RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SOULTZ
HAUT-RHIN Tél: 03.89.62.26.40
Fax 03.89.83.06.63

PROJET

CONVENTION D'USAGE D'EQUIPEMENT SPORTIF POUR L'UTILISATION DU STADE FREYECK

ENTRE :

La Ville de Soultz représentée par son Maire, M. Marcello ROTOLO,
dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du …….
Elisant domicile Place de la République BP 21 à 68360 SOULTZ

Ci-après dénommée la Ville de Soultz,

D'une part,

ET :

Le Football Club de Soultz, représenté par son Président dûment habilité aux présentes
Élisant domicile Club House, route de Jungholtz – 68360 SOULTZ

Ci-après dénommés l'Utilisateur

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville autorise l'Utilisateur, à utiliser le stade Freyeck, sis route de Jungholtz à 68360 Soultz-Haut-Rhin.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'OCCUPATION

Au titre de la présente Convention d'usage d'équipement sportif, la Ville autorise l'usage des installations uniquement pour les activités sportives de l'Utilisateur. Toute utilisation à d'autres fins est strictement interdite

Cette convention n'est régie par aucune disposition relative aux baux commerciaux, ni par aucune réglementation conférant un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement du titre.

La Convention ne confère aucun droit réel. En cas d'évolution du régime juridique du bien rendant certaines clauses inapplicables, la Ville pourra résilier la Convention.

ARTICLE 3 : PERIMETRE

Le périmètre de la présente Convention couvre le stade Freyeck, situé route de Jungholtz à 68360 Soultz-Haut-Rhin.

L'emprise correspond à la parcelle cadastrée section 17 n° 198, d'une superficie de 17 537 m². Le bien est classé en zone UBb du PLU et en zonage RMC 2.

La Ville met à disposition les équipements nécessaires à l'usage convenu.

ARTICLE 4 : DUREE

La Convention prend effet à compter de sa signature pour une durée initiale d'un an. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction, par périodes annuelles, sauf dénonciation. Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'adresser à l'autre une lettre recommandée avec accusé de réception et de respecter un préavis de trois mois.

PROJET

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente Convention ne pourra résulter que d'un document écrit et express.

Une modification des présentes ne pourra en aucun cas être déduite, soit de la passivité de la Ville, soit même de simples tolérances, qu'elles qu'en soient la fréquence, la durée, la Ville restant toujours libre d'exiger la stricte application des clauses et stipulations qui n'auraient pas fait l'objet d'une modification expresse.

ARTICLE 6 : UTILISATION DU BIEN

L'usage des installations est strictement limité aux activités sportives et aux activités connexes. L'Utilisateur respectera, le cas échéant, les règlements intérieurs affichés et annexés et assure, pour chaque créneau, la présence effective d'un encadrant responsable.

L'Utilisateur assure l'entretien courant du stade. Toute dégradation ou tout dysfonctionnement est signalé sans délai à la Ville.

Deux jeux de clés ou de badges seront remis à l'Utilisateur. La reproduction est interdite. La liste des responsables habilités sera transmise à la Ville. Toute perte est immédiatement déclarée à la Ville.

ARTICLE 7 : CONDITIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

7.1 Principe général

La mise à disposition du stade est consentie à titre gratuit, en contrepartie de quoi l'Utilisateur assume l'entretien du stade à ses frais, selon les modalités ci-après, sans préjudice des obligations de sécurité et de conformité incombant à la Ville en sa qualité de propriétaire.

7.2 Entretien courant et spécifique

L'Utilisateur assure, directement ou par des entreprises mandatées et qualifiées, l'entretien courant et spécifique nécessaire au maintien en bon état d'usage et de propreté des installations, comprenant notamment, sans que cette liste soit limitative:

- Tonte régulière de la pelouse et entretien des aires de jeu. La tonte devra impérativement avoir lieu **en dehors** des horaires d'utilisations scolaires.
- Traçage des terrains selon les normes en vigueur
- Entretien des abords, propreté des tribunes et des circulations, gestion des déchets
- Petites réparations et remplacements relevant de l'usager sur mobiliers et équipements (filets, drapeaux de corner, petits matériels)
- Dégagement de la neige et traitement ponctuel du gel sur les cheminements piétons lorsque nécessaire

PROJET

7.3 Maintenance relevant du propriétaire

Restent à la charge de la Ville: les opérations de gros entretien, de maintenance lourde, de mise en conformité réglementaire, les réparations structurelles et interventions sur les réseaux, l'éclairage public, les vestiaires et bâtiments lorsque les travaux dépassent l'entretien courant.

7.4 Qualité, sécurité et coordination

L'Utilisateur planifie ses interventions pour ne pas perturber les horaires scolaires. Toute opération présentant un risque particulier ou affectant la structure du terrain ou des équipements est préalablement soumise à l'accord écrit de la Ville. L'Utilisateur respecte les règles de l'art, les normes en vigueur et les prescriptions de sécurité.

7.5 Contrôle et carence

La Ville peut contrôler à tout moment la bonne exécution de l'entretien. En cas de manquement constaté après mise en demeure restée infructueuse, la Ville peut faire exécuter d'office les opérations nécessaires aux frais de l'Utilisateur, sans préjudice d'une résiliation selon l'Article 14.

ARTICLE 8 : HORAIRES

L'Utilisateur transmet à la Ville, au plus tard à chaque rentrée sportive et à jour au fil de la saison, un planning prévisionnel et actualisé d'utilisation du stade. Ce planning doit impérativement tenir compte des horaires affectés aux scolaires (le Collège), à la MJC et au tir à l'arc. En cas de chevauchement, de conflit d'horaires ou de désaccord sur l'utilisation, la Ville est seule habilitée à trancher. La décision de la Ville s'impose aux parties, sans qu'elles soient fondées à une quelconque indemnité.

ARTICLE 9 : SECURITE DES BIENS ET PERSONNES

L'Utilisateur respecte les consignes de sécurité et plans d'évacuation. Il veille au libre accès des issues.

La Ville maintient les dispositifs de sécurité et de contrôle d'accès et peut interdire toute activité générant des nuisances ou des risques.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur. Le non-respect des directives du de la Ville se traduira par la prise de sanctions interdisant l'accès aux installations d'une manière temporaire ou définitive.

La sanction est prise par Monsieur le Maire de la Ville de Soultz.

PROJET

ARTICLE 10 : CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

La présente occupation est personnelle. Toute mise à disposition à une entité tierce est interdite sans accord écrit préalable de la Ville.

ARTICLE 11 : TRAVAUX — SUSPENSIONS TEMPORAIRES

Aucun aménagement ne peut être réalisé par l'Utilisateur sans accord écrit préalable de la Ville. Les travaux autorisés sont menés sous la responsabilité de l'Utilisateur et dans le respect des normes.

Pour des motifs de sécurité, de maintenance ou d'intérêt général, la Ville peut suspendre temporairement l'accès, en informant l'Utilisateur et en recherchant, autant que possible, une solution de reprogrammation.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Chaque partie est responsable des dommages causés par son fait, ses agents ou les personnes placées sous sa responsabilité. La responsabilité de la Ville ne saurait en outre être engagée pour tout délit, vol ou accident pouvant survenir dans l'enceinte de l'équipement sportif qui serait imputable à l'utilisateur, aux personnes sous sa responsabilité ou à toute personne non habilitée.

L'utilisateur s'engage donc à s'assurer au titre de sa responsabilité civile et pénale à l'égard des personnes sous sa responsabilité et à prendre à sa charge les dommages causés aux équipements dégradés lorsque sa responsabilité est démontrée. À défaut, la prise de possession peut être refusée et la Convention résiliée sans indemnité.

La Ville garantit la conformité réglementaire des installations mises à disposition.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La Convention est consentie à titre gratuit. Aucune redevance d'occupation n'est due par l'Utilisateur.

Cette gratuité constitue la contrepartie de l'entretien du stade assumé par l'Utilisateur conformément à l'Article 7. Les coûts liés aux clés/badges non restitués, remises en état imputables ou dégradations constatées peuvent être facturés à l'Utilisateur selon constat contradictoire.

ARTICLE 14 : RESILIATION

En cas de manquement, notamment aux obligations d'entretien et de planning, la Convention peut être résiliée sans préavis par lettre recommandée avec accusé de réception, après constat du manquement. Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour l'Utilisateur et s'effectue sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

PROJET

La Ville peut également mettre fin à la Convention pour motif d'intérêt général, sous réserve de respecter un préavis de trois mois, sauf situation d'urgence dûment caractérisée.

En cas de force majeure, l'exécution de la Convention est suspendue de plein droit pendant la durée de l'événement. Si celui-ci se prolonge au-delà d'un mois, les parties peuvent convenir d'une résiliation d'un commun accord.

ARTICLE 14 : ACCES AUX LIEUX

La Ville se réserve le droit pour les personnes qu'elle aura autorisées à cet effet, de pénétrer dans le les lieux mis à disposition à tout moment, afin de prendre toutes mesures conservatoires de ses droits ou visant à assurer la sécurité et la pérennité des équipements qu'elle jugera utiles, ou de faire effectuer les réparations lui incombant.

ARTICLE 15 : FIN D'OCCUPATION

À l'échéance ou en cas de résiliation, les lieux, équipements et mobiliers sont restitués en parfait état d'entretien, vidés et nettoyés, compte tenu de l'usure normale.

Un état des lieux de sortie est réalisé. Les moyens d'accès non restitués entraînent, le cas échéant, le remplacement des serrures aux frais de l'Utilisateur.

ARTICLE 16 : LITIGES

Pour tout différend né entre les parties dû à l'interprétation ou à l'exécution de la Convention le règlement du litige relève du Tribunal du ressort de la Ville.

Les parties conviennent cependant que tout litige devra être précédé d'une procédure de règlement amiable préalable.

La présente convention, établie en double exemplaire,

Fait à SOULTZ, le …….

L'Utilisateur,
Prénom Nom

Le Maire de Soultz

PROJET

VILLE DE SOULTZ

CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN POULAILLER PARTAGE

AVENANT N°1

ENTRE :

La Ville de Soultz représentée par son Maire, M. Marcello ROTOLO, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2023
Elisant domicile Place de la République BP 21 à 68360 SOULTZ

Ci-après dénommée la ville de Soultz,

D'une part,

ET :

Les habitants riverains du poulailler dénommés ci-après :

- **Famille JOST (5 personnes) : 21 rue du Nouveau Monde**

- **Famille ISMAILI (3 personnes) : 23 rue du Nouveau Monde**

- **Famille LETT (2 personnes) : 25 rue du Nouveau Monde**

- **Famille RAPP (4 personnes) : 26 rue du Nouveau Monde**

- **Famille SANCHEZ (4 personnes) : 22 rue du Nouveau Monde**

- **Famille KLEE-HAM (2 personnes) : 36 rue Joseph Vogt**

- **Famille WENTZEL (2 personnes) : 1 rue Saint Exupéry (en binôme avec la famille LETT)**

- **Famille LIMOUZIN-MELLINGER (2,5 personnes) : 32 rue du Nouveau Monde**.....

Ci-après dénommés les utilisateurs

D'autre part,

PROJET

PREAMBULE

Par convention signée le 30 août 2023, la Ville de Soultz a confié l'exploitation d'un poulailler partagé à huit familles riveraines.

La Famille JOST (Perrine et Sébastien) domiciliée 21 rue du Nouveau Monde souhaite se retirer de ladite convention.

La Famille Wentzel-Wolf (2 personnes : Edith et Denis) : domiciliée 1 rue Antoine de Saint Exupéry souhaite reprendre les droits et obligations de la famille sortante.

Les parties ont convenu de formaliser ce changement par le présent avenant.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de constater :
- Le retrait de la Famille JOST de la convention du 30 août 2023 relative à l'exploitation du poulailler partagé sur la commune de Soultz.
- La reprise par la Famille WENTZEL-WOLF de l'ensemble des droits et obligations prévus par ladite convention.

ARTICLE 2 : RETRAIT D'UN UTILISATEUR

La **FAMILLE JOST** se retire de la convention du 30 août 2023 à compter de la date de signature du présent avenant.
Ce retrait intervient d'un commun accord entre les parties, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.
La famille sortante s'engage le cas échéant à :
Restituer à la Ville de Soultz tous les moyens d'accès (badges, clés) qui lui ont été remis
Ne plus accéder au poulailler à compter de la date d'effet du présent avenant
Libérer tous les effets personnels qu'elle aurait pu laisser sur place

ARTICLE 3 : ENTREE D'UN NOUVEL UTILISATEUR

La Famille WENTZEL-WOLF reprend les obligations de la famille sortante dans les mêmes conditions que les autres utilisateurs.

Elle s'engage à respecter l'intégralité des clauses et stipulations de la convention initiale, notamment :

Les conditions d'utilisation et d'entretien du poulailler (Articles 6 à 11)
Les règles relatives à l'apport de déchets et à la distribution des œufs (Article 8)
Les engagements des utilisateurs (Article 8.4)
Les responsabilités et obligations d'assurance (Article 8.5 et Article 12)

PROJET

Les horaires d'accès (Article 8.6)
Les modalités d'accès (Article 8.7)

La nouvelle famille bénéficiera des mêmes droits que les autres signataires, notamment l'accès au poulailler partagé dans les conditions définies par la convention.

Les moyens d'accès nécessaires (badges, clés) lui seront remis par la Ville de Soultz.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La Famille **WENTZEL-WOLF,** déjà partie prenante de la convention, sera pleinement assujettie au versement de la redevance d'occupation du domaine public dans les mêmes conditions que les autres utilisateurs, soit 15 euros par an.
Le versement sera effectué annuellement au plus tard le 1er du mois suivant la date anniversaire de signature de la convention initiale (soit au 1er septembre de chaque année), au prorata de la période d'occupation pour l'année en cours.
Pour l'année en cours le montant sera fixé au prorata de la période effective entre la date de signature du présent avenant et la prochaine date anniversaire de la convention.

ARTICLE 5 : MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITION

Toutes les autres clauses et stipulations de la convention du 30 août 2023 demeurent inchangées et continuent de produire leurs pleins effets.
Le présent avenant fait partie intégrante de la convention initiale.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

PROJET

Fait à SOULTZ, le …….

Les utilisateurs :

Famille JOST

Famille WENTZEL - WOLF

Famille ISMAILI

Famille LIMOUZIN-MELLINGER

Famille LETT

Famille RAPP

Famille SANCHEZ

Famille KLEE-HAM

Monsieur le Maire de la Ville de Soultz

PROJET

Département :
HAUT RHIN

Commune :
SOULTZ

Section : 15
Feuille : 000 15 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

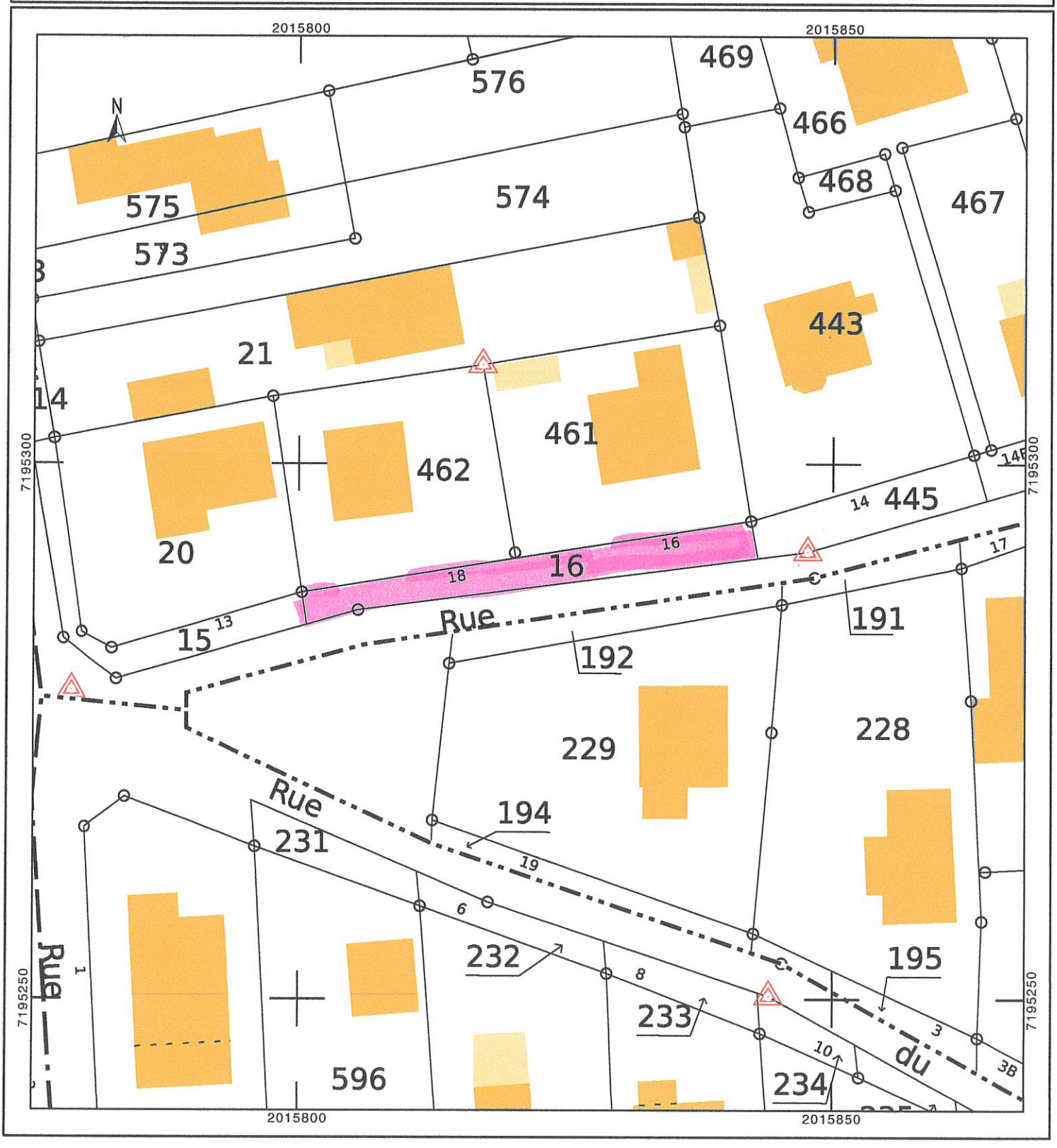

Département :
HAUT RHIN

Commune :
SOULTZ

Section : 15
Feuille : 000 15 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

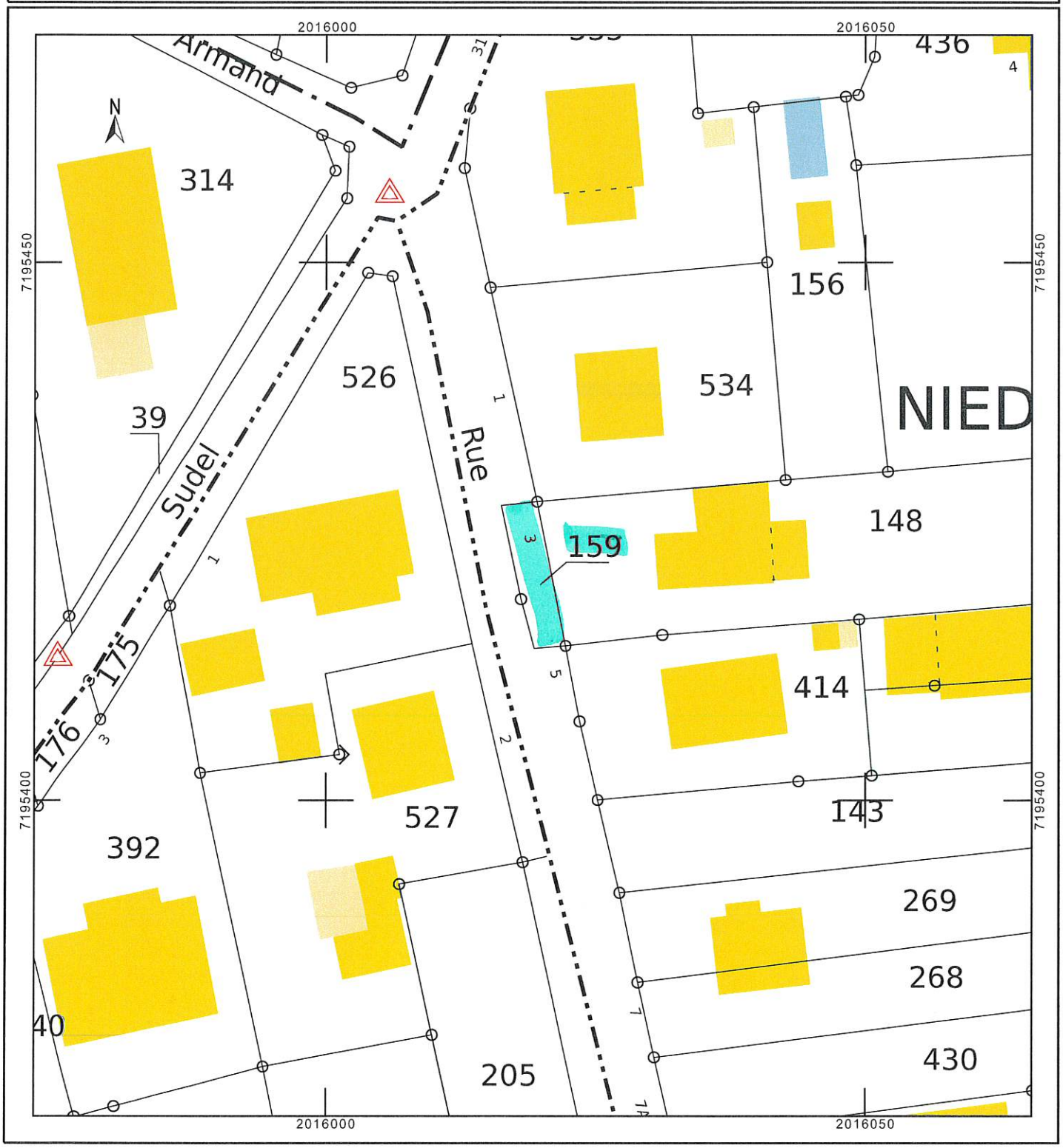

Département :
HAUT RHIN

Commune :
SOULTZ

Section : 15
Feuille : 000 15 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

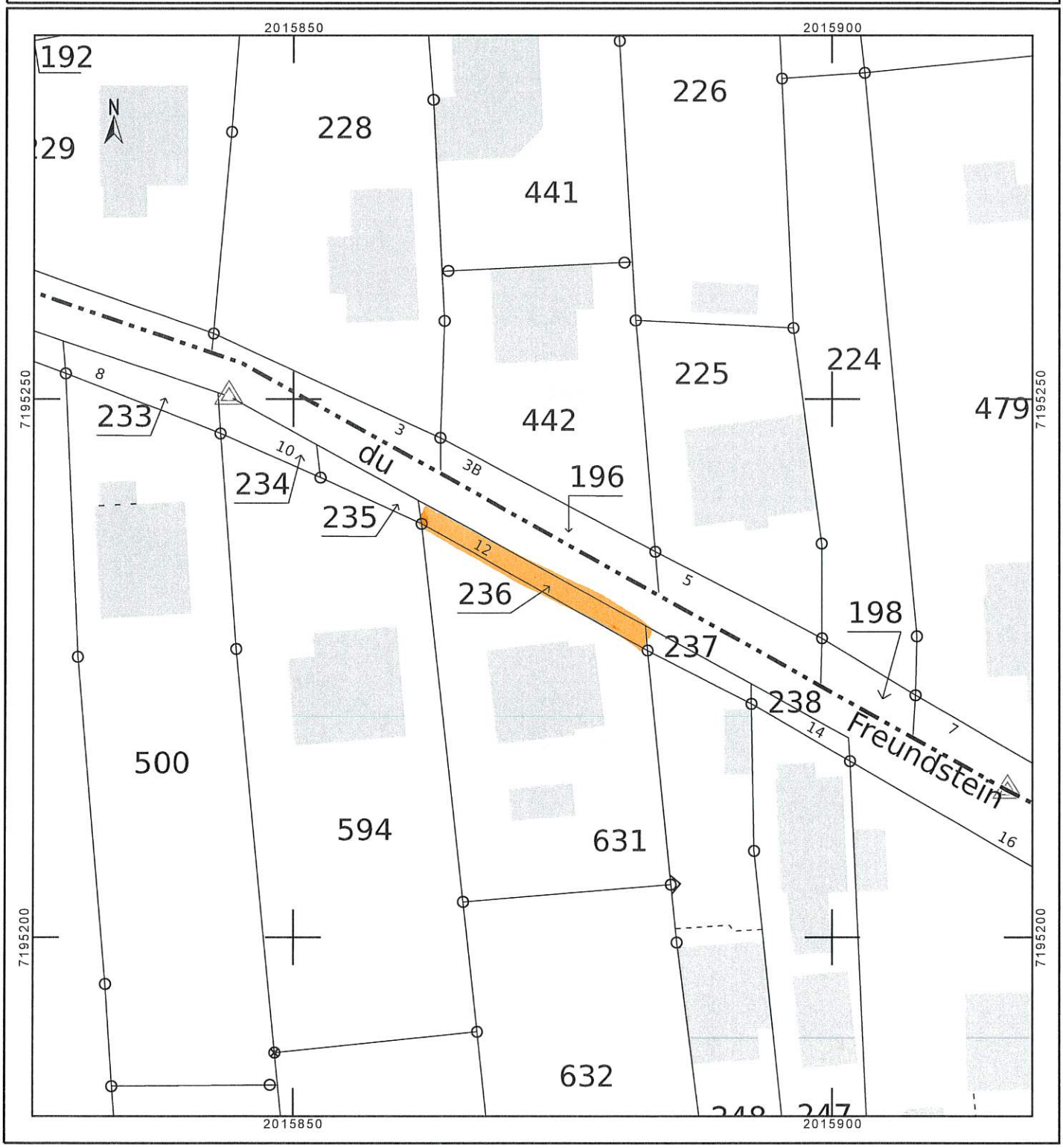

Département :
HAUT RHIN

Commune :
SOULTZ

Section : 16
Feuille : 000 16 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 02/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

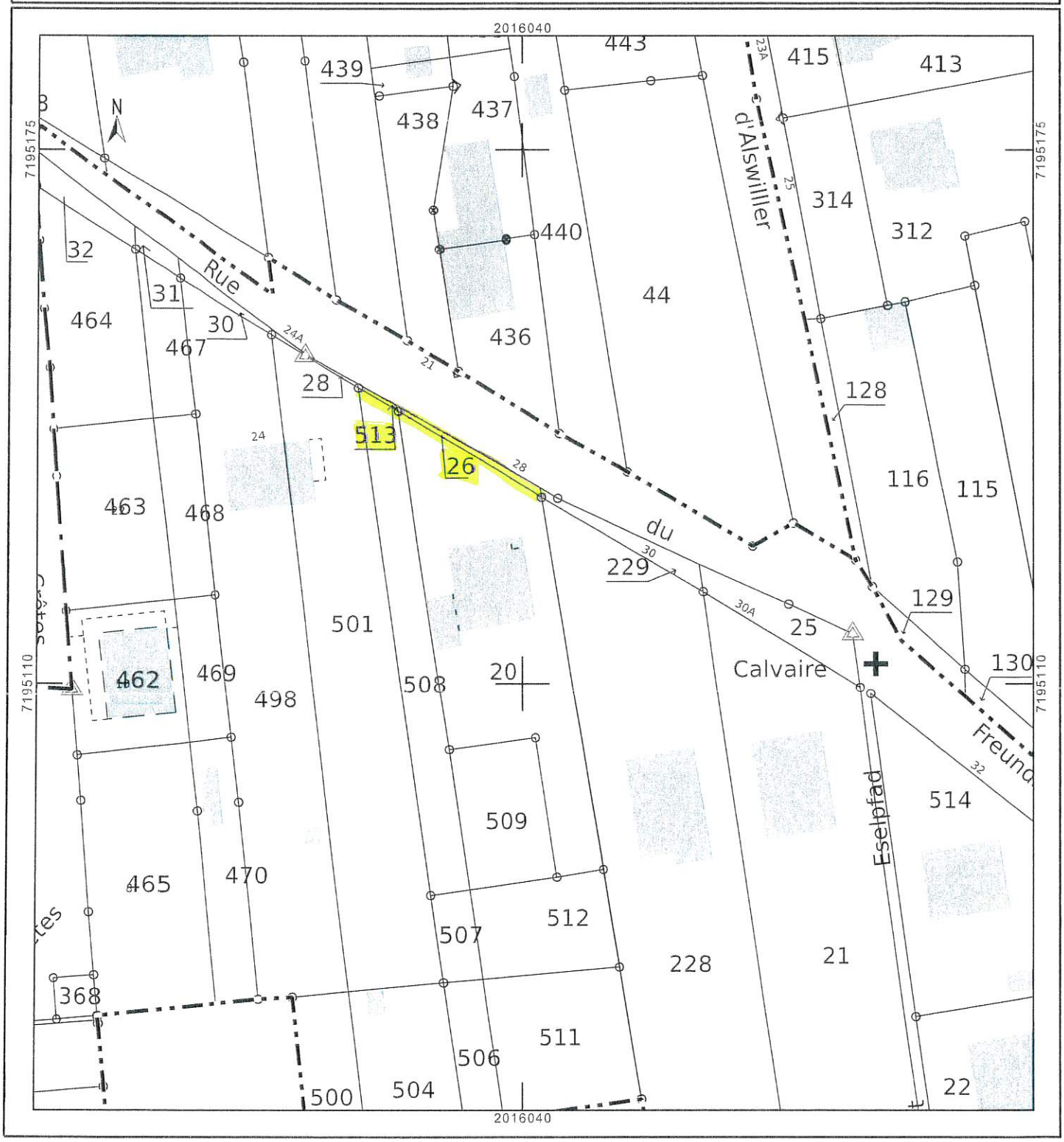

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Commune de : Soultz-Haut-Rhin

Département : HAUT RHIN

N° d'affaire Enedis : RAC-24-2B3CO9X0H5 (GPPE 2026 - MEB) Complément en co-financement de l'affaire RAC-24-23MXEQ9HO8 Jungholtz - Départ Wolfhag GUEBWC3510

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS en Alsace Franche-Comté, 57 rue Bersot - BP 1209 (25004) Besançon cedex, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE SOULTZ HAUT RHIN représenté(e) par son (sa) Maire, Marcello Rotolo, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **PLACE DE LA REPUBLIQUE , 68360 SOULTZ HAUT RHIN**
Téléphone : **03 89 62 25 40**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à Enedis à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un Terrain d'une superficie de 36 m², situé JUNGHOLTZ faisant partie de l'unité foncière cadastrée 30 0036 d'une superficie totale de 4500 m².

Ledit Terrain est destiné à l'installation d'un(e) Armoire de coupure AC3T MADELEINE "68315P0054" et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à Enedis.l'(le) Armoire de coupure AC3T MADELAINE "68315P0054" et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du Armoire de coupure et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, Enedis ou toute personne ayant un accès au réseau délivré par Enedis bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à Enedis (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le Terrain , le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses intervention(s) au titre des présentes.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le/l' Armoire de coupure ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'Enedis un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des droits réels ainsi constitués.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, Enedis fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique au propriétaire qui accepte, et par la comptabilité du notaire, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 11 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée devant notaire, aux frais d'Enedis, à la suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée au service de la Publicité Foncière.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE SOULTZ HAUT RHIN représenté(e) par son (sa) Maire, Marcello Rotolo, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

Plan de convention de servitude mise à dispostion terrain armoire de coupure HTA échelle 1/250ème sur A3

Légende

- Réseau HTA souterrain projeté
- Réseau HTA souterrain existant
- Emprise convention servitudes
- Armoire coupure HTA projotée

N

68-315-SOULTZ

Section 30 parcelle 75
Surface 139 085m²

Route du Col Amic

HTA 3x150 Alu

Jonction J3UP sur HTA 3x95 Alu S3
HTA 3x95 Alu

Jonction J3UP sur HTA 3x95 Alu S3
HTA 3x95 Alu

4,5 m

8 m

9,22 m

Section 30 parcelle 37
Surface 2894m²

A POSER armoire AC3T
L93 => X=1012800 - Y=6776148
Nouvelle armoire de coupure HTA
AC3T "MADELAINE" 68315P0054
emprise du bati = 3.38m2 (2m x1,69m)

Emprise convention servitudes
mise à disposition de 36m²
de terrain (4,5m x 8m)

Poste HTA/BTA: "AC3T" MADELEINE 68315P0054		
DESIGNATION	EXISTANT	PROJETE
Type		AC3T
Puissance transfo		
Tableau HTA		3i
Racc. HTA		2x95 - 1x150
Liaison transfo - tableau		
Nbre départ BTA		
Tableau BTA		
EP-telec-divers		
Commentaire: Insertion sur le réseau projeté d'une armoire AC3T Attention mavaise résistivté du sol MALT Masses		

=>> dérouler 240m Cu sur 80m en fond de fouille HTA (MALT = 1x B+8xH)

36

Annexe 2 :

Plan de localisation de la parcelle

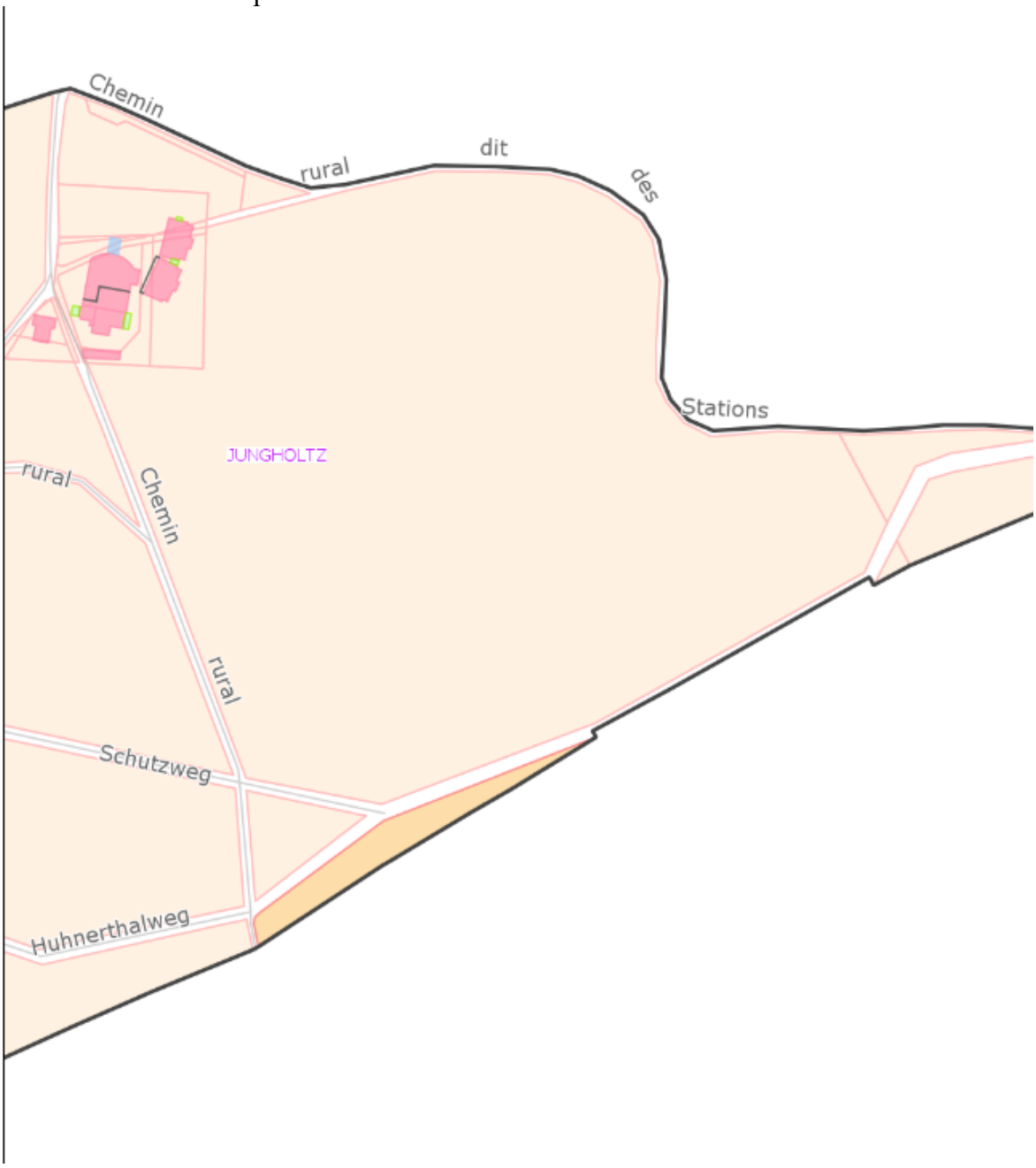

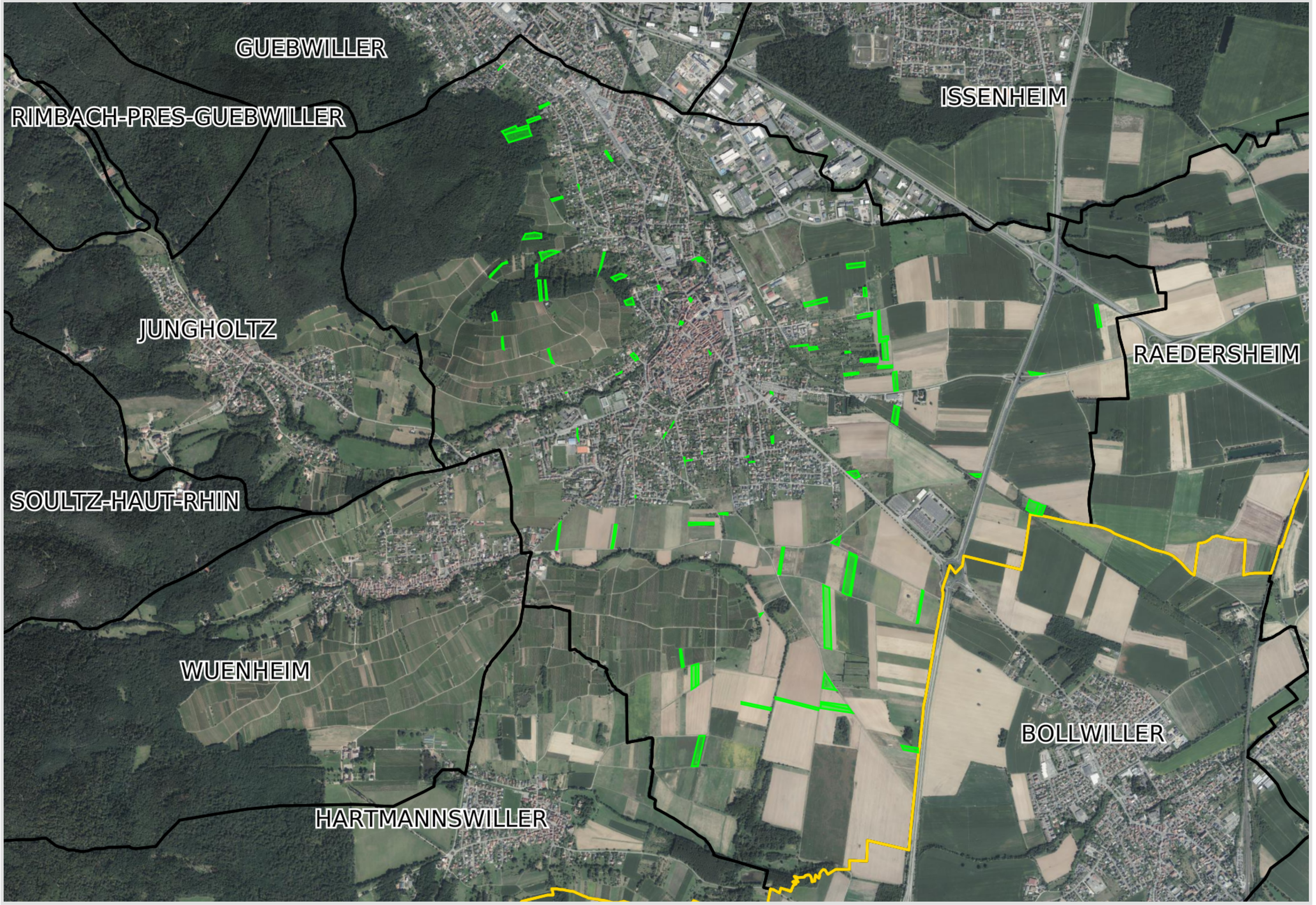
GUEBWILLER
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER
ISSENHEIM
JUNGHOLTZ
RAEDERSHEIM
SOULTZ-HAUT-RHIN
WUENHEIM
BOLLWILLER
HARTMANNSWILLER

VILLE DE SOULTZ	**CONVENTION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**	safer Grand Est

Convention des biens vacants et sans maitre n° CB 68 26 0009 01

ENTRE

Collectivité : **La Commune de Soultz Haut-Rhin**
Domiciliée : Place de la République 68360 Soultz Haut-Rhin
Représentée par son Maire, M. Marcello ROTOLO, autorisé par délibération du conseil municipal en date du ...../...../…….
Adresse mail de contact : mairie68@soultz.fr

Ci-après dénommée « **le SIGNATAIRE** »

ET

LA SAFER GRAND EST
Société Anonyme au capital de 2 740 816 € dont le Siège Administratif est situé au 14, rue Rayet Liénart – 51420 WITRY LES REIMS.
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 736 220 377 (69 B 61)
Agréée par arrêté interministériel du 22 décembre 2016, publié au Journal Officiel du 24 décembre 2016,
Représentée aux présentes par Monsieur Stéphane MARTIN, son Directeur Général Délégué, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 05 juin 2025.

Ci-après dénommée « **la SAFER** »

PROJET

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Périmètres d'actions 3

ARTICLE 2 : Actions de la SAFER 3
2.1. Etablissement d'une liste des biens potentiels 3
2.2. Diagnostic préalable de la SAFER 3
2.3 Etablissement d'un rapport 3

ARTICLE 3 : Procédure de biens sans maître 4
3.1 Rassemblement des informations à demander par le SIGNATAIRE 4
3.2 Recherche identification des exploitants 4
3.3 Accompagnement administratif de la SAFER 4

ARTICLE 4 : Rémunération des prestations de service 5
4.1 Diagnostic préalable 5
4.2 Procédure des biens sans maître 5
4.3 Modalité de facturation de la procédure 5
4.4 Frais à la charge du SIGNATAIRE 5

ARTICLE 5 : Situation après incorporation des biens 5

ARTICLE 6 : Date d'effet 6

ARTICLE 7 : Durée 6

ARTICLE 8 : Modalités des paiements 6

PROJET

Exposé du projet

Le SIGNATAIRE souhaite réaliser une procédure de bien sans maitre sur son territoire. Pour rappel la définition des biens sans maître est la suivante :

A l'exception des successions en déshérence pour lesquelles l'État a été envoyé en possession (art. L. 1122-1 du CG3P), sont considérés comme n'ayant pas de maître :

- Les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Toutefois, depuis le 23 février 2022, pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2007 et non encore partagées (IV de l'article 98 de la loi 3DS), ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent :

  - dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation ;
  - ou, dans une zone de revitalisation rurale au sens de l'article 1456 A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières (sur les propriétés bâties ou non bâties) n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Cette définition consacre désormais l'existence de deux catégories de biens sans maître contre trois précédemment, la loi 3DS ayant supprimé le critère de distinction que constituait l'assujettissement de l'immeuble, selon le cas, à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le SIGNATAIRE et la SAFER ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Périmètres d'actions

La SAFER et le SIGNATAIRE mettrons en place la procédure de biens sans maître sur l'ensemble de la Ville de Soultz.

ARTICLE 2 : Actions de la SAFER

2.1. Etablissement d'une liste des biens potentiels

La SAFER a, grâce à ces outils, mis en place une méthode visant à identifier sur la base des informations du cadastre, une liste de biens pouvant être considérés comme étant sans maître. Cette liste est établie sur la base des informations fournies par le cadastre et ne peut en aucun cas être considérée comme exhaustive. Elle n'engage donc pas la responsabilité de la SAFER Grand Est et servira de base de travail pour la suite de la procédure.

2.2. Diagnostic préalable de la SAFER

La liste étant établie sur la base des données du cadastre, un premier tri sur ces informations peut être établi afin de permettre d'exclure certains comptes de propriété. La SAFER procédera à une recherche rapide, afin d'identifier les comptes ou un propriétaire potentiel peut être identifié.

2.3 Etablissement d'un rapport

A la suite de ce tri, la SAFER remettra au SIGNATAIRE un rapport présentant l'ensemble des parcelles étudiées et expliquant, pour chaque parcelle exclue de la procédure, les raisons qui ont amené la SAFER à prendre cette décision. Le SIGNATAIRE pourra alors utiliser ces informations pour demander aux potentiels propriétaires de régulariser leur situation auprès du cadastre.

Le rapport ainsi établi permettra de définir une liste de parcelles pouvant faire l'objet de la procédure des

PROJET

biens sans maitre.

ARTICLE 3 : Procédure de biens sans maître

À la suite de l'établissement du rapport, le SIGNATAIRE et la SAFER feront ensemble un point d'étape sur la liste des biens devant faire l'objet de la procédure.
Le SIGNATAIRE décidera alors de poursuivre la démarche et d'engager la procédure administrative des Biens sans maître. La Safer pourra assister la Collectivité.
La Safer transmettra un devis à la Collectivité pour une prestation d'accompagnement administratif des Biens sans maître.

3.1 Rassemblement des informations à demander par le SIGNATAIRE

Dans le cadre de la procédure, pour chaque compte de propriété, la constitution d'un dossier est nécessaire. Pour se faire, des documents sont à demander par le SIGNATAIRE :

- Les fiches propriétaires à demander au livre foncier et éventuellement les annexes qui y sont associées
- La présence ou l'absence de paiement de taxe foncière à la DGFIP

La SAFER accompagnera le SIGNATAIRE, si besoin, dans l'établissement des demandes de documents auprès des deux organismes.

Dès réception, le SIGNATAIRE s'engage à transmettre l'ensemble des documents à la SAFER afin qu'elle puisse poursuivre son travail d'investigation et établir l'ensemble des dossiers.

Au besoin, la SAFER pourra solliciter le SIGNATAIRE afin qu'il demande des copies intégrales des actes de naissance auprès des services d'Etat civil des mairies, dès lors que cela sera utile pour identifier un propriétaire.

A nouveau, le SIGNATAIRE transmettra l'ensemble des éléments reçus à la SAFER.

3.2 Recherche identification des exploitants

La SAFER sera en charge d'identifier l'ensemble des exploitants présents sur les parcelles faisant l'objet de la procédure.

Elle informera les exploitants de la démarche établie par le SIGNATAIRE et recueillera les éléments nécessaires à la procédure auprès de l'exploitant : paiement de fermage, paiement de taxe foncière, ….

Les éléments ainsi récoltés seront intégrés au dossier pour chaque compte de propriété.

3.3 Accompagnement administratif de la SAFER

Une fois l'ensemble des documents recueillis, et les dossiers établis pour chaque compte de propriété, la SAFER accompagnera la collectivité dans l'ensemble du process administratif et dans la rédaction de l'ensemble des documents nécessaires :

- Délibération du conseil municipal
- Arrêté du Maire
- Procès-verbaux
- Demande d'avis de valeur au service des domaines.
- Etc …

Elle accompagnera également le SIGNATAIRE jusqu'à l'incorporation des biens avec la fourniture des éléments si le SIGNATAIRE souhaite passé par actes administratifs ou en se mettant en lien avec le notaire s'il souhaite passé par actes notariés.

PROJET

Dans le cas où le SIGNATAIRE souhaiterait incorporer les biens par actes administratifs, la SAFER ne rédigera pas les actes.

ARTICLE 4 : Rémunération des prestations de service

La rémunération des prestations relatives aux biens sans maître, est déterminée par accord entre le SIGNATAIRE et la SAFER.

4.1 Diagnostic préalable

	EUROS HT
Etablissement du diagnostic et rédaction du rapport	4 000 €

4.2 Procédure des biens sans maître

Dans le cadre de l'accompagnement du SIGNATAIRE sur l'ensemble de la procédure des biens vacants et sans maître, et après validation par ce dernier de la liste des biens à incorporer dans la procédure, la rémunération suivante sera appliquée par la SAFER :

Rémunération forfaitaire pour l'ensemble de la procédure	5 000 € HT
Forfait par compte de propriété inclus au démarrage de la procédure	150 € HT / compte
Estimation des parcelles	sur devis (en fonction du nombre de parcelles en fin de procédure)

4.3 Modalité de facturation de la procédure

- Diagnostic préalable : facturation en une fois à la remise du rapport,
- Procédure Biens sans Maître :
    - 50 % à la première demande d'information au Livre foncier
    - 50 % après la transmission des éléments nécessaires à la délibération d'incorporation des biens

4.4 Frais à la charge du SIGNATAIRE

L'ensemble des coûts relatifs à la recherche des documents et à l'envoi des courriers nécessaires à la procédure reste à la charge du SIGNATAIRE.

Si le SIGNATAIRE souhaite incorporer les biens par actes notariés, les frais de notaire seront à sa charge.

ARTICLE 5 : Situation après incorporation des biens

Après incorporation des biens par le SIGNATAIRE, ce dernier devient propriétaire de biens qui juridiquement sont libres.

PROJET

Le SIGNATAIRE s'engage, dans le cas où la parcelle ne présente qu'un intérêt agricole, à mettre en place un bail rural avec l'exploitant qui met en valeur le bien et qui aura été identifié par la SAFER dans le cadre de la procédure.

Dans le cas où le SIGNATAIRE souhaite vendre les biens incorporés par la procédure, il s'engage à proposer ses biens en priorité à la SAFER dans un délai de trois ans après incorporation.

Le SIGNATAIRE s'engage à intégrer ces engagements dans la délibération pour l'incorporation des biens.

ARTICLE 6 : Date d'effet

La convention prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 7 : Durée

La convention est conclue pour une durée de deux ans. Les parties peuvent décider de la renouveler par la signature d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 8 : Modalités des paiements

La Collectivité se libèrera des sommes dues à la Safer Grand Est au titre de la présente convention en faisant porter les différents montants au crédit du compte bancaire ouvert au nom de la Safer Grand Est :
CRCA DU NORD EST – RIB 10206 00083 15090310000 33
IBAN FR 76 1020 6000 8315 0903 1000 033
BIC AGRIFRPP802

Conditions de paiement : paiement sous 30 jours à réception de la facture.

En 2 exemplaires originaux

Fait à **Le** **Pour la Ville de Soultz** **Le Maire** **M. Marcello ROTOLO**	**Fait à Witry-lès-Reims,** **Le** **Pour la SAFER Grand Est,** **Le Directeur Général,** **M. Stéphane MARTIN**

PROJET

ANNEXE

Rappel Juridique :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales, a permis aux communes de devenir les bénéficiaires de la procédure relative aux immeubles sans maître. Désormais, si les biens issus de successions en déshérence (10 à 30 ans après le décès) reviennent à l'État, les biens sans maître (c'est-à-dire ceux dont le propriétaire est inconnu ou décédé depuis plus de 30 ans sans héritier) sont attribués aux communes.

Les communes sont les principales bénéficiaires de la procédure : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés » Article 713 du Code Civil.

Par délibération du conseil municipal, la commune peut renoncer à exercer ses droits sur tout ou partie de son territoire au profit de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre. Les biens sans maître sont alors réputés appartenir à l'EPCI à fiscalité propre (article 713 du code civil).

Le Code général de la propriété des personnes publiques distingue deux catégories de biens considérés comme sans maître, chacune relevant d'une procédure spécifique pour leur intégration au patrimoine communal.

PROJET

1°) Les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

La loi 3DS ramène ce délai à 10 ans, pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2007 et non encore partagée, lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme (GOU) ou d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) mais devant être inclus dans une zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Enquête préalable :

Identification du propriétaire :

- Demande d'état civil : extrait d'acte de naissance et décès *(copie intégrale)*
- Identifier le compte de propriété au cadastre (éditer la matrice cadastrale pour chaque parcelle)
- Demande de renseignements au service du Livre Foncier (état hypothécaire)
- Contacter France Domaine pour savoir si certaines parcelles appartiennent à l'Etat

Procédure après enquête :

Etape 1	Délibération par le conseil municipal autorisant l'acquisition par le maire des BSM
Etape 2	Procès-verbal affiché en mairie pour constater la prise de possession (2 mois)
Etape 3	Courrier au service des domaines pour demander la valeur vénale du bien
Etape 4	Demande d'enregistrement du bien auprès des services de la publicité foncière
Etape 5	Incorporation des biens dans le domaine communal

PROJET

2°) Les biens qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Enquête préalable :

Identification du propriétaire :

- Demande d'état civil : extrait d'acte de naissance et décès *(copie intégrale)*
- Identifier le compte de propriété au cadastre (éditer la matrice cadastrale pour chaque parcelle)
- Demande de renseignements au service du Livre Foncier (état hypothécaire)
- Enquête auprès des habitants de la commune, voisins, exploitants
- Contacter France Domaine pour savoir si certaines parcelles appartiennent à l'Etat

Condition de non-paiement de la taxe foncière :

- Le propriétaire est défaillant dans son paiement depuis plus de trois ans
- Le propriétaire en est exonéré
- Le paiement a été assuré par un tiers
- La parcelle n'est pas soumise à l'impôt (seuil de recouvrement)

Procédure après enquête :

Etape 1	Avis de la commission communale des impôts directs
Etape 2	Arrêté du maire constatant les biens sans maître sur la commune (2 mois)
Etape 3	Publication et affichage en mairie de l'arrêté et parution légale (6 mois)
Etape 4	Notification de l'arrêté aux derniers domiciles et résidence connus du dernier propriétaire
Etape 5	Notification de l'arrêté à l'habitant ou exploitant, ainsi qu'au tiers qui aura acquitté les taxes foncières, si l'immeuble est habité ou exploité
Etape 6	Notification de l'arrêté au représentant de l'Etat dans le département
Etape 7	Re vérification au Livre foncier
Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités, l'immeuble est présumé sans maître.	
Etape 8	Délibération du conseil municipal pour incorporer le bien présumé sans maître dans le domaine communal *(délais de 6 mois maximum)*
Etape 9	Arrêté du maire incorporant les biens sans maître dans le domaine communal (2 mois)
Etape 10	Courrier au service des domaines pour demander la valeur vénale du bien
Etape 11	Courrier au cadastre pour demander un extrait cadastral modèle 1
Etape 12	Publication de l'arrêté au fichier immobilier

PROJET

Etape 13	Incorporation des biens dans le domaine communal (acte notarié ou administratif)

Spécificités :

L'article 99 de la loi 3DS prévoit également une dérogation expresse au secret fiscal. Lorsqu'une commune ou un EPCI à fiscalité propre souhaitait vérifier que la TFPB ou la TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) n'avait pas été acquittée pendant plus de 3 ans, il pouvait se heurter au secret fiscal prévu à l'article L. 103 du Code des procédures fiscales. Désormais, il suffira à la commune ou à l'EPCI à fiscalité propre de fournir aux services fiscaux les références cadastrales de la parcelle d'assise du bien concerné pour recevoir son état de situation d'imposition.

A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat.

Les bois et forêts acquis dans les conditions prévues au présent article sont soumis au régime forestier prévu à l'article L. 211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'Etat. Au cours de cette période, il peut être procédé à toute opération foncière.

Lorsque la propriété d'un immeuble a été transférée ou attribuée, dans les conditions fixées aux articles L. 1123-3 et L. 1123-4, à une commune, à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, à défaut, à l'Etat, le propriétaire ou ses ayants droit sont en droit d'en exiger la restitution.

Toutefois, il ne peut être fait droit à cette demande si le bien a été aliéné ou utilisé d'une manière s'opposant à cette restitution. Ils ne peuvent, dans ce cas, obtenir de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre que le paiement d'une indemnité représentant la valeur de l'immeuble au jour de l'acte d'aliénation.

A défaut d'accord amiable, l'indemnité est fixée par le juge compétent en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. La restitution de l'immeuble, ou à défaut, le paiement de l'indemnité, est subordonné au paiement par le propriétaire ou ses ayants droit du montant des charges qu'ils ont éludées, apprécié depuis le point de départ du délai de trois ans mentionné aux 2° et 3° de l'article L. 1123-1 du présent code pour les immeubles mentionnés aux mêmes 2° et 3°, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune, par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

PROJET

Département :
HAUT RHIN

Commune :
SOULTZ

Section : 7
Feuille : 000 7 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

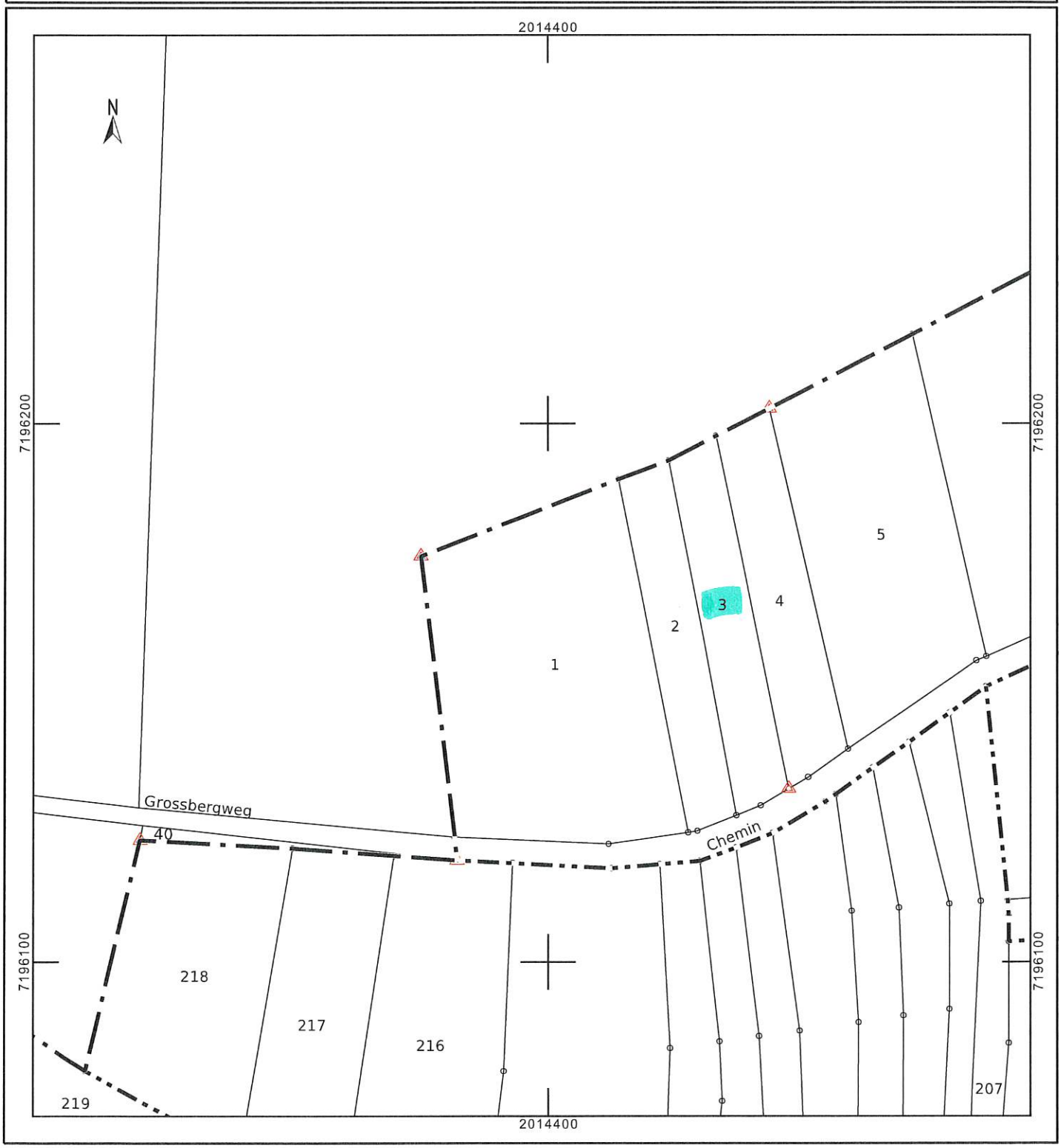

VILLE DE SOULTZ



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Sommaire

SERVICES ADMINISTRATIFS 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES 4
ACCUEIL – ETAT CIVIL- CIMETIERE – ELECTIONS - OFFICE DOMICILIAIRE. 5
FRANCE SERVICES ET CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE 6
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 8
MARCHÉS PUBLICS 13
ASSURANCES 15
SERVICE SCOLAIRE 16
ANIMATION ET COMMUNICATION 17
CITOYENNETÉ 24
URBANISME – ENVIRONNEMENT 33
FINANCES 35
RESSOURCES HUMAINES 36

SERVICES TECHNIQUES 39

SERVICE JEUNESSE 49

PÔLE CULTUREL 360/MÉDIATHÈQUE 58

MUSÉES 63

MUSÉE DU BUCHENECK 64
NEF DES JOUETS 74

POLICE MUNICIPALE 83

1

SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, URBANISME

Effectifs au 31/12/2025 : 21 agents

1 Directrice Générale des Services
1 assistante de direction
2 agents au service des ressources humaines
2 agents à l'office domiciliaire
2 agents au service de l'Etat Civil
4 agents au service des finances (dont 1 polyvalent)
1 agent au service des marchés publics / veille juridique
3 agents au service de l'urbanisme
1 agent au C.C.A.S.
2 agents au service de l'animation urbaine
1 agent au service scolaire et location de salles
2 conseillers France Services
1 conseillère numérique

Direction Générale des Services

MISSIONS :
Direction et coordination de l'ensemble des services
Communication externe et interne
Gestion des projets nouveaux et des projets transverses à l'ensemble de services
Organisation et fonctionnement du Conseil Municipal
Pilotage des budgets de la collectivité



Chiffres clefs

- **23** réunions de bureau
- **8** réunions du Conseil Municipal

ACCUEIL – ÉTAT CIVIL- CIMETIÈRE – ÉLECTIONS - OFFICE DOMICILIAIRE.

MISSIONS :

Elections – Office domiciliaire

- Organisation des élections et tenu des bureaux de vote
- Etablissement d'arrêtés municipaux et tenue du registre
- Autorisations manifestations sportives
- Ventes au déballage, débits de boissons
- Déclarations meublés de tourisme
- Occupation du domaine public, réunions logistiques manifestations publiques (invitation et arrêté)
- Mises à jour des arrivées et départs dans la commune (naissances, mariages et décès)
- Attestations d'accueil
- Recensement de la population
- Authentification de signatures et de documents
- Inscriptions, facturation bois de chauffage (de septembre à février)
- Recensement militaire
- Jurés d'assises
- Tenue de la liste électorale
- Invitations commissions de sécurité et suivi des dossiers en cas d'avis défavorable
- Accueil du public

Etat civil

- Instruction des dossiers de mariage, de pacte civil de solidarités
- Instruction des dossiers de déclarations de naissance, de reconnaissance anticipé, de changement de nom et prénom
- Instruction des dossiers de décès
- Instruction des dossiers de parrainages civils
- Gestion des concessions de cimetière

CHIFFRES CLES –évolution par rapport à 2024

↳ **51** autorisations débits de boissons, - 10,5 %
↳ **100** Arrêtés municipaux, - 4,7 %
↳ **64** Recensements militaire, - 30 %

↳ **246** Inscriptions listes électorales, + 51 % et **417** radiations des listes électorales

↳ **683** Déclarations arrivées/départs de Soultz, **94** changements Soultz/Soultz

↳ **27** déclarations de vente au déballage, - 15,6 %
↳ **70** demandes d'occupation du domaine public, - 1,4 %
↳ **15** attestations d'accueil, -32 % et **5** déclarations de meublés de tourisme, - 44 % et **1** cessation d'activité.

↳ **30** reconnaissances, +7 %, changements de nom (2) et de prénom (1)
↳ Déclarations de naissances : **59** hors commune de Soultz, - 7 %, 1 domiciliées à Soultz

↳ **26** mariages, + 13 % et **6** publications des bans, - 14 %
↳ **22** souscriptions de PACS**,** - 4 %,
1 modification et **14** dissolutions, + 14 %

↳ **3** parrainages civils

↳ **73** déclarations de décès sur la commune, + 33 %
↳ **156** accueils en chambre funéraires**,** stable
↳ **33** concessions ou renouvellements, +6,5 %, **48** inhumations

↳ **553** délivrances d'actes

Création de la forêt sanctuaire au lieu-dit Rote Rain

FRANCE SERVICES ET CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

A Soultz deux agents de la commune sont affectés aux missions de France Services.
Les agents France services peuvent :

- Accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre aux questions ;
- Aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

A Soultz, les partenaires mobilisés sont :

- La CAF
- La CARSAT
- La CPAM
- La DDFIP
- France Travail
- la Mission locale Haute Alsace
- l'association de médiation familiale l'Orée
- le CCAS de la ville
- Le ministère de l'intérieur
- La MSA

➢ Des permanences physiques

- La DDFIP : une permanence tous les jeudis après-midi tous les 15 jours
- Le ministère de la justice :
  - une permanence toutes les semaines le lundi de 14h à 17h, le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30 des conciliateurs de justice sauf le 1er vendredi du mois 16h à 17h30
  - une permanence une fois par mois, le 1er vendredi du mois des avocats du barreau de Colmar

➢ Des numéros dédiés ou une adresse mail dédiée pour les autres opérateurs.

2025 en chiffres :

3 881 demandes traitées, + 41 % par rapport à 2024.
En moyenne 17,4 usagers sont reçus par jour. La part de primo-usagers est de 47,9 %.
Les usagers de ce service ont pour 68 % d'entre eux entre 55 et 74 ans (contre 60 % en 2024) et pour 32 % (contre 40 % en 2024) entre 25 et 54 ans.
78 % des démarches sont finalisées contre 75 % en 2024.

Top 5 des thématiques :
Les titres d'identité
Les impôts
Les aides délivrées par la CAF
L'assurance maladie
Les demandes de retraite

Depuis septembre 2022, la ville s'est dotée d'une **conseillère numérique.**

Elle a pour mission d'accompagner les usagers dans leur adaptation aux outils numériques :

- Se servir d'un ordinateur, tablette ou smartphone ;
- Réaliser les démarches administratives en totale autonomie ;
- Naviguer sur internet
- Découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion) pour communiquer avec vos proches, prendre un rendez-vous médical en ligne, faire des achats en ligne par exemple…

2025 en chiffres :

159 accompagnements ont été réalisés. Les usagers qui ont eu recours à ce service sont à hauteur de 70 % retraités, 10 % sans emploi et 8 % en emploi.
Ils sont pour 74 % d'entre eux âgés de 60 ans et plus et 26 % entre 40 et 59 ans.
Il s'agissait de répondre à des besoins de prise en main du matériel pour 22 % d'entre eux, 18 % pour maîtriser les emails, 16 % pour les démarches administratives en ligne, 20 % pour la gestion des contenus numériques, la maîtrise d'Internet et la maintenance du matériel.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1. LES MOYENS HUMAINS 2024

Le Personnel du CCAS :
Tina ZUMKELLER

Les Elus du CCAS :
Marcello ROTOLO, Maire, Président du CCAS
Sylviane ROTOLO, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS
Sonia WAQUE, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées

2. LE RÔLE DU CCAS

- Le CCAS traite les demandes quotidiennement selon le degré d'urgence et en lien avec les institutions (assistantes sociales de secteur, bailleurs sociaux…)
- Le CCAS a pour mission d'accompagner et de soutenir les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.
- Le CCAS se doit de garder la confidentialité et de respecter les usagers

3. SOUTIEN ET AIDES AUX FAMILLES

LES AIDES ALIMENTAIRES, CARBURANT, GAZ

En 2025, ont été délivrés 76 bons alimentaires NORMA pour un montant de 2 940 € (en 2024, 66 bons alimentaires pour un montant de 3 000 €).

Le CCAS possède, depuis 2024, une épicerie de produits secs et permet de remettre à l'usager un colis accompagné d'un bon alimentaire. En 2025, le coût des produits achetés à NORMA pour l'épicerie s'est élevé à 588 €.

28 bons carburant pour un montant de 1 160 € ont été délivrés (En 2024 19 bons carburant pour un montant de 760 €). Aucun bon « bouteilles de gaz » n'a été délivré en 2025 (en 2024, 5 bons pour des bouteilles de gaz pour un montant de 190,15 €).

Les bons « carburant » et « bouteille de gaz » sont délivrés à la station TOTAL de Soultz. Les demandes émanent essentiellement des assistantes sociales de secteur. Mais parfois, selon l'urgence, le CCAS octroie directement une aide.

« COLOS APPRENANTES » organisées par les PEP Alsace et subventionnées par l'ETAT

En 2025, 20 enfants soultziens ont bénéficié d'un séjour pendant les vacances d'été.
Ils se répartissent entre 10 filles et 10 garçons, âgés de 7 à 11 ans pour la période :
- du 13 au 19 juillet à Aubure
- du 20 au 27 juillet à Stosswihr
- du 27 juillet au 2 août à Stosswihr
- du 24 au 29 août à Stosswihr

Grâce à l'aide de l'Etat d'un montant de 12 000 €, le reste à charge de la ville s'est élevé à 655 €.

ENQUÊTE À CARACTÈRE ADMINISTRATIF DES ENFANTS INSTRUITS EN FAMILLE - Année scolaire 2023-2024

Depuis 2022, dans l'intérêt premier de l'enfant, la scolarisation dans un établissement scolaire est obligatoire à moins d'une autorisation préalable délivrée par les services de l'éducation nationale, par des motifs liés à la situation de l'enfant encadrés et définis par la loi. L'autorisation est accordée pour des raisons de santé de l'enfant, handicap, pratique intenses d'activités sportives ou artistiques, itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de l'école, situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Cette « enquête » n'implique pas l'évaluation pédagogique qui est uniquement sous la diligence de l'académie de Strasbourg. Elle permet de faire un constat sur le lieu de vie et de travail des enfants, le matériel et les outils utilisés.

En février 2024, l'Adjointe aux Affaires Scolaires et l'agent du CCAS ont visités DEUX familles, soit 2 enfants scolarisés à domicile. Les motifs pour ces familles : souvent la phobie scolaire, âge précoce pour la maternelle.

LES PERSONNES AGÉES

La fête de noël des aînés
Elle s'est tenue le dimanche 23 novembre 2025. Environ 828 invitations ont été adressées aux personnes de plus de 70 ans.
314 personnes ont participé à la fête.
Au programme :
Accueil musical par la société de musique de la ville de Soultz
Le repas fut servi par le traiteur Schellenberger et l'animation dansante a été assurée par Tony Music. Au total, le coût est d'un montant de 12 790 € (en 2024 12 530 €).

Comme chaque année, les personnes ne pouvant pas assister à la Fête de Noël sont destinataires d'un colis de Noël d'un colis composé de vin, chocolat, biscuits et autres friandises. Il est livré à domicile, par le personnel du CCAS et des services techniques.
En 2025, 417 colis ont été distribués pour un montant de 8 533,60 € (en 2024, 384 colis pour un montant de 8 312,50 €).

La visite du St-Nicolas dans à l'EHPAD de Soultz a été organisée et environ 170 ballotins ont été distribués aux résidents des EHPAD pour un montant de 1 723,23 €.

Les anniversaires

À l'occasion des anniversaires de nos aînés, 32 visites et 39 livraisons ont eu lieu en 2025. Pour rappel les visites sont destinées aux habitants de Soultz à partir de 80 ans et puis tous les 5 ans. Le coût total des anniversaires est d'un montant de 1 480,27 € (fleurs, paniers, vins, cartes) en 2025.

Les noces de mariage

En 2025, 53 couples ont fêté leur anniversaire de mariage. 31 couples ont assisté au Repas des Noces qui s'est tenu le samedi 18 octobre au restaurant « Le Belle-Vue » à Soultz pour un coût de 4 550 € (4 115 € en 2024, 44 couples et 27 participants au repas).
12 Noces d'Or
12 Noces d'Orchidée
4 Noces de Diamant
2 Noces de Palissandre
1 Noces d'Albâtre

LES DEMANDES D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

Le service du CCAS instruit les demandes d'obligations alimentaires pour les personnes âgées et handicapées placées en maison de retraite ou en foyers spécialisés.
En 2025, 9 dossiers ont été traités, en lien avec les familles et les établissements pour définir la capacité de participations aux frais occasionnés par le placement.

LE PLAN D'ALERTE D'URGENCE

43 personnes vulnérables (âgées, handicapées, isolées) sont inscrites sur le fichier PAU Plan d'Alerte et d'Urgence. Ce fichier est habituellement utile lors des périodes caniculaires mais également lors d'autres alertes météorologiques et sanitaires. En 2025, aucune alerte CANICULE n'a été activée par la Préfecture.

LOGEMENT SOCIAL

En 2025, 81 personnes ont été reçues lors des rendez-vous logement proposées par l'adjointe au maire aux affaires sociales (+ environ 40 demandes traitées par l'agent du CCAS en l'absence de l'Adjointe aux Affaires Sociales).

M. Le Maire, en tant que Président de la CCRG, et l'Adjointe au Maire pour la commune de Soultz ont également participé et représenté aux CALEOL d'Habitats de Haute Alsace (tous les 15 jours) et Domial (1/Semaine)

A noter : 557 logements sociaux sont répertoriés sur le ban de la commune de Soultz.

LOGEMENT DE SECOURS

La commune de Soultz possède deux logements de secours gérés par le CCAS. Ils permettent d'héberger temporairement deux familles suite à un sinistre ou à un autre incident.
En décembre 2025, une famille a été relogée dans un des logements, suite à l'incendie de leur maison survenu le jour de Noël.
Pour information, un troisième logement est en cours de réhabilitation.

DEMANDES D'ELECTION DE DOMICILE

En 2025, 12 personnes ont été domiciliées au CCAS et se répartissent entre 6 renouvellements et 6 nouvelles demandes dont 3 personnes ayant trouvé un logement stable à Soultz, Thann et hors région.

HABITAT INDIGNE/INSALUBRE

Tout au long de l'année, les réunions du comité de Lutte contre l'Habitat Indigne permettent de faire le point sur les logements concernés.
En 2025, 3 visites (dont 2 pour la même adresse) ont été effectuées par les services de l'ARS, URBANIS et le CCAS.
Elles ont eu pour objet de vérifier la mise en conformité des logements et de rappeler aux propriétaires les différents travaux à réaliser.
Seul un propriétaire était présent et qui depuis a effectué les travaux.

PLACEMENT D'OFFICE DES PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

1 personne a été placée en décembre 2025, suite à la demande de la famille.
La mairie n'a pas eu besoin de prendre un arrêté de placement d'office.

SUBVENTIONS DU CCAS AUX ASSOCIATIONS

En 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a voté 11 000€ de subventions. 20 associations, qui ont formalisé leur demande, ont bénéficié du versement d'une subvention, soit un montant total de 9 800 € réalisés.
Pour rappel, toutes les demandes de subvention doivent impérativement être faites avec le CERFA 12156*06 et contenir les pièces obligatoires. A défaut, les demandes ne peuvent pas traitées en application de la réglementation.

MARCHÉS PUBLICS



Le service intervient pour la passation et le suivi des marchés publics pour le compte de la ville et fournit également assistance aux différents services s'ils en font la demande, pour leurs consultations en dessous des seuils de publicité.

Voici la liste des marchés conclus lors de l'année écoulée :

NUMERO	DATE	TITULAIRE	OBJET	MONTANT ou MAXIMUM ANNUEL HT	MONTANT ou MAXIMUM ANNUEL TTC	TYPE
0001-1a	23/12/2024	CERTEC	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - mise en sécurité	77 071,03 €	92 485,23 €	Travaux
0001-1b	23/12/2024	CERTEC	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - mise en sécu GO	56 450,39 €	67 740,46 €	Travaux
0001-2	09/12/2025	ARKEDIA	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - charpente bois	35 000,00 €	42 000,00 €	Travaux
0001-3	09/12/2025	SAMSON	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - charpente métal	209 958,00 €	251 949,60 €	Travaux
0001-4	09/12/2025	KAPP	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - échafaudage	54 008,54 €	64 810,25 €	Travaux
0001-5	09/12/2025	SCHOENENBERGER	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - étanchéité	34 659,94 €	41 591,93 €	Travaux
0001-7	09/12/2025	CERTEC	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - Ravalement faç	78 586,00 €	94 303,20 €	Travaux
0001-9	09/12/2025	RIESS	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - Serrurerie	89 620,00 €	107 544,00 €	Travaux
0001-10	09/12/2025	MEYER ISOLATION	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - cloisons	231 423,90 €	277 708,68 €	Travaux
0001-11	09/12/2025	P. BREY	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - Menuis. int bois	169 002,00 €	202 802,40 €	Travaux
0001-12	09/12/2025	CDRE	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - carrelage	25 966,62 €	31 159,94 €	Travaux
0001-13	09/12/2025	MULTISOLS	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - revêtement sol	29 806,00 €	35 767,20 €	Travaux
0001-14	09/12/2025	LAMMER	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - Peinture	27 712,32 €	33 254,78 €	Travaux
0001-15	09/12/2025	ORONA	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - ascenseur	20 400,00 €	24 480,00 €	Travaux
0001-17	09/12/2025	LABEAUNE	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - plomberie	78 288,74 €	93 946,49 €	Travaux
0001-19	09/12/2025	THIERRY MULLER	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - amenag. Ext.	74 709,65 €	89 651,58 €	Travaux

NUMERO	DATE	TITULAIRE	OBJET	MONTANT ou MAXIMUM ANNUEL HT	MONTANT ou MAXIMUM ANNUEL TTC	TYPE
0001-20	09/12/2025	STP MADER	Réhabilitation friche SONOMAB extension périscolaire - Terrass. Depoll.	317 116,42 €	380 539,70 €	Travaux
0001A	28/08/2025	AD SUNCLIM	Entretien des chaufferies	5 814,00 €	6 976,80 €	Services
0001 B	28/08/2025	EIMI	Entretien des chaufferies	17 800,00 €	21 360,00 €	Services
0001	27/08/2025	CALEO	Fourniture de gaz pour les bâtiments de la Ville de Soultz	-	123 211,99 €	Fournitures
0002	25/09/2025	LINGENHELD	Travaux divers d'entretien et d'aménagements de voirie	250 000,00 €	300 000,00 €	Travaux
0002	18/07/2024	COCYCLIQUE	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église	28 240,00 €	33 888,00 €	Prestation intellectuelle
0002B	04/11/2025	SCHOENENBERGER	Réalisation et maintenance d'une toiture photovoltaïque	53 046,15 €	63 655,38 €	Travaux
0003	10/12/2025	SODEREF	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Guebwiller	29 000,00 €	34 800,00 €	Prestation intellectuelle
0004	23/12/2025	INRAP	Fouilles archéologique dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église	272 056,23 €	326 467,48 €	Prestation intellectuelle

ASSURANCES



Le service gère la prise en charge et le suivi des dossiers de sinistres. Il fait l'interface entre la ville et les assureurs de celle-ci. Le marché des assurances, conclu pour 4 ans, est décomposé en 4 lots correspondants à une thématique :

Dommages aux biens

Nombre de sinistre déclarés en 2025 : **5**
Montant total de préjudice : **14 439 €**

Véhicules à moteurs

Nombre de sinistre déclarés en 2025 : **2**
Montant total de préjudice : **1 659,5 €**

Responsabilités

Nombre de sinistre déclarés en 2025 : **4**

Protection fonctionnelle agents et élus

Nombre de sinistre déclarés en 2025 : **1**
Montant total de préjudice : **5 280 €**

Evolution des sinistres par rapport à l'année précédente :

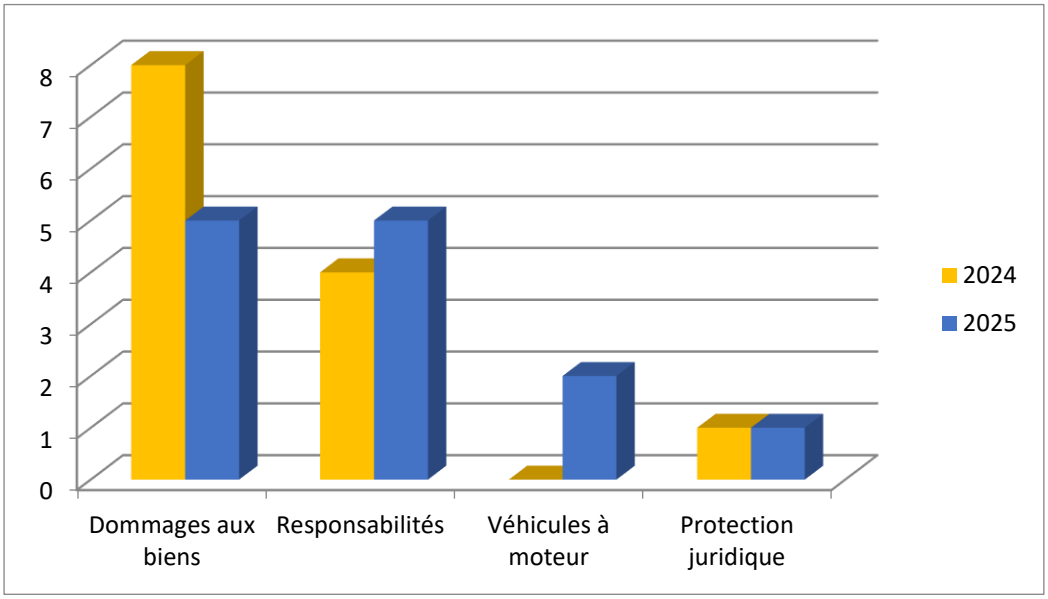

SERVICE SCOLAIRE

La gestion du service scolaire est assurée par un agent, Florence CHRISTLEN, sous l'autorité de l'adjointe, Mme Maria JONAK, en charge des affaires scolaires.

Ses missions portent essentiellement sur la gestion des effectifs et des dérogations scolaires, en lien avec le directeur de l'école « Katia & Maurice Krafft », et les directions des trois écoles maternelles. Il est un relais important entre la Mairie et les écoles.
Il assure également le suivi des besoins des écoles en matière de fournitures, de matériel et d'équipements, ainsi que la coordination avec les services municipaux pour les travaux, l'entretien et la maintenance des établissements. Il prend également en charge le suivi administratif des dépenses liées aux écoles, la préparation des documents et courriers et l'accompagnement des projets et manifestations scolaires.
Il peut enfin être sollicité dans les écoles lors de situations particulières, notamment en cas de grève des enseignants.
Deux commissions scolaires ont lieu, une en janvier 2025 pour faire le point sur les effectifs et les prévisions de rentrée, puis une en en avril 2025 pour l'examen des demandes de dérogations. Ces commissions constituent également un temps privilégié d'échange entre la municipalité et les établissements scolaires, permettant de faire le point sur les besoins, les projets et les éventuelles difficultés rencontrées.
Le service assure également l'organisation du défilé de la Saint-Martin qui a pu se dérouler le 11 novembre 2025.
Grâce à l'investissement des équipes pédagogiques des écoles, l'édition 2025 a été véritablement réussie.

Chiffres clés - évolution par rapport à 2024

Effectifs scolaires rentrée 2025/2026 :

- Elémentaire : **329**, - 4,6 % dont **209** monolingues (- 1,4 %) et **120** bilingues (-9,8 %)
- Maternelles : **203**, + 3,6 % dont **90** monolingues, stables et **113** bilingues (+6,6 %).

Dérogations :
*extérieures élémentaires :**4,** - 44 %
*sortantes élémentaires : **3,** stables

*extérieures maternelles : **17,** + 13 %
*intra-muros maternelles : **8**, - 38 %
*sortantes maternelles :**8**, + 100 %

ANIMATION ET COMMUNICATION

MISSIONS :

Sou l'égide de Mme Annie DITTRICH, adjointe au maire en charge de l'animation et de la communication, les deux agents du service ont pour vocation d'organiser, fédérer, communiquer, piloter le jour J et analyser les retombées médias des manifestations municipales.

Les canaux principaux de communication utilisés sont :

- Le site internet www.ville-soultz.fr
- La page Facebook de la ville
- La panneau lumineux (place de la République)
- Le bulletin municipal (2 éditions par an) sauf en 2024 (pas d'édition en juin)
- L'agenda communal
- Le communication papier (affiche, programme, flyer)
- D'autres médias, radio, tv et presse

Sur l'événementiel les principales tâches sont :

- Trouver de nouveaux événements et adapter les existants aux attentes nouvelles
- Le pilotage de la logistique et des aspects techniques et juridiques de l'organisation des évènements (autorisation préfectorale, déclaration, SACEM…)
- Gestion de la partie artistique des événements
- Concevoir la communication et la mise en lumière des actions municipales, à travers la réalisation de supports adaptés (plaquettes, affiches, flyers, guide, photographies, bâches…)
- Valoriser et animer le commerce local et de l'artisanat.
- Le service pilote également les demandes de cirque, les demandes de coupes.
- Le service sert également de support aux autres services dans le domaine de la communication
- Reportage photo sur les évènements et cérémonies.

Le service assure également la communication interne de la collectivité.

FAITS MARQUANTS DE 2025 :

L'année 2025 aura été marquée par le départ de Sébastien MAURER, puis par le recrutement de Doriane KNAB en septembre 2025.

Le service Animation organise les cérémonies commémoratives (celles du 4 février, du 8 mai, de la chapelle Sicurani, du 18 juin, du Rote Rain, du 11 novembre, du 5 décembre) et assure le service du verre de l'amitié.

08/01 Soirée de réception des vœux du maire.

31/01 Rassemblement pour Cécile KOHLER.

08/02 80ème anniversaire de la Libération.



13/03 Soirée des nouveaux arrivants à la Halle aux Blés.

29/03 Journée Zéro-déchet à la Halle aux Blés et au Pôle 360.

08/05 Cérémonie du 8 mai



24/05 Journée citoyenne



En mai, juin et juillet, le service animation a assuré la promotion des JEUDIS DE SOULTZ, avec une communication commune autour des JEUDIS DU TEMPLE, les JEUDIS DU BUCHENECK et les JEUDIS DE L'ORGUE.

14/06 Braderie de Soultz (… commerçants soultziens et … non-sédentaires) combinée avec la fête des associations organisée par l'OMECAS. La braderie s'est déroulée en plein cœur de la vieille ville dans les rues Jean Jaurès et de Lattre de Tassigny et sur la place de la République. Sur la place de l'Eglise, les associations avaient fait découvrir au public leurs activités.



19/06 Pose des Stolpersteine

21/06 Fête de la musique organisée en 8 lieux de Soultz (rue de Lattre de Tassigny, rue Jean Jaurès et sur la place de la République, Parc du Bucheneck, avec la scène couverte de la ville).

27/06 Vernissage de l'exposition « Soultz un autre regard » par la Focale

06/07 Cérémonie du Rote Rain. Organisation du vin d'honneur directement sur site avec le soutien des services techniques.

07/07 Inauguration de la boîte à livres (Rue des Chasseurs)

05/07 Organisation du concours des maisons fleuries avec le passage du jury (déambulation à vélo).

14/07 Organisation de la Fête du 14 juillet. Bal, descente au flambeau, défilé et feu d'artifice. Présence du groupe Forband.



15/08 Soirée estivale avec la présence du duo **SYMBIOZ** en première partie, suivi du groupe **GENTLEMAAD**. En plus : animations enfants avec Cyclo Circus, participation de certaines associations à la tenue des buvettes et de la restauration : FC SOULTZ et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

07/09 Pique-nique Républicain. La manifestation débute avec un spectacle de danse aérienne par la **compagnie « Les Aéronautes ».** Puis par une déambulation par la **Compagnie « Tricoterie et Cie »**. A 20h30, concert du groupe **EL MIRA** avec des airs dansants Latino & Flamenco. Clôture de la soirée avec le feu d'artifice à 22h.



14/09 Montée du Col Amic avec un public composé surtout de cyclosportifs. Cette manifestation intitulée Col'Attitude a été organisée par l'ADT (Alsace Destination Tourisme) avec la participation de l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller. Une partie de la logistique a été soutenue par les services techniques de la Ville.

20/09 et 21/09 Journée du Patrimoine. Ouverture des musées de la ville.

24/09 Atelier conduite séniors. La Ville de Soultz a mis en place des **demi-journées de remise à niveau du code de la route**, spécialement destinées aux **Soultziens âgés de 75 ans et plus**.
Ces sessions ont pour objectif de **rafraîchir les connaissances** des seniors sur le code de la route, dans une **ambiance chaleureuse et bienveillante**, sans aucun examen.



28/09 Atelier prévention séniors consacré aux bons réflexes à adopter à la maison et sur internet. Plusieurs thématiques seront abordées : comment réagir face aux sollicitations à domicile, reconnaître les tentatives d'escroquerie sur internet, sécuriser ses démarches administratives ou encore adopter les bonnes pratiques pour prévenir les cambriolages. L'objectif est de donner à chacun des outils simples et concrets pour renforcer sa vigilance au quotidien.

09/10 Organisation d'une marche pour Octobre Rose, avec les agents de la collectivité. Les Tee-Shirts qui ont été commandés l'année dernière ont été réutilisés pour cette édition et la prise d'une photo a été réalisée et relayée par les canaux de communication afin de sensibiliser la population et les agents sur le dépistage du cancer du sein.



11/10 Journée Nationale du Commerce de Proximité, en partenariat avec l'association des commerçants. Animation assurée par la Gugga Ratscha de Mulhouse (fanfare).

31/10 l'après-midi Halloween a été organisé par le service jeunesse avec le soutien du service Animation et de Florence.

26/11 Organisation de « l'allumage du sapin » qui lance les festivités de Noël avec les agents de la Ville. Petit moment de convivialité qui est organisé à la halle aux blés.

6, 7, 13, 14, 20 et 21/12 Marché de Noël de Soultz sur la place de la République, la halle aux blés et au parc du Bucheneck.
Pour la première fois, un troisième week-end a été dédié aux familles uniquement au Parc du Bucheneck.
Des spectacles de feu ont été proposés par la ville avec les compagnies l'ASSOCIATION IGNITE, LAMES D'EN TEMPS, ART THÉMIS, FARFEULU, LES FRANGINS LINDECKER et LE VENT EN POUPE.
D'autres animations ont été proposées, maquillage, démonstration avec l'association Lames d'en Temps, venue du St Nicolas, du Père Noël et moments musicaux avec Aurélie Music et Elise WACHBAR. L'ACAP & DP a proposé 12 représentations du conte de Noël « LE GRENIER ENCHANTÉ ».





Nombre de stands : 23 par week-end dans la Halle aux Blés, 6 chalets sur la place de la République et 7 chalets dans le parc du Bucheneck. Le Bucheneck a été étendu et réorganisé afin de le rendre plus attractif. Deux allumages de bougies ont eu lieu dans le parc avec des photophores de récupération pour la plupart (à 17h les dimanches).

Envoi quotidien de revue de presse qui est envoyée à l'ensemble des élus et agents.

Mise en page du programme 44 pages de la 4ème saison du Pôle Culturel – Le 360 (pour le compte du service culturel de la ville).



Soultz Infos (collecte et correction des articles, ainsi que l'organisation et coordination de la distribution). Les deux éditions sont distribuées par les élus dans les boites à lettres des Soultziens.

Compilation et vérification des informations pour la parution de L'**AGENDA COMMUNAL** du prestataire AF COMMUNICATION et distribution par les élus dans les boites à lettres des Soultziens

Conception graphique des visuels et des affiches des événements de la ville.

Peu à peu les compétences et le champ d'action du service s'élargissent pour devenir un vrai service transversal, qui travaille de concert avec les autres services, notamment sur les projets des musées et de la médiathèque et du Pôle 360.

Rédaction des communiqués et dossiers de presse à destination de la presse locale.

Reportage et traitement des photos lors des événements de la ville (commémoration, manifestation, suivi de chantier, etc).

Création d'une vidéo d'une quinzaine de minutes avec les photos de la Journée citoyenne. Cette vidéo est utilisée lors de la soirée des vœux du Maire.

En fin d'année, **réalisation des cartes de vœux et invitations aux vœux du Maire**. Un travail a également été réalisé pour la création **d'une vidéo projetée lors de la cérémonie**.

CITOYENNETÉ

Le service Citoyenneté est placé sous la responsabilité de Madame Maria JONAK et Fleur OURY, Adjointes au Maire, et est animé par un agent dédié. Il a pour mission de favoriser l'engagement citoyen et de renforcer le lien entre les habitants et la vie publique locale.
Parmi ses principales actions figurent :

- **La Journée Citoyenne**, organisée chaque année, qui mobilise les habitants autour de projets collectifs d'intérêt général (embellissement de l'espace public, actions de solidarité, etc.).
- **Les réunions des Conseillers de Quartiers et des Conseillers des Sages**, qui permettent aux habitants et aux personnes volontaires de contribuer activement à la réflexion sur les projets de la commune et à la vie démocratique locale.
- **Les élections du Conseil Municipal des Enfants (CME)**, qui offrent aux jeunes la possibilité de découvrir le fonctionnement d'une instance démocratique, de porter des idées et de mener des projets concrets au service de leurs camarades et de la ville.
- **Les séances du Conseil des Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants**, qui permettent d'impliquer les jeunes citoyens dans la vie de la commune, de développer leur sens des responsabilités et de participer à des initiatives en lien avec leurs préoccupations.

À travers ces différentes actions, le service Citoyenneté joue un rôle essentiel dans la promotion des valeurs républicaines, de la participation active et du vivre-ensemble.

Activités du Conseil Municipal des enfants et du Conseil des Jeunes :

Janvier 2025 : CME en visite à la SPA de Mulhouse



Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont visité **la SPA de Mulhouse**. Accueillis par l'équipe de l'association, ils ont découvert le fonctionnement du refuge, les soins apportés aux animaux et les missions de protection animale.
À cette occasion, les enfants ont remis les **dons récoltés dans le cadre d'une collecte organisée à l'école élémentaire Krafft**. Croquettes, couvertures, jouets… autant de gestes solidaires qui ont été chaleureusement accueillis par la SPA.

Février 2025 : CME – CJ : Découverte des coulisses de la piscine Nautilia

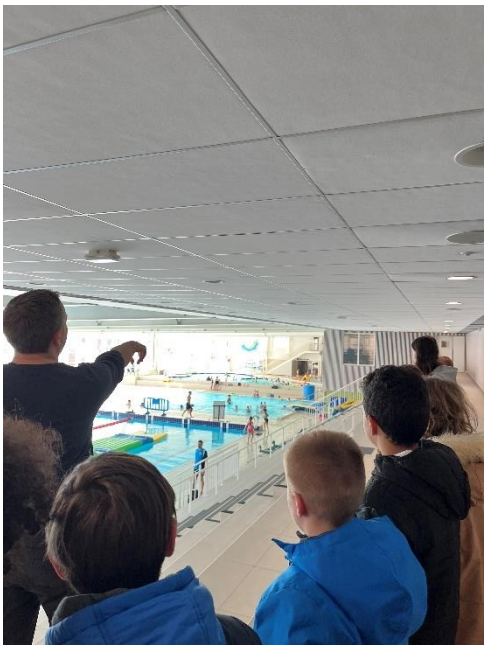

En février, le CME et le Conseil des Jeunes (CJ) ont eu l'opportunité de visiter la piscine **Nautilia**.
Guidés par le responsable technique, ils ont découvert les coulisses de cet équipement, avec un accent particulier sur sa **gestion environnementale** : systèmes de filtration, dispositifs d'économie d'énergie, gestion de l'eau et bonnes pratiques visant à limiter l'impact écologique.
Une expérience enrichissante qui sensibilise à la fois à la technique et à l'environnement !

Mars 2025 : CME – CJ : Exploration du numérique responsable



En mars, le CME et le CJ a participé à une animation ludique et engagée autour du jeu **Future of Tech**, imaginé par l'association **Latitudes**.
Cette **simulation de création d'une application mobile à impact positif** a permis aux jeunes de réfléchir collectivement aux enjeux sociaux, éthiques et environnementaux liés au numérique. En se mettant dans la peau d'un collectif de concepteurs, ils ont imaginé une application utile à la société, tout en prenant en compte ses **effets potentiels sur les utilisateurs et sur le monde**.

Avril 2025 : CME - Une matinée pour la biodiversité avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)



En avril, le CME a passé une matinée avec la **LPO Alsace.** Les enfants ont découvert de façon ludique tout ce qu'il faut savoir sur les **hirondelles et les martinets**, des oiseaux essentiels à notre écosystème, grâce à des jeux interactifs. Après une session d'observation en extérieur, ils ont installé des nids artificiels pour aider à agrandir une colonie d'hirondelles

Une super matinée pour sensibiliser à la préservation de la nature !



Juin 2025 : Repas européen – CME/CJ

Le CME et le CJ ont été conviés à partager un **repas européen**.
Afin de contribuer à la réussite de cette soirée conviviale dédiée à nos jeunes conseillers, la participation des parents a également été sollicitée. Chacun était invité à apporter un apéritif, un dessert ou une boisson typique d'un pays européen de son choix.



Un **quiz par équipes** a également été organisé afin de tester et de mettre à l'épreuve les connaissances des jeunes conseillers sur l'Union européenne, en amont de leur visite au Parlement européen.



Juillet 2025 : À venir – Visite du Parlement Européen et de Strasbourg



Matinée : visite du centre historique de Strasbourg.
Après-midi : visite du Parlement européen de Strasbourg, introduite par un quiz ludique adapté aux enfants afin de leur permettre de mieux comprendre le rôle et les enjeux de cette institution européenne.
Les enfants ont ensuite pu assister à une séance ouverte au public, au cours de laquelle ils ont notamment pu écouter l'intervention d'un député européen et ancien président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, qui a plaidé ce mercredi pour que l'Europe se prépare davantage face aux risques d'incendie.

Fin de journée : repas dans un restaurant proposant des flammekueches, avant le retour à Soultz.

Septembre 2025 : Début de la mise en peinture des décorations estivales



Octobre 2025 :
Élections à l'école des 6 nouveaux élus du CME
Novembre 2025 :
Première séance plénière du nouveau CME et poursuite de la mise en peinture des décorations estivales



Décembre 2025 :
A la demande du CME, participation de l'École Krafft au 3ème week-end des Féeries de Noël avec la vente de petits gâteaux de Noël en faveur de la coopérative scolaire.



Les Conseils de quartier :

Ce sont 25 conseillers qui œuvrent activement à l'amélioration du cadre de vie des quartiers. Ils échangent régulièrement avec les élus et relayent les informations et les décisions prises par l'équipe municipale.
1 réunion a été organisées en 2025 :
- 1 réunion au mois de juin 2025 (tous les secteurs)

Le Conseil des sages :

Consultés pour avis sur des projets envisagés par la municipalité, les 9 membres ont été conviés à 1 réunion en juin 2025.
+ rencontre territoriale de la Fédération françaises Villages et Villes Sages le 21/05 à Fortschwihr.

Journée Citoyenne 2025 :

La journée citoyenne a réuni en 2025 près de 274 personnes âgées de 4 mois à 80 ans autour d'une trentaine de chantiers (travaux de peinture, de désherbage, éco-ballades…) d'embellissement de la ville.



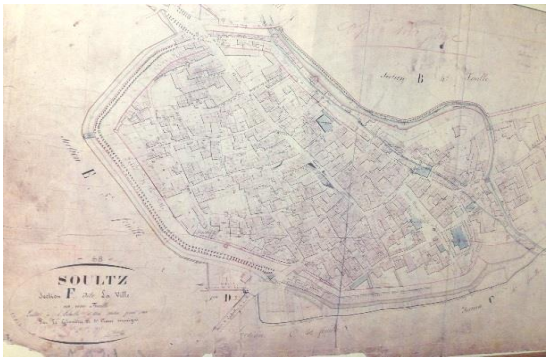

URBANISME – ENVIRONNEMENT

Sou l'égide de M. Rémy AUBERTIN, adjoint au maire, M. Fabien GUILLAND, responsable du service de l'urbanisme, est assistée de Mme Nadine BOTTERO et M. Guillaume BASLER.

Urbanisme

Hormis l'accueil du public et les réponses aux usagers, les agents ont en charge l'enregistrement des différents dossiers d'autorisations d'occupation des sols (AOS), la consultation des services pour l'ensemble des AOS y compris le SDIS et la DDT, leur instruction, la délivrance des arrêtés, le contentieux et les contrôles de conformité
La commune est compétente à compter de 2024 en matière de publicité, d'enseignes et de préenseignes.
Le service rédige les notes d'aide à la décision à l'intention des élus et le budget du service.
Ils assurent également le renseignement des notaires.

Chiffres clés – évolution par rapport à 2024

26 demandes de permis de construire, - 44 %
4 permis d'aménager, + 300 %
4 permis de démolir, stable
199 déclarations préalables, + 20 %
95 demandes de certificats d'urbanisme, - 23 %
12 autorisations de travaux - (accessibilité et sécurité ERP), stable

10 autorisations pour les enseignes, + 100 %

Le service procède également au constat d'infractions et aux visites de chantier.
Il est également partie prenante à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la rénovation urbaine) qui est entré en vigueur au 1er septembre 2021. Il a assuré la rédaction du règlement municipal de construction qui est en vigueur depuis le 10 octobre 2024.
Il a également en charge les procédures de mise en sécurité.

Environnement

- Forêt communale :

Le service assure l'élaboration et le suivi du budget Forêt. Il a en charge la réglementation de la circulation de la forêt (trottinettes, motos, VTT). A ce titre, le service gère un partenariat étroit avec l'ONF.

- Chasse :

Le service en lien avec les services de la préfecture met en application la réglementation relative à la chasse : gestion des lots, commission annuelle, suivi, information presse. Les baux de chasse ont été renouvelés à compter de 2024 pour une durée de 9 ans.

- S'agissant des questions relatives à la sécurité et à la salubrité, le service a assuré le traitement des dossiers suivants :

*La Commission de sécurité des pistes : arrêtés annuels d'ouverture et de fermeture des pistes de ski, commission annuelle
*13 autorisations de voirie (échafaudage, occupation du domaine public, permission de voirie), - 20 %
*Gestion des conflits de voisinage
*La gestion des animaux nuisibles et errants (contrat SPA)

- Le service a également pris en charge toutes les questions relatives concernant :

*le Syndicat Mixte Markstein/Grand Ballon :
*Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (étude et participation à tout projet sur le secteur) comme le partenariat pour la reconquête des chaumes avec le conservatoire des sites alsaciens
*la Charte pour l'Environnement
*GERPLAN
*Le Syndicat mixte des rivières

Au niveau foncier :

Le service a réceptionné **97** Déclarations d'Intention d'Aliéner, + 4 %. Il est chargé du suivi de la rédaction d'actes portant acquisition de terrains : vente à SOVIA notamment.

A des fins de régularisation de l'emprise foncière des voiries, le service assure la rédaction des actes de vente en la forme administrative et de la gestion du cadastre (renseignements administrés et professionnels). 20 rétrocessions de terrains ont été effectuées.

Il gère les fermages communaux et les jardins familiaux (118) (rédaction des contrats, liens avec les locataires, suivi, facturation, contrôle de l'état d'entretien, gestion des différends, résiliation). Une procédure de préemption a été engagée en 2025.

Enfin, le service a organisé et assuré la tenue de la CCID - Commission Communale des Impôts Directs (fixation des catégories, analyse des modifications...) et présenté 26 délibérations au conseil municipal.

FINANCES

Sous l'égide de Mme Fleur OURY, adjointe au maire, Mme Ginette KLEIN, responsable du service des finances est assistée de Mme Sandra AH-TOY, M. Michaël PANEQUE et M. Baptiste HEGELEN.

Les principales missions de ce service consistent en :

- L'élaboration des documents budgétaires et financiers (budget primitif, compte administratif, décisions modificatives).
- L'exécution et le suivi budgétaire.
- La gestion de la dette.
- La gestion financière rétrospective et prospective.
- Le traitement des paies.
- La gestion et le suivi de l'assurance statutaire.

Chiffres clés - évolution par rapport à 2024

↳ **3 837** mandats de paiement, + 24 %
↳ **434** bordereaux de mandats, + 3,7 %

↳ **1 293** titres de recettes, + 16 %
↳ **195** bordereaux de titres, -14 %

Temps forts 2025

- Mise en place du budget vert : nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

- Augmentation de 2,9 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024, avec une inflation de 0,80% :

    - + 9,63 % pour les charges courantes (coût de l'énergie, fluides, petites fournitures, prestations de services, primes d'assurances)
    - + 0,77 % pour les charges de personnel (augmentation des charges sociales avec notamment la hausse des cotisations patronales CNRACL de 3 points).

- Maintien des taux des impôts locaux.

- Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, en particulier pour les travaux d'aménagement de la friche SONOMAB en vue de l'extension du périscolaire.

RESSOURCES HUMAINES

Ce service est géré par Mme Catherine LOOS et M. Michaël PANEQUE.

MISSIONS :
Mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité.
Conseil à l'ensemble des services et aux élus.
Organisation et participation au dialogue social.
Gestion des carrières (du recrutement au départ à la retraite des agents).
Formation.
Gestion administrative du temps de travail.
Organisation et suivi des commissions administratives paritaires.
Prévention de la santé au travail en lien avec l'assistant de prévention.

Chiffres clés - évolution par rapport à 2024

↳ **78** agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025, - 3,7 % :

- **65** fonctionnaires, - 3%
- **10** contractuels permanents, stable
- **3** contractuels non permanents, -25 %

I. Les moyens humains et financiers

Les moyens humains
Les **75 postes permanents** inscrits au tableau des effectifs sont pourvus ; ils sont ainsi répartis :

- **1** emploi de Direction (emploi fonctionnel administratif)
- **2** postes d'Attaché
- **1** poste de Rédacteur principal de 1ère classe
- **1** poste de Rédacteur
- **4** postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe
- **4** postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe
- **8** postes d'Adjoint administratif
- **1** poste d'Ingénieur principal
- **1** poste de Technicien principal de 1ère classe
- **5** postes d'Agent de maîtrise principal
- **1** poste d'Agent de maîtrise
- **1** poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe
- **5** postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- **12** postes d'Adjoint technique
- **1** poste d'Attaché principal de conservation du patrimoine
- **1** poste d'Attaché de conservation du patrimoine
- **1** poste de Bibliothécaire principal
- **3** postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
- **2** postes d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

- **3** postes d'Adjoint du patrimoine
- **1** poste de Brigadier-chef principal
- **3** postes de Gardien-brigadier
- **1** poste d'Animateur principal de 2ème classe
- **3** postes d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe
- **5** postes d'ATSEM principal de 2ème classe
- **4** postes d'ATSEM principal de 1ère classe

Cet effectif est composé de **53,85 %** de femmes et de **46,15 %** d'hommes.

Les moyens financiers

Les charges de personnel représentent **42,46 %** des dépenses réelles de fonctionnement mandatées.

Dépenses réelles de fonctionnement : 7 902 972 €
Charges du personnel : 3 355 964 €

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **18,38 %**.

II. Carrière

Evolution professionnelle

289 arrêtés relatifs aux personnels ont été pris (arrêtés d'avancements d'échelon, d'avancements de grade, de promotions internes, de reclassement, d'intégration…).

Formations

90,67 % (contre 54,55 % en 2024) des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour répartis de la manière suivante :

- **70 %** d'agents de la catégorie A
- **100 %** d'agents de la catégorie B
- **79,69 %** d'agents de la catégorie C en progression de 10 %

165 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent.
13 687 € ont été consacrés à la formation, + 25 %.

Sanctions disciplinaires

Une sanction disciplinaire a été prononcée : sanction du 2ème groupe (exclusion temporaire de 7 jours).

III. Absences & Accidents du travail

Absences

En moyenne, **22,98 jours d'absences** pour tout motif médical par fonctionnaire, et **11,8 jours d'absence** par agent contractuel permanent et **2 jours d'absence** par agent contractuel non permanent.
40 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

Accidents du travail

4 accidents du travail ont été déclarés avec arrêt de travail et **1** accident du travail a été déclaré sans arrêt de travail.

IV. Instances

5 réunions du Comité Social Territorial.

V. Protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.
Montant global de la participation Santé : **18 579 €**
Montant global de la participation Prévoyance : **7 680 €**

2

SERVICES TECHNIQUES

Effectif des services techniques :
28 agents
Les effectifs sont complétés par 6 agents spécialisés dans l'entretien des locaux.

REALISATIONS 2025

Les services techniques sont un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune : rendre la ville plus belle, plus propre, plus pratique. La polyvalence des agents leur permet d'intervenir en soutien de leurs collègues dans tous les domaines et a œuvré à la réalisation des projets de l'équipe municipale.
Les services techniques sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.
Les services techniques ont également pour mission de planifier et d'évaluer de futurs travaux.

VÉGÉTALISATION DES ESPACES

Végétalisation et îlots de verdure (rue fossé, écoles, chaufferie église, square source salée, rue Wolfhag…)

Conformément à la loi « Climat et résilience », la ville de Soultz poursuit son effort dans la végétalisation du centre-ville mais aussi dans les quartiers résidentiels avec l'implantation de plusieurs îlots de verdure en remplaçant les surfaces imperméables. Etudiés en régie communale et mis en place par les agents du service technique, les aménagements se sont succédés au premier semestre.



Végétalisation de la cour de récréation de l'école maternelle St Jean, cour du périscolaire, rue du Wolfhag, rue Cornely, placette Bellevue, place Ste claire, square source salée, soit près de 400 plantes permettent à la ville d'être plus accueillante tout en favorisant note cadre de vie.

Ecole des Bruyères : pose d'un nouveau revêtement et agrandissement de l'espace végétalisé.

La végétalisation se poursuit avec la cour de l'école maternelle des Bruyeres. Des travaux de terrassement dans la cour côté SUD, auront permis d'agrandir l'espace vert. Le revêtement imperméable réduit permet une meilleure infiltration des eaux pluviales favorisant un meilleur développement aux arbustes existants.



Décorations saisonnières et fleurissement printanier.

Les équipes techniques démontrent régulièrement leur imagination et leur savoir-faire tout au le long de l'année : Noël, St Valentin, Pâques ou saison estivale, chaque évènement est propice à la créativité des services.





Une Forêt Sanctuaire : Un lieu de repos en harmonie avec la nature



Répandue dans les pays scandinaves et d'outre Rhin, la ville de Soultz possède depuis peu sa forêt « sanctuaire » : il s'agit d'un espace forestier pérennisé qui offre la possibilité d'inhumer des urnes funéraires au sein d'une forêt publique. Lieu de mémoire privilégié depuis de nombreuses décennies, l'espace du ROTERAIN avec sa croix PAX, symbolisant la souffrance des Malgré Nous, a été choisi comme lieu de recueillement naturel. Un espace de plusieurs ares sera destiné à accueillir les urnes au pied plusieurs chênes à l'arrière de la croix. Apres l'élaboration du règlement, des travaux de sécurisation du site mais aussi l'implantation d'un cheminement pédestre ont été réalisés. Ce nouveau projet permet la réception des premières urnes funéraires dès le début d'année 2026.

TRAVAUX DE VOIRIE

Plusieurs aménagements ont été réalisés durant le 1er semestre.



Rue de la Marne

Sécurisation des arrêts de bus et création d'un passage protégé avec intégration d'îlots refuge et de sécurité du parking de la MAB vers le passage conduisant au pôle culturel.

Rue du fossé

Finalisation des travaux avec la création d'un espace de stationnement de 7 places, agrémenté d'un massif de verdure et arboré en contre-bas du parking dans le cadre de la végétalisation du centre-ville.

Place Sainte -Claire et rue Jaurès



Débutés en urgence courant novembre, après un effondrement de la conduite d'assainissement, la place sainte-Claire propose un nouveau visage après les travaux. La conduite d'assainissement et d'eau potable ont été renouvelées en collaboration avec les services de la CCRG. La fibre et l'éclairage public ont été placés en souterrain. La végétalisation du centre-ville se poursuit avec la plantation de divers arbustes et d'un arbre, réhaussant la richesse historique du centre-ville.

Rue Wolfhag

12 ilots de verdure, composés d'une dominante pyramidale et de divers arbustes ou graminées, ont été aménagés.

Place Belle-Vue

Un espace dédié au stationnement au bout de la rue, proposant une vingtaine de stationnement, a été réalisé : les emplacements permettent l'infiltration des eaux pluviales. Tout comme les autres aménagements, l'espace a été arboré avec la plantation de 4 arbres, procurant un ombrage durant la période estivale

Route de Guebwiller

La sécurisation d'un passage protégé avec le positionnement d'un ilot « refuge » a été aménagé.

Passage rue des Alouettes

Après la réfection de la rue Cornely en décembre 2024, la jonction entre la rue des alouettes et la rue Cornely permet de finaliser les travaux dans ce secteur, avec la pose d'un nouvel enrobé, délimité par une bordure de pavés en grès rose.

Un nouveau tapis pour l'entrée Sud de la Ville



Reportés depuis plus d'un an, les travaux de voirie viennent finaliser l'entrée SUD de la Ville de Soultz. En collaboration avec la CEA, Un nouveau tapis d'enrobés a été posé mi-octobre, après les vendanges. La sécurité des piétons et des vélos, renforcée par un marquage routier adapté.

Remplacement des éclairages publics dans nos rues



Le remplacement sur les grands axes, regroupant les luminaires les plus énergivores et supérieur à 8metres vient de s'achever en début d'année. Les électriciens des services techniques s'activent pour le remplacement des luminaires plus petits, permettant le passage en LED, et réduisant la consommation. Depuis la coupure partielle de l'éclairage et l'installation de nouveaux luminaires économes, la ville de Soultz à réduit presque de moitié sa consommation, passant de 326.3 MWh (Mégawattheure) en 2022, 175.9MWh en 2023 et 164.2 MWh en 2024. Les remplacements des éclairages se poursuivra toute le long de l'année, afin de limiter le montant du fonctionnement.

Route de Bollwiller : pose de 2 nouveaux abris-bus



Après la pose d'un nouvel abri bus, rue de la Marne, deux nouvelles structures viennent remplacer les abris-bus âgés de plus de vingt ans route de Bollwiller. Afin de se mettre en conformité avec la règlementation du parc des Ballons, les élus ont opté pour un abri dont le matériaux principal et naturel, le bois. Ces derniers ne sont plus équipés d'affichage publicitaire, limitant la pollution visuelle des entrées de la ville.

ENTRETIEN ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ecole KRAFFT : mise en conformité des locaux et installation d'une nouvelle chaudière

Suite à la dernière commission de sécurité, une mise en conformité de l'accessibilité et du risque « incendie », complète du bâtiment s'imposait. Après les demandes administratives et les études, les nombreuses entreprises se sont relayées pour des travaux de menuiserie, ferronnerie, maçonnerie, peinture, électricité et sanitaires, lors des mois de juillet et août. Il a ainsi été procédé à des aménagements structurels des bâtiments construits en 1870 pour le plus ancien et 1930 (notamment percement de nouvelles portes, nouvelle centrale incendie, nouvelles portes coupe-feu), des changements d'affectation des locaux ainsi que la mise à jour du réseau informatique. Le personnel des services techniques a également mis en peinture plusieurs salles et le hall d'entrée.

Deux nouvelles chaudières ont également été installées : bien que le bâtiment soit chauffé au bois en période hivernale, nos structures possèdent une chaudière gaz. Avec la mise en place de nouvelles chaudières, la consommation est réduite de 30%, limitant les dépenses de fonctionnement de la ville.



Déplacement du portail et pose partiel de l'enrobé dans la cour de l'école

Parallèlement aux travaux intérieurs, le personnel des services techniques ont mis en place un massif surélevé servant d'assise aux enfants et un abri à vélo. Le portail de la rue de la Marne a été déplacé, sécurisant la seconde entrée mais aussi une aire d'attente avant de traverser la rue.



Périscolaire : nouvelle toiture



Après la toiture de la maison des associations, l'an passé et les entretiens ponctuels sur les couvertures des bâtiments communaux (La MAB, Le gymnase de la Vosgienne, l'église et son clocher, les 2 musées…) la structure du Périscolaire, « le coin des copains » a été le principal chantier de couverture pour cette année 2025. De façon à préserver la richesse historique de nos toitures de type « Shed » et à respecter à la législation, des tuiles en terre cuite couvrent le bâtiment.

SONOMAB : consolidation des murs extérieurs et lancement du chantier de gros œuvre

Lancés début 2025 après plusieurs années d'études, les travaux de consolidation sont achevés avec la mise en place des chevalements en bois sur une hauteur de 8m. La structure métallique interne a été retirée. Les travaux de gros-œuvre et de maçonnerie ont débuté fin d'année 2025.



Du photovoltaïque, une électricité « verte » pour les bâtiments communaux

Apres la réalisation des études et l'obtention des diverses autorisations obtenues, le projet d'une centrale photovoltaïque est en cours de réalisation sur les toitures des services techniques. D'une puissance de 70KWC, l'électricité produite permettra de couvrir les besoins d'énergie de la mairie, des musées, du pôle médical, du périscolaire et des écoles. L'objectif est de consommer au maximum la production solaire produite sur ce site et de limiter les dépenses de fonctionnement de la collectivité.



Eglise et clocher : travaux d'étanchéité et de démoussage



Des travaux de vérification de l'étanchéité des toitures et de nettoyage des gouttières ont été réalisés. Des travaux de démoussage sur les contreforts du clocher ont complété l'intervention. Ces interventions ont été réalisés par des grimpeurs cordistes durant les dernières semaines de l'année. De nombreuses ardoises du clocher ont été remplacés afin de garantir l'étanchéité et une bonne pérennité de la structure.

Aménagement des archives municipales



Depuis quelques années, les archives municipales se trouvent à l'étroit dans les anciens locaux situés à l'école KRAFFT. 85m² supplémentaires viennent compléter les 140m² réservés actuellement aux archives. Apres des travaux d'étanchéité du sol, la reprise des murs et le remplacement des fenêtres en 2024, l'éclairage et l'installation de nouvelles armoires mobiles, de déshumidificateurs finalisent les travaux pour l'année 2025.

Pose de panneaux photovoltaïques - maison des associations et parking Soierie



Après avoir renouvelé l'ensemble de la couverture du bâtiment de la maison des associations et du service jeunesse en 2024, la pose des panneaux photovoltaïques s'est achevée en 2025. D'une puissance de 76 KWC, la production est destinée à 17 auto consommateurs locaux. L'association EPA gère la distribution. Dans le cadre de la même opération, la toiture de la soierie servira de support à la même opération avec l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100KwC et destinée à 18 auto consommateurs.

Remplacement chaudière MAB

La chaudière GAZ de la MAB et du Groupe scolaire KRAFFT (maternelle St JEAN et l'annexe KRAFFT) est tombée en panne fin novembre 2024. Après la mise en place d'une chaudière de location, deux nouvelles chaudières sont venues remplacer l'ancienne datant de 2001. D'une puissance de 430KW, elle permet de chauffer l'ensemble des bâtiments concernés en milieu de saison. En effet, l'ensemble des bâtiments communaux autour de la place de l'église sont chauffés par une chaudière biomasse.



3

SERVICE JEUNESSE

Placé sous la responsabilité de Mme Maria JONAK, adjointe au maire, ce service est dirigé par Isabelle GRANDIN puis par Denis INFANTI depuis le 1er septembre 2025. Deux animateurs viennent compléter l'équipe.

Chiffres clés



70 participations moyennes hebdomadaires et pendant les vacances, témoignant d'une fréquentation régulière des différents accueils proposés par le Service Jeunesse.
168 enfants et adolescents accueillis tout au long de l'année !

Budget annuel : €

Aide aux devoirs & périscolaire (6-11 ans)
- 20 enfants accueillis en moyenne
- Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Accueil du mercredi (6-11 ans)
- 10 enfants accueillis en moyenne

Accueil adolescents (11-17 ans)
- 5 jeunes en moyenne les mardis soir
- 5 jeunes en moyenne les mercredis après-midi
- 13 jeunes en moyenne les vendredis soir

Vacances scolaires
- 16 enfants de 6 à 10 ans accueillis en moyenne
- 12 jeunes de 11 à 17 ans accueillis en moyenne

Le public accueilli

Le public accueilli au sein du Service Jeunesse est un public particulièrement hétérogène, composé d'enfants aux profils variés, issus de différents quartiers de la commune de Soultz ainsi que de quelques communes extérieures. L'ensemble des enfants accueillis est scolarisé à l'école primaire Kraft, ce qui favorise la cohésion du groupe et le développement de projets communs tout au long de l'année.

Les 6–11 ans
Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h
Accueil les mercredis de 09h à 12h
Accueil vacances scolaires chaque jour de 9h à 17h30

Dans le cadre de l'accueil périscolaire des 6-10 ans, les équipes d'animation construisent les programmes d'activités en s'appuyant sur les événements du calendrier annuel ainsi que sur les temps forts portés par le Service Jeunesse. Les plannings sont organisés autour d'une alternance entre différentes typologies d'activités permettant à chaque enfant de trouver sa place et de développer de nouvelles compétences. Ainsi, les enfants peuvent participer à des activités manuelles favorisant la créativité, la motricité fine et l'expression personnelle. Des activités physiques et sportives sont également proposées afin de répondre à leur besoin de mouvement, de développer l'esprit d'équipe et de promouvoir les bienfaits de l'activité physique. Des ateliers culinaires viennent compléter cette programmation. Ils permettent aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs, d'apprendre les règles d'hygiène alimentaire et de développer leur autonomie à travers la réalisation de recettes simples.



Enfin, des activités de consommation sont proposées de manière ponctuelle. Celles-ci prennent la forme de projections de films, de jeux de société ou encore de temps récréatifs favorisant la détente, les échanges entre pairs et le vivre-ensemble, et des activités extérieurs ou avec des prestataires. Ces temps spécifiques permettent aux enfants de vivre des expériences complémentaires aux animations quotidiennes et contribuent à renforcer l'attractivité de l'accueil périscolaire.

Les 11–17 ans

Accueil période scolaire les mardis (18h – 20h) mercredis (13h30 – 17h00) vendredis (18h – 22h)
Accueil vacances scolaires chaque jour de 9h à 17h30

Les jeunes accueillis sont majoritairement scolarisés dans les établissements du secteur, du collège au lycée. Les actions et animations proposées sont élaborées en tenant compte des événements du calendrier annuel, des centres d'intérêt exprimés par les adolescents ainsi que des temps forts portés par le Service Jeunesse. Cette démarche permet de construire des programmes attractifs et adaptés aux attentes des jeunes lors des accueils des mardis soir, mercredis après-midi et vendredis soir.
Afin de favoriser leur implication et leur autonomie, les adolescents sont régulièrement associés à la réflexion et à la construction des projets. Par ailleurs, deux activités de consommation sont proposées à chaque période, permettant aux jeunes de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives ou de loisirs tout en renforçant la dynamique de groupe et l'attractivité du service.



TEMPS FORTS 2025

Le périscolaire







L'extrascolaire :

L’extrascolaire



PLANNING DES VACANCES D OCTOBRE 2025 (11-17 ANS)

12 PLACES SUR LA PÉRIODE

JOUR	Lundi 20 octobre	Mardi 21 octobre	Mercredi 22 octobre	Jeudi 23 octobre	Vendredi 24 octobre
MATIN	Petit déjeuner Règles de vie Jeux de connaissance	Création d'un Conseil du Service jeunesse	Activité manuelle Atelier culinaire Jeux de société	Création de décors D'Halloween	Création de la Faucheuse Halloween
APRES MIDI	Jeux extérieurs Plateau sportif à Wittenheim	Création de décor Éventement Halloween	Randonnée des Cascades à Stosswhir	Grand jeu L'homme en Noir	Prison Island

JOUR	Lundi 27 octobre	Mardi 28 octobre	Mercredi 29 octobre	Jeudi 30 octobre	Vendredi 31 octobre
MATIN	Initiation Nouveaux Sports	Times Up Beat That	Journée Olympiades	Préparation Halloween Préparation goûter	Journée Spéciale Halloween
APRES MIDI	KINBALL	Piscine de Guebwiller		Ludothèque de Wittenheim	

ATTENTION : les plannings peuvent être modifié en raison des conditions météorologique



PLANNING DES VACANCES D OCTOBRE 2025 (6-10 ANS)

20 PLACES DISPONIBLES

JOUR	LUNDI 20 OCTOBRE	MARDI 21 OCTOBRE	MERCREDI 22 OCTOBRE	JEUDI 23 OCTOBRE	VENDREDI 24 OCTOBRE
MATIN	PETIT DÉJEUNER RÈGLES DE VIE JEUX DE CONNAISSANCE	PISCINE DE GUEBWILLER	ACTIVITÉ MANUELLE ATELIER CULINAIRE JEUX DE SOCIÉTÉ	RANDONNÉE AU NEZ DE SOULTZ	CRÉATION PHOTOMATON HALLOWEEN
APRES MIDI	JEUX EXTÉRIEURS PLATEAU SPORTIF À WITTENHEIM	LUDOTHÈQUE DE WITTENHEIM	GAMELLE PARC DU BUCHENECK	GRAND JEU L'HOMME EN NOIR	JEUX LIBRE

JOUR	LUNDI 27 OCTOBRE	MARDI 28 OCTOBRE	MERCREDI 29 OCTOBRE	JEUDI 30 OCTOBRE	VENDREDI 31 OCTOBRE
MATIN	ATELIER BRICOLAGE ACTIVITÉ HALLOWEEN	INITIATION NOUVEAUX SPORTS KINBALL	JOURNÉE OLYMPIADES	PRÉPARATION GOÛTERS PARENTS	JOURNÉE SPÉCIALE HALLOWEEN
APRES MIDI	HAPIK WITTENHEIM			LOUP GAROU	

Chaque période d'accueil, que ce soit pour les adolescents ou pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, fait l'objet d'une réflexion pédagogique visant à proposer une programmation variée et adaptée aux besoins des publics accueillis. L'objectif est de favoriser le développement de l'enfant et du jeune dans toutes ses dimensions : sociale, physique, culturelle, citoyenne et émotionnelle.

Afin de maintenir l'intérêt des participants et de répondre à la diversité des attentes, les activités proposées alternent entre ateliers créatifs, activités sportives, sorties, découvertes culturelles, ateliers culinaires, grands jeux et temps de détente. Cette diversité permet à chacun de trouver sa place au sein de la structure et de développer de nouvelles compétences tout au long de l'année.

Au-delà de cette variété d'activités, chaque période est construite autour d'un thème « fil rouge » qui guide le fonctionnement de l'accueil. Ce thème constitue un support pédagogique permettant de donner du sens aux activités proposées, de créer une cohérence entre les différents temps d'animation et de favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans les projets menés. Il contribue également à développer leur curiosité et leur participation active à la vie de la structure.

Par ailleurs, une évolution importante a été mise en place au cours de l'année avec l'acceptation progressive de l'accueil des enfants sur le temps du repas lors des vacances scolaires. Cette adaptation du fonctionnement répond à une demande exprimée par les familles et a permis d'améliorer l'accessibilité du service. Les enfants peuvent ainsi profiter d'une journée complète d'activités dans un cadre sécurisé et adapté.

Cette évolution a eu un impact positif sur la fréquentation de la structure. En effet, la possibilité de prendre le repas sur place a facilité l'organisation des familles et a contribué à une augmentation du nombre de participants durant les périodes de vacances scolaires.

Au-delà de l'aspect quantitatif, cette organisation favorise également la continuité éducative de la journée et renforce les temps de convivialité et de socialisation entre les enfants et les jeunes accueillis.













6. Les temps forts de l'année

« Retour sur Halloween 2025 »

Cette après-midi récréative, organisée à destination des enfants de Soultz, a rencontré un vif succès et a suscité une forte mobilisation des familles. Conçue comme un moment festif et convivial, elle avait pour objectif de rassembler les enfants autour d'animations ludiques favorisant le partage, la découverte et le vivre-ensemble.

De nombreux stands et activités étaient proposés tout au long de l'événement afin de répondre aux attentes d'un large public. Les enfants ont notamment pu profiter de contes animés, d'un loup-garou géant, d'un atelier de maquillage ainsi que de plusieurs jeux anciens permettant de découvrir ou redécouvrir des activités traditionnelles.

L'animation phare de l'après-midi était une grande chasse au trésor. À travers différentes énigmes et épreuves, les participants étaient invités à suivre les indices disséminés sur le parcours afin de retrouver le célèbre chaudron de la sorcière. Au terme de leur aventure, les enfants étaient récompensés par la sorcière elle-même, qui leur distribuait des friandises dans une mise en scène particulièrement appréciée.
Cette manifestation a permis de créer une véritable dynamique sur le territoire en réunissant enfants, familles, bénévoles et partenaires autour d'un projet commun. Les retours très positifs des participants témoignent de l'intérêt de ce type d'action pour renforcer le lien social et contribuer à l'animation de la commune.







Les perspectives 2026

1. Renforcer la participation des adolescents
Faire davantage participer les jeunes à la construction des projets.
2. Développer les projets citoyens
Donner davantage de responsabilités aux jeunes.
3. Renforcer les partenariats locaux
Créer davantage de projets communs avec les autres services et structures.
4. Développer les actions intergénérationnelles
5. Améliorer la communication avec les familles
6. Développer les projets culturels, numériques et environnementaux

4

PÔLE CULTUREL 360 - MÉDIATHÈQUE

2025 au Pôle Culturel Le 360

Dépenses

Budget Total : **36 720 €**

dont :

Animations : **24 500 €**

Chiffres à retenir :

101 Activités (spectacles, ateliers…)

soit :

54 Spectacles dans la Salle « Le Cercle »

+ de **5000** spectateurs

47 Activités dans la Salle Polyvalente

plus de **400** participants

les animations en chiffres

	Nbre séances	Nbre Personnes
Spectacles par le 360	21	1 847
Spectacles ou conférences par le 360	21	1 847
Théâtre par le 360	12	1 022
Concerts par le 360	16	1 224
Spectacles Jeunesse	3	194
Ciné-Passion	7	260
Spectacles par les Associations	9	NC
Séances Ecoles	3	NC
Ateliers Bien-Être	35	357
Animations Médiathèque	14	219

Bien être :

	Nbre séances	Nbre Personnes
Zen	9	62
Mantra	8	124
Yoga	9	97
Qi gong	9	74
TOTAL	35	357

Pôle Culturel Le 360 : 2025 en chiffres…

101 Activités :

71 Spectacles — Salle « Le Cercle »

49 Activités — Salle Polyvalente

Salle « Le Cercle »

par Le 360

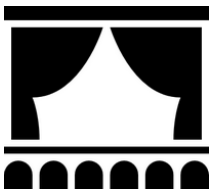

33 Spectacles Adultes

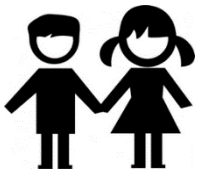

3 Spectacles Jeunesse



16 Concerts

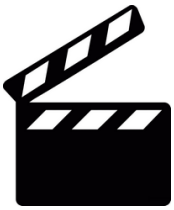

7 Cinéma



4 547 Spectateurs

Salle « Le Cercle »

Ecoles, Associations…

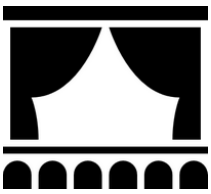

9 Spectacles Associations
(Théâtre Alsacien, Les Amis de Soultz)



3 Séances Ecoles
(Krafft, Saint-Jean)



Près de **1 000** Spectateurs

Salle Polyvalente

par la Médiathèque



14 Animations Médiathèque



219 Participants

Salle Polyvalente

par Le 360



35 Ateliers Bien-Être



357 Participants

2025 à la Médiathèque de Soultz

Budget

Investissement : **1 350 €**

Fonctionnement : **30 000 €**

dont : 18 000 € *documents*

1 350 € *animation*

Chiffres à retenir :

1 189 **Abonnés**

dont ***160*** *nouvelles inscriptions*

50 506 **Documents**

dont ***1 781*** *nouveaux documents*

49 532 **Prêts**

Soirées Jeux

La Médiathèque a organisé deux soirées jeux dans la salle Polyvalente du Pôle 360, les lundis 19 mai et 22 septembre.

Des soirées qui seront reconduites en 2026.



Rencontres en Maison de Retraite

Les **moments « lecture » à l'EHPAD** de Soultz sont très appréciés. Il est assuré par des **bénévoles**, environ une fois par mois, sous l'égide de la Médiathèque Fabien **PARIS** intervient occasionnellement avec ses **instruments de musique**. Il joue également dans les chambres de certains résidents qui ne peuvent pas se déplacer.

Nouveauté cette année : Elodie **CHEVALLIER et** Nathalie **SCHELLENBAUM** ont franchi les portes des unités de soins de longue durée (**USLD**) pour des **lectures** avec des personnes plus dépendantes.





Les animations en chiffres

Adultes :

Spectacles publics	6
Conférences	6
Ateliers publics	6
Expositions	11
Club Lecture	3
Portage (Rue de l'Etang)	10
Lectures à l'hôpital	11
Musique à l'hôpital	2

Jeunesse :

Spectacles publics	2	Maison des Lutins	9
Ateliers publics	1	Périscolaires	3
Accueil de classes	23	Service Jeunesse	1
Relais Petite Enfance « Les petits Poucets »	9		

A noter que les spectacles adultes et jeunesse se font à présent dans la salle « Le Cercle » plus adaptée à ce genre d'événements (théâtre, concerts…).

2025 en chiffres…

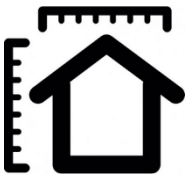

370 m² ouverts au public



21h d'ouverture hebdo.



1 189 Abonnés



49 523 Prêts



51 506 Documents



34 252 livres



3 804 DVD



2 716 revues



9 336 CD / Vinyles

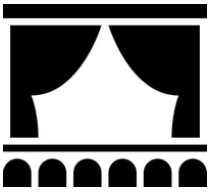

103 Animations

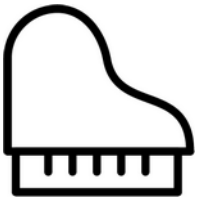

1 piano



48 Accueils d'enfants

5

MUSEES

MUSÉE DU BUCHENECK





NEF DES JOUETS



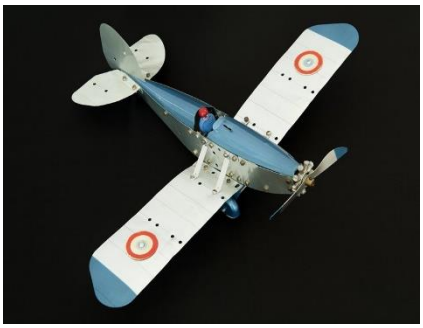

Les deux musées sont dirigés par Maria SOARES DOS SANTOS, secondée par cinq collaborateurs (dont deux agents contractuels non permanents pour assurer la permanence des week-ends). Les services sont placés sous la délégation de M. Luc MARCK, adjoint au maire.

En guise de préambule

L'année 2025 a été marquée par des départs successifs de personnel qui ont conduit à des recrutements, à la mise en place des formations, à la redistribution des postes et, en somme, à une nouvelle organisation du service. Dans ce contexte, les objectifs du service ont été tenus.
A noter que la Nef des Jouets a pu compter sur la présence active d'un bénévole, Stéphane Hissler, qui a poursuivi l'entretien des deux réseaux de trains dans les combles.
La fréquentation des musées a continué sa courbe ascendante et des nouveautés ont émergé, apportant une plus-value aux activités habituelles. Ainsi, le troisième week-end de décembre « Noël en famille » a drainé un important public.

A la Nef des Jouets, deux grandes expositions ont été proposées (Playmobil® et Joustra) ainsi que cinq mini-expositions présentées dans les étages afin d'apporter un dynamisme et du renouveau à la collection permanente. De nombreuses animations ont ponctué le calendrier et, chaque mois, le musée a bénéficié de plusieurs actualités, sans temps mort.
Des partenariats ont été renouvelés (RPE, ludothèque de Guebwiller…) et de nombreux artistes ont contribué à la professionnalisation de notre offre événementielle.

Au Bucheneck, deux expositions ont eu cours également. La plus notable fut celle sur le patrimoine architectural, conçue et montée en interne. La saison fut placée surtout sous le signe de la musique avec les « Jeudis du Bucheneck », reconduits pour la troisième année consécutive, mais aussi avec la Nuit des Musées, les Journées du Patrimoine et les Journées de la Culture Juive. Concernant cette dernière manifestation, le Bucheneck a accueilli une lecture musicale donnée pour la première fois dans un musée en France : « La plus précieuse des marchandises ».

Enfin, les bâtiments ont été valorisés par de nouveaux équipements et des aménagements et la muséographie a été enrichie grâce à des acquisitions et des dons qui démontrent un réel intérêt des particuliers pour nos musées. Les très bons retours des visiteurs sur l'histoire des sites et leur mise en valeur par la Ville, sur la qualité et la diversité des collections, sur nos activités plurielles, confortent le personnel dans leurs actions et l'encouragent à garder le cap.

MUSÉE DU BUCHENECK

Expositions temporaires

Du 2 mai au 31 octobre :

« Les dés à coudre, entre utilité et fantaisie » : exposition réalisée avec des pièces issues de collections privées notamment celle de Fernando Pinho (Soultz).

Du 2 mai au 31 août :

« Regard de Robert Beltz sur Prosper Mérimée » : à travers la nouvelle Les Ames du Purgatoire (1949) de Mérimée, les visiteurs ont pu découvrir une interprétation originale du personnage de Don Juan grâce au talent de Robert Beltz. La rétrospective présentée dans le cadre du Festival du Livre Illustré en 2024, a été prolongée pour quelques mois.

Du 20 septembre au 31 octobre :

« Château seigneurial et commanderie hospitalière à Soultz - Un tir d'arbalète les sépare, deux architectures nous contemplent » : rétrospective conçue et montée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (voir supra).

Les Jeudis du Bucheneck – Juin 2025

Troisième édition de cette manifestation faisant écho aux « Jeudis de l'Orgue ». Après les « Jeudis du Temple » en mai, le Bucheneck a proposé quatre soirées dans son parc au mois de juin. Une programmation variée a rassemblé un public croissant d'année en année. Les animations ont toutes bénéficié de la gratuité et de la présence d'associations pour tenir une buvette, fort appréciée en ce début de l'été.

Chiffres clés
Effectif des 2 musées :

➥ 1 agent à temps complet
➥ 4 agentd à temps partiel et 1 agent à temps partiel se partageant entre 2 services
➥ 2 agents contractuels en renfort pour les week-ends et manifestations ponctuelles

Musée du Bucheneck
➥ Fréquentation annuelle : 1 995 visiteurs, +4 % par rapport à 2024
➥ Nuit des Musées : 93 visiteurs, -36 %
➥ Jeudis du Bucheneck : 515 participants, + 28 %
➥ Journées Européennes de la Culture Juive : 37 participants, - 4,6 %
➥ Journées Européennes du Patrimoine : 150 visiteurs, - 23 % par rapport 2024
➥ Visites théâtralisées (2) : 55 participants, + 62 %
➥ Marché de Noël : 592 visiteurs sur les 3 week-ends

➥ Bilan financier : 1 500,50 €, - 16 % par rapport à 2024.
Billetterie : 1 290,50 €, - 16,5 % par rapport à 2024
Animations payantes : 210 €, - 14 %

- ✓ Jeudi 5 juin à 19h : concert **L'Envolée**, un groupe de musique folk (valse au cercle circassien, scottisch, mazurka, branles, danses bretonnes, chapeloise...) composé de cinq musiciens : Marielle à la vielle à roue, Marie-Annick à l'accordéon, Marc au violon, Denis à la guitare et Somsack aux percussions**.**
  Le groupe a joué ses propres compositions : une musique vivante, énergique et généreuse, des mélodies simples et enivrantes qui ont parlé au cœur et ont donné envie de danser dans le parc du château ancestral.
  → 67 spectateurs

- ✓ Jeudi 12 juin à 19h : **Les Escrocs du Swing**
  Ce groupe alsacien décapant de gadjos ont jonglé avec les standards du jazz manouche et les tubes de pop mâtinés de swing. Certains thèmes ont été chantés, d'autres importés de la chanson, du flamenco ou de la variété française et rendus inévitablement à la façon swing.
  Les artistes : Arnaud Mathis à la guitare, chant et batterie électronique, Sébastien Kohler à la guitare et au chant, Marc-Antoine Schmitt à la contrebasse ont su créer une ambiance festive et réjouissante qui a captivé l'auditoire.
  → 95 spectateurs

- ✓ Jeudi 19 juin à 19h : **Babanu Quartet** sur un répertoire de musique klezmer
  Le groupe est né d'une rencontre entre musiciens partageant une même passion : la musique klezmer, depuis ses origines en Europe Centrale, en passant par son intégration au jazz américain, jusqu'à ses formes nouvelles. Guillaume Husser à la contrebasse, au violon et au chant, Frédéric Rieger à l'accordéon, à la clarinette et au chant, Simon Auge à la guitare et chœurs et Matthieu Lenormand à la batterie et chœurs ont impulsé une incroyable énergie à leur prestation qui a galvanisé les spectateurs…
  Le concert a fait résonnance à une journée consacrée à la pose de Stolpersteine (pavés de la mémoire) en ville. Les nombreux invités et participants de la cérémonie ont donc pu rejoindre le parc du Bucheneck et savourer la soirée musicale avec le public venu spécialement pour le concert. Cela explique la forte fréquentation de ce jeudi-là.
  → 300 spectateurs

- ✓ Jeudi 26 juin à 19h : **Mari et Ju**
  Le duo est né d'une rencontre en 2021. Marie chantait auparavant dans une formation piano-voix. Julien est issu de la scène métal locale.
  Après leur participation à plusieurs jams, ils ont concocté un répertoire de reprises en acoustique qui associe leurs influences musicales.
  Leur but : proposer des titres mêlant pop, rock et soul qui ont surpris leur auditoire et apporté une ambiance à la fois enlevée et intimiste.
  → 53 spectateurs

Nuit des Musées

Le 17 mai de 19h à 23h : le sentier des légendes le long du Rimbach a permis aux visiteurs de se promener d'un musée à l'autre tout en apprenant (histoires locales) et en jouant (énigmes, devinettes, charades…).

Mais cette édition 2025 au château s'est placée sous le signe de la musique et a résonné aux sons du « **Duo Delicato** ». Deux chanteurs-musiciens Otto Bürgelin et Marcel Schueller (basse, guitare, rythmes et voix), ont emmené l'auditoire dans un univers de musiques aux couleurs « vintage » allant des chansons françaises et internationales au blues et au jazz en passant par la country et le latino… Les standards des années 20 aux années 80 ont enchanté le public et contribué à la réussite de la soirée qui fut inoubliable.

Journées Européennes de la Culture Juive : dimanche 5 octobre à 15h

L'édition de 2025 a été marquée par une lecture-concert tout en émotions : « La plus précieuse des marchandises » d'après le conte de Jean-Claude Grumberg. Le texte, intense et prenant, a restitué l'indicible horreur de cette tranche de notre Histoire, celle de la Shoah. Mais il a aussi livré une histoire transposée dans un monde irréel, merveilleux, une histoire d'amour, d'humanité où l'enfant sauvé devient « la plus précieuse des marchandises ».
Avec Myriam Weill, récitante (voix-off pour la chaîne Arte) et Sandrine Weidmann, musicienne (piano, violon et mélodica). L'animation était gratuite. Les réservations ont dépassé la capacité d'accueil au Bucheneck, aussi l'animation s'est-elle tenue dans l'amphithéâtre de la Nef des Jouets.
→ 20 participants

Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 20 et dimanche 21 septembre – entrée libre
Une exposition et deux animations ont jalonné le week-end :
→ exposition « Château seigneurial et commanderie hospitalière à Soultz / un tir d'arbalète les sépare, deux architectures nous contemplent » dans le cadre du thème national sur le patrimoine architectural. L'exposition a été conçue en interne et présentée en deux volets : la partie sur la commanderie à la Nef des Jouets et la partie château au Bucheneck. L'histoire des deux bâtiments a été abordée ainsi que leur architecture et l'évolution de celle-ci au fil des siècles. Ce fut une première avec des documents inédits à la clef.
→ visite théâtralisée le samedi à 15h avec Serafina Plateroti et la découverte d'un historien soultzien : Auguste Gasser.

→ « Promenade musicale à travers l'Europe baroque » le dimanche de 14h à 18h avec les Agrémens Enchanteurs de Thann, un quatuor en costume, passionné des œuvres de Haendel, Telemann, Bach…

Visites théâtralisées : le 21 août, le 20 septembre et le 23 octobre à 15h.

La comédienne Serafina Plateroti a fait découvrir les collections du Bucheneck sous un jour nouveau, au travers d'un parcours où histoire, fantaisie et interaction avec le public étaient savamment instillées. Pour cette édition, l'artiste a emmené les participants dans un parcours inédit qui s'est attaché à la personnalité d'Auguste Gasser, l'un des premiers historiens locaux, à l'œuvre prolifique.
→ 55 participants

Participation au Marché de Noël : les 6,7, 13 et 14 décembre. Entrée libre.

Participation au week-end « Noël en famille » : les 20 et 21 décembre. Entrée libre.

Visites guidées (groupes adultes) : 35 participants, - 63 %

Groupes scolaires et périscolaires : 36 enfants et 4 accompagnateurs (Le Coin des Copains)

Fréquentation Pass Musées 2025 : 87 adultes et 28 enfants soit 115 visiteurs porteurs du Pass.

Investissement

Acquisition et prolongation de droits de diffusion auprès de l'INA :

- ✓ Cession des droits pour l'émission « La Nef des Folles », 1981 (FR3)
- ✓ Prolongation des droits pour le documentaire « Entre les lignes après les mots ou les images de Robert Beltz », 1976 (Roland Hollinger) / droits d'exploitation débutés en 2017 au musée
- ✓ Ces films sur Robert Beltz ont été sollicités afin d'enrichir et de moderniser la visite dans la salle qui lui est dédiée au 2e étage du musée.

Equipement :

Chaque année, le château du Bucheneck doit faire face à une forte présence d'insectes (mouches, coccinelles, punaises…) de façon récurrente mais aussi plus ponctuellement selon les changements de saisons. Or, ces infestations peuvent avoir des effets dévastateurs sur les collections à long terme.

Dans un souci de bonne conservation des œuvres, le musée a pu s'équiper de deux destructeurs UV d'insectes à plaques glu pour être fixés en salle Waldner de Freundstein où sont exposés les tableaux les plus importants du site. L'équipement se poursuivra sur d'autres espaces en 2026.
Par ailleurs, un traitement par fumigation a été entrepris à l'automne, à titre préventif.

2025 en images

Les « Jeudis du Bucheneck » - juin



« L'Envolée »



« Les Escrocs du Swing »



« Babanu Quartet »



« Marie et Ju »



Visites théâtralisées (août à octobre)

Journées Européennes de la Culture Juive (octobre).



« La plus précieuse des marchandises », lecture musicale.

Photo Dominique Gerhardt

Nuit des Musées (17 mai)



« Duo Delicato »

NEF DES JOUETS

Expositions temporaires

« Il y a 50 ans : les premiers Playmobil® »

Prolongation du 8 mars au 21 septembre – Collections privées
Frédéric Roy et Eddy Barrois, deux amis collectionneurs ont fêté l'anniversaire des Playmobil® à la Nef des Jouets en présentant près de 1400 références de 1974 à l'orée des années 1990. De grands dioramas ont côtoyé les vitrines remplies de saynètes variées sur les thèmes : l'espace, le Moyen Age, les travaux publics, le far-west, les pompiers…

« JOUSTRA, des jouets made in Alsace »

Du 4 octobre au 30 décembre – Collection privée Claude Schwach
Les « JOUets de STRAsbourg », plus connus sous la contraction « Joustra » ont été à l'honneur dans cette rétrospective de fin d'année.
Jusqu'aux années 1990, la firme a produit de nombreux jouets parfois novateurs, connaissant son pic de popularité dans les années 1950 et 1960. Elle s'est intéressée à tous les types de modèles (jouets mécaniques en tôle, voitures, camions et grues, jeux scientifiques jusqu'au célèbre télécran). Ces jouets sont très recherchés de nos jours…
Des visites commentées de l'exposition, échelonnées entre octobre et décembre, ont permis aux visiteurs de rencontrer le collectionneur.

Chiffres clés

Nef des Jouets

➥ Fréquentation annuelle :
6 018 visiteurs, + 9 % par rapport à 2024
➥ Nuit des Musées : 167 visiteurs
➥ Journées Européennes du Patrimoine : 188 visiteurs, - 45 %
➥ Mois des 5 Sens : 533 participants, - 25 %
➥ Goûters d'anniversaires : 188 participants,
➥Salon Ours et Poupées : 53 exposants / 379 visiteurs, - 22 %
➥Bourse aux figurines & miniatures : 73 exposants / 548 visiteurs, + 0,9 %

Bilan financier : 15 266 €, + 2 %
Billetterie : 8 112 €, + 9 %
Animations payantes : 6 549 €, - 7 %, dont :
Anniversaires : 1 700 €, + 25 %
Location tables (salon et bourse) : 3 510 €, - 11 %
Pass Musées : 605 €, + 26 %
Un don au musée (M. Pascal KOLBE) : 280€

Mini-expositions tout au long de la saison :

« Jouets mécaniques et battery-toys des années 1940 à 2010 » du 8 mars au 30 décembre. Collection Guillaume Gérard (Belfort).

« Barbie® chez les grands couturiers » du 8 mars au 30 décembre : exposition de modèles de la célèbre poupée habillée par Dior, Chanel, Mugler…– sur une idée de Tina Brettnacher (Morsbronn-Les-Bains) qui compte plus de 3000 poupées Barbie dans sa collection…
« Maquettes et dioramas » du 8 mars au 30 décembre ; présentation des créations du Maquet' Club 68 de Buhl.
« L'épopée des trains TEE - Trans Europe Express » du 8 mars au 30 décembre ; collection de modèles réduits de Stéphane Hissler (Mulhouse).
« Martine, une petite amie de 70 ans » du 8 mars au 30 décembre – prolongation de la rétrospective initiée en septembre 2024.

Animations annuelles

- **Quiz et chasse aux œufs de Pâques** à travers le musée du 9 au 20 avril. L'animation consistait à prendre un jeu de piste/quiz à l'accueil, à observer les vitrines et à répondre aux questions tout en cherchant des œufs en papier plastifiés et disséminés dans les étages. A l'issue du jeu, les enfants ont vérifié leurs réponses et indiqué le nombre d'œufs trouvés afin d'accéder au coffre-fort et y retirer leur récompense.
Par ailleurs, un atelier minute de Pâques a été organisé le lundi 14 avril avec la réalisation d'une cocotte en papier et d'un tangram.
→ 22 participants pour l'atelier minute
→ 273 participants pour le quiz (vacances scolaires)

- **Nuit des Musées** le 17 mai de 19h à 23h : parcours du sentier des légendes, le long du Rimbach, à la lueur des torches pour cheminer d'un musée à l'autre. Le musée a proposé un quiz « Mystère Playmobil® à la Nef » en lien avec l'exposition du moment et en partenariat avec Playmobil® France qui a offert plusieurs lots pour l'événement. Par ailleurs, l'artiste « Clown Bigoudi » a animé la soirée avec des jeux, de la magie, des histoires, du jonglage, des sculptures sur ballons (animaux, fleurs…), des chansons…
→ 167 visiteurs

- **Fête du RPE** (Relais Petite Enfance Intercommunal) le mercredi 26 juin dans la continuité des animations « Bébés au musée » : installation d'aires de jeux, accueil des familles, spectacle dans l'amphithéâtre, jeux, échanges…
→ 48 participants

- **L'été à la Nef des Jouets** (juillet-août) sur le thème de la mer :

→ 3 ateliers bricolages (bateau, phare, animaux marins) et une chasse au trésor les mercredis de 9h30 à 11h30 / 40 participants (sur réservation)

→ 6 défis tout public (puzzle, mémo, pêche…) proposés le lundi de 14h30 à 16h45 avec une petite récompense à gagner… / 123 participants

- **Participation de la Nef des Jouets à la fête du 15 août** organisée par la Ville de Soultz : présence d'un agent pour encadrer les animations dédiées aux enfants (espaces avec jeux géants).

- **Journées Européennes du Patrimoine** les samedi 20 et dimanche 21 septembre – entrée libre

→ exposition « Château seigneurial et commanderie hospitalière à Soultz / un tir d'arbalète les sépare, deux architectures nous contemplent » dans le cadre du thème national sur le patrimoine architectural. L'exposition a été conçue en interne et présentée en deux volets : la partie sur la commanderie à la Nef des Jouets et la partie château au Bucheneck. L'histoire des deux bâtiments a été abordée ainsi que leur architecture et l'évolution de celle-ci au fil des siècles. Ce fut une première avec des documents inédits à la clef.

En parallèle, « Le Marquis » alias Laurent Lévy (Eurêka Animations) a investi les espaces du musée pour animer la journée du dimanche et accompagner les visiteurs. Ces derniers ont pu avoir accès à des jeux de construction, toujours en cohérence avec le thème national, et ont pu construire une œuvre en famille ou en groupe et la prendre en photo. A l'accueil, une surprise attendait tous ces architectes en herbe…

→ 188 visiteurs /partenariat avec la ludothèque de Guebwiller pour le prêt des jeux de construction.

- **« Mois des 5 Sens »** tout le mois d'octobre (groupes scolaires et particuliers) :

→ parcours pédagogique et sensoriel sur les 5 sens

→ ateliers bricolages et culinaires

→ jeu de piste sur le thème du goût

Accueil de 21 classes dont 384 élèves et 104 enseignants/ encadrants soit 488 participants écoles

→ 336 participants particuliers

→ **spectacle musical jeune public « Pepino** », le dimanche 12 octobre à 16h par Gilles Pequignot. Pepino est musicien et vient du comté de Nice. Tous les ans à Mardi-Gras, il passe de maison en maison pour jouer et réclamer son offrande. Mais cette fois, rien ne se passe comme prévu et, triste, Pépino part à la recherche du bonheur.
Le spectacle a fait découvrir des instruments méconnus parfois très curieux, et a permis aux enfants d'explorer leurs sens surtout l'ouïe…
→ 12 spectateurs

- **Période de l'Avent et de Noël**

Participation au Marché de Noël : les 6, 7, 13 et 14 décembre. Entrée libre.
Nouveauté : week-end « Noël en famille » les 20 et 21 décembre.

A cette occasion, le musée a concocté un programme dense :
→ **Quatre séances de « contes d'hiver » (2 le samedi et 2 le dimanche) avec la comédienne et conteuse ardéchoise Anne Hengy** qui a articulé sa prestation autour de deux titres : Solstice ! quand la petite Amélie va s'aventurer le soir au plus profond de la forêt et rencontrer les animaux, là où personne ne va, et qui chuchotent de drôles d'histoires ! De givre et de glace ! un vieillard s'invite devant l'âtre et raconte des histoires d'ici et d'ailleurs. Une petite fille de glace danse, des hommes du Grand Nord vont dans un monde de glace et de givre...
→ un Escape Game de Noël « Panique à la Nef… Où est passée la magie de Noël ? ». Transformés en lutins, les visiteurs du musée ont pu jouer en famille et aider le personnel à résoudre six énigmes afin de retrouver la magie de Noël enfermée dans une hotte cadenassée ! Découverte ludique du musée, perspicacité et récompenses à la fin du parcours, tel était l'enjeu de ce week-end bien animé !
→ 221 visiteurs sur les 2 week-ends du marché de Noël
→ 327 visiteurs le week-end « Noël en famille »
→ 130 participants aux séances de contes (Anne Hengy)
→ 548 visiteurs au total sur les 3 événements
Tout au long du mois de décembre :
Jeu de piste de Noël
Collecte de jouets en bon état au bénéfice des Restos du Cœur

Animations ponctuelles

- **Spectacle pour les tout-petits (à partir de 18 mois) : « Les matins de Piou-Piou »**, le samedi 8 novembre à 10h30 par la Compagnie l'Oyseau Lyre.

Trois amis dorment paisiblement dans leur nid. Le petit matin pointe son nez au doux son de dame nature.

Et pourtant, ce matin, Patou ne veut pas sortir ! Comment faire pour jouer tous ensemble ? Piou-Piou l'intrépide part à l'aventure…
→ 46 participants

- **Stage pour adultes « Apprenez à réaliser votre ours en peluch**e - samedi 22 et dimanche 23 novembre (9h-12h/13h30-18h)

Sur une idée originale de Pascal Kolbe, fidèle exposant au Salon de l'Ours et de la Poupée organisé chaque année par la Nef des Jouets, le musée a proposé un stage d'initiation à la fabrication d'un ours en peluche dans la plus pure tradition, tout cousu main y compris le rembourrage.
Par ailleurs, l'intervenant s'est tenu à la disposition, tout le week-end, des personnes qui souhaitaient faire restaurer ou estimer leur ours en peluche.
→ 11 participants

Toute l'année :

- **Anniversaires :** sur le thème : « Les quatre éléments à la Nef des Jouets », les mercredis après-midi en période scolaire, les lundis, mercredis et jeudis après-midi pendant les vacances scolaires (sauf juillet et août) – deux formules étaient proposées : accueil d'enfants de 6 à 12 ans et de 4 à 5 ans.

→ 20 anniversaires / 188 participants

- **Escape Game Snoopy**, jeux de piste et chasses au trésor (groupes scolaires et centres de loisirs)

→ 310 participants, *petits cadeaux offerts aux participants*

- **Visites guidées / groupes adultes**

→ 2 visites, 57 participants

- **Animation « Bébés au musée »** sur une idée originale du RPEI (Relais Petite Enfance Intercommunal/CCRG). Trois journées ont été concernées par l'animation : le 20 mars, le 19 juin et le 27 novembre avec, à chaque fois, une thématique différente (les couleurs, les animaux du zoo…).

→ 129 participants avec la fête du RPEI qui a clôturé l'année scolaire (voir plus haut).

- **Entrées Pass Musées :** 758 visiteurs, + 58 % *(400 adultes et 358 enfants)*

Salons et bourses

- **25e Salon Ours et Poupées**, le dimanche 6 avril de 9h à 16h, avec une exposition d'ours Steiff et Hermann par une jeune collectionneuse Estella Cussi, la participation du musée « La Cour de Marie » à Hatten (Bas-Rhin) à l'occasion de la sortie du livre Le fabuleux destin de la poupée Raynal publié par la directrice du musée, Nathalie Freyermuth, qui a proposé des séances de dédicace.

- **23e Bourse aux Figurines et Miniatures** (voitures, trains, bateaux, avions…), le dimanche 16 novembre de 9h à 16h – 300 mètres linéaires de stands et 80 exposants - très nombreuses animations et présence de plusieurs clubs et associations :
  - Exposition Lego Technic® avec Bernard Grabenstaetter
  - Exposition Meccano en présence des membres du C.A.M. (Club des Amis de Meccano), qui ont encadré un atelier pour les jeunes (nouveauté)
  - Diorama de la bataille de Pavie (Jacky Klinger)
  - Diorama sur le Premier et Second Empire (Norbert Richem)
  - Dioramas et démonstration de maquettes par le Maquet' Club de Buhl
  - Démonstration de peinture de figurines

N.B. au cours des deux manifestations, la Vosgienne de Soultz a organisé et tenu la buvette.

Divers/ Investissement

Acquisitions pour la collection et le fonds documentaire :

- ✓ Side-car miniature en tôle (réédition d'un jouet des années 1930)
- ✓ Poupée ancienne marcheuse de marque allemande Fleischmann, fabriquée de 1895 à 1914
- ✓ Autorails miniatures Fleischmann pour le réseau de trains HO
- ✓ Livres : Avions-jouets 1945-1970 de Frédéric Marchand et Le jouet qui en créa d'autres de Patrick Naas (ouvrage sur les moules Schneider servant à couler des figurines de plomb)

Aménagements :

- ✓ Panneau numérique tactile pour contenus interactifs ; il servira de support promotionnel et informatif pour les activités et l'actualité du musée et la diffusion de films et reportages
- ✓ -Mobilier pour les aires de jeux (suite de l'équipement initié en 2024)
- ✓ Plaques en plexiglas pour créer 2 nouveaux espaces d'exposition dans la chapelle (expositions temporaires)

Restauration suite à un don en 2024 : jouet-automate à tirer de marque française (Léon Prieur et Renou) datant de 1910-1916 ; pièce rare. L'automate a rejoint les vitrines du musée.

2025 en images





Hector, la mascotte de l'animation **« Bébés au musée »** avec le Relais Petite Enfance.





« Pépino », spectacle musical donné dans le cadre du *Mois des 5 Sens*, le 12 octobre (à gauche) et **« Les matins de Piou-Piou »**, un spectacle tout en douceur pour les petits. Le 8 novembre (à droite).

« Solstice ! » et de **« Givre et de glace »**, des contes d'hiver racontés les 20 et 21 décembre.







Bourse aux Figurines et Miniatures : expositions MECCANO et LEGO TECHNIC®.



Salon Ours et Poupées



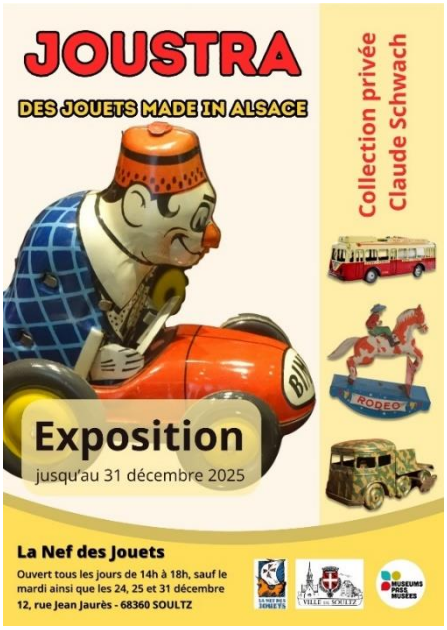

Avec les agents et le Père Noël aux côtés du nounours géant prêté par une maman (école Krafft). Le héros incontestable du week-end « Noël en famille », c'était lui…



6

POLICE MUNICIPALE

Effectifs :

Le service de la police municipale est composé de 4 agents armés de pistolets semi automatiques, bâtons et bombes lacrymogènes.

Le travail s'effectue généralement en binôme et en horaires décalés organisés en service de matin ou d'après-midi, voire la journée en fonction de l'effectif présent.

La police assure ses missions de proximité et de police de sécurité au quotidien du ban communal à pied, en vélo et en véhicule.

Au 31 décembre 2025, le service compte 4 équivalents temps plein.

*Missions de police judiciaire (agent de police judiciaire adjoint) :

- Seconder les officiers de police judiciaire
- Constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés municipaux
- Rendre compte aux chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance
- Constater les infractions à la loi pénale pour transmission au Procureur de la République par les services de Gendarmerie
- Constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route, du code pénal, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, du code rural
- Faire respecter la réglementation des chiens catégorisés

Missions (article L.511-1 code la sécurité intérieure) :

Application des pouvoirs de police du Maire :

*Missions de police administrative :

- Exécution de tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention, de surveillance, de tranquillité, de sécurité, de salubrité publique
- Médiation et prévention de la délinquance
- Exécution des arrêtés de police du maire : notamment gestion des objets trouvés et perdus
- Participation au fonctionnement de centres de supervision urbaine destinés à recueillir des images de vidéo protection de la voie publique dans le champ des caméras autorisées par arrêté préfectoral
- Police des funérailles et des lieux de sépulture
- Compétents en matière d'ivresse Publique et Manifeste (IPM)
- Capture de chiens errants
- Surveillance des véhicules abandonnés et mise en fourrière

Bon à savoir :

Les missions de police municipale excluent :

- Les actes d'enquête
- La constatation des contraventions relatives à l'intégrité des personnes
- Les contrôles d'identité
- L'exercice du maintien de l'ordre

Le Policier Municipal est un agent placé sous l'autorité du Maire mais également celle du Procureur de la République en ses qualités d'agent chargé de missions de Police Judiciaire.

La Police Municipale assure ses missions de proximité et police de sécurité du quotidien du ban communal à pied, en vélo et en véhicule. Une prise de contact avec les commerçants est régulièrement effectuée afin de pouvoir exercer avec efficacité les missions de service public et de prévention.
Elle veille au respect des arrêtés municipaux, au respect des codes pour lesquels elle détient des compétences, ainsi qu'au bon respect des règles de stationnement en suivant la politique sécuritaire définie par ses chefs hiérarchiques.
Le service de la Police Municipale essaie au quotidien de régler les problèmes de voisinage qui sont parfois récurant et sert le plus souvent de médiateur quand cela est possible afin de trouver une solution commune pour pacifier les relations parfois tendues entre certains administrés.

Partenariats :

La Police Municipale est partenaire de la plupart des services administratifs et techniques de la Mairie de Soultz. A ce titre, elle assure une remontée d'information dont le but premier est l'efficacité du service public rendu aux administrés.
Elle est également en relation avec d'autres administrations, parquet du Procureur de la République, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Office Française de la Biodiversité (anciennement ONCFS), Préfecture, Officier du Ministère Public, services sociaux, fourrière intercommunal, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Commissariat Aux Ventes de Nancy-Toul, Collectivité Européenne d'Alsace.
Aussi, le 17/10/2023, la convention de coordination entre la Police Municipale de Soultz et la Gendarmerie de Soultz a été renouvelée pour une durée de trois ans et sera à reconduire en 2026.

Activité du service :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rapports d'infractions	6	45	20	29	24	51
Procès-verbal électronique (PVe)	448	236	379	336	540	505
Mains courantes d'interventions et d'informations	106	216	266	193	194	261
Fiches de suivi des véhicules en stationnement abusif	55	43	65	78	106	80
Fourrières (interdit par arrêté / abusif)	61	70	81	72	74	85
Opérations tranquillité vacances (OTV)	27	14	50	50	36	65
Rappels à l'ordre	2	6	2	3	11	22
Occupations domaine public - Terrasses	11	8	8	9	11	10

- **Bulletin de service, statistiques générales :**

Type d'événement	Pourcentage
Surveillance générale (contacts administrés / commerçants, surveillances générales / particulières en VL / pédestre / vélo, contrôles vitesse, postes fixe, contrôles du stationnement…)	39,3 %
Interventions diverses (stationnement gênants, accidents, assistances, dépannages, dépôts d'immondices, fourrières, tapages, conflits de voisinage, OTV…)	36,44 %
Actes administratifs (réunions, rédaction de procédures, gestion administrative du service, exploitation / extraction de la vidéo-protection…)	24,26 %

- **Rapports d'infractions :**

En 2025, la Police Municipale a rédigé **51 rapports d'infractions** donnant lieu à une transmission de la procédure à l'Officier de Police Judiciaire Territorialement Compétent (OPJTC de la Gendarmerie de Soultz) aux fins d'enquête et / ou ayant pour but de rendre compte aux différents services administratifs de certains faits afin d'établir une procédure administrative (saisine urbanisme, rédaction de titre de recette…).

Toutefois, dans le cadre des dépôts d'immondices, la Ville de Soultz possède une réglementation sur la prestation forfaitaire à payer pour le préjudice subi en raison de l'enlèvement et le traitement des déchets qui sont assurés par les services techniques de la Ville. A cet effet, le service de la Police Municipale effectue un rapport d'infraction pour l'établissement d'un titre de recettes par le Service de Gestion Comptable de Guebwiller.

Aussi, dans l'optique de l'alternative des poursuites, et en collaboration avec le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Colmar, la Ville de Soultz possède une convention pour le rappel à l'ordre à établir par le Maire.
Par conséquent, certains faits prévus par la loi peuvent faire l'objet de cette alternative en lieu et place d'une transmission à l'OPJTC ou à un dépôt de plainte.

Infraction(s)	Nombre
Dépôt d'immondices	27
Atteinte au domaine public	6
Infraction routière (par élus OPJ)	4
Non-respect d'un arrêté municipal	3
Détention de chien catégorisé	3
Signalement usage/vente de produits stupéfiants	2
Conduite sans permis	1
Accident	1
Refus d'obtempérer	1
Altercation	1
Conduite sous alcoolémie	1

- **<u>Les contraventions relevées par PVE:</u>**

Depuis quelques années, la collectivité remplace le PV manuscrit (timbre-amende) par le Procès-Verbal Électronique (PVE). Ce matériel est utilisable depuis un téléphone portable. Il est connecté au Centre National de Traitement (CNT) des infractions situées à Rennes (35).
L'agent constate et relève l'infraction depuis son téléphone portable. Suite à une synchronisation du système, la contravention est transférée au service verbalisateur du CNT de Rennes qui identifie le propriétaire du véhicule et envoie par courrier un avis de contravention à son domicile. Suite à cela, un simple avis d'information (non obligatoire) est déposé sur le pare-brise du véhicule en infraction.
À ce titre, la contestation est traitée par l'Officier du Ministère Public, qui demande au service de la Police Municipale d'apporter des précisions sur les circonstances de la verbalisation et le cas échéant de transmettre les photos constatant l'infraction.

En 2025, la Police Municipale a effectué **505 PVE** pour les infractions suivantes :

Infractions relevées	
Arrêt et stationnement	321
Règles de conduite	70
Autre	51
Vitesse	24
Priorité de passage – Intersections	19
Règles administratives	5
Croisements et dépassements	5
Nuisances	4
Animaux	3
Ceinture et casque	1
Eclairage et signalisation	1
Etat ou équipement des utilisateurs et des véhicules	1

* Dont 102 infractions pour non-respect de la zone bleue (uniquement sur les places limitées à 10 minutes), 85 infractions à la suite d'une mise en fourrière, 18 infractions pour le stationnement sur trottoir, 10 infractions pour stationnement sur des places PMR et 10 infractions pour le stationnement sur des places réservées aux convoyeurs de fonds.

La surveillance du stationnement 10 minutes est une demande croissante des commerçants. En effet, lors de nos rencontres avec les commerçants, plusieurs d'entre eux nous demandent de porter une attention particulière à la surveillance et au contrôle des places de stationnement en zone limitée (zone bleue), dans le but d'établir une rotation des véhicules pour leur permettre d'accueillir des clients.

Pour conclure, il faut rappeler que le produit des amendes de Police ne revient pas dans les caisses de la commune de Soultz. En effet, pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'État rétrocède une part du produit des amendes de Police à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

2008	2012	2013	2014	2015	2016	2017
856	955	1033	882	886	649	728
2018	**2019**	**2020 ***	**2021 ****	**2022**	**2023**	**2024**
756	787	448	236	379	336	540
2025						
505						

- **Mains courantes d'interventions et d'informations :**

Au cours de cette année, les interventions de la Police Municipale ont nécessité la rédaction de **261 mains courantes** dont le but est d'informer la hiérarchie et / ou la Gendarmerie de Soultz.

Libellé	Nombre		Libellé	Nombre
Dépôts d'immondices	87		Dégradations de véhicules	2
Opération tranquillité vacances	59		Divagations d'animaux	2
Nuisances diverses	14		Morsure de chien	2
Différends de voisinage	9		Infraction au règlement sanitaire départemental	2
Dégradations de mobilier urbain	7		Objets perdus / trouvés	1
Infraction au stationnement	7		Altercation	1
Entretien haies	6		Secours à personne	1
Surveillance particulière	6		Délit de fuite	1
Dégradations de biens autres que véhicules	6		Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	1
Démarchage	4		Accidents corporels de la route	1
Non-respect d'un arrêté municipal	4		Incendies de véhicules	1
Nuisances et troubles à l'ordre public	3		Vols à la roulotte	1
Divers	3		Litiges commerciaux	1
Incivilités	3		Injures / menaces	1
Vols	3		Personnes suspectes	1
Ouvertures de portes aux fins de recherches de personnes	2		Infraction au code de la route	1
Différends sur la garde des enfants	2		Accidents	1
Autres délits routiers	2		Dépannage	1
Litige sur le droit de l'urbanisme / habitation	2		Installation gens du voyage	1
Infraction au code de l'environnement	2		Élagage	1
Atteinte aux domaines publics	2		Recherches / découvertes de mineurs en fugue	1
Différends	2		Rodéos automobiles	1

- **Fourrières :**

Pour rappel est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Aussi, lorsque des véhicules sont en stationnement abusif, et en amont de la procédure de mise en fourrière du véhicule, aucune démarche n'est effectuée auprès du propriétaire par la Police Municipale pour l'avertir des faits. À contrario des véhicules en stationnement gênant et interdit par arrêté municipal (manifestations diverses : cérémonies, carnaval, fête de la musique, braderie, marché de Noël…)

En 2025, **85 véhicules** ont fait l'objet d'une mise en fourrière :

Infraction	Nombre
Stationnement interdit par arrêté	57
Stationnement abusif	26
Autres (Stationnement sur place PMR et très gênant sur chaussée)	2

Dans le cadre de ses missions du quotidien, la Police Municipale est attentive au stationnement abusif, pouvant générer des problématiques de stationnement pour les riverains et les commerces.
De ce fait, les agents portent une attention particulière à l'état des véhicules stationnés, sans oublier les signalements des Soultziens.

Comment reconnaitre un véhicule en stationnement abusif :
- Le véhicule est accidenté.
- Le véhicule n'est plus assuré.
- Le contrôle technique est échu depuis plusieurs mois.
- Présence de mousses, de toiles d'araignées…
- Les pneus sont à plats.
- L'état général du véhicule se dégrade.

Aussi en 2025, **80 véhicules** ont été recensés en stationnement abusif dont **26** ont abouti à une mise en fourrière.

Le 24/02/2022, la CCRG a renouvelé sa convention de concession de service public de la fourrière automobile de la CCRG au Garage Europe Autos à Bergholtz pour la durée du 01/04/2022 au 31/03/2026.
Le garage Europe Autos à Bergholtz est donc l'unique dépanneur agrée par la Préfecture pour effectuer les missions de fourrière intercommunale sur la CCRG.
Aussi, les frais ne sont pas supportés par le budget de la Ville si le ou les propriétaires des véhicules ne sont pas retrouvés et après décision de l'autorité judiciaire.

Les tarifs en vigueur au 01/04/2024 pour les véhicules :

- Enlèvement : 127.65 €
- Garde journalière : 6.75 €
- Opération préalable : 15.20 €
- Destruction : 228.9 €

Une astreinte opérationnelle 24h/24, 7j/7 est effectuée par le Garage Europe Autos pour la mise en fourrière des véhicules. Toutefois, selon la convention de délégation de service public, la restitution se fait uniquement durant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00 les vendredis).

- **Opérations Tranquillité Vacances (OTV):**

Tout au long de l'année, la Police Municipale assure la surveillance des habitations par sa présence sur le terrain. A ce titre, en 2025, elle a été destinataire de **65** OTV demandant une surveillance particulière lors de l'absence des propriétaires.

- **Rappels à l'ordre :**

En 2019, une convention de partenariat a été signée entre Mme la Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Colmar et la Ville de Soultz.

Par conséquent, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, le Maire ou son représentant, peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur, au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci, pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics en le convoquant en mairie.
Dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance, le Maire, procède par une injonction verbale à un rappel à l'ordre. Il permet et a pour objectif de mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, peuvent y conduire.

Domaines d'application :

- L'absentéisme scolaire.
- La présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives.
- Les incivilités commises par des personnes majeures ou mineures.
- Les incidents aux abords des établissements scolaires.
- Les attroupements bruyants.
- Les comportements agressifs, injurieux, outrageants.
- Les atteintes légères à la propriété publique.
- Les stationnements gênants dans les lieux de passage.
- Les conflits de voisinage.
- Les bruits ou tapages.
- Les contraventions aux arrêtés municipaux.

Pour cette année 2025, la procédure de rappel à l'ordre a été utilisée à **22 reprises**.

N° du dossier	Motifs	Observations
01/2025	Dégradations de bien d'utilité publique	2 jours de travaux sans rémunération
02/2025	Atteintes légères à la propriété publique	/
03/2025	Incivilités diverses par mineurs (dépôt d'immondices et déversement de liquides sur des véhicules	/
04/2025	Incivilités diverses par mineurs (dépôt d'immondices et déversement de liquides sur des véhicules	2 jours de travaux sans rémunération
05/2025	Incivilités diverses par mineurs (dépôt d'immondices et déversement de liquides sur des véhicules	2 jours de travaux sans rémunération
06/2025	Incivilités diverses par mineurs (dépôt d'immondices et déversement de liquides sur des véhicules	2 jours de travaux sans rémunération
07/2025	Incivilités diverses par mineurs (dépôt d'immondices et déversement de liquides sur des véhicules	Individu ne s'étant pas présenté : titre de recette envoyé aux représentants légales pour dépôt d'immondices
08/2025	Outrages et agressivité verbale envers des agents chargés d'une mission de service public, perturbations commises par une personne majeure d'un service public	Individu ne s'est pas présenté. Exclusion d'un an notifiée.
09/2025	Incivilités causées par mineurs avec des motos et scooters en raison du bruit et de la vitesse excessive	1 jour de travaux sans rémunération
10/2025	Incivilités causées par mineurs avec des motos et scooters en raison du bruit et de la vitesse excessive	1 jour de travaux sans rémunération
11/2025	Incivilités causées par mineurs avec des motos et scooters en raison du bruit et de la vitesse excessive	2 jours de travaux sans rémunération
12/2025	Incivilités causées par mineurs avec des motos et scooters en raison du bruit et de la vitesse excessive	1 jour de travaux sans rémunération
13/2025	Incivilités causées par mineurs avec des motos et scooters en raison du bruit et de la vitesse excessive	1 jour de travaux sans rémunération
14/2025	Dégradations de biens publics et privés + dépôt d'ordures sur la voie publique - mineurs	3 jours de travaux sans rémunération
15/2025	Dégradations de biens publics et privés + dépôt d'ordures sur la voie publique - mineurs	4 jours de travaux sans rémunération
16/2025	Dégradations de biens publics et privés + dépôt d'ordures sur la voie publique - mineurs	4 jours de travaux sans rémunération
17/2025	Dégradations par mineurs de bien d'utilité publique en réunion	2 jours de travaux sans rémunération
18/2025	Dégradations par mineurs de bien d'utilité publique en réunion + mixtion	3 jours de travaux sans rémunération

N° du dossier	Motifs	Observations
19/2025	Dégradations par mineurs de bien d'utilité publique en réunion + mixtion	3 jours de travaux sans rémunération
20/2025	Vol de sapins de Noël de la Ville	Restitution de l'objet
21/2025	Vol de sapins de Noël de la Ville	Restitution de l'objet
22/2025	Vol de sapins de Noël de la Ville	Restitution de l'objet

- **Occupations domaine public – Terrasses :**

Dans le cadre de ses missions qui lui sont confiées, la Police Municipale rédige un certains nombres de documents administratifs (courriers envers les institutions, courriers réponses aux administrés, procédures, arrêtés municipaux…).
Par conséquent, en 2025, 10 **commerces** ont effectué une demande d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une terrasse qui a été autorisée pour chacun d'entre eux par arrêté municipal.

- **Les objets trouvés :**

Depuis le 01/09/2022, la Police Municipale a récupéré la compétence sur les objets trouvés. Dès lors, un arrêté municipal a été pris afin de réglementer leur gestion.
Sur l'année 2025, **61** objets trouvés ont été recensés auprès du service de la Police Municipale.

Dans le cas où les objets trouvés ne sont pas récupérés par leurs propriétaires à l'issue du délai de garde, les objets sont remis aux services émetteurs, à des commerçants, associations, CCAS ou tout simplement détruits.

- **Opérations funéraires :**

Conformément à la législation, à Soultz, la Police Municipale effectue les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsque la famille est absente et que le corps du défunt est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt ou lorsqu'il y a crémation.
Se référant à l'article R. 2213-45 du CGCT, après avoir contrôlé l'identité du défunt, les policiers municipaux y apposent deux cachets de cire revêtus du sceau de la Ville.
Cette mission donne lieu à une vacation fixée par arrêté municipal. En 2025, **82** opérations funéraires ont eu lieu par notre service.

- **Manifestations :**

La Police Municipale contribue à la sécurité des manifestions et animations publiques se déroulant sur le ban communal de la ville. Le service est partie prenante dans les manifestations organisées par la Ville et des associations où les agents assurent des missions de sécurisation, de contrôle du stationnement et d'assistance aux organisateurs.

À ce sujet, le service de la Police Municipale a été présent aux événements suivants :

- Vœux du Maire.
- Cérémonie de l'anniversaire de la libération de Soultz.
- Carnaval.
- Concert de la Garde Républicaine.
- Chasse aux œufs.
- Cérémonie Fête de la Victoire du 08/15/1945.
- Journée citoyenne.
- Marché aux puces.
- Les jeudis du Bucheneck.
- Braderie.
- Stolperstein.
- Appel du 18/06 du Général de Gaulle.
- Fête de la musique.
- Fête de la pizza.
- Fête Nationale.
- Soirée estivale du 15/08.
- Pique-nique Républicain.
- Journée Nationale du Commerce de Proximité.
- Halloween des enfants.
- Nuit des corbeaux.
- Cérémonie de l'Armistice du 11/11/1918.
- Défilé de la Saint Martin.
- Journée nationale d'hommage aux morts AFN.
- Défilé de la Saint Martin.
- Féeries de Noël.

- **<u>Salubrité publique :</u>**

La Police Municipale, garante du maintien de la salubrité publique, a procédé régulièrement à des investigations sur des sacs d'ordures en tout genre, laissés à l'abandon sur la voie publique. De ces opérations, il apparaît qu'un certain nombre ont permis d'identifier les auteurs de ces incivilités, donnant lieu à la rédaction de procédures permettant une poursuite pénale et administrative suivant la législation en vigueur sur la commune pour l'enlèvement et le traitement des déchets (titre de recette de 150 € à l'encontre du propriétaire des sacs).

114 dépôts d'immondices ont été constatés dont **27** ont fait l'objet d'une procédure pour le recouvrement du préjudice subi.
Par ailleurs, la Police Municipale veille à sanctionner les propriétaires de chiens indélicats laissant leurs déjections. Cette mission est rendue difficile par le fait que les propriétaires de chiens ramassent systématiquement les déjections lorsque notre présence se trouve à proximité.

Toutefois, à plusieurs reprises, le service de la Police Municipale a procédé à la distribution de courrier aux riverains du centre-ville, afin de veiller à ramasser les déjections canines et de bien vouloir laisser la voie publique en bon état.

- **Les contrôles de la vitesse :**

Doté d'un appareil de contrôle de la vitesse depuis 2022, la Police Municipale a effectué sur l'année 2024, **95** contrôles, sur les rues suivantes :

Rue	Nombre de contrôle	Infraction
Rue de la Marne	13	3
Route de Raedersheim	13	3
Rue du Wolfhag	13	2
Route de Bollwiller	12	6
Route de Guebwiller	10	2
Route de Wuenheim	10	0
Route d'Issenheim	7	4
Rue de l'Industrie	7	1
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny	2	0
Rue Saint Georges	2	0
Rue du Sudel	2	0
Rue du Buhlfeld	1	0
Rue du Sensburg	1	0
Rue des Primevères	1	0
Montée des Malgré-Nous	1	0

- **Vidéo Protection :**

Le service de la police municipale dispose d'un accès au système de vidéo protection. Le présent dispositif atteint 31 caméras pour 70 objectifs, répartis aux endroits clés de la commune.

Depuis l'année 2023, le service de la Police Municipale a pris la gestion budgétaire des caméras de vidéo-protection. La ligne directrice, est depuis, d'entreprendre la modernisation du système de vidéo-protection année après année afin de renforcer la sécurité publique et d'améliorer la qualité de vie des Soultziens. Cette modernisation passe par l'installation, le remplacement ou la réparation des équipements visant à répondre aux besoins croissants en matière de surveillance et de prévention.

Compte-tenu de cette nouvelle gestion, une partie du système d'exploitation de la vidéo-protection a fait peau neuve en 2023. L'ensemble du dispositif se situe dorénavant hors réseau ville pour une meilleure efficacité.

En outre du nouveau système d'exploitation se trouvant en poste unique dans les locaux de la Police Municipale, les réparations de 2025 portent sur des interventions suite à des intempéries à au remplacement de la caméra de la Place de la République.

Le système a une capacité d'enregistrement de **15 jours**.

En 2025, **135** exploitations (relecture) de la vidéo-protection ont été réalisées dont **33** ont fait l'objet d'une extraction par réquisition de la part des forces de Police de l'Etat, permettant la résolution de plusieurs faits.

Conformément au décret n°2006-929 du 28/07/2006, relatif à la vidéo protection pris pour l'application des articles 10 et 10-1 de la loi 95-73 du 21/01/1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, seuls les agents habilités et désignés sont soumis à l'exploitation et à l'extraction (sous-couvert d'une réquisition préalable) de la vidéo-protection.

Personnes habilitées à exploiter le dispositif de vidéo-protection pour l'année 2023 :

- Marcello Rotolo, Maire.
- Joël Heydel, Adjoint au Maire, en charge de la Police Municipale.
- Les 4 agents de la Police Municipale

En conséquence et comme prévu par la législation, un registre est tenu au sein du service afin de recenser les diverses demandes et vérifications.

À savoir que le système de vidéo-protection de Soultz est un Centre de Supervision Urbain de type passif. En effet, aucune des personnes habilitées ne se trouvent en continue derrière l'écran du dispositif. Les faits sont exploités et extraits à postériori.

- **Caméra-piéton :**

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de proximité, la Police Municipale de Soultz est autorisée par arrêté préfectoral, d'enregistrer l'audiovisuel des interventions au moyen d'une caméra individuelle.

Ce dispositif garantit plus de transparence dans les relations entre les agents et les citoyens et permet d'enregistrer les interventions, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées.

À ce titre, les quatre agents du service de la Police Municipale sont habilités à porter la caméra-piéton aux fins de :

- Prévenir les incidents.
- Constater les infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves.
- Formation et pédagogie.

Les enregistrements sont conservés pendant une durée d'un mois.

L'apport de ce nouvel équipement permet au quotidien de travailler avec plus de sérénité et est plutôt bien accueilli par les administrés, malgré un contexte national où le port de l'uniforme et de ce qu'il représente n'est pas toujours compris ni respecté par les citoyens.

Consultation et extraction des données provenant de la caméra individuelle, ayant pour finalité une procédure :

Nombre d'enregistrement	Procédure judiciaire	Procédure administrative	Procédure disciplinaire
69	1	1	0

- **Formation :**

Au cours de cette année, les Agents de la Police Municipale ont suivi les formations suivantes :
- Les prérogatives de l'agent de police municipale en matière d'occupation du domaine public – 2 jours
- Les compétences de l'agent de police municipale en matière de police de l'affichage publicitaire – 3 jours
- Entrainement aux maniements des armes *2 (PSA)

- Formation préalable à l'armement : maniement des bâtons – 5 jours
- Formation entrainement aux maniements des armes *2 (PSA)
- Formation préalable à l'armement : environnement juridique spécifique aux maniements des armes – 1 jour
- Formation préalable à l'armement : maniement du pistolet semi-automatique B1 – 8 jours

RAPPORT ANNUEL

2025

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous – BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
☎ 03 89 62 12 34 – Courriel : *infos@cc-guebwiller.fr*
Site Internet : *www.cc-guebwiller.fr*

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2025

1. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT *(CV)* 4
- 1.1- Préambule 4
- 1.2- Territoire desservi 4
- 1.3- Gestion du service 5
  - 1.3.1- Mode de gestion 5
  - 1.3.2- Volume facturé (en attente des données de Yann pour les DSP 2025) 5
  - 1.3.3- Moyens humains – Organigramme 5
- 1.4- Réseaux et branchements d'assainissement 8
  - 1.4.1- Linéaire de réseaux d'assainissement géré par la CCRG 8
  - 1.4.2- Équipements existants sur les réseaux d'assainissement 8
  - 1.4.3- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées 9
  - 1.4.4- Conventionnement des industriels 9
- 1.5- Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif 11
  - 1.5.1- Récapitulatif des interventions du camion 11
  - 1.5.2- Contrôles de conformité des branchements d'assainissement privatifs 12
  - 1.5.3- Demandes de branchement et documents d'urbanisme 13
  - 1.5.4- Taux de réclamation (P.258.1) 13
- 1.6- Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif 14
  - 1.6.1- Durée d'extinction de la dette de la collectivité *(BF)* 14
  - 1.6.2- Tarification de l'assainissement 14
  - 1.6.3- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées (P202.2B) 16
- 1.7- Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées 17
  - 1.7.1- Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées 17
  - 1.7.2- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel 17
  - 1.7.3- Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation 18
  - 1.7.4- Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions 18
    - 1.7.4.1- Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale 18
    - 1.7.4.2- Bilan 2025 de la charge de DCO entrante à la STEU (mesures issues de l'autosurveillance) 19
    - 1.7.4.3- Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale 20
    - 1.7.4.4- Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence par temps de pluie) 20
    - 1.7.4.5- Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence par temps sec) 20
  - 1.7.5- Financement *(BF)* 21

1.8- Travaux et études 21
1.8.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées 21
1.8.2- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales.23
1.8.3- Principaux travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2025 24
1.9- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 25
1.9.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 25
1.9.2- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 25
1.10- Action de solidarité 25
2. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *(CV - GSF)* 25
1.11- Préambule 25
1.12- Caractérisation technique du service 26
1.12.1- Territoire desservi en termes d'Assainissement Non Collectif 26
1.12.2- Missions et fonctionnement du service 26
1.12.3- Missions obligatoires exercées dans le cadre du service 26
1.12.3.1- Contrôle des installations 26
1.12.3.2- Missions facultatives 27
1.12.3.3- Mode de gestion du service 28
1.12.3.4- Estimation de la population concernée (D301.0) 28
1.12.3.5- Description des interventions du service en 2025 29
1.12.3.6- Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) 30
1.13- Tarification et recettes du service 30
1.13.1- Modalités de tarification 30
1.14- Action de solidarité 31
3. ANNEXE 31

1. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT *(CV)*

1.1- Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'assainissement.

Il indique également les seuls paramètres relatifs à la gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales urbaines relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Pour rappel, la CCRG dispose, depuis le 1er janvier 2018, de la compétence *Eaux pluviales urbaines*.

Les eaux concernées sont celles collectées en raison de l'imperméabilisation des sols avec un lien avec l'urbanisation.

Ainsi, sont exclus du champ de compétence intercommunale :

- les eaux pluviales de chaussée et leurs équipements (siphons et accessoires de voirie, séparateurs à hydrocarbures…) qui relèvent de la compétence *Voirie communale*
- les eaux pluviales forestières ou issues de fonds non imperméabilisés (coteaux viticoles, bassins versants forestiers, ruissellement de champs…) et leurs équipements (ouvrages de stockage et de régulation, exutoires…).

De manière générale, les eaux pluviales urbaines sont celles issues de zones définies comme « zones urbaines », à savoir les zones U et AU délimitées dans les PLU et/ou documents assimilés.

1.2- Territoire desservi

Le territoire desservi par l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales urbaines est composé des communes suivantes :

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La CCRG gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) intercommunale, sise à Issenheim, qui traite tous les effluents du territoire.

La population totale ainsi desservie est d'environ 39 600 habitants.

Cas spécifique du SIVOM de l'Ohmbach

Depuis 2014, la CCRG traite, par conventionnement, les eaux usées provenant du SIVOM de l'Ohmbach, issu de la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée Noble.

Celui-ci est composé de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden (membre de la CCRG) et également des communes d'Osenbach et de Westhalten.

Pour rappel, les services de la CCRG n'interviennent pas (débouchages, travaux…) sur les deux communes du SIVOM de l'Ohmbach, non membres de la CCRG.

En 2024, la CCRG à traité une charge de 364,9 tonnes de DCO pour l'ensemble de la vallée Noble (y compris la Cave de Bestheim et les sources de Soultzmatt) correspondant à 8 330 Équivalent habitant. Les valeurs de l'année 2025 sont en cours de validation entre les différentes parties.

1.3- Gestion du service

1.3.1- Mode de gestion

Le service Assainissement, les réseaux et la Station de Traitement des Eaux Usées sont gérés en régie directe et ne font donc pas l'objet d'une Délégation de Service Public.

Les compétences liées au service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Le zonage d'assainissement a été approuvé en 2003.

1.3.2- Volume facturé (en attente des données de Yann pour les DSP 2025)

Le volume d'eaux usées facturé en 2024 est de 1 668 094m³.

- Secteur Régie : Abonnements : 5 399 - 467 182 m³
- Secteur DSP Caléo : 1 095 532 m³
- Secteur DSP SUEZ Soultzmatt : 115 742 m³
- Secteur DSP SUEZ Raedersheim: 50 444 m³

Pour rappel, le volume d'eaux usées facturé en 2024 est de 1 668 094 m³.

1.3.3- Moyens humains – Organigramme

Au 31 décembre 2025, l'effectif est de 17 agents (dont 1 poste vacant en cours de recrutement).

En 2025, le service a été marqué par :

- les départs de Messieurs Alain Biehler, Thierry Groff et Patrick Metzger des effectifs de la STEU
- le recrutement de Messieurs Hervé Landmann et Gabor Gzaco au poste d'électrotechnicien et de Monsieur Javier Para Neto en tant qu'agent d'exploitation STEU

Organigramme du service assainissement au 31 décembre 2025

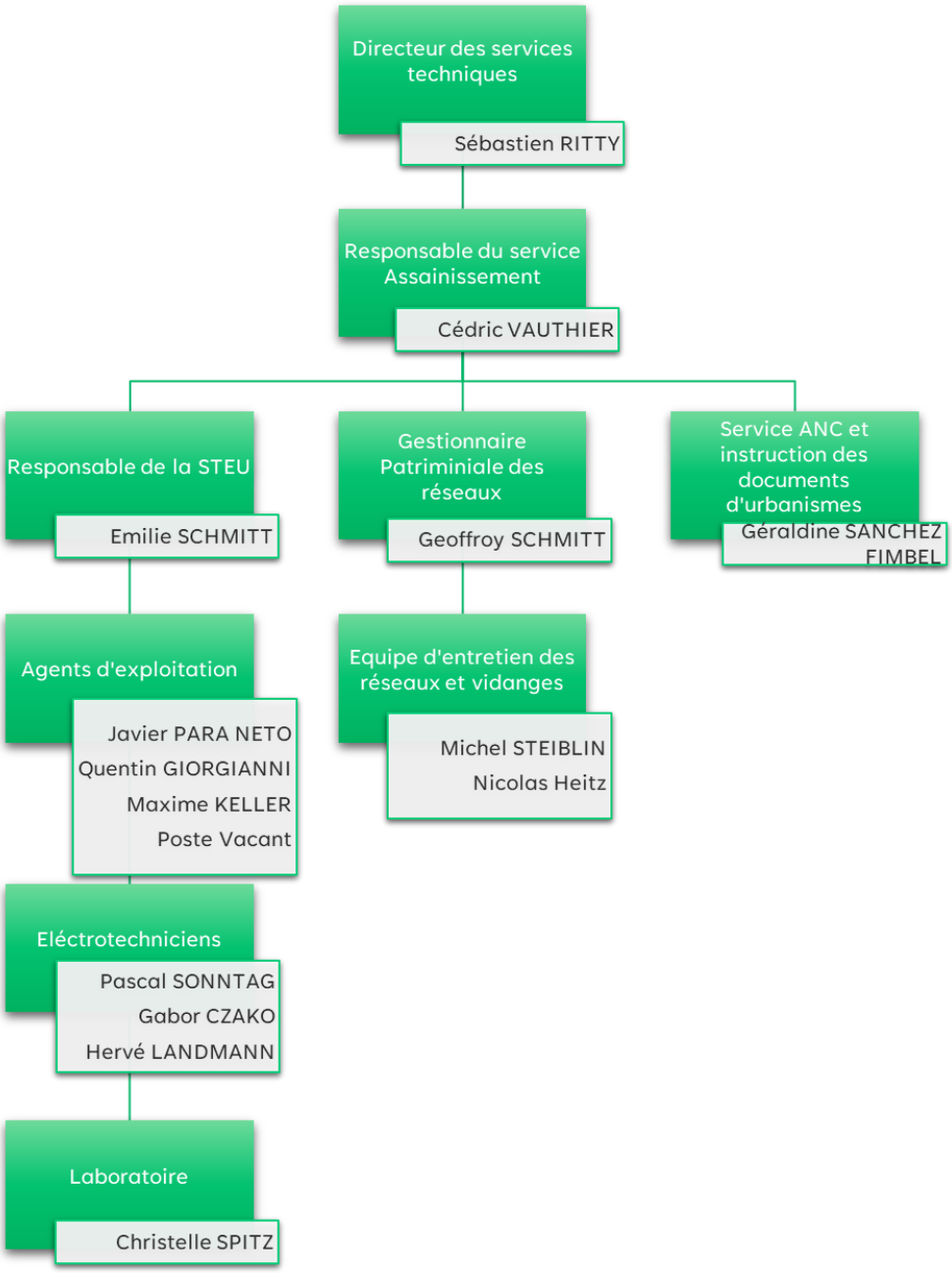

Organigramme du service Études & Travaux au 31 décembre 2025

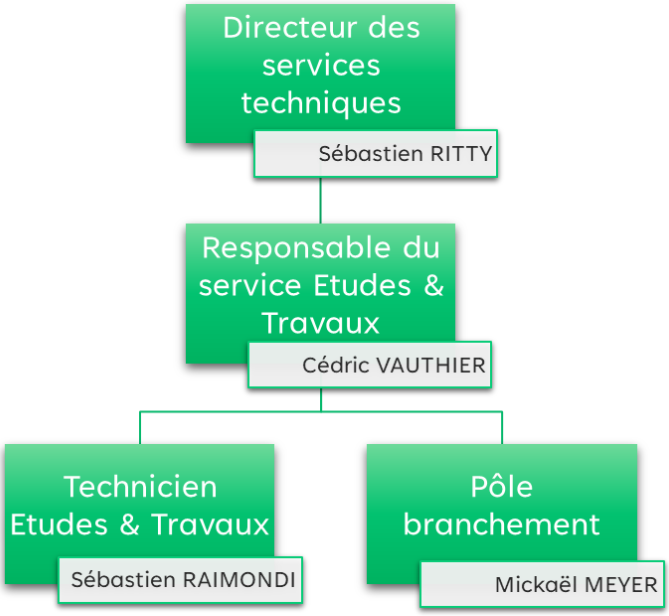

1.4- Réseaux et branchements d'assainissement

1.4.1- Linéaire de réseaux d'assainissement géré par la CCRG

	Linéaire de réseau en km		
Commune	**Unitaire et eaux usées**	**Eaux pluviales**	**Total**
Bergholtz	8	1	9,0
Bergholtz-Zell	2,6	1	3,6
Buhl	19,6	8,6	28,2
Guebwiller	41,1	19,2	60,3
Hartmannswiller	4,8	1,8	6,6
Issenheim	20,3	5,4	25,7
Jungholtz	5,5	2,5	8,0
Lautenbach	11,7	7,7	19,4
Lautenbach-Zell	10	4	14,0
Linthal	4,5	1,3	5,8
Merxheim	8,6	1	9,6
Murbach	2,6	2,6	5,2
Orschwihr	7,8	1,8	9,6
Raedersheim	6,3	3,2	9,5
Rimbach	1,5	1	2,5
Rimbach-Zell	0	0,9	0,9
Soultz-Haut-Rhin	36	17	53,0
Soultzmatt-Wintzfelden	21,5	9	30,5
Wuenheim	5,8	2,1	7,9
Total	**218,2**	**91,1**	**309,3**

1.4.2- Équipements existants sur les réseaux d'assainissement

Commune	Déversoir d'orage	Bassin d'orage unitaire	Bassin d'orage eaux pluviales	Station de relevage
Bergholtz	3	1	0	1
Bergholtz-Zell	2	0	0	0
Buhl	7	1	0	0
Guebwiller	10	1	10	2
Hartmannswiller	2	1	0	2
Issenheim	6	1	0	3
Jungholtz	1	1	0	1
Lautenbach	3	0	0	0
Lautenbach-Zell	2	0	0	0
Linthal	1	0	0	0
Merxheim	6	0	0	1
Murbach	0	0	0	0
Orschwihr	2	1	2	0
Raedersheim	1	0	1	5
Rimbach	0	0	0	0
Rimbach-Zell	0	0	1	0
Soultz	5	1	5	4
Soultzmatt-Wintzfelden	11	2	1	0
Wuenheim	6	0	0	0

1.4.3- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population raccordable (1)	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2)/(1)
Bergholtz	1 090	1 090	100 %
Bergholtz-Zell	405	405	100 %
Buhl	3 290	3 290	100 %
Guebwiller	11 950	11 950	100 %
Hartmannswiller	665	665	100 %
Issenheim	3 470	3 470	100 %
Jungholtz	900	900	100 %
Lautenbach	1 500	1 500	100 %
Lautenbach-Zell	990	990	100 %
Linthal	400	400	100 %
Murbach	100	100	100 %
Merxheim	1 275	1 275	100 %
Orschwihr	1 022	1 022	100 %
Raedersheim	1 130	1 130	100 %
Rimbach	210	210	100 %
Rimbach-Zell	190	130	100 %
Soultz-Haut-Rhin	7 250	7 250	100 %
Soultzmatt-Wintzfelden	2 200	2 200	100 %
Wuenheim	800	800	100 %

(1) Population raccordable = population située en zonage d'assainissement collectif et disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif.

(2) Population raccordée = population raccordable raccordée au réseau d'assainissement collectif.

1.4.4- Conventionnement des industriels

Les industries implantées sur le territoire et raccordées à la Station de Traitement des Eaux Usées intercommunale sont régulièrement contrôlées par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dans le cas où les rejets sont importants en volume ou en pollution, il est établi, par la signature d'une convention, une participation aux coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux équipements de la CCRG.

La mise en place de cette convention a pour effet d'inciter les entreprises conventionnées à réduire leurs rejets ou trouver des solutions alternatives de traitement.

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Date de signature
Glatfelther	ZI intercommunale	Fibres non tissées	DCO : 120 kg/j – MES : 15 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO_5 : 30 kg/j – NTK : 1,5 kg/j – Pt : 1,5 kg/j Volume : 260 m^3/j	Convention du 26 mai 2004
Alpro Sojinal	Issenheim	Agroalimentaire	DCO : 1 000 kg/j – MES : 250 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO_5 : 30 kg/j – NTK : 1,5 kg/j – Pt : 1,5 kg/j Volume : 700 m^3/j	Convention du 6 mars 2006 Avenant du 13 septembre 2017
Caléo	Linthal	Traitement d'eau	DCO : 48,5 kg/j – MES : 118 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO_5 : 2,78 kg/j – NTK : 10205 kg/j Volume : 115 211 m^3 /j	Convention du 16 février 2007
Acométis	Soultz	Industrie mécanique	MES : < 1 000 mg/l – pH : 5,5 à 10,5 T° < 30 °c Respect des charges de pollution domestique ordinaire	Charges de pollution domestique
Sources de Soultzmatt	Soultzmatt	Agroalimentaire	DCO : 2 000 kg/j – MES : < 1 000mg/l pH : 5,5 à 9,5 Volume : 4 000 m^3/j	Convention du 31 juillet 2014
Alcoa	Merxheim	Traitement de surface	DCO : 42 kg/j – MES : 18 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 Volume : 100 m^3/j	Convention du 22 novembre 2016
Fellmann Cartonnages	Soultz	Imprimerie	Pas de valeur seuil, car conventionné uniquement pour les eaux de rejet des eaux d'extinction des incendies	Convention du 17 décembre 2018

Abréviations utilisées :

DBO_5 : demande biologique en oxygène après 5 jours d'incubation

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NTK : azote Kjeldahl

pH : potentiel hydrogène

Pt : phosphore total

T° : température.

1.5- Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif

1.5.1- Récapitulatif des interventions du camion

Commune	Curage	Débouchage	Vidange
Bergholtz	1	1	1
Bergholtz-Zell	2	1	0
Buhl	1	5	6
Guebwiller	4	25	13
Hartmannswiller	1	0	0
Issenheim	1	3	5
Jungholtz	0	2	6
Lautenbach	1	1	4
Lautenbach-Zell	0	0	2
Linthal	1	0	2
Merxheim	1	0	1
Murbach	0	0	0
Orschwhir	2	0	0
Raedersheim	1	1	1
Rimbach	0	0	0
Rimbach-Zell	0	0	13
Soultz	7	8	12
Soultzmatt-Wintzfelden	1	2	0
Wuenheim	0	3	1
Total	**24**	**52**	**67**

Pour mémoire, total 2024	31	108	84

1.5.2- Contrôles de conformité des branchements d'assainissement privatifs

Commune	Conformité	Non-conformité	Total
Bergholtz	3	2	5
Bergholtz-Zell	1	0	1
Buhl	15	7	22
Guebwiller	47	22	69
Hartmannswiller	5	1	6
Issenheim	17	8	25
Jungholtz	1	2	3
Lautenbach	15	10	25
Lautenbach-Zell	5	4	9
Linthal	0	3	3
Merxheim	9	2	11
Murbach	1	0	1
Orschwhir	8	4	12
Raedersheim	6	3	9
Rimbach	0	0	0
Rimbach-Zell	1	1	2
Soultz	39	10	49
Soultzmatt-Wintzfelden	12	8	20
Wuenheim	4	5	9
Total	**189**	**92**	**281**
Pour mémoire, total 2024	*179*	*91*	*270*

1.5.3- Demandes de branchement et documents d'urbanisme

Commune	Demande de branchement	Permis de construire	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis d'aménager
Bergholtz	2	7	1	1	0
Bergholtz-Zell	0				0
Buhl	3	3		1	0
Guebwiller	7	19	1	11	5
Hartmannswiller	0	6	4	2	1
Issenheim	3	22	6	6	0
Jungholtz	0	2	1		0
Lautenbach	4	5	4	2	0
Lautenbach-Zell	3		3	1	0
Linthal	0	2	2	1	0
Merxheim	2	8	4	1	1
Murbach	0	2			0
Orschwhir	1	1	2		0
Raedersheim	0	3	2		0
Rimbach	0				0
Rimbach-Zell	0	2			0
Soultz	13	14	7	2	1
Soultzmatt-Wintzfelden	2	12	2	1	0
Wuenheim	9	6	10	3	0
Total	**49**	**114**	**49**	**32**	**8**
Pour mémoire, total 2024	40	104	34	36	8

1.5.4- Taux de réclamation (P.258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives à la tarification *(cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service, les problématiques de facturation…).*

Le service d'assainissement collectif a reçu, toutes réclamations confondues, 8 appels, 5 courriers, 2 courriels et 2 autres en 2025. Elles sont au nombre de 18 pour l'année 2025.

Le taux de réclamations se détermine avec la formule suivante :

- nombre de réclamations laissant une trace écrite x 1 000/nombre total d'abonnés du service
- pour l'année 2025 : 18x 1 000/17 244 = 1,044 %

En 2024, le taux de réclamation était de 0,86 %.

1.6- Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif

1.6.1- Durée d'extinction de la dette de la collectivité *(BF)*

Encours total de la dette au 31 décembre 2025	2 418 046 €
Recettes réelles 2025	5 542 952 €
Dépenses réelles 2025	3 340 790 €
Épargne brute annuelle 2025	2 202 168 €

La capacité de désendettement 2025 est de 1,10 ans.

1.6.2- Tarification de l'assainissement

La redevance d'assainissement et les tarifs du service sont votés en séance du Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif.

Les tarifs, pour l'année 2025, sont les suivants :

Assainissement collectif		
Redevance d'assainissement (toutes les communes) (1)		
	Abonnement annuel	20 €
	De 1 à 6 000 m³ /m³	2,32 €
	De 6 001 à 12 000 m³ /m³	2,18 €
	De 12 001 à 24 000 m³ /m³	1,95 €
	Au-delà de 24 000 m³ /m³	1,83 €
Branchements		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
	PAC « pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf) »	2098,00 €
	PAC « pour immeubles neufs (réseau déjà existant) »	2098,00 €
	Montant par lit créé (Ephad, équipement de santé ; hôtel…)	453,67 €
Mutation des biens immobiliers		
	Contrôle de conformité initial	263,21 €
	Contrôle de conformité initial en urgence	346,09 €
	Contre-visite	166,50 €
	Contre-visite en urgence	290,83 €
	Rendez-vous non honoré par le demandeur	94,40 €
Raccordement au réseau public – Mise en place d'un branchement		
	Frais de dossier "branchement assainissement"	188,82 €
	Frais de dossier "branchement assainissement et eau potable"	283,23 €
	Exécution de la partie de branchement "public"	Coût réel selon devis
Prestations diverses		
Main-d'œuvre pour débouchage et curage		
	Forfait d'intervention pour débouchage, curage… d'une durée inférieure à 1 heure	105,52 €
	Coût horaire pour intervention de débouchage, curage… d'une durée supérieure à 1 heure - € / heure	105,52 €
	Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	103,34 €

Siphons de voirie		
	Forfait d'intervention pour nettoyage des siphons de voirie / dessableurs d'une durée inférieure à une (1) heure	105,52 €
	Coût horaire pour intervention de nettoyage des siphons de voirie / dessableurs d'une durée supérieure à une (1) heure - €/heure	105,52 €
	Coût de traitement des sables à la tonne (densité de 1,9 tonne/m³) - €/tonne	186,00 €
	Curage de siphons de rue communaux (prix à l'unité)	6,11 €
Dessableur et assimilés		
	Forfait d'intervention pour nettoyage des dessableurs d'une durée inférieure à 1 heure	105,52 €
	Coût horaire pour intervention de nettoyage des dessableurs d'une durée supérieure à 1 heure - €/heure	105,52 €
	Coût de traitement des sables à la tonne (densité de 1,9 tonne/m³) - €/tonne	186,00 €
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses... [2]		
	Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m³	136,37 €
	Le m³ vidangé	136,37 €
	Forfait d'analyse	140,84 €
	Frais de dépotage /m³	11,71 €
	Frais de traitement /m³	42,65 €
Main-d'œuvre pour débouchage et curage		
	Forfait d'intervention pour débouchage, curage... d'une durée inférieure à 1 heure	105,52 €
	Coût horaire pour intervention de débouchage, curage... d'une durée supérieure à 1 heure - € / heure	105,52 €
	Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	103,34 €
PÉNALITÉS		
Majoration de la redevance d'assainissement		
	Présence d'un branchement non autorisé	400 %
	Pour rejet non autorisé dans les réseaux d'eaux usées	400 %
	Non-mise en conformité d'un branchement après contrôle dans un délai de 1 an	400 %
	Non-raccordement obligatoire dans un délai de 2 ans	400 %
	Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle des services	400 %

[1]*Sur cette redevance, 0,01 € est réservé au gestionnaire de la facturation de l'eau potable au titre des frais de gestion liés au recouvrement de la redevance.*
[2]*Conformément à la délibération du 29 juillet 2004, pour chaque prestation de vidange, il sera facturé, en sus du coût de la vidange, les frais de dépotage, le forfait d'analyse et les frais de traitement.*

Depuis 2024, un abonnement annuel assainissement est facturé, soit 20 € en 2025.
Facture annuelle Assainissement pour un foyer de 4 personnes
soit, la part Assainissement pour une facture de 120 m³ :

Abonnement annuel	20,00 €
Redevance d'assainissement	278,40 €
Performance des systèmes d'Assainissement Collectif (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) à 0,138 €/m³	16,56 €
Total	314,96 €

1.6.3- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées (P202.2B)

- Linéaire inspecté en 2025 : 6 987 ml, soit 2,32 % du linéaire total. (Rappel 2024 : 10 818 ml).
- Linéaire de levé topographique en 2025 : 76 650 ml. (Rappel 2024 : 50 779 ml).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.250 – Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes *(relèvement, refoulement, déversoirs d'orage…)* et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux *(en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions(1)	Oui	11
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75 %	
VP.255 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions(2)	75 %	11
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en parties A et B)			
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions(3)	90 %	14
VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes *(relèvement, refoulement, déversoirs d'orage…)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées *(en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux(4)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés *(curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement…)* pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 –Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement *(programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
Total (indicateur P202.2B)	**120**		**91**
		Rappel valeur 2024	91

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requises pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requises pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) Non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

1.7- Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées

1.7.1- Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées

La CCRG est en attente des données de la part des services de la Police de l'Eau pour l'année 2025.

1.7.2- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étapes, la deuxième ne pouvant être acquise que si la première l'est.		
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20 ☒
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10 ☒
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejets pour en identifier le moment et l'importance	20 ☒
30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets *(cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)*	30 ☒
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :		
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et stations des agglomérations d'assainissement et ce qui en a résulté	10 ☒
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0 ☐
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique *(DCO)* et l'azote organique total	0 ☐
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0 ☐

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90.

1.7.3- Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues.

Celles produites par la Station de traitement des eaux usées intercommunale sont épaissies, méthanisées, pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole.

Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la Station de traitement des eaux usées.

La production de boues, sur l'année 2025, est de 2 232,06 tonnes (1 608,08 tonnes en 2024).

Au 31 décembre 2025, il restait 61 tonnes de stock de boues 2025 à la Station de traitement des eaux usées.

1.7.4- Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions

La législation impose de comptabiliser l'ensemble des volumes rejetés vers le milieu naturel.

Le réseau d'eaux usées étant majoritairement unitaire, lors d'épisodes pluvieux, une partie des eaux usées est « by-passée » à travers le bassin d'orage de la Station de traitement des eaux usées, impactant, de ce fait, les niveaux de rejets vers la rivière.

En conséquence, sur certains paramètres, de nombreux dépassements, en termes de flux et de rendement, ont été constatés lors de ces épisodes.

Tous ces dépassements sont intervenus pour des débits journaliers entrants supérieurs à 16 150 m³ ou 43 320 m3/jour (débit de référence), correspondant à un fonctionnement en mode dégradé, selon les prescriptions d'exploitation rectifiées par la police de l'eau pour la Station de traitement des eaux usées.

Le débit de référence (seuil au-delà duquel la Station devrait fonctionner en mode dégradé), calculé pour l'année 2025, est de 43 320 m³/jour, soit une valeur bien supérieure à celle des données du constructeur.

1.7.4.1- Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale

Paramètre de pollution	Hors période de vendanges			En période de vendanges
	Charge nominale en kg/j		Surcharge en kg/j avec mode dégradé par temps de pluie 2	Apports spécifiques dus à la viticulture
	Par temps sec	Par temps de pluie		Charge spécifique en kg/j
DBO_{5eb}	3 000	4 050	> 4 050	1 940
DCO_{eb}	6 800	9 300	> 9 300	3 000
MES	3 060	4 300	> 4 300	1 300
NTK	490	590	> 590 < 940	40
Pt	125	160	> 160	13
Volume en m³/j	16 150	22 030	30 250	

Les rendements minimaux de l'arrêté du 12 novembre 2003 et du Plan Action Rhin sont de :

- 90 % sur la DBO_5 75 % sur la DCO 90 % sur les MES
- 70 % sur le NGL 75 % sur le NTK 75 % sur le N-NH4+
- 80 % sur le Pt.

Abréviations utilisées :

DBO_{5eb} : demande biologique en oxygène après 5 jours d'incubation sur les eaux brutes

DCO_{eb} : demande chimique en oxygène sur les eaux brutes

MES : matières en suspension

$N\text{-}NH_4+$: azote ammoniacal

NGL : azote total

NTK : azote total Kjeldahl

Pt : phosphore total.



1.7.4.2- Bilan 2025 de la charge de DCO entrante à la STEU (mesures issues de l'autosurveillance)

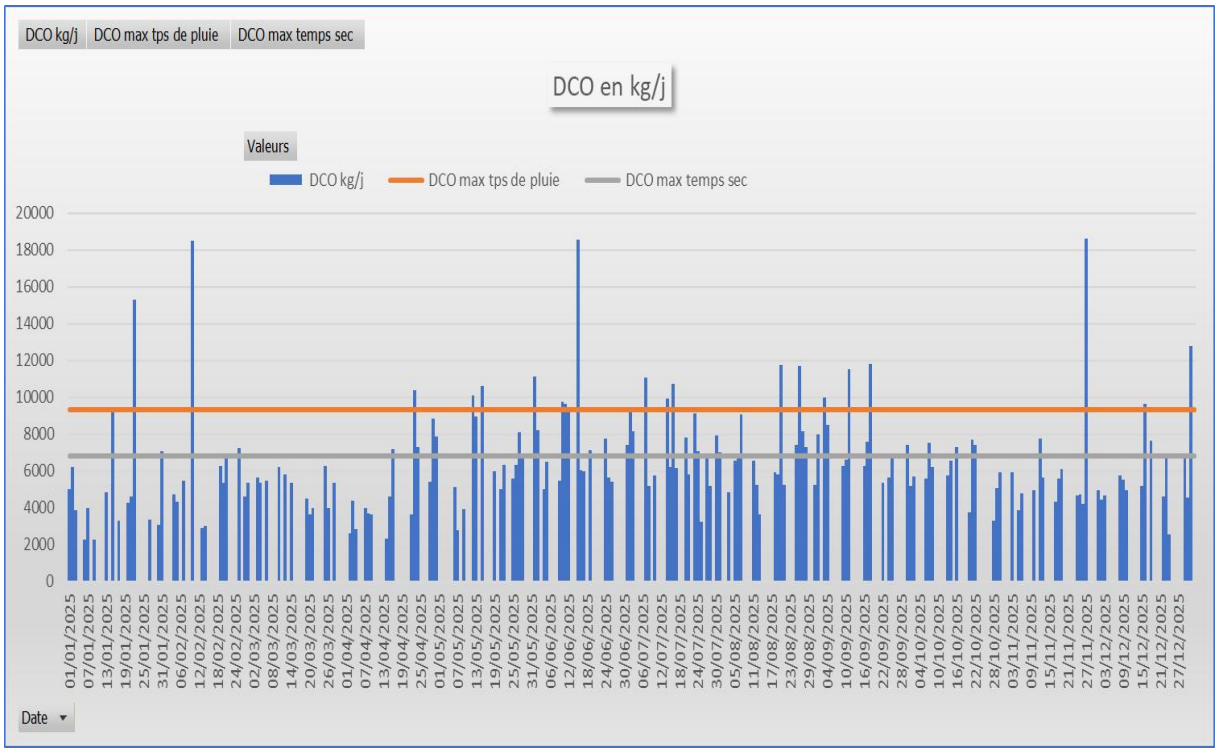

1.7.4.3- Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale

	Unité	2024	2025
Effluents en entrée	m³	**10 357 020**	**9 149 814**
Charge DCO	kg	**2 111 629,39**	**2 350 506,52**
Polymères (liquide)	tonne	**5,4**	**9,9**
Polymères (poudre)	tonne	**8**	**4**
Boues déshydratées produites	tonne	**1 608,08**	**2 232,06**
Compost déchet, épandu en agriculture	tonne	**0**	**0**
Boues en filière alternative	tonne	**0**	**0**
Compost produit	tonne	**778,54**	**678**
Compost épandu en agriculture	tonne	**778,54**	**678**
Compost ensaché (et vendu)	tonne	**0**	**24**
Stock de boues au 31/12	m³	**51**	**61**

Les boues de la STEU ont été évacuées sur deux sites de compostage : 239,2 tonnes sur le site de Ménarmont dans les Vosges, 75,88 tonnes sur le site d'Agrivalor à Bergheim et 1917,58 sur le site d'Anna compost à Wittenheim. Actuellement 700 tonnes de boues de l'année 2025 sont encore en cours de transformation sur le site d'Anna Compost.

1.7.4.4- Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence par temps de pluie)

Paramètre de pollution	Valeur mesurée	Pour débit de référence	
		Valeur maximum	Taux de charge
DBO_{5eb} en kg	986 020,55	1 478 250	66,70 %
DCO_{eb} en kg	2 350 506,52	3 394 500	69,24 %
MES en kg	999 658,45	1 569 500	63,69 %
NTK en kg	184 424,30	215 350	85,64 %
Pt en kg	26 346,25	58 400	45,11 %
Volume en m³	**9 149 814**	8 040 950	113,79 %

1.7.4.5- Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence par temps sec)

Paramètre de pollution	Pour débit de référence (par temps sec, hors vendanges)		
	Valeur mesurée	Valeur maximum	Taux de charge
DBO_{5eb} en kg	986 020,55	1 095 000	90,05 %
DCO_{eb} en kg	2 350 506,52	2 482 000	94,70 %
MES en kg	999 658,45	1 116 900	89,50 %
NTK en kg	184 424,30	178 850	103,12 %
Pt en kg	26 346,25	45 625	57,75 %
Volume en m³	**9 149 814**	8 040 950	113,79 %

1.7.5- Financement *(BF)*

Les recettes et dépenses du service Assainissement sont les suivantes, hors restes à réaliser :

(Montants TTC)	**2025**
Dépenses d'investissement	**2 241 049 €**
Dépenses de fonctionnement	**4 585 916 €**
Recettes d'investissement	**5 657 734 €**
Recettes de fonctionnement	**6 688 700 €**
Total des dépenses	**7 826 965€**
Total des recettes	**12 346 434€**

1.8- Travaux et études

1.8.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées

Études et travaux engagées en 2025

➢ ***Études***

✓ Rénovation du réseau d'eaux pluviales (760 ml) Grand' rue à Lautenbach-Zell (maîtrise d'œuvre : LARBRE Ingénierie).

✓ Création d'un réseau d'eau pluviales (240 ml) et renouvellement du réseau d'eaux usées (240 ml) rue des Alliés à Guebwiller (maîtrise d'œuvre : LARBRE Ingénierie).

➢ ***Travaux***

✓ Renouvellement du réseau d'eaux usées (395 ml) et création d'un réseau pluvial (280 ml) rue Théodore Wilt et rue du Rocher à Guebwiller (maîtrise d'œuvre : IRH– Entreprise Lingenheld).



✓ Renouvellement du réseau d'eaux usées (240 ml) et création d'un réseau pluvial (300 ml) rue de la Forêt et rue de la Chapelle à Jungholtz (maîtrise d'œuvre : BEJ– Entreprise STPM).



Travaux terminés en 2025

✓ Création d'un réseau d'eaux usées (770 ml), renouvellement du réseau d'eaux pluviales (520 ml) rue Principale à Rimbach-Zell (maîtrise d'œuvre : EVI – Entreprise Lingenheld). Coût : 857 827 € HT.



✓ Renouvellement d'un réseau d'eaux usées (370 ml) et renouvellement du réseau d'eaux pluviales (64 ml) rue du 1er Régiment Étranger de Cavalerie à Soultzmatt. Coût : 218 638 € HT.



✓ Création d'un réseau d'eau pluviales (26 ml) de rue de l'Ancien Hôpital à Guebwiller. Coût : 23 567 €HT.



✓ Renouvellement d'un réseau d'eaux usées (370 ml) et renouvellement du réseau d'eaux pluviales (64 ml) rue de la Gare à Raedersheim. Coût : 45 355 € HT.



1.8.2- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales

Le taux de renouvellement des réseaux en 2025 est de 1.09 %.

À ce rythme, il faudra 91 .7 ans pour renouveler intégralement les réseaux d'eaux usées/unitaires.

1.8.3- Principaux travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2025

Marchandise demandée	Nature des travaux	Montant
NHP Floriom / STEU	Renouvellement	5 689,44 €
Pièces révision centrifugeuse A	Révision	9 826,44 €
Maintenance préleveur entrée	Révision	1 136,40 €
Réparation pompe 62A	Réparation	4 650,00 €
Remplaement moteur surpresseur B	Renouvellement	10 128,22 €
Pompe à boues centrifugeuse	Révision	2 433,42 €
Moteur vis centrif	Révision	1 537,18 €
Révision pompe ZI Soultz EP	Révision	6 963,89 €
Nouvelle roue clarificateur	Renouvellement	1 943,70 €
Réparation grillage STEU	Renouvellement	10 848,00 €
Réparation porte chaufferie	Réparation	1 860,80 €
Augmentation de la capacité de la trémie polymère	Acquisition	2 100,00 €
Remplacement automate bio	Renouvellement	35 328,00 €
Pompe doseuse Nanofloc	Renouvellement	2 834,00 €
Réparation potentiomètre P15	Réparation	5 765,18 €
Maintenance préleveur entrée(air manager)	Révision	1 321,20 €
Débit-mètre massique	Acquisition	12 546,72 €
Rack de stockage magasin	Acquisition	4 020,00 €
Convoyeur à vis rotatif	Acquisition	29 880,00 €
Sondes de niveau relèvement et by-pass	Renouvellement	1 134,00 €
Vis centrifugeuse	Renouvellement	8 343,60 €
Régularisation révision centrifugeuse	Révision	7 756,44 €
Sondes 2 MES, 2 Rédox, 2 Oxygènes	Acquisition	20 450,28 €
Tambour centrifugeuse	Réparation	1 083,78 €
Pompe A poste toutes eaux neuve	Renouvellement	8 886,00 €
Installation sondes MES bassins d'aération	Acquisition	4 404,00 €
Soufflante pont racleur prétraitement	Acquisition	1 775,40 €
JERRICAN 10L ROUGE homologué Hydrocarbure x 5JERI	Acquisition	2 298,58 €
Changement rotor stator pompes polymère	Renouvellement	1 909,01 €
Réparation pompe 15 chaufferie	Réparation	3 179,76 €
Automate digesteur	Renouvellement	25 044,00 €
Revision titrateur AT1000	Révision	1 225,20 €
Mise en place débitmètre massique	Acquisition	5 376,00 €
1 alimentation 24V DC1 Switch optique	Renouvellement	1 218,00 €
Grillage protection convoyeur	Acquisition	1 668,00 €
Achat gerbeur magasin	Acquisition	4 080,00 €
Pompe doseuse Chlorure	Renouvellement	2 424,00 €
Surpresseur biogaz Neuf	Renouvellement	4 288,80 €
Agitateur anaérobie bassin A révision	Révision	4 785,60 €
Pompe à boues centrifugeuse révision	Révision	2 319,60 €
Surpresseur prétraitement révision	Révision	8 016,00 €
Pompe 15A GDD révision	Révision	7 137,60 €
Surpresseur biogaz réparation	Révision / Réparation	2 263,20 €
Révision pompe 2 Nouveau Monde Soultz	Révision	2 230,72 €
Rampe de lavage GDD A	Renouvellement	5 011,20 €
Révision pompe 1 nouveau monde	Révision	3 647,12 €
Soupape pompe chlorure ferrique	Renouvellement	1 881,60 €
Asservissement préleveur entrée au débit	Acquisition	1 416,00 €
Variateur pompe B de recirculation Bassin B	Renouvellement	5 724,00 €
Débitmètre boues primaire et boues GDD	Renouvellement	3 842,40 €
P15 chaufferie	Révision	5 642,76 €
Ejecteur dégrilleur	Renouvellement	2 283,84 €
Vis à Sable L 2770	Renouvellement	2 700,00 €
Variateur pompe 15 GDD	Renouvellement	4 440,44 €
Pompe eau indus (stock stratégique)	Acquisition	3 798,31 €
Roulement compresseur biogaz urgence	Réparation	5 748,00 €
Motoréducteur vis centrif (régul)	Révision	4 987,43 €
Total		**335 233,26 €**

1.9- Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Les notes d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sont téléchargeables sur son site Internet (*cf. annexe*) :

http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=documents_utiles

http://www.eau-rhin-meuse.fr/rapport_des_maires

1.9.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

2025		*Montant subvention*
Travaux	Réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Rimbach-Zell (tranche 3)	*131 432 euros*

1.9.2- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

La CCRG a signé le CTEC le 27 mars 2024.

Ce contrat formalise un partenariat fort visant à améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité et à préparer le territoire au changement climatique.

Un rapport spécifique concernant le CTEC est établi par ailleurs

1.10- Action de solidarité

Sans objet.

2. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *(CV - GSF)*

1.11- Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'Assainissement Non Collectif (*ANC* – compétence exercée depuis le 1er janvier 2018).

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur *www.services.eaufrance.fr*

1.12- Caractérisation technique du service

1.12.1- Territoire desservi en termes d'Assainissement Non Collectif

Le territoire concerné par l'Assainissement Non Collectif comprend toutes les communes de la CCRG :

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Raedersheim, Rimbach, Rimbach--Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

- Existence d'un zonage d'assainissement : oui, approuvé en 2003, sauf pour les communes de Soultzmatt--Wintzfelden et Merxheim, ayant adhéré à la CCRG après cette date qui disposaient de leurs propres zonages lors de leur adhésion.
- Existence d'un règlement de service : oui, approuvé le 7 décembre 2017.

1.12.2- Missions et fonctionnement du service

À la suite de la rétrocession de la compétence *Assainissement Non Collectif* aux communes au 1er janvier 2006, la CCRG a proposé aux Communes une convention d'assistance technique *(Conseil de Communauté du 1er septembre 2005)*.

Le Conseil de Communauté du 11 juillet 2017 a ensuite validé le transfert de la compétence *Assainissement Non Collectif* afin de compléter la compétence *Assainissement Collectif* au 1er janvier 2018.

Réglementairement, les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif *(SPANC)* relèvent de deux niveaux :

- les missions obligatoires, définies par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992
- les missions facultatives introduites par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques *(LEMA)* du 30 décembre 2006 *(article L224-8 du CGCT)*.

1.12.3- Missions obligatoires exercées dans le cadre du service

1.12.3.1- Contrôle des installations

Pour mener à bien cette mission obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC effectue différents types de contrôles tout au long de la vie de celles-ci, du projet à son utilisation au quotidien.

Ces contrôles sont les suivants *(selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)* :

- ***Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter***, comportant :
  1. Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site.

     Il s'agit notamment d'une étape indispensable à l'obtention du permis de construire *(construction neuve, rénovation, réhabilitation, agrandissement…)*, comprenant des travaux sur l'ANC *(articles R431-16, L421-6 et R111-8 du Code de l'Urbanisme)*.
  2. Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
     - identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation
     - repérer l'accessibilité
     - vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

➢ ***Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes***, qui consiste à :

1. Vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : "*Les **immeubles** non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le **propriétaire** assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger (...).*"
2. Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation.
3. Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement.
4. Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.
5. Transmettre au propriétaire un rapport sur lequel figure la conclusion sur l'état de l'installation, la liste des éventuels travaux à prévoir et les délais pour les réaliser selon leur degré d'urgence *(immédiatement, sous quatre ans ou un an en cas de vente)*, ainsi que d'éventuelles recommandations.
6. Ces contrôles ont une véritable utilité pour les usagers et sont donc plus approfondis à la suite des arrêtés de 2012.

   En cas de vente d'un bien immobilier équipé d'une installation ANC, le vendeur a l'obligation de fournir le rapport du contrôle datant de moins de trois ans *(article L1331-11-1 du Code de la Santé publique)*.

   Seul le SPANC est habilité à réaliser ce contrôle, contrairement aux autres diagnostics immobiliers *(amiante, plomb…)* qui peuvent être faits par des organismes certifiés.
7. À défaut de production de ce document, le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie pour vice caché. En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur devra effectuer les travaux prescrits dans un délai d'un an.

En 2025, ont été réalisés 40 contrôles d'installation d'assainissement non collectif *(tous types confondus)*

Type de contrôle facturé	2024	**2025**
vente immobilière	1	11
installations neuves ou réhabilitées *(contrôles avant remblai et contre-visites)*	7	13
conception *(autorisation de travaux)*	8	12
bon fonctionnement		1
Instruction de documents d'urbanisme	7	6
Total	23	**43**

1.12.3.2- Missions facultatives

➢ ***Entretien des installations et traitement des matières de vidange***

Le SPANC peut également proposer l'entretien des installations d'ANC, notamment la vidange, par un prestataire agréé par le Préfet pour le transport des matières de vidange, les débouchages…

Lors du transfert de compétence ANC, il a donc été proposé de maintenir ce niveau de service.

L'usager peut néanmoins faire appel au prestataire agréé de son choix, qui lui remettra avec la facture la preuve que ses matières de vidange ont été dépotées et traitées en Station de traitement des eaux usées.

La CCRG dispose de deux camions de curage et d'un équipage *(chauffeur + servant)*, partiellement dédiés à l'entretien des installations ANC.

Les matières de vidange sont traitées à la Station de Traitement des Eaux Usées intercommunale sise route de Merxheim à Issenheim.

➢ ***Opérations groupées de réhabilitation de systèmes d'ANC***

Les opérations de réhabilitation peuvent être réalisées par les propriétaires de manière groupée.

Ces opérations d'initiative privée doivent être réalisées sur la base d'études techniques préalables qui permettent la validation par le SPANC de la conception des projets.

Le SPANC ne réalise pas de projets ou d'avant-projets techniques pour le compte des propriétaires.

Il assure une mission de conseil en amont du projet et de contrôle à différentes étapes de la mise en place et du fonctionnement de l'installation.

Le propriétaire assure la maîtrise d'ouvrage et le SPANC contrôle la conformité des travaux exécutés.

Cette solution permet donc au SPANC d'intervenir pour gérer les subventions éventuelles en fonction des critères définis par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou la Collectivité Européenne d'Alsace.

Une convention fixe les rôles respectifs de la collectivité, du SPANC et du propriétaire, encadre la mise en œuvre des travaux et, le cas échéant, les modalités de versement des subventions.

1.12.3.3- Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe, au sein du service Assainissement Collectif de la CCRG.

Environ 0,25 Équivalent Temps Plein est affecté à ce service pour les contrôles et 0,5 Équivalent Temps Plein pour l'entretien.

1.12.3.4- Estimation de la population concernée (D301.0)

L'inventaire des installations est estimé ci-après :

Commune	ANC au 31/12/2025
Bergholtz	1
Bergholtz-Zell	1
Buhl	15
Guebwiller	17
Hartmannswiller	1
Issenheim	5
Jungholtz	14
Lautenbach	22
Lautenbach-Zell	20
Linthal	216
Merxheim	16
Murbach	6
Orschwihr	0
Raedersheim	8
Rimbach	24
Rimbach-Zell	9
Soultz	24
Soultzmatt-Wintzfelden	21
Wuenheim	18
Total CCRG	**437**

1.12.3.5- Description des interventions du service en 2025

Commune	Document d'urbanisme instruit	Conception – autorisation de travaux	Travaux neufs / Réhabilitation / Contre-visites	Bon fonctionne-ment	Contrôle avant-vente immobilière		Total
					Conforme	Non conforme	
Bergholtz							
Bergholtz-Zell							
Buhl							
Guebwiller	2	1	1			1	5
Hartmannswiller							
Issenheim	1	1	1				3
Jungholtz	1						1
Lautenbach		2	2			1	5
Lautenbach-Zell		1				1	2
Linthal	1	2	2	1		3	9
Merxheim							
Murbach		1	2				3
Orschwihr							
Raedersheim						1	1
Rimbach		1	1			3	5
Rimbach-Zell							
Soultz	1					1	2
Soultzmatt-Wintzfelden		2	3				5
Wuenheim		1	1				2
Total	**6**	**12**	**13**	**1**	**0**	**11**	**43**
Total 2024	7	8	7		0	1	23

1.12.3.6- *Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0)*

L'indice de mise en œuvre correspond à l'étendue des compétences exercées par le service.
Cet indice est de 120.

	Nombre de points possibles	*Action effective en 2024*	**Action effective en 2025**	**Nombre de points obtenus**
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
Délimitation des zones d'Assainissement Non Collectif par une délibération	20	*oui*	**oui**	**20**
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	*oui*	**oui**	**20**
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de huit ans	30	*oui*	**oui**	**30**
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	*oui*	**oui**	**30**
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service ; ce dernier assure :				
✓ l'entretien des installations à la demande du propriétaire	10	*oui*	**oui**	**10**
✓ la réalisation et la réhabilitation des installations sur demande du propriétaire	20	*non*	**non**	**0**
✓ le traitement des matières de vidange	10	*oui*	**oui**	**10**
			Total	**120**

1.13- Tarification et recettes du service

1.13.1- Modalités de tarification

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est financièrement géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial *(article L2224-11 du CGCT)*.

C'est donc l'usager qui assure le financement du service, par le règlement des prestations assurées par le service d'Assainissement Non Collectif, dont le montant correspond au prix du service rendu.

Types de prestations facturées :

- ✓ instruction des documents d'urbanisme, avec éventuellement contrôle de conception
- ✓ contrôles des installations neuves
- ✓ contrôles des installations existantes ou à réhabiliter
- ✓ contrôles de conception *(autorisation de travaux)* et contrôle avant remblai des installations neuves
- ✓ contrôles périodiques ou en cas de vente des installations existantes *(ANC ≤ 20 équivalents-habitants)*
- ✓ contrôles périodiques ou en cas de vente des installations existantes *(ANC 21-199 équivalents-habitants)*
- ✓ entretien des installations : débouchage, vidange, dépotage et traitement à la STEU intercommunale d'Issenheim.

Les tarifs sont :

Prestations Assainissement Non Collectif	Unité	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €
Système d'ANC < 20 équivalents-habitants			
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Forfait	143,73	**143,73**
Contrôle avant-vente	Forfait	164,39	**164,39**
Contrôle de conception	Forfait	58,71	**58,71**
Contrôle des installations avant remblai	Forfait	44,96	**44,96**
Contre-visite	Forfait	36,47	**36,47**
Analyse des effluents	Forfait	136,72	**136,72**
Systèmes ANC 21-199 équivalents-habitants			
Contrôle annuel de bon fonctionnement	Forfait	70,45	**70,45**
Contrôle avant-vente	Forfait	311,17	**311,17**
Contrôle de conception	Forfait	234,84	**234,84**
Contrôle des installations avant remblai	Forfait	82,19	**82,19**
Contre-visite	Forfait	36,47	**36,47**
Prestations générales			
Instruction des permis de construire	Forfait	27,89	**27,89**
Instruction des certificats d'urbanisme et déclarations préalables	Forfait	17,03	**17,03**
Entretien (2)			
Vidange : forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m³	Forfait	136,37	**136,37**
Vidange *(fosse septique ou toutes eaux, bac à graisses...)*	m³	136,37	**136,37**
Analyse des effluents	Forfait	140,84	**140,84**
Dépotage	m³	11,71	**11,71**
Traitement des matières de vidange	m³	42,65	**42,65**
Débouchage / curage : forfait d'intervention pour débouchage, curage… d'une durée inférieure à une heure	Forfait	105,52	**105,52**
Coût horaire pour intervention de débouchage, curage… d'une durée supérieure à une (1) heure	h	105,52	**105,52**

(2) *Conformément à la délibération du 29 juillet 2004, pour chaque prestation de vidange, il sera facturé, en sus du coût de la vidange, les frais de dépotage, le forfait d'analyse et les frais de traitement.*

Une vidange de fosse de 3 m³, volume moyen, est facturée : 3 x (136,37 + 11,71 + 42,65) + 140,84 = 713,03 €.

Les tarifs sont validés annuellement par le Conseil de Communauté.

1.14- Action de solidarité

Sans objet.

3. ANNEXE

Note d'information 2025 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, téléchargeable sur
www.eau-rhin-meuse.fr
ttps://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/2025-04/Note-Rapport-des-maires-2025_HD.pdf

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1er janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : **services.eaufrance.fr/carte-interactive**

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

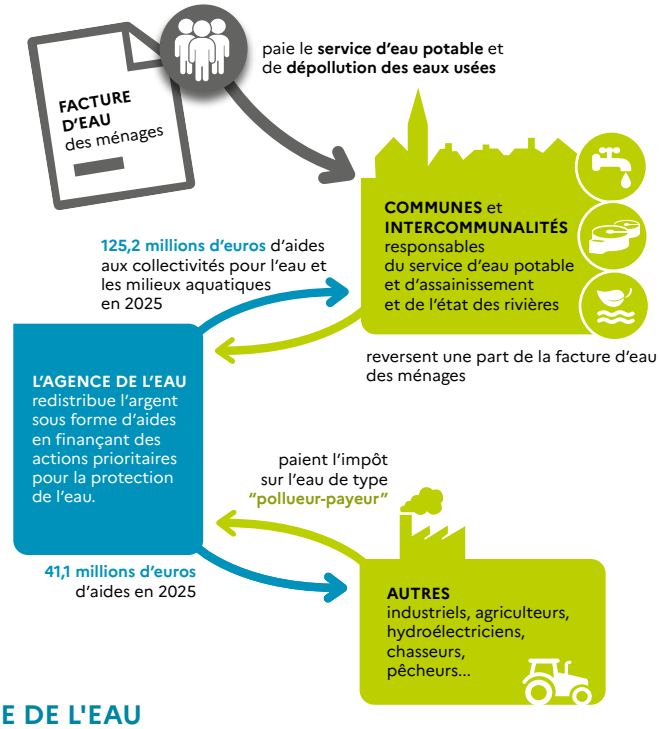

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

39,19 € de redevance de pollution domestique et collecte domestique payés par les abonnés

5,53 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

1,97 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs

0,20 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

30,80 € de redevance de consommation



0,07 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

11,18 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

4,69 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées

5,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,47 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

36,49 € pour lutter contre les pollutions domestiques

19,49 € pour restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité

13,54 € pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et protéger les captages



19,30 € pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

5,50 € pour renforcer la gouvernance, mobiliser les acteurs, assurer la solidarité internationale et l'animation des politiques de l'eau

5,68 € pour lutter contre les pollutions d'origine industrielle

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État.
Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...

SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉS OU DÉRACCORDÉES, DONT 60 % METTANT EN ŒUVRE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
1 184 km²

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
61 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
170

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC*)
15,6

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE COURS D'EAU RESTAURÉS
197

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
968

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AIDÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
54

NOMBRE DE NOUVEAUX CONTRATS "EAU & CLIMAT" ET PLANS HERBE ®
18

* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1ère année du 12e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

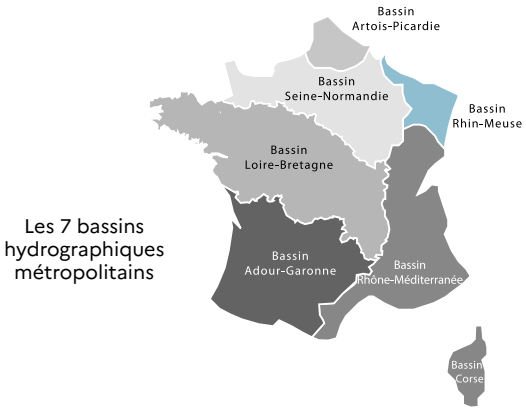

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **eau-rhin-meuse.fr**

Réalisation : AERM • Mars 2026

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : https://lc.cx/RessourcesAgences



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : https://lc.cx/Redevances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site **lesagencesdeleau.fr**

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de la CCRG

2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

Sommaire

Le service Public de l'eau 1
1. Introduction 1
2. Le territoire de la CCRG 2
2.1- Régie Intercommunale 2
2.2- Contrat de DSP SIEP de la LAUCH 2
2.3- Contrat de DSP Merxheim 2
2.4- Contrat de DSP Raedersheim 2
2.5- Contrat de DSP Soultzmatt – Wintzfelden 2
3. Chiffres clefs 3
4. Faits marquants 2025 3
4.1- Attribution du contrat de DSP unique 3
4.2- Passage en régie de Raedersheim 4
4.3- Radio-relève des compteurs d'eau par FLORIOM 4
4.4- Portail abonné 4
5. Perspectives 2026 4
5.1- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau 4
5.2- Sécurisation de la vallée du Florival 4
Forage eau potable à Soultz 4
Interconnexion Jungholtz – Soultz 4
Interconnexion Linthal – Lautenbach – Lautenbach-Zell 4
5.3- Portail abonné 5
5.4- Renforcement de l'autocontrôle de la qualité de l'eau 5
6. Abonnés 5
7. Bilan hydraulique 6
7.1- Cycle de l'eau potable 6
7.2- Production (V1) 6
7.3- Importation (V2) 7
7.4- Exportation (V3) 7
7.5- Volume mis en distribution (V4) 8
7.6- Pertes (V5) 8
7.7- Volume consommé autorisé (V6) 9
7.8- Consommations comptabilisées (V7) 9
7.9- Consommation sans comptage estimée (V8) 10
7.10- Volume de service (V9) 10
8. Indicateurs 11
8.1- Rendement de réseau 11
8.2- Indice Linéaire de perte en réseau ILP 12
8.3- Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC 13
9. Travaux 14
9.1- Renouvellement de réseaux 2025 14
9.2- Taux de renouvellement 15
10. Qualité – Données 2024, données 2025 indisponibles 15
10.1- Régie 15
Indicateur global de qualité 15
Bactériologie 16
Pesticides 16
10.2- DSP SIEP de la Lauch 17
Indicateur global de qualité 17
Bactériologie 17
Pesticides 17
10.3- DSP Merxheim 18
Indicateur global de qualité 18
Bactériologie 18
Pesticides 18
10.4- DSP Raedersheim 18
Indicateur global de qualité 18
Bactériologie 18
Pesticides 19
10.5- DSP Soultzmatt – Wintzfelden 19
Indicateur global de qualité 19
Bactériologie 19
Pesticides 19
11. Finances 20
11.1- Tarif de l'eau 20
Régie 20
DSP SIEP de la Lauch 22
DSP Merxheim 25
DSP Raedersheim 27
DSP Soultzmatt – Wintzfelden 27
11.2- Comparatif des tarifs 29
11.3- Bilan financier du service 30
11.4- Emprunts en cours 30
11.5- Durée d'extinction de la dette de la collectivité 30

La Régie Intercommunale 31
1. Les chiffres clefs : 31
2. Le service de la Régie 32
2.1- Relation usagés 32
2.2- Facturation 32
2.3- Production - Exploitation 32
2.4- Astreinte 32
2.5- Organigramme 33

3. Abonnés 34
3.1- Répartition par communes 34
3.2- Interruptions de service non programmées 34
3.3- Dégrèvement 34
4. Le patrimoine 35
4.1- Les réservoirs 35
4.2- Les canalisations 35
4.3- Les compteurs 36
4.4- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 37
5. Bilan Hydraulique 38
5.1- Cycle de l'eau potable 38
5.2- Production (V1) 38
5.3- Importation (V2) 39
5.4- Exportation (V3) 40
5.5- Volume mis en distribution (V4) 41
5.6- Pertes (V5) 41
5.7- Volume consommé autorisé (V6) 42
5.8- Consommations comptabilisées (V7) 42
5.9- Consommation sans comptage estimée (V8) 43
5.10- Volume de service (V9) 43
6. Indicateurs 44
6.1- Rendement de réseau 44
6.2- Indice Linéaire de perte en réseau ILP 45
6.3- Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC 46
7. Travaux 47
7.1- Exploitation et amélioration du fonctionnement du réseau 47
7.2- Création de branchements 49
7.3- Fuites 50
8. Finances 51
8.1- Recettes 51
8.2- Impayés 51
8.3- Dégrèvement 51
ANNEXES 52

Le service Public de l'eau

1. Introduction

Le présent rapport a pour objet de faire un état de l'activité du service Eau potable pour l'année 2025.

Le document porte également à connaissance les valeurs des indicateurs réglementaires, qui doivent figurer dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
C'est un document public qui répond à une exigence de transparence à l'usager.

Le rapport établi ci-dessous comprend les indicateurs réglementaires, qui doivent figurer obligatoirement dans le RPQS pour l'ensemble du service public d'eau potable, et ce quel que soit le mode de gestion (Gestion Publique ou Délégation de Service Public – DSP).

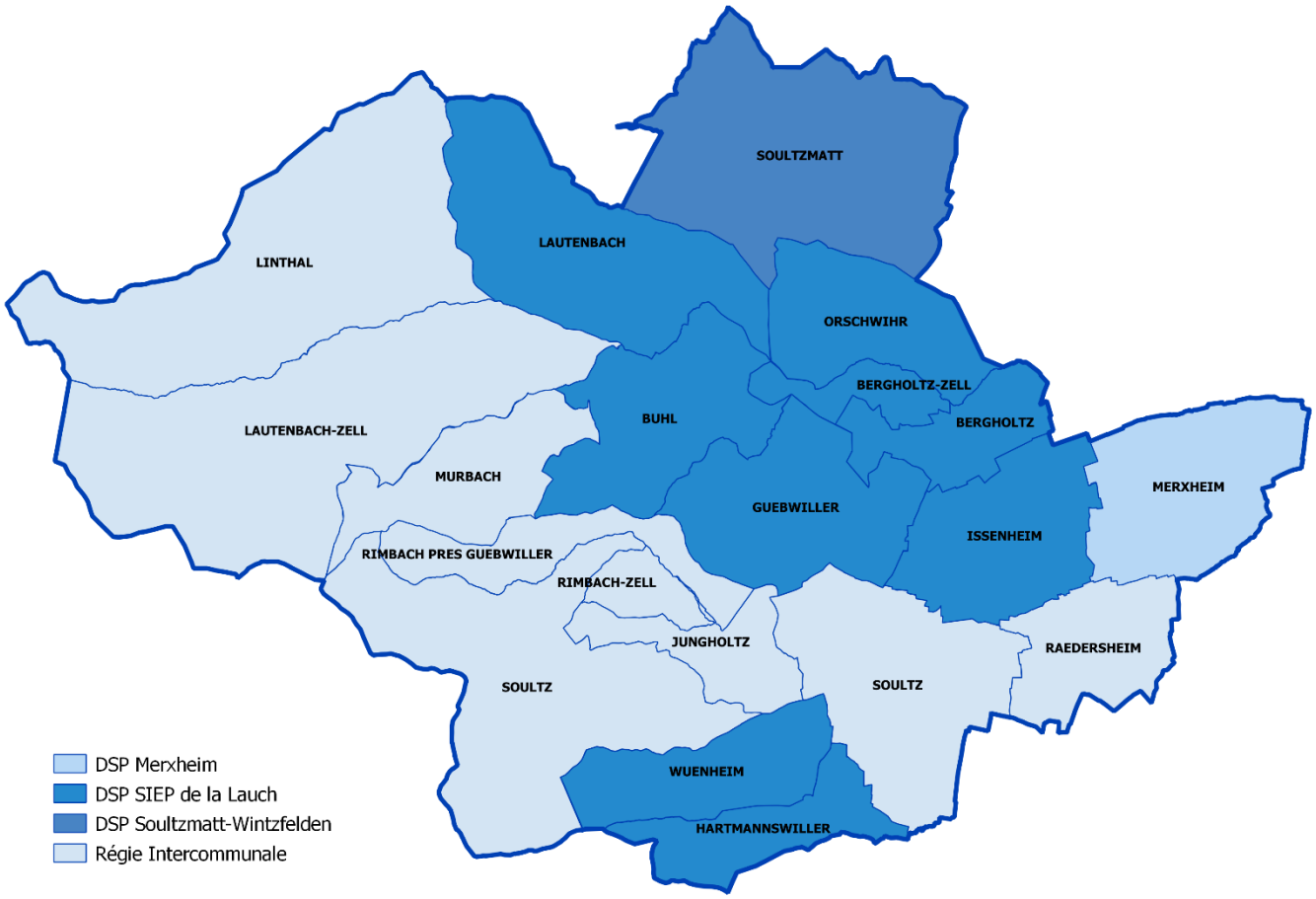

Le présent rapport étant élaboré en amont de la remise de l'intégralités des Rapports Annuels des Délégataires (RAD). Les informations manquantes sont remplacées par les initiales ND pour Non Disponibles.

2. Le territoire de la CCRG

La CCRG exerce la compétence *Eau potable* depuis le 1er janvier 2018 sur l'ensemble de ses 19 communes membres, avec une population de 38 987 habitants. Les communes membres de la CCRG sont les suivantes :
Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La gestion de l'eau est partagée en 5 secteurs.

2.1- Régie Intercommunale

La Régie Intercommunale de l'Eau Potable a été mise en place lors de la récupération de la compétence eau potable en 2018. Elle assure la gestion de l'eau potable (production, distribution et facturation) pour les communes suivantes : Soultz, Linthal, Lautenbach-Zell, Murbach, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach-Zell, Rimbach-près-Guebwiller et Merxheim (pour la partie production de l'eau uniquement sur cette commune).

Le reste du territoire est géré via des contrat de Délégation de Service Public.

2.2- Contrat de DSP SIEP de la LAUCH

La délégation de service public de l'eau potable a été confié à la société CALEO en date du 1er janvier 2007 par le SIEP de la Lauch. Le contrat à pour échéance le 31 décembre 2026.
La société CALEO assure la gestion de l'eau potable (production, distribution et facturation) pour les communes suivantes : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Lautenbach, Orschwihr, et Wuenheim.

2.3- Contrat de DSP Merxheim

La délégation de service public de l'eau potable a été confié à la société CALEO en date du 1er juillet 1991 et une échéance au 30 juin 2026.
La société CALEO assure la gestion de l'eau potable (distribution et facturation) pour la commune de Merxheim.

2.4- Contrat de DSP Raedersheim

La délégation de service public de l'eau potable a été confié à la société SUEZ en date du 1er juillet 2015 et une échéance au 30 juin 2025.
La société SUEZ a assuré la gestion de l'eau potable (distribution et facturation) pour la commune de Raedersheim jusqu'au 30 juin 2025. Le présent RAD joint en annexe reprend donc uniquement les éléments de cette période. La régie de l'eau potable de la CCRG ayant repris la gestion de cette commune, le RPQS fait la synthèse des données de l'intégralité de l'année 2025, les données de Raedersheim dans la partie Régie portent sur la période du 01/07/2025 au 31/12/2025, et dans le RAD sur la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.

2.5- Contrat de DSP Soultzmatt – Wintzfelden

La délégation de service public de l'eau potable a été confié à la société SUEZ en date du 1er janvier 2024 et une échéance au 31 décembre 2026.
La société CALEO assure la gestion de l'eau potable (production, distribution et facturation) pour la commune de Soultzmatt – Wintzfelden.

3. Chiffres clefs

Ces chiffres permettent une approche globale du service de l'eau potable regroupant l'ensemble du territoire, géré en régie et en délégation de service public. Les données de Merxheim n'ayant pas été communiqué par le délégataire avant la date de remise contractuelle du RAD en fin juin 2025 les indicateurs ci-après représentent l'intégralité de la CCRG sans Merxheim.

Volumes :

***2 457 700 m³**
Produit

***375 786 m³**
Vendu en gros

***373 717 m³**
Acheté en gros

***2 097 505 m³**
Vendu aux abonnés

Indicateurs :

Abonnés
***17 944**

***84.22 %**
Rendement de réseau moyen des UGE

***343 km**
Longueur de réseau

***2.61 m³/km/j**
ILP moyen des UGE

***3.01 m³/km/j**
ILVNC moyen des UGE

*Les données sont issues d'estimations se basant sur les données 2025 disponibles et les données 2024 des secteurs pour lesquelles l'information est indisponible a date d'édition du présent RPQS.

4. Faits marquants 2025

4.1- Attribution du contrat de DSP unique

Sur le territoire actuellement en DSP, sauf pour la commune de Raedersheim qui a intégré la régie intercommunale de l'eau, l'année 2025 a été celle de la passation d'un contrat de Délégation de Service Public unique sur le territoire de la CCRG.

Cela afin d'uniformiser le prix de l'eau sur le territoire en DSP et de rationaliser les couts pour les habitants des communes concernés.

Le nouveau délégataire, qui sera responsable de cette partie du territoire, ne commencera ses missions qu'après l'échéance des contrats en cours, à savoir :
- au 30 juin 2026 pour la commune de Merxheim (distribution et facturation uniquement)
- au 1er janvier 2027 pour le reste des communes

Ce contrat a été attribué à l'entreprise SAUR, par délibération du conseil de communauté du 4 décembre 2025.

4.2- Passage en régie de Raedersheim

Le contrat de DSP Raedersheim dont SUEZ est attributaire a pris fin au 30 juin 2025. Par décision du Conseil de Communauté, la commune de Raedersheim a alors intégré la régie intercommunale. L'intégralité des compteurs d'eau devaient alors été remplacés afin de passer du système de télérelève installé par SUEZ au système de radio relève par les camions poubelles mis en place par la Régie. Le remplacement de la majorité des compteurs a été réalisé en 2025, le restant sera finalisé 1er semestre 2026.

4.3- Radio-relève des compteurs d'eau par FLORIOM

En collaboration avec FLORIOM, sur le secteur de la Régie, il a été procédé à la mise en place d'une radio relève des compteurs d'eau. Le ramassage des Ordures Ménagères (OM) étant effectué à minima une fois par semaine, les compteurs seront relevés à cette même fréquence. Cela permet au service de disposer d'un plus grand nombre d'information, notamment la constatation de fuites après compteurs chez les abonnés, qui pourront sont alors prévenus plus rapidement. Ces informations sont également mises à disposition des abonnées via le portail mis en place.

4.4- Portail abonné

Un portail abonné a été déployé sur le secteur de la régie mi 2025. Les abonnés du service de l'eau pourront alors se connecter à leur espace en ligne pour suivre leur consommation d'eau, et communiquer plus facilement avec le service de l'eau potable de la régie.

5. Perspectives 2026

5.1- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

La mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau sur le territoire de la CCRG permettra une amélioration continue de la qualité du service tout en concourant à la sécurisation des installations et de l'alimentation en eau des habitants. Le marché d'étude a été attribué à l'entreprise Artélia.

5.2- Sécurisation de la vallée du Florival

La sécurisation de l'alimentation en eau de la vallée du Florival qui a été initié se poursuivra en 2026. Cette sécurisation a pour but de répondre aux risques induit par le changement climatique et la raréfaction des ressources en eau de qualité.

Forage eau potable à Soultz

Le forage eau potable sera réalisé courant 2026 sur les hauteurs de Soultz. Cette nouvelle ressource viendra compléter les sources du grand ballon en période d'étiage et permettra une sécurisation de l'alimentation en eau des UDI de Soultz, Wuenheim et Hartmannswiller qui présente des tensions en période estivales.

Interconnexion Jungholtz – Soultz

L'interconnexion des réseaux de Jungholtz et de Soultz rendra possible l'acheminement des débit excédentaires des sources de Rimbach-Près-Guebwiller pour l'UDI de Soultz.

Interconnexion Linthal – Lautenbach – Lautenbach-Zell

L'interconnexion entre des trois réseaux permettra l'orientation des débit excédentaires sur les communes de Linthal et de Lautenbach-Zell vers l'UDI de Guebwiller.

5.3- Portail abonné

Un portail abonné sera déployé sur le secteur de la régie au courant du 1er semestre 2026. Les abonnés du service de l'eau pourront alors se connecter à leur espace en ligne pour suivre leur consommation d'eau, et communiquer plus facilement avec le service de l'eau potable de la régie.

5.4- Renforcement de l'autocontrôle de la qualité de l'eau

En plus des contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de la Santé la régie de l'eau réalise un autocontrôle de la qualité de l'eau en différents points stratégiques du réseau. Cet autocontrôle sera renforcé en 2026.

6. Abonnés

Nbr Abonnés	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	654	654	ND
DSP RAEDERSHEIM	523	526	ND
DSP SIEP DE LA LAUCH	10 533	10 614	ND
DSP SOULTZMATT	1 169	1 172	ND
REGIE	4 774	4 932	5 504
Total général	**17 653**	**17 898**	**5 504**

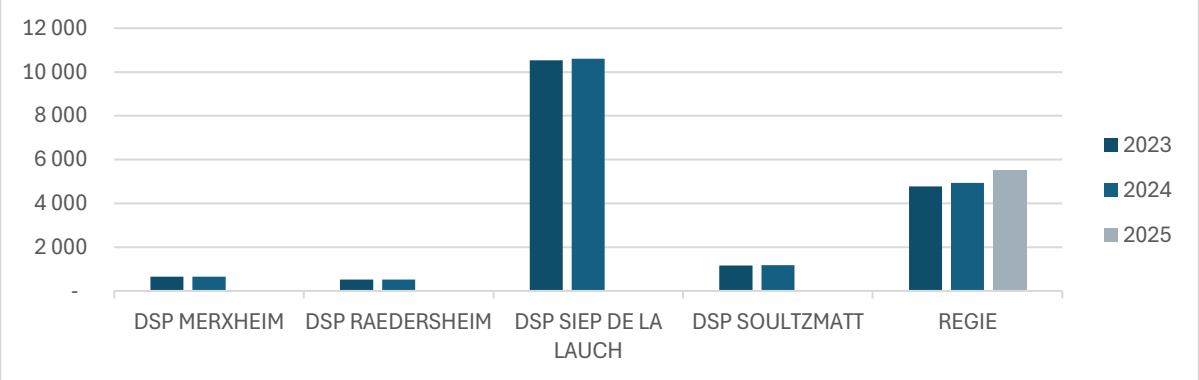

7. Bilan hydraulique

7.1- Cycle de l'eau potable

Le synoptique, ci-dessous, présente le cycle de l'eau potable en détaillant les différents volumes liés au service de la production, distribution et facturation.

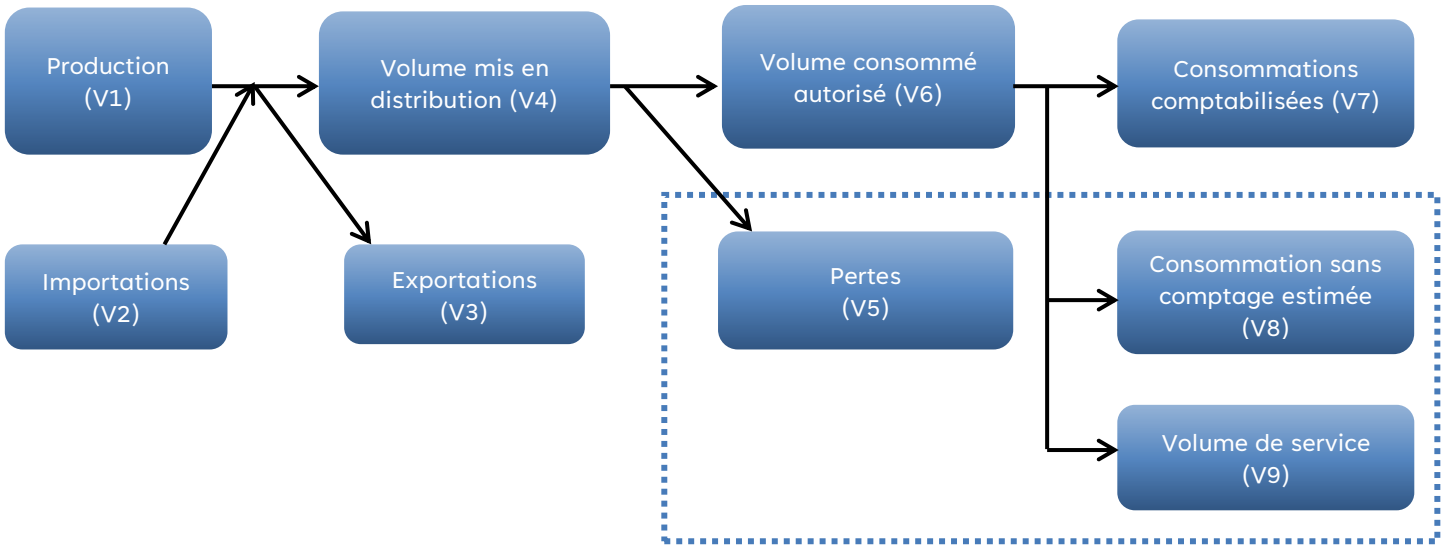

Le détail de chacun de ces volumes est détaillé, ci-dessous, et sert aux calculs des différents indicateurs réglementaires du service.

7.2- Production (V1)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service, pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit. Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé : en sortie d'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage si simple désinfection, ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection. Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Volume produit	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	0	0	0
DSP RAEDERSHEIM	0	0	0
DSP SIEP DE LA LAUCH	1 798 416	1 636 729	ND
DSP SOULTZMATT	270 753	109 527	ND
REGIE	790 751	783 341	711 444
Total général	**2 859 920**	**2 529 597**	**711 444**

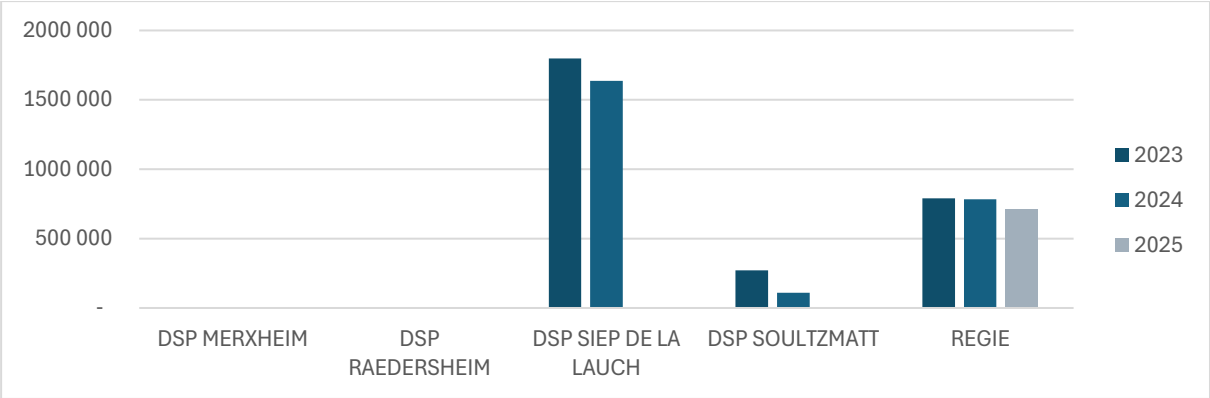

Les secteurs DSP Merxheim et DSP Raedersheim ne produisent pas d'eau car ces Unités de Distribution ont recours à l'achat d'eau en gros uniquement pour l'alimentation de leurs réseaux.

7.3- Importation (V2)

Les importations correspondent au volume acheté en gros à un autre service, y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

Il existe trois interconnexions de secours permettant l'alimentation du réseau de la CCRG en cas de manque d'eau ou de travaux sur le réseau.

- de l'EBE vers Raedersheim (cette commune ne bénéficiant pas de ressources propres)
- de l'EBE vers Issenheim (issue de l'UGE « SIEP de la Lauch »)
- de la m2A vers Hartmannswiller
- du SIVOM de l'Ohmbach vers Soultzmatt (issue de l'UGE « Soultzmatt »)

Volume acheté en gros / importé	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	61 331	57 089	ND
DSP RAEDERSHEIM	55 007	58 085	35 898
DSP SIEP DE LA LAUCH	32 091	20 907	ND
DSP SOULTZMATT	ND	154 709	ND
REGIE	63 167	8 157	107 183
Total général	**211 596**	**298 947**	**143 081**

Le secteur DSP Soultzmatt recourt à l'achat d'eau en gros à partir de 2024 du fait de la séparation des contrats de délégations SIVOM de l'Ohmbach.

La CCRG procède donc à des achats et vente d'eau en gros depuis et vers cette unité de Distribution.

7.4- Exportation (V3)

Les exportations correspondent au volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

La CCRG fournit en eau :

- depuis Issenheim vers l'EBE
- depuis Merxheim vers la commune de Gundolsheim
- depuis Soultzmatt vers le SIVOM de l'Ohmbach

Volume vendus en gros / exporté	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP SIEP DE LA LAUCH (vers EBE et Berrwiller))	116 021	ND	ND
DSP SOULTZMATT (vers Ohmbach)	ND	116 336	ND
REGIE (vers Gundolsheim)	33 480	29 997	30 835
Total général	**149 501**	**146 333**	**30 835**

7.5- Volume mis en distribution (V4)

Le volume mis en distribution correspond au calcul suivant

Sont compris dans ce tableaux les volumes d'échanges d'eau entre unités de gestions membres de la CCRG.

$$Volume\ mis\ en\ distribution\ = \\ Volume\ Produit\ V1\ +\ Volume\ acheté\ en\ gros\ V2\ -\ Volume\ vendus\ en\ gros\ V3$$

Volume mis en distribution	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	61 331	57 089	ND
DSP RAEDERSHEIM	55 007	58 085	35 898
DSP SIEP DE LA LAUCH	1 651 452	1 520 687	ND
DSP SOULTZMATT	270 753	147 900	ND
REGIE	732 413	687 277	698 195
Total général	**2 770 956**	**2 471 038**	**734 093**

7.6- Pertes (V5)

Le volume de perte correspond au volume de fuites présent sur le réseau.

Le volume de perte correspond au calcul suivant :

$$Volume\ de\ perte\ = \\ \text{Volume mis en distribution (V4)} - Volume\ consommé\ autorisé\ (V6)$$

Volume de Pertes	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	9 484	9 796	ND
DSP RAEDERSHEIM	1 182	5 449	4 576
DSP SIEP DE LA LAUCH	112 332	219 197	ND
DSP SOULTZMATT	46 750	28 044	ND
REGIE	147 643	137 590	166 706
Total général	**317 391**	**400 076**	**171 282**

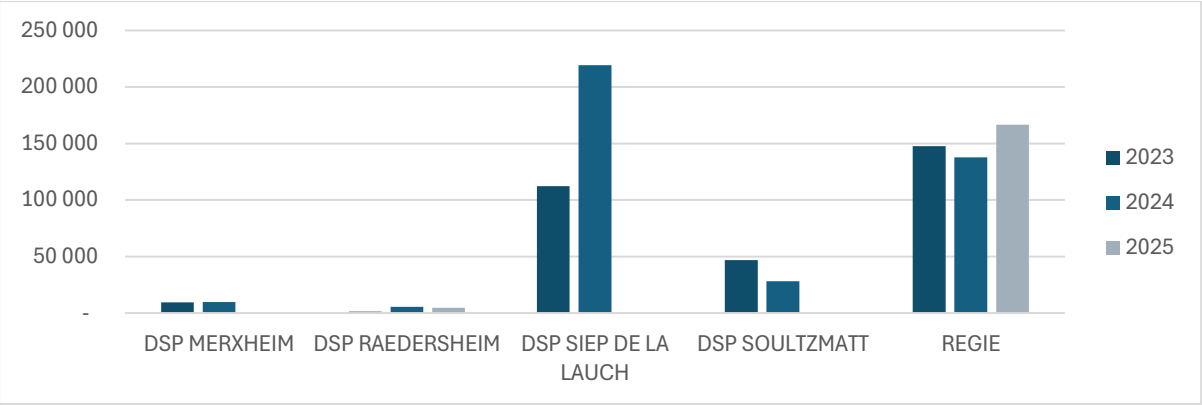

7.7- Volume consommé autorisé (V6)

Le volume consommé autorisé correspond au calcul suivant :

$$Volume\ consommé\ autorisé\ = \\ Volume\ comptabilisé\ V7\ +\ Volume\ sans\ comtage\ V8\ -\ Volume\ de\ service\ V9$$

Volume consommé autorisé	Années		
Communes	2023	2024	2025
DSP MERXHEIM	51 847	47 293	ND
DSP RAEDERSHEIM	53 825	52 636	31 322
DSP SIEP DE LA LAUCH	1 539 120	1 301 490	ND
DSP SOULTZMATT	224 003	119 856	ND
REGIE	582 293	550 989	531 483
Total général	**2 451 088**	**2 072 264**	**562 805**

7.8- Consommations comptabilisées (V7)

Le volume comptabilisé correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur), mais en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

Les consommations comptabilisées par communes sont les suivantes :

Volume comptabilisé	Années		
Communes	2023	2024	2025
DSP MERXHEIM	51 847	47 293	ND
DSP RAEDERSHEIM	52 182	51 746	30 568
DSP SIEP DE LA LAUCH	1 524 510	1 390 573	ND
DSP SOULTZMATT	215 220	114 596	ND
REGIE	569 437	527 216	514 475
Total général	**2 413 196**	**2 131 424**	**545 043**

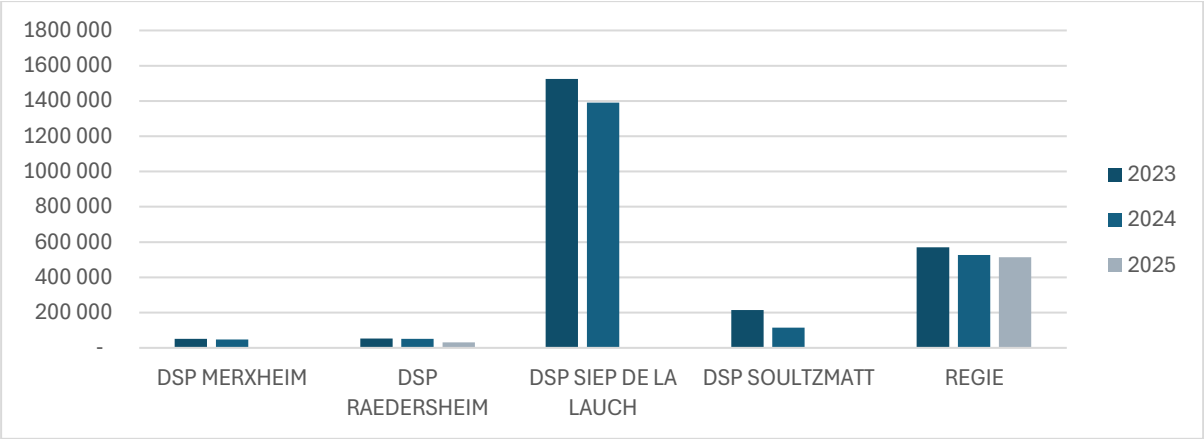

Le volume comptabilisé sur la Régie est supérieur aux années antérieures du fait de l'intégration de Raedersheim à la régie au 01/07/2025.

Sur Soultzmatt, les années antérieurs à 2024 correspondent aux volumes sur l'ensemble du SIVOM de l'Ohmbach alors qu'à partir des volumes 2025 est propre à Soultzmatt. Cela du fait du passage à un contrat de DSP distinct du SIVOM de l'Ohmbach en 2024.

7.9- Consommation sans comptage estimée (V8)

Les consommations sans comptages estimées par communes est la suivante :

Volume sans comptage (V8)	Années		
Communes	2023	2024	2025
DSP MERXHEIM	0	0	ND
DSP RAEDERSHEIM	1 599	690	754
DSP SIEP DE LA LAUCH	0	25 206	ND
DSP SOULTZMATT	2 643	1 416	ND
REGIE	2 100	8 100	2 940
Total général	**6 342**	**35 412**	**3 694**

7.10- Volume de service (V9)

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service de chacun des réseaux par commune est le suivant :

Volume de service	Années		
Communes	2023	2024	2025
DSP MERXHEIM	0	0	ND
DSP RAEDERSHEIM	44	200	0
DSP SIEP DE LA LAUCH	14 610	22 660	ND
DSP SOULTZMATT	6 140	3 844	ND
REGIE	10 756	15 672	14 070
Total général	**31 550**	**42 376**	**14 070**

8. Indicateurs

8.1- Rendement de réseau

Le rendement de réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il indique le pourcentage de volume mis en distribution réellement utilisé, le reste étant dû aux fuites du réseau.

Formule de calcul :

Rendement =
(Volume comptabilisé V7 + Volume consommé sans comptage V8 + Volume de service V9+ Volume vendu en gros V3) / (Volume produit V1+ Volume acheté en gros V2) x 100

Rendement de réseau	Années		
Communes	2023	2024	2025
DSP MERXHEIM	84.54%	82.84%	ND
DSP RAEDERSHEIM	97.85%	90.62%	87.25%
DSP SIEP DE LA LAUCH	84.77%	79.52%	ND
DSP SOULTZMATT	82.73%	89.39%	ND
REGIE	78.56%	79.40%	82.10%
Total général	**81.80%**	**81.65%**	**82.67%**

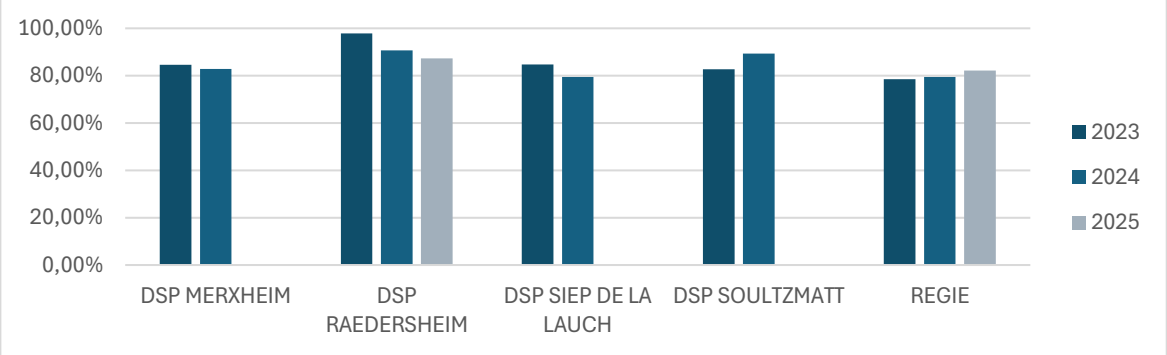

8.2- Indice Linéaire de perte en réseau ILP

L'indice linéaire des pertes en réseau (ILP) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Celui-ci s'exprime en m³/km/j

Formule de calcul :

ILP =
[Volume produit V1+ Volume importé V2 - Volume exporté V3 - Volume comptabilisé V7 - Volume consommé sans comptage V8- Volume de service V9] / Linéaire de réseau hors branchements /365

Plus cet indicateur est faible moins le réseau présente de fuites.

Indice linéaire de pertes en réseau	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	2.50	2.53	ND
DSP RAEDERSHEIM	0.28	1.26	2.11
DSP SIEP DE LA LAUCH	4.05	3.40	ND
DSP SOULTZMATT	2.56	2.86	0.00
REGIE	2.70	2.72	2.13
Moyenne général	**2.57**	**2.64**	**1.92**

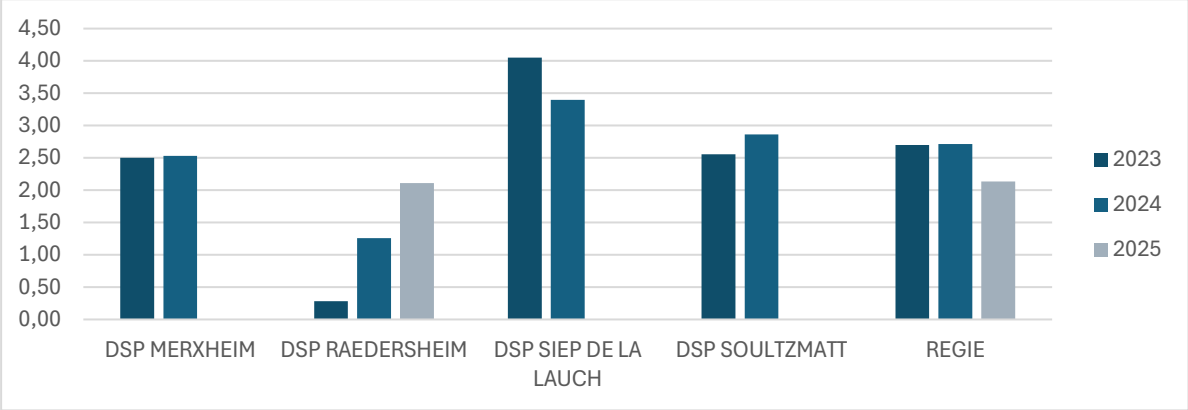

8.3- Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Celui-ci s'exprime en m³/km/j

Formule de calcul :

ILVNC =
(Volume produit V1 + Volume importé V2 - Volume exporté V3 - Volume comptabilisé V7 / Linéaire de réseau hors branchements /365

Plus cet indicateur est faible moins le réseau présente de fuites ou de volumes non comptés.

Indice linéaire des volumes non comptés	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
DSP MERXHEIM	2.45	2.53	ND
DSP RAEDERSHEIM	0.67	1.46	2.46
DSP SIEP DE LA LAUCH	4.28	4.14	ND
DSP SOULTZMATT	3.04	3.40	0.00
REGIE	3.07	3.21	2.52
Moyenne général	**2.90**	**3.09**	**2.26**

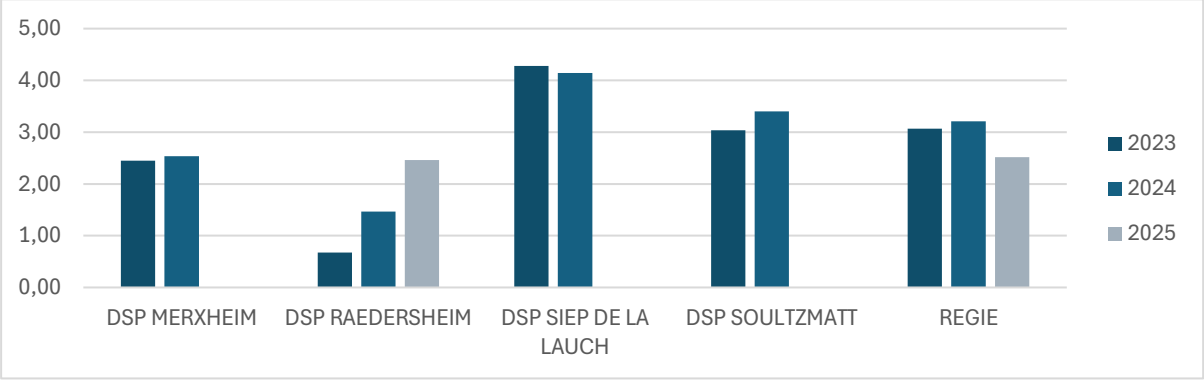

9. Travaux

9.1- Renouvellement de réseaux 2025

Étiquettes de lignes	Nombre de Rue	Somme de Linéaire (ml)	Nombre de branchements renouvelés	Somme de Cout final € HT
Guebwiller	2	152	4	58 520.75 €
Raedersheim	1	374	3	69 117.70 €
Soultz	1	275	18	119 183.00 €
Issenheim	1	31	0	16 555.50 €
Wuenheim	1	172	7	82 215.40 €
Total général	**6**	**1004**	**32**	**345 592.35 €**

A GUEBWILLER, les rues renouvelées ont été la rue du Rempart et la rue de l'Ancien Hôpital
A RAEDERSHEIM, la rue renouvelée a été la rue de la Gare
A SOULTZ-HAUT-RHIN, la rue renouvelée a été la rue Albert Schweitzer.
A ISSENHEIM, la rue renouvelée a été la rue du Tissage au droit du pont.
A WUENHEIM, la rue renouvelée a été la rue de la Fonderie.

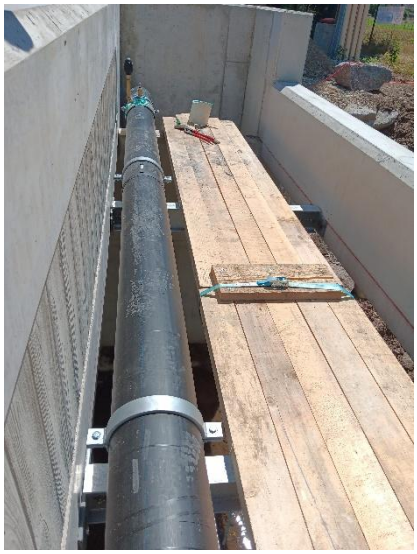

ISSENHEIM, rue du Tissage



A RAEDERSHEIM, rue de la Gare



GUEBWILLER, rue du Rempart



SOULTZ-HAUT-RHIN, rue Albert Schweitzer.

9.2- Taux de renouvellement

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les cinq dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule de calcul :

Taux de renouvellement =
Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) /5/ Linéaire de réseau hors branchements

Le taux de renouvellement est de 0.373 % soit une durée de 268 ans pour le renouvellement complet du réseau de distribution.

10. Qualité – Données 2024, données 2025 indisponibles

Ce chapitre reprend les données communiquées dans les fiches joints en annexes.

L'Agence Régionale de la Santé classe en quatre catégories la qualité de l'eau potable.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

10.1- Régie

Indicateur global de qualité

Le tableau ci-après détail l'indicateur global de qualité pour les communes de la Régie.

Commune	Indicateur global de qualité
JUNGHOLTZ	A
LAUTENBACH-ZELL	A
LINTHAL	A
MURBACH	A
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	A
RIMBACH-ZELL	A
SOULTZ-HAUT-RHIN	A
LAUTENBACH-ZELL ANNEXE SEGERN	A
LINTHAL CHALET	A
JUNGHOLTZ SCHLIFF	A

L'eau distribué par la Régie est une eau de bonne qualité.

Bactériologie

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour la bactériologie, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en UFC/ml.

Communes	Nombre de prélèvement	Moyenne de Conformité	Valeur maxi
JUNGHOLTZ	16	100%	0
JUNGHOLTZ SCHLIFF	11	100%	0
LAUTENBACH-ZELL	10	100%	0
LAUTENBACH-ZELL ANNEXE SEGERN	12	100%	0
LINTHAL	15	100%	0
LINTHAL CHALET	10	100%	0
MURBACH	14	92%	1
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	12	100%	0
RIMBACH-ZELL	12	100%	0
SOULTZ-HAUT-RHIN	26	100%	0
Total général	**138**	**99%**	**1**

2025 : Inclure paramètres physico-chimiques

Pesticides

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour les pesticides, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en microgramme/L

Communes	Nombre de prélèvement	Moyenne de Conformité	Valeur maxi
JUNGHOLTZ	1	100%	0
JUNGHOLTZ SCHLIFF	0	-	-
LAUTENBACH-ZELL	1	100%	0
LAUTENBACH-ZELL ANNEXE SEGERN	1	100%	0
LINTHAL	4	100%	0
LINTHAL CHALET	1	100%	0
MURBACH	1	100%	0
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	1	100%	0
RIMBACH-ZELL	1	100%	0
SOULTZ-HAUT-RHIN	5	100%	0
Total général	**16**	**100%**	

10.2- DSP SIEP de la Lauch

Les communes rassemblées sous l'intitulé GUEBWILLER ET ENVIRONS sont les communes de BERGHOLTZ, BUHL, GUEBWILLER, ISSENHEIM et LAUTENBACH.

Indicateur global de qualité

Le tableau, ci-après, détail l'indicateur global de qualité pour les communes du secteur SIEP de la Lauch.

Commune	Indicateur global de qualité
BERGHOLTZ-ZELL	A
GUEBWILLER ET ENVIRONS	A
HARTMANNSWILLER	A
ORSCHWIHR	A
WUENHEIM	A
WUENHEIM ZONE CAMPING	C

L'eau distribué par le délégataire est une eau de bonne qualité

Bactériologie

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour la bactériologie, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en UFC/ml.

Communes	Nombre de prélèvement	Moyenne de Conformité	Valeur maxi
BERGHOLTZ-ZELL	13	100%	0
GUEBWILLER ET ENVIRONS	45	100%	0
HARTMANNSWILLER	16	100%	0
ORSCHWIHR	18	100%	0
WUENHEIM	21	95%	1
WUENHEIM ZONE CAMPING	12	91%	14
Total général	**125**	**98%**	**15**

Pesticides

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour les pesticides, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en microgramme/L

Communes	Nombre de prélèvement	Moyenne de Conformité	Valeur maxi
BERGHOLTZ-ZELL	1	100%	0
GUEBWILLER ET ENVIRONS	3	100%	0
HARTMANNSWILLER	1	100%	0.016
ORSCHWIHR	1	100%	0.028
WUENHEIM	6	100%	0.008
WUENHEIM ZONE CAMPING	1	100%	0
Total général	**13**	**100%**	

10.3- DSP Merxheim

Indicateur global de qualité

Le tableau ci-après détail l'indicateur global de qualité pour la commune de Merxheim

Commune	Indicateur global de qualité
MERXHEIM DISTRI	A

L'eau distribué par le délégataire est une eau de bonne qualité

Bactériologie

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour la bactériologie, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en UFC/ml.

Communes	Nbr de prélèvement	Taux de Conformité	Valeur maxi
MERXHEIM DISTRI	11	100%	0

Pesticides

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour les pesticides, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en microgramme/L

Communes	Nbr prélèvement	Conformité	Valeur maxi
MERXHEIM DISTRI	5	100%	0.007

10.4- DSP Raedersheim

Indicateur global de qualité

Le tableau ci-après détail l'indicateur global de qualité pour la commune de Raedersheim

Commune	Indicateur global de qualité
RAEDERSHEIM	A

L'eau distribué par le délégataire est une eau de bonne qualité

Bactériologie

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour la bactériologie, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en UFC/ml.

Communes	Nbr de prélèvement	Taux de Conformité	Valeur maxi
RAEDERSHEIM	14	100%	0

Pesticides

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour les pesticides, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en microgramme/L

Communes	Nbr prélèvement	Conformité	Valeur maxi
RAEDERSHEIM	3	100%	0.04

10.5- DSP Soultzmatt – Wintzfelden

Indicateur global de qualité

Le tableau ci-après détail l'indicateur global de qualité pour la commune de Soultzmatt

Commune	Indicateur global de qualité
SOULTZMATT CENTRE	A
SOULTZMATT WINTZFELDEN	A

L'eau distribué par le délégataire est une eau de bonne qualité

Bactériologie

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour la bactériologie, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en UFC/ml.

Communes	Nbr de prélèvement	Taux de Conformité	Valeur maxi
SOULTZMATT CENTRE	12	100%	0
SOULTZMATT WINTZFELDEN	12	100%	0
Total général	**24**	**100%**	

Pesticides

Dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé en 2024 par l'Agence Régionale de la Santé, le tableau ci-après détail pour les pesticides, les nombres de prélèvements réalisés le taux de conformité ainsi que la valeur maximale en microgramme/L

Communes	Nbr prélèvement	Conformité	Valeur maxi
SOULTZMATT CENTRE	1	100%	0.007
SOULTZMATT WINTZFELDEN	1	100%	0
Total général	**2**	**100%**	

11. Finances

11.1- Tarif de l'eau

Le tarif de l'eau est variable sur le territoire de la CCRG, cela en fonction de l'entité de gestion. Le détail de cette tarification est apporté ci-après :

Régie

La tarification de l'eau est fixée annuellement par délibération du Conseil de Communauté pour la part fixe et la part variable du tarif de l'eau de la Régie. A ces tarifs viennent s'ajouter les redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le tarif assainissement.

Part fixe :
La part fixe sur le secteur de la Régie est définit en fonction du diamètre du compteur de l'abonné.

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
15	24.8162	25.3125	25.57
20	28.5308	29.1015	29.39
25	39.0876	39.8694	40.27
30	42.5386	43.3894	43.82
40	59.5541	60.7452	61.35
50	92.8780	94.7356	95.68
60	131.8938	134.5316	135.88
80	172.7908	176.2466	178.01
100	282.7921	288.4480	291.33
125	446.8235	455.7600	460.32
150	474.2520	483.7370	488.57

Part variable :
La part variable sur le secteur de la Régie bénéficie d'une tarification évolutive en fonction du volume de consommation. Plus la consommation est élevée, moins le tarif de l'eau est élevé.
Cette tarification dégressive est en cours de suppression, afin d'uniformiser la part variable.

Volume	2024	2025	2026
1 à 6 000 m3/an	2.0000	2.0400	2.0604
6001 à 12 000 m3/an	1.9000	2.0400	2.0604
12 001 à 24 000 m3/an	1.9000	2.0400	2.0604
24 001 à 48 000 m3/an	1.8000	2.0400	2.0604
48 001 à 200 000 m3/an	1.7000	1.8360	1.9574
201 000 m3/an et plus	1.7000	1.7340	1.8544

Tarification sur la base d'une facture de 120 m³

Régie	2026						DELTA N/N-1
	Quantité	PU HT	Taux TVA	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Tarif eau potable							
CCRG				**272,81 €**		**287,82 €**	
Part fixe		25,57 €	5,5%	25,57 €	1,41 €	26,97 €	1%
Part variable	120	2,06 €	5,5%	247,25 €	13,60 €	260,85 €	1%
Redevances AERM				**84,20 €**		**85,09 €**	
Prélèvement	120	0,0847 €	5,5%	10,17 €	0,56 €	10,73 €	
Performance eau potable	120	0,050 €	5,5%	6,05 €	0,33 €	6,38 €	3%
Consommation	120	0,40 €	0,0%	48,00 €	0,00 €	48,00 €	
Performance assainissement	120	0,167 €		19,98 €	0,00 €	19,98 €	
Tarif assainissement				**328,80 €**		**328,80 €**	
Part fixe		30,00 €	0%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	50%
Part variable	120	2,49 €	0%	298,80 €	0,00 €	298,80 €	7%

TOTAL HT	**685,81 €**	13%
TVA	**15,90 €**	-8%
TOTAL TTC	**701,71 €**	12%

Prix eau potable pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	2,94 €	1%
Prix total pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	5,72 €	6%

DSP SIEP de la Lauch

La tarification de l'eau est composée :

- d'une part intercommunale fixée annuellement par délibération du Conseil de Communauté avec une part fixe et une part variable nécessaire pour le financement des investissements.
- d'une part délégataire fixé par le contrat de délégation avec une part fixe et une part variable
- du tarif lié au service d'assainissement
- des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Part fixe :

La part fixe sur le secteur de la DSP SIEP de la Lauch est définit en fonction du diamètre du compteur de l'abonné.

Part Intercommunale

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
15	6.1314	6.2540	6.317
20	7.0306	7.1713	7.24
25	9.5159	9.7062	9.80
30	9.1398	9.3226	9.42
40	12.8023	13.0584	13.19
50	20.0292	20.4297	20.63
60	29.0545	29.6356	29.93
80	38.0963	38.8582	39.25
100	61.5263	62.7568	63.38
125	97.4480	99.3969	100.39
150	122.6275	125.0800	126.33

Part délégataire

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
15	20.7600	20.9600	20.62
20	25.9500	26.2000	25.775
25	40.4820	40.8720	40.209
30	46.7100	47.1600	46.395
40	70.5840	71.2640	70.108
50	117.2940	118.4240	116.503
60	171.2700	172.9200	170.115
80	228.3600	230.5600	226.820
100	383.0220	386.7120	380.439
125	612.4200	618.3200	608.290
150	766.0440	773.4240	760.878

Part variable :
La part variable sur le secteur de la DSP SIEP de la Lauch bénéficie d'une tarification évolutive en fonction du volume de consommation. Plus la consommation est élevée, moins le tarif de l'eau est élevé.
Cette tarification dégressive est en cours de suppression afin d'uniformiser la part variable.

Part Intercommunale

Volume	2024	2025	2026
1 à 6 000 m3/an	0.8200	0.8364	0.8448
6001 à 12 000 m3/an	0.8200	0.8364	0.8448
12 001 à 24 000 m3/an	0.8200	0.8364	0.8448
24 001 à 48 000 m3/an	0.8200	0.8364	0.8448
48 001 à 200 000 m3/an	0.6970	0.7528	0.8026
201 000 m3/an et plus	0.5330	0.7109	0.7603

Part délégataire

Volume	2024	2025	2026
1 à 6 000 m3/an	1.2599	1.2721	1.2517
6001 à 12 000 m3/an	1.2599	1.2721	1.2517
12 001 à 24 000 m3/an	1.2599	1.2721	1.2517
24 001 à 48 000 m3/an	1.2599	1.2721	1.2517
48 001 à 200 000 m3/an	1.0709	1.1449	1.1265
201 000 m3/an et plus	0.8189	1.0813	1.0639

Tarification sur la base d'une facture de 120 m³

DSP SIEP de la Lauch	2026						DELTA N/N-1
	Quantité	PU HT	Taux TVA	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Tarif eau potable CCRG				**107,69 €**		**113,62 €**	
Part fixe		6,32 €	5,5%	6,32 €	0,35 €	6,66 €	1%
Part variable	120	0,84 €	5,5%	101,38 €	5,58 €	106,95 €	1%
Tarif délégataire				**170,82 €**		**180,22 €**	
Part fixe		20,62 €	5,5%	20,62 €	1,13 €	21,75 €	-2%
Part variable	120	1,25 €	5,5%	150,20 €	8,26 €	158,47 €	-2%
Redevances AERM				**83,51 €**		**89,00 €**	
Prélèvement	120	0,0794 €	5,5%	9,53 €	0,52 €	10,05 €	
Performance eau potable	120	0,0500 €	5,5%	6,00 €	0,33 €	6,33 €	3%
Consommation	120	0,4000 €	5,5%	48,00 €	2,64 €	50,64 €	
Performance assainissement	120	0,1665 €	10,0%	19,98 €	2,00 €	21,98 €	
Tarif assainissement				**328,80 €**		**328,80 €**	
Part fixe		30,00 €	0%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	50%
Part variable	120	2,49 €	0%	298,80 €	0,00 €	298,80 €	7%

TOTAL HT	**690,83 €**		5%
TVA		**20,81 €**	1%
TOTAL TTC	**711,64 €**		5%

Prix eau potable pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	3,01 €	-1%
Prix total pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	5,76 €	5%

DSP Merxheim

La tarification de l'eau est composée :

- d'une part intercommunale fixée annuellement par délibération du Conseil de Communauté avec une part fixe et une part variable nécessaire pour le financement des investissements.
- d'une part délégataire fixé par le contrat de délégation avec une part fixe et une part variable
- du tarif lié au service d'assainissement
- des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Part fixe :

La part fixe est définie en fonction du diamètre du compteur de l'abonné.

Part Intercommunale

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
15	6.1314	6.2540	6.3165
20	7.0306	7.1713	7.2430
25	9.5159	9.7062	9.8033
30	9.1398	9.3226	9.4158
40	12.8023	13.0584	13.1890
50	20.0292	20.4297	20.6340
60	29.0545	29.6356	29.9320
80	38.0963	38.8582	39.2468
100	61.5263	62.7568	63.3844
125	97.4480	99.3969	100.3909
150	122.6275	125.0800	126.3308

Part délégataire

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
15	32.0268	32.0268	32.7684
20	39.4176	39.4176	40.3296
25	62.8212	62.8212	64.2756
30	72.1824	72.1824	73.8540
40	108.8904	108.8904	111.4116
50	180.3336	180.3336	184.5096
60	262.8636	262.8636	268.9512
80	352.0440	352.0440	360.1980
100	588.7932	588.7932	602.4300
125	943.5480	943.5480	965.4000
150	1179.3120	1179.3120	1206.6240

Part variable :
La part variable sur le secteur de la DSP SIEP de la Lauch bénéficie d'une tarification évolutive en fonction du volume de consommation. Plus la consommation est élevée, moins le tarif de l'eau est élevé.
Cette tarification dégressive est en cours de suppression afin d'uniformiser la part variable.

Part Intercommunale

Volume	2024	2025	2026
1 à 6 000 m3/an	0.5247	0.5352	0.5406
6001 à 12 000 m3/an	0.5247	0.5352	0.5406
12 001 à 24 000 m3/an	0.5247	0.5352	0.5406
24 001 à 48 000 m3/an	0.5247	0.5352	0.5406
48 001 m3/an et plus	0.5247	0.5352	0.5406

Part délégataire

Volume	2024	2025	2026
1 à 6 000 m3/an	1.5602	1.5686	1.5979
6001 à 12 000 m3/an	1.5602	1.5686	1.5979
12 001 à 24 000 m3/an	1.5602	1.5686	1.5979
24 001 à 48 000 m3/an	1.5602	1.5686	1.5979
48 001 m3/an et plus	1.5602	1.5686	1.5979

Tarification sur la base d'une facture de 120 m³

DSP Merxheim	2026						DELTA N/N-1
	Quantité	PU HT	Taux TVA	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Tarif eau potable CCRG				**71,19 €**		**75,11 €**	
Part fixe		6,32 €	5,5%	6,32 €	0,35 €	6,67 €	1%
Part variable	120	0,54 €	5,5%	64,87 €	3,57 €	68,44 €	1%
Tarif délégataire				**224,52 €**		**236,87 €**	
Part fixe		32,77 €	5,5%	32,77 €	1,80 €	34,57 €	2%
Part variable	120	1,60 €	5,5%	191,75 €	10,55 €	202,29 €	2%
Redevances AERM				**84,14 €**		**85,03 €**	
Prélèvement	120	0,08 €	5,5%	10,16 €	0,56 €	10,72 €	
Performance eau potable	120	0,05 €	5,5%	6,00 €	0,33 €	6,33 €	3%
Consommation	120	0,40 €	0,0%	48,00 €	0,00 €	48,00 €	
Performance assainissement	120	0,17 €		19,98 €	0,00 €	19,98 €	
Tarif assainissement				**328,80 €**		**328,80 €**	
Part fixe		30,00 €	0%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	50%
Part variable	120	2,49 €	0%	298,80 €	0,00 €	298,80 €	7%

TOTAL HT	**708,65 €**	6%
TVA	**17,15 €**	1%
TOTAL TTC	**725,81 €**	6%

Prix eau potable pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	3,14 €	1%
Prix total pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	5,91 €	6%

DSP Raedersheim

La tarification de l'eau est composée :

- d'une part intercommunale fixée annuellement par délibération du Conseil de Communauté, avec une part fixe et une part variable, nécessaires pour le financement des investissements.
- d'une part délégataire fixée par le contrat de délégation, avec une part fixe et une part variable
- du tarif lié au service d'assainissement
- des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Part fixe :
La part fixe est forfaitaire sans corrélation avec le diamètre des compteurs

Part Intercommunale

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
tarif unique	9.5810	9.7726	-

Part délégataire

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
tarif unique	32.5000	32.8000	-

Part variable :
La part variable est composée d'un tarif unique, sans dégressivité.

Part Intercommunale

Volume	2024	2025	2026
tarif unique	0.5865	0.5982	-

Part délégataire

Volume	2024	2025	2026
tarif unique	1.4039	1.4047	-

DSP Soultzmatt – Wintzfelden

La tarification de l'eau est composée :

- d'une part intercommunale fixée annuellement par délibération du Conseil de Communauté avec une part fixe et une part variable nécessaire pour le financement des investissements.
- d'une part délégataire fixée par le contrat de délégation avec une part fixe et une part variable
- du tarif lié au service d'assainissement
- des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Part fixe :
La part fixe est forfaitaire, sans corrélation avec le diamètre des compteurs

Part Intercommunale

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
tarif unique	14.7400	15.0348	15.1851

Part délégataire

Diamètre du compteur	2024	2025	2026
tarif unique	50.0000	55.8800	53.1200

Part variable :
La part variable est composée d'un tarif unique sans dégressivité.

Part Intercommunale

Volume	2024	2025	2026
tarif unique	1.0084	1.0286	1.0389

Part délégataire

Volume	2024	2025	2026
tarif unique	1.1830	1.3219	1.2570

Tarification sur la base d'une facture de 120 m³

DSP Soultzmatt	2026						DELTA N/N-1
	Quantité	PU HT	Taux TVA	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Tarif eau potable CCRG				**139,85 €**		**147,55 €**	
Part fixe		15,19 €	5,5%	15,19 €	0,84 €	16,02 €	101%
Part variable	120	1,04 €	5,5%	124,67 €	6,86 €	131,52 €	1%
Tarif délégataire				**203,96 €**		**215,18 €**	
Part fixe		53,12 €	5,5%	53,12 €	2,92 €	56,04 €	-5%
Part variable	120	1,26 €	5,5%	150,84 €	8,30 €	159,14 €	-5%
Redevances AERM				**84,14 €**		**85,03 €**	
Prélèvement	120	0,08 €	5,5%	10,16 €	0,56 €	10,72 €	
Performance eau potable	120	0,05 €	5,5%	6,00 €	0,33 €	6,33 €	
Consommation	120	0,40 €	0,0%	48,00 €	0,00 €	48,00 €	
Performance assainissement	120	0,17 €		19,98 €	0,00 €	19,98 €	
Tarif assainissement				**328,80 €**		**328,80 €**	
Part fixe		30,00 €	0%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	50%
Part variable	120	2,49 €	0%	298,80 €	0,00 €	298,80 €	7%

TOTAL HT	**756,76 €**	3%
TVA	**19,80 €**	-3%
TOTAL TTC	**776,56 €**	3%

Prix eau potable pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	3,56 €	-2%
Prix total pour 1 m³ HT sur la base de 120 m³	6,31 €	3%

11.2- Comparatif des tarifs

Le tableau ci-après reprend le prix eau potable pour 1 m³ HT sur la base d'une facture de 120 m³

Année	Régie	DSP SIEP de la Lauch	DSP Merxheim	DSP Raedersheim	DSP Soultzmatt
2023	2.68 €	2.68 €	2.73 €	2.76 €	2.91 €
2024	2.75 €	2.85 €	2.90 €	2.89 €	3.31 €
2025	2.92 €	3.03 €	3.10 €	3.03 €	3.65 €

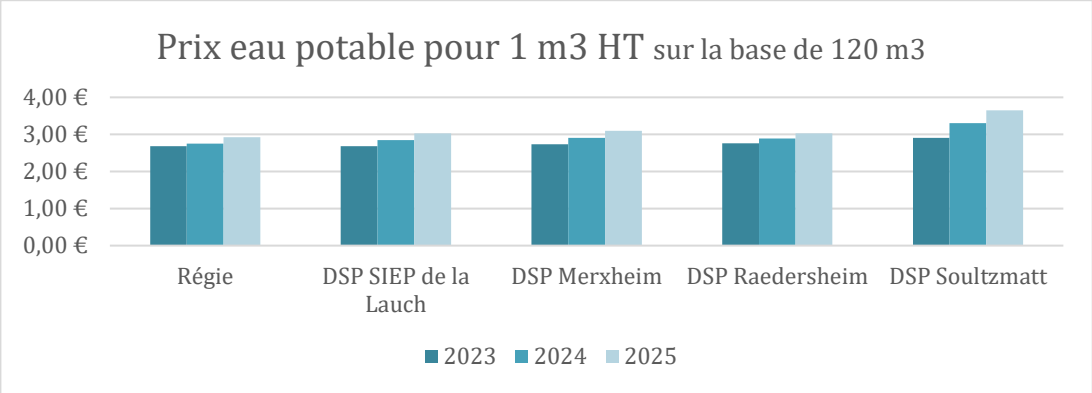

À titre d'information, le tableau ci-après reprend le prix de l'eau (eau potable **et assainissement),** pour 1 m³ HT sur la base d'une facture de 120 m³.

Année	Régie	DSP SIEP de la Lauch	DSP Merxheim	DSP Raedersheim	DSP Soultzmatt
2023	4.48 €	4.48 €	4.52 €	4.55 €	4.69 €
2024	5.08 €	5.17 €	5.22 €	5.21 €	5.60 €
2025	5.41 €	5.50 €	5.59 €	5.52 €	6.11 €

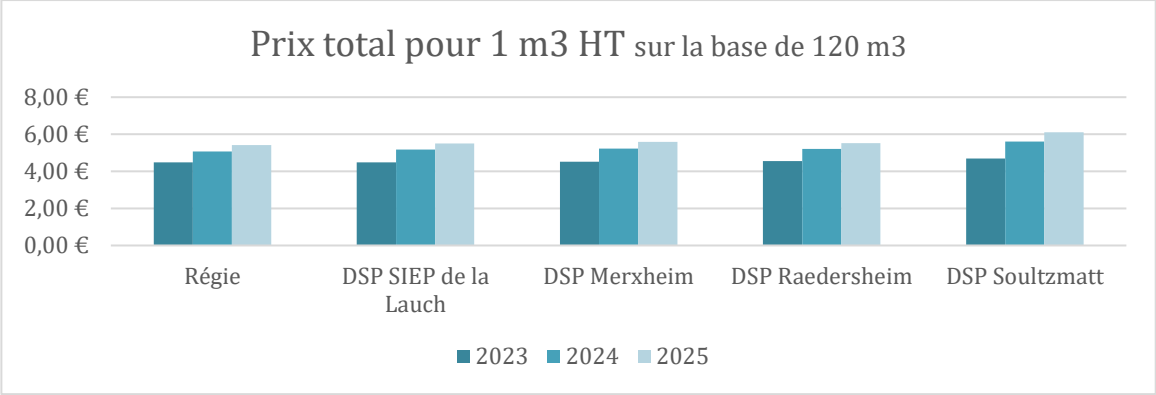

11.3- Bilan financier du service

Les recettes et dépenses du service Eau potable sont les suivantes, hors restes à réaliser :

	2024	2025
Dépenses d'investissement	966 300.23 €	1 737 696 €
Dépenses de fonctionnement	2 408 018.84 €	2 760 350 €
Recettes d'investissement	1 132 432.16 €	1 142 967 €
Recettes de fonctionnement	3 213 838.42 €	6 029 911€
Total des dépenses	**3 374 319.07 €**	**4 498 046 €**
Total des recettes	**4 346 270.58 €**	**7 172 878 €**

Encours total de la dette	1 331 885 €	1 331 885

11.4- Emprunts en cours

Année de souscription	Montant total	Restant au 31/12/2025	Année de fin
2006	130 000 €	8 836 €	2026
2013	200 000 €	41 562€	2028
2024	76 672.97	1 824 €	2026
2016	595 223 €	258 472 €	2034
2017	44 000 €	7 513 €	2027
2018	580 000 €	362 500 €	2038
2019	930 000 €	651 178 €	2039
TOTAL	**2 945 896 €**	**1 331 885 €**	

11.5- Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des excédents du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des excédents est notamment affectée aux nouveaux investissements).

- Encours total de la dette : 1 331 885 euros
- Épargne brute annuelle : 1 548 984 euros

La durée d'extinction de la dette est de 0,86 ans en 2025 ; en 2024 celle-ci était de 0,91 ans.

La Régie Intercommunale

La Régie Intercommunale de l'Eau Potable a été mise en place lors de la récupération de la compétence eau potable en 2018. Elle assure la gestion de l'eau potable (production, distribution et facturation) pour les communes suivantes : Soultz, Linthal, Lautenbach-Zell, Murbach, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach-Zell, Rimbach -près -Guebwiller et Merxheim (pour la partie production de l'eau uniquement sur cette commune).



1. Les chiffres clefs :

Abonnés :
5 504

Qualité :

ND

Volumes :

Produit
711 444 m3

Vendu aux abonnés
540 803 m3

Achat en gros
107 183 m3

Vente en gros
120 432 m3

Indicateurs :

Rendement de réseau
82.10%

ILVNC
2.52

Tarif :

Part fixe :
25.31 €HT

Part variable :
2.04 €HT/m3

2. Le service de la Régie

Le service de la régie intercommunale a été créé en 2018 lors du passage de la compétence eau potable à la Communauté de Communes. Celui-ci est composé d'un total de 11 agents.

2.1- Relation usagés

L'accueil du public est assuré par deux agents dans les locaux de la CCRG au 1 rue des Malgré Nous à Guebwiller. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Un accueil téléphonique est également assuré dans ces tranches horaires. Le service est joignable au 03.68.33.22.57 ou par mail à eau-potable@cc-guebwiller.fr

2.2- Facturation

La facturation des consommations d'eau est réalisée de manière semestrielle, soit deux fois par an. Le premier semestre est facturé au mois de mai et le second semestre au mois de novembre. Ce travail est également assuré, entre autres missions, par les agents en charge de l'accueil du public.

2.3- Production - Exploitation

L'exploitation du réseau d'eau potable est assurée par une équipe de cinq agents encadrés par la Responsable d'Exploitation et son Adjoint. Ceux-ci sont en charge, entre autres missions, de la relève des compteurs en amont de la facturation, du suivi d'exploitation et de production de l'ensemble des installations de la régie, de la réalisation de réparations sur le réseau avant compteur et de la désinfection annuel des réservoirs d'eau potable.

2.4- Astreinte

En cas de désordres sur le réseau, fuites, rupture de l'alimentation en eau, une astreinte est assurée par la régie de l'eau. Celle-ci est joignable au même numéro que l'accueil du service.

2.5- Organigramme

L'organigramme du service au 31 décembre 2025 est le suivant :

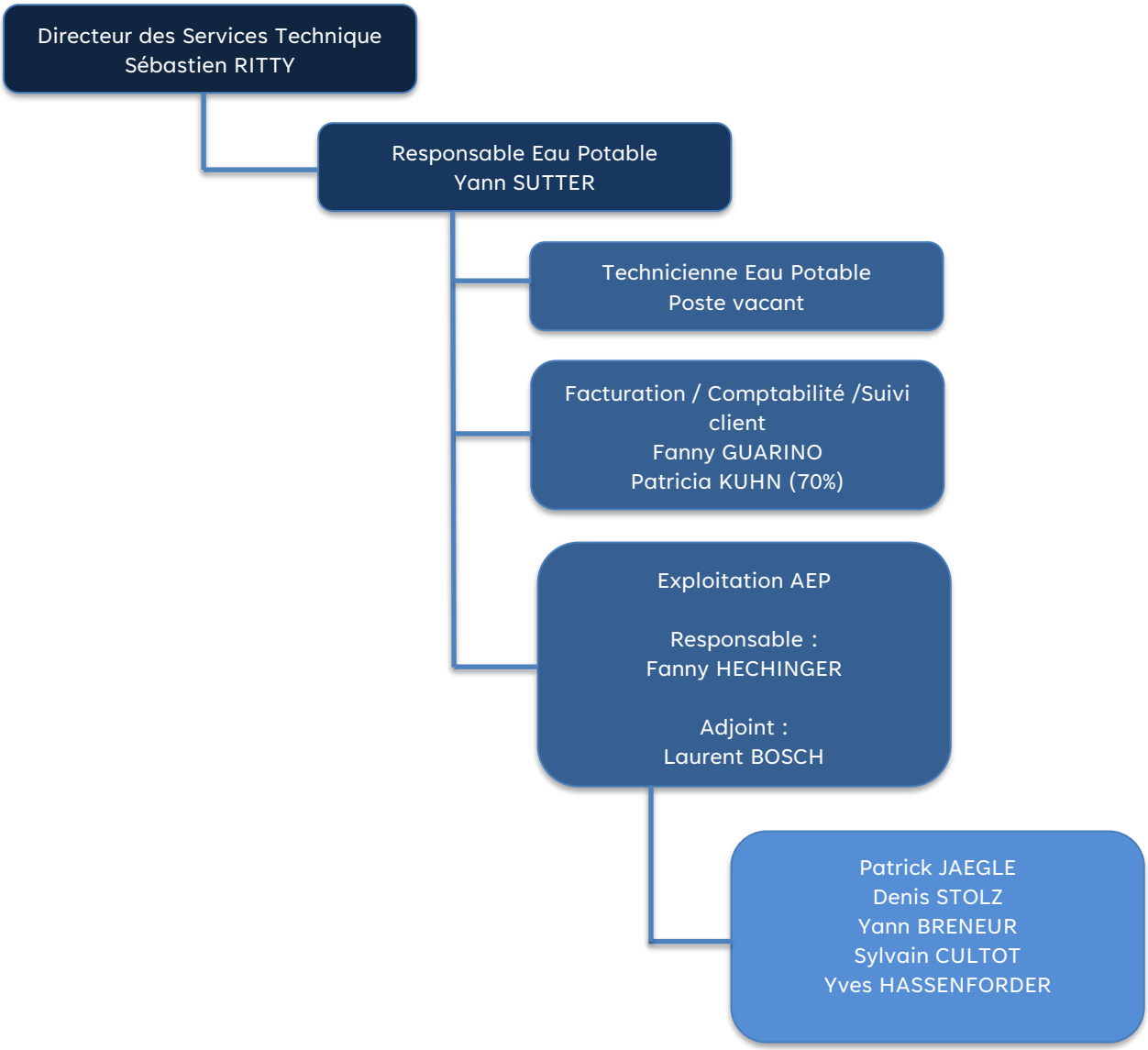

3. Abonnés

3.1- Répartition par communes

La répartition du nombre d'abonnés par communes de l'Unité de Gestion de la Régie est la suivante :

Nbr Abonné	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	410	414	417
LAUTENBACH-ZELL	486	484	484
LINTHAL	265	270	270
MERXHEIM	2	2	2
MURBACH	85	88	88
RAEDERSHEIM			544
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	74	77	77
RIMBACH-ZELL	117	119	119
SOULTZ-HAUT-RHIN	3 335	3 478	3 503
Total général	**4 774**	**4 932**	**5 504**

La Régie compte un total de 10 036 habitants pour 5 504 abonnés au service.

3.2- Interruptions de service non programmées

Les ruptures de service non programmées sur 2025 sont réparties de la manière suivante :

Communes	Interruption non programmée	Rue
LAUTENBACH ZELL	0	
LINTHAL	1	Rue du Markstein – suite à une fuite sur conduite principale
MURBACH	0	
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	0	
JUNGHOLTZ	0	
RIMBACH ZELL		
SOULTZ	1	Place du 4 février – suite à un renouvellement de branchement

3.3- Dégrèvement

La Régie de l'eau à procédé en 2025 à 13 dégrèvements de factures.
Le montant des créances abandonnées se porte à 8 635.82 euros en 2025.

Ces dégrèvements ont été réalisés notamment lors de fuites après compteurs chez les abonnés.

4. Le patrimoine

Ce chapitre présente les biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de la production et distribution d'eau potable.

4.1- Les réservoirs

Commune	Réservoir	Capacité du réservoir(s)	Détails
LAUTENBACH ZELL	Felsenbach	225	
LAUTENBACH ZELL	Sengern	80	
LAUTENBACH ZELL	Lautenbach-Zell	180	2x 90 m3
LINTHAL	Remspach	150	
LINTHAL	Village	110	
MERXHEIM	Château d'eau	300	
MURBACH	Studig	60	
MURBACH	Munchental	25	
MURBACH	Belchental	25	
MURBACH	Paradis	50	
RIMBACH -PRES-GUEBWILLER	Rimbach	100	
JUNGHOLTZ	Jungholtz	300	2 x 150 m3
RIMBACH-ZELL	Rimbach-Zell	100	2 x 50 m3
SOULTZ-HAUT-RHIN	Soultz	1300	2 x 650 m3
Total général		3005	

4.2- Les canalisations

Les linéaires de réseaux varient en fonction des extensions de réseau ou des mises à jour des plans du réseau d'eau potable.

Linéaire de réseau (km)	**Années**		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	13	8	8
LAUTENBACH-ZELL	19	19	19
LINTHAL	13	13	13
MURBACH	3	3	3
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	4	4	4
RIMBACH-ZELL	2	2	2
SOULTZ-HAUT-RHIN	55	55	55
Moyenne générale	**109**	**104**	**104**

4.3- Les compteurs

Ci-après la répartition des compteurs en fonction de leur tranche d'âge

Ville	5	10	15	20	25	35	Indéfini
JUNGHOLTZ	33	17	302	1			63
LAUTENBACH ZELL	225	224	25				5
LINTHAL	11	251	3				1
MERXHEIM	2						
MURBACH	5	81					
RAEDERSEHIM	494	6	51	1			
RIMBACH	2	68	1				3
RIMBACH ZELL	31	83	4				1
SOULTZ	1 800	803	424	164	83	2	30
Total	**2 603**	**1 533**	**810**	**166**	**83**	**2**	**103**

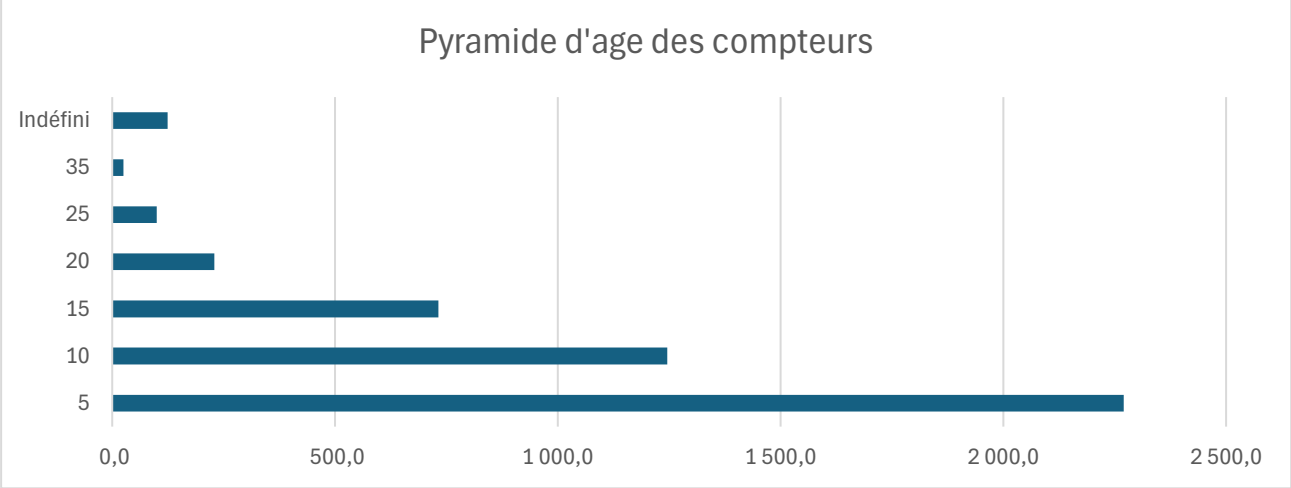

Les compteurs de la Régie sont équipés de modules radio permettant leur relève à distance.
Ci-après la répartition entre les compteurs équipés de cette technologie.

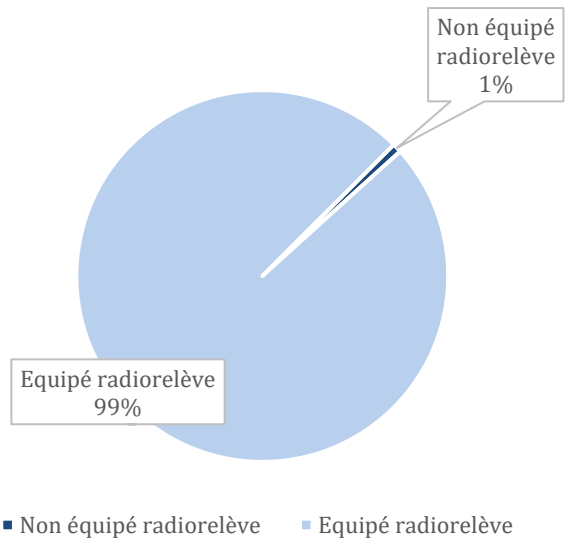

4.4- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : plan des réseaux	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (dix points)	Oui
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (cinq points)	Oui
Partie B : inventaire des réseaux	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (dix points sous conditions, voir aide =>)	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (un à cinq points sous conditions, voir aide=>)	100,00
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	100,00
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (dix points)	Oui
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (dix points)	Oui
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (dix points)	Oui
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (dix points)	Oui
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (dix points)	Non
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (dix points)	Oui
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) (dix points)	Oui
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (cinq points)	Non

P103.2B - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105 pts

5. Bilan Hydraulique

5.1- Cycle de l'eau potable

Le synoptique ci-dessous présente le cycle de l'eau potable en détaillant les différents volumes liés au service de la production, distribution et facturation.

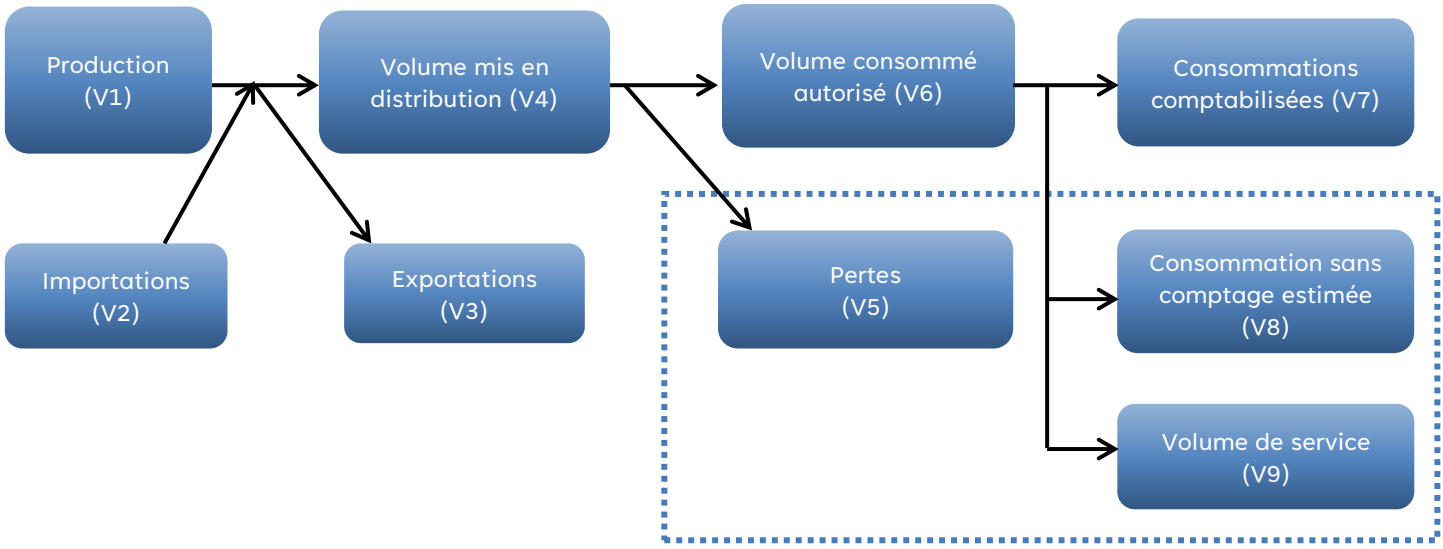

Le détail de chacun de ces volumes est détaillé ci-dessous et sert aux calculs des différents indicateurs réglementaires du service.

5.2- Production (V1)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service, introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit. Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé : en sortie d'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage si simple désinfection, ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection. Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Volume produit	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	49 103	46 985	50 843
LAUTENBACH-ZELL	59 827	69 616	50 839
LINTHAL	26 681	28 376	30 592
MERXHEIM	95 821	88 989	92 768
MURBACH	8 716	8 527	10 906
RAEDERSHEIM			0
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	10 053	10 677	9 993
RIMBACH-ZELL	13 038	14 286	10 270
SOULTZ-HAUT-RHIN	527 510	515 885	455 233
Total général	**790 751**	**783 341**	**711 444**

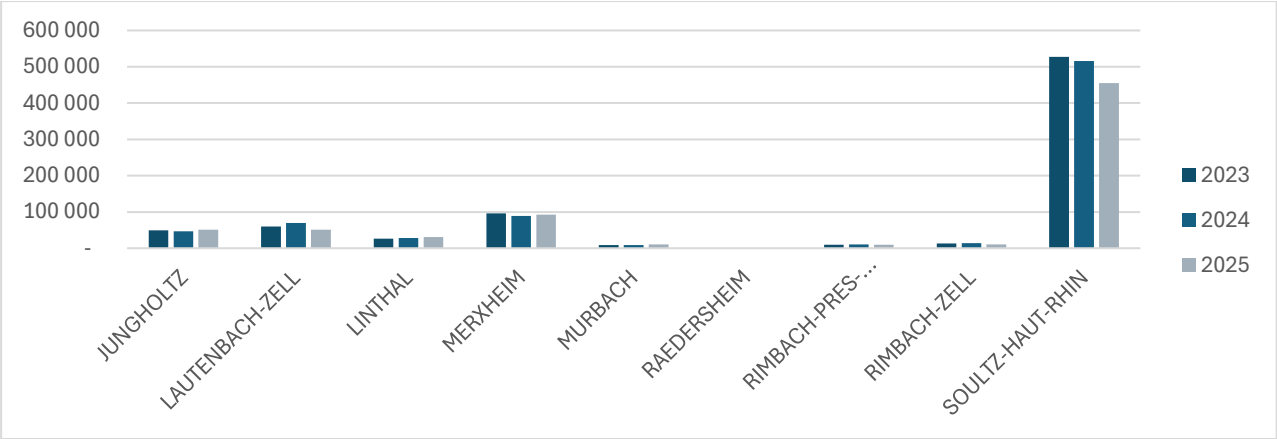

5.3- Importation (V2)

Les importations correspondent au volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

Il existe trois interconnexions de secours permettant l'alimentation de la Régie en cas de manque d'eau ou de travaux sur le réseau de la régie.
- De Lautenbach vers Lautenbach-Zell
- De Lautenbach vers Linthal
- De Guebwiller vers Soultz-Haut-Rhin

L'UDI de Raedersheim n'ayant pas de ressources sur son territoire l'importe depuis le Syndicat de l'EBE.

Volume acheté en gros / importé	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
LAUTENBACH-ZELL	-	-	-
LINTHAL	18	10	2
RAEDERSHEIM			29 362
SOULTZ-HAUT-RHIN	63 149	8 147	77 819
Total général	**63 167**	**8 157**	**107 183**

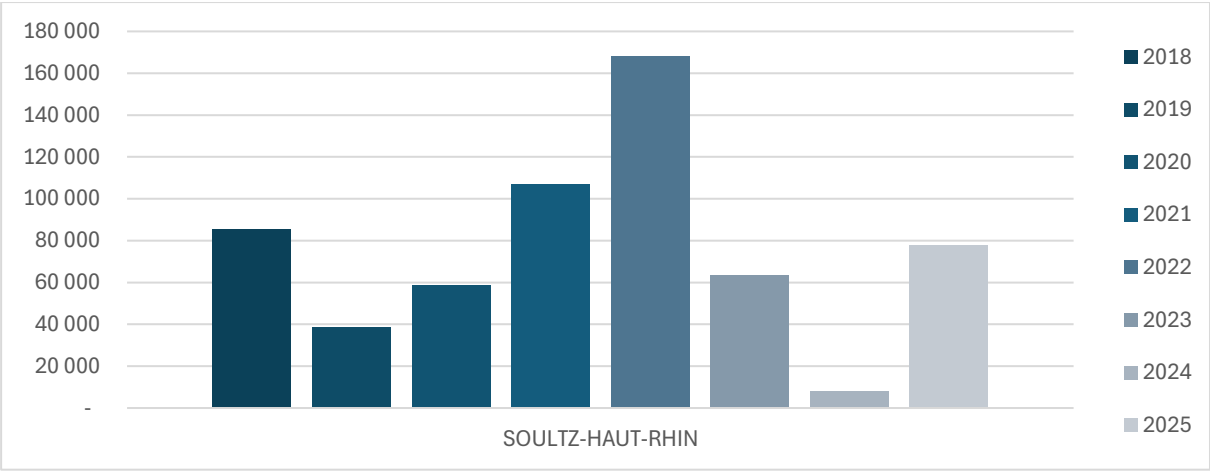

Évolution des achats d'eau de Guebwiller vers Soultz-Haut-Rhin

Le recours à l'alimentation de Soultz depuis d'UDI de Guebwiller a été historiquement faible en 2024. Cela est dut à la fois :
- aux précipitations importantes durant la période d'étiage ou habituellement les sources de Soultz ne suffisent pas à alimenter le réseau de Soultz.
- au travail de rationalisation de l'utilisation de l'achat d'eau à l'extérieur de la Régie initié fin 2022.

5.4- Exportation (V3)

Les exportations correspondent au volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

Depuis la Régie se fait :
- depuis la Commune de Soultz vers la Commune de Wuenheim appartenant à l'Unité de Gestion « DSP SIEP de la Lauch » en DSP
- depuis la production en régie sur Merxheim vers :
  - la Commune de Merxheim appartenant à l'Unité de Gestion « Merxheim »
  - la commune de Gundolsheim

Volume vendus en gros / exporté	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
MERXHEIM	92 693	89 891	91 862
SOULTZ-HAUT-RHIN	28 811	14 330	28 570
Total général	**121 504**	**104 221**	**120 432**

Détail des ventes en gros depuis la production de Merxheim assuré par la régie.

Volume vendu en gros / exporté	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
MERXHEIM distribution	59 755	59 222	
GUNDOLSHEIM	32 939	30 669	30 835
Total général	**92 694**	**89 891**	

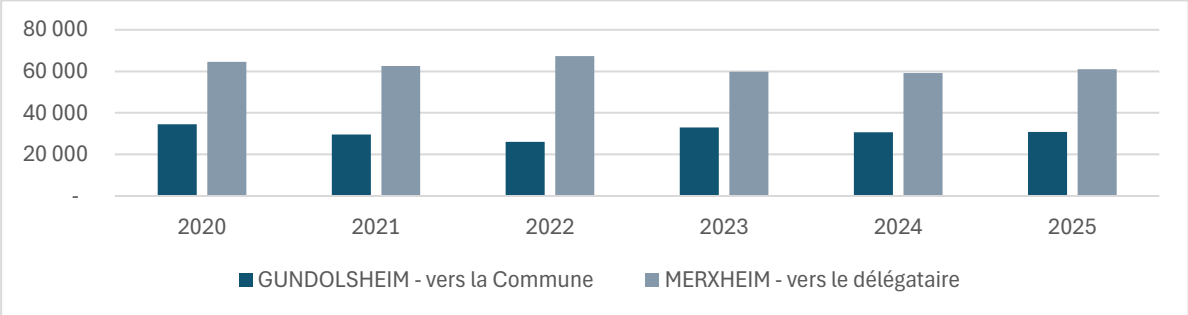

Les ventes d'eau vers la commune de Wuenheim ont augmenté en 2020, à la suite de l'arrêts de plusieurs sources sur les UDI de Wuenheim et Hartmannswiller, du fait de l'augmentation de la turbidité et du taux de perchlorates dans l'eau. La vente d'eau pour 2024 est faible, étant donnée la forte pluviométrie durant la période d'étiage des sources.

5.5- Volume mis en distribution (V4)

Le volume mis en distribution correspond au calcul suivant

$$Volume\ mis\ en\ distribution\ = \\ Volume\ Produit\ V1\ +\ Volume\ acheté\ en\ gros\ V2\ -\ Volume\ vendus\ en\ gros\ V3$$

Volume mis en distribution	Années		
Communes	2023	2024	2025
JUNGHOLTZ	49 103	46 985	50 843
LAUTENBACH-ZELL	59 827	69 616	50 839
LINTHAL	26 699	28 386	30 594
MURBACH	8 716	8 527	10 906
RAEDERSHEIM			29 362
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	10 053	10 677	9 993
RIMBACH-ZELL	13 038	14 286	10 270
SOULTZ-HAUT-RHIN	561 848	509 702	504 482
Total général	**729 285**	**688 179**	**697 289**

5.6- Pertes (V5)

Le volume de perte correspond au volume de fuites présent sur le réseau

Le volume de perte correspond au calcul suivant

$$Volume\ de\ perte\ = \\ \text{Volume mis en distribution (V4)} - Volume\ consommé\ autorisé\ (V6)$$

Somme de Pertes	Années		
Communes	2023	2024	2025
JUNGHOLTZ	5 754	-99	3 762
LAUTENBACH-ZELL	25 564	24 868	16 526
LINTHAL	6 481	9 071	10 701
MURBACH	1 306	1 369	3 346
RAEDERSHEIM			-1 263
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	-1 083	-667	-1 231
RIMBACH-ZELL	5 035	5 989	1 294
SOULTZ-HAUT-RHIN	104 585	97 060	133 571
Total général	**147 643**	**137 590**	**166 706**

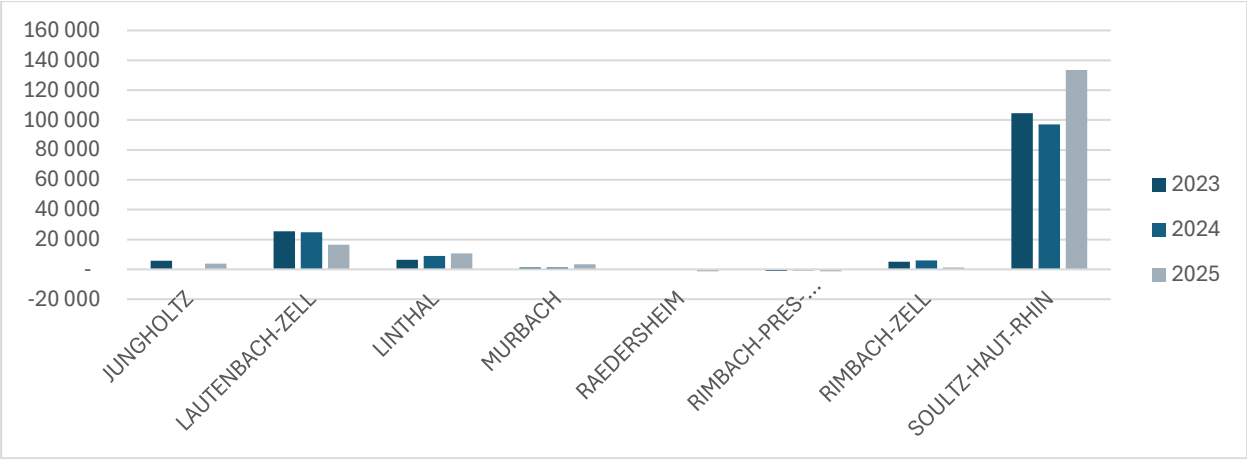

5.7- Volume consommé autorisé (V6)

Le volume consommé autorisé est le résultat du calcul suivant :

$$Volume\ consommé\ autorisé\ = \\ Volume\ comptabilisé\ V7\ +\ Volume\ sans\ comtage\ V8\ -\ Volume\ de\ service\ V9$$

Volume consommé autorisé	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	43 349	47 084	47 082
LAUTENBACH-ZELL	34 263	44 748	34 313
LINTHAL	20 219	19 315	19 893
MURBACH	7 410	7 158	7 560
RAEDERSHEIM			30 625
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	11 137	11 343	11 224
RIMBACH-ZELL	8 003	8 298	8 977
SOULTZ-HAUT-RHIN	457 263	412 642	370 910
Total général	**581 643**	**550 589**	**530 583**

5.8- Consommations comptabilisées (V7)

Le volume comptabilisé correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur), mais en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

Volume comptabilisé	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	42 061	46 674	45 362
LAUTENBACH-ZELL	32 088	33 621	32 053
LINTHAL	18 666	18 545	18 971
MURBACH	6 947	6 868	7 280
RAEDERSHEIM			28 113
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	10 489	11 133	10 239
RIMBACH-ZELL	6 968	7 348	8 217
SOULTZ-HAUT-RHIN	452 218	403 027	364 240
Total général	**569 437**	**527 216**	**514 475**

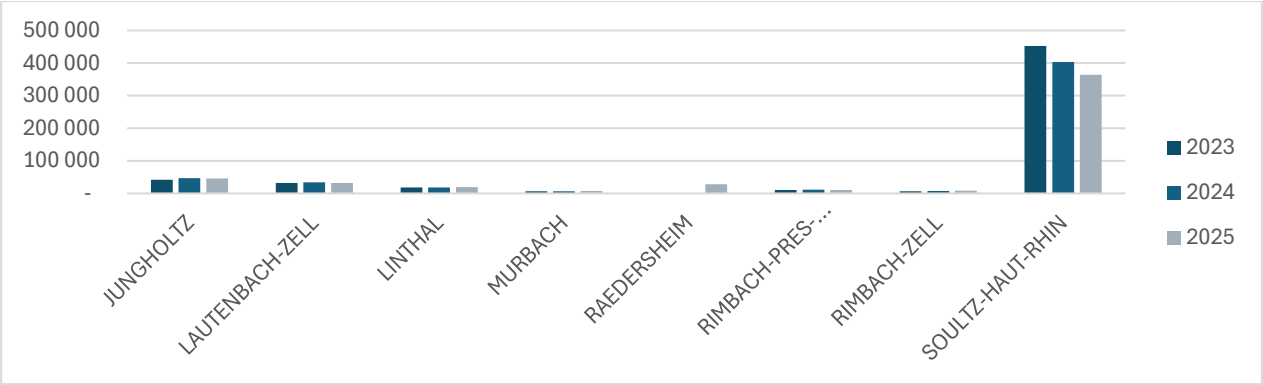

Pour la commune de Soultz, du fait de l'application pour 2025 d'un référentiel plus juste, les volumes comptabilisé sont en baisse.

5.9- Consommation sans comptage estimée (V8)

Les consommations sans comptages estimées par communes est la suivante :

Volume sans comptage	Années		
Communes	2023	2024	2025
JUNGHOLTZ	300	-	840
LAUTENBACH-ZELL	300	300	510
LINTHAL	500	100	-
MURBACH	100	100	-
RAEDERSHEIM			-
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	-	-	-
RIMBACH-ZELL	100	100	-
SOULTZ-HAUT-RHIN	800	7 500	1 590
Total général	**2 100**	**8 100**	**2 940**

Le volume de de consommation sans comptage est calculé conformément aux abaques de l'ASTEE

5.10- Volume de service (V9)

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service de chacun des réseaux par commune est le suivant :

Volume de service	Années		
Communes	2023	2024	2025
JUNGHOLTZ	988	410	880
LAUTENBACH-ZELL	1 875	10 827	1 750
LINTHAL	1 053	670	923
MURBACH	363	190	280
RAEDERSHEIM	-	-	2 512
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	648	210	985
RIMBACH-ZELL	935	850	760
SOULTZ-HAUT-RHIN	4 245	2 115	5 080
Total général	**10 150**	**15 472**	**13 170**

Le volume de service est calculé conformément aux abaques de l'astee

6. Indicateurs

Les volumes décrit ci-dessus sont utilisés pour le calcul des indicateurs du service.

6.1- Rendement de réseau

Le rendement de réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il indique le pourcentage de volume mis en distribution réellement utilisé, le reste étant dû aux fuites du réseau.

Formule de calcul :

Rendement =
(Volume comptabilisé V7 + Volume consommé sans comptage V8 + Volume de service V9+ Volume vendu en gros V3) / (Volume produit V1+ Volume acheté en gros V2) x 100

Rendement de réseau	Années		
Communes	2023	2024	2025
JUNGHOLTZ	88.28%	99.99%	92.60%
LAUTENBACH-ZELL	57.27%	64.28%	67.49%
LINTHAL	75.73%	68.04%	65.02%
MURBACH	85.01%	83.95%	69.32%
RAEDERSHEIM			*99.99%
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	99.99%	99.99%	*99.99%
RIMBACH-ZELL	61.38%	58.08%	87.40%
SOULTZ-HAUT-RHIN	82.29%	81.48%	74.94%
Total général	**78.56%**	**79.40%**	**82.10%**

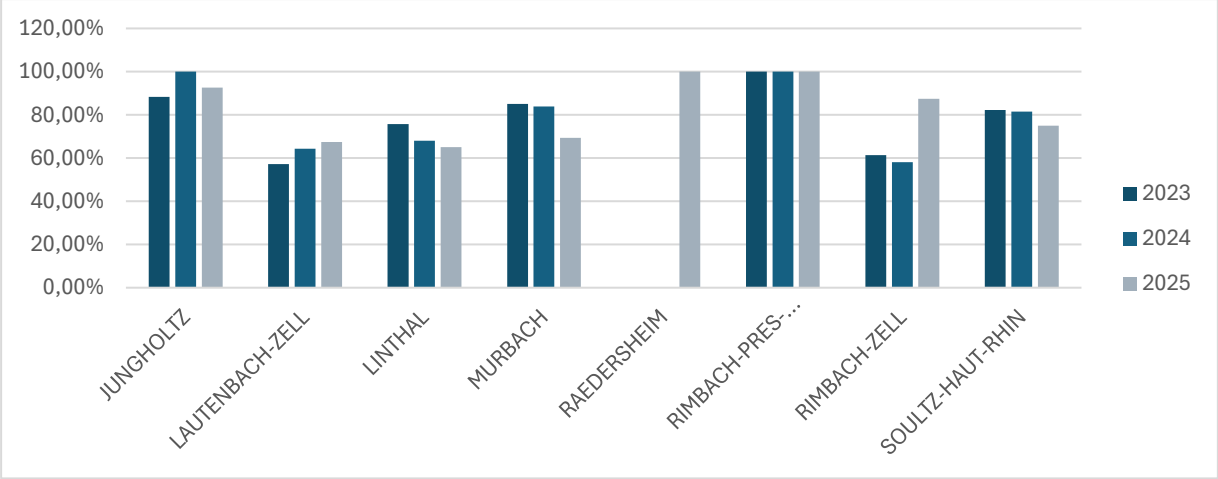

* Certains rendements de réseaux de la Régie ont des rendement incohérent supérieur à 100%, ils ont alors été ramené à 99.99% afin de ne pas surévaluer le rendement moyen.
Pour la commune de Raedersheim, cela vient d'un défaut de comptage des volumes d'achat en gros. Le remplacement de ces compteurs anciens appartenant à l'EBE est programmé.

Le rendement sur la commune de Soultz est plus bas que les années précédentes, cela a cause l'application du nouveau référentiel utilisé sur les volumes comptabilisés. Le rendement était alors surestimé sur les années antérieurs.

Les rendements sur les communes à faible population sont soumis à une grande variabilité du fait des faibles volumes en jeux.

6.2- Indice Linéaire de perte en réseau ILP

L'indice linéaire des pertes en réseau (ILP) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Celui-ci s'exprime en m³/km/j

Formule de calcul :

ILP =

Volume produit V1+ Volume importé V2 - Volume exporté V3 - Volume comptabilisé V7 - Volume consommé sans comptage V8- Volume de service V9] / Linéaire de réseau hors branchements /365

Plus cet indicateur est faible moins le réseau présente de fuites.

Indice linéaire de pertes en réseau	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	1.25	0.00	1.35
LAUTENBACH-ZELL	3.60	3.51	2.33
LINTHAL	1.38	1.93	2.27
MURBACH	1.12	1.18	2.87
RAEDERSHEIM			*0.00
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	0.00	0.00	*0.00
RIMBACH-ZELL	6.37	7.60	1.64
SOULTZ-HAUT-RHIN	5.18	4.81	6.61
Moyenne général	**2.70**	**2.72**	**2.13**

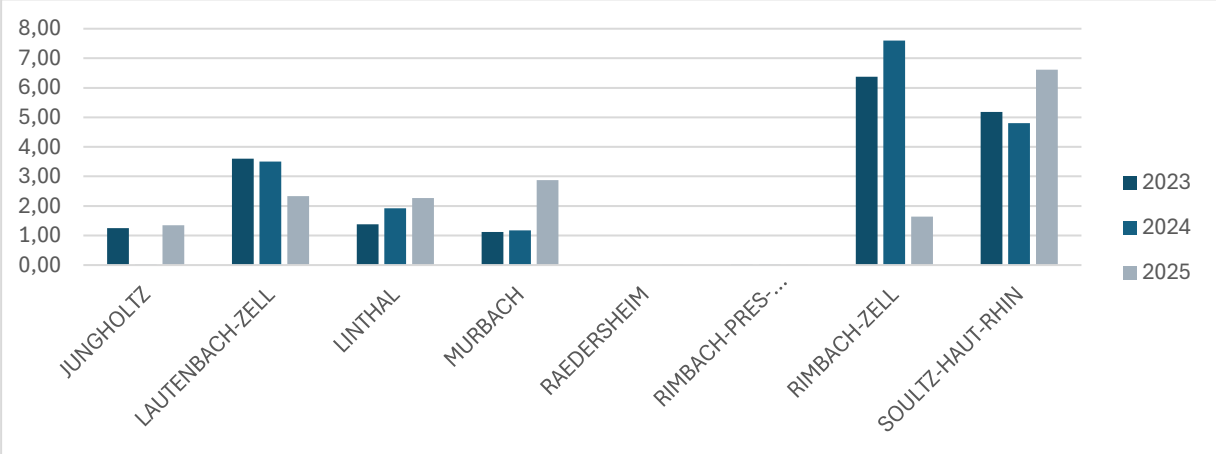

* Certains ILP de la régie ont des valeurs incohérentes car négatifs, ils ont alors été ramené à 0.001 afin de ne pas surévaluer le rendement moyen.
Pour la commune de Raedersheim, cela vient d'un défaut de comptage des volumes d'achat en gros. Le remplacement de ces compteurs anciens appartenant à l'EBE est programmé.

6.3- Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Celui-ci s'exprime en m³/km/j

Formule de calcul :

ILVNC =
(Volume produit V1 + Volume importé V2 - Volume exporté V3 - Volume comptabilisé V7 / Linéaire de réseau hors branchements /365

Plus cet indicateur est faible moins le réseau présente de fuites ou de volumes non comptés.

Indice linéaire des volumes non comptés	Années		
Communes	**2023**	**2024**	**2025**
JUNGHOLTZ	1.53	0.11	1.96
LAUTENBACH-ZELL	3.91	5.08	2.65
LINTHAL	1.71	2.09	2.47
MURBACH	1.52	1.42	3.11
RAEDERSHEIM			0.58
RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	-0.32	-0.33	-0.18
RIMBACH-ZELL	7.68	8.80	2.60
SOULTZ-HAUT-RHIN	5.43	5.28	6.94
Moyenne général	**3.07**	**3.21**	**2.52**

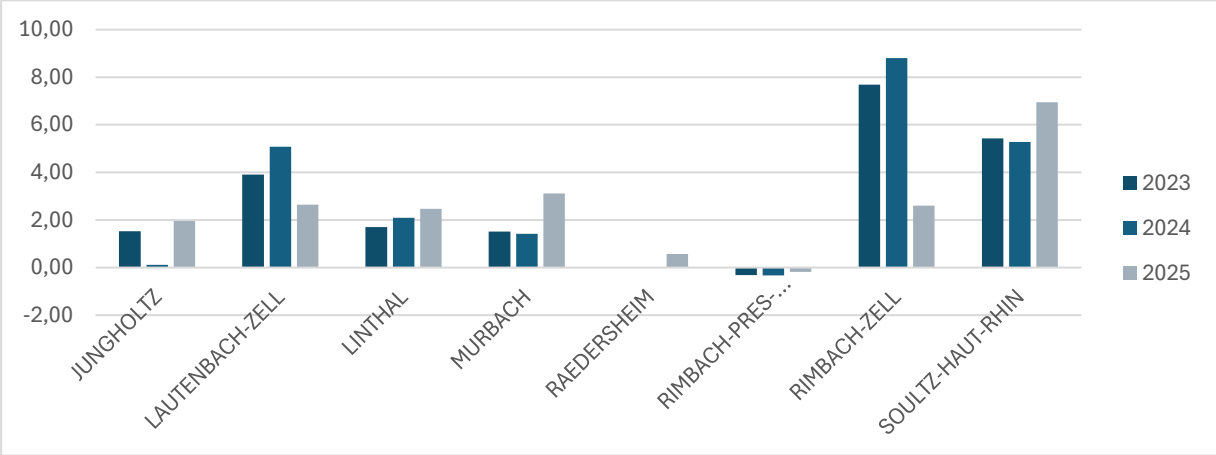

* Certains ILVNC de la régie ont des valeurs incohérentes.
Pour la commune de Raedersheim, cela vient d'un défaut de comptage des volumes d'achat en gros. Le remplacement de ces compteurs anciens appartenant à l'EBE est programmé.

7. Travaux

7.1- Exploitation et amélioration du fonctionnement du réseau

Ci-après la liste des renouvellements et améliorations réalisées par le service de la régie en 2025.

Localisation	Ouvrage	Intitulé	Montant €HT
JUNGHOLTZ	SACM	Déboisement et mise en place d'une clôture autour du PPR de la source	20 000,00 €
JUNGHOLTZ	RESERVOIR	Remplacement des vannes de la chambre + crépines d'aspiration	1 380,00 €
JUNGHOLTZ	SCHLIFF	Mise en place d'un compteur général pour la SCHLIFF	500,00€
LINTHAL	RESERVOIR	Mise en place d'une vanne à flotteur et d'un réducteur de pression sur bypass	2 350,00 €
LINTHAL	RESERVOIR	Mise en place d'un compteur ENTREE réservoir	600,00 €
LINTHAL	RESERVOIR	Mise en place d'un compteur vers BRISE CHARGE	600,00 €
LINTHAL	SOURCES	Remplacement des capots regards sources K1, K2, DA NEDER	3 900,00 €
LOGGER		Achat de prélocalisateurs de bruit	10 000,00 €
MERXHEIM	RESERVOIR	Remplacement de la télégestion	6 000,00 €
MERXHEIM	EXTERIEUR	Déboisement + dessouchage de la zone de captage	3 000,00 €
MURBACH	RESERVOIR	Mise en place d'un logger, d'une sonde piézométrique, d'un contact porte	3 000,00 €
MURBACH	PARADIS	Mise en place d'un compteur de sectorisation	1 000,00 €
MURBACH	RESERVOIR	Reprise du revêtement du réservoir	30 000,00 €
MURBACH	BRISE CHARGE	Mise en place d'un réducteur de pression au niveau des brises charges	1 950,00 €
RIMBACH	RESERVOIR	Remplacement des vannes de la chambre + crépines d'aspiration	1 200,00 €
RIMBACH ZELL	SECOURS	Remplacement de l'aspiration Pompe 2	2 500,00 €
SENGERN	RESERVOIR	Remplacement compteurs E et S	1 600,00 €
SENGERN	RESERVOIR	Remplacement de la télégestion	3 000,00 €
SOULTZ	RESERVOIR	Remplacement des 2 aspirations réservoirs	15 000,00 €
SOULTZ	STATION	Recharge de neutralite + gravier	20 000,00 €



Figure 1 - Déboisement et pose d'une clôture autour du PPR



Figure 2 - Déboisement autour du puits du captage de MERXHEIM



Figure 3 - Mise en place d'un réducteur de pression sur un bypass

SOULTZ	STATION	Remplacement vanne entrée station	4 600,00 €
SOULTZ	STATION	Remplacement de 8 électrovannes sur les filtres à sable	33 700,00 €
SOULTZ	STATION	Remplacement des appareils de régulation pressions (différentiel, pressostat, manomètre ...)	3 000,00 €
SOULTZ	STATION	Mise en place d'une panoplie de mesure : Turbidité, pH, conductivité pour les eaux brutes, filtrées, traitées.	25 900,00 €
SOULTZ	DECANTEUR	Remplacement de l'armoire électrique et création d'un chemin d'accès	1 500,00 €
SOULTZ	STATION	Mise en place d'un bypass des neutralites	5 200,00 €
SOURCES		Remplacement de crépines d'aspiration	5 000,00 €
SOURCES		Achat d'une caméra réseau et d'un traceur	10 000,00 €
TOTAL			**215 980,00 €**



Figure 5 - Remplacement de 8 électrovannes sur les filtres à sable



Figure 4 - Mise en place d'une panoplie de mesure en ligne



Figure 7 - Création d'un bypass des neutralites



Figure 6 - Remplacement des conduites dans le réservoir de SOULTZ

7.2- Création de branchements

Le coût moyen pour la réalisation d'un branchement en 2025 a été de de 3 875 euros HT

Ci-après le nombre de création de branchements sur la régie en 2025.

Commune	nbr branchements 2025
JUNGHOLTZ	0
LAUTENBACH-ZELL	0
LINTHAL	1
MURBACH	0
RIMBACH-PRÈS-GUEBWILLER	0
RIMBACH-ZELL	0
SOULTZ-HAUT-RHIN	8
Total général	9



Soultz, rue Ober Turlenweg



Linthal, rue du Hilsenfirst



Soultz, rue du Wolfhag

7.3- Fuites

En 2025, la régie a procédé à la réparation de 47 fuites. Cela via l'intervention de l'entreprise STARTER, attributaire du marché à bon de commande pour les prestations de réparation sur le réseau d'eau potable.

Localisation	Rue et numéro	Nature des travaux
JUNGHOLTZ	2 rue du château	Fuite sur conduite de distribution
JUNGHOLTZ	21 rue des tuiles	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	10 rue Furstgut	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	1 rue du Wasen	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	8 rue de la Lauch	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	rue du chêne	Fuite sur conduite de distribution
LAUTENBACHZELL	89 grand rue	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	rue du Hohrupf	Fuite sur branchement AEP
LAUTENBACHZELL	15 rue des fleurs	Fuite sur branchement AEP
LINTHAL	4A rue du Markstein	Fuite sur conduite de distribution
LINTHAL	1A rue du Markstein	Fuite sur branchement AEP
MURBACH	65 rte de Guebwiller	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	3 rue d'Ungersheim	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	22 rue des Prés	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	11 rue d'Issenheim	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	24 Grand Rue	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	3 et 5 Grand rue	Fuite sur branchement AEP
RAEDERSHEIM	3 et 5 Grand rue	Fuite sur branchement AEP
RIMBACHZELL	rte de Rimbach	Fuite sur conduite de distribution
SOULTZ	1 rue Albert Schweitzer	Fuite sur conduite de distribution
SOULTZ	13 place de 4 février	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	Rue Théodore Deck	Fuite sur conduite de distribution
SOULTZ	9 Rue du Buhlfeld	Fuite sur conduite de distribution
SOULTZ	2 rue de l'hôpital	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	46 rue Mal de Lattre de Tassigny	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	19 rue Alswiller	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	11 rue des fougères	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	5 rte de Guebwiller	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	28 Rue Louis Pasteur	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	14 avenue Charles de Gaulle	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	Rue Louis Pasteur	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	Rue du château fort	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	41A Rte de Guebwiller	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	22 rue de la chapelle	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	14 rue du vignoble	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	15 rue Schelbaum	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	17 rue d'Issenheim	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	11 rue Schelbaum	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	12 rue des Pâquerettes	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	34 rue du Mannberg	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	19 Promenade de la Citadelle	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	37 rue du Gaulacker	Fuite sur branchement AEP

SOULTZ	15 rue Schelbaum	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	4 rue Jean Jaures	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	rte de Wuenheim	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	13 rue belle vue	Fuite sur branchement AEP
SOULTZ	18A rte de Jungholtz	Fuite sur branchement AEP
	TOTAL	**219 235,74 €**

8. Finances

8.1- Recettes

Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2025 (hors travaux)
- Pour la part fixe de 127 951.60 euros
- Pour la part variable de 1 226 053.98 euros

Le montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023, au 31 décembre 2024 est de 1 354 005.58 euros.

8.2- Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le montant restant impayés au 31 décembre 2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024 est de : 24 612,51€euros.

8.3- Dégrèvement

La régie de l'eau à procédé en 2025 à 13 dégrèvements de factures.
Le montant des créances abandonnées se porte à 8 635.82€ en 2025.

Ces dégrèvements ont été réalisés notamment lors de fuites après compteurs chez les abonnés.

ANNEXES

- Rapport annuel de la Mission Eau
- Note d'information 2024 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Fiches ARS récapitulatives des analyses de l'eau
- Rapport annuel du délégataire Caléo pour la DSP SIEP de la Lauch
- Rapport annuel du délégataire Caléo pour la DSP Merxheim
- Rapport annuel du délégataire Suez Eau France pour la DSP Soultzmatt-Wintzfelden
- Rapport annuel du délégataire Suez Eau France pour la DSP Raedersheim

Mission Eau
Rapport d'Activité

2025

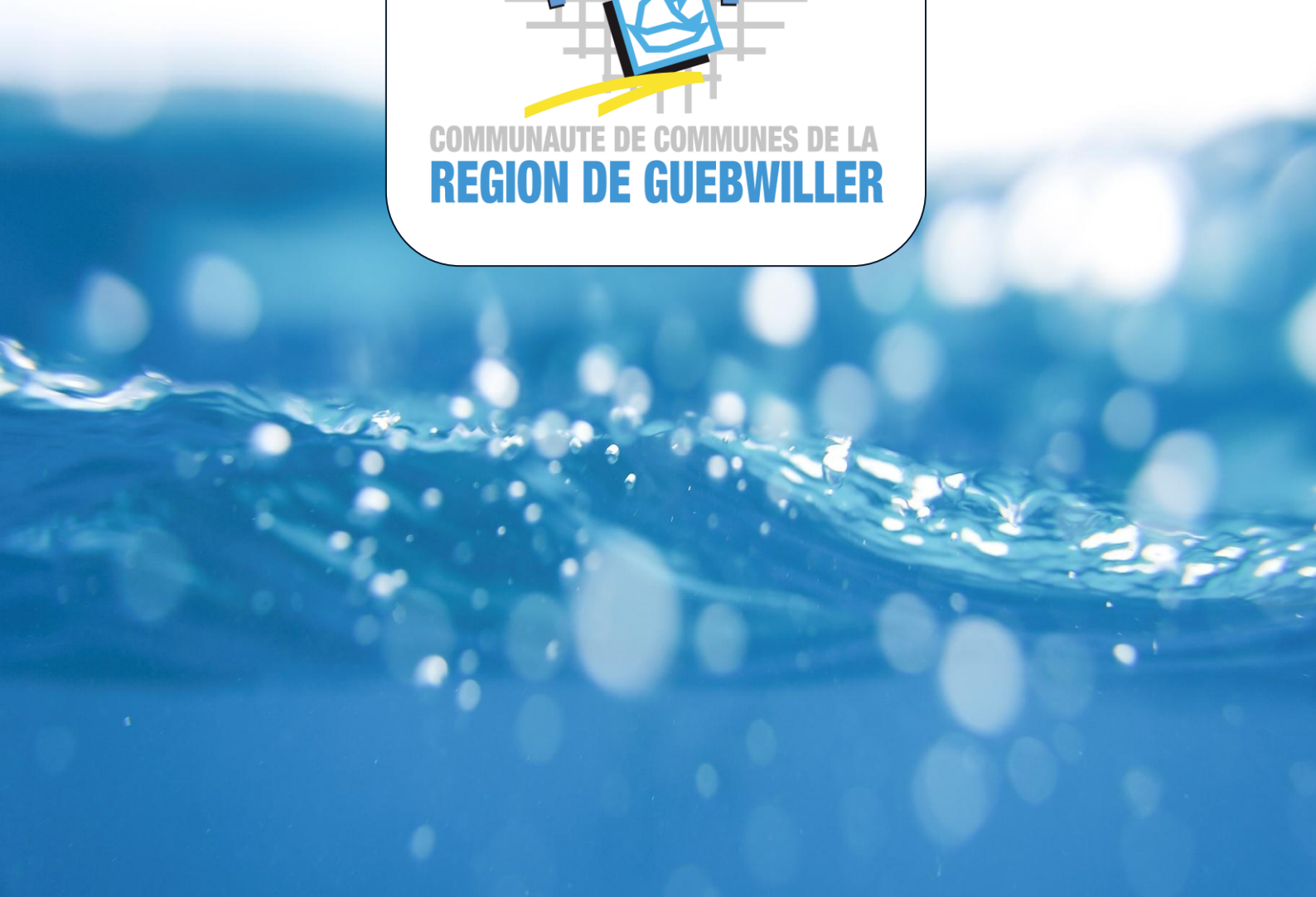

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

Sommaire

1 Introduction 1
2 Périmètre d'intervention 1
3 Qualité de la Ressource en eau 3
3.1 Le captage de Merxheim 3
3.2 Le captage de Rouffach 4
3.3 Le captage de L'Ohmbach 5
4 Mise en place d'un suivi d'analyses d'eau 6
5 Marché d'animation agricole 8
5.1 Calcul des indicateurs des pratiques agricoles 8
5.2 Animation technique 9
5.3 Deux bulletins techniques ont été envoyés par mail aux agriculteurs 9
5.4 Accompagner les agriculteurs engagés dans le dispositif PSE 9
6 Développer les filières « Bas Niveau d'Impacts » - le miscanthus 9
6.1 Aide à l'implantation 9
6.2 Implantation 2025 10
6.3 L'appel à candidature 11
6.4 La suite du projet 12
7 Les Paiements pour Services Environnementaux 12
7.1 L'ouverture du dispositif à une troisième promotion 13
7.2 Résultats pour la première promotion 14
7.3 Résultats pour la seconde promotion 15
8 Communication et sensibilisation 16
8.1 Communication auprès des agriculteurs 16
8.2 Communication et sensibilisation auprès du grand public 16
9 Assurer le suivi global de la Mission 17
9.1 Le comité de pilotage de la Mission Eau 17
9.2 Le comité technique de la Mission Eau 17
9.3 Formations et groupes de travail avec les partenaires 17
10 Conclusion et perspectives 19

1 Introduction

Ce document a pour but de présenter de manière synthétique d'une part la Mission Eau, sa zone d'intervention et les enjeux de qualité de l'eau. D'autre part, de faire un compte rendu des actions menées durant l'année 2025.

2 Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention comprend au total 23 communes dont :

- 19 pour la Communauté de Communes de la Région Guebwiller (CCRG),
- Pour la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux.

La Mission Eau a en charge la reconquête de la qualité de l'eau de trois captages :



Le forage de Merxheim-Gundolsheim : Problématiques produits phytosanitaires.

Le forage du Lettgrueben : Problématiques produits phytosanitaires et **nitrates.**





Le forage de Gundolsheim : Problématiques nitrates.

Les captages précités sont représentés sur le plan ci-après, de même que leur Aire d'Alimentation de Captage[1] (*) respective.

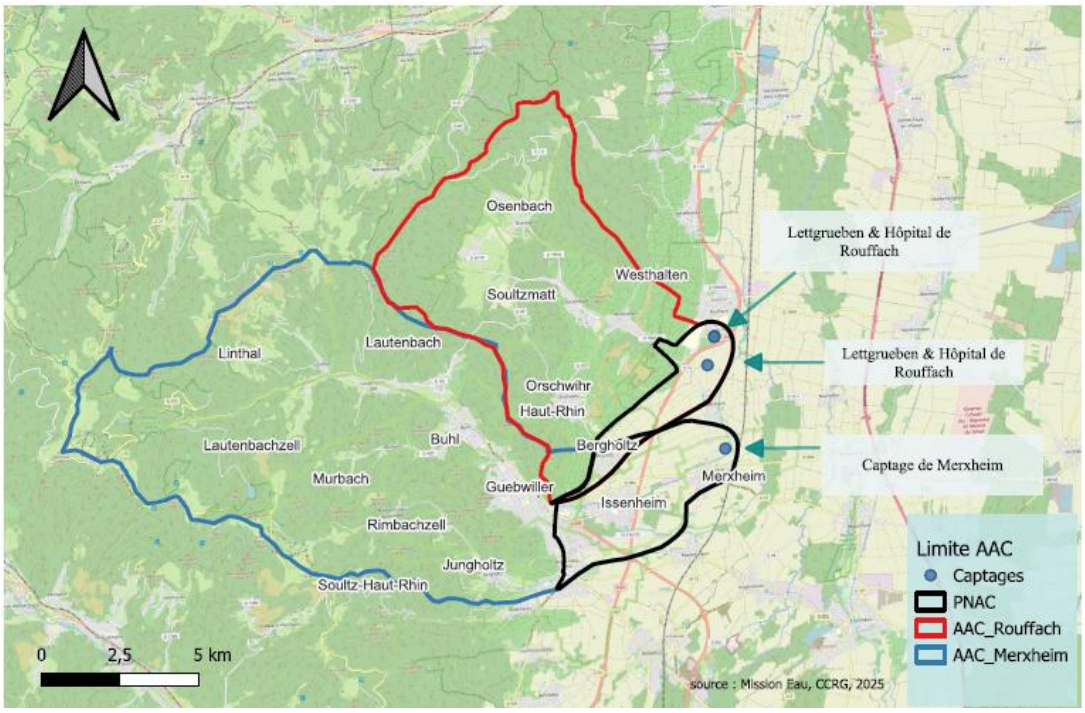

Figure 1: Périmètre d'intervention de la Mission Eau et localisation des trois captages

[1] *Aire d'Alimentation de Captage (AAC) : "Surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement". (www.data.gouv.fr)

**Portion de la Nappe Alimentant le Captage (PNAC).

3 Qualité de la Ressource en eau

3.1 Le captage de Merxheim

Problématique du captage en bref :

Le captage est historiquement affecté par des pollutions aux pesticides. Du début des années 90 à la fin des années 2000, le diuron, l'atrazine et la simazine contaminaient de manière chronique l'eau du forage à des teneurs dépassant les normes pour l'eau potable. Ces molécules circulaient à travers le réseau d'assainissement en raison de mauvaises pratiques agricoles. Le tout se retrouvait concentré au niveau de la station d'épuration non dimensionnée pour traiter ce type de molécules.

En 2016, des concentrations élevées en métolachlore NOA et en métolachlore ESA ont été mesurées. Par la suite, et seulement en 2021, des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été mesurées. Une vigilance particulière doit être portée sur le captage de Merxheim au regard de sa vulnérabilité liées aux échanges nappe - rivière. (*Fiche synthèse de l'APRONA, mise à jour en 2025*).

Etant donné que la Lauch est identifiée par les études hydrogéologiques comme une zone d'infiltration au niveau de l'AAC, le suivi des teneurs en produits phytosanitaires est donc assuré par la Mission Eau.

Le glyphosate et son métabolite l'AMPA, sont les substances les plus quantifiées dans la Lauch ces dernières années. Les teneurs annuelles les plus élevées sont principalement relevées en période estivale (juillet). Cependant, ces deux substances mère et fille ne sont quasiment jamais retrouvées dans les eaux du forage.

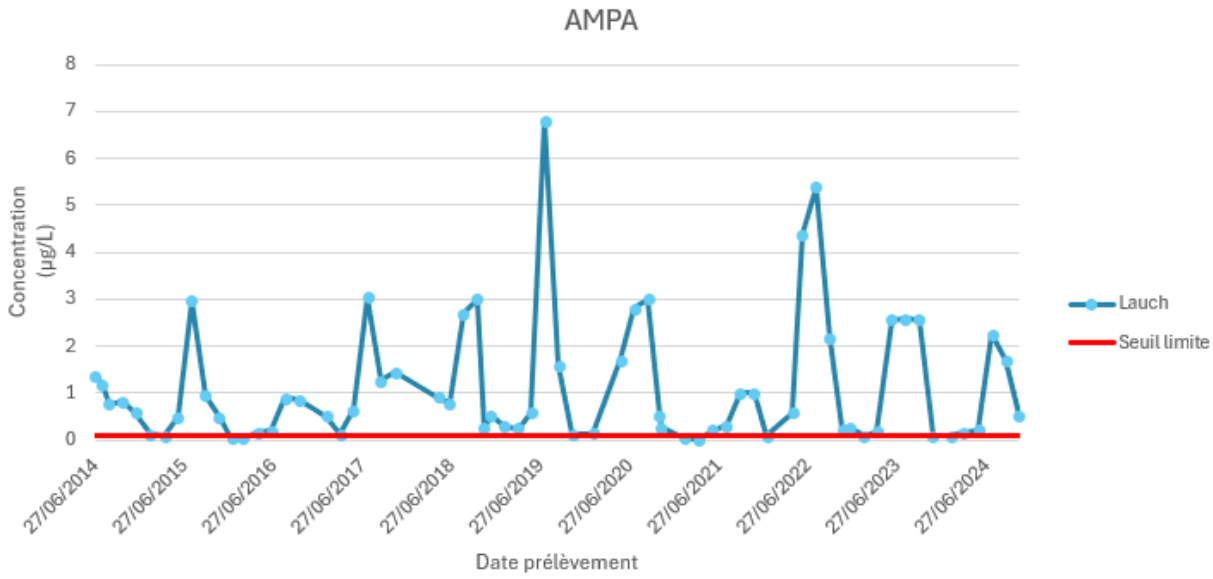

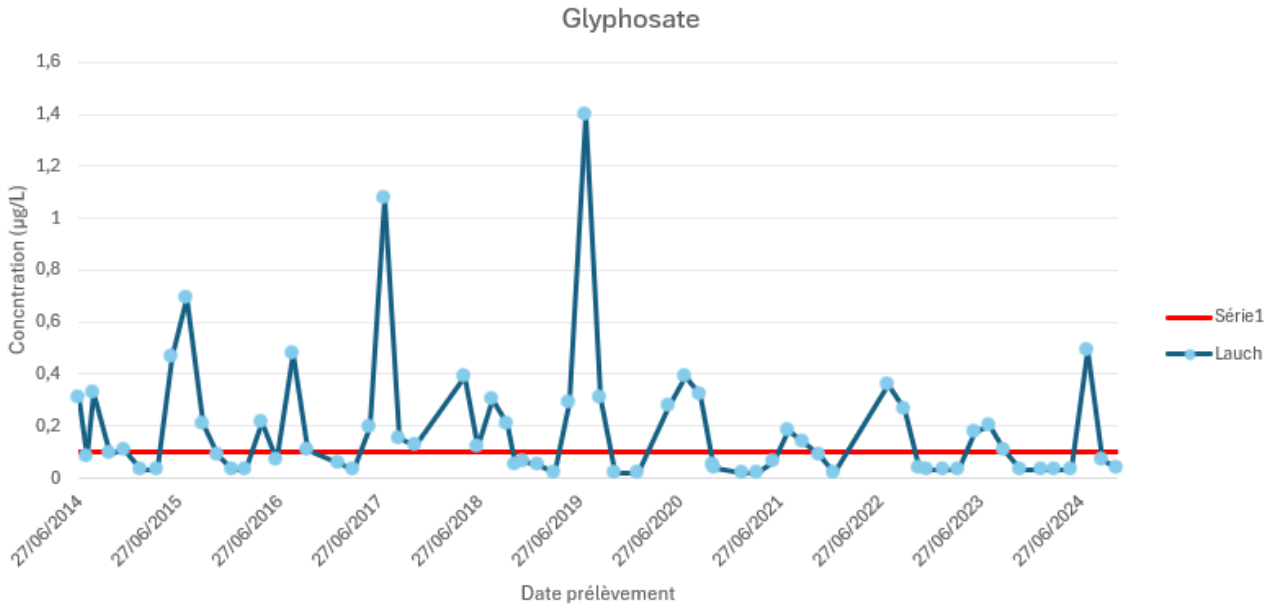

3.2 Le captage de Rouffach

Problématique du captage en bref :

Le captage de la ville de Rouffach (ou Lettgrueben) est classé prioritaire depuis 2014, compte-tenu de teneurs élevées en nitrates et pour la présence de substances pesticides (métabolites de l'atrazine, glyphosate et AMPA). Une station de dénitrification est installée en 2008 face à l'augmentation continue des teneurs en nitrates pour assurer la potabilité de l'eau, par la commune de Rouffach, gestionnaire du captage.

Entre 2018 et 2021, une étude hydrogéologique (redéfinition de l'AAC, de ses zones contributives et de sa vulnérabilité) et un diagnostic des pressions ont été initiés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. Ces travaux servent de bases de réflexions pour le programme d'actions à mettre en œuvre. (*Fiche synthèse de l'APRONA, mise à jour en 2025*)

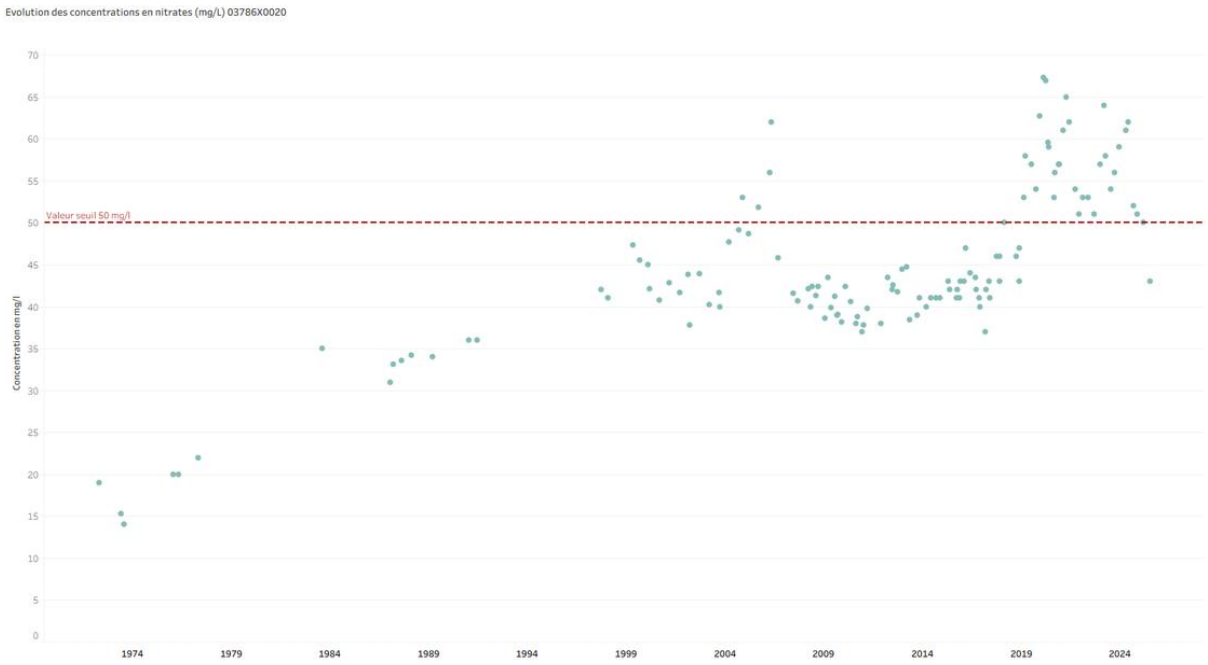

Figure 2 : évolution des teneurs en nitrates entre 1974 et 2025. Source : Agence de l'Eau Rhin Meuse

La dernière mesure enregistrée date du 27 juin 2025, la quantité de nitrates mesurées est de 43 mg/L.

Depuis 2018 le forage est classé comme captage cible dans la convention SENS.[2]En effet, lors de la campagne de mesures ERMES en 2016, des teneurs en métolachlore NOA et OXA ont été mesurées à des niveaux dépassants la limite de qualité. En 2021, le métolachlore est ponctuellement mesuré au-delà de la limite de qualité.

3.3 Le captage de L'Ohmbach

Les teneurs en nitrates du captage restent élevées sans pour autant dépasser le seuil limite. L'AAC du captage du SIVOM étant comprise à l'intérieur du captage du Lettgrueben, toute action entreprise sur l'AAC de Rouffach pour diminuer les teneurs en nitrates sont également bénéfiques pour le captage du SIVOM de l'Ohmbach.

[2] Solutions Eau Nappes d'Alsace et du Sundgau (SENS), Conventions multi partenariales signées pour préserver la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau

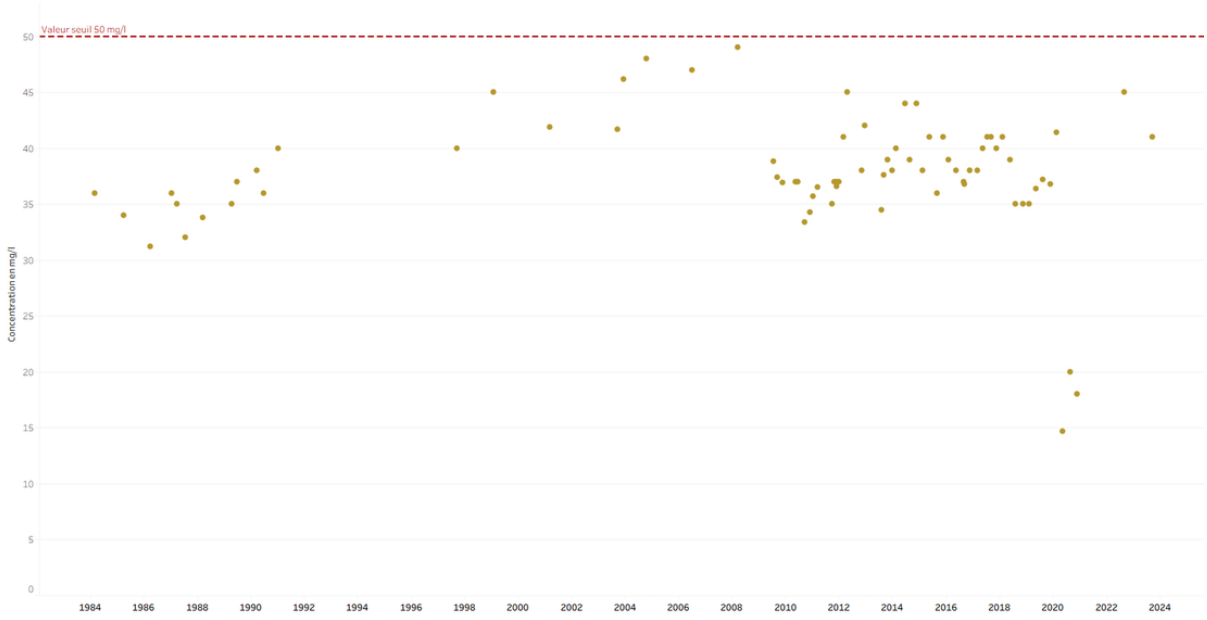

4 Mise en place d'un suivi d'analyses d'eau

En vue d'approfondir les connaissances sur la qualité de l'eau de trois captages dégradés, des analyses d'eau au niveau de points stratégiques pour la ressource ont été mises en place depuis 2025.

Ces points concernent les eaux de surfaces, notamment les cours d'eau qui s'infiltrent dans la nappe et qui alimentent les captages : Quirienbach, l'Ohmbach et Lauch, ainsi que des piézomètres (eaux souterraines) dispatchés sur la PNAC. Ces points ont été sélectionnés grâce à l'appui technique de l'APRONA.

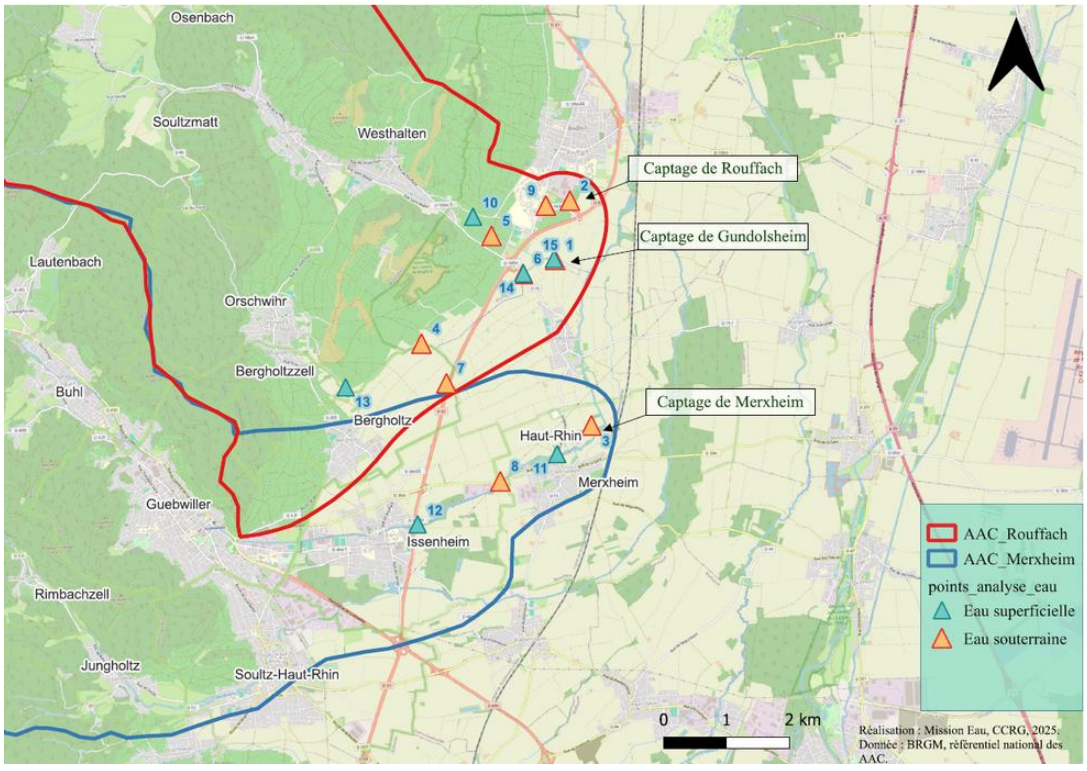

Figure 3 : Carte des points de prélèvements pour analyses d'eau

L'objectif de la démarche, est de suivre l'évolution des molécules herbicides dans l'eau. Savoir si oui ou non elles sont présentes dans l'eau et à quel niveau. En fonction des résultats, des actions plus ciblées pourront être envisagées. Un total de 110 molécules sont recherchées, toutes inscrites dans la convention SENS (Cf Rapport 2024). D'autres paramètres tels que le débit des cours d'eau, la hauteur de nappe, la température de l'eau, les nitrates, etc., sont également mesurés.

Quatre campagnes d'analyses sont prévues sur un an, en cohérence avec les périodes de traitements agricoles :

Pour la nappe :

- Une campagne en hautes eaux : mars - avril
- Une campagne en basses eaux : septembre - octobre

Pour les cours d'eau :

- Une campagne en période d'étiage : juillet - août
- Une campagne en période de crue : janvier - février

En 2025, deux campagnes ont été effectuées :

- Pour les eaux superficielles : le 27 août 2025 (période d'étiage)
- Pour les eaux souterraines : le 30 septembre 2025 (période de basses eaux)

Les résultats finaux ne sont pas encore disponibles, ils seront envoyés une fois l'ensemble des prestations réalisées.

Il est prévu pour les prochaines années de poursuivre ces analyses afin d'avoir un suivi régulier et rigoureux de la qualité de l'eau sur le territoire de la Mission Eau.

⟶ Coût total de la prestation pour 2025 : **3 667,28 € HT**

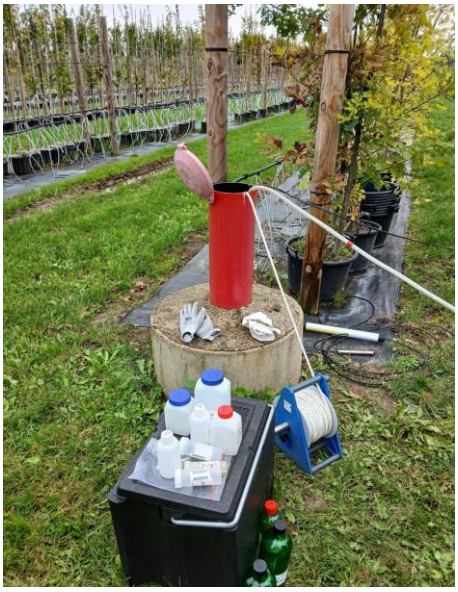



Points de prélèvements n°9 et n°6 sur la nappe en basses eaux le 30 septembre

5 Marché d'animation agricole

En 2023, la mise en place d'une animation agricole sur les deux aires d'alimentation des captages a été jugée nécessaire afin d'accompagner efficacement le monde agricole vers des changements de pratiques, sur le volet technique notamment. Le titulaire du marché pour objectif d'aider la Mission Eau Guebwiller-Rouffach à accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques, via des apports d'informations théoriques, juridiques, techniques et organisationnelles. En mai 2025, s'est clôturée la deuxième année du marché d'animation. Ci-dessous un retour sur les prestations réalisées par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, titulaire du marché.

5.1 Calcul des indicateurs des pratiques agricoles

L'objectif est de suivre la réduction de l'utilisation des herbicides au sein des AAC. Pour ce faire les indicateurs suivants sont calculés :

- La Quantité de Substance Actives (QSA) : donne la quantité de traitement phytosanitaire (ici herbicides) appliquée sur le territoire (ici les AAC)
- Le Nombre de Doses Unités (NODU) : nombre de traitements moyens appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures
- Les surfaces en herbe
- Les surfaces désherbées mécaniquement
- Les surfaces en BIO.

Au total, 192 agriculteurs répartis sur l'une et l'autre AAC ont été contactés, dont 114 sur Merxheim et 78 sur Rouffach. Cependant, pour chacune des AAC il n'y a eu qu'1/3 de retours (chiffre stable depuis 2018).

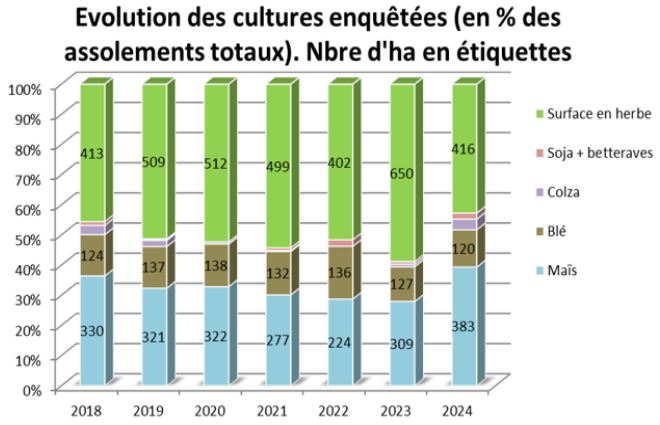

- 50 % d'herbe (prairie et jachère)
- 30-35 % de maïs
- 10-15 % de blé

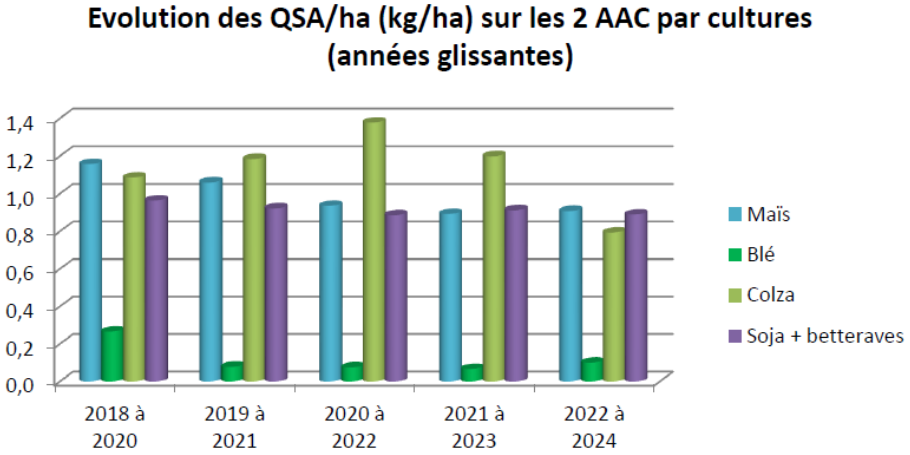

Les QSA/ha les plus élevées concernent les cultures de printemps (maïs, soja et tournesol).

Les molécules à risques par rapport au captage, les QSA / ha, après quelques années de régression sont à nouveau au niveau de 2018-2019.

5.2 Animation technique

Le 11 mars 2025, une réunion d'information a été organisée à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. L'objectif de la réunion était de faire un point sur la qualité de l'eau sur le territoire et de présenter les dernières actualités concernant les projets en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau, notamment le dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et les projets « miscanthus ». Sur les 192 exploitants invités, seulement 2 étaient présents.

Un tour de plaine a également été organisé le 20 mai 2025 afin de faire le point sur la conduite technique des cultures, les interventions à prévoir et le type de désherbage (mécanique ou chimique). Un point d'avancement sur le projet miscanthus a pu être présenté. Enfin, les agriculteurs présents (5 au total) ont été informés de la possibilité de souscrire un contrat "Paiements pour Services Environnementaux" pour le mois de septembre.

5.3 Deux bulletins techniques ont été envoyés par mail aux agriculteurs

- → L'un sur l'évolution des indicateurs de la convention SENS, incluant un rappel sur les stratégies de désherbage en zone de captage (janvier 2025)
- → L'autre co-écrit avec la Mission Eau pour décrire le projet "miscanthus", avec une explication technique sur la culture de miscanthus et un point d'information sur l'aide à l'implantation (juin 2025).

5.4 Accompagner les agriculteurs engagés dans le dispositif PSE

Les bilans annuels pour calculer les indicateurs sur la base des efforts réalisés ont été effectués pour les 8 agriculteurs engagés.

Des conseils individuels sont possibles pour les agriculteurs engagés qui souhaitent approfondir leurs connaissances à propos de la fertilisation des cultures, des stratégies de désherbage ou des couverts végétaux (choix des espèces, mode d'implantation et de destruction). Un conseil a ainsi été réalisé.

⟶ Coût total des prestations d'animation agricole réalisées en 2025 : **17 220,00 € HT**.

6 Développer les filières « Bas Niveau d'Impacts » - le miscanthus

6.1 Aide à l'implantation

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les collectivités porteuses de la mission de préservation de la qualité de l'eau peuvent se faire le relais d'une aide à l'implantation.

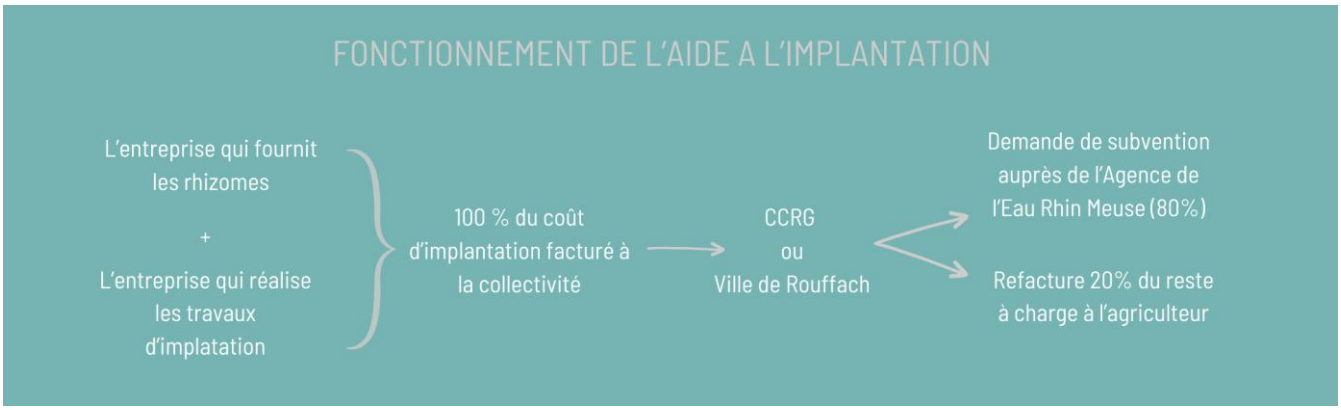

La Mission Eau Guebwiller-Rouffach a souhaité développer ce dispositif. Pour ce faire, elle a mis en place, par délibération du Conseil de Communauté du 2 octobre 2025, des contrats d'implantation de miscanthus entre la collectivité et l'agriculteur.

Droits et engagements de l'Exploitant prévus dans le contrat d'aide :

- Maintenir le miscanthus en place pour une durée de 18 ans
- Implanter le miscanthus sur la zone vulnérable des AAC
- Si la parcelle est en location, informer le propriétaire de l'implantation d'une culture sur une longue durée et de faire une demande révision de la durée de bail à 18 ans a minima, à compter de l'année d'implantation
- Informer le repreneur en cas de reprise de la parcelle
- Ne pas retourner de prairies permanentes ou temporaires, pour implanter le miscanthus à la place
- Obtenir après implantation du miscanthus, une surface en culture BNI supérieure à la surface avant implantation (avec un minimum de 5 % de surfaces en BNI)
- L'exploitant a le droit de désherber chimiquement ou mécaniquement le miscanthus les deux premières années suivant l'implantation
- La fertilisation azotée n'est pas autorisée
- L'exploitant s'engage à payer 20 % de la totalité des frais liées à l'implantation.

Engagements des collectivités (la CCRG pour l'AAC de Merxheim et la Ville de Rouffach pour l'AAC de Rouffach) :

- La collectivité garantit avoir passé un Appel à Candidature auprès de l'ensemble des agriculteurs de l'AAC et recueillit les souhaits de participations des exploitants éligibles à l'aide
- La collectivité s'engage également à recruter un prestataire pour la fourniture de rhizomes et la prestation d'implantation de la culture.

6.2 Implantation 2025

Le Centre Hospitalier de Rouffach, porteur d'un projet de chaufferie biomasse, alimentée en partie par du miscanthus, possède également une exploitation agricole au sein de laquelle il est prévu d'implanter une partie des besoins en miscanthus.

En 2025, 3,8 ha ont été implantés sur l'AAC de Rouffach. Cette première opération d'implantation a permis de tester l'organisation de l'implantation et sert de vitrine auprès des agriculteurs pour faire la promotion de cette culture dite à bas niveau d'impact.



Figure 4 : Parcelle de miscanthus du CH de Rouffach le 26/06/2025

⟶ Coût total de l'implantation de miscanthus pour 2025 : **13 744,00 € TTC**

Dont 10 995,20 € pris en charge par l'AERM et 2 748,80 € refacturés à l'exploitant.

6.3 L'appel à candidature

Le bulletin d'information cité plus haut a d'abord été envoyé à l'ensemble des agriculteurs présents sur les zones de captage.

Le 26 juin 2025, une réunion d'information, autour de la parcelle de miscanthus du CH, a été organisée pour rencontrer les agriculteurs du territoire, présenter le projet, la culture et faire un retour d'expérience du CH. L'aide à l'implantation ainsi qu'un rapide point sur la nouvelle mouture des PSE ont également été évoqués. 17 agriculteurs y ont participé.



Figure 5 : Réunion d'information "projet miscanthus"

6.4 La suite du projet

Suite à cette communication, quatre agriculteurs, dont le CH, ont manifesté leur souhait d'implanter du miscanthus pour le printemps 2026.

Afin de simplifier les démarches, la CCRG et la commune de Rouffach ont signé une convention de groupement de commandes (délibération du 16 décembre 2025) pour l'achat des rhizomes et la prestation d'implantation de ces rhizomes. Le maché sera publié puis attribué au courant du premier trimestre 2026.

7 Les Paiements pour Services Environnementaux

Rappel des éléments de contexte :

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) rémunèrent les agriculteurs pour les actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices (ex : préservation de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité etc.).

On appelle "services écosystémiques", les actions menées par les agriculteurs qui répondent aux objectifs de préservation. Les différents services sont définis dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	Objectif
% de culture "Bas Niveau d'Impact" (BNI) [5%-20%] *de la SAU*	Ces cultures nécessitent peu d'intrants pour se développer. L'objectif est d'accroître leur présence dans les AAC.
% de Couverture du sol [9%-30%] de la SAU du 01/09 au 31/12	Maximiser les surfaces couvertes à l'automne afin de limiter la lixiviation des nitrates vers les eaux souterraines.
% de diminution de la Quantité de substances Actives (QSA) [10 % - 70 %]	Limiter progressivement le recours aux herbicides.
Diversification des cultures [5 – 9] points (référence de la Politique Agricole Commune)	Favoriser un assolement varié au sein de chaque exploitation.

6 agriculteurs se sont engagés en 2022 et 2 de plus en 2023. En 2025 il a été décidé d'ouvrir le dispositif à une troisième promotion.

7.1 L'ouverture du dispositif à une troisième promotion

Au cours de l'année 2025, une réflexion a été menée pour ouvrir le dispositif à une troisième promotion, à la condition que cette nouvelle mouture soit plus exigeante que la précédente.

Des discussions techniques entre l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Chambre d'Agriculture d'Alsace ont abouties à ajouter un indicateur et revoir le poids de chaque indicateur dans la note globale.

En effet, l'indicateur "diversification des cultures" qui consiste à favoriser un assolement varié est désormais intégré aux objectifs à atteindre.

De plus, il a été décidé de ramener l'ensemble des indicateurs au même poids. Dans les précédentes moutures (2022 et 2023), l'indicateur "pourcentage de baisse de la QSA" a un poids plus important que les autres indicateurs. Mais, d'après le retour d'expérience disponible depuis la création des PSE, les acteurs ont constaté qu'une baisse d'utilisation des produits phytosanitaires ne doit pas être l'unique levier pour préserver la qualité de l'eau de manière pérenne.

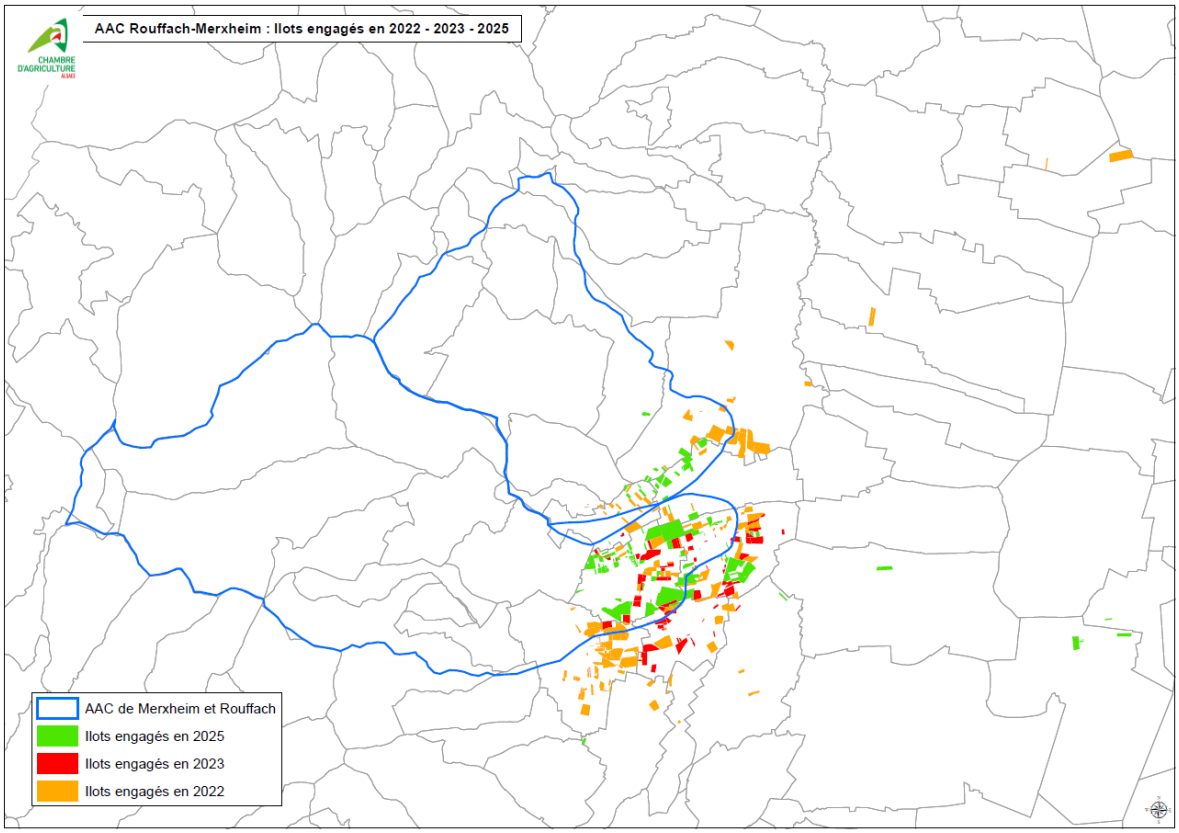

Désormais, on compte 11 agriculteurs engagés pour une surface de 1 130 ha dont 565 répartis sur les deux AAC.

Agriculteurs engagés pour l'AAC de Merxheim :

Promotion	Nom de l'agriculteur	Surface agricole concernée (ha)	Montant total de l'aide estimé sur les 5 ans	Part CCRG (10%)	Part Agence de l'Eau Rhin Meuse (90%)
1ère promotion, engagement du 01/01/2023 au 31/12/2027	Emmanuelle TSCHANN	85,08	51 989,15 €	5 198,91 €	46 790,12 €
	Lucas KESSLER	101,69	39 655,02 €	3 965,50 €	35 689,51 €
	Jean-Marc WILD	116,26	54 246,15 €	5 424,61 €	48 821,53 €
	Christophe HAENNI	128,84	29 997,37 €	2 999,73 €	26 997,63 €
2ème promotion, engagement du 01/01/2024 au 3/12/2028	Raphaël GEIGER	105,29	59 795,81 €	5 979,58 €	53 816,22 €
	Joël GRABER	84,43	59 571,83 €	5 957,18 €	53 614,64 €
3ème promotion, engagement du 01/01/2026 au 31/12/2030	Jean-Manuel BORDMANN	127,79	57 099,47 €	5 709,94 €	51 389,52 €
	Eric MOTSH	151,24	60 000,00 €	6 000,00 €	54 000,00 €
	Hervé HABECKER	30,31	23 783,79 €	2 378,37 €	21 405,41 €
TOTAL		**930,93**	**436 138,59 €**	**43 613,85 €**	**392 524,73 €**

Agriculteurs engagés pour l'AAC de Rouffach :

Promotion	Nom de l'agriculteur	Surface agricole concernée (ha)	Montant de l'aide estimé sur les 5 ans	Part de la Ville de Rouffach (10%)	Par Agence de l'Eau Rhin Meuse (90%)
1ère promotion, engagement du 01/01/2023 au 31/12/2027	Centre hospitalier de Rouffach	128,42	59 223,87 €	5 922,38 €	53 301,48 €
3ème promotion, engagement du 01/01/2026 au 31/12/2030	Mathieu DIRINGER	50,65	38 129,96 €	3 812,99 €	53 301,48 €
TOTAL		**179,07**	**97 353,83 €**	**9 735,38 €**	**87 618,44 €**

7.2 Résultats pour la première promotion

Pour la première promotion, un agriculteur a quitté le dispositif en 2025 à la suite de son départ à la retraite. Il reste cinq agriculteurs engagés. L'évolution de leurs performances pour chaque indicateur est illustrée via le graphique ci-dessous.

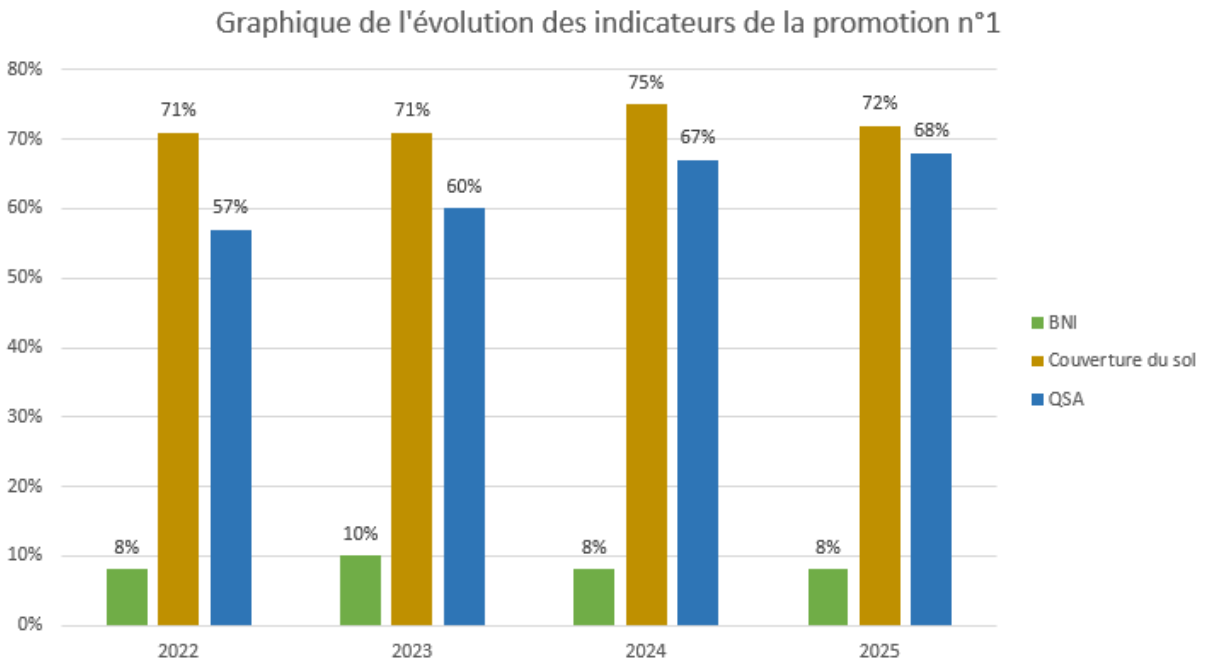

La quantité de substances actives utilisées ne cesse de diminuer depuis le début du contrat. Il est à noter que le pourcentage afficher dans le graphique, pour la QSA, représente une diminution par rapport à une valeur de référence.

Pour le pourcentage de couverture du sol, alors qu'on notait une progression en 2024, en 2025, on observe une baisse quasiment au niveau de départ. Pour cet indicateur, la plupart des agriculteurs n'ont pas intégré de progression dans leur trajectoire initiale, sachant qu'il faut atteindre un niveau minimum de 75 % pour être rémunéré.

Les surfaces en cultures Bas Niveau d'Impacts stagnent depuis le début du dispositif tout en restant dans les bornes de rémunération [5% - 20%]. Il s'agit notamment de prairies permanentes et de jachère.

⟶ Rémunération totale pour les cinq agriculteurs de la première promotion : 38 743, 42 €

Dont 34 869,07 € prise en charge par l'AERM et 3 874,34 € restant à la charge de la CCRG.

7.3 Résultats pour la seconde promotion

Deux agriculteurs sont engagés depuis 2023 dans le dispositif. Ils forment ainsi la seconde promotion.

Les indicateurs sont les mêmes que ceux de la promotion n°1, mise à part que la couverture du sol est calculée entre le 01/09 et le 31/12 et non plus toute l'année. L'objectif de l'indicateur est d'améliorer la couverture efficace des sols à l'automne, période la plus à risque en termes de lessivage de l'azote dans le sol et donc dans les eaux souterraines.

L'ensemble des indicateurs ont progressé positivement entre 2023 et 2025.

⟶ Rémunération totale pour les deux agriculteurs de la deuxième promotion : 22 058,83 €

Dont 19 852,94 € prise en charge par l'AERM et 2 205,88 € restant à la charge de la CCRG.

8 Communication et sensibilisation

8.1 Communication auprès des agriculteurs

Quatre bulletins ont été envoyés aux agriculteurs par mail cette année, dont :

Deux bulletins techniques rédigés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du marché d'animation agricole

Deux bulletins d'informations rédigés par la Mission Eau.



Bulletins à destination des agriculteurs

Janvier 2025 : Les stratégies herbicides pour 2025 (Chambre d'agriculture)

Mars 2025 : Bilan des performances des agriculteurs engagés dans le dispositif PSE

Juin 2025 : Présentation de la filière miscanthus (corédigé avec la chambre d'agriculture)

Juin 2025 : Présentation de la nouvelle mouture des PSE.

A partir de mars 2025, une trame de forme a été établie avec le service communication de la CCRG pour que les bulletins soient facilement identifiables.

D'autres partages d'informations en lien avec l'agriculture ou des évènements ont été envoyés aux agriculteurs grâce au système de mailing.

8.2 Communication et sensibilisation auprès du grand public

Des articles à propos des différents projets de la Mission Eau ont été intégrés dans les bulletins communaux de la ville de Rouffach et intercommunaux pour la CCRG.



Article à destination du Grand Public

Ville de Rouffach :

Juin 2025 : présentation de la culture du miscanthus et ses bienfaits pour la qualité de la ressource en eau

Décembre 2025 : présentation des PSE

CCRG :

Janvier 2025 : Présentation du bassin versant de la Lauch

Juin 2025 : Protéger notre eau, un défi pour aujourd'hui et pour demain.

Le 4 novembre 2025, la responsable du service Environnement, la responsable de la Station d'épuration d'Issenheim ainsi que la Misson Eau sont intervenues lors d'un ciné débat organisé par le pôle 360 de Soultz et Valentine Cornet, docteur en pharmacie. Après la diffusion du documentaire *"Le fleuve invisible, un trésor sous la plaine du Rhin"* de Serge Dumont, les agents de la CCRG ont répondu aux questions du public en lien avec la qualité de l'eau et les actions concrètes mises en place sur le territoire pour la préserver.

9 Assurer le suivi global de la Mission

9.1 Le comité de pilotage de la Mission Eau

Le comité de pilotage de la Misson Eau s'est réuni le 25 septembre 2025. Lors de ce COPIL, quatre points ont été abordés, dont :

Le renouvellement de la convention de partenariat : Les objectifs de la Mission Eau ont été actualisés ainsi que les taux de participation de chaque partenaire. Les taux de participation[3] de chaque partenaire pour la période 2026-2028 sont les suivants :

Structure	Frais de personnel et d'accompagnement
AERM	70,00 %
CCRG	21,99 %
Rouffach	6,20 %
SIVOM	1,81 %

Il a été validé que le SIVOM maintienne son taux de participation à 1,81 % mais en augmentant le montant plafond des dépenses de 2 300,00 € au lieu de 1 810,00 € pour la convention précédente qui concernaient uniquement les frais du plan d'actions.

Si les dépenses dépassent le montant plafond, elles seront ensuite réparties entre la CCRG et la commune de Rouffach selon la clé de répartition.

Pour 2026, les aides de l'AERM pour les travaux d'eau potable et les missions d'animation seront conditionnées à deux éléments : d'abord, la collectivité doit formaliser par délibération sa contribution à la préservation de la qualité de l'eau. Ensuite, il s'agira de définir une Zone de Protection des Aires d'Alimentation des captages dégradés (*cf compte-rendu du COPIL*).

Enfin, le bilan du programme d'actions 2025 a été présenté et les propositions d'actions pour 2026 validées.

9.2 Le comité technique de la Mission Eau

Comme convenu lors du COPIL 2024, un comité technique composé d'acteurs du territoire s'est réuni le 24 octobre 2025. Etaient présents : La Mission Eau, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, La Chambre d'Agriculture, la Région Grand-Est, l'AMAP de Guebwiller, La Fédération de pêche du Haut-Rhin, l'APRONA, Alsace Nature et Rivières de Haute Alsace.

La Mission Eau a été présentée : l'historique, les enjeux ainsi que les projets. Des discussions ont ensuite eu lieux sur les thèmes suivants : la qualité des cours d'eau, la Trame Verte et Bleue et l'animation.

Le détail des échanges est disponible dans le compte-rendu.

9.3 Formations et groupes de travail avec les partenaires

Courant 2025, la Mission Eau a participé à plusieurs groupes de travail organisés par des partenaires ou d'autres structures, comme :

- Une matinée sur la protection de l'eau, organisée par l'AERM
- La réunion avec les partenaires de la convention SENS lors d'une rencontre "bilan" au mois de juillet ainsi qu'au COTECH du mois de décembre

[3] Le détail du calcul est disponible dans le compte rendu du comité de pilotage du 25 septembre 2025

- La réunion des gestionnaires d'eau potable du mois de mai sur les PFAS
- Suite à l'arrêté sècheresse de juillet 2025, la Mission Eau était présente au Comité de Ressource en Eau du 28 juillet 2025, organisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- La Mission Eau a présenté ses projets en cours lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Lauch en décembre
- Réunion des Missions Eau du 68 et du bassin Rhin Meuse (rencontre organisée une fois par an par l'AERM)
- Une journée technique sur les nitrates avec les Missions Eau d'Alsace
- Une journée technique (comprenant une formation en distanciel) sur le désherbage mécanique avec les Missions Eau d'Alsace.

Aussi, à l'automne 2025, la Mission Eau a eu l'occasion de suivre deux formations du CNFPT :

- "La protection des captages d'eau potable"
- "L'agriculture, levier de développement des territoires".

10 Conclusion et perspectives

La qualité de l'eau au niveau des captages tend à s'améliorer, du moins, sur la problématique « phytosanitaires ». Des efforts sont toutefois à poursuivre afin d'éviter le phénomène de substitution, qui consiste à remplacer une substance, qui devient interdite d'utilisation, par une autre entraînant un retour aux problématiques de pollutions. En 20 ans de Mission Eau, ce phénomène a déjà été observé plusieurs fois et, aujourd'hui, certaines substances actives sont encore présentes dans les eaux de certains captages car ces molécules ont un processus de dégradation très lent. C'est le cas de l'Atrazine et ses métabolites, un herbicide interdit au début des année 2000 et dont la teneur dépasse le seuil de 0,1 µg/L.

Les teneurs élevées en nitrates dans les captages de Rouffach et du Val de Soultzmatt restent problématiques. La poursuite des efforts agricoles et l'amélioration des connaissances sur le transfert de pollution doivent continuer afin d'adapter le plan d'actions.

Pour 2026, l'accompagnement au changement de pratiques se poursuivra avec l'encadrement des agriculteurs engagés. En effet, l'accent sera mis sur les problématiques liées aux nitrates. De plus, le marché d'animation agricole se termine en 2026, une actualisation du cahier des charges sera engagée.

Afin de limiter le transfert des pollutions, des actions seront menées au niveau des cours d'eau qui alimentent la nappe à savoir la Lauch, le Quirenbach et le l'Ohmbach.

Le développement de la filière du miscanthus se poursuivra avec notamment le recrutement d'un prestataire pour la fourniture de rhizomes et d'un prestataire pour la prestation d'implantation. Les contrats d'aides à l'implantation seront également signés avec les agriculteurs intéressés.

En lien avec les conditions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les travaux d'Eau Potable, une étude sera menée pour officialiser la Zone de Protection des Aires d'alimentation de captages.

Enfin, les actions de communications et de sensibilisation se poursuivront.

ANNEXE A

RAPPORT D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES

2025

des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous – BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
☎ 03 89 62 12 34 – Courriel : *infos@cc-guebwiller.fr*
Site Internet : *www.cc-guebwiller.fr*

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

EXERCICE 2025

1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES 8
1.1- Aménagement de l'espace communautaire 8
1.1.1- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon *(MD)* . 8
1.1.2- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon *(MD)* .. 9
1.1.3- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) *(MS/VH)* 10
1.1.4- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon *(MS)* 11
1.1.5- Transport *(AM)* 12
1.1.5.1- Com-Com-bus 12
1.1.5.2- La Navettes touristiques saisonnières 13
1.1.5.3- La Navette des Crêtes 13
1.1.5.4- La Navette des Neiges 13
1.1.6- Transport et Mobilité *(MS)* 14
1.1.6.1- Schéma directeur vélo et fonds de concours Mobilité 14
1.1.6.2- Covoiturage 15
1.1.6.3- Savoir Rouler à Vélo 16
1.1.7- Plan Local d'Urbanisme intercommunal *(PLUi) (JFB)* 17
1.1.7.1- Le règlement 17
1.1.7.2- Rencontre avec la DDT 17
1.1.7.3- Le débat sur le PADD 17
1.1.7.4- État d'avancement du PLUi au 31 décembre 2025 17
1.1.8- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) 17
1.1.8.1- Modification du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden 18
1.1.8.2- Révision allégée du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden 18
1.1.8.3- Modification du PLU de Soultz 19
1.1.8.4- Modification du PLU de Buhl 19
1.1.8.5- Modification simplifiée du PLU de Bergholtz 20
1.1.8.6- Modification n°3 du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden 20
1.1.8.7- Modification n°3 du PLU de Wuenheim 21
1.1.8.8- Déclaration de projet de la ZAC Daweid 21
1.1.8.9- L'assistance aux usagers 21
1.1.8.10- Les Périmètres Délimités des Abords 21
1.1.8.11- SRADDET 22
1.2- Trame Verte et Bleue (AA) 22
1.2.1- Contexte 22
1.2.2- Attribution du marché pour le diagnostic Trame Verte et Bleue 23
1.2.3- Recrutement d'un animateur Trame Verte et Bleue et gouvernance 23
1.2.4- Réunion de démarrage 23
1.2.5- COPIL TVB 23
1.2.6- COTECH TVB 24

1.2.7- Pour 2026 24
1.3- Développement Économique *(AS)* 24
1.3.1- Foncier et immobilier économiques 25
1.3.1.1- Offres économiques 25
1.3.1.2- Ventes de terrains 27
1.3.1.3- L'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE) 27
1.3.1.4- Services annexes 27
1.3.2- Projets – Extensions de l'Aire d'Activités du Florival 27
1.3.2.1- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid 27
1.3.2.2- Le passage de l'Industrie 28
1.3.3- Animations, partenariat et relations avec les entreprises 29
1.3.3.1- Les Rencontres Pros de la Pépinière 29
1.3.3.2- Les ateliers numériques Les Foliweb 30
1.3.3.3- Les Rencontres de la transmission – reprise d'entreprise 31
1.3.3.4- Le partenariat avec les acteurs de l'emploi 31
1.3.3.5- Visites d'entreprises 33
1.3.3.6- 3.4- Le partenariat avec l'ADIRA 33
1.3.4- Pépinière d'entreprises du Florival 34
1.3.4.1- Locataires 35
1.3.4.2- Salles de réunion, de formation et de télétravail 35
1.3.4.3- Conseils et suivi à la création et au développement d'entreprise 36
1.3.4.4- Ateliers délocalisés Pôle Emploi sur la création d'entreprise 37
1.3.4.5- Comité d'agrément 37
1.3.4.6- Portes ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival 38
1.3.5- Économie de proximité 39
1.3.5.1- La carte cadeau Petitscommerces Région de Guebwiller 39
1.3.5.2- Plateforme numérique de commande en ligne Floriclic 40
1.3.6- Communication 41
1.3.6.1- Google My Business 41
1.3.6.2- Le Bon Coin 41
1.3.6.3- Commission Économique 42
1.3.7- Aides financières 42
1.3.7.1- La convention de revitalisation Glatfelter 42
1.3.7.2- L'Aide à l'immobilier d'entreprise – Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises 43
1.3.8- Office de Tourisme Intercommunal *(OTI)* 43
1.3.9- Taxe de séjour *(AM)* 44
1.3.10- Subvention d'équilibre *(BF)* 46
1.4- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages *(JRA)* 47
1.5- Gens du voyage *(SJ)* 47
1.5.1- Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 47
1.5.2- Terrains familiaux locatifs 47
1.5.3- Aire d'accueil 47
1.5.4- Aire de grand passage de Colmar 48
1.6- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) *(JH)* 48
1.6.1- Généralités 48
1.6.2- Gestion de la compétence 49

1.6.3- Instauration de la Taxe GEMAPI 49
2. COMPÉTENCES FACULTATIVES 49
2.1- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie 49
2.1.1- Installations photovoltaïques 49
2.1.1.1- *Installations photovoltaïques existantes (CM)* 49
2.1.1.2- *Développement des énergies renouvelables – Création d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia (CM)* 51
2.1.1.3- *Développement des énergies renouvelables – Création d'une centrale solaire photovoltaïque à la Station de Traitement des Eaux usées (VH)* 52
2.2- Politique du logement et du cadre de vie 53
2.2.1- Programme Local de l'Habitat (PLH) *(MD/SJ)* 53
2.2.2- Programme d'Intérêt Général partenarial *Habiter Mieux* 2018-2024 *(SJ/EP)* 55
2.2.3- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite sur le pôle urbain de la CCRG (Buhl – Issenheim – Guebwiller et Soultz) *(SJ/EP)* 56
2.2.4- Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) *(MD)* 57
2.3- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire 58
2.3.1- Nautilia – Centre Aquatique du Florival *(SV)* 58
2.3.2- Gymnases (CH) 59
2.3.2.1- *Fréquentation des gymnases (en heures)* 60
2.3.2.2- *Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations* 61
2.4- Action sociale d'intérêt communautaire *(MD/JS)* 62
2.4.1- Convention Territoriale Globale (CTG) (JG) 62
2.4.2- Petite Enfance 63
2.4.2.1- *Coordination* 65
2.4.3- Budget 65
2.4.3.1- *Budget global du service* 65
2.4.3.2- *Budget Accueil collectif* 66
2.4.4- Relais Petite Enfance (RPE) 67
2.4.4.1- *Missions* 67
2.4.5- Activité 69
2.4.5.1- *Accueil du public et entretiens réalisés* 69
2.4.5.2- *Accueil collectif (Multi-accueils)* 72
2.4.5.3- *Activité en régie – Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt* 73
2.4.5.4- *Coordination et animation du Réseau Local Parents* 78
2.4.5.5- *Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)* 82
2.4.6- Contrat Local de Santé (CLS) (JG) 86
2.4.6.1- *Organiser l'offre de soins sur le territoire* 86
2.4.6.2- *Visibilité de l'offre et accès aux soins* 87
2.4.6.3- *Prévention et promotion de la santé* 87
2.4.6.4- *Environnement et cadre de vie* 88
2.4.6.5- *Suivi et animation du CLS* 88
2.4.6.6- *Bilan financier 2025* 88
2.5- Eau potable *(YS)* 88
2.6- Assainissement *(CV)* 90
2.7- Banque de Données Urbaines (BDU) *(JFB)* 90

2.7.1- Les zones d'accélération des énergies renouvelables 90
2.7.2- L'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE) 90
2.7.3- Le logiciel métier assainissement-eau potable 90
2.7.4- Formations au logiciel QGIS 91
2.8- Fourrière de véhicules *(AM)* 91
2.9- Gestion d'activités culturelles 92
2.9.1- Pays d'art et d'histoire (Pah), Culture et Tourisme *(CRM)* 92
2.9.1.1- Bilan des activités du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller 92
2.9.1.2- Activités pédagogiques 92
2.9.2- Pôle Culturel et Touristique à la Neuenbourg – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) *(CRM)* 95
2.9.2.1- Travail scientifique sur le patrimoine de la région de Guebwiller 97
2.9.2.2- Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire 98
2.9.2.3- Documentation 98
2.9.2.4- Travail en partenariat 98
2.9.2.5- Communication 99
2.9.2.6- Mise en tourisme 100
2.9.2.7- Château de la Neuenbourg 101
2.9.3- École de Musique *(AM)* 101
2.10- Réalisation et gestion des équipements touristiques 102
2.10.1- Camping Le Florival à Issenheim *(CK/SJ)* 102
2.10.1.1- Statistiques 102
2.10.1.2- Fonctionnement du Camping 103
2.10.1.3- Labels 103
2.10.1.4- Animations 104
2.10.2- Aires de camping-cars dites Points bleus *(MG)* 104
3. FONCTIONS SUPPORTS 107
3.1- Ressources Humaines *(NS)* 107
3.1.1- Réformes sociales 107
3.1.2- Évolution du personnel statutaire 107
3.1.2.1- Embauches 108
3.1.2.2- Suspension de carrière 108
3.1.2.3- Mutations externes/internes 108
3.1.2.4- Démissions 108
3.1.2.5- Fins de contrat de travail/Ruptures anticipées 108
3.1.2.6- Licenciements/Rupture conventionnelle 109
3.1.2.7- Retraite 109
3.1.3- Évolution de carrière 110
3.1.4- Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) 110
3.1.5- Statistiques 110
3.1.6- Sécurité au travail 110
3.1.7- Actions de formation 111
3.1.8- Instances du dialogue social 111
3.1.9- Absentéisme 111
3.1.10- Assurance statutaire 111
3.2- Personnel forestier *(LM)* 111
3.2.1- Charge de travail 111

3.2.2- Revalorisation des salaires et certaines indemnités 111
3.2.4- Effectif 112
3.2.5- Actions de formation 112
3.2.6- Fonds de financement 112
3.2.7- Stagiaires 112
3.2.8- Accidents 112
3.2.9- Divers 112
3.3- Bâtiments et entretien *(HD/CM)* 113
3.3.1- Missions du service Bâtiments 114
3.3.1.1- Exploitation des bâtiments 114
3.3.2- Projets en cours 114
3.3.2.1- Construction d'une structure d'accueil Petite Enfance à Soultzmatt (CM) 114
3.3.2.2- Camping Le Florival – Création d'un sanitaire 116
3.3.2.3- Regroupement des Services Techniques au bâtiment SEA 117
3.3.3- Performance énergétique des bâtiments 118
3.3.3.1- Audits énergétiques des bâtiments : une trajectoire de sobriété pour le patrimoine bâti 118
3.3.4- Maintenance des installations de Chauffage, Climatisation et Ventilation (CVC) 118
3.3.5- Sécurité et prévention 120
3.3.5.1- Commission de sécurité 120
3.3.5.2- Prévention 120
3.3.6- Travaux en cours ou achevés 121
3.3.6.1- Camping Le Florival – Installation d'un KOTA 121
3.3.6.2- Missions relatives aux bâtiments du service Eau potable 122
3.3.6.3- Rénovation de la toiture de la station de traitement de Soultzmatt 122
3.3.6.4- Installation d'un bâtiment modulaire à la Déchetterie de Buhl 123
3.4- Équipe Technique *(SL)* 123
3.4.1- Missions 123
3.4.2- Chantiers 2025 125
3.4.2.1- Château d'eau à Merxheim 125
3.4.2.2- Camping Le Florival 125
3.4.2.3- Source de Jungholtz 126
3.4.2.4- Réservoir à Jungholtz 126
3.4.2.5- Déchetterie de Buhl 127
3.4.2.6- Petite enfance 127
3.4.2.7- Le Château de la Neuenbourg 128
3.4.3- Répartition des heures de travail de l'Équipe Technique en 2025 128
3.4.4- Contrôles 129
3.4.5- Électricité et vérifications 129
3.4.6- Astreinte 129
3.4.7- Astreinte de déneigement 130
3.4.8- Espaces verts 130
3.4.9- Parc technique 131
3.4.10- Personnel 131
3.4.11- Plan canicule / Test d'horaires d'été 131
3.4.12- Magasin et stockage de fournitures 132
3.4.13- Service d'entretien des équipements 132

3.5- Développement et Environnement 133
3.5.1- Actions de développement durable 133
3.5.1.1- *Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (SJ/VH)* 133
3.5.1.2- *Contrat de Territoire Eau et Climat – CTEC (VH)* 134
3.5.1.3- *Dispositif Territoire Engagé et Transition Écologique (TETE) (VH)* 136
3.5.1.4- *Participation au Plan de lutte contre le frelon asiatique (VH)* 136
3.5.1.5- *Autres actions environnementales (MS)* 137
3.5.2- Accompagnement des communes et associations et établissements scolaires *(MS)* 137
3.5.2.1- *Mise en place d'un Fonds de concours aux communes* 137
3.5.2.2- *Mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires* 138
3.5.3- Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) *(SJ)* 139
3.6- Communication *(CL)* 140
3.6.1- Edition et supports de communication 140
3.6.1.1- *Le magazine intercommunal « L'Intercom' »* 140
3.6.1.2- *Les autres productions graphiques* 141
3.6.2- La communication numérique 142
3.6.2.1- *Le site Internet* 142
3.6.3- Les réseaux sociaux 142
3.6.4- La presse locale 143
3.7- Service Juridique *(AB)* 143
3.7.1- Contentieux 143
3.7.2- Médiation 146
3.7.3- Divers 146
3.8- Finances *(BF)* 146
3.9- Informatique *(RT)* 147
3.10- Marchés publics (MFL/AB) 147
3.10.1- Répartition des marchés publics par nature de prestation 148
3.10.2- Répartition des marchés publics par service porteur 149
3.10.3- Durée des procédures 149
3.10.4- Commande publique sur le secteur économique et local 149
3.10.5- Mutualisation des achats – Groupement de commande 150
4. ANNEXES 150

1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1.1- Aménagement de l'espace communautaire

1.1.1- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon *(MD)*

Le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural en 2016.

Il est composé des quatre Communautés de Communes suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (38 172 habitants)
- ✓ Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (12 891 habitants)
- ✓ Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (16 348 habitants)
- ✓ Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (34 031 habitants).

Le PETR a pour mission de fédérer les communes et les EPCI membres pour mettre en œuvre un projet de territoire.

Depuis 2021, en concertation avec les Communautés de Communes, le PETR a réorienté ses missions pour rendre ses actions plus lisibles, assainir sa gestion financière et garantir la subsidiarité avec les EPCI (notamment sur la mobilité et le développement économique).

Il s'est ainsi recentré sur deux domaines principaux :

- ➢ La transition énergétique.
- ➢ Le soutien au développement rural, à travers le portage du programme de fonds européens LEADER.

Dans ce cadre, le PETR a notamment engagé en 2023 :

- ➢ **Le pilotage et le suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2023/2028,** en collaboration avec les Communautés de Communes. Si le PETR assure le suivi et l'évaluation du PCAET, sa mise en œuvre repose à la fois sur le PETR, les quatre Communautés de Communes et les communes du territoire.

Dans ce cadre, le PETR a notamment travaillé en 2025 à :

- ✓ Assurer le suivi du PCAET sur la base d'indicateurs renseignés par les communes et Communautés de Communes et démarrer le bilan triennal 2023-2025 du Plan
- ✓ La participation à la démarche Fabrique régionale des Transitions en Grand Est qui vise à mobiliser les élus et les autres acteurs du territoire dans leur capacité à mettre en œuvre les transitions.
- ✓ Dans ce cadre, un projet pilote a été lancé fin 2025 avec une étude d'opportunité sur la création d'espaces tests agricoles pour permettre d'installer/transmettre des exploitations agricoles en vue de produire une alimentation locale et durable.
- ✓ Accompagner la mise en place de centrales photovoltaïques en autoconsommation collective sur le patrimoine communal avec la prise en charge d'une mission d'assistance au montage juridique, financier et technique du projet pour 7 communes (dont 3 de la CCRG : Bergholtz, Soultz, Wuenheim)
- ✓ Poursuivre l'accompagnement et la formation des organisateurs d'événements (associations, collectivités) afin de rendre les manifestations locales plus durables et les accompagner à l'obtention du label Eco-Manifestations (deux sessions de formation en 2025 sur la CCRG à Guebwiller et Soultz, une manifestation labellisée au plus haut niveau à Soultzmatt)
- ✓ Organiser des animations pour sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique avec la Maison de la Nature du Vieux Canal et l'association Hop'la transition (deux animations sur la CCRG au barrage de la Lauch et à Soultzmatt)
- ✓ Poursuivre la coordination du service de covoiturage BlaBlaCar Daily, financé par les Communautés de Communes, et faire le lien avec les autres EPCI du Haut-Rhin
- ✓ Organiser et coordonner au niveau local le Défi « J'y Vais », le challenge des mobilités durables en Grand Est

- ✓ **La poursuite du service public de la rénovation de l'habitat** : France Rénov', avec notamment la prise en charge des questions d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap et du traitement des logements dégradés. Dans ce cadre, une permanence hebdomadaire au siège de la CCRG à destination des habitants est mise en place en 2025. 12 animations grand public ont également été réalisées sur l'année 2025 (dont trois sur la CCRG à Guebwiller, Lautenbach et Soultz). À noter que l'Espace Conseil France Rénov intervient en dehors du périmètre de l'OPAH-RU ou pour les ménages non éligibles.
- ✓ La poursuite de la mission de Conseil en Énergie Partagé auprès des communes du territoire, pour les accompagner dans leurs actions d'efficacité énergétique ou de mise en place d'énergies renouvelables sur le patrimoine public (en 2025 : accompagnement à Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach près Guebwiller, Soultz, Soultzmatt et Wuenheim).
- ✓ L'animation du programme LEADER 2023-2027 (avec une enveloppe d'environ 1,06 millions d'euros) permettant d'accompagner et cofinancer des projets de développement rural (en 2025, sept projets sur la CCRG ont été sélectionnés et sont à l'instruction)
- ✓ L'animation du Conseil de Développement, qui a notamment rendu un avis sur l'agriculture et l'alimentation et travaillé sur le schéma directeur Markstein Grand Ballon (à la demande du Commissariat au Massif) ainsi que le sur projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse Bâle (à la demande de la Région)

Chiffres clés 2025 :

- ➢ 101 442 habitants
- ➢ Conseil Syndical : 5 séances.

Rappel de la composition : 26 délégués titulaires et autant de suppléants, désignés par les quatre EPCI membres, au prorata de leur population, soit 9 titulaires pour la CCRG.

- ➢ Équipe : 8 agents (dont 1 ETP mutualisé avec le Syndicat Mixte du SCoT)
- ➢ Budget de fonctionnement : 1 120 000 euros
- ➢ Budget d'investissement : 85 700 euros
- ➢ Contribution des EPCI membres : 2.70 euros par habitant, soit pour la CCRG : 103 064 euros (stable par rapport à 2024).

1.1.2- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon *(MD)*

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est composé des trois Communautés de Communes suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (38 172 habitants)
- ✓ Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (12 891 habitants)
- ✓ Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (16 348 habitants)

Il est chargé d'assurer l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT est le document qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans et qui concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant :

- ➢ un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- ➢ une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologiques, énergétique et climatique
- ➢ une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie
- ➢ une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux
- ➢ ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été approuvé le 14 décembre 2016.

En 2025, le Syndicat Mixte du SCoT a notamment travaillé sur la révision du SCoT en vue de sa mise en compatibilité avec la Loi Climat et Résilience et le futur SRADDET. Cette procédure se déroulera sur quatre années (2025-2028) pour une enveloppe budgétaire de 400 000 euros. Pour ce faire, le syndicat mixte a conventionné avec l'ADAUHR et l'AFUT Sud Alsace et passé un marché ace BL évolution. L'équipe de bureau d'études a travaillé principalement sur l'actualisation du diagnostic du territoire (présenté en Comité Directeur du 1er juillet 2025) et sur les enjeux et leur hiérarchisation (présentés en Comité en décembre).

Le Syndicat Mixte du SCoT est également intervenu en 2025 sur :

- le suivi, au titre de la compatibilité avec le SCoT, des procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme locaux (pour la CCRG en 2025 : PLUi de la CCRG, modifications du PLU de Soultz et Buhl, déclaration projet emportant mise en compatibilité du PLU) et des documents de planification supra-territoriaux (projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SRADDET Grand Est)
- l'analyse de la compatibilité avec le SCoT des opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de surface de plancher (en 2025 pour la CCRG : lotissement Breuel à Bergholtz)

Chiffres clés 2025 :

- ✓ 67 411 habitants
- ✓ Comité Directeur : 4 séances.

Rappel de la composition : 39 délégués titulaires et autant de suppléants, désignés par les trois EPCI membres, à raison d'un délégué par commune, soit 19 titulaires pour la CCRG.

Équipe :

- 1,5 ETP pour la compétence SCoT (0,5 ETP de Chargé de Mission SCoT, 1 ETP de Direction et Secrétariat mutualisé avec le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon)
- 4,5 ETP pour le service ADS
- Budget de fonctionnement (compétence SCoT) : 242 000 euros
- Budget d'investissement (compétence SCoT) : 250 435 euros
- Contribution des EPCI membres : 1,50 euro par habitant, soit pour la CCRG : 57 258 euros

NB : le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon assure également, en prestation de services, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 50 communes du périmètre du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (dont 16 communes de la CCRG).

Le service ADS du Syndicat Mixte est totalement financé par les communes adhérentes (contribution 2025 : 5,20 euros par habitant pour budget de 396 000 euros en fonctionnement et de 46 700 euros en investissement).

1.1.3- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) *(MS/VH)*

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989.

La marque *Parc Naturel Régional* est attribuée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Une charte, validée par les partenaires publics membres, répertorie les actions envisagées dans différents domaines : urbanisme, tourisme, culture, préservation de l'environnement, économie, mobilité, etc.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

La CCRG est adhérente et verse une cotisation annuelle.

Pour 2025, elle s'élève à 5 177,08 euros, soit 0,157 euro par habitant, sur la base de 32 975 habitants sur les quinze communes appartenant au PNRBV, soit 10 % du total de la contribution des quinze communes adhérentes.

Les communes adhérentes versent de fait 1,57 euro par habitant.

Plan Herbe, Prairies et Élevage

En 2025, le PNRBV, associé à ses partenaires (collectivités, PETR et associations), a lancé la mise en oeuvre d'un Plan Herbe, Prairies et Élevage sur le massif vosgien. Un Plan Herbe se définit comme étant un document de gestion technique et stratégique mis en place pour les exploitations agricoles, notamment celle ayant une activité d'élevage herbivore.

Il s'agit d'une démarche volontaire et partenariale visant à valoriser et préserver les prairies naturelles de montagne, par l'accompagnement des éleveurs dans différentes actions pour renforcer et dynamiser le pastoralisme, le changement de systèmes, l'autonomie fourragère, l'installation d'éleveurs et la transmission foncière tout en tenant compte des impacts environnementaux bénéfiques des actions (biodiversité, ouverture paysagère, qualité des sols, etc.), et au service d'un développement durable et équilibré des milieux prairiaux. Le Plan est financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Il a pour objectif de renforcer et développer les actions et moyens mis en œuvre pour l'élevage de montagne.

L'enjeu identifié pour la CCRG est le maintien et la valorisation des prairies en montagne, compte-tenu de leurs impacts économiques et sociaux et des services environnementaux rendus par les prairies (stockage de carbone, favorisation de la biodiversité, maintien de l'ouverture paysagère, préservation de la ressource en eau, etc.).

La CCRG a signé la charte d'engagement à travailler sur la mise en oeuvre de ce plan en décembre 2025. Les études et travaux liés à la mise en oeuvre de ce plan démarreront en 2026. La CCRG y participera dans le cadre des missions qu'elle porte en matière d'environnement notamment.

1.1.4- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon *(MS)*

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon a été créé par arrêté ministériel le 11 février 1975.

Il se compose des membres suivants :

- ✓ la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
- ✓ la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Syndicat Mixte a pour objet d'assurer la mise en valeur du massif d'intérêt départemental du Markstein-Grand Ballon, en hiver comme en été, notamment par le développement du ski alpin (aménagement et gestion des remontées mécaniques).

Il a également pour objet d'assurer la création, la mise en valeur et la gestion du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature, en été comme en hiver.

Afin de permettre d'entreprendre les travaux nécessaires et de financer les services liés à l'aménagement des sites, les collectivités membres versent une participation financière.

Pour la CCRG, cela représente une dépense maximum de 100 000 euros par an (investissement et fonctionnement).

Pour l'année 2025, la CCRG a versé une participation de 99 869,30 € euros, qui incluait :

- ➢ pour le fonctionnement : 79 531 euros (Budget Général : 65 000 euros, Budget Eau potable : 3 360 euros, Budget Assainissement : 11 171 euros)
- ➢ pour l'investissement : 20 338,30 euros, incluant :

- 14 905 euros de subvention d'investissement correspondant à la convention 2024 (centre technique, aménagement du bar de la bichette, épissure câble luge sur rail, consolidation enneigeur T1 et fédérale, enrochement T1, mobilier centre technique, réfection attache T2, drone + PC communication)
- 5 433,30 euros de subvention d'investissement correspondant au reliquat de la convention 2023 (aménagement d'un point de collecte de déchets).

**Les investissements prévus annuellement ne sont pas systématiquement réalisés dans l'année N et peuvent donc s'étaler sur un voire plusieurs exercices ce qui explique qu'en année N la CCRG verse des participations sur les investissements de l'année en cours mais peut également être amenée à verser des participations pour les années N-1 voire N-2.*

Ainsi, les participations pour les investissements 2022 et 2023 restent à verser sur l'exercice 2026 pour un montant de 8 435,29 euros au vu de la limite budgétaire des 100 000 euros par an atteint en 2025.

Le Comité Syndical s'est réuni à quatre reprises en 2025 : les 21 janvier, 26 mars, 3 septembre et 10 décembre.

1.1.5- Transport *(AM)*

1.1.5.1- Com-Com-bus

Le Com-Com-bus est un transport public à la demande et au porte-à-porte, destiné aux :

- personnes de plus de 70 ans
- PMR temporaires ou permanentes
- jeunes de 10 à 18 ans uniquement le mercredi
- salariés sans permis de conduire ou véhicule personnel
- demandeurs d'emploi
- trajets des gares de Bollwiller, Merxheim ou Raedersheim vers le territoire
- personnes inscrites par leur CCAS.

Le coût d'un billet pour l'usager est de 4,50 euros ou de 38 euros le carnet de 10 tickets.

Depuis le 1er septembre 2025, et après la mise en liquidation judiciaire du prestataire en charge du marché, le service est assuré par l'entreprise LK-Sodag, basée à Guebwiller.

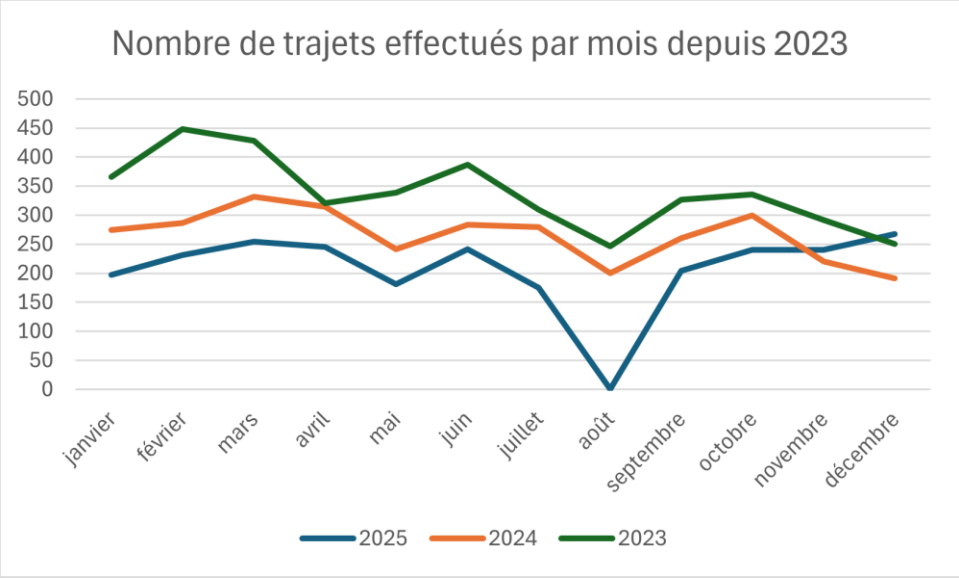

Environ 80 adhérents sont actifs et utilisent le TAD, pour des objectifs de courses ainsi répartis.

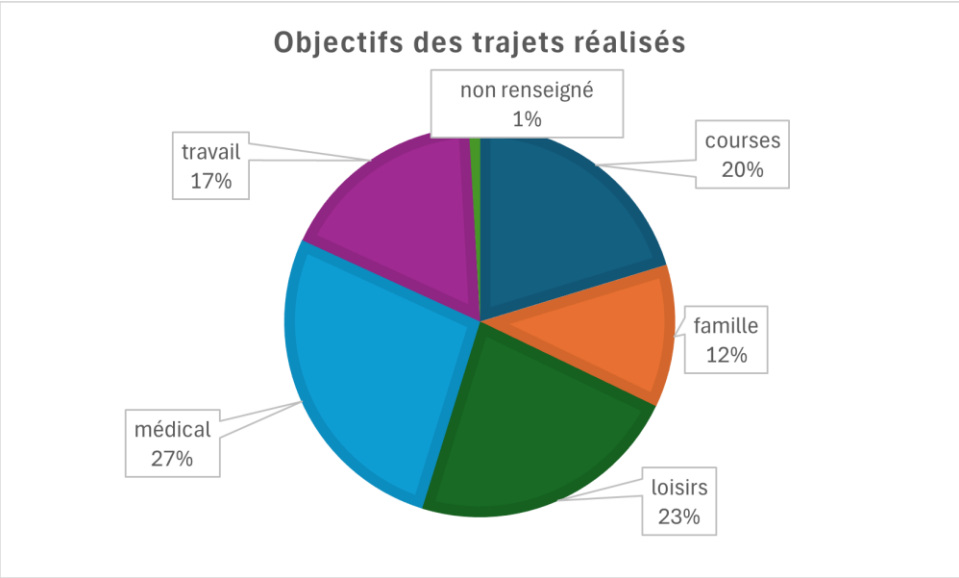

L'année 2025 a été marquée par les difficultés de service avec le prestataire de service Synergihp, avant sa mise en liquidation judiciaire. Le nombre de trajets réalisés a baissé, ainsi que le nombre de titres de transport vendus en 2025 :

Dépenses TTC			**Recettes TTC**		
	2024	2025		2024	2025
Factures du transporteur + impression carnets	61 832,87 €	59 671,40 €	Titres de transport	16 381 €	9 732 €
		Déficit de fonctionnement :		45 451,87 €	49 939,40€

1.1.5.2- La Navettes touristiques saisonnières



Des navettes permettant de gagner le Massif Vosgien, en hiver comme en été, sont dorénavant intégrées à l'offre de transport Fluo de la Région Grand Est.

Les cars sont cadencés avec les trains en provenance de Colmar et Mulhouse.

La Communauté de Commune est support de la Région Grand Est pour la communication afin qu'un maximum d'habitants et touristes du territoire utilisent ce transport en commun pour leurs activités de loisir en montagne.

1.1.5.3- La Navette des Crêtes

La navette des crêtes circule tous les week-ends de juin et septembre et tous les jours en juillet-août. 9 lignes de cars Fluo sillonnent le massif vosgien, côté vosgien et côté alsacien. Une ligne permet de rejoindre le Markstein depuis Bollwiller, en passant par Soultz, Guebwiller, Buhl, Lautenbach et Linthal. La navette sommitale, quant à elle, relie le Grand Ballon au Lac Blanc.

1.1.5.4- La Navette des Neiges

Reprise par la Région l'hiver 2025-2026, le service est assuré quel que soit l'enneigement dès lors qu'une réservation est effectuée, la veille avant 19h. La navette a circulé du 20 décembre 2025 au 29 mars 2026, les samedis et dimanches en période scolaire, tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone B. Elle effectue 2 montées et 2 descentes par jour et est doublée en cas de forte fréquentation. Elle s'adapte aux horaires des cours de ski proposés à la station du Markstein.

1.1.6- Transport et Mobilité *(MS)*

1.1.6.1- Schéma directeur vélo et fonds de concours Mobilité

Par délibération du 10 février 2022, les élus ont validé le Schéma directeur vélo.

Ce Schéma est le fruit d'un travail collaboratif entre la CCRG, les communes, les associations cyclistes du territoire et le cabinet d'études Immergis, qui a duré près de deux années.

Rappel des objectifs du Schéma pour la CCRG

Elle dispose désormais :

- d'un diagnostic vélo du territoire
- d'un plan de maillage hiérarchisé, d'une proposition de signalétique et de jalonnement et d'un plan de stationnement
- d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce Schéma est un plan d'intention qui sert d'outil de travail pour la réalisation éventuelle de travaux d'aménagements cyclables entrepris par les communes et/ou la CCRG durant les quinze prochaines années.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la CCRG assure une veille juridique sur les dispositifs d'aide liés aux mobilités douces, assure la coordination avec les différents partenaires et communique sur la thématique Mobilité pour l'ensemble du territoire.

Pour soutenir les communes dans leurs projets d'investissement en faveur de la mobilité active, la CCRG a mis en place un Fonds de concours Mobilité doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de 60 000 euros.

Le dispositif est scindé en deux Axes :

- ✓ Axe 1 – *Aménagement de réseaux structurants et secondaires*
- ✓ Axe 2 – *Mise en place de jalonnement et de services*.

Il sert lors des travaux d'aménagement de réseaux structurants ou tertiaires relevés dans le Schéma directeur vélo ou pour la mise en place de jalonnement et de services.

En 2025, au titre de l'*Axe 1 – Aménagement de réseaux structurants et secondaires*, deux projets ont été inscrits :

- Soultzmatt-Wintzfelden : réalisation de la jonction entre Soultzmatt et Wintzfelden – tranche 2 pour un montant de 743 817 euros de dépenses et une subvention prévisionnelle de 148 763,32 euros. Un acompte de 44 629 euros a été versé en novembre 2025.
- Guebwiller : réalisation de la jonction entre le haut de Guebwiller et le collège de Buhl pour un montant de 216 646 euros de dépenses et une subvention de 43 329,20 euros versée en décembre 2025.
- Wuenheim : réalisation d'un chaucidou Rue de la Fonderie dans le cadre des travaux d'aménagement complet de cette route. Montant de dépense pris en compte dans le cadre de ce fonds : 5 599 euros et une subvention prévisionnelle de 1 119,80 euros.

Le montant de l'enveloppe annuelle est fixé à 60 000 euros, il est prévu au règlement qu'en cas de dépassement de cette enveloppe, les versements peuvent intervenir sur plusieurs exercices. Par ailleurs, ce fonds a été rendu fongible avec le Fonds d'aide aux communes dont l'enveloppe s'élève à 135 000 euros et qui n'est pas toujours consommée dans l'année.

1.1.6.2- Covoiturage

La Communauté de Communes, en partenariat avec le PETR Rhin-Vignoble Grand Ballon, la M2A, Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération, et d'autres collectivités haut-rhinoises, a mis en place un service de covoiturage actif depuis le 15 octobre 2023 pour une année expérimentale.

L'année expérimentale a démontré qu'il est nécessaire de poursuivre l'engagement à plus long terme afin de constater une évolution positive et continue, résultat des nombreuses actions de communication menées par la CCRG. Ainsi, l'opération a été renouvelée pour une durée de trois ans (octobre 2024 à octobre 2027) formalisée par une convention annuelle renouvelable chaque année à sa date anniversaire (soit le 14 octobre) avec l'opérateur BlaBlaCar Daily. Ce service est spécialement dédié aux déplacements du quotidien domicile-travail.

Pour ce renouvellement de service, la CCRG a validé une enveloppe de 10 000 euros permettant de verser l'incitation financière aux conducteurs comme suit (à l'identique que sur la période expérimentale débutée en 2023).

	Trajets de 2 à 20 km	Trajets de 20 à 30 km	Au-delà de 30 km
Incitation de la Collectivité (CC)	1,50 € par passager transporté	1,50 € par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 20 km et par passager transporté	2,50 € par passager transporté
Ticket passager	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Gain conducteur	2 € par passager transporté	2 € par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 20 km et par passager transporté	3 € par passager transporté

Le montant annuel de ce service comprend l'incitation financière (10 000 euros), les frais de paramétrage et reporting (2 000 euros HT), l'accompagnement du projet par l'opérateur (850 euros HT), la promotion du covoiturage (1 500 euros HT) et la commission au trajet (2 500 euros HT)* soit un montant annuel de 16 850 euros HT soutenus à hauteur de 50 % par le Fonds Vert**.

**sur la base de 0,50 € HT/trajet et d'un nombre estimatif de 5 000 trajets.*

*** à confirmer sur la convention 2024-2025.*

Des formations en ligne étaient accessibles aux entreprises pour prendre connaissance du service et le proposer en interne.

Bilan, de cette deuxième année (du 15 octobre 2024 au 30 octobre 2025) :

Au terme de cette deuxième année les statistiques sont les suivantes :

- Nombre de trajets réalisés : 3 380 (contre 2 838 en 2024) soit une moyenne d'environ 280 trajets par mois (contre 236 trajets par mois en 2024).
- Le montant financé par la CCRG s'élève sur cette même période à 3 389 euros (contre 2 310 euros en 2024).

50 % des trajets se réalisent dans un périmètre entre 10 et 25 kilomètres, 50 % entre 25 et 40 kilomètres, 17 % à plus de 40 kilomètres et 15 % à moins de 10 kilomètres.

Communication :

Les sites Internet de la CCRG et des communes membres ont été alimentés ainsi que les réseaux sociaux.

Des affiches et flyers ont été mis à disposition des communes.

Des kakémonos ont été installés à Nautilia et au SeA.

Des bannières ont été installées dans plusieurs communes (Soultz, Issenheim, Guebwiller, Lautenbach, Soultzmatt, Buhl notamment).

1.1.6.3- Savoir Rouler à Vélo

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) initiée par la loi d'orientation de la mobilité (LOM), la CCRG développe des services associés à la mobilité en fonction de besoins que se font ressentir sur son territoire.

Ainsi, elle a organisé la 2ème édition du Savoir Rouler à Vélo. Il s'agit d'un programme qui s'inscrit dans le code de l'éducation pour permettre à chaque élève de maîtriser, à son arrivée en 6ème, la pratique autonome et sécurisée dans l'espace public.

Cette action s'est organisée en partenariat avec les écoles primaires du territoire dont les élèves inscrits en cycle 3 sont directement concernés.

Le programme se décompose en trois blocs :

- bloc 1 : savoir pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo (pédaler, tourner, freiner)
- bloc 2 : savoir circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- bloc 3 : savoir rouler à vélo - circuler en autonomie sur la voie publique

En accord avec le corps enseignant, la CCRG organise et prend en charge le bloc 3. Les blocs 1 et 2 sont réalisés par les enseignants.

Le bloc 3 nécessite un encadrement spécifique par des professionnels. La CCRG a recruté, via la plateforme Génération Vélo, initiateur de la démarche et financeur, quatre intervenants :

- Thomas Diemunsch – Rotation école de VTT à Mitzach : en charge de 9 classes des écoles de Issenheim, de Buhl, de Soultzmatt et de Guebwiller (Storck)
- Josselyn Mourot – USEP 68 à Réguisheim : en charge de 10 classes de Guebwiller (Bucher et Hautval), de Soultz
- Jérémy Jaeg – JRM Sports à Uffholtz : en charge de 4 classes des écoles de Bergholtz, Raedersheim et Lautenbach.

Ainsi se sont 532 élèves du cycle trois issus des vingt-deux écoles inscrites qui ont suivi cette formation dont le montant s'élève à 16 770 euros auquel une subvention de 7 575 euros a été versée via le programme Génération Vélo, soit un reste à charge pour la CCRG de 9 195 euros.







Diverses actions menées

- Remise en état (balisage et entretien) des circuits de VTT situés au sud de la Lauch (2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16) par l'ONF, pour un montant de 9 251,71 euros TTC.
  Les circuits se comptent au nombre de 20 et parcourent 433 kilomètres au travers des communes du territoire. Les circuits sont classés en fonction de leur difficulté (Noir, Rouge, Bleu et Vert).
- Les circuits VTT sont labelisés par la FFC. Le coût de l'adhésion s'élève annuellement à 900 euros.
- La CCRG assure, chaque année, l'entretien courant des pistes cyclables du territoire situées hors agglomération.
- Dotation de gilets de sécurité aux élèves des classes des Cours Préparatoires et des Maternelles des écoles primaires du territoire. Pour l'année scolaire 2024/2025, ce sont 1 253 élèves qui ont bénéficié de cette dotation, pour un montant de 4 119,86 euros TTC.

- Prise en charge du transport des élèves vers diverses manifestations culturelles et sportives, pour un coût de 800 euros.

1.1.7- Plan Local d'Urbanisme intercommunal *(PLUi)* *(JFB)*

Après une année 2023 difficile sur les plans réglementaires, le PLUi a avancé progressivement en 2024.

Adoption d'un nouveau zonage tenant compte de la consommation foncière et débat sur le PADD en sont les deux faits marquants.

1.1.7.1- Le règlement

Au cours de l'automne 2025, la Commission PLUi s'est réunie plusieurs fois afin de travailler sur le futur règlement du PLUi.
Des règles générales ont été discutées et débattues. L'idée d'une homogénéité des règles est toujours maintenue. Toutefois, la porte reste ouverte à des règles spécifiques qui tiennent compte des contextes locaux. Ainsi, le règlement reflètera à la fois l'unité du territoire tout en y maintenant sa diversité.
Le 12 décembre 2025, ces travaux ont été présentés lors d'une conférence des Maires.
Pour 2026, une vaste tournée des communes sera engagée pour un travail fin du règlement.

1.1.7.2- Rencontre avec la DDT

Un point d'étape a été organisé avec la DDT en présence de la commission PLUi le 27 mai 2025.

La DDT a rappelé que l'actuel projet de PLUi présentait des lacunes et des non-conformités avec le code de l'urbanisme. En outre, il a été souligné l'inadéquation avec la consommation foncière jugée trop excessive eu égard aux potentialités de développement du territoire.

En l'état actuel, la DDT alerte sur le risque d'annulation d'un PLUi qui ne répondrait aux exigences de la loi.

1.1.7.3- Le débat sur le PADD

Le débat sur le PADD qui s'était tenue en décembre 2024 au conseil de communauté a été publié en janvier suite au retour de la commune de Linthal qui avait débattu en conseil municipal après le débat au conseil de communauté.

1.1.7.4- État d'avancement du PLUi au 31 décembre 2025

Pour 2026, sont attendus les travaux communaux sur le règlement et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Il est attendu un arrêt du PLUi à l'hiver 2026-27.

Néanmoins, avec l'approbation du SRADDET et la révision du SCoT, il reste envisageable que la DDT demande une mise en conformité avec ces documents. Auquel cas, il conviendrait de redéfinir de nouveaux zonages.

1.1.8- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

L'année 2024 a vu la poursuite des travaux sur les communes de Soultzmatt-Wintzfelden et d'Issenheim. Il a été également engagé trois autres procédures concernant Bergholtz, Buhl et Soultz.

1.1.8.1- Modification du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden

Engagée en 2021, la modification du PLU de Soultzmatt a été soumise à évaluation environnementale par la MRAe en août 2022.

La modification vise à :

- Compléter le règlement du secteur AUe afin de limiter la taille des commerces dans le but d'éviter toute forme de concurrence à l'appareil commercial de centre-bourg
- Amender l'article 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zones UA, UB, UC UE afin d'autoriser la pose de panneaux isolants extérieurs sur toutes les façades des constructions et ce quelle que soit la distance d'implantation de ces constructions par rapport aux limites de propriété
- Délimiter deux secteurs Ac, agricoles constructibles, pour permettre :
  - la réhabilitation d'un corps de ferme dans le cadre d'un projet de développement d'un exploitation agricole, tournée vers la production de miel et l'aviculture
  - l'édification d'un bâtiment agricole de stockage destiné à l'entretien des pâtures et prairies de Wintzfelden
- Reclasser en secteur UCc le périmètre constitué par un ensemble de terrains appartenant à la commune sur lesquels est implantée la salle des fêtes, afin de permettre la réalisation d'une salle multi activités, dont la hauteur prévisible est supérieure à la hauteur maximale autorisée en zone UC. L'emplacement réservé n°1, inscrit au bénéfice de la commune pour des équipements socio-culturels et sportifs sur les terrains en question, n'a plus lieu d'être et peut être supprimé
- Supprimer l'emplacement réservé n°12 inscrit au bénéfice de la commune en vue d'extension de la maison de retraite, équipement réalisé depuis
- Compléter le document relatif aux Orientations d'Aménagement et de Programmation par le rajout d'orientations associées aux deux secteurs Ac nouvellement créés. Par ailleurs, l'O.A.P. du Grand secteur Haul est actualisée en raison de la suppression d'un cheminement piétonnier
- Ouvrir à l'urbanisation le secteur AU pour accueillir des dômes géodésiques dont la vocation est touristique
- Reclasser une partie du secteur AUw dit du Breuil en zone UCb à Wintzfelden
- Reclasser le secteur AUa rue de la Forêt en zone AUs destinée uniquement à des équipements publics et ajuster les orientations d'aménagement
- Permettre la réalisation de clôtures en zone agricole si elles concernent un projet d'intérêt public.

Au cours de l'année 2025, l'autorité environnementale s'est à nouveau prononcée sur le dossier. Plusieurs points ont été portés à la connaissance de la CCRG conduisant à réduire le secteur AU à vocation touristique de 2,7 ha à 1 ha.

Le dossier a ensuite été soumis à la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Cette dernière s'est prononcée favorablement pour les points relatifs au développement agricole et défavorablement sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU.

Pour 2026, le dossier sera transmis aux PPA afin qu'ils donnent un avis sur les points modificatifs.

1.1.8.2- Révision allégée du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden

Engagée en 2022, la révision allégée du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden a vu se clôturer la première partie de l'étude en décembre 2024 avec la soumission du dossier auprès de l'autorité environnementale.

L'autorité environnementale a soumis la révision à évaluation environnementale. Dès lors, la CCRG a recruté un bureau d'études afin de mener cette évaluation. Après un premier appel d'offre infructueux, le bureau d'études In Extenso a été retenu lors d'une seconde consultation à la fin de l'été 2025.

L'étude, très dépendante du bon vouloir du porteur de projet qui doit transmettre des données architecturales et paysagères, doit se terminer en 2026.



Hôtel de la Vallée Noble (Google ©)

1.1.8.3- Modification du PLU de Soultz

Le projet de modification engagé en 2024 portait sur un point unique :

La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités) en zone agricole pour autoriser l'aménagement de Terrains Locatifs Familiaux (TFL) destinés à l'habitat des gens du voyage.

Cette modification s'inscrivait en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat qui fixe une politique volontariste envers l'accueil des gens du voyages sédentaires et itinérants.

La modification du PLU de Soultz a été approuvée par le conseil de communauté le 16 décembre 2025.

1.1.8.4- Modification du PLU de Buhl

Dans une optique de renouvellement urbain, de résorption des friches et de densification de son centre ancien, la commune de Buhl a sollicité la CCRG en 2024 pour entreprendre une modification de son PLU.

Le projet portait sur :

La modification de l'orientation d'aménagement et programmation du secteur NSC Schlumberger, avec l'adaptation du zonage et du règlement à cette opération

L'ajout d'une orientation d'aménagement et programmation sur le site de l'ancien Crédit Mutuel, avec complément réglementaire apporté

La modification de l'annexe du règlement portant sur les obligations en matière de stationnement.



Extrait de l'OAP du secteur 3 – Friche NSC à Buhl

La modification a été approuvée par le conseil de communauté le 16 décembre 2025.

1.1.8.5- Modification simplifiée du PLU de Bergholtz

La commune de Bergholtz a sollicité la CCRG en 2024 afin de porter une modification de son PLU. En effet, suite à un permis de construire accordé à un particulier, la commune s'est rendu compte de lacunes dans son règlement datant de 2003.

La modification simplifiée demandée portait sur :

- la règlementation des toitures en cas d'extension (zones UA, UC, AU et A)
- la possibilité d'isoler les constructions par l'extérieur dans les marges de recul (zones UA, UC et AU)
- la longueur maximale de constructions sur limites séparatives (zones UA et UC)
- la tradition locale d'implantation en « schlupf » (zone UA)
- l'ajout d'un emplacement réservé

La modification a été approuvée par le conseil de communauté le 13 février 2025.

1.1.8.6- Modification n°3 du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden

À la demande de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden, le Bureau communautaire s'est prononcé favorablement pour engager une modification du PLU portant exclusivement sur le site de la Gauchmatt.

En effet, un porteur de projet y est installé avec une exploitation agricole à dominante d'élevage équestre. Toutefois, l'objectif porté par cette installation est d'y développer une scène de spectacle équestre adjointe d'une guinguette, d'un local de vente de produits locaux et d'hébergements touristiques.

Le PLU actuel ne permet pas de réaliser la complétude des activités du porteur du projet. Aussi, le PLU doit être modifié pour permettre leurs réalisations.

Le site se trouvant impacté par de forts enjeux environnementaux, le dossier de modification doit être accompagné par une évaluation environnementale afin de prendre en compte les actions à mener pour répondre à ces problématiques.

En 2026, une visite du site est prévue avec le porteur de projet et le bureau d'études urbaines pour analyser la demande. Un marché sera lancé pour recruter un bureau d'études environnementales.

1.1.8.7- Modification n°3 du PLU de Wuenheim

À la demande de la commune de Wuenheim, le Bureau communautaire s'est prononcé favorablement pour engager une modification du PLU portant sur le site du domaine d'Ollwiller.

L'actuel propriétaire du domaine, déjà engagé dans une restauration et rénovation du site, souhaite moderniser l'appareil productif viticole. À ce titre, il envisage la construction d'un nouveau chai pour répondre à cet objectif. Néanmoins, le règlement actuel du PLU limite les possibilités de construire un tel bâtiment. En parallèle, le domaine a développé une activité maraichère. Pour la pérennité des productions végétales l'installation de serres est indispensable. Or, le PLU sur ce point ne permet pas la mise en place de serres.

Ainsi, la procédure engagée vise à la fois à permettre la construction d'un chai et à garantir la production vivrière de l'exploitation.

Une visite sur site en 2026 est prévue avec le porteur de projet et le bureau d'études urbaines pour affiner la demande.

1.1.8.8- Déclaration de projet de la ZAC Daweid

Le Conseil de Communauté a engagé le 11 avril 2023 la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim pour la réalisation de la ZAC Daweid.

À la clôture de l'instruction des pièces transmises à la DDT, les Personnes publiques associées se sont réunies le 4 juillet 2025 et l'enquête publique commune aux procédures d'urbanisme, environnementale et de réalisation de la ZAC s'est tenue du 21 octobre au 21 novembre 2025.

La déclaration de projet, tout comme les deux autres procédures a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur le 30 décembre 2025, et son approbation sera présentée en conseil communautaire début 2026.

1.1.8.9- L'assistance aux usagers

Au cours de l'année 2025, le service urbanisme de la CCRG a été sollicité une vingtaine de fois environ par des particuliers, notaires, entreprises, aménageurs, agents immobiliers et architectes.

Les demandes portent généralement :

- Sur les PLU en vigueur et sur les aménagements qui peuvent être réalisés (constructions, extensions, clôtures…)
- Sur l'avancement du PLUi
- Sur des demandes de modification de PLU pour réaliser des projets
- Sur des demandes d'évolution des zonages dans le projet de PLUi.

Le service urbanisme accorde du temps à ces usagers pour les aider dans leurs démarches et jouer un rôle de pédagogue sur les règlementations urbanistiques.

1.1.8.10- Les Périmètres Délimités des Abords

Le 2 décembre 2021, lors d'une Conférence des Maires organisée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) au Château de la Neuenbourg, l'UDAP68 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin) est venue présenter le Périmètre Délimité des Abords (PDA) auprès des 19 communes de la CCRG.

Le PDA vise à remplacer le périmètre de protection de 500 mètres autour d'un monument historique par un périmètre plus adapté qui présente un intérêt patrimonial bâti et paysager permettant ainsi de recentrer l'action de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) sur les secteurs patrimoniaux d'une commune.

Comme les PDA sont des servitudes d'utilité publiques, ils sont retranscrits dans les documents d'urbanisme. La CCRG étant compétente en urbanisme depuis 2018, elle pilote, en lien avec les communes concernées, la démarche des PDA auprès de l'UDAP.

Les communes de Bergholtz, Buhl, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Merxheim, Murbach, Orschwihr et Soultzmatt-Wintzfelden ont décidé de s'engager dans cette démarche avec la CCRG en 2022.

Les 23 et 24 janvier 2025, l'ensemble des représentants des communes précitées ont rencontré le cabinet inSitu en charge du travail de réalisation des études et esquisses des PDA pour le compte de l'UDAP.

La commune de Soultz, non impliquée dans la mise en œuvre des PDA, est impactée par une portion de PDA dont le siège des monuments historiques est sur une autre commune, Jungholtz en l'occurrence. La basilique de Thierenbach et le cimetière juif créés ainsi un PDA couvrant une partie du territoire de la forêt reculée de Soultz.

Guebwiller, qui ne s'était pas engagée dans la démarche des PDA en raison d'un trop grand nombre de monuments historiques, est touchée par la mise en œuvre du projet sur Buhl.

En effet, le Château du Hugstein, à cheval sur Buhl et Guebwiller, est l'objet de la création d'un PDA.

Soultz et Guebwiller ont donc été associées à la démarche à la suite des rencontres des 23 et 24 janvier 2025.

Les Conseils Municipaux de chaque commune concernée ont été amenés à valider, refuser et/ou modifier les projets de PDA présentés. Au terme de nombreux d'échanges, les communes ont toutes délibéré en faveur de la mise en œuvre des PDA en émettant un avis positif.

Lors du conseil de communauté du 10 juillet 2025, l'assemblée s'est prononcée en faveur des PDA et pour engager la suite de la procédure à savoir une enquête publique commune menée par le Préfet.
L'année 2026 devrait voir l'aboutissement de ces travaux et la mise en place règlementaire des PDA.

1.1.8.11- SRADDET

Le service aménagement a été amené à présenter le SRADDET modifié le 15 mai en conférence des Maires et formuler une réponse collégiale à la Région à ce sujet en tant que partenaire public associé.

L'avis de la CCRG, défavorable, a notamment porté sur les enveloppes constructibles retenues et l'effort de sobriété foncière.

En parallèle, la CCRG a demandé le classement de la ZAC Daweid comme zone d'activités à vocation régionale.

Finalement, le SRADDET a été approuvé en décembre 2025 par la Région Grand Est. Si l'enveloppe des droits à construire n'a pas été fondamentalement modifiée, une ouverture s'est présentée pour la ZAC Daweid.

En effet, cette dernière a été inscrite sur la liste complémentaire des projets régionaux. L'année 2026 devrait reconsidérer ce classement pour définir la ZAC Daweid comme d'intérêt régional.

Ainsi, la consommation foncière générée par ce projet pourrait sortir de l'enveloppe accordée au SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.

1.2- Trame Verte et Bleue (AA)

1.2.1- Contexte

Par décision du 10 octobre 2023, le Conseil de Communauté approuvait le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) entre la CCRG et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). Ce contrat, outil de contractualisation territoriale, a pour objectif de programmer des actions en faveur de la ressource en eau et du climat à l'échelle de la CCRG.

L'axe 3 du CTEC, « Atténuer et s'adapter au changement climatique », porte sur la Trame Verte et Bleue (TVB) pour laquelle la CCRG doit réaliser un état de l'art, définir ses enjeux et déterminer les actions à mettre en œuvre pour sa préservation.

En effet, la TVB est une démarche territoriale qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie : se déplacer, s'alimenter, se reproduire, se reposer, etc.

La TVB joue un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité, capital naturel aujourd'hui menacé par la disparition et la fragmentation des habitats naturels.

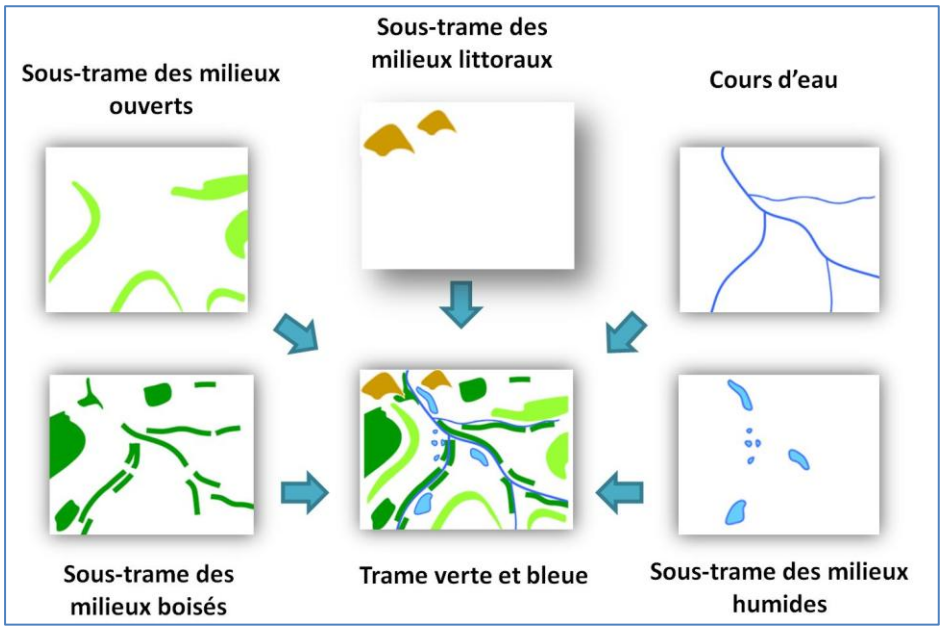

Principes de la TVB, INPN©

1.2.2- Attribution du marché pour le diagnostic Trame Verte et Bleue

Le service aménagement et la responsable du service environnement ont rédigé un marché afin de recruter un bureau d'études pour réaliser le diagnostic TVB.

Celui-ci a été lancé au début de l'année 2025. Après analyse des offres, le marché a été attribué au bureau d'études environnementales Elément 5 au mois de mai 2025.

1.2.3- Recrutement d'un animateur Trame Verte et Bleue et gouvernance

Dans le cadre du CTEC, l'Agence de l'Eau souhaite qu'un animateur TVB soit recruté pour assurer le suivi, l'accompagnement et la gestion de la mission.

Le poste sera financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

Un animateur a été recruté en interne pour occuper ce poste. Il s'agit d'Arnaud André qui occupait auparavant un poste d'animateur GERPLAN et de de coordinateur déchets au sein de la CCRG.

1.2.4- Réunion de démarrage

Le mardi 15 juillet s'est tenue la réunion de démarrage du projet de TVB. Celle-ci a permis aux différents acteurs (techniciens, bureau d'études et financeurs) de se rencontrer et de fixer les jalons de l'étude.

1.2.5- COPIL TVB

Le conseil de communauté a délibéré le 13 février 2025 pour fixer la gouvernance du projet TVB. Ainsi, un COPIL composé d'élus, techniciens de la CCRG et de financeurs de la TVB a été mis en place et ses rôles ont été définis.

Le COPIL supervise et suit les actions TVB. Il fixe les objectifs et l'orientation stratégique du projet, gère les risques et les difficultés puis s'assure que les objectifs sont atteints. Enfin le COPIL valide l'efficience et l'efficacité des actions.

Le premier COPIL TVB s'est tenu le 23 septembre 2025.

Le bureau d'études y a présenté la démarche TVB, les objectifs attendus, la méthodologie et le calendrier.

Le COPIL a validé le contenu de l'étude et la méthodologie.

Il a également validé la forme du COTECH, sa constitution et son fonctionnement.

1.2.6- COTECH TVB

Le COTECH TVB a pour objet d'assurer la cohérence des actions proposées par rapport aux autres démarches concomitantes, d'assurer un soutien technique et organisationnel à l'animation, d'apporter un regard extérieur sur les actions et démarches entreprises et d'analyser les actions prévues et réalisées en vue d'en évaluer la performance technique et l'efficacité.

Le COTECH est aujourd'hui composé des communes membres, d'associations citoyennes et environnementales, de syndicats agricoles, de fédérations (chasse et pêche), d'institutions (ONF, OFB, Région, CeA…).

Le premier COTECH s'est tenu le 26 novembre 2025.

Il a été l'occasion de présenter la démarche TVB, les objectifs attendus, la méthodologie et le calendrier.

Les premiers éléments du diagnostic ont également été présentés. Ceux-ci ont montré un territoire riche en milieux diversifiés favorable à la biodiversité mais fortement fragmenté. Cela laisse entrevoir l'intérêt indiscutable de mener le projet TVB.

À l'issue de la réunion, la CCRG a mis à disposition des participants au COTECH les données liées aux premières analyses territoriales. Toutefois, en raison de la complexité des données et la difficulté à appréhender celles-ci, la CCRG et le bureau d'études ont retravaillé l'ensemble des productions cartographiques. Cette phase a pris du temps car il était indispensable de permettre aux membres du COTECH, et spécifiquement les moins initiés aux enjeux de la TVB, de disposer d'un support facilement accessible.

1.2.7- Pour 2026

Un deuxième COTECH se tiendra en janvier 2026. Il sera l'occasion de présenter les premiers éléments de l'études. Un temps supplémentaire sera accordé au COTECH pour faire remonter leurs analyses techniques.

1.3- Développement Économique *(AS)*

2025 restera comme une année économique tourmentée entre tensions géopolitiques internationales et crise politico-budgétaire nationale.

L'économie mondiale affiche une croissance modérée avec un taux de croissance d'environ 2,7 % *(données Banque mondiale)* et s'inscrit comme une année de stabilisation fragile plutôt que de forte expansion économique. La guerre commerciale initiée par les Etats-Unis avec des droits de douane massifs a secoué les marchés et relancé les débats sur les accords de libre-échange comme le Mercosur. Cela a redéfini les règles du commerce international.

En France, le PIB (Produit Intérieur Brut) affiche une croissance modérée de 0,9% *(données INSEE)* reflétant un contexte international plus lent et des défis persistants sur l'emploi et l'investissement. La trajectoire budgétaire constitue un défi majeur entre déficit public élevé (5,4% du PIB - *données Cour des Comptes*), dette au plus haut et dégradations de notation. La France signe une inflation exceptionnellement faible (+0,9% - *données INSEE*) par rapport à la moyenne européenne. La consommation des ménages est stable mais prudente freinée par un pouvoir d'achat contraint. L'investissement des entreprises progresse lentement affecté par l'incertitude économique et des coûts de crédit toujours élevés. Le taux de chômage a augmenté durant toute l'année 2025 et s'élève à 7,9% *(données INSEE-)* de la population active au quatrième trimestre (*+0,6% par rapport au quatrième trimestre 2024*)

Le nombre de créations d'entreprise s'élève à plus d'1,1 millions *(données INSEE)*, soit une hausse de 5% par rapport à 2024, portée notamment par une forte dynamique des micro-entrepreneurs qui constituent près de 65% du total des créations. Toutefois, parallèlement, l'année 2025 marque également un record inquiétant avec plus de 68 000 procédures collectives enregistrées *(données Banque de France)*, un niveau très significatif qui reflète les difficultés économiques rencontrées par de nombreuses entreprises.

Le climat politique français a bien évidemment touché les entreprises installées sur le territoire de la CCRG et a laissé place à une instabilité propice à affecter le moral des entrepreneurs et leur capacité à se projeter. Leur pourvoir de résilience reste toutefois important. Le taux de chômage sur notre bassin est encore élevé, à 8.4 % au troisième trimestre 2025 *(données France Travail)*, nettement au-dessus de la moyenne départementale (7,2 %- *données France Travail)*.

À noter que la CCRG fait partie des onze intercommunalités labellisées Territoire d'Industrie Sud-Alsace pour la période 2023-2027. Ce programme vise à accompagner les territoires et leurs projets industriels en soutenant la réindustrialisation via divers dispositifs publics (Rebond Industriel, Bpifrance, etc). Une réunion s'est tenue le 9 décembre 2025 à la sous-préfecture de Mulhouse afin d'installer le comité de gouvernance et de structurer l'équipe projet.

Pour rappel, les missions principales du service Développement économique sont les suivantes :

- promouvoir et assurer le développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises
- identifier les espaces fonciers, immobiliers, les friches à potentiel économique
- piloter les projets de création ou d'extension de zones d'activités
- accompagner les projets de création et de développement des entreprises (industries, artisanat, commerce, prestataires de services, etc.) et anticiper leurs besoins
- animations économiques, mises en relation
- gestion et animation de la Pépinière d'entreprises du Florival
- promouvoir la création et la reprise d'entreprise
- soutien au commerce de proximité
- marketing territorial et promotion du territoire

Afin d'être au plus près des entreprises, le service Développement économique est situé à la Pépinière d'entreprises, au sein de l'Aire d'Activités du Florival (AAF).

1.3.1- Foncier et immobilier économiques

La CCRG gère trois zones d'activités qui représentent plus de 94 hectares de foncier dédiés au développement économique :

- la Zone Artisanale de Bergholtz (6,36 hectares)
- la Zone Artisanale de Raedersheim (1,8 hectare)
- l'Aire d'Activités du Florival (AAF) répartie sur les communes de Guebwiller, Issenheim et Soultz. Elle s'étend sur près de 86 hectares et accueille des activités industrielles, logistiques, tertiaires et artisanales.

La CCRG s'engage par ailleurs dans la résorption des friches et des dents creuses au sein de ses zones économiques, tout en proposant des terrains à la vente. Elle accompagne également les porteurs de projets en les orientant notamment vers les structures disposant de foncier ou d'immobilier économique disponible.

1.3.1.1- Offres économiques

Aujourd'hui, la collectivité ne peut plus répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations émanant des investisseurs économiques. Cette situation impose une gestion optimisée du foncier disponible. Afin d'orienter au mieux les porteurs de projet, le service Développement économique veille à maintenir un recensement des opportunités foncières et immobilières privées (terrains, locaux, bureaux). Celui-ci permet donc d'apporter des réponses adaptées aux prospects tout en limitant les refus liés à l'indisponibilité du foncier public.

En 2025, le service Développement économique a enregistré **62 demandes**, soit une **baisse de 12,7** % par rapport à 2024. Ce volume reste toutefois sensiblement équivalent à celui constaté en 2023.

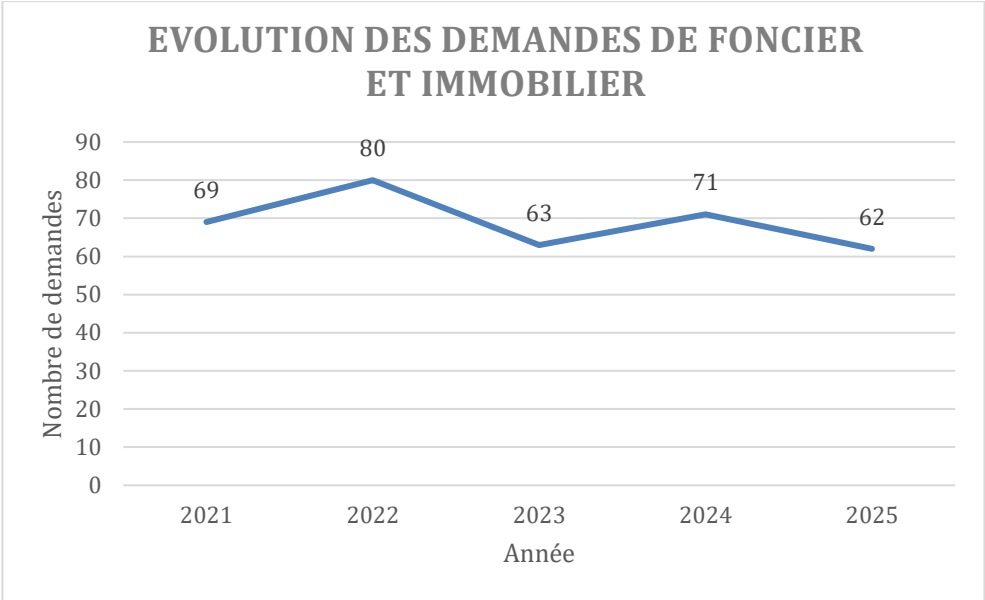

La répartition des demandes est la suivante :

- 29 demandes d'achat de terrain
- 2 demandes d'achat de local
- 24 demandes de location de local (dont 13 en Pépinière)
- 6 demandes de location de bureau (dont 5 en Pépinière)
- 1 demande de location de terrain

Les sollicitations émanent très majoritairement de Très Petites Entreprises - TPE (- de 10 salariés) qui représentent 82,54 % des demandes. Les Petites et Moyennes Entreprises – PME (de 10 à 249 salariés) ne constituent que 17,46 % des demandes.
Les demandes se répartissent de manière relativement équilibrée entre les principaux secteurs d'activités : commerce, prestations de services, industrie et BTP :

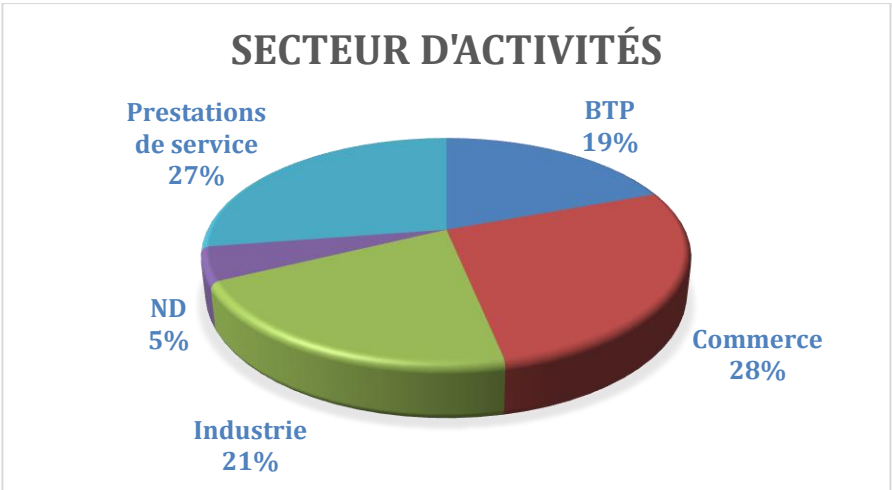

Plusieurs critères sont déterminants avant d'émettre un avis favorable pour la vente d'un terrain.
Le service Développement Économique porte donc une attention particulière :

- à la nature de l'activité du prospect pour maintenir une diversité d'activités au sein de l'AAF
- au nombre d'emplois susceptibles d'être créés
- à la cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire

1.3.1.2- *Ventes de terrains*

Deux terrains ont été vendus dans la Zone Artisanale de l'AAF pour une même entreprise en 2025 :

Le 30 octobre 2025 : SCI Douby (Seith Durwen), parcelles de 12,57 et 15,42 ares dans la ZA de l'AAF - commune de Soultz. Vente et location d'accessoires spécifiques pour chariots élévateurs.

1.3.1.3- *L'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE)*

Afin de mieux maîtriser les enjeux liés à l'offre de foncier économique du territoire, le service Développement économique a engagé un Inventaire des Zones d'Activités Economiques (IZAE), en collaboration avec le service Aménagement. Réalisé dans le cadre des obligations fixées par la Loi Climat et Résilience, cet inventaire a permis d'approfondir la connaissance des différentes ZAE et d'identifier leur potentiel d'optimisation et de revalorisation.

Les travaux, achevés en décembre 2024, font apparaitre les données suivantes :

Nombre de ZAE	48
Surface totale des ZAE	282 hectares
Nombre d'unités foncières	493
Nombre d'unités foncières vacantes	33
Taux de vacance des unités foncières	6,7 %

Cet inventaire a été approuvé lors du Conseil communautaire du 13 février 2025. Il constitue désormais un document de référence et un outil opérationnel pour la prospection, la mobilisation du foncier et de l'immobilier disponible et l'accompagnement des futurs porteurs de projets.

1.3.1.4- *Services annexes*





Le service Développement économique a procédé à la mise à jour complète de la signalétique de l'AAF afin de tenir compte des récentes évolutions concernant les nouvelles implantations et les mouvements d'entreprises.

Par ailleurs, des travaux de voirie ont également été effectués (ex : devant l'entreprise Weber rue Frédéric Gerst) pour faciliter l'accès et la circulation au sein de l'AAF, améliorer la sécurité des usagers et accompagner les entreprises implantées.

Ces démarches contribuent à faciliter l'orientation des usagers, à maintenir la qualité et l'attractivité de l'AAF, garantir son bon fonctionnement et répondre aux exigences des entreprises en matière d'accessibilité et d'infrastructures.

1.3.2- Projets – Extensions de l'Aire d'Activités du Florival

La demande en foncier demeure soutenue en raison notamment de l'accès routier et de la situation stratégique de l'AAF. Face à l'évolution des besoins des entreprises et de la raréfaction progressive des terrains disponibles, la CCRG a prévu la réalisation de nouvelles extensions afin de maintenir la dynamique de développement économique du territoire.

1.3.2.1- *Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid*

La CCRG porte une opération d'aménagement à vocation économique : l'extension de l'Aire d'activités du Florival (AAF), afin de développer une nouvelle offre foncière à destination d'entreprises, notamment industrielles. Cette extension, d'une surface de 29 hectares, sur la commune d'Issenheim, se traduit par la conduite d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La création de la ZAC a été approuvée lors du Conseil de Communauté du 11 avril 2023.

En 2025, la CCRG a poursuivi les démarches relatives à l'instruction des trois procédures nécessaires au lancement de la ZAC : Dossier de réalisation de la ZAC, Déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme (PLU d'Issenheim), Dossier d'autorisation environnementale / Loi sur l'eau.

Elle a été invitée par le Secrétaire général de la Préfecture le 22 janvier 2025 à présenter le projet et à refaire un point sur les procédures et le fond des dossiers en présence du Directeur Départemental des Territoires. Cela a permis de clarifier et de rassembler l'ensemble des compléments demandés par les services de l'Etat dans le cadre de l'instruction notamment du dossier Loi sur l'Eau, au moyen d'un point transversal avec lesdits services au mois de mai (au rythme préalable d'une réunion technique minimum par semaine et en associant à de nombreuses reprises le Vice-Président en charge de l'économie).

À la suite de ces mois de travail sur le fond des dossiers, les procédures ont repris leur cours avec l'organisation, le 4 juillet 2025, de la réunion des Personnes Publiques Associées et la préparation de l'enquête publique unique sur les trois dossiers, portée par le Préfet du Haut-Rhin.

L'enquête publique unique s'est tenue du 21 octobre au 21 novembre 2025. Elle a donné lieu à près de 300 participations de la part du public, majoritairement des opposants au projet. Un collectif, créé en 2023 au moment de la délibération sur la création de la ZAC, a notamment organisé tout le long de l'année 2025, des manifestations devant le siège de la CCRG à chaque Conseil communautaire, rassemblant à chaque fois une petite quarantaine de personnes. Néanmoins, comme le veut la procédure, le commissaire enquêteur a remis son rapport au Tribunal Administratif le 30 décembre 2025, donnant trois avis positifs aux trois procédures, assorties d'une réserve et de plusieurs recommandations.

En parallèle, à la suite du diagnostic archéologique préventif réalisé à l'automne 2024, le Service Régional d'Archéologie a rendu, en mars 2025, son rapport et le Préfet de Région a prescrit, le 19 septembre 2025, des fouilles archéologiques préventives sur une surface d'environ 7 hectares, à réaliser en amont du démarrage opérationnel du projet.

En termes de perspectives pour 2026, la CCRG devra approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme et le dossier de réalisation en Conseil communautaire et obtenir la validation par le Préfet de l'autorisation environnementale pour que la ZAC Daweid puisse entrer en phase opérationnelle.

1.3.2.2- Le passage de l'Industrie

Dans le cadre de sa mission de résorption des dents creuses au sein de l'AAF, la CCRG a acquis, en 2021, un terrain d'une surface de 135,09 ares auprès de l'entreprise Agrobiothers. Cette acquisition visait à créer de nouvelles parcelles destinées à la vente tout en aménageant un passage permettant d'assurer un accès secondaire à des parcelles existantes et optimiser ainsi l'organisation de la zone.

Le projet d'aménagement prévoyait la réalisation :

- d'une bande de stationnement en bataille
- d'un espace « libre-service » destiné à accueillir une offre de petite restauration (distributeurs automatiques ou marchands ambulants)
- d'espaces verts contribuant à la qualité paysagère du site.

À l'issue de l'étude de faisabilité, le permis d'aménager a été obtenu fin 2023 permettant le lancement des travaux de voirie en juillet 2024.

Si plusieurs contraintes techniques et opérationnelles ont entraîné un décalage du calendrier initial, le projet a néanmoins pu être mené à son terme en 2025 avec :

- l'achèvement des travaux de voirie, incluant la pose des bordures et la réalisation de l'enrobé
- la création d'un parking drainant favorisant la gestion alternative des eaux pluviales
- l'installation de luminaires solaires
- la plantation d'arbres
- l'aménagement d'un espace vert


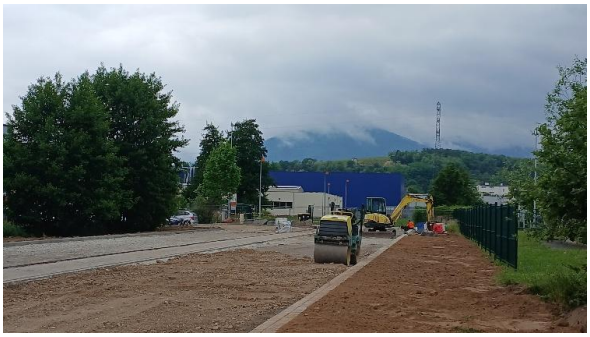
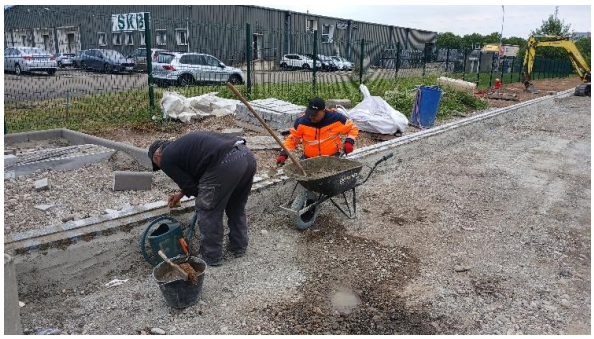



Cet aménagement contribue à améliorer la fonctionnalité, la qualité environnementale et l'attractivité de l'AAF tout en optimisant l'utilisation du foncier existant.

1.3.3- Animations, partenariat et relations avec les entreprises

Les animations, rencontres et partenariats se sont encore bien développés en 2025.

Cette dynamique a permis de renforcer les échanges entre acteurs économiques, de favoriser la mise en réseau et de soutenir l'émergence de nouvelles collaborations.

Elle permet également d'accroître la visibilité du territoire et à consolider son attractivité auprès des entreprises et des porteurs de projet.

1.3.3.1- Les Rencontres Pros de la Pépinière

Le service Développement économique poursuit son cycle de rencontres *Les Rencontres Pros de la Pépinière.*

Sous forme de petits-déjeuners, ces rencontres se veulent en format court, de 8h30 à 10h sur des thématiques d'actualité ou selon les demandes et besoins des entreprises.

Elles sont ouvertes à toutes les structures du territoire (TPE, PME, commerçants, etc) et ont lieu à la Pépinière d'entreprises du Florival. Elles permettent également aux participants de se connaître et de développer leur réseau. Elles sont animées par des experts dans leur domaine d'activités.



En 2025, quatre rencontres ont été organisées :

- Mardi 28 janvier : ***Comment développer les mobilités durables dans mon entreprise : aides et outils*** avec l'intervention de Lila Davrou-Swierkowski du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand-Ballon – 8 participants
- Mardi 1er avril : ***Comment bien mener un entretien d'embauche*** avec les interventions de Laurence Zimmermann et Julie Schilb du cabinet Les Idées claires – 12 participants
- Mardi 3 juin : ***Comment valoriser son entreprise : l'importance d'une image efficace*** avec l'intervention de Nicolas Mazieres, photographe - 16 participants
- Mardi 9 septembre : ***Comment développer sa marque employeur*** avec les interventions de Laurence Zimmermann et Julie Schilb du cabinet Les Idées claires, et de Marie Blanck, chef de projet Marque Employeur Alsace au sein de l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) – 8 participants



Comment valoriser son entreprise : l'importance d'une image efficace

1.3.3.2- Les ateliers numériques Les Foliweb

Dès 2019, une étude stratégique menée par le cabinet Lestoux a mis en lumière la nécessité de renforcer les compétences numériques des acteurs économiques locaux. Cette recommandation a été intégrée en 2021 dans la convention-cadre pluriannuelle ORT, avec la création d'une fiche action dédiée à un "*parcours numérique de formation pour les commerçants et artisans*".

En 2024, une enquête par questionnaire menée par le service Développement économique a confirmé ce besoin, révélant une forte demande en formation à la communication digitale, tant auprès des locataires de la Pépinière que des commerçants et artisans du territoire. Deux cycles de formation avaient ainsi été organisés, la même année, dans le cadre du dispositif "Tous en ligne maintenant" (financé par France Num et Bpifrance), avec un focus sur les réseaux sociaux et le référencement local.

Pour pérenniser cette dynamique, la CCRG a noué, en 2025, un partenariat non conventionné avec *Les Foliweb*, un réseau national d'experts spécialisés dans l'accompagnement des TPE au numérique. Avec quatre cents événements organisés chaque année et deux cents relais locaux, *Les Foliweb* propose des ateliers gratuits (1h30 en présentiel) grâce à des financements nationaux et européens.

Deux ateliers ont ainsi été organisés, avec l'intervention d'Aurélie Migale, gérante d'AM Presta Service, entreprise labellisée *Activateur France Num* :



- Lundi 16 juin : **Attirer des visiteurs dans votre commerce grâce au numérique** – 12 participants
- Mardi 16 septembre : **Construisez votre stratégie de contenus et votre calendrier éditorial**– 21 participants

Construisez votre stratégie de contenus et votre calendrier éditorial

1.3.3.3- Les Rencontres de la transmission – reprise d'entreprise



Le mardi 18 novembre, la CCRG a accueilli une soirée dédiée à la transmission-reprise d'entreprise, organisée par la Chambre de Métiers d'Alsace, la CCI Alsace Eurométropole et AG2R La Mondiale, avec le soutien de la Région Grand Est et du FEDER.

Inscrit dans le cadre du Pacte Transmission-Reprise, cet événement a réuni une quarantaine d'entreprises locales et extérieures au territoire.

Les participants ont pu obtenir des premiers éclairages concrets sur leurs projets et être mis en relation avec les interlocuteurs adaptés (cédants, repreneurs, experts).

Grâce à des mises en situation (simulation de "closing") et des échanges par secteur d'activité, les participants ont pu mieux appréhender les enjeux de la transmission et partager leurs expériences dans une ambiance conviviale.

Une initiative qui illustre pleinement l'engagement de la CCRG en faveur de la pérennisation et du renouvellement du tissu économique local.

1.3.3.4- Le partenariat avec les acteurs de l'emploi

La CCRG occupe une place croissante dans les politiques de l'emploi à l'échelle de son territoire. Grâce à ses relations avec les entreprises et à sa connaissance du tissu économique local, elle constitue un partenaire privilégié des acteurs de l'emploi et de l'insertion : France Travail, Mission Locale, Cap Emploi, Région Grand Est, ADIRA, CeA, structures d'insertion, etc.

Dans cette dynamique, une Convention de partenariat territorial, d'une durée de trois ans, avait été signée le 4 mars 2022 entre la Direction territoriale de France Travail Haut-Rhin (ex- Pôle emploi) et la CCRG. L'objectif était de renforcer la coopération entre les deux structures pour soutenir le développement économique local et favoriser le retour à l'emploi. Ce partenariat a permis la mise en œuvre de plusieurs actions communes (Forum emploi formation, besoins en compétence du territoire, etc).

La loi pour le Plein Emploi, adoptée en 2023, a profondément réorganisé les politiques de l'emploi en France en créant le « Réseau pour l'emploi », structuré autour de France Travail et reposant sur une gouvernance territoriale renforcée. Cette réforme vise à mieux coordonner les acteurs et à adapter les politiques d'emploi aux spécificités locales. Elle remplace donc toutes les conventions signées précédemment.

Deux nouveaux dispositifs ont ainsi été instaurés :

- Les Comités Locaux pour l'Emploi (CLE), chargés de coordonner les acteurs du réseau et d'identifier les besoins du territoire en matière d'emploi et de formation
- Les Task Force Entreprise (TFE) dont l'objectif est de mettre en œuvre des actions opérationnelles pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Sur le territoire de la CCRG, le CLE de l'arrondissement de Thann-Guebwiller est coprésidé par le Préfet du Haut-Rhin. La réunion de lancement s'est déroulée le 13 janvier 2025 et a permis de définir trois axes de travail :

- Axe 1 : renforcer l'attractivité des secteurs stratégiques
- Axe 2 : adapter l'offre de formation aux besoins du territoire
- Axe 3 : innover dans les stratégies de recrutement.

A partir de ces orientations, la Task Force Entreprise (TFE) Florival et Centre Haut-Rhin a mené plusieurs actions en 2025 afin de faciliter les recutements et de développer les opportunités d'emploi.

Dans le cadre du premier axe, plusieurs actions de découverte des métiers ont été organisées pour mieux connaitre certains secteurs d'activité :

- Une opération dédiée aux métiers de l'artisanat, menée en partenariat avec l'U2P (Union des entreprises de proximité) et la CAPEB, a permis à une vingtaine de demandeurs d'emploi des agences France Travail de Guebwiller et de Thann de rencontrer des artisans locaux du 22 au 26 septembre. Ces échanges ont suscité l'intérêt de plusieurs participants pour des métiers dans la boulangerie, la beauté, l'automobile ou l'art floral.
- La Route des métiers du BTP, organisée le 6 novembre en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la CAPEB, a permis à une vingtaine de demandeurs d'emploi de visiter quatre entreprises du secteur du bâtiment (chauffage sanitaire, gros œuvre, agencement…). La journée s'est poursuivie par une visite du lycée et UFA Gustave Eiffel de Cernay afin de découvrir les formations et les plateaux techniques.
- Entrez au cœur de l'Industrie, organisé du 17 au 23 novembre, en lien avec l'ADIRA et l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) a permis à des demandeurs d'emploi et scolaires de visiter des entreprises industrielles afin de valoriser la diversité des activités du territoire. Sur la CCRG, ce sont trois structures industrielles qui ont ouvert leurs portes aux différents publics.



Route des Métiers du BTP : visite de l'entreprise MOOS



Entrez au cœur de l'Industrie : visite de l'entreprise Sojinal

Le second axe porte sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises. Dans ce cadre, une formation conduisant à un Certificat de Spécialisation « *Aide à domicile* » a été mise en place en septembre 2024 au lycée Storck de Guebwiller. Cette formation s'est achevée en juin 2025 : sept demandeurs d'emploi y ont participé et six ont obtenu leur certification. Plusieurs entreprises du secteur ont accueilli les stagiaires et se sont engagées dans une démarche de recrutement à l'issue de la formation (cinq stagiaires sur six ont obtenu des CDI ou CDD). Aux regards des résultats obtenus, l'action a été reconduite en septembre 2025 avec un nouveau groupe de six demandeurs d'emploi. Cette initiative associe France Travail, la Région Grand Est, la Mission Locale, Cap Emploi, le GRETA, les entreprises partenaires et la CCRG.

Le troisième axe concerne l'innovation dans les stratégies de recrutement. À ce titre, Cap Emploi a organisé le 18 novembre à Cernay un forum de l'inclusion intitulé « *Tous handicapables* », dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Cet événement a réuni demandeurs d'emplois, employeurs et structures d'accompagnement pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et mieux connaître les dispositifs existants. Ce sont ainsi trente et une structures qui ont participé à ce forum qui a réuni deux cent neuf visiteurs.

Au total, ce sont dix réunions de la Task Force Entreprises (TFE) qui ont été organisées en 2025 afin de préparer et coordonner ces différentes actions.

Parallèlement à ces initiatives, la CCRG poursuit sa collaboration avec les acteurs de l'emploi à travers plusieurs actions complémentaires :

- participation à l'organisation du Forum Emploi Formation, qui s'est tenu le 1er avril 2025 à la Halle aux Blés à Soultz et qui a rassemblé trois cent vingt-neuf personnes pour vingt-sept employeurs
- mise en place de deux ateliers dédiés à la création / reprise d'entreprise au sein de la Pépinière d'entreprises du Florival qui a rassemblé une trentaine de participants (cf : paragraphe 4-4)
- recensement de certaines offres de la CCRG (hébergement pépinière pour les jeunes entreprises, places AVIP destinés aux parents engagés dans un parcours d'insertion) sur la plateforme nationale DORA afin de faciliter leur identification par les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle
- accueil, le 30 avril 2025, au sein de la Pépinière d'entreprises du Florival, de la nouvelle édition des « *Cafés de l'alternance* » organisée par la Mission Locale Colmar Centre-Alsace.Cet évènement a permis à des jeunes de – de 30 ans de rencontrer sept employeurs à la recherche d'alternants et d'échanger autour de leurs projets professionnels.



Enfin, des réunions mensuelles sont organisées entre France Travail et la CCRG pour partager les informations relatives au marché de l'emploi local, d'échanger sur l'actualité du territoire et les données chiffrées ou encore préparer la mise en place de nouvelles initiatives.

À travers ces différentes actions, la CCRG confirme son rôle d'acteur de proximité dans l'animation des politiques locales de l'emploi. En mobilisant les partenaires institutionnels et économiques du territoire, elle contribue à rapprocher les besoins des entreprises et les parcours des demandeurs d'emploi.

1.3.3.5- Visites d'entreprises

Les visites individuelles dans les entreprises se sont poursuivies confirmant la volonté de la CCRG de maintenir un lien de proximité avec les acteurs économiques du territoire.

Quarante structures ont ainsi été rencontrées afin d'échanger sur leurs projets et leurs besoins. Ces temps d'échange ont notamment porté sur leurs perspectives d'extension ou de développement, les dispositifs d'aides financières mobilisables ainsi que les difficultés rencontrées dans un contexte économique plus contraint.

Les discussions ont également permis d'aborder les questions liées aux disponibilités foncières et immobilières, aux besoins d'adaptation des locaux ou encore aux problématiques de voirie et d'accessibilité.

Ces rencontres sont un outil précieux d'observation et d'anticipation pour adapter l'action de la CCRG, apporter des réponses ciblées et soutenir la dynamique économique locale.

1.3.3.6- 3.4- Le partenariat avec l'ADIRA

L'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) constitue un partenaire privilégié de la CCRG dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique. Cette agence accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs projets d'implantation, d'extension ou de développement, tout en contribuant à l'attractivité du territoire à travers des actions de marketing territorial, notamment via la Marque Alsace.

En 2025, le partenariat avec l'ADIRA s'est poursuivi et renforcé par plusieurs actions de coordination et de travail collaboratif :

- Trois rencontres ont été organisées pour faire un point d'étape sur différents dossiers en cours, qu'il s'agisse de projets portés par des entreprises du territoire (développement, situation économique, besoins d'accompagnement, etc) ou de projets structurants portés par la CCRG (Daweid, Goetschy, etc). Ces temps d'échange viennent compléter les contacts réguliers effectués avec la Responsable du développement du territoire de l'ADIRA ainsi que les visites conjointes d'entreprises (deux en 2025).

- La CCRG participe activement au Réseau des acteurs du développement économique d'Alsace animé par l'ADIRA. Dans ce cadre, six réunions de travail ont été organisées en 2025 sur des thématiques telles que la sobriété foncière ou encore la mise en place d'un impact score destiné à évaluer les projets d'implantation d'entreprises au regard de critères économiques, sociaux et environnementaux.
- Deux webinaires apprenants ont permis d'aborder les enjeux et les méthodes de concertation territoriale ainsi que les collectifs d'entreprises.
- L'adhésion au label « *bien en Alsace* », dispositif porté par l'ADIRA visant à valoriser les atouts du territoire et à faciliter l'accueil des entreprises et de leurs collaborateurs. Ce label constitue un outil opérationnel de promotion économique et d'attractivité territoriale. Le flyer de présentation du territoire est en cours d'élaboration par les services Développement économique et communication.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement du réseau industriel du Sud-Alsace « *IndustriA* », officiellement présenté le 25 novembre. Cette initiative vise à fédérer les forces industrielles de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), de Thur Doller, du Centre Haut-Rhin et de la CCRG.

Plusieurs entreprises du territoire participent déjà activement aux groupes de travail thématiques proposés dans ce cadre, notamment sur les sujets Ressources Humaines (RH), Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE) ou encore Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

À travers ces différentes actions, le partenariat avec l'ADIRA contribue à renforcer la coordination des acteurs de développement économique et à soutenir la dynamique d'attractivité et d'innovation du territoire.

1.3.4- Pépinière d'entreprises du Florival

La Pépinière d'entreprises du Florival est destinée aux entrepreneurs ayant créé leur entreprise depuis moins de quatre ans. Elle les accompagne dans leur développement et leur propose des services afin d'optimiser leurs chances de réussite.

Elle peut accueillir vingt-trois entreprises et propose pour cela douze bureaux de 13 à 48 m², onze ateliers de 118 à 451 m², des équipements mutualisés (fibre optique, accueil physique et téléphonique, espace reprographie, matériel de bureautique commun) permettant une réduction des charges pour les locataires.



Le créateur d'entreprise peut rester à la Pépinière d'entreprises du Florival durant une période de vingt-trois mois, renouvelable une fois.

Passé ce délai, une offre Hôtel d'entreprises lui est proposée (douze mois, renouvelable une fois).

Pour l'année 2025, au regard du contexte économique incertain et afin de préserver l'attractivité du territoire, aucune augmentation tarifaire n'a été prévue.

1.3.4.1- Locataires

Quatre entreprises se sont installées à la Pépinière d'entreprises du Florival en 2025 :

- le 7 janvier : NadProduction : vidéaste, monteur vidéo
- le 21 janvier : Cars AP : commerce de voitures et de véhicules automobiles légers neufs ou d'occasion
- le 23 septembre : Atelier En Vie Verre l'Art : artisan vitrailliste
- le 13 novembre : FlexiWork Easy 68 : agence de travail temporaire

Départs en 2025 :

- le 15 janvier : Z-Paradise : développement d'objets connectés destinés aux seniors
- le 12 mai : NadProduction : vidéaste, monteur vidéo
- le 31 juillet : Le Forum du Local : vente et livraison de produits locaux (cessation d'activités au 15 juillet 2025)
- le 30 septembre : MTé Makaté : Vente de thés et produits d'aromathérapie
- le 30 septembre : Institut de Coaching et d'Accompagnement (ICA) : formations au coaching professionnel, accompagnement en entreprise

Autres locataires de la Pépinière d'entreprises du Florival présents en 2025 :

- Lamey Services : fabrication d'emballages en carton
- Plastips : chaudronnerie plastique
- Teddy Woodwork : menuisier fabricant et poseur
- Tortuga SAS : pisciniste
- Hérade : archiviste
- Service des Eaux : Services Techniques de la CCRG en charge des réseaux d'eau

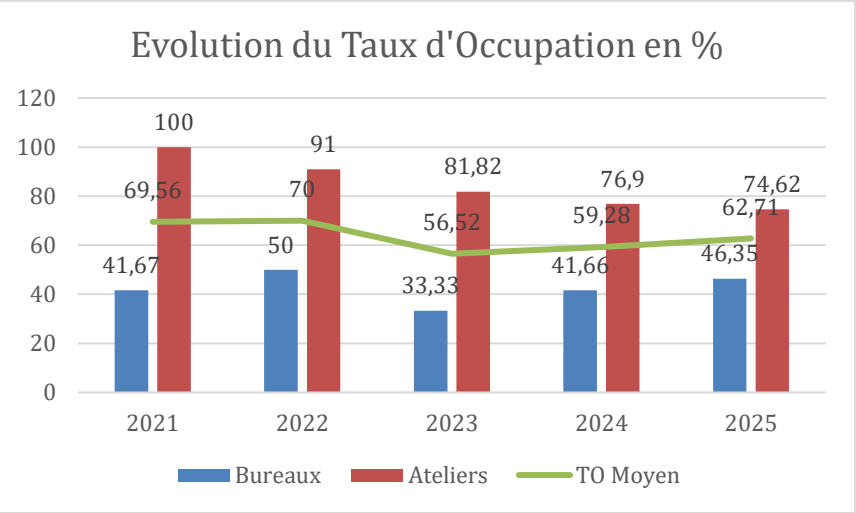

Au 31 décembre 2025, le taux d'occupation moyen s'établissait à 62,71% (74,62 % pour les ateliers et 46,35 % pour les bureaux), légèrement supérieur au taux de 2024 en raison d'une amélioration du taux d'occupation des bureaux au cours de l'année.

1.3.4.2- Salles de réunion, de formation et de télétravail

La Pépinière d'entreprises du Florival met à disposition deux grandes salles de réunion équipées (écran interactif et vidéoprojecteur), modulables et réservables à la demi-journée, à la journée, à la semaine ou au mois. Une salle de réunion de six places est également proposée pour des rencontres plus confidentielles.

Par ailleurs, quatre bureaux privatifs peuvent être loués, notamment pour répondre aux besoins de télétravail ou d'accueil temporaire d'entreprises.

Ces espaces sont mis gracieusement à disposition des locataires de la Pépinière à raison d'une journée par mois, mais peuvent également être loués par des structures économiques extérieures.

En 2025, le nombre total des journées de réservation (salles de réunion et bureaux privatifs) est resté globalement stable, avec 267,5 jours réservés contre 265,5 jours en 2024.

Toutefois, malgré cette stabilité, le chiffre d'affaires a diminué de 11,7% passant de 10 556 euros en 2024 à 9 320 euros en 2025.

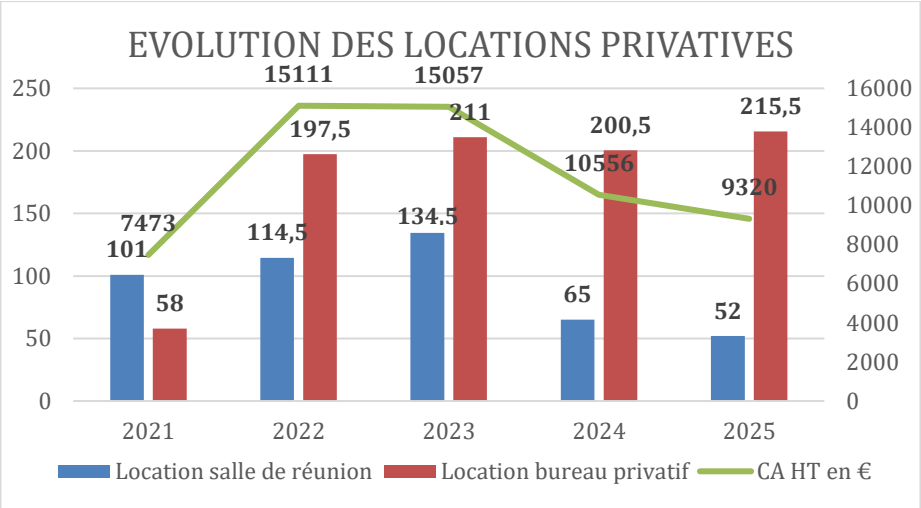

Cette baisse s'explique principalement par une diminution des locations payantes des salles de réunion qui passent de 65 jours en 2024 à 52 jours en 2025 (-20%). Cette évolution est notamment liée à la baisse des demandes émanant de structures intervenant dans le cadre des marchés France Travail, en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des jours de location des bureaux privatifs qui passent de 200,5 à 215,5 jours (+ 7,5 %).

Par ailleurs, pour l'année 2025, les salles de réunion ont également été mises gracieusement à disposition :

- des services de la CRRG pour l'organisation de réunions et de formations (petite enfance, eau, technique…) à hauteur d'une dizaine de jours
- des entreprises locataires de la Pépinière pour un total de seize jours

1.3.4.3- Conseils et suivi à la création et au développement d'entreprise

La Pépinière d'entreprises du Florival reste à la disposition de ses locataires et leur propose un suivi et un accompagnement personnalisés pour les encourager à développer et pérenniser leur entreprise.

Cinq entretiens ont été conduits auprès des entreprises locataires en 2025 en vue de faire un bilan d'étape et d'identifier leurs besoins.

Également à disposition des porteurs de projet, la Pépinière d'entreprises du Florival délivre des conseils de primo-accueil.

En 2025, dix créateurs ont été accompagnés dans les domaines suivants :

- Services : 1
- Commerce : 3
- Artisanat : 6

Les questions portaient surtout sur l'établissement du plan d'affaires, le statut de micro-entrepreneur, la recherche d'un local et l'amélioration de la stratégie commerciale. Plusieurs porteurs de projet souhaitaient être orientés par la CCRG pour faciliter leur implantation et développer leurs partenariats avec les entreprises du territoire.

Une mise en relation avec un « apporteur de ressources » ou une orientation vers un partenaire de la création d'entreprises peuvent également être nécessaires.

1.3.4.4- Ateliers délocalisés Pôle Emploi sur la création d'entreprise

Le partenariat entre la CCRG et France Travail a permis de poursuivre les ateliers délocalisés initiés les années précédentes.



La Pépinière a ainsi accueilli, en 2025, deux ateliers dédiés à la création d'entreprises, rassemblant au total environ trente participants.

Ces sessions ont offert aux porteurs de projet un aperçu structuré du parcours entrepreneurial et des réponses concrètes à leurs interrogations. Elles ont également permis de mettre en lumière l'accompagnement proposé par le service Développement économique.

Ces interventions conjointes ont ainsi illustré un engagement commun en faveur du développement professionnel et de l'initiative entrepreneuriale.

1.3.4.5- Comité d'agrément

Le comité d'agrément est chargé d'évaluer le potentiel de développement et de viabilité d'une jeune entreprise souhaitant intégrer la Pépinière d'entreprises (pertinence du projet, analyse de son marché, qualité du business plan, équilibre financier, motivation à intégrer la pépinière, etc).

À cette fin, il analyse le dossier de candidature de l'entreprise postulante et l'auditionne le jour du comité.

Ce comité est composé d'un élu, d'un banquier, d'un expert-comptable, de membres des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole, Chambre de Métiers d'Alsace - CMA) et du service Développement économique. Les membres de ce comité signent un Engagement de confidentialité.

En 2025, trois comités ont été organisés pour deux demandes de location d'atelier (jeudi 23 janvier - jeudi 11 septembre) et deux demandes de location de bureau (jeudi 23 janvier - consultation par mail du 27 octobre au 13 novembre).

Tous ces projets ont été retenus. Ont donc intégré la Pépinière d'entreprises du Florival :

- Cars & Co le 24 janvier
- Nad Production le 24 janvier
- Atelier En Vie Verre L'Art le 24 septembre
- Flexiwork Easy 68 le 17 novembre

1.3.4.6- Portes ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival

Les Portes Ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival ont eu lieu le vendredi 28 novembre. Cette manifestation, organisée simultanément avec toutes les pépinières d'Alsace, s'inscrit dans la volonté de faire découvrir les locaux et les différents services proposés au sein de chaque structure.



En 2025, cette matinée était dédiée à la micro-entreprise. Destinée aux demandeurs d'emploi ayant un projet de création, aux porteurs de projet et micro-entrepreneurs confirmés, elle s'est déroulée en partenariat avec plusieurs acteurs de l'accompagnement et du financement : France Travail, l'URSSAF Alsace, l'Adie et la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA).

L'objectif était d'offrir des outils concrets et un accompagnement adapté pour sécuriser le parcours des entrepreneurs, de la création à la pérennisation de leur activité.

La matinée a ainsi débuté par une intervention du service Développement économique, qui a présenté les caractéristiques de la Pépinière et les avantages à intégrer ce type de structure, avant d'introduire et de modérer une table ronde sur le thème "Micro-entreprise : bien démarrer, bien grandir, bien évoluer". Les intervenants ont partagé leurs retours d'expérience et décrypté les enjeux actuels, tels que les seuils de TVA et la facturation électronique, tout en insistant sur l'importance de bien structurer son projet dès le départ.

Après une pause networking, les participants ont été redirigés vers des ateliers pratiques : maîtriser les étapes clés (France Travail), comprendre sa protection sociale (URSSAF), entretiens pour faire le point sur son activité (Adie), se projeter sur un autre régime fiscal et juridique (CMA).

Pour clore la matinée, l'URSSAF Alsace a proposé aux participants de découvrir "L'Alambic", un serious game qui a été plébiscité pour son approche pédagogique et décalée, dédramatisant la technicité des cotisations tout en renforçant les connaissances des entrepreneurs.

Les échanges ont continué de manière informelle autour d'un verre de l'amitié, sous le signe de la convivialité. Une quarantaine de participants ont assisté à cet évènement.

À noter également la possibilité de découvrir les produits et services proposés par les locataires de la Pépinière via un showroom.


Introduction de la matinée


Atelier CMA


Serious game URSAFF

1.3.5- Économie de proximité

Les actions mises en place font suite aux recommandations de l'étude Lestoux et s'inscrivent dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Elles visent à apporter des outils structurants pour renforcer la dynamique commerciale des centres villes.

Elles sont construites en étroite collaboration avec les commerçants du territoire et leurs structures de représentation.

1.3.5.1- *La carte cadeau Petitscommerces Région de Guebwiller*

Lancé fin 2024 par la CCRG en collaboration avec les associations de commerçants du territoire, le dispositif *Carte Cadeau Petitscommerces Région de Guebwiller* a pour objectif de pérenniser et moderniser l'ancien système de chèques cadeaux. Cette carte est utilisable en une ou plusieurs fois, parmi les 90 commerces partenaires.

Pour soutenir ce nouveau dispositif, le Conseil Communautaire du 2 octobre 2025 a validé une campagne de communication sur trois ans, dotée d'un budget de 15 400 €. Les dépenses liées à ce projet ont fait l'objet d'une candidature au fonds européen Leader, dans le cadre de la fiche action « *Développement économique et transitions entrepreneuriales* ».

L'année 2025 a été marquée par plusieurs actions phares visant à promouvoir la carte cadeau :

- Création et diffusion d'un flyer distribué dans les lieux d'accueil du public et auprès des commerçants volontaires.
- Ouverture d'un deuxième point de vente chez un commerçant soultzien, renforçant l'accessibilité du dispositif.
- Installation d'une bannière, positionnée sur un point de passage stratégique du 27 novembre au 7 décembre.
- Réalisation d'une vidéo promotionnelle, diffusée sur les réseaux sociaux ainsi qu'au cinéma Le Florival de Guebwiller (tout le mois de décembre).
- Partenariat avec le groupe Tertio pour la diffusion de deux campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux des radios du groupe, accompagnées de trois jeux concours. Grâce à un ciblage précis (trente ans et plus, habitant la zone de chalandise de Guebwiller, soit 27 200 personnes), les résultats ont été qualitatifs, avec un taux de ThruPlays (visionnage de plus de quinze secondes) supérieur aux estimations de Meta et près de deux milles participants mobilisés par les jeux concours.



Banderole promotionnelle - Terreplein de Guebwiller (27/11 au 07/12/2025)



Flyer promotionnel réalisé par Lillipop Communication



Vidéo promotionnelle réalisée par Mira Communication

Avec un total des ventes de 46 160 €, le dispositif enregistre une hausse de 8 % par rapport à 2024.

Les ventes en BtoB ont mobilisé neuf collectivités et quatorze entreprises et associations, pour un total de 40 020 euros. Le poids des entreprises est stable avec un noyau dur d'entreprises fidélisées.

Les ventes en BtoC, réalisées via les deux points de vente physiques ou directement sur le site internet du dispositif, s'élèvent à 6 140 euros. La forte progression des ventes aux particuliers (+115 %) témoigne de l'adhésion croissante des usagers au dispositif, portée par une stratégie de communication ciblée et renforcée.

89 % des cartes ont été vendues sur le dernier trimestre 2025. Les cartes cadeaux d'un montant de 50 € représentent 47 % des cartes vendues.

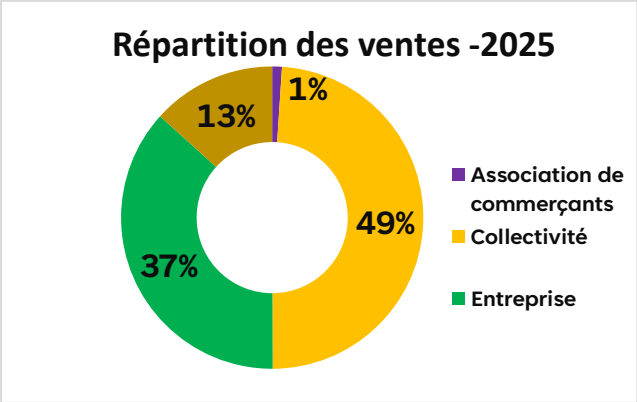

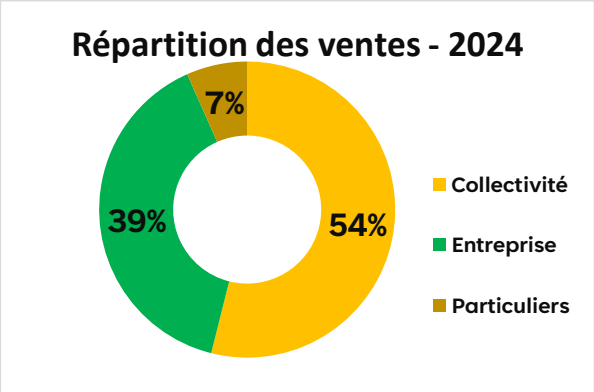

Les commerçants ont encaissé un montant total de 36 673 euros, les commerces de bouche (boucheries, boulangeries, fromageries, cavistes, superettes) pesant pour plus d'un tiers des encaissements, suivis par les commerces de prêt à porter, chaussures et maroquinerie (28 % des encaissements).

Disponible toute l'année, ce dispositif vise à dynamiser le commerce de proximité en offrant aux commerçants adhérents une visibilité renforcée et une clientèle fidélisée.

À noter que plus d'une centaine de commerçants ont été rencontrés en 2025 dans le cadre de cette action.

1.3.5.2- Plateforme numérique de commande en ligne Floriclic

À la suite du lancement fin 2024 de la *carte cadeau Petitscommerces Région de Guebwiller*, une page dédiée a été créée sur Floriclic.

Celle-ci permet aux utilisateurs de passer commande en ligne et de consulter une FAQ détaillée expliquant le fonctionnement du dispositif.

Pour découvrir la liste des commerçants participants, les utilisateurs sont redirigés vers le site officiel *Petitscommerces.fr/regiondeguebwiller*.

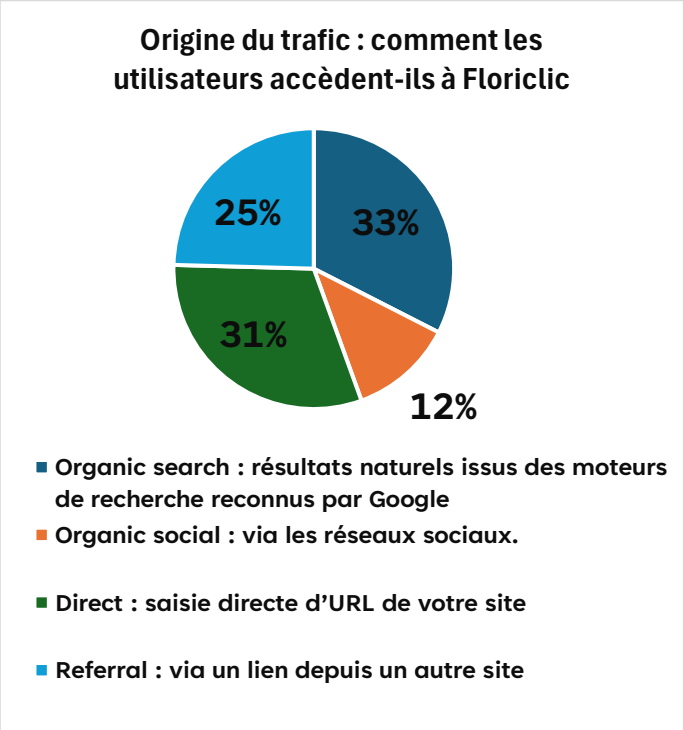

En 2025, le site Floriclic a enregistré une hausse apparente de fréquentation, avec 1 416 utilisateurs, soit +145 % par rapport aux 578 utilisateurs en 2024.

Cependant, cette progression doit être analysée avec prudence : près de 50 % des nouveaux utilisateurs proviennent de connexions géolocalisées à l'international, majoritairement aux États-Unis.

Il est probable que cette origine résulte pour grande partie de l'utilisation de VPN (outils masquant la localisation réelle, souvent utilisés par des habitants locaux pour faciliter l'accès au streaming).

Dans une moindre mesure, il se peut également que cette origine résulte de trafics automatisés (robots).

Un tiers des accès proviennent de l'organic search (moteurs de recherche naturels, principalement Google), confirmant une bonne visibilité du site.

Une nette progression des trafics direct (+274 %, via saisie directe de l'URL) et referral (+3 370 %, via liens externes) a également été observée. Ces résultats illustrent une meilleure notoriété du site et l'efficacité des partenariats (site de la CCRG, annuaires, etc.).

Les pages « Accueil », « Cartes cadeaux », « Contact » et « Commerces de proximité » représentent 92 % des visites du top 5, confirmant l'intérêt des utilisateurs pour les actions en faveur du commerce local.

Floriclic continue ainsi de jouer son rôle de vitrine numérique. Le site héberge désormais soixante-huit pages vitrines de commerçants et artisans de proximité, offrant une présentation claire de leurs activités, produits, services et horaires d'ouverture.

1.3.6- Communication

Un certain nombre d'outils et de pratiques sont mobilisés pour valoriser les actions du service Développement économique et renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

1.3.6.1- Google My Business

La Pépinière d'entreprises du Florival est présente sur Google My Business où une note de 4,6 sur 5 lui est attribuée par les utilisateurs.
Deux avis supplémentaires ont été déposés en 2025.

1.3.6.2- Le Bon Coin

Pour dynamiser la location des ateliers et bureaux inoccupés, deux annonces ont été publiées sur Le Bon Coin fin octobre.

Les résultats ont été immédiats, le service a observé une recrudescence des appels de nouveaux prospects :

- onze demandes reçues (six pour des ateliers, cinq pour des bureaux)
- une entreprise a engagé une candidature pour un atelier
- deux entreprises ont loué des bureaux de façon récurrente.

Ce canal de diffusion a démontré son efficacité pour élargir la visibilité de la Pépinière et réactiver l'intérêt pour nos locaux. Une piste à poursuivre en 2026.

1.3.6.3- *Commission Économique*

La Commission Économique est une commission interne à la CCRG dont les huit membres ont été désignés lors du Conseil de Communauté du 30 juillet 2020. Elle est présidée par Monsieur André Schlegel, Vice-président en charge du Développement Économique.

Elle réunit également Madame Josiane Brender-Syda, Madame Karine Pagliarulo, Madame Sylviane Rotolo, Monsieur Dominique Abadoma, Monsieur Claude Muller, Monsieur Jean-Pierre Peltier et Monsieur Grégory Stich.

Cette commission a pour mission d'examiner les projets économiques, d'en prendre connaissance et d'émettre un avis.

En 2025, une réunion était programmée le mardi 4 février à 18 heures, ouverte à l'ensemble des Conseillers Communautaires. L'ordre du jour portait principalement sur la présentation du rapport relatif à l'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE).

Toutefois, en raison d'un nombre insuffisant de participants, la commission n'a pas pu se tenir. La présentation du rapport a finalement été réalisée lors des Commissions Réunies, organisées le même jour à 19 heures.

1.3.7- Aides financières

1.3.7.1- *La convention de revitalisation Glatfelter*

La société Glatfelter, spécialisée dans la production de textiles non-tissés destinés par exemple aux lingettes et produits d'hygiène a été confrontée à d'importantes difficultés économiques depuis avril 2021, liées notamment à une baisse des commandes et à l'augmentation des coûts de production. Cette situation a conduit l'entreprise à engager une réorganisation de son activité et à mettre en œuvre un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui s'est traduit par le licenciement de plus de trente salariés en avril 2023.

Afin d'accompagner la revitalisation économique du territoire impacté par ces suppressions d'emplois, une convention de revitalisation a été signée le 10 avril 2024 avec le Préfet du Haut-Rhin. Celle-ci prévoit une contribution financière de 153 835 €, destinée à soutenir la création de trente emplois durables sur le territoire de la CCRG et de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Le plan d'actions se structure autour de trois axes :

- Action 1 : soutien au développement de TPE/PME via des subventions directes ou l'octroi de prêts à taux avantageux en partenariat avec SODIV. Cet axe représente 70% du budget (soit 107 685 €) et vise la création de 20 emplois.
- Action 2 : soutien au plan de compétitivité du site de Soultz, à travers un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) pour accompagner plusieurs projets d'innovation. Cet axe mobilise 20% du budget (soit 30 767 €) et prévoit la création de 7 emplois.
- Action 3 : amélioration de l'accueil des travailleurs saisonniers avec la création de structures d'accueil. Catte action représente 10% du budget (soit 15 383 €) et vise la création de 3 emplois.

En 2025, deux comités d'engagement ont été organisés (15 mai – 10 décembre). Ils ont permis d'accompagner sept entreprises du territoire de la CCRG avec l'attribution de :

- 16 500 euros d'aides directes contribuant à la création de trois emplois.
- 117 552 euros de prêts à taux avantageux accordés par SODIV permettant la création de vingt-trois emplois.

Lors du dernier comité d'engagement, la fongibilité des crédits restants des actions 2 et 3 vers l'action 1 a également été validée. Il restera ainsi 15 383 euros mobilisables en 2026, avec un objectif de trois emplois supplémentaires.

1.3.7.2- *L'Aide à l'immobilier d'entreprise – Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises*

Afin de soutenir l'investissement privé et favoriser la création d'emplois sur le territoire, la CCRG a mis en place un dispositif dédié à la réalisation de bâtiments-relais, en partenariat avec Alsabail, société d'économie mixte spécialisée dans le financement en crédit-bail immobilier.

Dans ce cadre, la compétence relative à l'octroi des aides relevant du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise a été partiellement déléguée à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour une durée de six ans**.** Cette délégation a été approuvée par la CCRG en octobre 2024 puis par la CeA en décembre 2024**.**

Le dispositif repose sur une avance financière accordée à Alsabail, cofinancée par la CCRG et la CeA pouvant représenter jusqu'à 30 % du coût du projet immobilier. La répartition de cette participation est définie au cas par cas, en fonction de la nature des projets et des capacités financières de la CCRG.

L'enveloppe annuelle fixée à 150 000 euros pour l'année 2025 n'a pas été mobilisée. Elle sera toutefois reconduite en 2026 pour un montant équivalent.

Chiffres clés pour 2025 :

62	*demandes en foncier et immobilier économiques*
3	*avis positifs aux trois procédures pour le lancement de la ZAC Daweid*
7	*rencontres organisées à destination des entreprises*
8	*actions emploi organisées à destination des demandeurs d'emploi*
145	*entreprises rencontrées lors des différentes actions*
4	*nouveaux locataires à la Pépinière d'entreprises du Florival*
62,71%	*d'occupation pour les ateliers et les bureaux à la Pépinière d'entreprises du Florival*
267,5	*jours de réservation pour les salles de réunion et les bureaux privatifs à la Pépinière d'entreprises du Florival*
-11,70%	*de recettes de location pour les salles de réunion et bureaux privatifs*
10	*créateurs d'entreprise rencontrés*
40	*participants aux Portes Ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival*
4,6/5	*pour la page Google My Business de la Pépinière d'entreprises du Florival*
46 160 €	*de cartes cadeaux vendus*
145,00%	*de hausse apparente de fréquentation sur Floriclic*

1.3.8- Office de Tourisme Intercommunal *(OTI)*

Cf. bilan annuel de l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.

1.3.9- Taxe de séjour *(AM)*

La Taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire intercommunal auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la Taxe d'habitation *(article L2333-29 du Code Général des Collectivités Territoriales)*.

La Taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- ✓ hôtels de tourisme
- ✓ résidences de tourisme
- ✓ locations saisonnières (meublés, chambres d'hôtes…)
- ✓ villages de vacances
- ✓ terrains de camping
- ✓ terrains de caravanage
- ✓ autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
- ✓ ports de plaisance.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Les tarifs applicables en 2025 ont évolué :

Catégories d'hébergements	Tarifs CCRG en 2024 *	Tarif plafond fixé par l'Etat pour 2025 *	Nouveaux tarifs pour 2025 *
Palaces	3,96 €	4,80 €	4,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,97 €	3,50 €	3,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,28 €	2,60 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,49 €	1,70 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,89 €	1 €	1 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,79 €	0,80 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,59 €	0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5,00 %	5,00 %	5,00 %

***** Les tarifs sont présentés hors taxe additionnelle.

En 2025, la recette annuelle s'est élevée à près de 384 000 euros, dont 10 % dédiés à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le restant est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal, soit environ 349 000 euros.

Les montants perçus sur les séjours ayant eu lieu en 2025, en direct et par les opérateurs, se répartissent de la façon suivante, par commune :

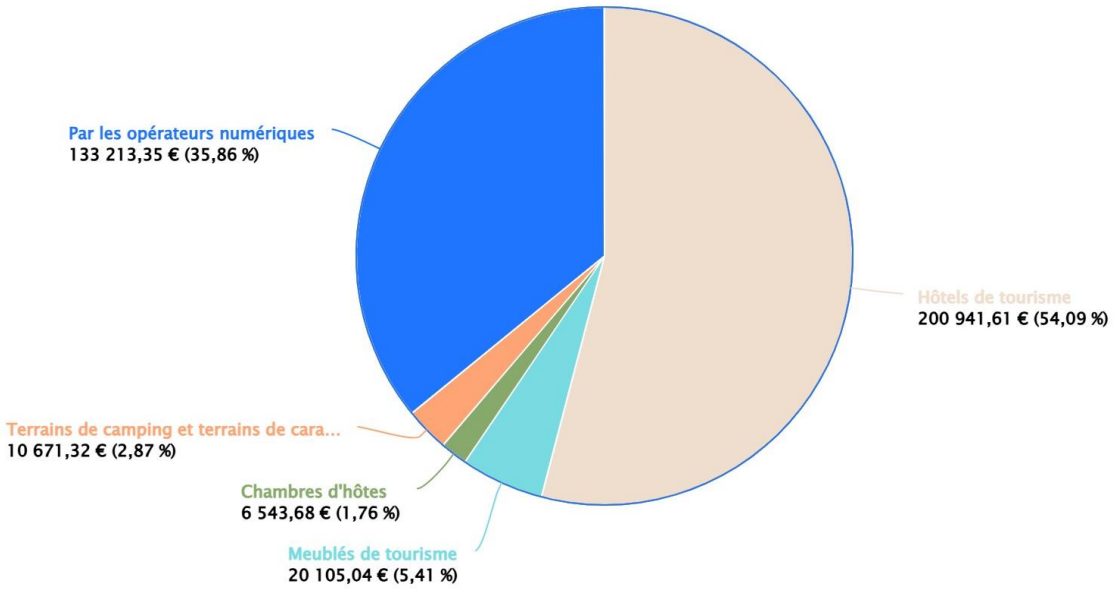

Nouveaux Territoires

Les montants perçus en 2025 sont ainsi répartis sur les 19 communes du territoire :

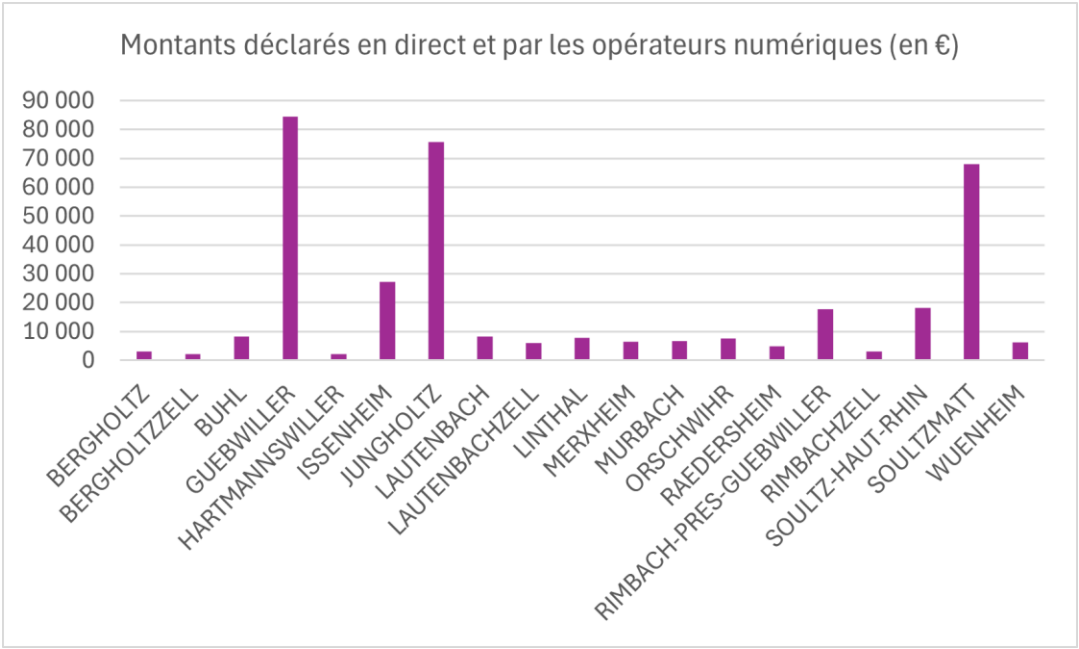

Les montants collectés continuent d'augmenter, depuis la période post-covid, avec 104 hébergements de plus entre 2019 et 2025 et l'explosion des locations en ligne pour les meublés et chambres d'hôtes / chambres chez l'habitant.

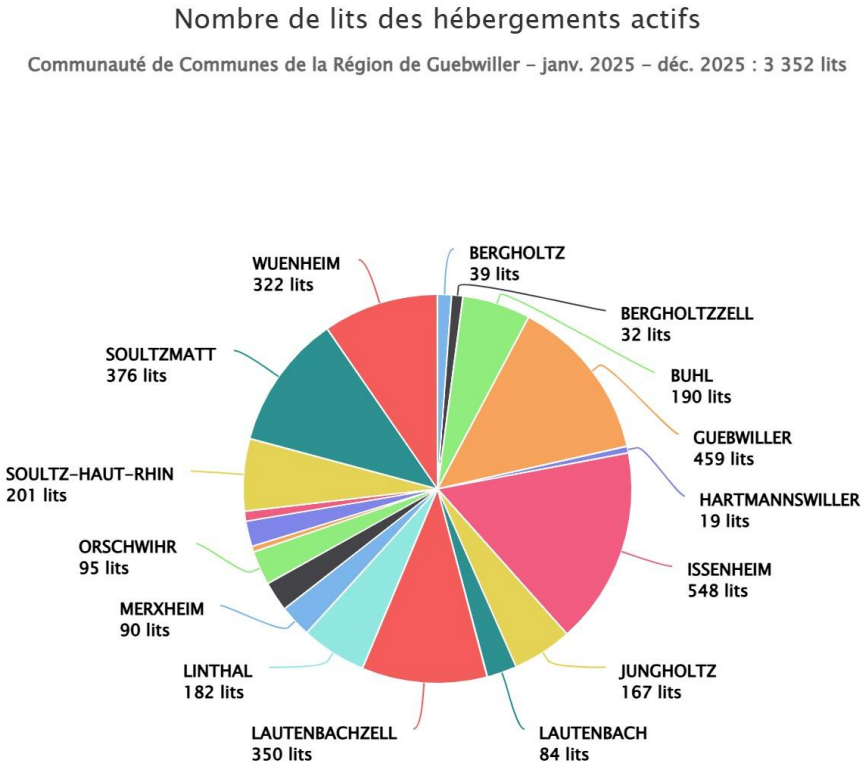

Les plateformes de commercialisation, actives depuis 2019, continuent, elles aussi, de progresser :

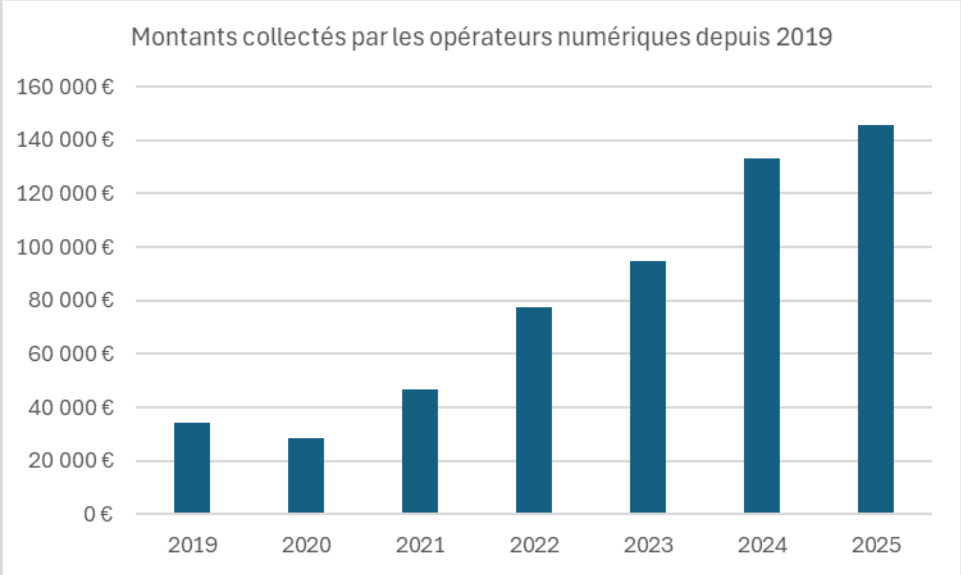

1.3.10- Subvention d'équilibre *(BF)*

En parallèle, afin de permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de fonctionner et de développer des projets, la CCRG a versé, en 2025, une subvention d'équilibre annuelle à hauteur de 235 000 euros.

La CCRG a donc versé, en 2025, une participation de 525 338 euros (subvention 2025 + reversement taxe de séjour 2024).

1.4- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages *(JRA)*

Cf. rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et rapport annuel d'activité de FloRIOM SPL.

1.5- Gens du voyage *(SJ)*

1.5.1- Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

La CCRG a approuvé le 18 avril 2024 le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ce schéma permet de structurer et coordonner l'action des divers acteurs impliqués dans l'accueil et l'inclusion de la communauté des gens du voyage.

Le schéma prévoit, sur le territoire de la CCRG :

- la création d'une aire d'accueil de 20 à 25 places, pour les familles nomades qui viennent s'installer provisoirement sur le territoire (de plusieurs jours à plusieurs mois)
- la création de terrains familiaux locatifs (TFL), pour quelques ménages sédentarisés et implantés à Soultz, au sud d'un lotissement à construire
- la participation financière à l'aire de grand passage de Colmar Agglomération (prévue au niveau de l'aire de la Semm à Colmar) pour accueillir les gens du voyage qui se déplacent collectivement à l'occasion de grands rassemblements traditionnels ou occasionnels. Cette participation sera demandée à toutes les EPCI voisines. À ce jour, Colmar Agglomération doit présenter un projet chiffré en terme d'investissement et de fonctionnement.

1.5.2- Terrains familiaux locatifs

Les Terrains Familiaux Locatifs (TFL) permettent d'accueillir durablement les familles souhaitant conserver la caravane mobile et bénéficier d'installations plus confortables.

Ils s'organisent autour d'un espace partagé avec cuisine et bloc sanitaire et des emplacements pour les caravanes.

En 2025, le terrain prévu a fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour être rendu constructible. Le projet n'est définitivement pas arrêté, une étude financière ayant pointé un coût de construction 40 % plus élevé que celui prévu à l'issue de la MOUS courant 2025 (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale).



1.5.3- Aire d'accueil

Le terrain prescrit par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage se situe sur l'aire d'activités du Florival, à l'intersection des bans de Soultz et Issenheim. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2025, pour respecter les dispositions du schéma départemental mais aussi celles du PLU des communes de Soultz-Issenheim.

Elle limite à 15 places la capacité d'accueil du terrain retenu (alors que le schéma départemental en prévoit environ 25), avec des prestations compensatoires pour que l'aire soit pleinement utilisée. Le projet prévoit que chaque place dispose d'un espace privé au sein du bloc sanitaire, d'un compteur d'eau et d'électricité (au lieu d'un compteur par emplacement), d'espaces individualisés pour déposer sa machine à laver, faire sécher son linge, etc.

Cette organisation garantit la parfaite indépendance des familles et permet que plusieurs familles utilisent un même emplacement.

L'étude a chiffré la réalisation de l'aire d'accueil à 1,9 millions d'euros. Une demande de financement a été déposée auprès de la DETR.

1.5.4- Aire de grand passage de Colmar

La dernière prescription apportée par le schéma départemental concerne la participation financière à la réalisation et à la gestion de l'aire de grand passage, d'une capacité de 200 places, prévue au niveau de l'échangeur de la Semm à Colmar.

En effet, dans une logique de solidarité dépassant l'échelle administrative, une participation financière sera demandée aux EPCI voisins.

À l'instigation de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Colmar Agglomération a présenté aux Présidents et Vice-Présidents des EPCI concernés, fin septembre 2025, le schéma présenté en Comité consultatif des gens du voyage de décembre 2024.

1.6- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) *(JH)*

1.6.1- Généralités

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

À ce titre, le bloc communal devient responsable :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès
- de défense contre les inondations
- et de protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la CCRG au 1er janvier 2018.

Les autres collectivités (communes, Collectivité européenne d'Alsace…) peuvent continuer d'exercer les autres missions incluses dans la GEMAPI, et notamment :

- ✓ 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- ✓ 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- ✓ 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile.
- ✓ 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.
- ✓ 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- ✓ 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les communes restent notamment concernées par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elles sont propriétaires (murs de rives, seuils, protections de berges…).

1.6.2- Gestion de la compétence

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence *GEMAPI*, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un Syndicat Mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Dans cette optique, il a été décidé de fusionner les Syndicats Mixtes de la Lauch Supérieure et de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach, ceci pour permettre au nouveau Syndicat issu de la fusion d'agir à l'échelle du bassin versant de la Lauch au titre de la compétence *GEMAPI*, mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées.

Dans ce cadre, par délibération du 23 mai 2019, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à ce Syndicat fusionné dénommé Syndicat Mixte de la Lauch.

Par conventionnement, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité poursuivre la gestion de ses ouvrages hydrauliques (barrages et ouvrages de soutien d'étiage ou d'écrêtement des crues) qu'elle possède en propre.

Les équipements concernés sont :

- le barrage du Ballon
- le barrage de la Lauch, à partir de 2021/2022, selon l'avenant n° 2 à la convention du 6 février 1998 avec l'État.

1.6.3- Instauration de la Taxe GEMAPI

L'exercice de la compétence *GEMAPI* impose d'engager des moyens conséquents afin de répondre aux obligations réglementaires de prévention et d'entretien des équipements.

Aussi, afin de financer l'exercice de la compétence *GEMAPI*, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 25 janvier 2018, a voté l'instauration d'une Taxe GEMAPI.

Il s'agit d'un impôt dit de répartition ; la collectivité ne vote pas un taux mais détermine un produit total attendu que l'Administration Fiscale doit répartir entre les redevables, selon les critères fixés par le législateur.

Son recouvrement est adossé sur les contributions directes locales.

Cette contribution est intégralement reversée au Syndicat Mixte de la Lauch.

La Taxe GEMAPI, pour l'année 2025, a été fixée à 103 672 euros pour l'ensemble du territoire.

Pour mémoire, la taxe s'élevait à 101 525 euros l'année précédente.

2. COMPÉTENCES FACULTATIVES

2.1- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2.1.1- Installations photovoltaïques

2.1.1.1- *Installations photovoltaïques existantes (CM)*

Trois sites sont équipés d'installations de production d'électricité photovoltaïque : La Pépinière d'entreprises du Florival, le Centre Sportif du Florival (CSF) et le parking du centre aquatique Nautilia.

Les tableaux ci-dessous indiquent les caractéristiques des installations, la quantité d'électricité produite et les coûts générés :

Pépinière d'entreprises du Florival :

Surface du champ photovoltaïque	230 m² en toiture
Type de panneaux	Ténésol TE2200 - 230 Wc - polycristallin (dits intégrés)
Puissance de crête photovoltaïque	Pc = 31,28 kWc
Quantité prévisionnelle d'énergie produite par an	29 500 kWh/an
Durée d'amortissement prévisionnelle	12,4 ans
Coût de l'installation (hors étanchéité toiture ni renforcement charpente)	220 085.30 € HT
Date de mise en service	22/09/2009
Prix de vente de l'électricité en 2009	60,176 cts € / kWh
Prix de vente de l'électricité en 2025	76.142 cts € / kWh
Energie produite cumulée depuis 2009	430 907 kWh
Montant total facturé depuis 2009	289 042,59 €
Amortissement réel atteint	12,8 ans
Gain en € (Hors charges de maintenance curative de 1 735.26 €)	68 957.29 €

Gymnase Centre Sportif du Florival (CSF) :

Surface du champ photovoltaïque	41 m² en verrière
Type de panneaux	Nexpower Visoglass NB110 Ap - micromorp
Puissance de crête photovoltaïque	Pc = 2,97 kWc
Quantité prévisionnelle d'énergie produite par an	3 500 kWh/an
Durée d'amortissement prévisionnelle	18 ans
Coût de l'installation (hors étanchéité toiture ni renforcement charpente)	28 584.61 € HT
Date de mise en service	10/11/2011
Prix de vente de l'électricité en 2009	44 cts € / kWh
Prix de vente de l'électricité en 2025	46.835 cts € / kWh
Energie produite cumulée depuis 2011	27 377 kWh
Montant total facturé depuis 2011	12 217,06 €

2.1.1.2- *Développement des énergies renouvelables – Création d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia (CM)*

Dans le but de développer un projet de production d'énergie renouvelable, le parking du Centre Aquatique Nautilia avait été retenu pour la réalisation d'une installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Matériaux de la structure porteuse	Métal
Surface du champ photovoltaïque	1 943 m²
Puissance de crête photovoltaïque	Pc = 400,89 kWc
Quantité prévisionnelle d'énergie produite par an	384 000 kWh/an
Taux d'autoconsommation prévisionnel	98,58 %
Taux d'autoproduction prévisionnel (économie sur la facture d'électricité)	20,38 %
Investissement CO_2 de l'opération	186 881 kg (CO_2)
Économie de CO_2 totale en exploitation	23 528 kg (CO_2) /an
Temps de retour CO_2	7,9 ans
Mise en service	Juillet 2024
Coût travaux	797 695 € HT soit 957 234 € TTC
Coût de l'opération	845 220 € HT soit 1 014 264 € TTC

Les ombrières couvrent une surface d'environ 1 900 m², soit 97 places de stationnement qui sont ombragées sur les 212 que compte le parking.



Bilan de l'année 2025 :

Récapitulatif mensuel

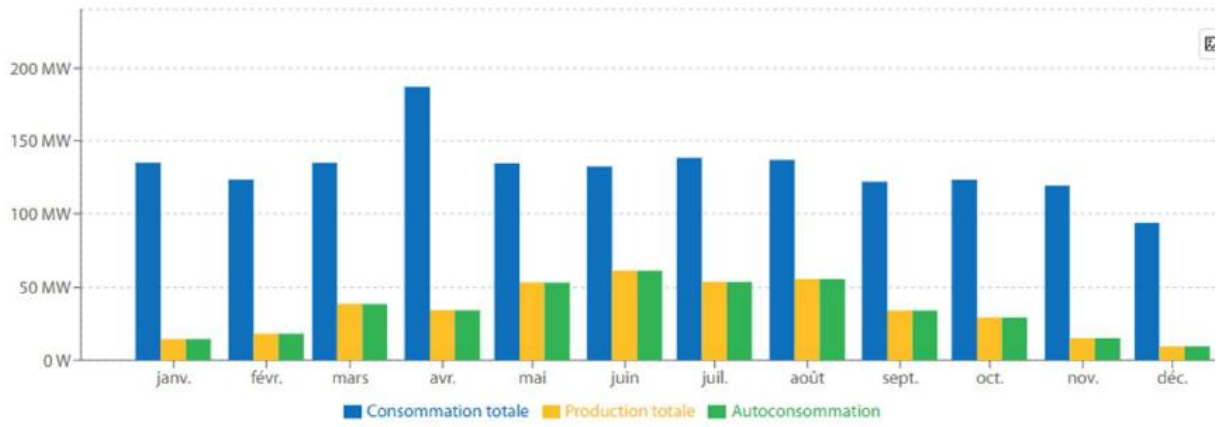

Analyse Annuelle



Autonomie



Autoconsommation

L'année 2025 s'est révélée performante pour l'installation photovoltaïque, avec des résultats nettement supérieurs aux prévisions aussi bien en termes de production que de ratio de performance (PR). Alors que le PR attendu était fixé à 0,861, la centrale atteint un PR annuel de 0,88, confirmant un rendement global très satisfaisant.

La production théorique annuelle était estimée à 418,407 MWh, tandis que la production réelle atteint 419,41 MWh, dépassant légèrement les prévisions.

Deux points spécifiques méritent d'être soulignés :

- Au mois de mai, une intervention corrective a dû être réalisée suite à un échauffement des câbles du TGBT photovoltaïque, nécessitant une coupure temporaire pour remise en état.
- Au mois de juin, bien que très ensoleillé, le PR s'est révélé inférieur aux attentes. En effet, les onduleurs ont été fortement bridés entre 11h00 et 15h00, période durant laquelle la consommation du site était significativement inférieure à la production, limitant mécaniquement la performance mesurée.

En conclusion, malgré ces deux incidents ponctuels et maîtrisés, l'installation reste pleinement conforme aux exigences contractuelles et affiche des résultats supérieurs aux prévisions initiales. Les panneaux couvrent 26 % des besoins annuels en électricité. La centrale a démontré, sur l'ensemble de l'année 2025, une excellente fiabilité et une très bonne efficacité énergétique.

2.1.1.3- Développement des énergies renouvelables – Création d'une centrale solaire photovoltaïque à la Station de Traitement des Eaux usées (VH)

La STEU constitue une des infrastructures des plus énergivores de la CCRG. En effet, ses process de traitement des eaux usées consomment une quantité importante d'électricité, s'élevant à 2 908 407 kWh/an pour un coût total de 865 599,10 euros (données 2023).

Compte-tenu de ces éléments, la CCRG souhaite mettre en place une centrale de production d'énergie solaire sur le site de la STEU, dans l'objectif de réduire la facture d'électricité en auto-consommant l'énergie produite, pour couvrir une partie des besoins en électricité du site.

En 2023/2024, deux études ont été réalisées :

- Une étude de faisabilité et de rentabilité ayant pour but de valider la faisabilité technique du projet, d'en analyser l'impact économique, financier et environnemental et de proposer des solutions techniques adaptées
- Une étude relative à la vérification de la capacité portante du hangar : le rapport a conclu que la structure du hangar n'est pas suffisamment dimensionnée pour accueillir de nouvelles charges, notamment des panneaux photovoltaïques, sans mesures de renforcement complémentaires.

Aussi, la CCRG a retenu le scénario d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le hangar à boues avec réalisation de travaux de renforcement de charpente, solution économiquement la plus intéressante.

Selon les estimatifs : Le taux d'autoconsommation de l'énergie produite est de quasiment 100 %. Le temps de retour sur investissement s'élève à 8,5 ans, pour un montant total d'investissement de 324 000 € HT soit environ 388 000 euros TTC (travaux de renforcement de charpente, fourniture et pose des panneaux - hors frais d'études). Le rendement du résultat est estimé à plus de 10 %. Le total des gains estimé la première année est de 34 363 euros. Le total des gains sur 20 ans est estimé à 1 339 133 euros (données issues de l'étude de faisabilité).

Ce projet peut faire l'objet d'aides financières, qui constituent une opportunité pour la CCRG.

Fin 2025, la CCRG a lancé le recrutement d'un Maître d'Œuvre pour la réalisation des études (APD, projet), le lancement, le suivi et la réception des marchés de travaux. Les études seront réalisées au 1er semestre 2026 et les travaux démarreront à l'automne 2026.

2.2- Politique du logement et du cadre de vie

2.2.1- Programme Local de l'Habitat (PLH) *(MD/SJ)*

Dans le cadre de la compétence *Politique du logement et du cadre de vie*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a lancé l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat, outil de mise en œuvre d'une politique de l'habitat et de programmation des actions et des investissements en matière d'habitat sur le territoire.

Il vise à répondre aux besoins en logement, favoriser le renouvellement urbain, la revitalisation rurale et la mixité sociale.

Il est établi pour une durée de six ans, en association avec l'État, les communes et les acteurs locaux de l'habitat.

Le PLH a été voté lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2023, il est donc devenu exécutoire le mois suivant.

Ce document regroupe un nombre important d'actions.

Certaines seront mises en place progressivement, d'autres sont en cours ou déjà terminées.

Voici l'ensemble des actions menées ou terminées en 2025, selon les différentes orientations :

Orientation 1 : Organiser et diversifier la production de logements pour répondre aux objectifs du SCoT

- Accompagner les ménages au cours des permanences ADIL.
- Assurer le suivi des outils réglementaires du PLUi.
- Soutenir la mise en valeur du patrimoine dans le cadre de l'OPAH-RU (14 096 euros consacrés en 2025 sur 250 000 euros prévus sur la durée du PLH).

Orientation 2 : Valoriser en priorité le parc de logements existant

- Abonder aux aides pour lutter contre l'habitat indigne dans le cadre de l'OPAH-RU (10 910 euros consacrés depuis le début de l'OPAH-RU sur 243 000 euros).
- Participer à l'élaboration du plan d'action du Pôle Départemental de l'Habitat Indigne sur le territoire.
- Abonder aux aides du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux 68 sur les rénovations énergétiques.
- Mise en place des différentes aides de la CeA en lien avec les dispositifs habitat privé 2024-2029 :

  Différents types de travaux subventionnés sur l'ensemble du territoire : travaux énergétiques (suite du PIG), travaux lourds, travaux de lutte contre l'habitat indigne, travaux d'autonomie.
- Participation au fonds coup de pouce pour financer le reste à charge des familles très modestes.
- Adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel.
- Abonder aux aides de l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU pour les rénovations énergétiques (6 255 euros consacrés depuis le début de l'OPAH-RU sur 78 750 euros).
- Lutter contre la vacance sur l'ensemble du territoire, dans l'OPAH-RU (14 000 euros consacrés depuis le début de l'OPAH-RU sur 64 000 euros) et hors OPAH-RU, avec la réalisation d'un règlement de sortie de vacance pour soutenir la remise sur le marché de logements vacants avec une prime spécifique (débuté en 2023). 2 primes de sortie de vacance ont été attribuées en 2025. Quatre subventions de 1 500 euros peuvent être allouées par an.
- Communiquer auprès des syndicats de copropriétés.
- Réaliser une étude sur la vacance. Celle-ci, livrée en 2023, a permis de cerner les problématiques de la vacance sur le territoire et d'aboutir à la création d'une mission en interne à la CCRG pour le suivi du dispositif *"Zéro logement vacant"* de l'État et l'accompagnement des élus.
- Réalisation d'une campagne de contacts auprès de propriétaires ayant un ou plusieurs logements vacants sur le territoire (99 réponses sur 449 envois soit 22 % de taux de réponse). Une quinzaine d'habitants a souhaité être accompagné et a été redirigé vers Urbanis ou le PETR pour des conseils. 55 réponses concernent des logements qui sont ne sont pas vacants. Les deux principales raisons de la vacance des biens sont : le besoin de travaux plus ou moins importants et le fait que les logements sont inhabitables (sans eau, électricité, …). La majorité des logements n'ont pas de projets dans un futur proche.
- Permanences mensuelles de l'ADIL 68 aux mairies de Guebwiller et Soultz qui permettent aux habitants de bénéficier de conseils juridiques en matière d'habitat.
- Accueil au siège des permanences de l'Espace Conseil France Renov' du PETR qui permettent aux habitants de bénéficier informations, conseils et l'accompagnement sur la rénovation de l'habitat.

Orientation 3 : Renforcer les réponses aux besoins de publics spécifiques

- Abonder aux aides de l'Anah pour les travaux d'adaptation du logement dans le cadre de l'OPAH-RU (436,65 euros sur 8 400 euros).
- Répondre aux prescriptions du futur SDAGV (en cours d'écriture en 2023).

Orientation 4 : Faire vivre le PLH

- Assurer le suivi des actions du PLH.
- Suivi d'animation de l'OPAH-RU sur le pôle urbain (230 000 euros sur 674 000 euros).
- Mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier : des rencontres ont eu lieu avec l'ADIL 68 courant 2023 afin de préparer un conventionnement à compter de janvier 2024. Cette convention permettra de mettre en place un observatoire de l'habitat et de développer une deuxième permanence à Soultz pour accompagner davantage les propriétaires.
- Signature d'une convention avec l'ADIL pour la création de l'observatoire de l'habitat.
- Organisation de la Matinale de l'Habitat le 1er février 2025, première édition de l'évènement consacré à l'information et conseil pour les propriétaires bailleurs ou occupants ainsi que les investisseurs pour répondre à leurs questions juridiques, techniques, financières en matière d'amélioration de l'habitat. Les participants ont pu échanger avec une dizaine d'acteurs et partenaires de la CCRG présents pour l'évènement.



2.2.2- Programme d'Intérêt Général partenarial *Habiter Mieux* 2018-2024 *(SJ/EP)*

Mis en place par le Département du Haut-Rhin, intégré depuis 2021 à la Collectivité européenne d'Alsace, son objectif est de lutter contre la précarité énergétique grâce à des aides financières aux travaux.

La CCRG, signataire de la convention, a approuvé l'apport d'une subvention supplémentaire de 500 euros aux ménages éligibles au dispositif de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) *Habiter Mieux Sérénité*.

Cette aide est réservée aux propriétaires occupants (PO) de maisons individuelles et aux propriétaires bailleurs (PB), hors logements collectifs, pour la part des dossiers PO qui n'aboutissent pas.

Depuis 2022, à la suite du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, la convention Fonds Alsace Rénov' de la Collectivité européenne d'Alsace définit une nouvelle aide dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, avec une subvention qui n'est plus un montant unique de 500 euros mais un pourcentage des dépenses subventionnées avec un plafond de 1 000 euros par dossier.

De plus, en 2024, la CeA a adopté une nouvelle convention pour les dispositifs habitat privé qui définit des modalités différentes selon le type de travaux. Cette convention s'étend de 2024 à 2029, mais la CCRG a adhéré jusqu'en 2028, date de fin du PLH actuel.

Il est proposé que les subventions se répartissent de la manière suivante :

Pour les travaux d'énergie des PO et PB : une aide de 1 000 euros par dossier, pour un montant total annuel de 12 000 euros.

Pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne des PO et PB, les travaux de réhabilitation/travaux lourds des PO et PB et les travaux de décence et de salubrité pour les PB : une aide de 1 000 euros par dossier, pour un montant total annuel de 10 000 euros.

Pour les travaux d'autonomie, une subvention de 500 euros par dossier. Chaque année, cinq dossiers de PO et cinq dossiers de PB peuvent être financés, pour un montant total annuel de 5 000 euros.

Pour la partie copropriété, la CCRG n'intervient pas directement dans la réalisation des travaux pour le moment. Cependant, une aide 1 000 euros pourra être versée pour deux copropriétés par an (pour un total annuel de 2 000 euros), pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les copropriétaires dans la rénovation de leur logement.

En 2025, 16 dossiers pour sortie de précarité énergétique PO sont engagés, 2 dossiers pour sortie de précarité énergétique et 1 dossier autonomie ont été subventionnées pour un montant total de 2 500 euros.

2.2.3- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite sur le pôle urbain de la CCRG (Buhl – Issenheim – Guebwiller et Soultz) *(SJ/EP)*

Dans le cadre de sa compétence *Politique de l'habitat et cadre de vie*, mais également dans le cadre de l'engagement de la CCRG dans le programme national *Action Cœur de Ville*, la CCRG pilote une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur son pôle urbain, à savoir Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl.

Différents partenaires participent à cette opération : les quatre communes concernées, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), l'État avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Région Grand Est, Procivis Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, Action Logement, la Banque des Territoires, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 68), l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'OPAH-RU est un dispositif mis en place pour cinq ans, mobilisant des aides financières de plusieurs partenaires afin de permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de réfection globale, d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

La lutte contre les logements vacants est également un volet de l'opération.

L'OPAH-RU a démarré le 1er septembre 2021.

Pour rappel, les objectifs quantitatifs globaux de la convention sont évalués à 262 logements, répartis comme suit :

- ✓ 75 logements occupés par leurs propriétaires éligibles aux critères de l'Anah (« modestes » et « très modestes »)
- ✓ 123 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés avec conventionnement Anah
- ✓ 64 logements pour lesquels une sortie de vacance sera réalisée hors conventionnement Anah avec travaux.

À cela s'ajoutent :

- ✓ 125 immeubles pour lesquels des travaux seront réalisés dans le cadre du Programme d'aide pour la mise en valeur du patrimoine (AMVPER), avec financement de la CCRG et des communes
- ✓ 9 copropriétés avec financement de l'AMO Copro Fragile *Habiter Mieux*.

À la suite du Conseil Communautaire du 6 juillet 2023 et de la signature du deuxième avenant de l'OPAH-RU le 26 octobre 2023, des objectifs supplémentaires au niveau des copropriétés se sont rajoutés :

- ✓ 26 diagnostics multicritères de copropriétés (dont 11 déjà réalisés)
- ✓ 15 copropriétés en difficulté, soit 130 logements, qui bénéficieront d'un accompagnement et de subventions pour des travaux.

D'un point de vue financier, le budget prévisionnel de l'OPAH-RU sur le pôle urbain de la CCRG pour les cinq années est de 1 461 620 euros HT pour la CCRG.

Il se décompose comme suit :

- ➢ Un volet Animation de 812 600 euros HT (674 000 euros HT pour la part fixe et 138 600 euros HT pour la part variable) sur lequel est attendu un financement prévisionnel de l'Anah à hauteur de 337 000 euros, de la Banque des Territoires à hauteur de 168 500 euros, soit une charge prévisionnelle pour la CCRG de 307 100 euros HT. L'Anah participe également au financement de la part variable selon le nombre et la nature des dossiers traités, diminuant ainsi la part de la CCRG. Un deuxième avenant au marché de l'opération a augmenté le coût de la part variable suite à la mise en place du dispositif mon accompagnateur Rénov (un suivi plus soutenu de l'opérateur dans le traitement des dossiers.). Cette augmentation de 99 167 euros HT porte le coût du suivi animation à 1 009 282 euros HT.
- ➢ Un volet Aides aux travaux avec une participation prévisionnelle de la CCRG de 649 025 euros. Cette aide devrait permettre de mobiliser plus de 5 370 000 euros de financement de l'Anah et du programme *Habiter Mieux* au profit des propriétaires.

Dans le cadre des aides aux travaux, afin de bénéficier d'un effet levier, les communes du pôle urbain apportent un financement supplémentaire de 408 343 euros HT suite à la signature du troisième avenant de l'OPAH-RU. Cet avenant diminue l'intervention des communes pour optimiser la hausse des aides de l'Anah.

La différence avec l'ancien financement sera injecté dans le dispositif du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel, dans les 4 périmètres.

La participation financière prévisionnelle des partenaires institutionnels s'élève à 283 750 euros.

Soit un montant total prévisionnel des aides aux travaux de 7 300 000 euros.

L'engagement de ce dispositif devrait permettre de générer un montant global de travaux de réhabilitation évalué à près de 10 272 000 euros HT.

En 2025, le montant des dépenses du suivi-animation réalisé par Urbanis s'est élevé à 89 998,82 euros HT.

À ce montant s'ajoutent les dépenses liées aux dossiers qui sont traités et représentent une dépense de 9 761,5 euros HT, ainsi que les dépenses liées au volet copropriétés qui représentent une dépense de 48 750 euros HT.

Le bureau d'études Urbanis a accompagné les propriétaires au cours de deux permanences hebdomadaires (une permanence à la CCRG et une permanence dans l'une des communes du pôle urbain chacune à tour de rôle).

Cet accompagnement a permis de traiter depuis le début de l'opération 91 logements ainsi que 42 immeubles.

Pour ces dossiers, soit ils ont déjà été subventionnés ou ils sont en cours de travaux. Pour 2025, 14 dossiers ont été subventionnés par la CCRG, pour un montant de 17 096 euros. Avec l'ensemble des travaux en cours de réalisation depuis 2021, le montant des subventions s'élève à 2 787 904 euros tous financeurs confondus (dont 273 869 euros engagés pour la CCRG).

2.2.4- Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) *(MD)*

La Ville de Guebwiller, en partenariat avec la CCRG, a été retenue au programme national Action Cœur de Ville en 2018.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national Action Cœur de Ville en introduisant la procédure d'Opération de Revitalisation de Territoire.

Cet outil vise à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en développant une approche intercommunale et en disposant d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, économie, commerce, politiques sociales, équipements publics, mobilités…).

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'État et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Signée en 2021 avec l'ensemble des partenaires (État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Banque des Territoires, Chambres consulaires, PETR, SCoT, Anah, Action Logement, HHA, EPFA et Enedis), la convention ORT présente un projet de territoire, avec pour objectif la revitalisation des centres-villes du Pôle urbain.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- le développement d'une offre attractive de l'habitat, avec une OPAH-RU en cours depuis septembre 2021, pour cinq ans, grâce aux aides de l'ANAH, de la CeA, de la Région, de la CCRG et des villes et avec le soutien de la Banque des territoires
- favoriser un développement économique et commercial équilibré pour dynamiser les centres-villes et capter de nouveaux consommateurs
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; pour cela, des schémas directeurs vélos ont été élaborés ; un gros travail sur le franchissement des cours d'eau, que ce soit dans la création ou dans la requalification des ponts, est entrepris par les communes
- la mise en valeur du cadre de vie et du patrimoine, a mis l'accent sur la requalification de places, la remise en état de fontaines, l'adaptation de l'éclairage public dans une réelle réflexion autour de la création de lieux de rencontre et de lieux de vie pour les habitants

- l'accès aux équipements et services publics, l'accès aux soins, à l'école, à la culture, aux services publics, en proximité des habitants
- un axe transversal est dédié à la reconquête des friches industrielles en cœur de ville

En 2023, la convention initiale Action Cœur de Ville est arrivée à échéance. Le Gouvernement a lancé un programme « Action Cœur de Ville 2 » pour lequel la Ville de Guebwiller et la CCRG se sont portées candidates en 2023.

Les services ont dès lors mené l'évaluation des projets du programme et permis de constater les projets livrés. Ainsi, au 31 décembre 2023, 9 millions d'euros de projets sur 62 millions d'euros prévus ont été réalisés.

La nouvelle convention « Action Cœur de Ville 2 » a été signée le 14 mars 2024 pour la période 2023-2026, engageant la CCRG et les quatre communes du pôle urbain dans la poursuite des actions malgré une réactualisation des coûts importante. En effet, la maquette financière réactualisée présente un total de projets pour 85 millions d'euros, dont 60 millions (hors habitat) étaient engagés au 1er janvier 2024.

Certains chantiers ont dû être reprogrammés, mais aucune action n'a été abandonnée. Quatre nouvelles fiches-actions ont été incluses dans le programme, portant sur les services à la population (Issenheim) et sur la transition énergétique du patrimoine bâti (Guebwiller).

En 2025, aucune instance ne s'est réunie pour faire un point sur le programme en cours, mais de nouveaux outils ont été déployés par les services de l'État pour faire un point d'avancement sur les programmes. Il s'agit notamment de la plateforme "Grist".

2.3- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

2.3.1- Nautilia – Centre Aquatique du Florival *(SV)*

Cf. rapport d'activité de Nautilia.

2.3.2- Gymnases (CH)

La CCRG assure la gestion et l'entretien des gymnases suivants :

- ✓ le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- ✓ le Gymnase du Hugstein à Buhl
- ✓ le Gymnase Robert Beltz à Soultz.

Centre Sportif du Florival à Guebwiller



Salle multisports 1 102m², Salle de gymnastique 306m², Dojo 274 m², Salle d'escrime 350m²

Gymnase Théodore Deck à Guebwiller



Salle multisports 968m²

Capacité d'accueil : 245 personnes

Gymnase du Hugstein à Buhl



Salle multisports 1 170m²

Gymnase Robert Beltz à Soultz



Salle multisports 1 092m², Salle dojo/gymnastique 300m

2.3.2.1- Fréquentation des gymnases (en heures)

En 2025 (année scolaire 2024/2025), 29 associations ou groupes ont utilisé les gymnases et se répartissent de la manière suivante :

		Nombre d'heures
Centre Sportif du Florival		
Badminton	CSF salle multisport	596
FCG Athlétisme	CSF salle multisport	178
SASL Handball	CSF salle multisport	147
AGIIR Foot	CSF salle multisport	83
Tennis de table	CSF salle multisport	15
SG Escrime	CSF salle multisport	55
Boxe	CSF salle multisport	16
Ville de Guebwiller	CSF salle multisport	45
Espace jeunesse	CSF salle multisport	26
SG 1860/GR (Gymnastique rythmique)	CSF salle multisport	6
Fitness Guebwiller	CSF salle de gymnastique	159
FAST	CSF salle de gymnastique	22
SG 1860/GA (Gymnastique artistique)	CSF salle de gymnastique	60
SG 1860/GFL (forme loisir)	CSF salle de gymnastique	66
Gymnastique Saint-Léger	CSF salle de gymnastique	150
SG 1860/GR (Gymnastique rythmique)	CSF salle de gymnastique	153
Ville de Guebwiller	CSF salle de gymnastique	45
Boxe	CSF salle de gymnastique	16
Tennis de table	CSF salle de gymnastique	12
FCG Aïkido	CSF Dojo	92
Judo Club	CSF Dojo	539
Ville de Guebwiller	CSF Dojo	45
Escrime Handisport	CSF Escrime	160
FCG Athlétisme	CSF Escrime	50
Ville de Guebwiller	CSF Escrime	45
SG Escrime	CSF Escrime	534
Total		**3315**
Gymnase Robert Beltz		
Badminton	Beltz - salle multisport	106
SH	Beltz - salle multisport	860
Pompiers	Beltz - salle multisport	78
FC Soultz	Beltz - stade Freyeck	246
Pompiers	Beltz - Dojo	158
Total		**1448**
Gymnase Théodore Deck		
ASLG Basket	Deck	1226
Pompiers	Deck	54
IME Guebwiller	Deck	8
Total		**1288**

Gymnase du Hugstein		
SASL Handball	Hugstein - salle multisport	448
AGIIR Foot	Hugstein - salle multisport	186
ASLG Basket	Hugstein - salle multisport	76
IME Guebwiller	Hugstein - salle multisport	8
FC Buhl	Hugstein - salle multisport	16
SG 1860/GR (Gymnastique rythmique)	Hugstein - salle multisport	259
SCOSEG	Hugstein - salle multisport	55
Badminton	Hugstein - salle multisport	88
MJC Buhl accès toilettes et douches	Hugstein	6
Total		**1142**
Total pour les 4 gymnases		7193

Soit un total de **7 193 heures** d'utilisation **pour les associations.**

Les quatre gymnases de la CCRG sont réservés aux scolaires, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

En 2025 (année 2024/2025), cela représente, pour l'ensemble des salles qui composent les gymnases, **7 555** heures d'occupation.

Voici leur répartition, entre les quatre gymnases, depuis 2021 :

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Centre Sportif du Florival	2 280	3 092	3 020	3 756
Gymnase Robert Beltz	1 354	1 673	1 530	1374
Gymnase du Hugstein	1 456	1 398	1 126	1 351
Gymnase Théodore Deck	1 522	826	1 096	1 074
Total	**6 612**	**6 989**	**6 772**	**7555**

Les activités en extérieur ne sont pas prises en compte dans ces relevés d'heures.

2.3.2.2- Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations

	2024			**2025**		
	Dépenses	**Recettes**		**Dépenses**	**Recettes**	
		Associations	**Scolaires**		**Associations**	**Scolaires**
Centre Sportif du Florival	**363 579 €**	**173 292 €**	**33 041 €**	**333 513,35 €**	**147 066,83 €**	**37 989,00 €**
Gymnase Robert Beltz	**245 081 €**	**77 752 €**	**14 394 €**	**194 747,68 €**	**72 498,96 €**	**14 456,00 €**
Gymnase du Hugstein	**228 897 €**	**97 784 €**	**13 733 €**	**211 833,25 €**	**106 695,20 €**	**13 517,00 €**
Gymnase Théodore Deck	**138 544 €**	**39 364 €**	**22 688 €**	**116 885,18 €**	**44 450,54 €**	**24 380,00 €**
Total	**976 101 €**	**388 192 €**	**83 856 €**	**856 979,46 €**	**370 711,53 €**	**90 342,00 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement des gymnases (fluides, autres charges à caractère général…), pour l'exercice 2025, s'élèvent à 856 979,46 euros, soit une baisse de 12 % par rapport à 2024.

Les recettes propres, quant à elles, sont arrêtées à 461 053,53 euros, soit une baisse de 2 % par rapport à 2024.

L'utilisation des gymnases présente donc un déficit, pour l'année 2025, de 395 925,93 euros, contre 504 053 euros en 2024.

Pour rappel, les associations sont facturées au réel de leur utilisation par année scolaire, une subvention est versée en contrepartie.

Les établissements scolaires sont facturés à hauteur du montant de leur dotation versée soit par la Collectivité européenne d'Alsace, soit par la Région.

2.4- Action sociale d'intérêt communautaire *(MD/JS)*

2.4.1- Convention Territoriale Globale (CTG) (JG)

1. Préambule

La **CTG** est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer un projet social de territoire en faveur du maintien et du développement des services pour la population, en partenariat avec la **CAF**.

La CTG remplace le « Contrat Enfance Jeunesse » qui ne concernait à l'origine que les services petite enfance, enfance et jeunesse des communes et de la Communauté de Communes. La CAF a modifié le cadre de contractualisation en élargissant aux domaines qui relèvent de son champ d'actions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et les actions, dans le cadre d'un plan d'actions commun. Cette convention mobilise les acteurs locaux et vise à renforcer les coopérations afin d'assurer l'efficacité et la complémentarité des interventions. Elle favorise une dynamique collaborative, en associant l'ensemble des métiers et expertises, permettant de croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et répondre de manière ciblée à ses besoins. Elle trace ainsi une feuille de route qui vise à renforcer l'attractivité du territoire, un enjeu majeur pour la collectivité. Cette convention, conclue du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, a été signée officiellement le 5 juin 2024.

Les axes définis pour la période 2024-2027 sont les suivants :

- encourager l'animation et la participation à la vie sociale locale
- améliorer l'accès aux droits et aux services
- adapter l'offre d'accompagnement pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- améliorer la qualité de vie sur le territoire
- développer la coordination territoriale pour renforcer l'attractivité du territoire

La CTG peut jouer un rôle essentiel dans la coordination des actions menées sur le territoire, en particulier en matière de petite enfance, de parentalité etc. Mais il touche également à d'autres champs d'action, et notamment le Contrat Local de Santé (CLS) ou les orientations et actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Bien que ces domaines aient des objectifs spécifiques, ils sont interconnectés et impactent plusieurs aspects du quotidien des habitants.

2. Organisation

Depuis le début de l'année 2024, la mise en place et le suivi de la CTG ont fait l'objet d'une réflexion approfondie en interne. Après le départ de la précédente titulaire du poste, la fonction a été assurée par Jeyniver Ghanem et Jennie Sanasee. Cette première année a permis d'expérimenter différentes modalités de travail et de structurer une méthodologie et une gouvernance adaptées aux besoins du territoire.

Au début de l'année 2025, le découpage proposé en 2024 ne s'est pas avéré pertinent, aussi Sophie Journet seconde Jeyniver Ghanem sur la coordination globale (50/50 mais Jeyniver Ghanem reste le pilote principal), tandis que Jennie Sanasee va assurer exclusivement la coordination petite enfance (100 %).

Un Comité de pilotage composé de plusieurs élus du territoire et de la CAF a été mis en place ; il a pour objet d'échanger et de valider les actions à mettre en œuvre. Le Comité technique, composé quant à lui des techniciens des différents partenaires du territoire, permet de proposer des actions et d'alimenter les axes définissant la CTG de la CCRG.

Le 03 juin 2025 le Comité de pilotage s'est réuni. Par ailleurs, un COTECH s'est réuni le 5 mai 2025, avec la participation de 25 membres (y compris CCRG), afin d'assurer le suivi opérationnel des actions.

La dynamique de coordination instaurée en 2024 entre les Coordinatrices intercommunales et les Coordinatrices communales de la CTG (réseau CTG intra CCRG), en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'est révélée fructueuse puisqu'elle s'est réunie tous les trimestres tel que prévu.

En 2025, 3 réunions d'échanges (07/03/25, 22/04/25 et 10/10/25) ont permis de :

- chercher à mutualiser les ressources et les bonnes pratiques pour éviter les doublons et renforcer la complémentarité des actions
- échanger sur les dispositifs entre les communes

- adapter les projets aux besoins spécifiques des habitants en tenant compte de la réalité
- favoriser la coopération entre les différents acteurs du territoire

Un tableau de suivi des actions a été élaboré afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des projets et de garantir une traçabilité des initiatives mises en place tout au long de la convention. Ce tableau recense un total de 67 actions, réparties comme suit : 55 actions actives/en cours, trois suspendues ou reportées, et 7 restant à lancer et 2 sont terminées.

Bilan des actions

Ci-dessous un bilan non exhaustif des sujets suivis par la coordination CTG. En effet, certains dossiers (comme la petite enfance) sont suivis au sein du service concerné.

- **Adaptation et extension des services existants :** Co-portée dans le cadre du CLS, l'ouverture de la Maison des Adolescents est intervenue le 30 avril 2025. La MDA intervient en prévention secondaire en faveur des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de la CCRG (accueil, écoute, information, orientation, prévention santé, accompagnement et prise en charge de courte durée).
- **Soutenir l'émergence d'initiatives de CLAS** : Présentation des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité : CLAS Guebwiller, CLAS Merxheim en février 2025 et projet de CLAS sur 4 communes du territoire
- **Structurer une offre d'accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires lisible et cohérente à l'échelle du bassin de vie** : les acteurs se sont mobilisés dans le cadre du Réseau Local Parents et créé de nouvelles initiatives intercommunales à travers le Parcours du cœur inter-ALSH (17 avril 2025)
- **Développer le bien vieillir** : 4 ateliers organisés par l'ASEPT en mars 2025 au Rimlishof dans le cadre de l'aide au répit des aidants ayant pour thème : gestes de premiers secours, accompagner son aidé en toute sécurité, lâcher prise grâce à la sophrologie, prendre soin de ses émotions
- **Développer et soutenir les initiatives contre l'isolement** : action mémoire le 09/10/25, atelier présenté par l'AGIRC ARRCO/CeA et CCAS Colmar
- **Permettre un meilleur accès aux droits** dans le cadre la dématérialisation des services par des actions de lutte contre l'illectronisme : 5 ateliers mis en place par Atout Age Alsace à Soultzmatt les jeudis du 30/10/25 au 27/11/25 en Mairie
- **Renforcer les liens entre les structures sociales** : Carrefour social organisé les 10 avril 2025, 2 octobre 2025
- **Soutenir l'information et la formation des professionnels :** deux sessions de formation aux professionnels du territoire sur les violences intrafamiliales ont été organisées en octobre et novembre 2025 ; autres actions menées : webinaire troubles du neurodéveloppement (0/6 ans) avec la participation de 48 professionnels et une formation en visioconférence en juin 2025 sur la nutrition des 0/3 ans

Pilotage/Coordination CTG : à l'initiative de la CCRG, mise en place d'un réseau des chargés de coopération CTG à l'échelle haut-rhinoise. Les réunions débuteront début 2026.

L'ensemble de ces actions illustre l'engagement des acteurs locaux pour structurer et dynamiser les dispositifs existants, en réponse aux besoins du territoire et de ses habitants.

2.4.2- Petite Enfance

Depuis 2007, la CCRG a repris la compétence *Petite Enfance*, elle soutient ainsi l'offre d'accueil sur le territoire.

En constante évolution depuis cette prise de compétence, l'offre Petite Enfance sur le territoire est diversifiée.

Elle regroupe une offre d'accueil comprenant l'accueil individuel, premier mode de garde du territoire, et l'accueil collectif.

La CCRG étend également son offre en animant des entités de soutien à la parentalité tel que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Réseau Local Parents (RLP).

Le Relais Petite Enfance (RPE) complète cette offre en accompagnant les parents, les professionnels et futurs professionnels de l'accueil individuel.

Les acteurs de la petite enfance sur le territoire sont ainsi représentés par :

- 153 assistants maternels recensés, soit 523 places d'accueil potentiel
- 5 Multi-accueils, soit 209 places (CCRG).
- 4 Maisons d'Assistants maternels (MAM), soit **52** places (Orschwihr, Jungholtz, Linthal, Guebwiller)
- 5 Micro-crèches, soit 60 places (10 places à Buhl, 12 à Guebwiller, 10 à Raedersheim, 12 à Soultzmatt et 12 à Issenheim)
- 1 Relais Petite Enfance (RPE) regroupant trois antennes situées à Buhl, Guebwiller et Soultz
- 2 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- 1 Réseau Local Parents (RLP), branche du réseau départemental, proposant des actions de soutien à la parentalité.

La capacité d'accueil Petite Enfance (collectif et individuel) sur le territoire de la CCRG est actuellement de 844 enfants.

2.4.2.1- *Coordination*

La mise en œuvre de la politique publique Petite Enfance et l'accompagnement à la parentalité du territoire a été coordonnée et soutenue, depuis 2023, par une Responsable de Service à temps complet et une Coordinatrice Petite Enfance à mi-temps.

Une coordinatrice petite enfance (50%) a été recrutée en février 2025.

La Responsable du Service et la Coordinatrice Petite Enfance ont eu pour objectif sur l'année 2025 :

- Porter une réflexion globale sur l'organisation de la politique d'accueil du jeune enfant, en assurant le rôle de Chargé de Coopération CTG Petite Enfance et Parentalité.
- Promouvoir la visibilité de la Petite Enfance sur le territoire.
- Coordonner les services en régie : Multi-accueil Arc-en-Ciel, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants-Parents avec l'ouverture d'une seconde antenne à Guebwiller en septembre 2025.
- Étudier les finances et l'équilibre financier des structures, assurer le suivi et le renouvellement des marchés de gestion.
- Mettre en œuvre la nouvelle compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur le territoire, décrétée par la loi Plein Emploi.
- Accompagner et suivre l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant, notamment par l'évaluation et le suivi des besoins d'investissement. Cela s'est traduit par la mise en place d'un groupe de travail de directeurs d'EAJE dans le cadre de la CTG, ainsi que la formalisation d'une commission d'attribution des places dans les EAJE du territoire entre les structures en lien avec le RPE.
- Coordonner le Réseau Local Parents.
- Participer à l'observation des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire ainsi que son adéquation avec les besoins des familles notamment avec la mise en place du dispositif AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) coordonné par le service.
- Étudier les projets de construction, de développement et de transfert la crèche de Soultzmatt (cf. Partie Bâtiments). Le Service Petite Enfance a collaboré avec le pôle technique pour la définition des besoins du préprogramme élaboré avec l'ADAUHR, du point de vue pédagogique, en associant la coordinatrice Petite Enfance et la directrice de la crèche Arc en Ciel.

2.4.3- Budget

2.4.3.1- *Budget global du service*

En 2025, les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 2 222 950,99 euros, pour 924 008,50 euros de recettes, soit un taux de couverture d'environ 41,6 %.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) représentent la part principale du budget, avec 1 853 024,80 euros de dépenses de fonctionnement et 732 348,24 euros de recettes, soit près de 83 % des dépenses du service.

Les autres actions du service contribuent également à la mise en œuvre de la politique petite enfance et parentalité du territoire. La coordination mobilise 192 287,94 euros de dépenses pour 59 525,29 euros de recettes. Le Relais Petite Enfance (RPE) représente 153 222,51 euros de dépenses pour 114 600,97 euros de recettes. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) s'élève à 19 312,34 euros de dépenses pour 12 180 euros de recettes. Enfin, le Réseau Local Parents mobilise 5 103,40 euros de dépenses, pour 5 354 euros de recettes.

Ainsi, si les EAJE constituent le principal poste budgétaire du service, l'ensemble des dispositifs participe à l'accompagnement des familles et au développement de l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité sur le territoire.

	Dépenses	Recettes
Coordination	192 287,94 €	59 525,29 €
Relais Petite Enfance	153 222,51 €	114 600,97 €

LAEP	19 312,34 €	12 180,00 €
EAJE	1 853 024,80 €	732 348,24 €
Réseau Local Parents	5 103,40 €	5 354,00 €
Total	2 222 950,99 €	924 008,50 €

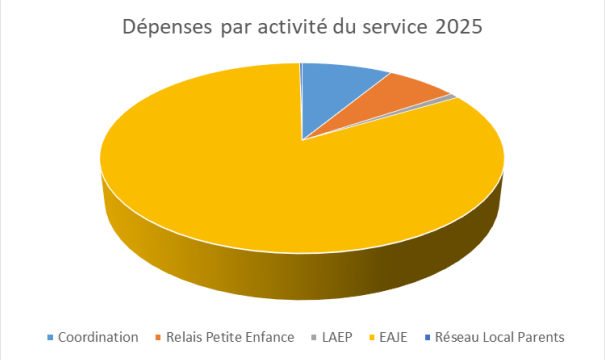

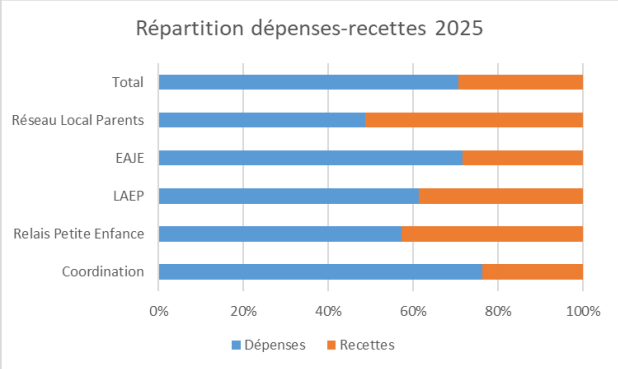

2.4.3.2- *Budget Accueil collectif*

Budget 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.2.3. Soleil	522 058,43 €	306 744,40 €	86 388,26 €	/
Pomme de Reinette	421 245,04 €	139 446,41 €	63 807,78 €	46 395,77 €
La Maison des Lutins	298 615,87 €	37 100,00 €	3 564,00 €	3 750,00 €
Les Petits Pas de la Récré	165 683,46 €	8 100,00 €	14 253,10 €	7 244,80 €
Arc-en-Ciel	445 422,00 €	240 957,43 €	5 810,61 €	10 493,26 €
Total	1 853 024,80 €	732 348,24 €	173 823,75 €	67 883,83 €

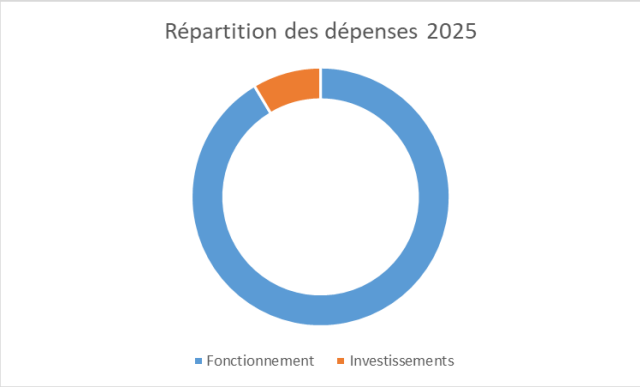

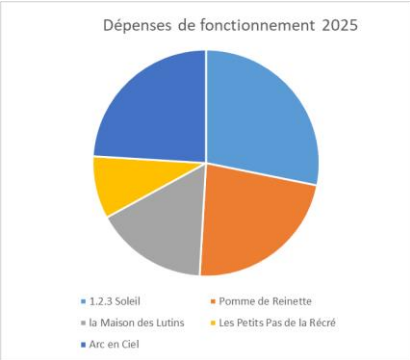

En 2025, les dépenses de fonctionnement liées aux multi-accueils s'élèvent à **1 853 024,80 euros.** Elles restent globalement stables par rapport à 2024, avec une augmentation limitée à **2,14 %.**

Les recettes de fonctionnement atteignent **732 348,24 euros**, soit une **baisse d'environ 20 % par rapport à 2023**, et ce malgré le remboursement de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** 2023 par les structures.

Cette évolution s'explique notamment par le passage du **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** à la **CTG.** Dans ce nouveau cadre, la CCRG ne perçoit plus directement la subvention CTG que pour le multi-accueil **Arc-en-ciel**, seul établissement géré en régie.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses s'élèvent à **173 823,75 euros.** Elles concernent principalement des travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments, ainsi que l'acquisition de matériel pédagogique et de puériculture dans les différentes structures du territoire.

Plusieurs opérations ont été réalisées dans les multi-accueils afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail des professionnels, notamment à **Soultz, Issenheim, Buhl, Guebwiller** et **Soultzmatt.**

2.4.4- Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance intercommunal a pour rôle d'informer et d'accompagner les parents et les professionnels de l'accueil individuel, tel que défini par le Code de l'Action sociale et des familles.

Les missions du RPE sont encadrées par un Référentiel National, sous le contrôle de la Caf, elles ont été renforcées en 2021 autour des axes de soutien à l'accueil individuel et de l'attractivité du métier.

2.4.4.1- *Missions*

Missions socles

L'article D214-9 du CASF précise les missions du RPE :

« 1°Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le Comité départemental des services aux familles en application de l'article L214-6 ».

« 2°Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la Charte nationale mentionnée à l'article L214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ».

« 3°Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de Protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du Code de la Santé publique ».

« 4°Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir en application des articles L421-3 et L421-4 ».

« 5°Informer les parents ou représentants légaux sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le Comité départemental des services aux familles visé à l'article L214-5 ».

Le Référentiel National s'articule autour de trois objectifs complémentaires : "améliorer l'information des familles, faire progresser la qualité de l'accueil des jeunes enfants et renforcer l'attractivité du mode d'accueil individuel".

Mission renforcée

La branche famille encourage l'engagement des RPE dans des missions renforcées.

Le RPE intercommunal s'engage chaque année dans ce dispositif.

L'atteinte des objectifs ouvre droit à une bonification financière.

Le RPE s'est positionné pour la mission « *analyse des pratiques* », dans le respect du cahier des charges prévu.

Ces séances permettent aux assistants maternels d'échanger dans un climat de confiance sur des problématiques rencontrées au quotidien, de repérer et d'analyser les difficultés, de prendre du recul et de questionner leurs propres modes de fonctionnement et, enfin, de développer des compétences par le biais d'une analyse systémique des situations.

La réussite de cette mission est conditionnée à l'atteinte de deux indicateurs :

- Au moins huit assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE.
- Le RPE a organisé au moins six séances dans l'année.

En 2025, le RPE a organisé six séances d'analyse des pratiques animées par Élise Capitaine, Psychologue.

Douze Assistantes Maternelles différentes ont participé à ces séances. Le RPE a répondu aux objectifs, la mission a été validée par la CAF.

Missions transversales – formations et communication

La transversalité et la polyvalence caractérisent l'activité du Relais Petite Enfance. La qualité de l'accueil est au cœur des missions des animatrices et la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant demeure le fil conducteur des actions et des projets mis en œuvre.

En 2025, la parution du Référentiel National de la qualité de l'accueil du jeune enfant vient en appui à la dynamique engagée en faveur de l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les Animatrices animent un lieu de proximité en direction d'un public d'adultes (professionnels, parents, futurs parents, parents employeurs) et d'enfants en organisant l'information, les rencontres et les échanges pour tous. Elles accompagnent la professionnalisation de l'accueil individuel, la lutte contre la sous activité, la promotion du métier ; recherchent la complémentarité avec les équipements du territoire.

Le RPE communique en direction de ses différents publics au moyen d'une Newsletter et d'un agenda trimestriels élaborés en interne avec l'appui du Service Communication de la CCRG. Ces documents sont envoyés par mail, distribués au format papier sur demande et mis en ligne sur le site internet de la CCRG. Certaines actions sont également relayées par le site internet du réseau RPE 68 ou par les partenaires locaux.

Le RPE encourage la formation continue des assistantes maternelles.

Les animatrices sont également inscrites dans ce processus afin de les accompagner au mieux.

En 2025, les animatrices ont participé aux formations, réunions et/ou webinaires d'information suivants :

- Webinaire CAF "démarches d'accompagnement des assistants maternels pour obtenir l'attestation d'honorabilité"
- Réunion d'information juridique CAF - réseau RPE68 animée par France Emploi Domicile
- Café-Visio France Emploi Domicile "congés payés, jours fériés et absences"
- Webinaire PCO – Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant un trouble du neurodéveloppement - "repérer les troubles neurologiques"
- Formation SST – Sauveteur Secouriste du Travail
- Webinaire CAF "réforme du Complément Libre Choix du Mode de Garde (CMG)
- Formation logiciel AIGA - Inoé
- Webinaire plateforme de formation Eve et Léo "l'attachement, tout un monde"
- Webinaire CAF "restitution consultation nationale Gardes d'Enfants à Domicile"
- Webinaire CAF – outil monenfant.fr
- Réunion présentation Pôle Ressource Handicap (PRH)
- Formation de sensibilisation aux violences intrafamiliales – accompagnement et signalement
- Webinaire plateforme Eve et Léo "éveil artistique et culturel du jeune enfant"
- Webinaire CAF "Pajemploi-URSSAF - nouveauté : une déclaration par enfant"
- Formation CNFPT "Des techniques de rédaction claire et efficace "

Accueil de stagiaires : Le RPE dans le cadre de sa contribution à la politique de professionnalisation du secteur de la Petite Enfance est habilité à accueillir des stagiaires.

Accueil d'une stagiaire éducatrice de jeunes enfants : 2024-2025 le RPE a accueilli une étudiante de 2ème année en formation à l'école PRAXIS de Mulhouse pour un stage de huit semaines, qui a pris fin le 24 janvier 2025.

Objectifs du stage : Cerner les enjeux liés aux dynamiques interinstitutionnelles et partenariales, comprendre et participer aux actions éducatives, au travail en équipe pluriprofessionnelle, à la communication professionnelle, à l'accueil et à l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.

Accueil d'une stagiaire infirmière-puéricultrice de l'IFP de Robertsau : stage de puériculture en EAJE d'une durée de 4 semaines, elle a également été accueillie 1 journée au RPE.

L'Offre d'accueil auprès des assistants maternels sur le territoire intercommunal

	2025*
Assistants maternels agréés recensés sur le territoire	153
Assistants maternels en activité	138
Assistants maternels non actifs	24
Maison d'Assistants Maternels (MAM)	4

**Données PMI*

Capacité d'accueil des assistants maternels :

Au 1er décembre 2025, la capacité d'accueil du territoire s'établit à 523 places chez les assistants maternels à domicile et 52 places au sein des 4 Maisons d'Assistants Maternels, selon les données de la PMI.

Évolution des effectifs des assistants maternels : 19 cessations d'activité en 2025 pour 8 entrées.

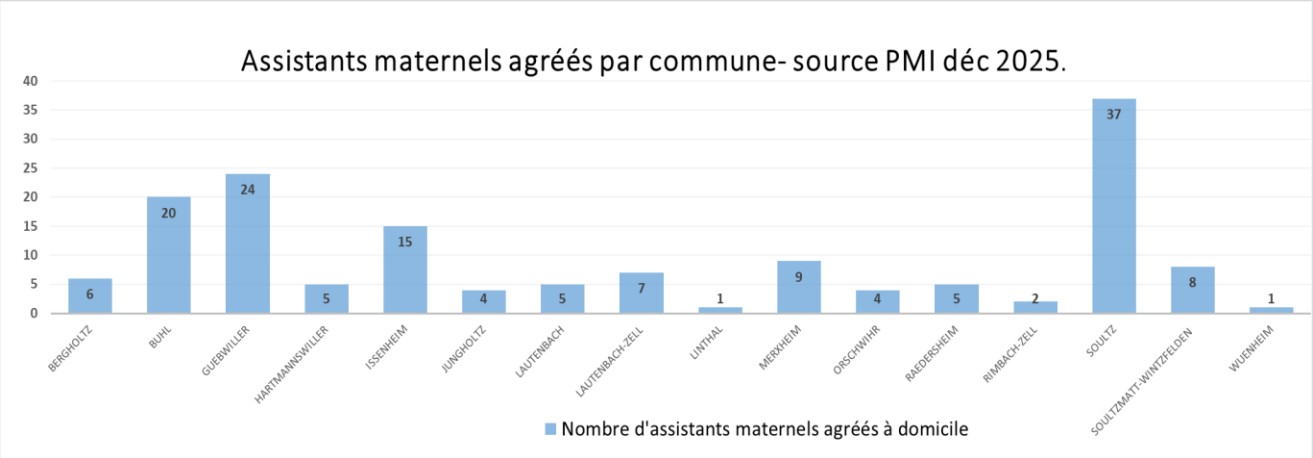

2.4.5- Activité

2.4.5.1- *Accueil du public et entretiens réalisés*

Dans le cadre de sa mission d'information et d'accompagnement du public, le RPE met en relation parents et assistants maternels en assurant la gestion de la demande d'accueil et de l'offre d'accueil.

Entretiens par public	2025
Assistants maternels (hors mailing)	**435**
Futurs parents / parents en recherche / parents -employeurs	**192**
Partenaires/contacts (PMI, Caf, DREETS, réseaux…)	**194**
Candidats à l'agrément	**6**
Total	**827**

En 2025, 827 entretiens ont été menés par les animatrices du RPE. On observe une diminution globale du nombre d'entretiens, particulièrement auprès des parents et futurs parents, liée principalement à une baisse des demandes d'accueil sur le territoire.

Les temps collectifs





En 2025, **176** temps collectifs toutes animations confondues, avec ou sans enfants, ont été organisés par le RPE.

Les animatrices sont garantes de la qualité de l'accueil des enfants et des adultes présents.

Pour les tout-petits, ces temps sont pensés comme des espaces de sociabilisation. Ils favorisent le développement global, respectent les besoins fondamentaux de chacun dans un cadre sécurisant.

La Charte nationale d'accueil du jeune enfant constitue le cadre de référence pour la conception, l'organisation et le mise en œuvre des temps collectifs.

Une charte des ateliers d'éveil, corédigée par les animatrices et les assistantes maternelles, fixe les principes et les règles partagées par les adultes présents.

Pour les professionnels de l'accueil à domicile, ces moments offrent un cadre de rencontre et d'échanges ; ils contribuent à rompre l'isolement, à enrichir et à soutenir les pratiques éducatives.

Un agenda des animations trimestriel est coconstruit par les animatrices et envoyé par mailing à tous les assistants maternels du territoire.

Temps collectifs adultes-enfants

Les temps collectifs adultes-enfants comprennent les ateliers d'éveil hebdomadaires, mensuels, trimestriels, sur sites et délocalisés, les sorties et la fête du RPE.

Des ateliers sont régulièrement organisés en pleine nature sur le territoire intercommunal. Les animatrices sensibilisent les assistantes maternelles aux recommandations des spécialistes qui alertent sur le syndrome de manque de nature observé chez les jeunes enfants.

Le stage de l'étudiante éducatrice de jeunes enfants a permis la création d'un outil de sensibilisation portant sur les bienfaits que produit le contact quotidien avec la nature sur le développement global de l'enfant. Ce support a été transmis aux assistantes maternelles et aux familles.






Bilan animations adultes-enfants 2025 :

- **176** animations public adultes-enfants (ateliers d'éveil - sorties-fête) ont été organisées en 2025
- **41** assistants maternels différents ont participé aux animations proposées
- 157 enfants différents ont fréquenté les ateliers d'éveil du RPE

Les ateliers avec enfants sont des temps forts particulièrement plébiscités par les assistants maternels.

Les ateliers d'éveil hebdomadaires sont organisés et animés par les animatrices du RPE.

Les ateliers d'éveil mensuels, trimestriels ou exceptionnels sont coconstruits avec des partenaires-animation locaux et/ou avec des intervenants. Le RPE développe et dynamise son réseau partenarial avec les médiathèques du territoire, les multi-accueils, le musée la Nef des jouets à Soultz, le musée Deck à Guebwiller, les Dominicains de Haute Alsace, la ludothèque Mille Jeux à Guebwiller, le Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell.

Depuis fin 2025, le RPE collabore avec l'équipe du CIAP et des ateliers d'éveil culturel sont programmés au château de la Neuenbourg.

Des parents participent aux animations organisées dans les Médiathèques, ces ateliers étant ouverts aux familles.

La participation de l'assistante maternelle aux activités proposées est perçue par les familles comme un facteur rassurant. La présence régulière aux ateliers d'éveil constitue une véritable valeur ajoutée pour l'enfant et peut même représenter, pour certains parents, un critère déterminant dans le choix de leur future salariée.

La fréquentation en hausse a nécessité une réorganisation : plusieurs animations ont dû être dédoublées afin de répondre à toutes les demandes, et certaines font l'objet d'un roulement.

Temps collectifs adultes

Les rencontres professionnelles organisées par le RPE répondent aux objectifs d'accompagnement à la professionnalisation et d'amélioration continue des pratiques des professionnels de l'accueil à domicile.

18 temps collectifs professionnels organisés dans l'année

- 8 assistants maternels engagés dans un module de formation continue organisé par le RPE, recyclage du certificat "Sauveteur Secouriste du travail (SST).
- 58 assistants maternels ont participé aux séances découvertes de la sophrologie proposées dans le cadre de la gestion du stress.
- 12 assistants maternels inscrits aux séances d'analyse des pratiques animées par une Psychologue
- 16 assistants maternels présentes à la réunion de rentrée du RPE
- 17 assistants maternels ont participé aux trois réunions d'échanges professionnels

- 21 assistants maternels ont participé à la 6e rencontre professionnelle des assistants maternels, organisée le 15 novembre 2025. Celle-ci s'est déroulée pour la première fois à Merxheim, au sein de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller. Inscrite dans le cadre de la Journée Nationale des Assistants Maternels du 19 novembre, cette journée avait pour objectif de renforcer la professionnalisation, de favoriser les échanges de pratiques et de rompre l'isolement professionnel. Autour du thème « Comment oser dire quand c'est difficile ? », l'événement a rassemblé près de 55 professionnels issus de cinq territoires, avec une forte participation de notre secteur.
- 37 assistants maternels différents ont participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs.

Au total 45 Assistantes Maternelles différentes ont participé aux activités proposées par le RPE (temps collectifs avec et/ou sans enfants).

Projets, partenariats, maillage en réseaux

La concertation et la dynamique partenariale sont inscrites dans le Référentiel National des RPE.

Les partenariats renforcent l'ancrage territorial du RPE, ils s'appuient sur la mutualisation et la complémentarité et contribuent à donner une visibilité aux assistants maternels et à la profession.

- 1 action de promotion du métier en partenariat avec France Travail : stand "Les bébés recrutent" au Forum pour l'emploi à Soultz, en avril 2025.
- 15 réunions de réseau RPE 68 et réseau de proximité favorisant la collaboration inter-RPE, la création d'outils, la mutualisation et l'harmonisation des pratiques ainsi que le montage de projets à l'échelle départementale.
- 12 réunions Réseau Local Parents de la CCRG en plénière ou en binôme porteurs de projets
- 14 Points de coordination RPE (suivi des projets)
- 32 réunions avec les partenaires locaux d'animation pour les montages de projets, la préparation des temps d'animations, les bilans. Les partenaires du RPE sont : les crèches, les périscolaires, les médiathèques, la ludothèque Mille Jeux, le Château de la Neuenbourg, le musée La Nef des Jouets à Soultz et le musée Deck à Guebwiller, le Vivarium du Moulin.

2.4.5.2- *Accueil collectif (Multi-accueils)*

Les cinq Multi-accueils en activité sur le territoire sont sous la compétence de la CCRG :

- Quatre sont gérés par des associations :
  - La Maison des Lutins à Soultz : sous convention avec l'Association La Maison des Lutins
  - Les Petits Pas de la Récré à Issenheim : sous convention avec l'Association La Récré
  - Pomme de Reinette à Buhl et 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller : sous marché public pour une durée d'un an renouvelable avec l'Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du Florival (AGSPEF)
- Un est en gestion directe par la CCRG : Arc-en-Ciel à Soultzmatt.

La CCRG a une capacité d'accueil de 209 places sur les cinq crèches du territoire, l'offre d'accueil collectif (crèches et micro-crèches) sur le territoire étant de 253 places.

Dans le cadre du développement de l'offre d'accueil, la collectivité poursuit le déploiement des places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) sur le territoire, avec une place à Guebwiller, une à Issenheim et depuis janvier 2026, une place supplémentaire à Buhl. Elle permet d'avoir, en relation avec les partenaires de l'emploi, une place disponible pour une personne qui à l'occasion d'une reprise d'emploi ou de formation aurait la nécessité d'un mode de garde pour concrétiser son projet professionnel.

Par ailleurs, l'agrément de la structure de Buhl évolue vers une capacité modulée de 45 places, intégrant la place AVIP afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'optimiser l'organisation de l'accueil.

Un accueil estival au Multi-accueil « 1.2.3 Soleil » à Guebwiller est organisé pendant l'été, permettant un relais des différentes structures pendant les fermetures simultanées des crèches.

Budget 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.2.3. Soleil	522 058,43 €	306 744,40 €	86 388,26 €	/
Pomme de Reinette	421 245,04 €	139 446,41 €	63 807,78 €	46 395,77 €
La Maison des Lutins	298 615,87 €	37 100,00 €	3 564,00 €	3 750,00 €
Les Petits Pas de la Récré	165 683,46 €	8 100,00 €	14 253,10 €	7 244,80 €
Arc-en-Ciel	445 422,00 €	240 957,43 €	5 810,61 €	10 493,26 €
Total	1 853 024,80 €	732 348,24 €	173 823,75 €	67 883,83 €

Statistiques

En 2025 les établissements d'accueil petite enfance du territoire ont permis l'accueil de xxxxx enfants, répartis comme suit :

	Nombre d'enfants accueillis en 2025	% d'enfants accueillis hors CCRG	Taux d'occupation (moyenne sur l'année)
Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil	166	0 % (assimilés)	74.79 %
Multi-accueil Pomme de Reinette	98	3 % (assimilés)	71.32 %
Multi-accueil La Maison des Lutins		%	%
Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré	49	0 % (assimilés)	70.80 %
Multi-accueil Arc-en-Ciel	27	0 % (4% assimilés)	70.02 %

Orange et Grenadine

Le programme de crèche estivale montre, depuis 2022, une **demande stable et conséquente** de réservations pendant la période estivale, apportant **une solution satisfaisante aux parents en activité** et ne pouvant pas prendre de congé durant les fermetures estivales de leur crèche de rattachement à la CCRG.

À noter que cela concerne les parents de la structure de Guebwiller, pour 81,7 % en moyenne.

Le programme a accueilli, en 2025, 47 enfants pour 49 familles.

2.4.5.3- Activité en régie – Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt

Le Multi-accueil Arc-en-Ciel est situé 24 rue de l'Hôpital sur la commune de Soultzmatt-Wintzfelden, en zone de montagne. Cette commune fait partie des 19 communes de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG). La structure est implantée au sein de la maison de retraite de la commune.

Créé en 1992 avec un agrément initial de 25 places, l'établissement a connu une évolution importante lors de sa reprise en gestion directe par la CCRG en 2014. À cette occasion, l'agrément a été modifié afin de répondre aux normes en vigueur, ramenant la capacité d'accueil à 15 places.

Aujourd'hui, le multi-accueil Arc-en-Ciel constitue la plus petite structure collective d'accueil du jeune enfant parmi les cinq structures petite enfance gérées par la Communauté de Communes, tant en termes de surface que de nombre d'enfants accueillis.

Depuis 2022, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) classe les établissements d'accueil du jeune enfant en fonction du nombre de places figurant sur leur agrément, ce qui entraîne l'application de normes spécifiques selon la catégorie.

Au regard de ces critères, le Multi-accueil Arc-en-Ciel est désormais classé dans la catégorie « petite crèche ».

Par ailleurs, il s'agit de la seule structure petite enfance de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à être gérée en régie directe.

La structure fonctionne **comme une grande maison**. Les enfants ne sont pas répartis en sections fixes : ils peuvent circuler et évoluer dans l'ensemble des espaces de la crèche.

Ils partagent ainsi de nombreux moments de la vie quotidienne lors **d'activités en groupes d'âges transversaux**, favorisant les interactions entre les plus petits et les plus grands. À d'autres moments de la journée, les enfants sont répartis dans **deux unités distinctes** afin de mieux respecter le rythme et les besoins spécifiques des plus jeunes et des plus grands.

Les parents sont également invités à **s'approprier les différents espaces de la structure**. Dans cette optique de transparence et de communication, les **classeurs de transmissions** ont été placés au centre du couloir, permettant aux familles d'y accéder facilement.

Profil des publics accueillis en 2025 :

Nombre de familles : 24

Nombre de familles avec une fratrie accueillie : 2

Nombre de parents 46 dont :

44 ayant un emploi – 1 sans emploi – 1 en congé parental

Fréquentation :

Le taux d'occupation 2025 est de 70,20 %

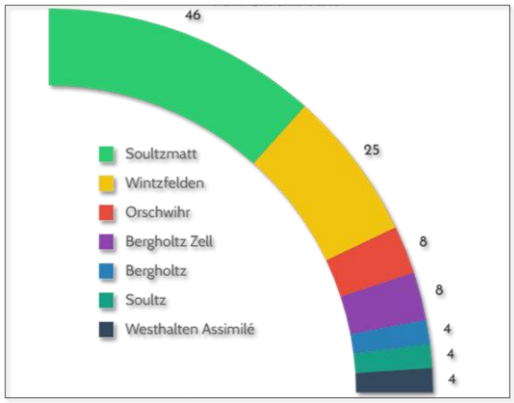

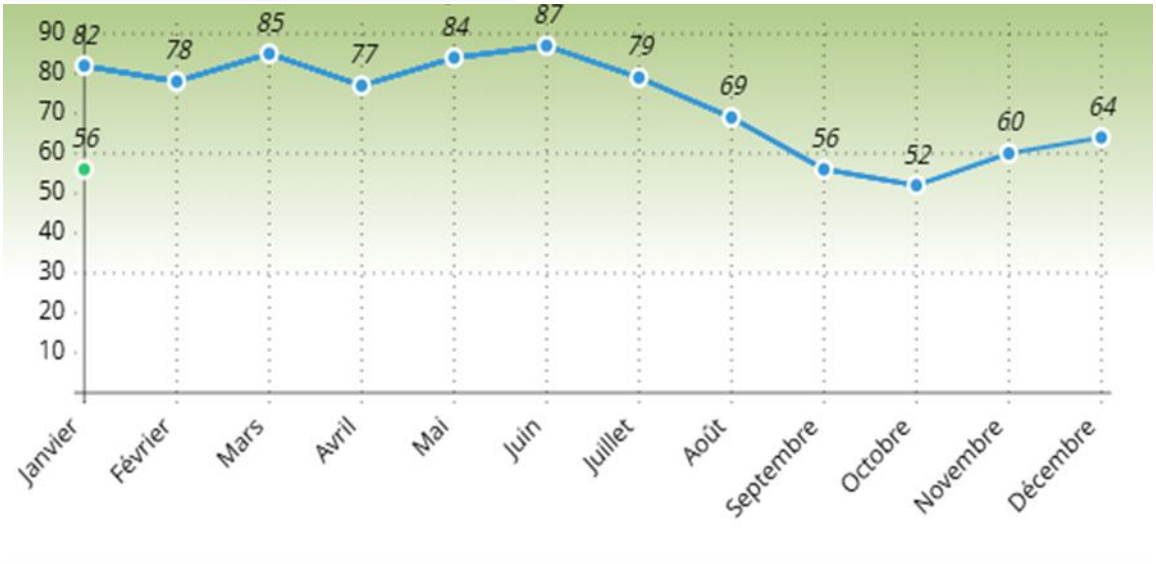

Nombre d'heures annuelles facturées : 5 362

Nombre d'heures annuelles réalisées : 23 170

Heures réalisées et facturées 2025 par mois

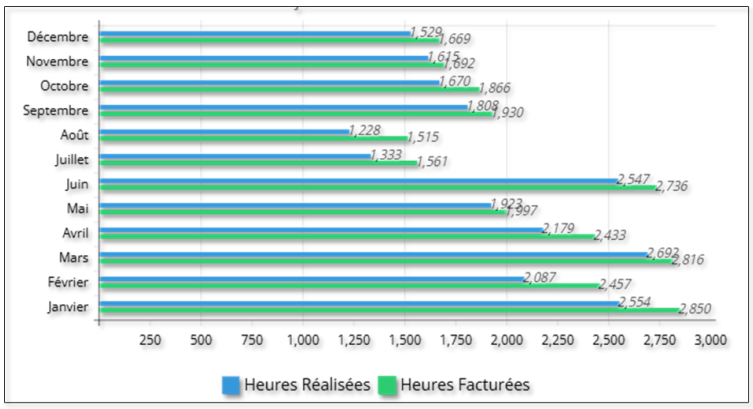

Constat :

- Une baisse de fréquentation est observée à partir de septembre 2025.
- Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation :
  - Les commissions d'attribution des places présentent certaines limites. En effet, six familles ont obtenu une réponse immédiate auprès d'autres modes d'accueil, alors que la structure aurait pu leur proposer une place.
  - Trois familles ont été refusées, tandis que trois autres familles ayant pourtant signé une préinscription ne se sont finalement pas présentées.
  - L'accueil d'un enfant grand prématuré a été reporté.
  - Deux enfants dont l'accueil était prévu ont vu leur entrée reportée à décembre 2025 en raison de la poursuite de l'allaitement.

À ce moment-là, la liste d'attente ne comportait plus de demandes pour une entrée en septembre, les prochaines demandes n'étant formulées qu'à partir d'avril 2026.

Impact

L'absence d'accueil de neuf familles a un impact direct sur le taux d'occupation de la structure sur une durée estimée de deux à trois ans. En effet, les enfants accueillis en crèche restent généralement jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, sauf situations particulières.

À cela s'ajoute la difficulté liée aux désistements tardifs de certaines familles, qui ne respectent pas leur engagement malgré la signature d'une préinscription, ce qui complique l'anticipation et l'optimisation des places disponibles.

Ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par la prolongation de l'arrêt maladie de la directrice de la crèche, remplacée à un niveau inférieur tandis que la directrice adjointe prenait le relais jusqu'à sa reprise à la rentrée d'août. Cette dernière est à son tour en arrêt maladie depuis septembre 2025. Le poste a été occupé en remplacement de janvier à juillet 2025 par un personnel de niveau CAP. La coordinatrice petite enfance a accompagné l'équipe tout au long de cette période.

Référent Santé Accueil Inclusion :

Les EAJE avec un agrément de 15 places ont l'obligation de recruter un RSAI à raison de 20h par an dont 4 h effectuées trimestriellement.

Il a pour mission :

- d'informer et de conseiller la direction en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif d'enfants porteur de handicap
- de contribuer à l'établissement des protocoles et de les expliquer aux professionnelles
- de contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- d'assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnelles
- de contribuer à la mise en place des PAI
- de veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap
- d'examiner chaque enfant accueilli au sein de la structure 1 fois par an.

Madame Lesage Camille, Médecin domiciliée à Soultzmatt a accepté ces missions dans le cadre d'un contrat de vacation sur la base d'un taux horaire fixé à 140 euros brut depuis juillet 2025.

Formation de l'équipe

- Titularisation :
  - Madame Carole Pavageau
- Formation d'intégration : CNFPT Colmar
  - Madame Carole Pavageau en qualité d'assistante accueil petite enfance du 25 au 29 août
- Formation informatique

- La Direction : 2 jours le 20 et 21 mai avec la société Aiga pour l'utilisation du nouveau logiciel Inoé

➢ Formation de l'équipe du plan de formation 2024/2025 CNFPT

- Aucune formation

➢ Formation Régisseur

- L'Adjointe à la Directrice : le 4 avril par le service de la régie de la Direction Départementale du Haut-Rhin : prise en main d'une régie

Accueil des stagiaires

Période de stage	Écoles/Institut	Diplômes préparés
Du 20 janvier au 07 février 2025	Lycée Storck Guebwiller	*ASSP 2ème année
Du 03 au 07 mars 2025	Collège Jean Moulin Rouffach	stage d'observation
Du 15 septembre au 10 octobre 2025	Organisme Alaj Mulhouse	**DEAES

En 2025 ils sont au nombre de 3 pour un total de 9 semaines
2 Stages ont été annulés pour raison de santé et pour arrêt de scolarité.

La structure a un partenariat avec la Fondation du Diaconat de Colmar et le Lycée Storck de Guebwiller.

Chaque année nous leur réservons des créneaux qui seront pourvus ou pas. Les autres écoles font des demandes ponctuelles.

Les stages vont de la découverte du métier à la professionnalisation et la validation de diplôme.

Les journées pédagogiques 2025 :

Le 28 mai : Formation de 7h : Plan de maitrise sanitaire avec l'organisme Infres : coût 1 038 euros

Le 11 août : formation de 4 heures : manipulation extincteur et rappels des principes d'évacuation avec l'organisme UDPS 68 (Coût : 530 euros)

Le 10 novembre : formation de 4 heures : Accueillir les enfants, les enjeux de votre accompagnement prendre du recul et aborder un regard diffèrent sur les comportements parfois déroutants des enfants avec l'organisme PRH 68 (Coût : Gratuit)

Activité de l'année

Sensibilisation à la santé bucco-dentaire :

- ➢ 26 mars 2025, atelier animé par Céline Manny (PMI Rouffach), en partenariat avec le CLS CCRG et l'UFSBD 68
- ➢ objectif : conseils aux parents sur l'hygiène bucco-dentaire des bébés, distribution de flyers récapitulatifs

Partenariats intergénérationnels :

- ➢ 11 rencontres en 2025 avec l'EHPAD pour favoriser les échanges entre personnes âgées et enfants (carnaval, tortues, chorale intergénérationnelle, ateliers manala et bredalas, bricolage de Noël)
- ➢ objectifs : développer l'empathie et la socialisation des enfants, valoriser les résidents
- ➢ certaines rencontres annulées pour absences dans l'équipe




Actions de soutien à la parentalité :

1. Éviter le stress et apaiser l'enfant (7 juin 2025, multi-accueil 123 Soleil)
   Intervenante : Lucie Bravard, yoga et nature
   Participants : 5 familles, 7 enfants
   Ateliers : théorie pour parents, promenade en forêt, cercle de parole parents-enfants
2. Répit parental (22 novembre 2025, Arc-en-Ciel)
   Intervenantes : Directrice EJE, auxiliaire de puériculture, animatrice RPE
   Participants : 9 familles, 13 enfants
   Ateliers : parcours de lâcher-prise, peinture expressive, massage familial, balade sensorielle pieds nus
   Objectif : prévenir l'épuisement parental, renforcer le lien parent-enfant

Intervenants annuels

Chaque année un intervenant professionnel intervient une fois par mois au sein de la structure auprès des enfants de tous les âges.

Cette année c'est Madame Audrey Gentner de la Compagnie de Nana qui a embarqué petits et grands autour de l'éveil artistique et culturel. Ancienne Éducatrice de jeunes enfants et intervenante auprès des petits depuis plus de 10 ans.



Fêtes familiales

Les familles sont au cœur de l'accueil des enfants dans notre structure. Toute l'équipe fait du soutien à la parentalité au quotidien. Mais notre autre mission est toujours de créer du lien, des échanges, des rencontres profitables aux enfants comme aux parents.

La fête d'été

Toujours un samedi matin pour que l'équipe soit totalement disponible. Le plaisir pour les enfants de venir en famille, l'occasion pour les parents de rencontrer et créer du lien avec les autres familles et pour les enfants de se retrouver tous ensemble.

Le samedi 28 juin 2025, pour fêter l'été et l'approche des vacances, la fête familiale s'est déroulée à la salle polyvalente « le Cercle » à Buhl. Petits et grands se sont retrouvés autour du spectacle :

« Comme des ronds dans l'eau » de la compagnie Le Duo Plume.

Coût :175 euros location salle -spectacle 799 euros -Collation :275 euros

Petits et grands s'installent pour une parenthèse joyeuse et musicale. Le Duo plume c'est la rencontre de 2 voix, deux femmes, deux musiciennes, deux rêveuses avec un univers poétique adapté à la grande curiosité des tout-petits.

« Comme des ronds dans l'eau.

Toujours plus loin, toujours plus haut.

Nénuphars et libellules, ricochets de bulles en bulles.

Suivons le courant, prenons le temps

« Une création qui nous a invité à un voyage, une promenade au gré des notes et des sons … »

La fête de départ à l'école :

« Voilà la page crèche qui se tourne et la page école qui va bientôt s'ouvrir. Aussi pour profiter une dernière fois d'être tous ensemble et se dire au revoir, toute l'équipe a invité dans les locaux de la crèche les enfants et leur famille pour partager un beau moment autour d'une collation ! »

Le vendredi 29 août de 18 heures à 20 heures uniquement les familles dont les enfants vont être scolarisés sont invitées pour cette fête symbolique.

Seulement 10 enfants ont été scolarisés en septembre 2025, tous les enfants étaient présents avec leurs parents et leurs frères et sœurs ainsi que toute l'équipe pour un moment ludique mais aussi émouvant.

Chacun est reparti avec un livre, une petite dédicace de l'équipe ainsi qu'un cadre photos avec tous les copains de « sa promotion ».

Elle permet aux enfants qui parlent souvent de l'école les derniers mois, viennent ou pas jusqu'en août, qui ont un rapport au temps non réel, de symboliser ce passage concrètement en lui donnant du sens à la veille de la rentrée et une certaine continuité dans son parcours.

2.4.5.4- Coordination et animation du Réseau Local Parents



Depuis 2016, la compétence « Petite Enfance » s'est élargie pour intégrer pleinement le champ de la parentalité.

La Charte nationale de soutien à la parentalité, instaurée par l'arrêté du 9 mars 2022 du Code de l'Action sociale et des familles, définit les grands principes d'intervention et réaffirme l'engagement de l'État à soutenir financièrement les actions menées par les structures respectant ces orientations.

Dans ce cadre, et au sein du Réseau Local Parents, la CCRG a conclu une convention de financement avec la Caf. Celle-ci, en cohérence avec les orientations du Réseau Parents départemental, vise à impulser une dynamique territoriale autour de la parentalité, tout en renforçant la coordination et la complémentarité des actions proposées.

L'objectif est de concevoir, développer et valoriser, en partenariat avec les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des actions d'accompagnement à la parentalité. Ces actions se veulent accessibles à toutes les familles du territoire, sans reste à charge, afin de garantir une égalité d'accès aux services proposés.

Le Réseau Local Parents de la CCRG s'inscrit pleinement dans la dynamique départementale du Réseau Parents 68, avec une coordination assurée à l'échelle intercommunale.

Le réseau s'adresse :

- Aux futurs parents
- Aux parents

Le réseau a pour vocation de :

- Soutenir et développer des actions concrètes en lien avec la parentalité ;
- Créer et entretenir une dynamique locale autour des enjeux éducatifs et familiaux
- Fédérer les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Favoriser l'accès de tous en proposant des actions gratuites ou accessibles à l'ensemble des familles.

S'appuyant sur les axes définis par le Réseau Parents 68, le réseau reconnaît et valorise les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants.

Il accompagne les familles à travers des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'informations et veille à favoriser les échanges ainsi que l'entraide entre parents.

Partenaires : Un réseau riche et varié de professionnels de terrain :

- **Petite enfance** : éducateurs de jeunes enfants, crèches, Relais Petite Enfance
- **Enfance et jeunesse** : directeurs d'ALSH, espaces jeunes, responsables médiathèque, coordinateurs CLASS, écoles maternelles et primaires du territoire.
- **Santé** : sage-femme, médecins et puéricultrices de PMI, coordinatrice contrat local de santé
- **Autres** : Maison des Adolescents, Rimlishof, espace de vie sociale,

Le réseau fonctionne sur une dynamique partenariale et collaborative :

- les partenaires se réunissent tous les deux mois afin d'échanger autour de thématiques liées à la parentalité
- les sujets abordés sont définis collectivement, soit par sondage, soit à partir d'une trame annuelle.
- les actions sont coconstruites, en binômes ou en petits groupes, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à sa mise en œuvre
- les actions proposées aux familles sont organisées majoritairement en soirée ou le samedi afin de faciliter la participation

Un bilan collectif est systématiquement réalisé en réunion pour chaque action menée, dans une logique d'amélioration continue.

Activités

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions ont été proposées sous des formats variés (ateliers, conférences, temps d'échanges collectifs), permettant de répondre aux besoins diversifiés des parents et de favoriser leur participation.

Ces actions ont globalement rencontré un accueil très favorable, tant par la qualité des interventions que par la richesse des échanges entre participants. Les temps en petits groupes ont particulièrement permis de libérer la parole et de valoriser le partage d'expériences entre parents.

La présence d'intervenants qualifiés (psychologue, thérapeute familiale, professionnelles du médico-social) a constitué un atout majeur, apportant à la fois des éclairages théoriques et des outils concrets mobilisables dans le quotidien familial.

Par ailleurs, la mise en place d'un service de garde d'enfants, sur certaines actions, a favorisé l'accessibilité et la participation des familles.

Certaines actions ont rencontré un fort engouement, se traduisant par des inscriptions complètes ou des listes d'attente, notamment sur les thématiques liées à la santé, aux émotions et au développement de l'enfant. À l'inverse, quelques actions ont mobilisé un public plus restreint, soulignant l'importance de poursuivre les efforts en matière de communication et de ciblage des publics.

Des axes d'amélioration ont été identifiés, notamment concernant :

- l'adaptation des formats (taille des groupes, durée des interventions)
- la coordination et l'implication des partenaires dans la communication
- certains aspects logistiques

Ces éléments viendront nourrir les perspectives d'évolution du programme d'actions.

Les actions proposées :

- Les Cafés des parents organisés à la crèche 123 Soleil à Guebwiller, les 21 et 22 février 2025, ont réuni 25 familles. Ces temps ont permis des échanges riches autour de thématiques concrètes, facilités par la mise en place d'un mode de garde pour les enfants. Toutefois, des difficultés à réguler la prise de parole ont été observées, mettant en évidence la nécessité de mieux cadrer les temps d'échange.
- L'apéro quiz organisé au Rimlishof le 21 mars 2025 a rassemblé 70 participants, dont 28 parents et 42 jeunes. Ce format dynamique a rencontré un franc succès, avec une forte mobilisation et une participation active. L'événement a également bénéficié d'une belle visibilité sur les réseaux sociaux, avec environ 2 500 vues. Néanmoins, la jauge importante a rendu l'animation plus complexe et souligne le besoin de mieux impliquer les partenaires dans la communication.
- Le groupe d'échange sur le stress et l'anxiété, proposé au RPE de Buhl le 26 avril 2025, a accueilli 6 familles, avec la prise en charge de 4 enfants. Le format en petit groupe a favorisé des échanges de qualité et des apports concrets, avec une satisfaction globale des participants. Quelques absences ont toutefois été relevées, ainsi que des ajustements logistiques à prévoir, notamment concernant le support technique.
- La conférence « Grands-parents / Parents », organisée au siège de la CCRG le 13 mai 2025, a réuni 17 participants. L'intervention a été jugée de qualité et la thématique pertinente, le format en soirée étant adapté aux disponibilités du public. La participation reste néanmoins modérée, laissant entrevoir une marge de progression en matière de communication.
- La conférence « Mon enfant est différent », tenue à l'école Hautval de Guebwiller le 24 mai 2025, a rassemblé 9 participants. Les intervenantes ont été particulièrement appréciées pour la qualité de leurs apports, et les échanges ont été riches et concrets. Malgré cela, la participation est restée faible, ce qui invite à retravailler le ciblage du public.
- L'atelier parents-enfants « L'apaisement », organisé le 7 juin 2025 à la crèche 123 Soleil, a accueilli 8 familles. Ce format a été très apprécié, notamment pour son approche pratique intégrant des outils comme le yoga et la méditation. Une demande de continuité a émergé, suggérant un potentiel de développement de ce type d'action.
- L'atelier « Gestes de premiers secours », proposé le 27 septembre 2025 à la Maison des Lutins à Soultz, a rencontré une forte demande avec 15 participants et une liste d'attente. Le contenu, jugé utile et concret, a été très apprécié. Il serait pertinent d'ajuster la durée de l'intervention, en l'étendant à 2h30, et de reconduire cette action.
- L'atelier « Kiffe tes règles », organisé le 10 octobre 2025 au collège Grunenwald de Guebwiller, a affiché complet avec 8 duos participants. Ce succès immédiat confirme la pertinence du format mère/fille, qui semble particulièrement adapté. Une reconduction de l'action apparaît nécessaire au vu de la forte demande.
- La conférence sur l'alimentation, tenue le 7 octobre 2025 au périscolaire d'Issenheim, a réuni 10 participants. Les échanges ont été intéressants et la thématique pertinente. Cependant, un manque de lisibilité dans la communication a été identifié, limitant probablement la participation.
- L'atelier « Réduire le sucre », organisé le 18 octobre 2025 au périscolaire d'Issenheim, a rassemblé 16 participants, avec la prise en charge de 5 enfants. La participation a été satisfaisante et la thématique, très concrète, a suscité l'intérêt des familles.
- Le groupe sur l'épuisement parental, proposé le 15 novembre 2025 à Issenheim, a accueilli 12 parents. Cette thématique, particulièrement prégnante, a permis de répondre à un besoin clairement identifié et de favoriser des échanges utiles. Il serait pertinent de poursuivre cette action sous forme de cycle.
- L'atelier « Prendre du temps en famille », organisé à la crèche Arc-en-ciel de Soultzmatt, a réuni 17 participants, témoignant d'un bon niveau de participation et de l'intérêt porté à cette thématique.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la volonté de la collectivité de soutenir les compétences parentales, renforcer les liens familiaux et structurer une dynamique partenariale à l'échelle du territoire.

Budget :

Le coût de la mise en place des actions retenues pour l'année 2025 était de 5 103,40 euros (incluant la valorisation des dépenses de communication, assurances…), avec une participation de la Caf, la CeA et de la MSA à la hauteur de 5 354 euros.

Une subvention pour l'animation du Réseau local est également versée, à hauteur de 4000 € par la CAF.

2.4.5.5- Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)



Dispositifs essentiels dans les politiques Petite Enfance et de soutien à la parentalité, les LAEP sont reconnus comme des lieux pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les très jeunes enfants.

Lieux d'accueil et de lien social, ils proposent une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale.

La relation parent/enfant est accompagnée avec bienveillance dans un climat de respect mutuel.

La confiance installée permet aux enfants de cheminer vers l'autonomie dans un cadre protégé.

Pour les tout-petits, c'est le premier lieu de socialisation en dehors de la famille, qui favorise les rencontres avec d'autres enfants et adultes, qui facilite l'expression, l'autonomie et la construction de soi, dans un environnement de sécurité affective.

Pour les parents, le LAEP est une « bulle » où chacun peut simplement venir souffler, échanger avec d'autres parents, déposer ses doutes, ses questions, mais aussi ses satisfactions et ses joies, sans aucun jugement.

Les familles peuvent s'accorder une parenthèse de rencontres, de partage et de jeux dans ce moment et cet espace privilégiés.

Les accueillantes formées à l'écoute et à l'accompagnement accueillent chaque famille dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Elles veillent à réserver à chacun un accueil individualisé, afin qu'il trouve écoute, compréhension et soutien.

Le LAEP s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF et la CCRG et a pour cadre de référence la charte départementale des LAEP. Un référentiel National élaboré par la CNAF définit le cadre de fonctionnement des LAEP. Il vise à apporter un socle de référence commun à l'ensemble des structures tout en permettant l'expression d'une diversité de projets.

Ouverture d'une deuxième antenne à Guebwiller

"Au cœur des ambitions de la stratégie des "1000 1ers jours", le déploiement des LAEP et l'accompagnement des structures sur l'ensemble du territoire doit être encouragé" (CNAF).

Existant depuis 2019, le LAEP offrait jusqu'à présent un accueil unique le vendredi matin dans les locaux de la salle d'activité du Relais Petite Enfance de Buhl. Il a accueilli au total 1344 familles et 1581 enfants.

Pour répondre aux besoins des familles ayant exprimé leur souhait de profiter d'un deuxième temps d'accueil sur le territoire, mais également pour répondre à l'enjeu prioritaire national du soutien à la parentalité, le Service Petite Enfance de la CCRG a mené un projet d'ouverture d'un second créneau d'accueil.

Un local a été rénové et gracieusement mis à disposition par la ville de Guebwiller au rez-de-chaussée de la Maison Ritter. Les 1ers accueils ont pu démarrer en septembre 2025.

L'ouverture de ce second créneau, au centre-ville de Guebwiller, permet d'élargir le service et d'accueillir de nouvelles familles ne se déplaçant pas à Buhl, et subissant éventuellement l'isolement social ou culturel.

Le LAEP a totalisé en 2025

Antenne de Buhl :

- 38 matinées d'accueil (fermeture pendant la période estivale, une semaine sur deux lors des petites vacances scolaires, et pendant les congés de Noël)
- 152 heures d'ouverture
- 114 heures d'accueil du public : enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parent ou adulte référent

Antenne de Guebwiller :

- 15 matinées d'accueil (ouverture en septembre et fermeture pendant les congés de Noël)
- 60 heures d'ouverture
- 45 heures d'accueil du public : enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parent ou adulte référent

Ce qui donne pour les deux antennes :

- 53 matinées d'accueil
- 212 heures d'ouverture
- 159 heures d'accueil des familles

Fréquentation

- Nombre total de familles : 170 (dont 160 domiciliées dans la CCRG)
- Nombre total d'adultes : 180
- Nombre total d'enfants : 238
- Soit une fréquentation de 49 familles différentes sur l'année, avec 58 adultes différents et 76 enfants différents.

Accueil et organisation

L'antenne de Buhl est ouverte au public le vendredi matin, de 8 heures 30 à 11 heures 30. Elle accueille les familles dans la salle d'activité du Relais Petite Enfance de Buhl (accès par l'entrée principale du bâtiment du multi accueil « Pomme de Reinette »).

L'antenne de Guebwiller accueille le public le mercredi matin, de 8 heures 30 à 11 heures 30.

L'équipe des accueillantes a été renforcée, elles sont six professionnelles à assurer l'ouverture des deux antennes selon un roulement de présence en binômes. Trois d'entre elles sont employées au Service Petite Enfance de la CCRG (RPE / LAEP / RLP), les trois autres sont engagées en tant que vacataires.

Une demi-heure est réservée avant l'accueil, pour aménager la salle et préparer les jeux. Une autre demi-heure est nécessaire après le temps d'accueil pour ranger et faire le bilan de la matinée.

L'équipe d'accueillantes se réunit tous les deux mois pour faire le point sur le fonctionnement, envisager des adaptations si besoin, et ajuster les pratiques.

Elles bénéficient chacune de 8 heures de supervision (temps de groupe d'analyse des pratiques partagés avec d'autres équipes de LAEP voisins).

La référente participe à des réunions de travail en réseau tout au long de l'année (le LAEP adhère au réseau des LAEP du Haut-Rhin et contribue activement aux projets départementaux).

Des points réguliers sont également prévus avec la responsable du Service Petite Enfance afin de cibler les besoins et/ou les difficultés ainsi que les orientations.

La vie au LAEP

Les familles fréquentant le LAEP sont en grande majorité des familles dont les mamans sont en congé de maternité ou parental.

Elles recherchent le contact avec d'autres parents pour tisser des liens et sortir de l'isolement, elles souhaitent également proposer à leur enfant de découvrir la relation à l'autre.

Ce moment de répit proposé par le LAEP offre une possibilité de prendre soin de soi, d'être écouté et soutenu dans son rôle de parent : « ce moment au LAEP m'apporte un vrai bol d'air. Je peux souffler, me recentrer, et ça me permet d'être plus sereine dans ma relation avec mon enfant »




Un temps particulier a été proposé aux familles en juillet 2025 pour clore l'année scolaire : 17 parents et enfants sont venus partager un pique-nique convivial sur l'Aire de Loisirs de Lautenbach. Cette parenthèse de verdure a été l'occasion de dire au revoir aux enfants qui entraient à l'école en septembre.

Lors des matinées d'accueil, les échanges sont nombreux et animés autour de sujets et préoccupations multiples. Les thématiques sont variées, liées aux joies ou aux difficultés d'être parent :

- isolement de la mère, besoin de créer des liens sociaux
- rôle du père
- suivi de grossesse et accouchement, dépression du post partum
- reprise du travail après le congé de maternité ou parental
- charge mentale importante
- développement et rythmes de l'enfant (alimentation, sommeil, éveil...)
- choix du mode de garde
- santé de l'enfant et difficultés à trouver des médecins spécialistes
- détection précoce des troubles du comportement
- épreuves familiales (séparation, divorce…)
- entrée à l'école maternelle
- harcèlement scolaire
- Instruction à la maison / pédagogies alternatives
- problèmes liés à l'adolescence

Les sujets abordés sont révélateurs des problématiques familiales générales et peuvent servir de base aux réflexions menées autour de la parentalité.

De ce fait, le LAEP est une ressource dans la construction du programme d'action du Réseau Local Parent de la CCRG. Les parents fréquentant le LAEP participent régulièrement aux actions proposées par le RLP.

Évaluation qualitative

Au-delà du nombre de familles régulièrement présentes, la qualité d'accueil est indispensable pour atteindre les objectifs du LAEP. L'accueil spécifique en LAEP nécessite d'adopter une posture particulière. Ne se positionnant pas dans des fonctions d'expertise ou de conseil, les accueillantes écoutent en toute neutralité et sans jugement, elles favorisent la libre initiative des interactions entre les différentes personnes présentes. Elles ont un devoir de réserve et de confidentialité et sont garantes du cadre et de la qualité de l'accueil durant ces matinées.

De nombreux effets positifs sont observés pendant les temps d'accueil, ils sont spontanément évoqués par les parents qui témoignent ainsi leur satisfaction de fréquenter le LAEP.

La facilitation de la séparation est un des résultats le plus souvent constaté. Elle concerne autant l'adulte accompagnant que le petit enfant. Grâce à la présence conjointe du parent et de l'enfant, les conditions sont réunies pour que l'enfant puisse vivre l'expérience de la séparation, non pas en la subissant, mais en l'initiant de lui-même, au moment où il est prêt.

L'aide au développement de l'autonomie est aussi fréquemment soulignée. L'enfant se permet une liberté de mouvement car il trouve dans cet environnement suffisamment de repères sécures pour oser s'aventurer et tenter de nouvelles expériences, favorisant l'accès à l'autonomie.

Le LAEP offrant un espace de découvertes et de jeu en dehors de l'environnement familial, il permet de faciliter l'intégration progressive de l'enfant dans la vie sociale. C'est un « entre-deux » qui inscrit l'enfant dans une relation sociale, mais sans rupture brutale avec sa figure d'attachement.

« C'*est un vrai bonheur de voir mon enfant explorer, jouer, s'épanouir avec d'autres enfants* ».

Le LAEP prépare l'enfant à être confié aux lieux d'accueil collectifs (crèche, école) en lui évitant les épreuves d'un passage trop brutal. Et il prépare les parents à laisser grandir leur enfant.

La place est laissée à chacun de s'exprimer, de prendre du recul par rapport à son quotidien, de trouver des solutions à ses interrogations grâce aux échanges avec les autres parents. Les compétences parentales sont mises en évidence et les parents sont rassurés dans leur fonction d'éducateur de leur enfant.

Bilan de fréquentation

	2025
Nombre total de familles	170
Nombre total d'adultes	180
Nombre total d'enfants	238

La fréquentation est en baisse, cela s'explique par plusieurs facteurs :

Parmi les familles les plus régulières, certaines mamans ont repris le travail et de nombreux enfants ont atteint l'âge d'entrer à l'école.

Certaines mamans disent avoir suffisamment de "contacts" grâce aux réseaux sociaux, et pensent ne pas avoir besoin de rencontrer d'autres familles dans un lieu spécifiquement dédié. Le manque d'habitude du collectif chez les jeunes parents est une observation de plus en plus fréquente.

Une communication de proximité pouvant toucher les familles les plus isolées serait nécessaire, afin qu'elles découvrent ce qu'est un LAEP et les bénéfices qu'il pourrait leur apporter.

Bilan financier 2025

	Dépenses de fonctionnement	Recettes
Achats, autres services	1162.41 €	
Formations	616 €	
Frais de personnel	17533.93€	
Caf : Bonus territoire CTG		6906.33€
Caf : prestation de service		5273.33€
MSA : prestation de service		
Total	19312.24€	12180.06€
Reste à charge CCRG	7132.28€	

2.4.6- Contrat Local de Santé (CLS) (JG)

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de nombreux partenaires, œuvre depuis 2018 à la coordination d'initiatives de santé publique, déclinées au sein d'un Contrat Local de Santé.

Ce dernier a pour objectif d'apporter des solutions collectives et endogènes aux divers déterminants de santé s'imposant à la population du territoire.

Sa signature officielle a eu lieu le 16 novembre 2022.

Les axes définis pour les années 2024 -2027 :

- organiser l'offre de soins sur le territoire
- visibilité de l'offre et accès aux soins
- prévention et promotion de la santé
- environnement et cadre de vie
- suivi et animation du CLS

2.4.6.1- Organiser l'offre de soins sur le territoire

La CeA a organisé le 1er octobre 2025 lors d'une rencontre à Guebwiller avec 84 jeunes internes de l'Université de Strasbourg. L'objectif était de leur présenter le territoire et de son attractivité en vue d'une future implantation.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement à l'installation des nouveaux médecins (15 000 euros sur 3 ans) est systématiquement proposé aux communes, bien qu'il n'ait pas été sollicité en 2025. L'ARS met à disposition un lien recensant toutes les aides à l'installation : https://www.grand-est.paps.sante.fr/.

Depuis janvier 2023, plusieurs pharmacies du territoire proposent la téléconsultation via MediAdome : pharmacie des Vignes à Soultz, pharmacie Bischoff à Guebwiller, pharmacie Apter et Grappe-Vest à Issenheim. Le dispositif permet d'assurer une prise en charge d'urgence dans des situations où l'interrogatoire médical jour un rôle central, sans besoin de gestes techniques ou d'examen clinique. Elle n'est pas possible pour les enfants de moins de 3 ans, elle ne permet pas de délivrer de certificat d'aptitude ni d'arrêt maladie de plus de 3 jours.

Le maillage territorial en e-santé reste limité en raison d'un manque de ressources humaines, et l'ARS, qui n'a pas pu avancer sur ce sujet, pourrait le revoir en 2026.

2.4.6.2- *Visibilité de l'offre et accès aux soins*

L'unité mobile de la CPAM réalise des bilans de santé et parcourt le territoire tous les deux mois dans le cadre du programme Défi.

Le Rimlishof fait également appel à ce bus pour les demandeurs d'asile.

Par ailleurs, la CPAM met en place des cellules de lutte contre le renoncement aux soins. La plaquette du CH de Guebwiller est régulièrement mise à jour et diffusée aux partenaires, tout comme celle du CLSM sur la santé mentale.

D'autres supports d'information, tels que les plaquettes du CEI et du DAC, sont disponibles et diffusés selon les besoins des partenaires.

Enfin, un travail d'échange et d'interconnaissance est mené en coordination entre le CLS, le réseau local des parents et la CTG, afin de renforcer la transversalité des sujets et la richesse du réseau d'acteurs impliqués.

2.4.6.3- *Prévention et promotion de la santé*

Consultations Jeunes Consommateurs

Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) sont actuellement assurées par l'association Argile dans la commune de Guebwiller, chaque quatrième lundi du mois. Un projet est en cours pour renforcer l'équipe par le recrutement d'une infirmière. L'installation d'une antenne de la Maison des Adolescents (MDA) sur le territoire, en 2025, garantit la continuité des CJC. Une réflexion sera menée afin d'évaluer la possibilité de relocaliser ces consultations au sein de la MDA.

Troubles du développement

Une visioconférence à destination des professionnels de la petite enfance du territoire a été organisée afin de les accompagner dans le repérage des troubles du développement. La PMI et l'association Au Fil de VIE y ont présenté les étapes du développement psychomoteur de l'enfant et les écarts pouvant constituer des signaux d'alerte (PCO-TND).

Santé bucco-dentaire

Un café des parents a été proposé dans 5 crèches publiques du territoire pour les sensibiliser à la santé bucco-dentaire de leurs enfants. Ils étaient animés par les puéricultrices de la PMI du territoire ainsi que l'UFSBD.

Dépistage des cancers

Dans le cadre de l'opération Mars Bleu, une action de sensibilisation au dépistage des différents cancers a été organisée le 28 février 2025, en marge du marché hebdomadaire de Guebwiller et en lien avec la commune de Guebwiller, la ligue contre le Cancer, le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) et le pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA).

Violences intrafamiliales

L'association Solidarité Femmes 68 a animé en novembre 2025 une formation destinée aux professionnels du territoire en contact avec les enfants et les jeunes (communes, Défi, Mission locale, CCAS, crèches, périscolaires, ATSEM, etc.). Celle-ci était composée de deux sessions de 3 heures 30 : la première, intitulée « Détecter et orienter les victimes de violences intrafamiliales », et la seconde « Déclarer et accompagner ».

Nutrition des 0-3 ans

En partenariat avec la Mutualité française, une sensibilisation aux besoins nutritionnels des enfants de 0 à 3 ans a été menée dans des crèches publiques du territoire, en juin 2025. Un rendez-vous en visioconférence s'adressait d'une part à l'ensemble des professionnels des structures. Par ailleurs, les parents ont reçu des brochures d'information sur ce sujet, avec notamment les fruits et légumes de saison.

Préserver la mémoire

En relation avec la CeA et la retraite complémentaire Agric-Arrco, une demi-journée de conférence a été organisée le 9 octobre 2025 sur le thème « Ma mémoire, sa mémoire, comment la préserver ? Repérer sans dramatiser ». Organisée au Château de la Neuenbourg, cette intervention présentait le fonctionnement de la mémoire, les actions permettant de la préserver et les pistes d'accompagnement d'un proche confronté à des troubles mnésiques.

2.4.6.4- Environnement et cadre de vie

Pour lutter contre l'habitat indigne, la CCRG, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain prévoit une enveloppe de 243 374 euros d'aide aux travaux entre 2021 et 2026 afin de lutter contre l'habitat indigne, et 75 000 euros en dehors de cette opération entre 2023 et 2026. Dans le cadre du dispositif « Ma Prime Adapt' », destiné à financer des travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, la CCRG prévoit un soutien financier de 38 400 euros sur la même période.

La CCRG a également signé une nouvelle convention avec la CeA pour la période 2024-2028 dans le cadre du « Dispositif Habitat ».

En janvier 2025, une publication a été diffusée dans l'Intercom de la CCRG portant sur la qualité de l'air intérieur et le dispositif Inter'agir.

2.4.6.5- Suivi et animation du CLS

Le suivi et l'animation du CLS sont assurés par la coordinatrice CLS. Celle-ci réunit les professionnels de la santé et les partenaires locaux (collectivités, assurance maladie, centres de soin, CAF, association de santé…) pour mener des actions favorisant l'accès aux soins, la prévention et la santé des habitants.

Par ailleurs, une coordination étroite est maintenue avec la CTG afin de garantir la cohérence et la complémentarité des actions mises en place.

2.4.6.6- Bilan financier 2025

	Dépenses de fonctionnement	**Recettes**
Achats	911,72 €	
Autres Services extérieurs	370 €	
Impôts et taxes	607,3 €	
Charges de personnel	27 310,41 €	
ARS subvention		12 500 €
Total	29 199,43 €	12 500 €
Reste à charge CCRG	16 699,43 €	

2.5- Eau potable *(YS)*

Cf. rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de fourniture d'eau potable.

2.6- Assainissement *(CV)*

Cf. rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

2.7- Banque de Données Urbaines (BDU) *(JFB)*

La Banque de Données Urbaines (BDU) est un service transversal de la CCRG. Il a pour mission de gérer le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité. Ce SIG se compose de deux parties distinctes mais complémentaires.

La première concerne la création, la gestion et la mise à jour des données géographiques qui composent le territoire et les missions de la CCRG. Il s'agit de bases de données géographiques dont la traduction est, le plus souvent, la carte. La carte est soit au format numérique, soit au format papier. Elle peut être à vocation informative, décisionnelle, technique ou communicative.

La production de cartes varie annuellement entre 100 et 150 plans dont la majorité sont à destination des services techniques, du Pays d'Art et d'Histoire, du service économie et de la direction générale. Une carte, selon sa complexité, peut représenter entre 1 heure et 2 mois de travail.

La seconde partie porte sur l'administration d'un WebSIG, littéralement un site internet à vocation de données géographiques. Celui-ci est avant tout à destination des communes membres qui trouvent là une connaissance des données cadastrales et foncières. Les services de la CCRG sont également des utilisateurs récurrents de cet outil.

2.7.1- Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le service aménagement a travaillé en 2024 sur les ZAER pour le compte des communes. Ce travail avait conduit à l'établissement d'un zonage visant à définir les sites potentiels pour y développer des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, géothermie, biomasse).

Au premier trimestre 2025, les zonages ont été téléversées sur le portail du ministère prévu à cet effet.

2.7.2- L'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

En février 2025, le service SIG a présenté au conseil de communauté l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire.

Il s'agissait d'une obligation légale issue de la Loi Climat et Résilience.

La base de données créée s'avère riche et complexe. Se pose désormais la question de son maintien en l'état ou d'une amélioration visant à plus de simplicité. Notamment dans l'optique d'une gestion au quotidien par le service économique d'une telle base de données.

La pertinence de certains secteurs économiques sera à requestionner d'ici 2028 lors de la réactualisation de ce travail.

2.7.3- Le logiciel métier assainissement-eau potable

Après une année 2024 qui avait conduit à l'établissement d'un cahier des charges pour la définition d'un marché public avec pour objectif de se doter d'un logiciel métier eau-assainissement, les services ont réorienté leurs objectifs.

En effet, des tests ont été effectués sur un logiciel. Ceux-ci n'ont pas été concluants. Pourtant, ce logiciel semblait répondre aux attentes des deux services concernés. D'autres logiciels ont fait l'objet de démonstrations. Là aussi, ces derniers n'ont pas montré satisfaction.

Aussi, il a été décidé de reporter in extenso l'achat d'un logiciel métier commun. En attendant, le service SIG s'est attaché à constituer une base de données complète sur le métier de l'eau potable. Pour ce faire, le service a dû convertir de nombreuses données issues de supports numériques et papiers pour les agréger au sein d'une même base.

Ce travail a occupé le service durant de longues semaines tant la complexité et l'hétérogénéité des sources étaient prégnantes. Toutefois, le service a pu produire une carte du territoire servant désormais de support au service.

Cette mission s'étant avérée concluante, le choix de réaliser le même travail pour l'assainissement est maintenant acté. Pour 2026, il est attendu la réalisation d'une carte du réseau d'assainissement et une consolidation des données eau.

2.7.4- Formations au logiciel QGIS

Afin de permettre la prise en main du logiciel QGIS, dédié aux SIG, le service a proposé des formations sur ce support à des agents du patrimoine et de l'aménagement.

Ces formations visaient essentiellement à permettre aux agents de prendre en main l'outil pour réaliser des cartes basiques pouvant les aider dans leurs travaux respectifs.

Les formations ne visaient pas la gestion et la structuration des bases de données, ni la réalisation de cartes analytiques complexes.

À l'avenir, le service pourra proposer de telles formations en interne aux services demandeurs. Il pourra également être envisagé des formations plus abouties pour les utilisateurs réguliers de SIG et qui souhaitent tendre vers plus de complexité dans leurs rendus cartographiques.

2.8- Fourrière de véhicules *(AM)*

La CCRG assure, pour le compte des communes, la gestion d'un service de mise en fourrière de véhicules, attribué par concession à un prestataire privé.

La convention de Délégation de service public relative à la Fourrière automobile a été conclue pour une période allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2026, avec le Garage Europe Autos sis à Bergholtz.

En 2025, 291 véhicules ont été enlevés pour stationnement abusif (contre 226 en 2024 et 159 en 2023). 51 ont été détruits après avoir été abandonnés par leur propriétaire.



Nombre de véhicules mis en fourrière par commune	
Bergholtz	1
Buhl	10
Guebwiller	152
Issenheim	10
Jungholtz	3
Orschwihr	3
Raedersheim	1
Soultz	108
Soultzmatt	3
Total	**291**

2.9- Gestion d'activités culturelles

2.9.1- Pays d'art et d'histoire (Pah), Culture et Tourisme *(CRM)*

2.9.1.1- *Bilan des activités du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller*

Le travail du service du Pays d'art et d'histoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a largement été orienté durant toute l'année 2025 par la mise en place d'une programmation comprenant les médiations et valorisations habituelles mais aussi par l'événement qu'a constitué le renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire 2025-2035 avec la DRAC Grand Est. Au total, l'ensemble des actions a rassemblé au Château de la Neuenbourg et hors les murs 20 892 personnes.

Certains projets ont pris du retard, le service étant affecté par une instabilité d'un point de vue du personnel de décembre 2023 à décembre 2025. Toutefois, l'embauche en contrat de projet d'un agent à 80 % dédié au recensement patrimonial a permis d'avancer sur cette mission bénéfique au PLUi et aux politiques de l'habitat de la CCRG.

2.9.1.2- *Activités pédagogiques*

Activités scolaires

À l'instar des années précédentes, les activités éducatives ont été une priorité dans les actions du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller. Les structures scolaires de la CCRG ont bénéficié d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine local sur différents sites et communes du territoire.

De nombreux thèmes sont proposés en lien avec les programmes scolaires des différents niveaux, de la maternelle à Bac+5. Dans ce cadre, le service est de plus en plus sollicité par les écoles primaires. Les demandes émanant des lycées se développent également et la perspective s'accentue à l'horizon 2026. L'atelier « collections » en collaboration avec le Musée Théodore Deck et des Pays du Florival a été mis au goût du jour en 2025 et sera mis en œuvre au printemps 2026.

Face à la hausse des demandes en ateliers, conjuguée à une instabilité du personnel médiateur et un manque de guides-conférenciers vacataires, le service a dû annuler les classes du patrimoine en 2025.

À l'automne 2025, l'exposition temporaire sur le Néolithique a été empruntée par le LAP du collège de Grünewald afin de réaliser des activités avec les classes de Sixième.

Environ 2 095 enfants (environ 3 350 en 2024) ont participé à des animations dans le cadre scolaire sur le territoire et au sein du CIAP. Cette baisse s'explique par le non-renouvellement des classes du patrimoine et de la visite patrimoniale et artistique en collaboration avec les Dominicains de Haute-Alsace, en 2025. Ces projets seront respectivement reconduits en 2026 et 2027.

Les établissements privés et les structures extérieures à la CCRG ont également sollicité le service pédagogique pour des ateliers payants (96 euros les deux heures d'ateliers afin de rémunérer un guide conférencier). Il est néanmoins toujours aussi difficile de recruter des guides vacataires, dont l'activité se concentre autour des grands pôles touristiques alsaciens, davantage rémunérateurs. Ainsi, nous avons été contraints à réaliser lesdits ateliers en interne et à refuser une demande.

Depuis fin 2023, les ateliers sont également présents sur le *Pass Culture* afin que les classes de lycéens et collégiens extérieures à la CCRG puissent régler le tarif par ce biais.

Ainsi, cinq ateliers payants pour des établissements extérieurs au territoire ou privés ont été réalisés (trois par titres de paiement, deux par *Pass Culture*). D'autres réservations sont en cours pour 2026.

Un travail est également mené chaque année, avec le Master MECADOC de l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse afin de former les futurs guides-conférenciers. Une seconde intervention permet de les initier aux techniques d'exposition et de mise en page. Chaque année, un projet avec les étudiants sur les méthodes de l'exposition et les techniques de graphisme est mené, les invitant à travailler sur le cas concret des expositions du Pays d'art et d'histoire.

Enfin, dans le cadre du projet *Éloquence*, le lycée Théodore Deck sollicite le service Pays d'art et d'histoire afin de proposer une introduction au métier de guide-conférencier à ses élèves. L'intervention se déroule en trois séances.

Pour finir, le service répond à de nombreuses sollicitations de la part de professeurs et instituteurs souhaitant des informations sur le patrimoine local afin d'illustrer leurs cours, notamment par des exemples locaux. Ces renseignements documentaires ont également permis de soutenir les recherches d'étudiants en histoire, histoire de l'art et architecture.

Activités familiales et extrascolaires

Le programme d'activités proposé aux familles ainsi qu'aux périscolaires et services Jeunesse a été enrichi cette année. Ils ont ainsi pu découvrir le CIAP, le territoire et les expositions temporaires, par exemple lors des ateliers *Décompose et recompose une œuvre Qu'est-ce qu'une collection ?* ou le rallye photo *L'affaire des tonneaux cachés. Dans les coulisses d'une exposition* leur permettait de découvrir l'envers du décor de la préparation d'une exposition. Le mois d'octobre dédié à l'architecture contemporaine a aussi permis aux visiteurs de dessiner leur version iconographique de leur maison sur la base des travaux de l'artiste Valentin Gall. L'atelier *Fabrique ta silhouette* y était consacré.

De nouveaux ateliers ont également été proposés aux périscolaires et aux familles lors de la saison estivale 2025 permettant la découverte des patrimoines vosgiens et locaux :

- *Laissez-vous conter les Vosges*
- *Enquête sur les peintures murales des Dominicains de Haute-Alsace*
- *Marche sensible de la ville à la forêt*.

Bébés au château

Au cours de l'année 2025, le service Pah et le Relais des Assistantes maternelles de la CCRG ont également uni leur force pour proposer un cycle de trois visites *Les bébés au château* avec les assistantes maternelles du territoire. Le but étant que les enfants d'environ 1 à 3 ans, et les Assistantes maternelles se familiarisent avec l'environnement proche et notamment, un lieu culturel.

En novembre 2025, la première visite à eu lieu avec 12 enfants et 8 adultes et avait pour but de les emmener dans l'exposition temporaire *Aux portes de l'Orient*, avec un crocodile en guise de mascotte. Le projet se poursuit en 2026 et fera l'objet d'un bilan.

Plus de 226 personnes dans le cadre périscolaire et familial ont pu bénéficier de ces activités ludiques et pédagogiques organisées dans le CIAP, au sein des expositions temporaires et sur site. Le public est maintenant attentif à cette offre ludique et qualitative.

Valorisation du patrimoine

Visites-découvertes

Inscrites dans le programme d'animations destiné à sensibiliser les habitants à leur patrimoine, différentes visites et conférences gratuites ont été proposées au cours de l'année. Elles sont organisées à un rythme régulier, tous les troisièmes samedis du mois de septembre à juin.

Les thématiques varient afin d'évoquer le patrimoine dans son acceptation la plus large tout en prenant en compte les thématiques des expositions temporaires :

- la guerre des paysans
- l'art décoratif des villas bourgeoises de la région de Guebwiller
- l'art roman à travers une visite à vélo
- une randonnée-découverte de Lautenbach au Schwartzenthann
- une visite du Parc de la Marseillaise dans le cadre des Rendez-vous aux Jardins
- une visite de chantier de la SonoMAB et du Pôle 360 de Soultz dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture
- une visite du chantier de restauration de la collégiale de Lautenbach
- des visites des expositions *Éloge des Vosges* et *Aux Portes de l'Orient.*

Le service Patrimoine organise également des *visites flash* à destination des personnes travaillant sur le territoire. Ce sont des *visites flash* de 30 minutes proposées le premier mardi du mois, de 12 heures 30 à 13 heures sur des lieux emblématiques tels que :

- le bâtiment de la source communale de Soultzmatt
- la crèche d'Orschwihr
- le temple protestant de Soultz
- l'église Saint-Sébastien de Soultzmattle cimetière israélite de Jungholtz
- la chapelle de Linthal.

En 2025, plus de 190 personnes y ont participé contre 180 en 2024.

De nouvelles animations ont également vu le jour dans le cadre des thématiques des droits culturels et de la récolte du patrimoine immatériel :

Aux mois de juillet et août, le *Biergarten* nouvellement implanté dans le chalet alpin du Parc de la Neuenbourg a accueilli des causeries les mercredis en fin d'après-midi. Ces petites conférences en plein air ont permis d'aborder divers sujets liés aux Vosges dans un contexte moins formel : la gestion des flux touristiques, les actions de protection de l'environnement, la dénomination du Grand Ballon, la forêt du Hartmannswillerkopf, les pratiques de la montagne dans le contexte du changement climatique, les conflits d'usage, les savoir-faire charbonniers, les oiseaux des forêts vosgiennes, les fermetures et réouvertures paysagères. Ces moments d'échange ont accueilli en moyenne une vingtaine de personnes.

Au total, les visites guidées du Pays d'art et d'histoire ont touché environ 725 personnes en 2025, notamment des habitants du territoire et des environs.

Ce programme de visites thématiques et de visites flash gratuites se poursuit en 2026.

Journées Européennes des Métier d'art

À cette occasion, l'Institut Européen des Arts Céramiques a ouvert ses ateliers afin de présenter la céramique et ses formations au public. Environ 363 personnes ont ainsi été accueillies au cours de ce weekend.

Rendez-Vous aux Jardins

Lors des Rendez-vous aux Jardins, les 7 et 8 juin 2025, une visite guidée a été proposée dans le parc de la Marseillaise. En outre, la *ludothèque Mille Jeux* proposait de découvrir ses jeux en bois dans le parc de la Neuenbourg. Ces animations ont rassemblé 38 participants. Le jeune public était appelé à s'emparer de notre livret *Explorateurs : Parc de la Neuenbourg* afin de le visiter en autonomie.

Depuis plusieurs années, le nombre de participants aux animations des RDVJ est en baisse malgré un renouvellement de l'offre. La période de l'année, très chargée, n'est en effet que peu propice à l'organisation de manifestations.

Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

À l'instar des années précédentes, la Communauté de Communes a proposé aux différentes associations culturelles et aux communes de collaborer à la mise en place d'une programmation et d'une communication commune afin de faciliter l'accès des visiteurs aux différentes animations du territoire. Un programme a ainsi été mis en page, imprimé et diffusé par le service Pays d'art et d'histoire afin de soutenir les initiatives locales.

Une thématique annuelle a pu être proposée à travers plusieurs animations : *Architecture.*

Au château de la Neuenbourg et au sein du CIAP, les JEP ont marqué la fin de la saison estivale. Environ 335 personnes ont été accueillies au cours du week-end au sein du Château de la Neuenbourg. 19 personnes ont bénéficié des visites guidées de l'église Notre-Dame de Guebwiller, en plein chantier de restauration.

En outre, des panneaux explicatifs ont agrémenté les lieux à cette occasion. Le service Pays d'art et d'histoire a également proposé une visite guidée des orgues historiques et contemporains de Guebwiller, entre l'église Notre-Dame et les Dominicains de Haute-Alsace. Cette visite qui a rassemblé 33 personnes, a été réalisée en collaboration avec un artiste contemporain, Thomas Besset.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont également été l'occasion de célébrer le renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire et les 20 ans du Pays d'art et d'histoire de la Région de Guebwiller (voir paragraphe dédié ci-dessous).

Les animations proposées par les associations ont également connu un vif succès sur le territoire, qu'il s'agisse entre autres de visites de la *Neustadt* de Guebwiller, du temple protestant, des installations du Hartmannswillerkopf, de la Ville de Soultz et du musée Théodore Deck et des Pays du Florival.

Journées Nationales de l'Architecture - Journées européennes de l'Architecture

La CCRG, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, a participé pour la dixième fois, aux Journées nationales de l'architecture. En outre, elle s'intègre à la programmation des Journées européennes de l'architecture encadrées par la Maison européenne de l'architecture et a participé à deux réunions de programmation organisées à Mulhouse.

Cette année, une visite du Pôle 360 de Soultz nouvellement inauguré ainsi que du chantier de la SonoMAB a été proposée au public. Par ailleurs, l'exposition produite par l'artiste Valentin Gall et commanditée par le CAUE Alsace était ouverte aux publics du 11 octobre au 2 novembre 2025. Un espace participatif agrémentait cette exposition afin que les visiteurs puissent proposer leur représentation de leur maison d'après les modèles de l'artiste : il a connu un franc succès puisqu'une vingtaine de contributions ont été produites.

Un atelier familles et une visite-flash en lien avec cette exposition ont été proposées. 12 personnes ont participé à la visite du Pôle 360 et de la SonoMAB en compagnie de Monsieur Dugo, architecte de ces deux sites. 438 personnes ont visité l'exposition temporaire (contre 436 pour l'exposition CAUE de 2024) et 10 personnes ont participé à l'atelier familles.

2.9.2- Pôle Culturel et Touristique à la Neuenbourg – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) *(CRM)*

Exposition permanente du CIAP

12 154 visiteurs ont exploré le Château de la Neuenbourg en 2025 (contre 13 045 en 2024) dont 10 179 personnes (contre 9 896 en 2024) qui ont réalisé une visite libre du CIAP. Globalement, 38 % de visiteurs sont des habitants de la CCRG, 33 % proviennent du reste du Haut-Rhin, 4 % du Bas-Rhin, 25 % d'autres provenances (autres régions et pays). Durant la saison estivale, la part du public touristique augmente pour atteindre 31 %. Le public étranger est majoritairement originaire d'Allemagne, de Belgique et de Hollande.

Ainsi, l'équipement se révèle comme un lieu culturel de proximité.

Par ailleurs, 8 397 personnes, parmi les 12 154 visiteurs, ont découvert le site pour la première fois, tandis que 3 757 visiteurs étaient déjà venus. Parmi les primo visiteurs, 4 257, soit plus de la moitié, ont visité le Château pendant la période estivale.

Comme évoqué précédemment, plusieurs classes et groupes périscolaires ou familiaux et de l'IME Saint-Joseph ont également pu bénéficier d'ateliers afin de découvrir le CIAP et le site historique de la Neuenbourg. La clinique SOLISANA et l'EHPAD de Soultzmatt ont aussi pu bénéficier de visites guidées.

Ces statistiques chiffrées sont complétées par des enquêtes de public ponctuelles concernant davantage la satisfaction et les attentes des visiteurs. Concernant l'accessibilité, le stationnement est globalement jugé correct. Les animations proposées et en particulier le Clued'au, recueillent une appréciation très positive de la part du public. Le parc est largement apprécié pour son cadre agréable, même si une problématique liée à la présence de chiens et à la propreté est régulièrement soulevée.

Les principaux vecteurs de communication identifiés sont désormais :

- l'Office de Tourisme
- la presse
- les réseaux sociaux

Parmi les actions proposées, les visites-guidées sont très appréciées. La gratuité est particulièrement estimée au vu de la qualité de l'offre. Dans la visite du CIAP et des expositions temporaires, l'approche pédagogique est soulevée.

Saison estivale à la Neuenbourg

Une riche programmation a animé la Neuenbourg au cours de la saison estivale 2025. À partir du 15 juin la programmation dédiée aux patrimoines vosgiens a permis au public de les découvrir à travers une exposition *L'Éloge des Vosges* et diverses animations : un ensemble de causeries, de spectacles, de visites guidées et d'espaces d'exposition hors les murs.

Les animations ont connu deux temps forts, les week-ends du 5 et 6 juillet et du 23 et 24 août. Ainsi, la *Compagnie le Vent en Poupe* a proposé son spectacle musical, poétique et théâtral « De la Marche » tandis que Gérard Leser a déclamé des contes au cours d'une balade au cœur du massif vosgien. Des visites guidées ont permis de découvrir Soultzmatt au temps du thermalisme, l'usage des plantes des Vosges et les ustensiles d'une ancienne pharmacie, ou encore le fonctionnement d'une chèvrerie et d'une marcairie.

Des expositions décentralisées pouvaient être observées au Hartmannswillerkopf, au Musée Théodore Deck et des Pays du Florival, dans les vitrines d'une ancienne pharmacie guebwilleroise, au *Dorfhüs* de Linthal, sur un sentier près de l'Oberlauchen, à la médiathèque de la ville de Guebwiller, aux Dominicains de Haute-Alsace, à la Fondation François Schneider et au sein des locaux de l'Office de tourisme de la Région de Guebwiller.

Les animations à destination du public familial ont permis à plus de 135 enfants et parents de découvrir des contes sur la thématique vosgienne, les peintures murales des Dominicains de Haute-Alsace, ou encore la forêt de Soultz au départ du musée du Bucheneck à travers une marche sensible, ce de manière active et ludique lors d'ateliers.

Une des installations phare de la saison estivale est le *Clued'au château Un meurtre chez les marcaires.* 739 enquêteurs ont découvert des personnages, plantes et productions emblématiques du patrimoine vosgien. Familles, adolescents et groupes d'amis se sont prêtés à la recherche d'indices dans le parc et le Château de la Neuenbourg, jusqu'à son espace d'exposition temporaire.

De plus, la *Musikhochschule* de Freiburg s'est produite au Château de la Neuenbourg le 13 juillet 2025 dans le cadre d'une initiative biannuelle en collaboration avec le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG. 110 personnes ont assisté à ce concert.

Plus de 7 077 personnes ont bénéficié de la programmation de la saison estivale qui s'est étendue jusqu'au 26 octobre 2025.

Expositions temporaires

En 2025, 6 expositions temporaires ont pu être accueillies au sein du Château de la Neuenbourg. L'exposition *Chez soi : être et paraître* consacrée aux intérieurs bourgeois et ruraux de Haute-Alsace a été présentée du 22 novembre 2024 au 9 mars 2025. Elle a accueilli 1 658 personnes dont plusieurs classes et deux visites guidées.

L'exposition *Prix Avenir Céramique* était visible du 21 mars au 25 mai 2025. Porté par le Réseau des Centres Céramique, cette exposition-concours a pour objectif de visibiliser une nouvelle génération d'artistes professionnels de la céramique contemporaine et de les soutenir dans leur parcours professionnel. Ce fut l'occasion pour un jury de se réunir et de désigner le lauréat du prix parmi les cinq exposants sélectionnés. 2 614 personnes ont eu l'occasion de découvrir cette exposition.

L'exposition estivale *Éloge des Vosges* était ouverte aux publics du 19 juin au 26 octobre 2025. 4 621 visiteurs ont découvert l'exposition estivale.

L'exposition de fin d'année des élèves de l'Institut Européen des Arts Céramiques, *Fondre pour vous,* a été visitée par 696 personnes du 26 juillet au 3 août 2025.

Fin 2025, deux expositions complémentaires ont été présentées à Guebwiller. *Reflets d'Orient* au Musée Théodore Deck - Ville de Guebwiller et au Château de la Neuenbourg, *Aux Portes de l'Orient en Haute-Alsace* sont proposées au public du 7 novembre 2025 au 19 avril 2026. Les visiteurs ont particulièrement apprécié la mise en contexte et l'accessibilité de l'exposition du service Pays d'art et d'histoire. Ils ont été plus de 1 085 personnes à la découvrir de novembre à décembre 2025. L'exposition se poursuit en 2026. Plusieurs classes ont également découvert l'exposition lors d'ateliers pédagogiques, notamment en novembre et décembre 2025 (ces animations se poursuivent début 2026).

Enfin, dans le cadre des investissements, les meubles de la dernière salle de l'espace d'expositions temporaires ont été dotés d'une vitrine afin d'accroître les capacités d'exposition d'objets. Ils sont mobilisés depuis l'inauguration de l'exposition *Aux Portes de l'Orient* le 7 novembre 2025.

Contrairement aux années précédentes, la traditionnelle exposition-vente de grande dimension de l'IEAC n'a pas été reconduite en décembre 2025. Toutefois, l'IEAC a exposé et vendu ses pièces à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Guebwiller dans le cadre d'une petite exposition dénommée « Tasses & Cie ».

Ainsi, l'ensemble des actions de médiation menée par le service Pays d'art et d'histoire auprès des publics sur le site de la Neuenbourg et sur l'ensemble du territoire, dans les différents sites patrimoniaux a touché 20 892 personnes (contre 19 755 en 2024).

2.9.2.1- Travail scientifique sur le patrimoine de la région de Guebwiller

Tout au long de l'année, des recherches sont entreprises au gré des opportunités de partenariats, de préparation de visites ou dans l'objectif de valoriser le patrimoine.

Les expositions de l'année 2025 ont été l'aboutissement de recherches menées sur plusieurs années.

La connaissance du patrimoine vosgien, en particulier sur son versant immatériel, a également été alimentée par l'organisation d'un colloque *La pratique de la marche dans les Vosges* le samedi 15 mars 2025, complété par une visite guidée sur le terrain conduite par un intervenant du service de l'inventaire et des patrimoines de la Région Grand Est.

Lors du colloque, plusieurs intervenants (chercheurs, sociologues, acteurs locaux,…) ont développé leur présentation sous divers axes :

- l'architecture des marcairies du Petit Ballon
- la cartographie des Vosges
- sa conquête scientifique
- sa mise en tourisme et ses usages : marche, randonnée, ski, etc.

111 personnes (36 à la randonnée et 75 aux conférences) ont participé à ces deux journées. Elles ont également été proposées aux guides-conférenciers.

La préparation des expositions a été l'occasion de consulter des fonds d'archives (AM Mulhouse, AM Guebwiller, fonds de la BUSIM, …) Dans le cadre de la prise en compte du patrimoine culturel immatériel, de nouvelles actions ont été lancées afin de récolter ces éléments patrimoniaux : l'élaboration d'un film consacré aux marcairies et fermes-auberges en collaboration avec Monsieur Michel Kurst. Ces projets s'inscrivent également dans le développement et la prise en compte des droits culturels.

Dans un souci de conservation de la mémoire industrielle et des intérieurs locaux, les archives de la menuiserie Wetterwald, récupérée *in extremis*, ont été versées aux Archives Municipales de Mulhouse. D'autres fonds d'archives ont pour leur part été mobilisés dans le cadre de la rédaction de nouveaux parcours de visite (archives du temple protestant de Soultz pour la visite éponyme par exemple).

Le service Pays d'art et d'histoire accompagné du service urbanisme de la CCRG ont engagé des travaux relatifs à l'identification systématique du bâti ancien et des paysages travers les 19 communes de la Région de Guebwiller. Un agent a été embauché dans le cadre d'un contrat de projet à 80 % en juin 2025 à cet effet. Il a été accompagné dans ses missions par un stagiaire.

Cette démarche de recensement, en cours, permettra :

- d'alimenter le volet patrimonial du PLUi
- de nourrir les dispositifs d'aides à l'entretien de l'habitat dans le cadre du fond de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel de la CeA
- d'enrichir les connaissances sur l'évolution architecturale du territoire

Le service Pays d'art et d'histoire poursuivra ensuite ses travaux liés au patrimoine culturel immatériel. Des campagnes de collectage se dérouleront dans les dix années à venir. Les actions participatives seront privilégiées afin de favoriser une approche collective et une valorisation du patrimoine culturel dans l'ensemble de ces composantes. Ainsi, un inventaire participatif est programmé sur le territoire de la commune de Wuenheim au printemps 2026.

La cheffe de projet intervient en outre à différents colloques, tant sur les pratiques en médiation culturelle et valorisation du patrimoine, que sur l'histoire, contribuant ainsi au dynamisme de la recherche.

2.9.2.2- *Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire*

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, une cérémonie officielle rassemblant Madame la directrice de la DRAC, Monsieur le Sous-Préfet, nos élus locaux et régionaux, a permis de célébrer le vingtième anniversaire du service et le renouvellement du label pour dix années supplémentaires.

Ce fut l'occasion pour le Service Pays d'art et d'histoire de commander la réalisation d'une vidéo relatant ces vingt années sur un ton décalé, vidéo présentée à l'occasion des célébrations des 20 ans et incorporée au parcours d'exposition permanente (partie *Actualités*). Elle rappelle les missions du label Pays d'art et d'histoire et les grandes réalisations de la CCRG dans ce cadre-là. Elle est complétée par une mini-exposition présentant l'envers du décor des activités du service, toujours sur ce même ton.

À l'issu de cette journée, un bal des 20 ans du service Pays d'art et d'histoire a été proposé en déambulation et sur le parvis du château de la Neuenbourg par l'artiste *Vladimir Spoutnik*.

Ces événements font suite à la validation du dossier de renouvellement par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Région Grand Est du 20 décembre 2024.

2.9.2.3- *Documentation*

À l'instar des années précédentes, la documentation du Pays d'art et d'histoire s'est enrichie de nouveaux ouvrages par le biais d'acquisitions ou de dons.

Le service a donné accès à sa documentation à 18 personnes dont des guides conférenciers, des bénévoles d'associations patrimoniales, des étudiants et des passionnés.

Faute de temps, le service a été contraint de reporter les démarches de mise à jour du site internet diligentées auprès d'Illicoweb ainsi que la mise à jour de l'application *Les Voies du patrimoine*.

Ces actions seront finalisées en 2026.

2.9.2.4- *Travail en partenariat*

Le service Pays d'art et d'histoire travaille en étroit partenariat avec la DRAC Grand Est avec qui la CCRG a signé la convention cadre en 2025. De ce fait, la Responsable du service participe aux réunions des Chefs de projets VPAH mais aussi aux groupes de travail Jardin remarquables et aux Commissions de la CRPA. Inscrite dans le réseau national, la CCRG contribue aux actions et échanges de l'association Sites et Cités remarquables. Elle bénéficie d'actions de promotion, de formations organisées par cette structure.

Localement, la CCRG est en partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace, Centre culturel de rencontres. Les actions sont multiples, axées sur la programmation musicale, mais aussi autour de la valorisation patrimoniale de l'ancien couvent ou encore la saison estivale.

Des ateliers pédagogiques mêlant histoire, architecture, art numérique et musique ainsi que des visites guidées en collaboration avec des artistes en résidence sont mises en place en 2025 (comme pour l'orgue contemporain des Dominicains de Haute-Alsace) et se poursuivent en 2026.

Ce partenariat sur la valorisation patrimoniale du couvent des Dominicains a donné lieu à la signature d'une convention prévoyant le versement d'une contrepartie financière par les Dominicains.

La CCRG est également liée avec diverses associations et sociétés d'histoire par le biais de conventions. Ainsi le travail avec l'association Pro Hugstein se poursuit par la mise en place d'une randonnée reliant le Château à Murbach et d'un circuit de médiation au sein de la ruine. Une convention de partenariat complémentaire définissant ce projet est en cours de rédaction.

Un travail en collaboration avec le Musée Théodore Deck et des Pays du Florival a également été réalisé afin de présenter en concertation au Musée et au Château deux expositions complémentaires sur l'orientalisme en Haute-Alsace.

Un travail en collaboration avec l'association Prochain Arrêt la Terre (PALT) a permis l'accueil de la deuxième *Biennale de la Céramique* dans le parc et l'auditorium de la Neuenbourg les 3 et 4 mai 2025. 1 508 visiteurs ont franchi le seuil du Château lors de ce week-end. La prochaine édition se tiendra en 2027.

Une collaboration avec le Parc Naturel des Ballons des Vosges a été initié sur la cartographie sensible en 2024. Les ateliers familles proposés au cours de l'été 2025 se sont appuyés sur le fruit de ces travaux. L'exposition sur l'évolution des usages de la montagne en 2025 en a également tiré profit.

Le colloque consacré à la pratique de la marche dans les Vosges et les causeries de la saison estivale a été l'occasion de renforcer les liens avec de nombreux partenaires scientifiques et structures de valorisation tels que le laboratoire Cresat de l'Université de Haute-Alsace, le PNRBV, les associations de valorisation de patrimoine spécifique.

Le travail avec l'association Art de Haute-Alsace se poursuit également avec le prêt d'œuvres pour les expositions temporaires thématiques du service Pays d'art et d'histoire ainsi que la programmation d'expositions d'art au château de la Neuenbourg, dans les prochaines années.

La mise à jour des circuits urbains a pu être réalisée grâce à la collaboration des communes de la CCRG.

2.9.2.5- *Communication*

Communication des programmes

Plusieurs supports de communication ont été publiés en 2025 : les programmes d'animations annuels, les programmes des colloques, les actions pédagogiques, les JEP et la saison estivale. Ils sont diffusés sur le territoire de la CCRG et environs par le service Pays d'art et d'histoire, ou à l'occasion d'échanges de services avec les structures partenaires (Dominicains de Haute-Alsace). Des encarts presse JDS pour les expositions temporaires et la saison estivale ont permis de toucher un large public alsacien.

Chaque édition de l'*Intercom* (réalisé par le service communication de la CCRG) rappelle également les temps forts et l'actualité du service.

Une courte publicité sur la saison estivale a également été diffusée sur l'écran de *Nautilia* lors de l'été 2025.

La communication du service Pays d'art et d'histoire et du Château de la Neuenbourg est également réalisée grâce aux réseaux sociaux *Facebook* (3 200 abonnés) et Instagram (709 abonnés) dont le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 14 % au cours de l'année. Une newsletter permet également une communication numérique mensuelle des actualités à plus de 668 abonnés.

Enfin la communication numérique est complétée par les plateformes d'agenda des offices de tourisme via le LEI, du JDS, *Sortir* (*l'Alsace*), de *Google* et le portail culture de la Région Grand Est.

Label Valeur Parc

Le service Pays d'art et d'histoire continue à jouir du label *Valeur Parc* apposé au site en novembre 2023 à la suite des sollicitations du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Site Internet

Le site internet dédié aux Pays d'art et d'histoire et au Château de la Neuenbourg, inauguré en 2022, a trouvé son public en 2025 avec environ 13 147 consultations.

Les pages d'entrée les plus consultées sont la page d'accueil, l'agenda, Clued'au château, les expositions temporaires, les locations de salles et la page contact.

Sa mise à jour est prévue en 2026 afin d'y intégrer des informations relatives aux nouveaux circuits vélo projetés.

Publications

La politique d'édition a été poursuivie, même si le programme initial a été modifié. En effet, l'édition d'une nouvelle version de la brochure consacrée à l'architecture contemporaine a été mis en attente de la finalisation de projets d'envergure. En outre, pour des questions de manque de temps, la brochure *Art nouveau* est reportée. Néanmoins, l'activité éditoriale s'est poursuivie à travers d'autres publications. Ainsi, la brochure *Industrie textile*, considérablement remaniée et traduite en anglais et en allemand a été finalisée et diffusée au début de l'année 2025.

En outre, les derniers exemplaires de l'ancienne brochure *D'un retable à l'autre* ont trouvé preneur. Le service Pah a également mis à jour, mis en page selon la nouvelle charte et fait traduire l'ouvrage en allemand et anglais. Enfin, la version anglaise de la brochure consacrée à l'art roman étant épuisée, elle a été réimprimée. La publication de circuits à vélo, débuté en 2025, est finalisé début 2026.

2.9.2.6- *Mise en tourisme*

Formation continue des guides-conférenciers

Les guides conférenciers du territoire et du Haut-Rhin ont été invités à se former aux visites du Château et du parc de la Neuenbourg ainsi qu'à la thématique des patrimoines vosgiens lors du colloque *Pratiques de la marche dans les Vosges.*

Une médiatrice a poursuivi sa formation en Langue des Signes Française et a validé le niveau B1 afin d'accueillir les personnes signantes dans de bonnes conditions. Une autre médiatrice a suivi une formation du CNFPT afin de lui permettre de conter.

Un cycle de causeries sur le patrimoine vosgien a été proposé de juillet à août 2025. Il a permis à des intervenants de différentes spécialités (historiens, géographes, guides-conférenciers, associatifs, etc.) de transmettre leur savoir aux habitants, aux touristes, aux étudiant-e-s et aux guides-conférenciers. 174 personnes y ont participé.

Des trames de visites et des visuels ont également été transmis aux guides travaillant avec l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.

Visites guidées estivales de l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller

Lors de la saison estivale, l'Office de Tourisme prend le relais et propose des visites journalières sur différentes thématiques et dans différents sites emblématiques du territoire.

Au total, ce sont 430 personnes qui ont découvert les trésors patrimoniaux du territoire tout au long de l'été, à un visiteur du record absolu établi à l'été 2023 en sortant des restrictions Covid. Les deux visites les plus plébiscitées sont celles de l'Abbaye de Murbach avec plus d'un tiers du nombre total de visiteurs (153) et de la ville de Soultz (84 visiteurs). Au programme habituel s'est rajouté une visite sur la thématique de la musique à Guebwiller.

Les visites qui étaient proposées à partir du 1er juillet, ont ainsi duré jusqu'au 12 septembre 2025 avec un franc succès.

Le résultat enregistré s'agissant des balades gourmandes est plus mitigé après un record en 2024. Elles se sont déroulées à 6 reprises (deux ont dû être annulées par manque de participants) et ont accueilli 53 personnes dont 3 enfants.

Visites guidées estivales aux Dominicains de Haute-Alsace

Lors de la saison estivale, des visites guidées sur l'histoire patrimoniale du lieu ont été proposées en juillet et août par une guide-conférencière du service Pays d'art et d'histoire. 135 personnes ont assisté aux visites guidées.

Mise à jour des circuits de visite

Les circuits thématiques sous forme de panneaux et brochures sont développés depuis 2004 et des circuits audios, aujourd'hui inclus dans l'application mobile *Les Voies du Patrimoine*, depuis 2012.

Le travail de diagnostic réalisé en 2024 grâce au soutien d'une stagiaire a pu être parachevé par l'embauche d'un chargé de mission à cet effet et par les efforts du reste de l'équipe.

Les panneaux ont été mis à jour et produits tandis que l'installation se fera au début de l'année 2026. De nouveaux audioguides, principalement consacrés aux châteaux-forts, ont été enregistrés et leur imputation dans l'application *Les Voies du Patrimoine* est finalisée début 2026.

Les recommandations émises sont maintenant systématiquement appliquées aux nouvelles brochures.

Mise à jour des panneaux de Relais d'Information Touristique (RIS)

En parallèle, une mise à jour des RIS installés avant l'ouverture de la Neuenbourg (regroupant IEAC, CIAP et OTI) devait être menée, car certaines données n'étaient plus à jour, comme les adresses, horaires, fermetures et ouvertures de structures culturelles.

Installés sur l'ensemble du territoire de la CCRG, certains ont également été supprimés ou abîmés lors de travaux urbains.

L'embauche d'un chargé de mission au courant de l'année 2025 a permis d'achever les travaux de rédaction et l'envoi en production. Lesdits délais de production étant longs, la finalisation du projet se concrétise aux premiers mois de l'année 2026.

2.9.2.7- *Château de la Neuenbourg*

Chalet alpin, Biergarten

Le projet de restauration du Chalet a été engagé au cours de l'été 2022 et a abouti en 2025 avec une ouverture à l'été afin d'accueillir un point de restauration estival sous la forme d'un *Biergarten.* L'exploitation, après consultation à travers un appel à manifestation d'intérêt, a été confiée à la brasserie locale *S'Humpaloch*, par convention d'autorisation temporaire d'occupation pour une durée de quatre ans. Cet espace a été inauguré en date du 24 avril 2025 et constitue en sus un nouveau point d'appui au programme estival du service. En effet, les causeries programmées en juillet et en août s'y déroulent.

Le service Pays d'art et d'histoire a relayé cette activité d'un point de vue de la communication estivale. Malheureusement, les horaires restent à stabiliser afin de permettre une exploitation convenable de lieu.

Des prises de contact avec la paroisse protestante ont permis d'ébaucher le projet de consolidation et restauration de la grange attenante, où est situé le bloc sanitaire, afin d'en faire un préau.

Conciergerie

Une visite de la conciergerie, en présence des élus de la CCRG a permis aux services techniques d'esquisser un projet de transformation de l'ancienne conciergerie, mêlant, logements (saisonniers, résidences d'artistes) et ateliers techniques.

Locations de salles

Outre les mises à disposition gratuites et les réunions internes à la CCRG, l'OTI et l'IEAC la salle des événements et l'auditorium sont utilisées par des extérieurs à titre payant.

La CCRG met ces espaces en location via l'office de tourisme, à travers une convention. En 2025, se sont ainsi tenus 3 séances photos et 7 demi-journées de location pour une recette totale de 1360 €.

2.9.3- École de Musique *(AM)*

Dans le cadre de sa compétence facultative *Gestion d'activités culturelles*, la CCRG peut participer financièrement au fonctionnement de structures associatives ayant pour objet la mise en œuvre d'activités et d'équipements pédagogiques et culturels jugés d'intérêt général local.

Ainsi, lors de sa séance du 6 décembre 2018, le Conseil de Communauté a validé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association regroupée des Écoles de Musique de Guebwiller et de Soultz.

Dans la mesure où l'activité de l'Association est considérée comme étant d'intérêt général local concourant au développement de la pratique d'un instrument de musique au bénéfice des usagers ainsi qu'au rayonnement de l'enseignement musical sur le territoire, la CCRG a validé l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 euros par élève résidant sur le territoire.

En 2019, un travail de fusion a été entrepris avec l'École de Musique de Buhl et les Écoles de Guebwiller et de Soultz-Wuenheim-Jungholtz pour ainsi former l'Association École de Musique de la Région de Guebwiller.

En 2025-2026, un mécanisme harmonisé de participation a été mis en place par les communes et la CCRG. L'intercommunalité ainsi que chaque commune comptant sur son territoire des élèves de moins de 21 ans versent une contribution de 100 € par élève.

129 élèves résidant sur la communauté de communes se sont inscrits, ce qui amène à une subvention de la CCRG de 11 500 euros.

Une convention fixant les principes généraux ainsi que les engagements individuels, dont la participation financière de la CCRG, a été signée.

2.10- Réalisation et gestion des équipements touristiques

2.10.1- Camping Le Florival à Issenheim *(CK/SJ)*



2.10.1.1- Statistiques

Le taux d'occupation 2025 des emplacements et des locatifs du Camping Le Florival est en hausse, par rapport à l'année 2024. Il y a eu énormément de vacanciers au mois de juin ainsi qu'au mois d'août. Les insolites sont désormais inclus dans les taux d'occupation des locatifs.

Un comparatif entre les années 2024 et 2025 est repris ci-dessous :

	Taux d'occupation des emplacements 2024	**Taux d'occupation des emplacements 2025**	*Taux d'occupation des HLL 2024*	**Taux d'occupation des HLL 2025**
Avril (1/2 mois)	8.50 %	21.40 %	22.80 %	24.00%
Mai	30.60 %	33.00%	41.60 %	39.20%
Juin	29.00 %	42.10%	42.30 %	43.90%
Juillet	45.80%	43.00%	59.70 %	65.20%
Août	58.40%	63.60%	75.40 %	79.30%
Septembre	39.30%	35.10%	43.60 %	34.00%
Moyenne mensuelle (hors mois d'avril)	**35.27%**	**41.00%**	**47.57%**	**49.90%**

Il est intéressant de comparer le nombre de nuits et nuitées (personnes x nombre de nuits) au camping et on constate une hausse sur l'ensemble de la saison (tous hébergements confondus) :

	2024	**2025**	**Ecart**
Nombre de nuits	6368	6930	+562

Nombre de nuitées	12634	16770	+4136

Le bilan reste donc positif et le développement du camping conserve sa dynamique.

2.10.1.2- Fonctionnement du Camping

Les dépenses de fonctionnement 2025 du Camping Le Florival s'élèvent à 368 431 euros, dont 54 600 euros ont été versés au Budget Général au titre des travaux effectués par le personnel des Équipes Techniques au Camping au cours de l'année 2025.

Les recettes de fonctionnement 2025 du Camping Le Florival s'élèvent à 451 707 euros (dont 88 790 euros de subvention du Budget Général) ; l'excédent de fonctionnement 2025 s'élève à 97 580 euros.

- nouvelles réalisations
- installation et aménagement d'un Kota (hébergement insolite) : 29 800 euros
- installation d'une chaudière : 19 012 euros
- changement de liseuses dans 4 chalets : 1 095 euros
- remplacement du store de l'accueil : 3 189 euros
- remplcaement de 9 matelas : 1 115 euros

Une partie de ces réalisations ont été effectuées par les Services Techniques de la CCRG.



2.10.1.3- Labels

En 2025, notre adhésion aux différents labels a été renouvelée.

- Le label *Clef Verte*, qui distingue, au niveau international, les établissements qui s'engagent dans une démarche de tourisme durable, a été validé pour l'année 2025.

Clef Verte

Le label *Tourisme et Handicap est valable jusqu'en 2028.*

TOURISME & HANDICAP

Le label *Massif des Vosges en famille* est toujours valable.

Le label *Accueil vélo a été renouvelé pour 3 ans, par suite d'une visite de contrôle.*

2.10.1.4- *Animations*

En 2025, des animations ont été proposées sur les mois de juillet et août, notamment en soirée.

Les soirées musicales ont rencontré beaucoup de succès, ainsi que les soirées restauration au camping, avec un foodtruck de tartes flambées et la venue de la crêperie Pascaline. Les animations sportives avec les sessions de tir à l'arc proposées par Jérémy Jaeg ont également beaucoup séduit.

Comme l'année précédente, le partenariat avec l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller, les dégustations des viticulteurs locaux, des confitures artisanales, du miel ou encore les soirées jeux de société et diverses animations sportives ont eu lieu.

Par ailleurs, le partenariat avec Nautilia a été renouvelé.

L'entrée gratuite a été proposée à chaque campeur qui séjournait au moins trois nuits dans le Camping.

Nous constatons une hausse de la fréquentation de la piscine de la part des campeurs : 2 257 entrées ont été comptabilisées en 2025, contre 2 061 en 2024.

Ces entrées payées à Nautilia représentent une dépense de 9 741 euros pour le Camping.



2.10.2- Aires de camping-cars dites Points bleus *(MG)*

À ce jour, sept aires d'accueil pour camping-cars sont pleinement opérationnelles sur le territoire de la CCRG, à savoir : Guebwiller, Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr, Soultz et Soultzmatt.



Soultz

Depuis 2016, les prestations de rechargement sont proposées à titre gratuit.

Les frais liés à la maintenance, incluant la consommation des fluides, sont détaillés ci-dessous :

Point Bleu de Guebwiller		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	173,03	123,61
Electricité	493.42	302,20
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**1 547,53**	**944,12**
Point Bleu de Hartmannswiller		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	426,10	511,02
Electricité	912,69	903,30
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**2 219,87**	**1 932,63**

Point Bleu de Murbach		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	286,08	403,23
Electricité	1 147,23	816,27
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**2 314,39**	**1 737,81**

Point Bleu de Linthal		
	Dépenses (€)	
	2024	2025

Eau	183,52	240,23
Electricité	557,40	587,48
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**1 622**	**1 346,02**

Point Bleu d'Orschwihr		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	381,73	274,73
Electricité	514,87	351,03
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**1 777,68**	**1 144,07**

Point Bleu de Soultz		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	851,11	828,98
Electricité	1 055,62	683,40
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	5 937,38	142,35
Total €	**8 265,81**	**2 030,69**

Point Bleu de Soultzmatt		
	Dépenses (€)	
	2024	2025
Eau	578,26	0
Électricité	0,00	88,25
RIOM	421,70	375,96
Maintenance	459,38	142,35
Total €	**1 459,34**	**606,56**

L'exercice 2025 montre une baisse significative des coûts d'exploitation des Points Bleus. Les frais engagés pour leur bon fonctionnement s'élèvent à 9 741,90 euros, marquant une diminution notable de 49 % par rapport à l'année précédente (contre 19 206,62 euros précédemment).

Cette forte baisse des dépenses de fonctionnement s'explique par deux facteurs principaux :

- l'absence d'actes de vandalisme : aucun incident n'a été déploré sur les installations en 2025, évitant ainsi des frais de remise en état imprévus
- l'optimisation énergétique : une baisse globale du coût des fluides a été enregistrée sur l'ensemble des sites

Les investissements réalisés se décomposent ainsi :

- maintenance : 996,45 euros dédiés à l'entretien technique des infrastructures (ex : remplacement pistolet)
- fonctionnement : 8 745,45 euros pour les charges d'exploitation courantes (eau/électricité/RIOM)

3. FONCTIONS SUPPORTS

3.1- Ressources Humaines *(NS)*

Diverses actions et dossiers ont été élaborés par le service des Ressources Humaines durant l'année 2025.

Il s'agit principalement :

- D'une réunion du personnel organisée le 3 et 4 mars 2024 durant laquelle les grands axes de développement de la CCRG pour l'année ont été présentés.
- D'une cérémonie à l'attention du personnel : un moment de convivialité a été organisé le 29 avril 2027 au Château de la Neuenbourg. Les personnels de la CCRG, de Nautilia, de FloRIOM SPL, de l'Office de Tourisme Intercommunal et des Multi-accueil étaient conviés.

À cette occasion, trois médailles du travail ont été décernées de la manière suivante :

- un agent s'est vu décerner la médaille du travail Or pour 35 ans de services
- deux agents se sont vu octroyer la médaille du travail Argent pour 20 ans de services
- cinq retraités ont également été mis à l'honneur.

- D'une participation au Forum des métiers organisé le 1er avril 2025 par France Travail. Cette manifestation, qui s'est tenue à la Halles aux blés de Soultz, réunissait les employeurs du territoire et les demandeurs d'emploi. Plusieurs offres d'emploi vacant à la CCRG ont été proposées.
- De la mise en œuvre du coffre-fort numérique permettant la dématérialisation des bulletins de paie en mars 2025.
- De la journée découverte de tous les sites de la CCRG à destination des nouveaux recrutés. Elle a été organisée le 17 septembre 2025.
- De la présentation aux agents de la nouvelle convention de participation à la complémentaire santé le 6 octobre 2025.
- De la présentation du dispositif des entretiens professionnels aux nouveaux recrutés les 23 et 31 octobre 2025
- De la présentation aux agents de la nouvelle convention de participation à la complémentaire prévoyance le 25 novembre 2025.

3.1.1- Réformes sociales

- À compter du 1er janvier 2025, la part patronale de la cotisation à la caisse de retraite CNRACL a augmenté de 3 points. La cotisation patronale qui était fixée à 31,65 % en 2024, s'élève désormais à 34,65 % soit une hausse de 9,5 %. Elle représente un coût supplémentaire annuel estimé à environ 60 000 euros. Cette cotisation sera majorée de 3 points chaque année jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65 % à cette échéance.
- Depuis le 1er mars 2025, l'indemnisation des agents en arrêt maladie ordinaire est réduite de 100 % à 90 %. Cette mesure s'ajoute à l'application de la journée de carence.

3.1.2- Évolution du personnel statutaire

L'évolution constante de la CCRG s'est traduite, en 2025, par de nombreux mouvements de personnel.

Ainsi, 17 saisonniers ont été recrutés pour les besoins des services durant la période estivale, 27 embauches ont été réalisées, 28 stagiaires ont été accueillis dans les différents services de la CCRG.

Par ailleurs, 2 suspensions de carrière, 2 mutations dans d'autres collectivités, 1 démissions, 8 contrats de travail n'ont pas été renouvelés et 1 rupture conventionnelle, 1 licenciement pour inaptitude et 4 départs à la retraite ont été enregistrés.

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la CCRG s'élève à 123 agents (dont 6 personnels forestiers), soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2024 (116 agents, dont 5 personnels forestiers).

La moyenne d'âge est de 42,7 ans.

L'effectif comprend 49,6 % de femmes et 50,4 % d'hommes.

Le budget du personnel consolidé s'élève à 6 484 239 euros, soit 21 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne nationale étant de 43,6 % (source Direction Générale des Collectivités Locales).

3.1.2.1- Embauches

Cinquante-cinq procédures de recrutement ont été lancées en 2025, dont dix sont restées infructueuses, notamment en raison des faibles rémunérations proposées.

Les personnels suivants ont été embauchés :

- ✓ Une technicienne d'exploitation à la STEU
- ✓ Un agent d'exploitation à la STEU
- ✓ deux électrotechniciens à la STEU
- ✓ Une chargée de mission Habitat/Climat
- ✓ Un animateur eaux pluviales et micropolluants
- ✓ Une coordinatrice petite enfance à temps non complet 50 %
- ✓ Une accompagnante petite enfance pour faire face à l'absence d'un agent momentanément absent
- ✓ Une coordinatrice petite enfance pour faire face à l'absence d'un agent momentanément absent
- ✓ Deux accueillantes LAEP
- ✓ Une animatrice environnement et déchets
- ✓ Un agent d'accueil au service environnement
- ✓ Un ambassadeur du tri
- ✓ Une assistante RH
- ✓ trois agents polyvalents à l'équipe technique, dont deux recrutés en remplacement d'agents momentanément absents
- ✓ Un agent d'entretien à temps non complet 50 % pour les besoins du camping
- ✓ Un électricien à l'équipe technique
- ✓ Un administrateur systèmes et réseaux
- ✓ Un médiateur du patrimoine à temps non complet 80 %
- ✓ Deux agents polyvalents au service eau potable
- ✓ Un agent d'exploitation au service eau potable en intérim
- ✓ Un agent de maintenance et d'exploitation au service eau potable

3.1.2.2- Suspension de carrière

- ✓ Un agent, mis à disposition de Nautilia, est placé en disponibilité pour convenance depuis le 1er septembre 2022
- ✓ Un agent est placé en disponibilité pour convenance personnel depuis le 16 octobre 2023.

3.1.2.3- Mutations externes/internes

- ✓ Une assistante RH a formulé une demande de mutation au Centre de Gestion du Doubs avec effet au 12 avril 2025.
- ✓ Un agent polyvalent de l'équipe technique a demandé sa mutation à la Ville de Mulhouse avec effet au 1er mai 2025

3.1.2.4- Démissions

- ✓ Un agent polyvalent à la STEU a démissionné de ses fonctions le 15 décembre 2025.

3.1.2.5- Fins de contrat de travail/Ruptures anticipées

Le contrat de travail ci-dessous n'a pas été reconduit :

- ✓ L'agent chargé de mission Habitat-Climat n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat de travail. Ce dernier a pris fin le 2 janvier 2025.
- ✓ Le contrat de travail d'un agent d'exploitation à la STEU n'a pas été reconduit le 18 février 2025.
- ✓ Un agent d'exploitation au service eau potable n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat de travail. Ce dernier a pris fin le 21 avril 2025.
- ✓ Les contrats de travail de deux agents d'exploitation au service eau potable non pas été reconduits. Ils ont pris fin respectivement le 10 octobre 2025 et le 30 novembre 2025.
- ✓ Le contrat de travail d'un agent polyvalent à l'équipe technique n'a pas été reconduit le 31 décembre 2025
- ✓ La coordinatrice petite enfance recrutée pour faire face à l'absence d'un agent momentanément absent à mis fin à son contrat le 10 octobre 2025.
- ✓ Le contrat de travail de l'accompagnante petite enfance n'a pas été reconduit le 30 juin 2025.

3.1.2.6- Licenciements/Rupture conventionnelle

- ✓ La coordinatrice petite enfance recrutée à 75 % a été licenciée pour inaptitude physique à tout poste le 5 mars 2025
- ✓ Le responsable du service eau potable a quitté la collectivité le 27 juillet 2025 à la suite d'une procédure de rupture conventionnelle

3.1.2.7- Retraite

- ✓ Un agent d'entretien affecté au camping a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2025.
- ✓ Un agent polyvalent affecté à l'équipe technique a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er juillet 2025.
- ✓ Deux agents polyvalents de la STEU bénéficient d'un départ à la retraite respectivement les 1er août 2025 et 1er octobre 2025.

3.1.3- Évolution de carrière

Quatre agents ont bénéficié, en 2025, d'un avancement de grade, répartis comme suit :

Catégorie	Femme	Homme
C	1	0
A	2	0

Par ailleurs, deux agents ont réussi un concours de la Fonction Publique :

✓ Une femme en catégorie A de la filière médico-sociale

✓ Un homme en catégorie C de la filière technique

et deux agents ont réuni un examen professionnel à savoir :

✓ Une femme en catégorie A de la filière administrative

✓ Un homme en catégorie C de la filière technique

3.1.4- Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Un agent a été licencié pour inaptitude physique en janvier 2023, une allocation d'Aide au Retour à l'Emploi lui est versée mensuellement par la CCRG.

Le montant journalier s'élève à 21,45 euros Brut

La dépense pour 2025 représente 7 765 euros

Un agent a quitté la collectivité dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Actuellement sans emploi, il perçoit une allocation d'Aide au Retour à l'Emploi versée par le CCRG.

Le montant journalier s'élève à 71,38 euros brut

La dépense pour 2025 représente 3 355 euros

3.1.5- Statistiques

1 258 courriers de réponse à des candidatures ont été envoyés et 431 arrêtés du personnel ont été pris.

3.1.6- Sécurité au travail

De nombreuses formations de sécurité initiale et de recyclage ont été réalisées en 2025, pour un montant total de 33 312 euros TTC.

Ces formations suivies sont réparties comme suit :

✓ 4 agents ont participé à une formation « Autorisations de conduite »

✓ 11 agents ont suivi une formation « Habilitation Électrique »

✓ 20 agents ont participé à une formation de « Sauveteurs Secouristes du Travail »

✓ 16 agents ont bénéficié d'une formation « Certification d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés »

✓ 2 agents ont bénéficié d'une formation « Amiante Sous-Section 4 »

✓ 3 agents ont suivi une formation « Travail en atmosphère explosive »

Au total, cela représente 115 journées de formation dites de sécurité.

3.1.7- Actions de formation

Le budget consacré à la formation des agents s'est élevé, en 2024, à 111 111 euros, dont 31 201 euros de cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Dans le cadre du plan de formation, 201 journées de formation ont été enregistrées en 2025, soit, en moyenne, 1,7 journées de formation par agent.

Le coût des absences pour formation s'élève à 30 808 euros, soit environ 0,47 % du budget du personnel.

Ces indicateurs sont en baisse par rapport à l'année 2024 (245 jours de formation, pour un coût d'absence de 33 000 euros).

3.1.8- Instances du dialogue social

Le Comité Social Territorial s'est réuni à cinq reprises en 2025.

3.1.9- Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,66 % en 2025, contre 6,24 % en 2024 soit une augmentation de 6,8 %.

Il s'agit principalement de jours d'arrêt pour maladie ordinaire (4,58 %,), accident du travail (0,43 %) et congé maternité/paternité/adoption (1,48 %).

Pour information, le taux d'absentéisme national est de 9,8 % (taux 2024) dans la Fonction Publique Territoriale.

63,6 % des arrêts pour maladie ordinaire sont de courte durée (1 à 10 jours d'absence).

3.1.10- Assurance statutaire

Dans le cadre du contrat statutaire couvrant l'employeur pour les risques découlant du statut public des agents titulaires (décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie et maternité), la CCRG a versé une prime d'assurance s'élevant à 91 107 euros et a bénéficié de remboursements de l'assureur, pour un montant de 64 345 euros.

Des organigrammes fonctionnels du personnel au 31 décembre 2025 et un tableau des emplois au 31 décembre 2025 sont joints en annexe du présent rapport.

3.2- Personnel forestier *(LM)*

3.2.1- Charge de travail

Aucune difficulté particulière.

Le plein emploi a été assuré tout au long de l'année.

3.2.2- Revalorisation des salaires et certaines indemnités

Sur proposition de l'AMCF, les bûcherons ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire de base de 2 % à compter du 1er juillet 2025.

À compter du 1er avril 2025 :

- ✓ Revalorisation de l'indemnité de panier qui passe à 8.44 €/j contre 8.30 €/j
- ✓ Revalorisation de l'indemnité de transport de matériel qui passe à 4.22 €/j contre 4.15 €/j
- ✓ Baisse de 14.09 % des frais de mécanisation conformément à l'article 4 de l'accord interentreprise signé le 19 novembre 2024

3.2.4- Effectif

Monsieur Stéphane Kauffmann a été recruté en qualité de bûcheron sylviculteur confirmé en CDD du 1er janvier 2025 au 31 décembre2025.

À l'issue de son apprentissage, Monsieur Carlo Piccinelli a été embauché le 1er août 2025 pour une durée d'un an en qualité de sylviculteur-bûcheron.

Au 31 décembre 2025, l'effectif se compose de 6 bûcherons.

La moyenne d'âge reste inchangée à 39 ans.

3.2.5- Actions de formation

Plusieurs actions de formation ont été réalisées en 2024 prises en charge par Ocapiat (opérateur de compétences) pour un montant 1 411.36 euros

- maintien et actualisation des compétences SST (1 bûcheron)
- abattage et façonnage de petits et moyens bois (1 bûcheron)

3.2.6- Fonds de financement

Le solde du fonds destiné à financer les départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier, créé par délibération du Conseil de Communauté du 1er décembre 2009, s'élève au 31 décembre 2025, à 73 148 euros. Montant inchangé depuis l'an dernier.

Par délibération du 13 février 2025, il a été décidé, au regard de la provision disponible et du travail mené afin de rajeunir la pyramide des âges, de suspendre, au titre de l'année 2025, l'appel à cotisation auprès des communes ce qui a représenté une économie d'environ 15 000 euros.

3.2.7- Stagiaires

Afin de faciliter l'accueil de stagiaires mineurs, une procédure de dérogation permettant aux jeunes de plus de 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux dit « réglementés » a été réalisée en mars 2023 pour une durée de 3 ans.

Un stagiaire en classe de 3ème, a été ainsi accueilli en 2025 lui permettant de découvrir le métier de bûcheron et de confirmer son projet d'orientation.

3.2.8- Accidents

Un accident du travail a été relevé en 2025 :

- Le 3 juin 2025 avec arrêt de travail (siège des lésions : coude et épaule gauche)

3.2.9- Divers

La participation aux frais d'équipement des protections individuelles des ouvriers forestiers s'est élevée à 3 493,02 euros en 2025. Une campagne de remplacement des casques (pouvant être équipé de coquilles anti-bruit 36db) sera réalisée en 2026 pour l'ensemble des bûcherons répondant aux nouvelles recommandations.

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels, la CCRG a équipé les bûcherons de casques audio de sécurité.

Ces dispositifs assurent une meilleure protection auditive et facilitent la communication sur les chantiers forestiers, y compris à distance ou en cas de visibilité réduite.

Montant de la dépense : 7 048,08 euros TTC, ramené à 5 286,06 euros TTC après déduction de l'aide versée par la Caisse Accident.

Le coût total lié à la gestion du personnel forestier supporté par les communes, dont 22 598,55 euros d'assistance de l'ONF, s'élève à 400 266 euros en 2025, (contre 367 060 euros en 2024).

Les principales communes utilisatrices de la main d'œuvre en 2025, sont Soultz, Lautenbach-Zell et Wuenheim.

Conformément à la convention collective, les bûcherons retraités bénéficient de bois de service. Afin d'harmoniser les pratiques entre communes, le Bureau du 25 mars 2025 a adopté un mode de fonctionnement et un tarif unique pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Le prix est fixé à 57,50 euros TTC par stère (52,27 euros HT + TVA 10 %), sans distinction selon l'essence du bois.

3.3- Bâtiments et entretien *(HD/CM)*

Les Services Techniques assurent l'entretien et la maintenance des bâtiments et sites intercommunaux suivants :

- ✓ le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Robert Beltz à Soultz
- ✓ le Gymnase du Hugstein à Buhl
- ✓ le Siège de la Communauté de Communes à Guebwiller
- ✓ le bâtiment Service Environnement et Ateliers (SEA) à Guebwiller
- ✓ le Camping Le Florival à Issenheim
- ✓ le Centre Aquatique Nautilia (espaces extérieurs uniquement)
- ✓ la Pépinière d'entreprises du Florival à Soultz
- ✓ le Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz
- ✓ le Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
- ✓ le Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
- ✓ le Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
- ✓ le Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt
- ✓ l'Aire de Loisirs du Florival à Lautenbach
- ✓ les Points bleus de Guebwiller, Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr, Soultz et Soultzmatt
- ✓ l'Aire d'Activités du Florival
- ✓ le Pôle culturel et touristique de la Neuenbourg à Guebwiller
- ✓ le bâtiment de la Ressourcerie
- ✓ le hangar de Buhl



3.3.1- Missions du service Bâtiments

3.3.1.1- Exploitation des bâtiments

En 2025, le service Bâtiments a poursuivi sa mission centrale : garantir la sécurité, la conformité et le bon état de l'ensemble du parc immobilier de la CCRG.

Ses missions clés :

- ✓ Maintenance et Travaux : Pilotage de l'entretien courant et des réparations urgentes pour éviter toute interruption d'activité sur les sites.
- ✓ Expertise et Conseil : Accompagnement des services dans leurs projets d'aménagement intérieur et suivi technique des chantiers.
- ✓ Sécurité et Réglementation : Mise en conformité des installations et suivi rigoureux des contrôles obligatoires.
- ✓ Gestion de l'Énergie : Suivi des consommations (eau, gaz, électricité) et optimisation des systèmes de chauffage et climatisation (CVC).
- ✓ Gestion Administrative : Préparation du budget et suivi des marchés publics avec les prestataires externes.

L'équipe Technique assure les interventions de proximité pour le maintien de la qualité des sites :

- ✓ Dépannages : Interventions rapides de premier niveau et maintenance préventive.
- ✓ Aménagements : Réalisation de petits travaux intérieurs et entretien des espaces verts.
- ✓ Logistique : Appui aux déménagements et déplacement de mobilier
- ✓ Sécurité 24h/24 : Gestion des astreintes (alarmes intrusion et incendie) la nuit et les week-ends.

3.3.2- Projets en cours

3.3.2.1- Construction d'une structure d'accueil Petite Enfance à Soultzmatt (CM)

Le projet de relocalisation de la crèche de Soultzmatt a franchi des étapes décisives en 2025. Actuellement installée au rez-de-chaussée de la Maison de Retraite, la structure actuelle est devenue inadaptée l'étroitesse des locaux et les contraintes techniques limitent le fonctionnement optimal du service.

Enjeux et objectifs du projet

La future structure est conçue pour répondre durablement aux besoins des familles et aux exigences environnementales :

- ✓ Capacité d'accueil évolutive : Le nouvel établissement permettra de passer immédiatement de 15 à 20 places, avec une réserve permettant d'atteindre 30 enfants à terme. Cette optimisation permet d'améliorer l'accueil de la structure sans augmentation de personnel.
- ✓ Performance Énergétique : Le bâtiment visera le "Passif", incluant une toiture végétalisée pour une isolation thermique naturelle et une gestion durable des eaux pluviales.
- ✓ Pédagogie et Nature : Les aménagements extérieurs (cours, espaces verts et accès sécurisés) sont pensés pour soutenir un projet pédagogique tourné vers l'éveil à la nature.

Avancement et pilotage 2025

L'année 2025 a été marquée par la finalisation des études préalables, avec l'appui de l'Adauhr-ATD en tant qu'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Ce travail a permis de définir précisément le programme technique :

- ✓ Études de programmation : Définition des besoins selon le référentiel national (surface intérieure de 491 m² pour une emprise au sol totale de 590 m²).
- ✓ Recrutement de la Maîtrise d'Œuvre : L'AMO a accompagné la CCRG dans la phase de concours d'architecture, étape clé pour sélectionner l'équipe de concepteurs qui donnera vie au projet.
- ✓ Accessibilité : Création de 9 places de stationnement dédiées pour faciliter le dépose-minute des parents et le travail des agents.

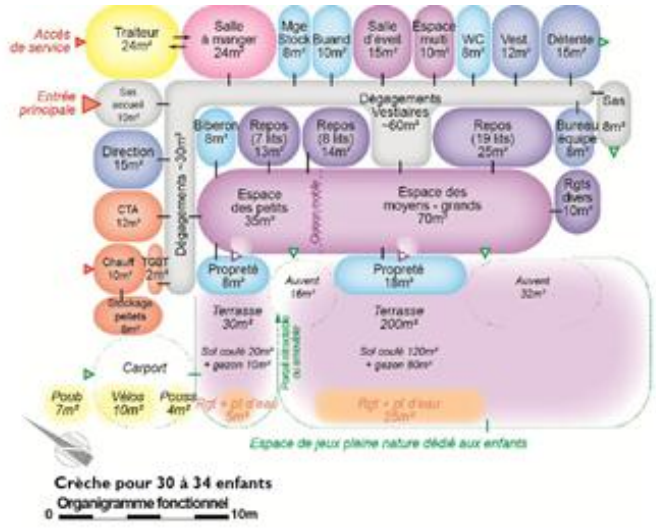

Les terrains de 2 483 m², acquit par la CCRG sont située idéalement en face du périscolaire et à proximité des écoles maternelles et primaires de la commune de Soultzmatt.

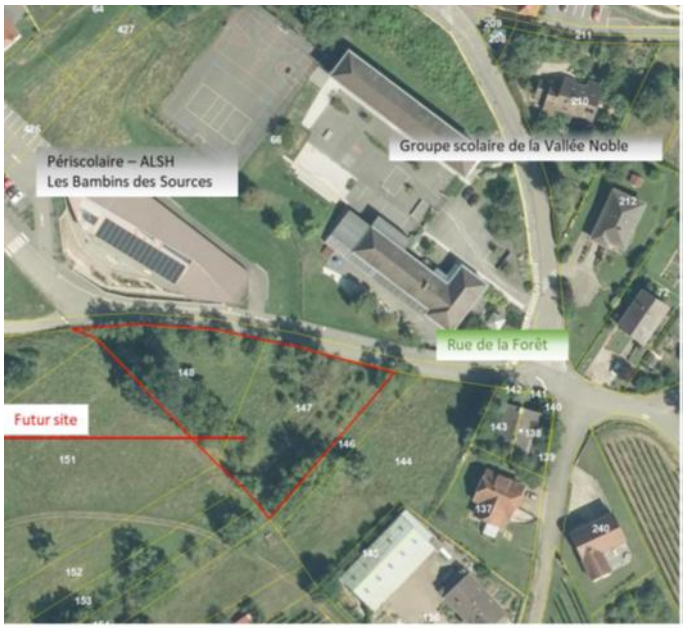

Le périscolaire de Soultzmatt-Wintzfelden « Les Bambins des Sources » au Nord-Ouest, le groupe scolaire de la « Vallée Noble » au Nord-Est des parcelles 147 et 148 concernées par l'implantation de la nouvelle crèche.

Afin de sécuriser la phase de conception et d'affiner le programme technique, une série d'expertises préalables a été réalisée en 2025 :

- ✓ études de terrain : Réalisation des levés topographiques et des études de sols (géotechnique).
- ✓ diagnostics environnementaux et sanitaires : Inventaire de l'état de santé des arbres et mesures de la concentration de radon dans le sol.
- ✓ aide à la décision : L'ensemble de ces données a permis de définir les contraintes constructives précises intégrées au dossier de consultation des concepteurs.

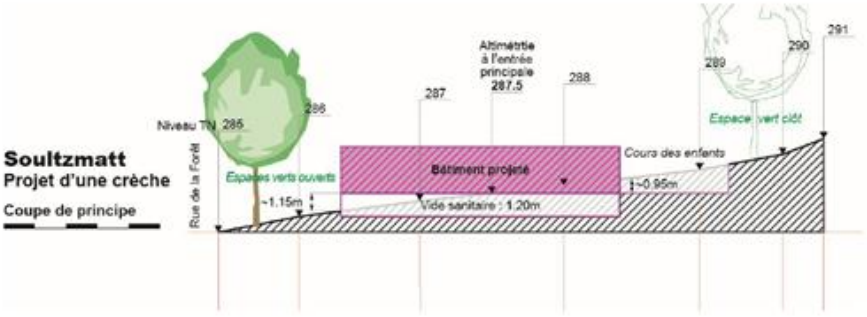

Le plan de financement et le calendrier de l'opération ont été affinés pour garantir la maîtrise budgétaire de l'investissement :

- ✓ Investissement global : le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 981 291 euros HT (soit 3 527 889 euros TTC)
- ✓ financement : après déduction des subventions attendues, le reste à charge pour la CCRG est évalué à 1 903 823 euros TTC
- ✓ engagements 2025 : Au cours de l'exercice, un montant de 301 795 euros TTC a été engagé. Cette enveloppe a permis de couvrir l'acquisition du foncier ainsi que l'ensemble des expertises préalables (AMO, topographie, sols, diagnostics arbres et radon)

Dates	**Étape**
20 février 2026	Dans le cadre du concours d'architecture, analyse des candidatures par le jury et choix des trois MOE admis à concourir
2 juin 2026	Remise des offres (Esquisse)
Début juillet 2026	Réunion du jury 2ème tour
Septembre 2026	Négociation et attribution du marché de MOE
Octobre 2026 à juin 2027	Études de maîtrise d'œuvre
Mai à juillet 2027	Consultation des entreprises travaux
Novembre 2027	Démarrage des travaux (16 mois)
Printemps 2029	Réception de l'équipement

3.3.2.2- Camping Le Florival – Création d'un sanitaire

Dans une volonté constante d'améliorer la qualité d'accueil et le confort des usagers du camping « Le Florival » à Issenheim, la collectivité a engagé une opération pour doter d'un équipement sanitaire complémentaire moderne, robuste et parfaitement accessible.

Une réorientation stratégique pour une meilleure maîtrise des coûts :

Initialement prévu en maçonnerie traditionnelle, le projet a fait l'objet d'une réorientation majeure afin de garantir sa faisabilité technique et financière. Face à un dépassement budgétaire important de la solution classique, la collectivité a opté pour une solution modulaire de haute qualité.

Ce choix permet de concilier :

- ➢ réactivité opérationnelle : un déploiement plus rapide pour répondre aux besoins des saisonniers.
- ➢ performance technique : le choix d'une structure en acier avec une isolation renforcée (100 mm) assure une durabilité et un confort thermique supérieurs aux standards du marché.
- ➢ conformité totale : l'équipement garantit une accessibilité exhaustive aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Investissement et réalisation : L'année 2025 a été consacrée à la finalisation des études et à la préparation de la phase opérationnelle. Le coût global de l'opération est estimé à 133 000 euros HT, incluant l'acquisition du module et l'ensemble des travaux de raccordement (VRD), d'électricité et de gros œuvre.

Cette modernisation permet au camping de disposer d'un équipement esthétique et performant, tout en réalisant une économie substantielle par rapport au budget initialement projeté. Les travaux seront réalisés en mars 2026.

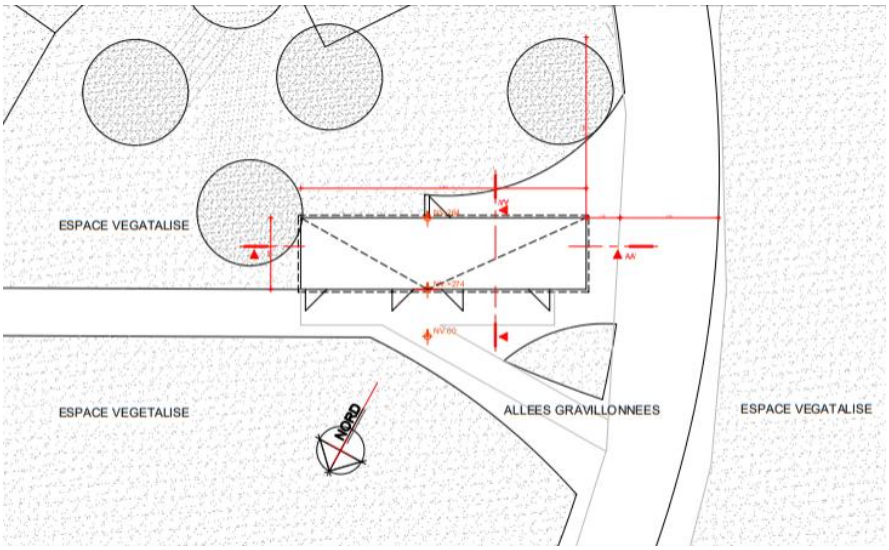

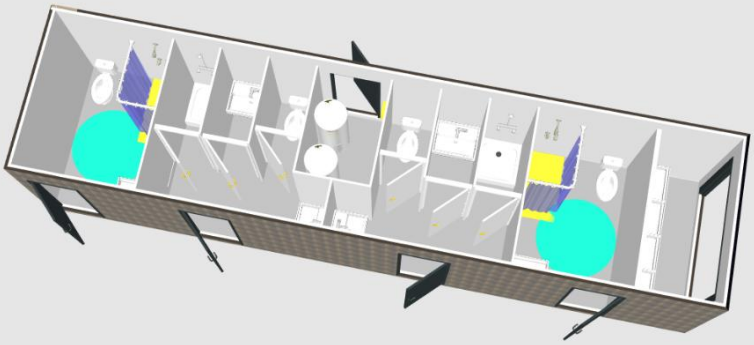

3.3.2.3- Regroupement des Services Techniques au bâtiment SEA

Le projet de regroupement des services techniques sur le site du Service Eau et Assainissement (SEA), rue de l'Électricité à Guebwiller, constitue un enjeu majeur de modernisation de l'action communautaire. Initié pour pallier le manque d'espace au siège et adapter les locaux aux nouvelles compétences « eau potable » et « eaux pluviales », ce pôle technique vise à instaurer un guichet unique pour les usagers tout en favorisant une synergie accrue entre les équipes techniques, environnement, eau et assainissement.

Validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et programmation : l'année 2025 a été marquée par une étape clé avec la validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) lors du bureau du 1er juillet 2025. À ce stade, le programme prévoyait une extension de 700 m² et une réhabilitation partielle des 1 000 m² existants.

- ✓ Objectifs du programme : Rationalisation des espaces de travail et de stockage, amélioration des performances énergétiques et création d'un local spécifiquement dédié à la compétence eau potable.
- ✓ Cadre financier initial : Le montant global de l'opération était estimé lors de cette validation à 3 926 131 euros TTC.

À la suite de la validation de l'APS, le projet est entré en phase d'études d'Avant-Projet Définitif (APD), durant laquelle des investigations techniques approfondies ont été menées.

Le rapport de sol, remis le 26 novembre 2025, a révélé des contraintes géotechniques significatives que la collectivité doit désormais intégrer :

- ✓ Contraintes de fondations : l'absence de « bon sol » à profondeur standard impose le recours à des fondations spéciales, générant des plus-values constructives importantes.
- ✓ Risques sanitaires et structurels : les sondages ont confirmé la présence de radon (nécessitant une étanchéité et une ventilation renforcées du dallage) ainsi que des complexités de jonction avec les fondations hétérogènes du bâtiment actuel.

Évolution budgétaire et réorientation stratégique :

Les études provisoires de fin d'année ont mis en évidence une instabilité de l'estimation financière initiale, l'APD affichant un surcoût prévisionnel de 250 889 euros TTC (portant le total à 4 177 020 euros TTC) avant même l'intégration chiffrée des contraintes de sol.

Face à ces éléments, la collectivité a engagé une réflexion sur une réorientation du projet afin de s'affranchir des risques structurels de l'existant.

3.3.3- Performance énergétique des bâtiments

3.3.3.1- Audits énergétiques des bâtiments : une trajectoire de sobriété pour le patrimoine bâti

Lancée en 2024, la campagne d'audits énergétiques sur ces bâtiments de plus de 1 000 m² a été réalisé en 2025. Cette démarche répond aux obligations réglementaires du « Décret Tertiaire » (Loi ELAN), qui impose aux bâtiments une réduction de leur consommation d'énergie finale de 40 % d'ici 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Récapitulatif :

- ✓ Résiliation et nouveau marché : suite à des retards importants et à la livraison de rapports jugés incomplets et non conformes, le marché initial a été résilié en mars 2025. Une nouvelle consultation a permis d'attribuer la mission au bureau d'études BETEB en avril 2025 pour un montant de 38 280 euros TTC.
- ✓ Maintien des financements : le service a obtenu une prolongation des délais auprès de la DDT du Haut-Rhin (Fonds Vert) et de la Région Grand Est (Climaxion) jusqu'au 31 décembre 2025. Cette réactivité a permis de sécuriser 15 000 euros de subventions forfaitaires.
- ✓ Élargissement du périmètre : initialement prévu pour sept sites, le programme a été étendu à huit bâtiments avec l'intégration de la Ressourcerie. Un budget complémentaire de 17 000 euros TTC a été voté en 2025 pour couvrir ce nouveau périmètre et le changement de prestataire.
- ✓ Expertises et modélisations techniques : durant l'été 2025, des visites techniques exhaustives ont été réalisées sur les huit sites concernés (Siège, Centre Sportif, gymnases Deck, Beltz et Hugstein, Pépinière d'entreprises, Pôle culturel de la Neuenbourg et Ressourcerie). Ces expertises ont inclus des relevés précis du bâti, l'analyse des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), ainsi que des campagnes de thermographie infrarouge.

Les rapports finaux, livrés à partir de novembre 2025, constituent désormais une véritable feuille de route. Ils modélisent pour chaque bâtiment trois scénarios de travaux permettant d'atteindre les seuils réglementaires de -40 %, -50 % et -60 % de gains énergétiques, tout en identifiant des leviers d'action.

3.3.4- Maintenance des installations de Chauffage, Climatisation et Ventilation (CVC)

L'année 2025 a marqué le renouvellement du marché de maintenance pour l'ensemble des installations thermiques et de climatisation des sites de la CCRG, suite à l'échéance du précédent contrat le 31 janvier 2025.

Renouvellement et optimisation du contrat : à la suite d'une procédure de consultation lancée fin 2024, la maintenance préventive et curative a été confiée à la société GCE. Ce nouveau marché, qui a pris effet au 1er février 2025, est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, pour un montant annuel de 30 900 euros HT.

Une approche technique renforcée : Le choix de ce nouveau prestataire permet d'améliorer significativement le suivi du patrimoine bâti grâce à plusieurs avancées :

- ✓ expertise et réactivité : le prestataire a démontré sa capacité à intervenir rapidement et avec précision, notamment lors d'opérations critiques de remplacement de matériel (chaudière de la STEP, circulateurs de gymnases).
- ✓ transparence du suivi : un système de compte-rendu détaillé après chaque intervention (incluant des relevés photographiques) assure désormais une parfaite traçabilité des travaux réalisés.

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la volonté de la collectivité de moderniser l'exploitation de ses équipements techniques tout en recherchant des solutions d'optimisation énergétique et budgétaire (ex : remplacement de la chaufferie du siège CCRG, installation d'un ballon tampon à Nautilia etc.…)

Pour l'année 2025, les travaux de renouvellement d'équipement à la suite d'avaries sont les suivants :

Site	Descriptif	Montant devis €HT
123 Soleil	Divers dépannages	1045,5
Gymnase Beltz	Divers dépannages	900,00
Gymnase Beltz	Réfection fumisterie en toiture	1 133,90
Gymnase Beltz	Remplacement du relais temporise du brûleur	500,32
Gymnase Beltz	Remplacement servomoteur sur circuits plancher chauffant (SBA)	1 352,53
Gymnase Beltz	Aérotherme DOJO -Remplacement carte électronique et fourniture électrode allumage + ionisation	1 435,44
Camping	Divers dépannages	3 141,51
Camping	Remplacement chaudière existante	19 012,20
SIEGE	Divers dépannages	6 911,45
SIEGE	Révision et remplacement pompe de circulation	2 786,00
SIEGE	Réparation fuites : garage et bureau Marine + tête thermostatique	1 999,00
SIEGE	Pompe de relevage avec flotteur + carte de la salle de réunion de l'étage	408,46
SIEGE	Remplacement Servomoteur et vanne 3 voies bureau DST	766,02
SIEGE	Remplacement moteur turbine bureau informatique	1 247,64
SIEGE	Remplacement boitier d'allumage + sonde de surveillance	1 082,23
SIEGE	Remplacement moteur CVEC1500 (VMC)	983,99
SIEGE	Remplacement pompe double WILO VERITWIN (suite fuite)	3 238,05
CSF	Divers dépannages	449,00
CSF	Remplacement servomoteur + ensemble allumage + vérins brûleur HOVAL + fourniture filtre et anode	2 173,85
CSF	Fourniture de 2 moteurs ventilateurs (1 et 3) + fourniture de 2 vannes fuyardes (salle de gym + escrime), fourniture de 3 purgeurs (salle de gym)	4 778,32
Déchetterie Soultzmatt	Remplacement monosplit	1 670,00
Déchetterie Soultzmatt	Divers dépannages	321
DECK	Divers dépannages	160,50
FLORIOM	Remplacement glycol solaire + rinçage de l'installation + remplacement purgeur automatique solaire	891,53
FLORIOM	Remplacement moteur turbine aérotherme + vase d'expansion PAC + fourniture filtre et anode	1 186,71

FLORIOM	Diagnostic par fabricant +remplacement capteur	2 303,65
FLORIOM	Diagnostic par fabricant +remplacement capteur	2 303,65
Hugstein	Remplacement circulateur WILO avec nettoyage ECS	1 492,60
Hugstein	Divers dépannages	1 139,68
MA Soultzmatt	Divers dépannages	413,00
Maison des lutins	Divers dépannages	1 631,00
Neuenbourg	Divers dépannages	485,50
PEPINIERE	Divers dépannages	1 355,10
PEPINIERE	PAC CIAT DESP	7 975,00
PEPINIERE	Remplacement moteur échangeur CTA	3 530,92
PEPINIERE	Remplacement régulateur CTA	3 193,10
PEPINIERE	Remplacement pompe hydraulique + ensemble électrique sur PAC	6 137,94
PEPINIERE	Remplacement d'un ensemble régulateur anti-gel PAC	1 494,72
Pomme de Reinette	Divers dépannages	428,02
SEA	Divers dépannages	766,13
STEP	Divers dépannages	1368,24
STEP	Fourniture du filtre à barreau magnétique	5 135,27
		100 728,67

3.3.5- Sécurité et prévention

3.3.5.1- Commission de sécurité

La Commission de sécurité assure une mission de contrôle essentielle pour garantir que les établissements communautaires respectent les normes de sécurité incendie et d'accessibilité. Son action s'articule autour de trois objectifs majeurs : la protection des personnes, la préservation des biens matériels et l'optimisation des conditions d'intervention des services de secours.

Bilan des visites en 2025 :

- Château de la Neuenbourg : Une visite de contrôle périodique a été réalisée le 14 août 2025. La commission a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du site. Les 7 prescriptions techniques notifiées font l'objet d'un suivi rigoureux par le service Bâtiments pour leur mise en œuvre.

Perspective 2026 :

- Le calendrier des contrôles réglementaires se poursuivra l'année prochaine avec la visite programmée du gymnase Beltz à Soultz

3.3.5.2- Prévention

- **Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :**

Essentiel à la prévention, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a fait l'objet d'une révision complète afin de refléter l'évolution des métiers et des risques au sein de la collectivité. Cette mise à jour garantit une prise en compte exhaustive des situations de travail pour assurer un environnement sécurisé à l'ensemble des agents.

La démarche a été finalisée au cours du premier semestre, permettant une présentation officielle du document et de son plan d'actions lors du Comité Social Territorial (CST) le 24 avril 2025.

➢ **Actualisation du Plan de Prévention :**

Le Plan de prévention, document opérationnel indissociable du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), a été intégralement révisé afin de mieux répondre aux spécificités des métiers de la collectivité. L'objectif de cette mise à jour est de définir des actions concrètes et prioritaires pour garantir un environnement de travail sûr et protéger la santé des agents.

Ce travail de fond a été finalisé au cours de l'année et a fait l'objet d'une présentation officielle lors du Comité Social Territorial (CST) du 24 avril 2025

Dossier en cours :

➢ **Élaboration du Plan de Sauvegarde Intercommunale (PICS) :**

Un travail de concertation est en cours de réalisation pour la création du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ce dispositif a pour mission d'organiser les secours en cas de crise majeure ou de catastrophe, en coordonnant les efforts entre les communes pour assurer une réponse rapide et efficace auprès de la population.

Dans cette phase d'élaboration, une première mouture a été présentée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). À la suite de cet échange technique nous devons le reprendre afin qu'il soit plus opérationnel, et qu'il puisse répondre de manière proactive aux risques éventuels sur le territoire.

3.3.6- Travaux en cours ou achevés

3.3.6.1- Camping Le Florival – Installation d'un KOTA

Afin de diversifier son offre de logements insolites et de répondre aux attentes des cyclotouristes et randonneurs, le camping a enrichi son parc avec la création d'un Kota.

- ✓ caractéristiques : cette structure en madriers d'épicéa massif offre une surface habitable de 21,7 m² (capacité de 4 couchages), complétée par une terrasse en bois de 12 m².
- ✓ synergie Opérationnelle : si le gros œuvre (terrassements, assises béton) et le montage du Kota ont été confiés à des entreprises spécialisées, l'Équipe Technique de la CCRG a assuré la touche finale : raccordements, installation électrique, fabrication et pose du mobilier intérieur, ainsi que les aménagements paysagers (engazonnement, haies) et l'installation d'équipements pour les cyclistes, soit 165 heures de travail et un coût de 2 428 euros de petit matériel électrique et extérieur
- ✓ investissement : le coût total de l'opération (gros œuvre, fourniture et pose kota hors agencements) s'élève à 26 658 euros HT.



Kota – 4 places

3.3.6.2- *Missions relatives aux bâtiments du service Eau potable*

En 2025, le service Bâtiments a finalisé la mission de diagnostic global relative aux ouvrages du service Eau potable. Lancée en 2024 et confiée au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil, cette expertise a reposé sur des inspections techniques détaillées réalisées lors des vidanges annuelles des installations. Ce cycle d'audit, achevé cette année malgré des contraintes de calendrier fortes, permet désormais une connaissance exhaustive du patrimoine bâti de la CCRG.

Une gestion patrimoniale au service du futur Schéma Directeur (en cours d'élaboration) : L'objectif de cette démarche est d'acquérir une vision scientifique et précise des 93 ouvrages répartis sur les 19 communes membres. Ce diagnostic constitue le futur Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en permettant d'établir :

- ✓ un bilan de santé complet et un classement par degré d'urgence des interventions.
- ✓ une estimation financière des coûts de réhabilitation (niveau étude préalable).
- ✓ une programmation pluriannuelle de travaux et un plan d'investissement.

Investigations structurelles et travaux de mise en sécurité :

En réponse à des anomalies spécifiques détectées lors des premières visites, des investigations structurelles approfondies ont été déclenchées via un accord-cadre confié à SOCOTEC Immobilier Durable. Ces analyses ont ciblé des sites importants : la station de traitement de Soultzmatt, son réservoir principal de 1 500 m³ ainsi que le château d'eau d'Issenheim.

Ces diagnostics ont conduit à l'engagement immédiat de travaux de rénovation sur la station de traitement de Soultzmatt. L'opération, d'un montant de 31 912 euros HT (soit 38 294 euros TTC), a permis de garantir l'étanchéité et la sécurité du site via :

- ✓ le remplacement complet de l'étanchéité bitumineuse de la couverture
- ✓ le rehaussement des acrotères et le remplacement des couvertines
- ✓ la sécurisation de l'accès à la toiture par l'installation d'une échelle







3.3.6.3- *Rénovation de la toiture de la station de traitement de Soultzmatt*

3.3.6.4- *Installation d'un bâtiment modulaire à la Déchetterie de Buhl*

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences du Code du travail, la Communauté de Communes a déposé le 25 septembre 2024 un permis de construire pour l'installation d'un module de 35 m². Ce projet visait à améliorer les conditions de travail par la création de vestiaires mixtes, d'une salle de repos et d'une douche accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Après l'obtention du permis le 16 avril 2025, les travaux de terrassement et de fondations ont été lancés en juin par l'entreprise STP Mader. Malgré un retard de livraison du fournisseur en juillet (difficultés d'approvisionnement en menuiseries), la structure a été posée le 3 septembre 2025. L'automne a ensuite été consacré aux raccordements des réseaux, au dallage et aux finitions de voirie, en parallèle de l'aménagement intérieur (cuisine, mobilier et vestiaires).

Le projet s'est achevé en décembre avec un état des lieux final et la remise des clés le 23 décembre 2025, clôturant une opération d'un montant global de 85 747 euros TTC.





Travaux de mise en place du modulaire de la déchetterie de Buhl

3.4- Équipe Technique *(SL)*

3.4.1- Missions

L'année 2025 a été marquée par un engagement continu des équipes techniques dans la gestion et la maintenance des divers sites et équipements au sein de la Communauté de Communes.

La mission du service Bâtiment et de l'Équipe Technique consiste en l'entretien régulier des installations extérieures et intérieures, ainsi que la gestion des différents équipements de la collectivité.

L'équipe technique a assuré l'entretien de nombreux sites, répartis selon les catégories suivantes :

Sites / Missions pour l'année 2025	Durée en heures 2024	Durée en heures 2025
L'aire d'activités du Florival : ramassage hebdomadaire des déchets et entretien paysager	2 169	2 238
Le camping du Florival : entretien du site (bâtiments et entretien paysager), rénovation des HLL, équipements des PODS	2 165	1 683
Les 4 gymnases : Beltz, CSF, Deck et Hugstein	1 484	1 583
Les 5 multi-accueils : Buhl, Guebwiller, Issenheim, Soultz et Soultzmatt ainsi que les 3 REP Buhl, Guebwiller et Soultz	362	1 496
Le château de la Neuenbourg	828	1 085
L'aire de loisirs à Lautenbach	2013	976
Le Service de l'Eau	404	964
Les 3 déchetteries : Buhl, Soultz et Soultzmatt	518	488
Les 7 points bleus : Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Linthal, Orschwihr, Soultz et Soultzmatt	570	463
Les 13 km de pistes cyclables hors agglomération	397	460
Le centre aquatique Nautilia : entretien paysager du parc et du parking	711	449
La Pépinière d'entreprises	426	415
La maintenance des véhicules et du matériel de la Communauté de Communes	297	382
Le Siège de la Communauté de Communes	323	310
Le Service Environnement : entretien des locaux et des conteneurs à verre, manutention de bacs, rapatriement des palettes de sacs…	487	120
Le SEA (entretien du bâtiment, travaux de bucheronnage, hors maintenance matériel et véhicules)	230	95
Les zones d'activités de Bergholtz et Raedersheim	44	91
Le bâtiment de la Floriom	33	88
La station d'épuration	53	65
Les 9 points de regroupement : Buhl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, 4 à Linthal, Rimbach et Soultzmatt	29	57
L'Office de tourisme intercommunal	6	8
La Ressourcerie	0	0
TOTAL	**13 549**	**13 516**

Baisse du volume horaire suite à l'achèvement de la rénovation des chalets mené en 2024

+1 134 heures qui correspond aux travaux de peinture (int/ext) réalisé à l'été 2025

Baisse liée à l'achèvement des travaux de 2024 : barrière du tunnel et allées en sable calcaires

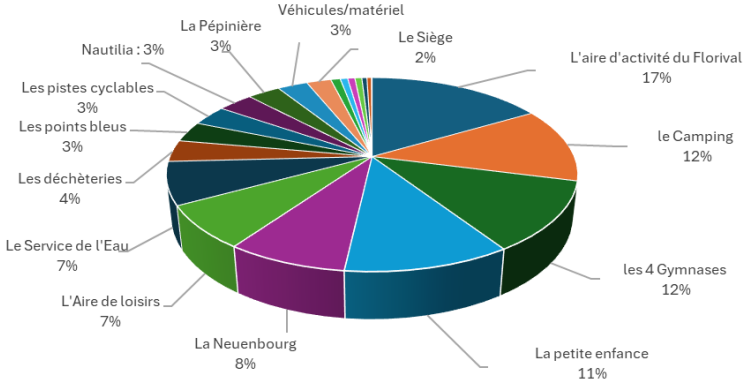

3.4.2- Chantiers 2025

En plus des missions quotidiennes de maintenance, plusieurs chantiers importants ont été réalisés :

3.4.2.1- Château d'eau à Merxheim

Dans le cadre de la protection des infrastructures liées à l'eau potable, une opération d'envergure a été menée sur la parcelle du château d'eau à Merxheim. Ce chantier visait à garantir la pérennité des ressources et la sécurité des ouvrages de stockage.

L'équipe technique, à travers ses deux agents spécialisés en bûcheronnage, a consacré un volume global de 580 heures à la réalisation de ces travaux complexes. Ce chantier a nécessité une expertise spécifique pour mener à bien plusieurs étapes opérationnelles :

- ✓ L'abattage et le débitage d'arbres présentant un risque pour les installations.
- ✓ Le dessouchage systématique afin de stabiliser le terrain et d'éviter toute dégradation des infrastructures souterraines par le système racinaire.

Cette intervention répondait à deux objectifs prioritaires :

- ✓ Préservation de la ressource en eau potable : En limitant l'enracinement à proximité immédiate des points de captage, la collectivité prévient les risques de pollution accidentelle et préserve l'intégrité des nappes.
- ✓ Sécurisation des ouvrages : La création d'un périmètre sanitaire et de sécurité autour du château d'eau et de la source est indispensable pour protéger les bâtiments contre les chutes d'arbres et faciliter l'accès aux secours ou aux agents de maintenance.



Avant



Après

3.4.2.2- Camping Le Florival

Dans le cadre d'un maintien en bon état des logements du camping, une opération de rénovation des sols a été menée au sein des trois pods.

L'équipe technique a assuré l'intégralité de ces travaux, représentant un volume global de 78 heures de travail. Cette intervention a nécessité une méthodologie pour redonner au bois son aspect et ses propriétés d'origine :

- ➢ Préparation de surface : un ponçage mécanique a été réalisé pour éliminer les impuretés et les anciennes couches d'usure, garantissant ainsi une planéité parfaite.
- ➢ Traitement de protection : l'application d'un traitement spécifique a permis de nourrir le bois en profondeur et de renforcer sa résistance face aux passages fréquents et aux agressions extérieures.

Objectifs de l'opération : Cette rénovation permet non seulement de prolonger la durée de vie de ces structures bois, mais également d'offrir un environnement plus sain et esthétique aux usagers.



3.4.2.3- *Source de Jungholtz*

Aménagement et sécurisation de l'accès.

À la demande du Service de l'Eau Potable, l'Équipe Technique a réalisé un chantier d'aménagement visant à faciliter l'exploitation et la maintenance des installations électriques du site, à savoir :

- Création d'une plateforme : cet aménagement a été conçu pour recevoir un nouveau coffret électrique, garantissant ainsi une assise stable et hors d'eau pour les équipements de commande.
- Ouvrage d'accès en béton : afin de sécuriser le cheminement des agents de maintenance, un escalier d'accès en béton a été coffré et coulé sur place. Cet ouvrage permet de répondre aux enjeux de sécurité au travail en prévenant les risques de chute sur un terrain escarpé.

Un volume total de 168 heures de travail a été nécessaire pour mener à bien l'ensemble des étapes (terrassement, coffrage, ferraillage et finitions) pour un coût de fournitures s'élevant à 570 euros.





3.4.2.4- *Réservoir à Jungholtz*

Afin de permettre la pose d'une clôture et de sécuriser l'accès aux installations, des travaux d'abattage d'arbres ont été réalisés sur une parcelle dédiée au service de l'eau. Cette intervention, nécessaire pour garantir la protection du site, a représenté un total de 92 heures de main-d'œuvre.





3.4.2.5- *Déchetterie de Buhl*

La mise en place d'une nouvelle structure modulaire a mobilisé les équipes durant 78 heures de travail. Cette intervention a inclus l'ensemble des raccordements techniques ainsi que l'aménagement d'une kitchenette, pour un coût de matériel s'élevant à 2 276 euros (hors coût d'acquisition du bâtiment).





3.4.2.6- *Petite enfance*

La structure a bénéficié d'un programme complet d'amélioration de ses espaces intérieurs et extérieurs, visant à enrichir le cadre d'éveil des enfants :

- Rafraîchissement intérieur : les murs de la salle de psychomotricité ont été intégralement repeints.
- Réaménagement ludique des espaces extérieurs : les anciens potagers ont été supprimés pour laisser place à de nouveaux ateliers sensoriels, comprenant la création d'un bac à sable, l'aménagement d'un parcours « pieds nus » et la plantation d'un catalpa pour apporter de l'ombrage naturel.
- Confort et finitions : la pose de gazon synthétique a été réalisée dans le patio ainsi que sur la périphérie des deux cours pour sécuriser et verdir les zones de jeux.

Ce chantier a mobilisé les équipes durant 287 heures de travail, pour un investissement de 5 257 euros en fournitures et location de matériel.


Rafraîchissemnt des peintures


Potager avant


Jardin après

3.4.2.7- *Le Château de la Neuenbourg*

Un espace kitchenette a été aménagé au sein du Château afin d'améliorer la fonctionnalité des locaux. Ce chantier a représenté 123 heures de travail pour les équipes techniques et un investissement de 311 euros en fournitures.



3.4.3- Répartition des heures de travail de l'Équipe Technique en 2025

L'équipe technique a effectué des contrôles réguliers et des interventions ponctuelles sur les différents sites de la Communauté de Communes, selon les missions attribuées à chaque secteur. Une répartition horaire précise a permis d'assurer la maintenance efficace des sites.

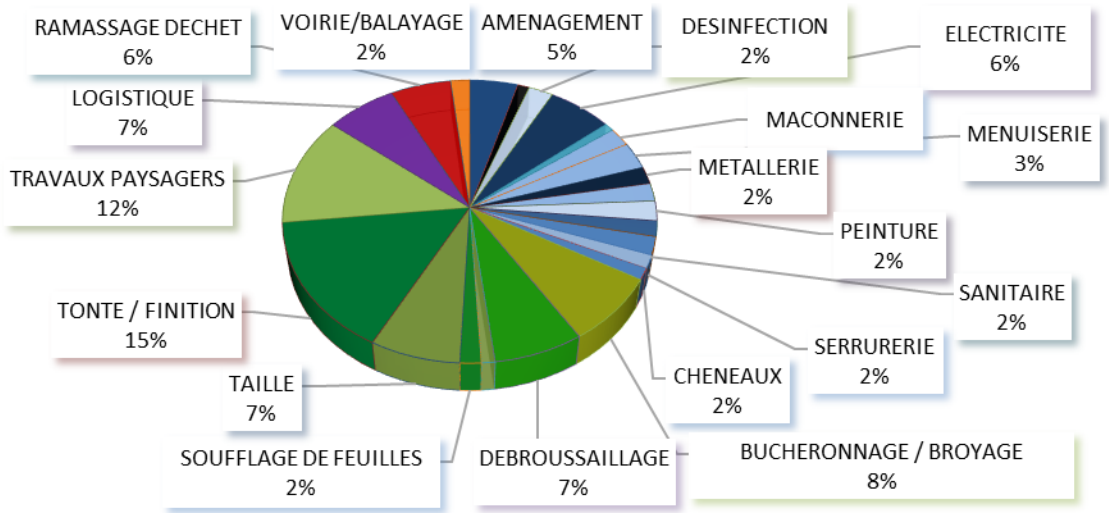

3.4.4- Contrôles

Les Équipes Techniques assurent le suivi périodique des installations afin d'en garantir la sécurité, l'hygiène et la conformité. Ces missions incluent la désinfection des sanitaires, le contrôle des aires de jeux et la maintenance des systèmes de sécurité sur les sites suivants :

Sites	Missions	Périodicité
Aire de Loisirs	Contrôle des jeux Ramassage des déchets Désinfection des sanitaires 3x par semaine (les autres jours assurés par Defi)	tous les vendredis lundi et vendredi uniquement en période estivale : lundi, mercredi et vendredi
Camping	Contrôle des jeux	tous les vendredis d'avril à octobre
Gymnases	Contrôle des agrès	à chaque congés scolaires
Points Bleus	Contrôle du fonctionnement de la borne et désinfection du site	tous les jeudis 3 h supp. de mars à octobre
Structures petite enfance	Contrôle des infrastructures	1 x par trimestre
Tous les sites de la CCRG	Contrôle de la légionelle	1 x par mois
Zone Activité Issenheim/Soultz/ Guebwiller + voie de contournement piscine + parking Beltz	Ramassage des déchets	tous les lundis

3.4.5- Électricité et vérifications

Il a été investi 1 745,81 € pour le renouvellement du matériel électrique (câblage, appareillage et éclairage), garantissant le bon fonctionnement des équipements sur divers sites.

Par ailleurs, une campagne de contrôles réglementaires a été menée du 1er au 22 avril 2025 en collaboration avec l'organisme DEKRA. Ces vérifications ont porté sur la conformité des installations électriques et gaz de l'ensemble des bâtiments de la CCRG. Le traitement des réserves émises par le bureau de contrôle est en cours de réalisation par les services techniques.

3.4.6- Astreinte

L'équipe technique a géré les interventions d'urgence via un système d'astreinte, où les responsables de l'équipe et des agents ont traité plus de 979 appels en 2025 soit +179 appels de plus qu'en 2024.

Ces interventions ont concerné des problèmes techniques (alarme intrusion, pannes électriques, dysfonctionnements divers).

Le temps total des interventions en dehors des horaires de travail s'élève à 31 heures 07 soit 5 heures 37 de moins qu'en 2024.

Interventions par sites		
	Somme de Durée	Nombre
Hugstein	4:53	6
Neuenbourg	2:17	2
Pépinière	2:46	3
CSF	3:05	3
Beltz	6:32	7
Camping	3:20	2
Siège	2:06	1
SEA	1:33	2
Pomme de Reinette	1:13	1
Deck	0:55	1
1.2.3 Soleil	0:31	1
Point Bleu	1:56	2
Total général	**31:07**	**31**

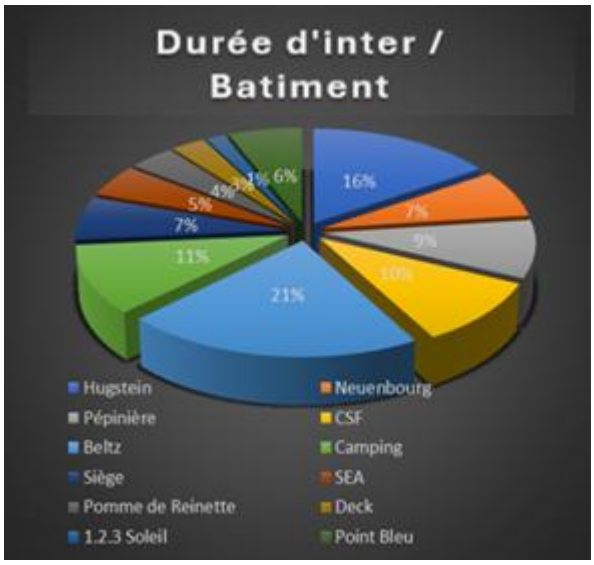

3.4.7- Astreinte de déneigement

Afin de garantir la continuité des services et la sécurité des accès, une équipe d'astreinte composée de huit agents est mobilisée pour l'entretien des sites prioritaires de la collectivité. Pour la saison hivernale 2025, les conditions météorologiques n'ont toutefois pas nécessité de déclenchement opérationnel de ce dispositif.

3.4.8- Espaces verts

L'entretien du patrimoine paysager a représenté un volume d'activité important avec **20 hectares de tonte** et la taille de **10 kilomètres de haies**. La collectivité privilégie des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment par l'usage du désherbage thermique (gaz) et du mulching, permettant de réduire l'usage de produits phytosanitaires et de valoriser les déchets verts sur place.

Parallèlement, les équipes se sont mobilisées dans la préservation de la biodiversité locale par une lutte active contre les espèces végétales invasives. Des opérations de contrôle et d'arrachage ont été menées sur plusieurs sites pour limiter la propagation de la Renouée du Japon, de la Balsamine de l'Himalaya et du Buddleia.



Entretien des 13 kms de pistes cyclables hors agglomération

3.4.9- Parc technique

Pour assurer la réactivité et l'efficacité de ses interventions, l'équipe technique s'appuie sur un parc de matériel diversifié (tracteurs multifonctions, tondeuses, équipements de viabilité hivernale et véhicules d'intervention), incluant déjà deux véhicules électriques.

L'année 2025 a été marquée par un investissement significatif de 144 783 € dédié au renouvellement et à la modernisation des équipements. Ces acquisitions comprennent :

- mobilité : 3 nouveaux véhicules d'intervention et une remorque.
- transition énergétique et outillage : une débroussailleuse thermique ainsi qu'un passage progressif à l'électrique pour le petit matériel (taille-haie, débroussailleuse et souffleur).

La maintenance du parc est un enjeu, gérée en grande partie en interne pour garantir la disponibilité constante des outils :

- réparations structurantes : 382 heures de travail ont été consacrées par les agents à la réparation des tracteurs et des véhicules.
- entretien préventif : au-delà des interventions lourdes, une maintenance quotidienne est réalisée au départ et au retour de chaque chantier (affûtage, nettoyage, graissage, niveaux), assurant ainsi la sécurité des agents et la longévité des machines.

L'ensemble de l'entretien courant et des réparations du parc représente un budget de 45 870 € pour l'année 2025.

3.4.10- Personnel

L'équipe technique est composée de 14 agents de terrain, de deux Responsable d'équipe, et d'une assistante à 80 %.

Le personnel est organisé en deux cycles de travail :

Cycle 1	
Du lundi au jeudi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 17 h 00
Cycle 2	
Du lundi au jeudi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 16 h 15
Le vendredi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 15 h 45

3.4.11- Plan canicule / Test d'horaires d'été

En 2025, le plan d'astreinte a été mis en place pour assurer une présence constante, notamment pendant la période estivale.

	Lundi		**Mardi**		**Mercredi**		**Jeudi**		**Vendredi**	
Cycle 1	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00		
	13 h 00	15 h 45	13 h 00	15 h 45	13 h 00	15 h 45	13 h 00	15 h 45		
	8 heures 15 par jour, soit 33 heures sur 4 jours									
Cycle 2	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00	6 h 30	12 h 00
	13 h 00	15 h 00	13 h 00	15 h 00	13 h 00	15 h 00	13 h 00	15 h 00	13 h 00	14 h 30
	7 heures 30 x 4 + 7 heures par jour, soit 37 heures sur 5 jours									

En 2025, ces horaires d'été ont été mis en place du 15 juillet au 15 septembre.

3.4.12- Magasin et stockage de fournitures

Un local au SEA est aussi dédié au stockage des produits d'entretien pour les gymnases, le SEA, le siège, la pépinière, la Neuenbourg, le service de l'eau, la station d'épuration, les RPE et la crèche de Soultzmatt.

L'entretien des différents sites s'élève à 12 213 euros pour l'année 2025.

Cette gestion est supervisée par l'assistante de l'équipe technique, qui assure également les commandes et la distribution des équipements de protection individuelle (EPI).

Un budget de 16 830 euros a été alloué en 2025 pour l'achat de nouveaux EPI pour les agents.

3.4.13- Service d'entretien des équipements

Le service d'entretien assure principalement la gestion quotidienne de l'entretien des quatre gymnases de la CCRG (Théodore DECK, Centre Sportif du Florival, HUGSTEIN et Robert BELTZ), ainsi que des installations du Service Environnement et Ateliers (S.E.A) pendant les vacances scolaires.

Ses missions incluent également la distribution de produits d'entretien sur tous les sites, la gestion du linge (ramassage, lavage, séchage et redistribution), et l'accueil des entreprises pour les travaux ou vérifications.

Les gymnases sont utilisés par les collèges et lycées en semaine, tandis que le soir et les week-ends, ce sont les associations, clubs et tournois qui occupent les lieux. Durant les vacances scolaires, les gymnases accueillent également des stages.

Le service d'entretien est composé de trois agents titulaires, renforcés par du personnel de la société DEFI, qui intervient sur divers sites de la CCRG, avec des horaires et des missions spécifiques pour chaque site.

Ces trois agents sont renforcés par du personnel de la société Défi affecté sur les différents sites de la CCRG.

Interventions de Défi sur les sites de la CCRG en 2025			
Lieu	**Nombre d'agents**	**Durée**	**Jours d'interventions**
Siège de la CCRG	2	2 h 30	Jours ouvrables
Pépinière d'entreprises	1	2 h 00	Jours ouvrables
RPE de Soultz	1	1 h 30 les mercredis des semaines impaires et 1 h 30 les vendredis	
RPE de Buhl	1	1 h 30 les mardis et 2 h 00 les vendredis	
STEU	2	1 h 30	Jours ouvrables
Service Eau potable	1	1 h 00 les lundis et 1 h 00 les jeudis	
Château de la Neuenbourg	1	2 h 00	Jours ouvrables
Gymnases	Interventions exceptionnelles en cas d'absence de titulaires		
Camping	Interventions ponctuelles		
SEA	1	3 h 00	Jours ouvrables sauf congés scolaires
Aire de Loisirs	Interventions durant la période estivale		

Matériel et équipements :

Le service dispose d'un véhicule de service (Renault Kangoo) et de plusieurs machines (aspirateurs dorsaux, aspirateurs industriels, auto-laveuses, nettoyeurs de vitres, etc.).

3.5- Développement et Environnement

3.5.1- Actions de développement durable

3.5.1.1- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (SJ/VH)

À la suite de la loi de transition énergétique pour la croissance verte *(article L229-26 du Code de l'Environnement)*, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Ce document est donc obligatoire pour la CCRG, sa mise en œuvre est pilotée par le PETR sur son territoire, à savoir les 4 Communauté des Communes qui le composent.

Le PCAET est un document stratégique qui programme et coordonne les actions sur le territoire du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon autour de différents domaines : la lutte contre le changement climatique, la sobriété énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Plusieurs grands objectifs découlent de ces domaines :

- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.
- Encourager la sobriété énergétique, c'est-à-dire les économies d'énergie dans tous les secteurs.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Améliorer la qualité de l'air.
- Développer les énergies renouvelables et de récupération.



Ainsi, de ces grands objectifs se dégagent des thématiques retenues dans le plan d'action :

- Décarboner les mobilités.
- Tendre vers un aménagement durable et résilient.
- Préserver la biodiversité et les services rendus par la nature.
- Poursuivre la rénovation énergétique de l'habitat, du bâti public et lutter contre la précarité énergétique.
- Promouvoir la sobriété dans les collectivités.
- Inciter les entreprises et le secteur de l'industrie à réduire leurs consommations et leurs impacts environnementaux.
- Réduire la production de déchets et développer les filières de valorisation matière.
- Développer les énergies renouvelables et de récupération.
- Favoriser une agriculture et une sylviculture locales et durables pour lutter et s'adapter au changement climatique.
- Mobiliser les acteurs du territoire pour faire vivre le PCAET.

À la suite de l'adoption définitive par le Conseil Syndical du PETR en janvier 2023, des actions concrètes pilotées par le PETR se sont développées sur le territoire.

L'une d'elles est le développement de la thématique de la mobilité avec la mise en place du covoiturage par le biais de Klaxit (devenu BlablacarDaily) à l'échelle du Haut-Rhin.

Sur le territoire de la CCRG, les premiers résultats restent encourageants et laissent penser que le covoiturage se développera davantage dans les prochaines années

En 2024, le nombre d'inscrits s'élève à 455 personnes, avec 212 covoitureurs actifs et 2 838 trajets effectués.

Des visites de fermes locales ont également eu lieu. Ces actions permettent de mettre l'accent sur la thématique de l'agriculture et de ses impacts sur le territoire.

Dans le cadre du PCAET, les actions suivantes ont été portées par la CCRG en 2025 :

- Développement des énergies renouvelables : recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque à la Station de Traitement des Eaux Usées
- Biodiversité : plantations de haies et d'arbres
- Déchets : actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, pour le grand public et en milieu scolaire (détail dans le rapport d'activités 2025 du service Déchets)
- Agriculture : rémunération d'agriculteurs pour les services qu'ils rendent à l'environnement (moins d'engrais, moins de pesticides) grâce au dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et à l'aide à l'implantation de filières dites à bas niveau d'impact (miscanthus). Ces éléments sont détaillés dans le rapport de la Mission Eau, annexé au rapport d'activités du service Eau Potable
- Secteur économique : démarrage d'une animation pour la promotion de la Gestion Durable et intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) et des techniques vertes (noues, désimperméabilisation, végétalisation, etc.) et pour la lutte contre les micropolluants dans les rejets d'eaux usées.

3.5.1.2- Contrat de Territoire Eau et Climat – CTEC (VH)

En date du 27 mars 2024, la CCRG s'est engagée dans un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), pour une durée de 4 ans (2024-2027).

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, le contrat a pour objectif de définir et mettre en place une série d'actions concrètes de protection de la ressource en eau et du climat. Chaque action a fait l'objet d'une concertation entre la CCRG et l'AERM pour en définir les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, les indicateurs nécessaires à leur suivi, ainsi que les coûts afférents et moyens mis en œuvre.

Le CTEC confirme la volonté de la CCRG de sauvegarder et de valoriser la richesse des équilibres et des ressources naturelles présents sur le territoire.

Les actions ont été organisées selon de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 - Améliorer les performances du système d'assainissement - Améliorer les rejets et réduire la tension quantitative : Reconquête de la qualité des milieux récepteurs en améliorant les systèmes d'assainissement, en promouvant la gestion intégrée des eaux de pluie à la parcelle et en augmentant les surfaces désimperméabilisées
- Axe 2 : Préserver la ressource en eau, sécuriser son approvisionnement et engager une gestion patrimoniale des ouvrages d'eau potable
- Axe 3 : Atténuation et adaptation au changement climatique par le biais de la reconstitution et la préservation des réservoirs de biodiversité mais aussi reconquête des trames et des corridors écologiques et en privilégiant la réduction des pollutions toxiques à la source
- Axe 4 : Communication et sensibilisation du public en développant une culture de l'eau et du climat.

Le contrat initial comprend au total 36 actions programmées sur les années 2024 à 2027, pour un montant total de 9 708 000 euros d'études, de travaux et de frais d'animation, dont 6 280 100 euros financés par l'AERM, soit environ 65 %.

En 2025, le plan d'actions a été revu par le Comité de Suivi réuni le 30 avril, qui a inscrit 4 actions supplémentaires, soit un total de 40 actions concrètes à mettre en œuvre.

Le récapitulatif des dépenses prévisionnelles figure ci-après :

Axe	Montant initial (€ HT)	Montant révisé en 2025 (€ HT)	Variation (€)	Variation (%)	Montant aide AERM (€)	Taux aide AERM (%)	Reste à charge CCRG (€ HT)
1	4 380 000 €	4 329 993 €	-50 007 €	-1,14%	2 848 054 €	66%	1 481 939 €
2	4 201 000 €	4 436 706 €	235 706 €	5,61%	2 746 135 €	62%	1 690 571 €
3	455 000 €	460 087 €	5 087 €	1,12%	364 570 €	79%	95 517 €
4	672 000 €	619 925 €	-52 075 €	-7,75%	397 303 €	64%	222 623 €
TOTAL	**9 708 000 €**	**9 846 711 €**	**138 711 €**	**1,43%**	**6 356 062 €**	**65%**	**3 490 650 €**

Actions réalisées en 2025 :

Axe 1 – Assainissement	- Réalisation de la campagne de recherches des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées - Recrutement d'un AMO pour la réhabilitation de la STEU avec démarrage des études préalables - Démarrage d'une étude sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) (analyse du potentiel de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'eaux usées avec étude sur l'infiltration à la parcelle) - Finalisation des travaux de mise en œuvre d'assainissement collectif à Rimbach-Zell (dernière commune raccordée)
Axe 2 – Eau Potable	- Renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable à Rimbach-Zell - Travaux de renouvellement de réseaux - Mise en place de loggers et compteurs de sectorisation sur le réseau pour détecter les fuites - Mise en place de la télérelève à distance des compteurs d'eau via les camions de collecte de déchets - Travaux de réhabilitation d'ouvrages bâtis (station de Soultzmatt, réservoir de Murbach) - Sécurisation de l'alimentation en eau potable de Merxheim – Gundolsheim (interconnexion) - Étude de réhabilitation de la source de Westhalten - Étude de remise en service de sources abandonnées (Lautenbach par exemple) - Démarrage des travaux de forage à Soultz pour sécuriser l'approvisionnement - Mission eau : continuité de la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux auprès des agriculteurs (rémunération des agriculteurs mettant en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement et donc bénéfiques pour la qualité de la ressource en eau), réalisation de campagnes de prélèvements et d'analyses d'eau sur 10 points de mesure (pour permettre de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la ressource)
Axe 3 – Changement climatique et biodiversité	- Lancement du diagnostic approfondi de la Trame Verte et Bleue sur le territoire - Micropolluants : lancement d'un marché pour recruter un prestataire chargé de réaliser un état des lieux des pratiques environnementales sur un échantillon d'entreprises du territoire, ayant pour objectif de vérifier la conformité des installations (enjeux : qualité des rejets d'eaux pluviales et eaux usées)

Axe 3 – Animation, communication et sensibilisation	- Recrutement de deux chargés de mission :
	  o Chargé de mission GIEP et micropolluants en février 2025
	  o Chargé de mission Trame Verte et bleue en septembre 2025
	- Organisation des Semaines de l'Eau et du Climat entre le 13 septembre et le 4 octobre avec 5 animations grand public. Seules deux animations ont été maintenues ; les autres ont été annulées faute de participants.

Perspectives 2026 :

Les actions inscrites dans le CTEC se poursuivront en 2026 avec la poursuite de plusieurs études et travaux (étude GIEP, étude trame verte et bleue, travaux de reconquête des milieux naturels, nouveaux forages pour sécuriser la ressource en eau, travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, etc.) et le lancement de nouvelles actions.

3.5.1.3- Dispositif Territoire Engagé et Transition Écologique (TETE) (VH)

Le programme "Territoire Engagé et Transition Écologique" (TETE) est un dispositif proposé par l'ADEME et la Région Grand Est, via le programme Climaxion, destiné aux collectivités. Il vise à les soutenir dans la mise en œuvre de démarches transversales de transition écologique, en particulier dans les domaines du climat, de l'air, de l'énergie et de l'économie circulaire.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- renforcer les compétences des EPCI pour un pilotage efficace des actions de transition écologique
- faciliter la mise en œuvre de projets grâce à un accompagnement technique et financier adapté
- créer un réseau de collectivités engagées pour favoriser l'échange de bonnes pratiques

À travers le programme TETE, la CCRG souhaite harmoniser et trouver un fil conducteur pour l'ensemble des actions mises en œuvre pour la transition écologique, permettant ainsi d'ancrer sa volonté d'adaptation et de changements en matière d'environnement.

Aussi, en 2025, la CCRG a candidaté auprès de l'ADEME pour entrer dans ce dispositif et bénéficier de l'aide financière. L'ADEME a donné son accord et propose à la CCRG le financement, à hauteur de 70 %, du recrutement d'un AMO pour lancer la collectivité dans le programme TETE. Cela se concrétisera en 2026 par le lancement de l'appel d'offres. L'AMO a pour objectif d'accompagner la CCRG dans la démarche (état des lieux, propositions de plan d'actions, mise en œuvre et suivi).

Par ailleurs, la collectivité pourra également être aidée techniquement financièrement par l'ADEME pour les dépenses de communication, d'équipement et de personnel (si la collectivité décide de recruter un chargé de mission pour suivre et mettre en œuvre les actions du dispositif).

3.5.1.4- Participation au Plan de lutte contre le frelon asiatique (VH)

Le frelon asiatique est classé comme une Espèce Exotique Envahissante. Il engendre plusieurs problématiques :

- Baisse de la biodiversité : le frelon à pattes jaunes se nourrit d'une quantité non négligeable d'insectes, dont 30 % d'abeilles (1 nid consomme chaque année près de 12 kg d'insectes)
- Impact sur l'activité apicole : il entraîne la mort de nombreux ruchers en mettant un stress sur les abeilles jusqu'à entraîner leur mort (elles ne sortent plus pour se nourrir)
- Risque pour la population : il s'implante majoritairement dans des zones urbaines et suburbaines, lieux de vie et de loisirs.
- Il n'est pas menacé compte-tenu du fait qu'il ne dispose pas de prédateur naturel.

En 2025, la CCRG s'est engagée dans le plan de lutte contre le frelon asiatique, en partenariat avec la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace. Concrètement, elle a financé 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques détectés sur le territoire, dans un plafond de 80 euros par nid et pour un montant total annuel maximum de 5 000 €. Cela s'est formalisé par la signature d'une convention de partenariat entre la CCRG et la Confédération.

Le bilan 2025 fait état de :

- 16 nids détruits par la Confédération
- Coût total de 2 210 euros, dont 1 005 euros pris en charge par la CCRG.

La CCRG a également communiqué auprès des habitants sur le plan de lutte (bulletin intercommunal, page Facebook) et des communes, afin de les inviter à participer financièrement à la destruction des nids, en complément de l'aide apportée par la CCRG. Le partenariat se poursuit pour 2026.

3.5.1.5- *Autres actions environnementales (MS)*

- ✓ Subvention annuelle à l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs pour l'entretien des vergers du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl et de l'Aire d'Activités du Florival : 650 euros.
- ✓ Organisation de la 10e édition de l'opération Commande groupée d'arbres et d'arbustes. Le bon de commande, n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres des dix-neuf communes, il était à disposition à l'accueil du Siège et téléchargeable sur le site Internet de la CCRG, de même que le guide de plantation. Cela a diminué la quantité de commande. Quarante-neuf commandes ont été enregistrées, dont deux émanant des Communes de Lautenbach-Zell et de Bergholtz. 127 arbustes, 47 petits fruits et 92 arbres fruitiers (haute-tige et demi-tige) ont ainsi été commandés. Les Pépinières Jean Gissinger de Rouffach ont fourni les variétés. L'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs participe annuellement à la remise des arbres en prodiguant des conseils en matière d'entretien et de taille. C'est ainsi que, les 14 et 15 novembre 2025, les commandes ont pu être retirées au hangar de la déchèterie de Buhl.

3.5.2- Accompagnement des communes et associations et établissements scolaires *(MS)*

3.5.2.1- *Mise en place d'un Fonds de concours aux communes*

Le Conseil de Communauté du 4 février 2021 a validé la mise en place d'un Fonds de concours aux communes, hors celles du pôle urbain bénéficiant de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Une enveloppe budgétaire globale annuelle de 150 000 euros permet de financer des actions environnementales et des actions en faveur du maintien des services de première nécessité.

Par délibération du 10 février 2022, le règlement a été modifié en intégrant la disposition suivante :

*Axe 1 : Actions environnementales **et** mobilités douces.*

Chaque axe dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 75 000 euros.

- ➢ En 2025, **au titre de l'Axe 1 – *Actions environnementales et mobilités douces***, ont été financés les projets communaux suivants :
  - ✓ Murbach : rénovation de la salle des fêtes et installation d'un ballon tampon
    Coût de l'opération : 253 648,35 euros HT– Subvention CCRG : 15 000 euros
  - ✓ Wuenheim : rénovation énergétique sur les bâtiments Mairie, pôle communal et commerce multi-service
    Coût de l'opération : 30 323 euros HT – Subvention CCRG : 15 000 euros
  - ✓ Raedersheim : rénovation énergétique de la salle polyvalente – phase 2
    Coût de l'opération : 71 559,46 euros HT – Subvention CCRG : 15 000 euros
  - ✓ Jungholtz : rénovation énergétique du bâtiment mairie-école - phase 2
    Coût de l'opération : 21 133,92 euros HT – Subvention CCRG : 7 287 euros
  - ✓ Rimbach-Zell : travaux d'isolation de l'église
    Coût de l'opération : 14 965,75 euros HT – Subvention CCRG : 7 482 euros
  - ✓ Bergholtz : mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire
    Coût de l'opération : 38 632,36 euros HT – Subvention CCRG : 15 000 euros

soit un total de subvention de 89 769 euros – Reliquat : -14 769 euros

- ➢ En 2025, **au titre de l'Axe 2 – *Maintien des services de première nécessité***, aucun projet communal n'a été déposé. Reliquat de l'enveloppe : 75 000 euros.

Les enveloppes ont été rendues fongibles, ainsi l'enveloppe de l'Axe 2 contribue à l'enveloppe de l'Axe 1.

3.5.2.2- *Mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires*

Le Conseil de Communauté, lors de ses séances des 10 décembre 2020 et 24 juin 2021, a validé la mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires.

Une enveloppe budgétaire globale annuelle de 10 000 euros est inscrite.

La subvention est octroyée en fonction du nombre de critères respectés (200 euros par critère).

Les critères d'attribution sont :

- ✓ Vocation touristique/culturelle.
- ✓ Vocation patrimoniale.
- ✓ Vocation environnementale.
- ✓ Vocation pédagogique.
- ✓ Vocation caritative.
- ✓ Attractivité/animation du territoire.
- ✓ Dynamisation du commerce local.
- ✓ Rayonnement supra-CCRG.

En 2025, huit dossiers ont été déposés et les subventions suivantes ont été validées :

- ✓ Prochain Arrêt la Terre – biennale de la Céramique de Guebwiller
  Coût de l'opération : 24 570 euros – Subvention : 1 200 euros
- ✓ Association Bicychouette – acquisition de kits d'éclairage, de brassards, de casques pour distribution aux collégiens du secteur
  Coût de l'opération : 3 370 euros – Subvention : 400 euros
- ✓ Ecole de cirque Arsène : Organisation du festival Cirkala
  Coût de l'opération : 30 660 euros – Subvention : 1 200 euros
- ✓ Association Balance Ton Son – Organisation du festival Les Prés Salés
  Coût de l'opération : 185 717 euros – Subvention : 1 200 euros
- ✓ Florival Athlétics Sport Triathlon (FAST) – Organisation de la 10ème édition du Triathlon Elsassmann
  Coût de l'opération : 60 000 euros – Subvention : 1 200 euros
- ✓ Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf - équipement chalet pédagogique
  Coût de l'opération : 39 500 euros – Subvention : 1 000 euros
- ✓ Association Val Linthal – Achats d'arbres fruitiers pour l'opération Des vergers pour la biodiversité aux fruits de la solidarité
  Coût de l'opération : 2 500 euros - Subvention : 800 euros
- ✓ Association Les Amis de l'orgue Silbermann de Soultz – organisation de concerts, récitals d'orgue par des artistes professionnels de renommée internationale
  Coût de l'opération : 31 200 euros - Subvention : 800 euros

soit un total de subvention de 7 800 euros – Reliquat : 2 200 euros.

3.5.3- Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) *(SJ)*

En janvier 2021, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a été informée, par courrier de Madame la Préfète de la Région Grand Est, Madame Josiane Chevalier, et du Président de la Région Grand Est, Monsieur Jean Rottner, de la mise en œuvre d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique.

Inscrit sur la durée des mandats locaux, il a pour objectifs de :

- Mobiliser des crédits de relance, des politiques de droit commun et des fonds européens.
- Décliner localement les orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopération, économie plurielle ancrée dans les territoires.
- Permettre une convergence progressive des contractualisations préexistantes. Pour ce faire, il reprend les différents contrats engagés sur le territoire permettant de construire une stratégie de développement.

Les éléments constitutifs du PTRTE sont :

- La stratégie de développement du territoire qui synthétise les éléments existants et résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir. Les choix et l'enrichissement de cette stratégie s'appuient sur un diagnostic socio-économique du territoire et sur une stratégie de développement à plus large échelle (Massif des Vosges, SCoT, PETR).
- Le vivier de projets matures en cours et les projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique a été validé lors du Conseil de Communauté du 30 septembre 2021.

Pour la CCRG et ses communes membres, au vu des ambitions politiques et des travaux réalisés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de l'Opération de Revitalisation du Territoire, du Contrat Local de Santé…, trois grands enjeux prioritaires se sont dessinés :

- Affirmer la position stratégique du territoire et renforcer les équipements, les mobilités et l'habitat.
- S'appuyer sur les atouts du territoire pour dynamiser le développement économique.
- Accompagner le territoire dans la transition énergétique.

Au vu de ces trois enjeux, l'ensemble des projets structurants de la CCRG et de ses communes membres a été intégré audit document.

Suite au Comité de pilotage réalisé le 3 juillet 2025 une mise à jour des données a pu être réalisée en juin 2025, permettant ainsi la tenue du comité de pilotage 4 décembre 2025, lequel a pu entériner les propositions d'intégration des nouveaux projets 2025 proposés par les communes.

En 2025, ce sont-145.2 millions d'euros inscrits par l'ensemble des collectivités et 31.9 millions réalisés au 31 décembre-2025.

Ce pacte qui s'est achevé fin 2025, nous sommes en attente d'éléments de la sous-préfecture et de la Région Grand EST concernant une éventuelle poursuite du dispositif.

3.6- Communication *(CL)*

Le service Communication conçoit et coordonne l'ensemble des actions de communication en lien avec les services de l'intercommunalité. Sa mission consiste à informer les usagers du territoire sur les services publics et à valoriser les politiques publiques de la collectivité à travers différents canaux de communication.

3.6.1- Edition et supports de communication

3.6.1.1- Le magazine intercommunal « L'Intercom' »

Support principal d'information institutionnelle, le magazine garantit une information de proximité. En plus de sa distribution dans tous les foyers du territoire, il est mis à disposition dans les points d'accueil de la communauté de communes et en version numérique sur le site internet.

- **Périodicité :** 2 éditions (janvier et juillet 2025)
- **Pagination :** 24 pages (format A4)
- **Tirage :** 19 000 exemplaires par parution



Image 1 : Couverture des deux magazines parus en 2025

3.6.1.2- Les autres productions graphiques

En 2025, le service a réalisé 78 supports de communication en interne pour répondre aux besoins des différents services :

- **Supports d'information :** Affiches, flyers, dépliants et signalétiques thématiques
- **Contenus multimédias :** Création de visuels web et réalisation d'une vidéo rétrospective de l'année 2025 pour la cérémonie des vœux 2026



Image 2 : Quelques supports de communication réalisés en 2025

3.6.2- La communication numérique

3.6.2.1- Le site Internet

Le site internet (www.cc-guebwiller.fr) constitue le portail de référence pour l'accès aux droits et à l'actualité des services.

- **Volume éditorial :** 49 actualités publiées en 2025.
- **Fréquentation :** 107 870 visites enregistrées pour 36 023 utilisateurs uniques.
- **Contenus les plus consultés :**
  - Page d'accueil : 20 481 vues
  - Gestion des déchets : 13 486 vues
  - Les déchèteries : 6 046 vues
  - Nous contacter : 2 747 vues
  - Recrutement : 2 592 vues
  - Trier ses déchets : 2 425 vues
  - Les élus et les services : 2 230 vues
  - Eau-Assainissement : 1 711 vues
  - RIOM : 1 445 vues
  - Eau potable : 1 432 vues.



3.6.3- Les réseaux sociaux

La collectivité maintient une présence sur les réseaux sociaux pour diversifier ses canaux de diffusion.

Statistiques au 31 décembre 2025 (@CCRG68500) **:**

- **Facebook :**
  - **Abonnés :** 976
  - **Activité :** 134 publications annuelles
  - **Fréquentation :** 997 visites mensuelles en moyenne
- **LinkedIn :**
  - **Abonnés : 536**
  - **Activité : 25 publications annuelles**
  - **Fréquentation : 55 visites mensuelles en moyenne**

En plus de ses canaux institutionnels, la collectivité dispose de réseaux dédiés à des services spécifiques : *Le Château de la Neuenbourg* (administré par le service Pays d'art et d'histoire) et le *Camping Le Florival* (géré par le service Développement), disposant chacun de leurs propres présences sur Facebook et Instagram.

3.6.4- La presse locale

La presse locale est un relai essentiel pour garantir la couverture médiatique des actions de la collectivité.

Quelques chiffres de l'année 2025 :

- **Communiqués de presse :** 7
- **Dossier de presse :** 1
- **Invitations presse :** 2
- **Points presse organisés :** 4
- **Revue de presse :** 33 articles recensés au cours de l'année 2025 mentionnant la CCRG et/ou ses actions.

3.7- Service Juridique *(AB)*

3.7.1- Contentieux

Les contentieux en cours pour l'année 2023 sont :

- ***Action résolutoire portant sur la cession d'un terrain sis dans l'Aire d'Activité du Florival***

La CCRG a vendu à Monsieur Lozza (SCI PASSY), le 22 avril 2014, la parcelle référencée section 26 n° 657/34 au Lieudit Weidhaeglen à Soultz d'une superficie de 31,12 ares au prix de 2 200 euros HT/are.

L'acte de vente précise que l'acquéreur s'engage expressément à surbâtir le terrain (d'un bâtiment industriel ou professionnel) dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte. En cas de non-respect de cette obligation, le terrain devra être rétrocédé à la CCRG aux conditions de vente initiales.

Cette parcelle n'ayant pas été surbâtie dans les délais impartis, la CCRG a déposé, le 15 novembre 2022, une requête devant le Tribunal Judiciaire de Colmar visant à obtenir la résolution de la vente.

Ce contentieux est toujours en cours.

- ***Expertise judiciaire se rapportant à la plage extérieure du centre aquatique Nautilia***

Le centre aquatique « Nautilia » comporte une plage extérieure faisant la jonction entre les bassins intérieurs et le Parc. En 2018, au moment de la réception de cet ouvrage réalisé par la société Mader, des réserves relatives à certaines imperfections et malfaçons ont été formulées : « Fissures sur plage, prévoir pose résine. Faire une proposition de mise en œuvre et planning de réalisation en fonction des conditions climatiques et contraintes de fonctionnement ».

La société Mader a proposé en conséquence la mise en œuvre d'une solution « RPM + Luxsols » (résine) à mettre en œuvre par la société Luxsols, sous-traitante de la société Mader. Cette solution a été validée par la maîtrise d'œuvre. Après réalisation de cette intervention et sur proposition de la maîtrise d'œuvre, la CCRG a levé les réserves.

Postérieurement, de nouveaux désordres affectant les plages et pédiluves extérieurs sont apparus.

La résine s'est révélée beaucoup trop lisse de sorte qu'elle est extrêmement glissante et a provoqué de nombreuses chutes. Après échanges avec la société Mader et le cabinet d'architectes DRLW Architectes, les plages extérieures ont à nouveau été traitées, en juin et juillet 2020, par reprise de la résine défectueuse.

Toutefois, le problème de glissance n'a pas entièrement disparu et les chutes d'usagers restent fréquentes. D'autre part, un phénomène important et généralisé de bullage de la résine est apparu.

La CCRG a tenté de faire régler la situation amiablement en faisant intervenir, sans succès, les assureurs des parties prenantes respectives. Après de multiples échanges avec la société Mader et la maîtrise d'œuvre, la CCRG a mis en demeure la société Mader, par courrier du 7 mars 2023, de reprendre les désordres en cause. Aucune solution amiable n'a pu être trouvée.

La CCRG a déposé devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Strasbourg, le 22 août 2023, une requête visant à prescrire toute mesure utile d'expertise ou d'instruction en prévision d'une phase contentieuse.

Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance du 23 février 2024.

Après plusieurs réunions d'expertise courant 2024/2025, l'expert a rendu son rapport définitif le 22 avril 2025.

Le Bureau, lors de séance du 3 juin 2025, a décidé :

- de poursuivre la procédure en déposant une requête « au fond » qui se fera à la fois devant le tribunal administratif (responsabilité des constructeurs) et devant le tribunal judiciaire (responsabilité des assureurs), ceci afin d'obtenir la condamnation des parties responsables et le remboursement du préjudice
- de valider le lancement d'une consultation portant sur le recrutement d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de reprise sans attendre la décision au fond.

➢ ***Expertise judiciaire se rapportant à la toiture du CSF***

En vue de la rénovation de la toiture du Centre Sportif du Florival (CSF), la CCRG a passé un marché public de travaux pour un montant total de 535 554,55 euros HT.

L'exécution du lot 2 relatif à la charpente, la couvertine et la zinguerie a été attribuée à la société GASMI Toitures pour un montant de 389 538,52 euros HT.

La réception du lot 2 précité a été prononcée avec réserves le 27 février 2014, sous réserve de l'exécution concluante d'épreuves et de travaux ainsi qu'avec des réserves relatives à certaines imperfections et malfaçons. Les réserves ont été levées le 11 juillet 2014.

Depuis le commencement des travaux de rénovation, l'exécution du contrat par la société GASMI s'est révélée problématique. En effet, un constat d'huissier du 4 octobre 2013 mettait déjà en évidence des non-conformités aux règles de l'art. Peu après la réception des travaux, des infiltrations d'eau ont été constatées dans le gymnase, par le toit, les 4 juin, 6 et 22 juillet 2014. Entre temps, celles-ci se sont généralisées à l'ensemble du bâtiment.

Suite à de nombreux échanges et démarches amiables, aucune solution pérenne visant à résorber ces infiltrations n'a pu être trouvée.

La CCRG a déposé le 15 février 2024 une requête « référé expertise » devant le Tribunal Administratif de Strasbourg (associée à une action directe devant le Tribunal Judiciaire afin de mettre en cause la responsabilité de l'assureur de l'entreprise concernée).

Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance du 10 février 2025.

Une première expertise judiciaire s'est tenue le 14 mai 2025.
À l'issue de laquelle, il en ressort que :

➢ une deuxième expertise sera diligentée en présence du mandataire judiciaire de la société Gasmi Toitures (celle-ci étant en liquidation judiciaire)
➢ l'entreprise ayant réalisée des travaux préventifs (SOPREMA) sera invitée à l'expertise
➢ des constats d'huissier seront réalisés après des épisodes pluvieux afin de constater les fuites et écoulements d'eaux à l'intérieur du bâtiment.

➢ ***Expertise judiciaire se rapportant au multi-accueil 123 Soleil***

Dans le cadre de la construction du multi-accueil « 1, 2, 3 Soleil » à Guebwiller, l'entreprise Hug Toiture a réalisé la pose de la couverture zinc et des lanterneaux. Les travaux de ce lot ont été réceptionnés en date du 18 juin 2015. Le montant du marché de travaux était de 136 068.76 € HT (valeur février 2014).

Le bâtiment connait des désordres récurrents de la toiture zinc depuis 2017 avec notamment des phénomènes de corrosions localisés à différents endroits. L'entreprise a mené plusieurs interventions de réparations à sa charge dans le cadre de la garantie, ce qui a permis d'éviter des désordres plus conséquents par infiltrations.

Lors d'une visite d'entretien, les services techniques ont une nouvelle fois relevé un percement de la toiture en date du 22 octobre 2024. Par ailleurs, des problématiques portant sur les lanterneaux de marque Fakro ont été relevées. Deux lanterneaux présentant notamment des défauts d'étanchéité ont dû être bâchés. Le fabricant, bien qu'ayant fait une première visite diagnostic sur site, promet d'engager une réparation mais ne donne pas suite malgré les relances.

Les défaillances que connaissent les éléments de la couverture peuvent être de nature à affecter l'étanchéité du bâtiment.

Une première expertise amiable s'est tenue le 17 mars 2025 en présence du cabinet d'expertise 3C agissant pour le compte de ALLIANZ, assureur de la société Hug Toitures. Sous toutes réserves, il en ressort notamment que l'usure prématurée des deux lanterneaux semble résulter d'un défaut de conception du vitrage périphérique qui crée sur ces équipements un effet de réverbération du rayonnement solaire et donc de surchauffe. Les origines des désordres se rapportant aux percements de toiture / infiltrations n'ont pu être établies avec certitude pour l'heure.

L'expertise amiable est donc en cours. Toutefois, afin d'éviter toute forme de forclusion des délais de recours se rapportant à la garantie décennale, la CCRG a déposé une requête en « référé expertise » devant le Tribunal Administratif de Strasbourg

Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance du 25 août 2025.

Une première expertise judiciaire s'est tenue le 18 novembre 2025.

- ***Expertise judiciaire se rapportant au réseau assainissement sis au lieu-dit « Blaechhutte » à Issenheim***

La CCRG traite, via un conventionnement conclu avec le SIVOM de l'Ohmbach, les effluents d'assainissement des communes d'Osenbach et Westhalten. Ces effluents transitent via un réseau unique, incorporant les effluents de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden, par une jonction partant du poste de refoulement dit « poste Muré » (ban de Rouffach) jusqu'au point d'interconnexion avec le réseau de la CCRG sis à Issenheim au lieu-dit « Blaechhutte ». La responsabilité de la gestion du réseau de transit est supportée par le SIVOM. Ce réseau est géré techniquement par un délégataire agissant pour le compte du SIVOM. Par conventionnement, il a été convenu que la CCRG participe financièrement au frais de fonctionnement du « poste Muré » et à l'autosurveillance du réseau de transit.

Le 1er août 2023 s'est produit un important débordement au niveau du rond-point de la « Blaechhutte » à Issenheim (légèrement en amont du point d'interconnexion entre le réseau sous la responsabilité du SIVOM et le réseau sous la responsabilité de la CCRG) imposant l'intervention d'un camion de curage pour un débouchage.

Lors de l'intervention du camion d'hydrocurage, des morceaux de tuyaux en béton ont été ressortis. Les services ont donc fait réaliser, en urgence, une inspection télévisée du collecteur entre le point de rejet du Sivom et le point de traversée sous la RD 83, soit environ 610 ml de réseau.

À l'issue de cette inspection télévisée, il en ressort les éléments suivants :

- Une très forte présence dans le réseau de H2S. Pour rappel, ce gaz est mortel à faible taux dans l'air et est - très corrosif. En effet, l'H2S au contact des parois des collecteurs, se transforme en acide sulfurique
- Une très forte dégradation du réseau entre le point de rejet du SIVOM et la traversée sous la RD 83 (béton fortement dégradé, ferraillage et joins apparent)

La CCRG a dû faire réaliser des travaux de réparation suite à l'affaissement sur la partie du réseau sous sa responsabilité pour un coût de 8 000 euros TTC. Des crédits ont également été inscrits pour un prévisionnel de travaux de reprise du réseau en aval du point d'interconnexion (partie du réseau sous responsabilité CCRG) estimé à 360 000 euros TTC.

La CCRG a déposé le 16 octobre 2025 une requête « référé expertise » devant Tribunal Administratif de Strasbourg visant à déterminer les causes des désordres et les responsabilités associées.

- ***Recours contentieux de l'association Guebwiller Environnement et Cadre de Vie (GECV) demandant l'annulation de la décision de rejet de transmission d'un document administratif intitulé « Diagnostic de la station d'épuration d'Issenheim – Études d'opportunité »***

La CCRG a réceptionné, le 18 mars 2024, une demande provenant de l'association GECV portant sur la transmission d'un document administratif intitulé « *Diagnostic de la station d'épuration d'Issenheim – Études d'opportunité* ».

Monsieur le Président a opposé un refus à cette transmission notamment justifié par le fait que :

- le document est en partie obsolète du fait de la nécessité d'intégrer de nouvelles données telles que la prise en compte d'études en cours de réalisation aboutissant à un potentiel déraccordement d'eaux pluviales ainsi qu'à la modification des hypothèses de dimensionnement en termes d'urbanisme et de rejets industriels.
- il est préparatoire à la décision formelle de lancer les travaux de réhabilitation de la STEU qui n'interviendra pas avant 2026.

Par un recours déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg le 23 août 2024, cette association a demandé l'annulation de la décision de rejet ainsi que la transmission du document précité.

Par jugement du 3 juillet 2025, le Tribunal Administratif a jugé que le document était communicable et a condamné la CCRG à verser 1000 euros à l'association.

- ***Référé précontractuel se rapportant à l'attribution du contrat de DSP « Eau potable » sur une partie du territoire***

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public (DSP) « Eau potable » pour les communes de BERGHOLTZ, BERGHOLTZ-ZELL, BUHL, GUEBWILLER, HARTMANNSWILLER, ISSENHEIM, LAUTENBACH, ORSCHWIHR, MERXHEIM (distribution uniquement), SOULTZMATT-WINTZFELDEN et WUENHEIM, un référé précontractuel a été déposé par la SAEML CALEO le 12 décembre courant devant le tribunal administratif de Strasbourg. Le contrat ne peut être signé avant la date de rendu du jugement. L'audience s'est déroulée le 9 janvier 2026.

Par une ordonnance du 28 janvier 2026, le Juge a rejeté la requête de Caléo et l'a condamné à verser 3 500 euros à la CCRG.

Par une requête déposée le 29 janvier 2026, Caléo s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'État. Ce recours n'est pas suspensif.

3.7.2- Médiation

Aucune demande n'a été faite auprès du Médiateur de la consommation.

3.7.3- Divers

Le service Juridique a assuré un service de conseil et d'expertise auprès des communes tout au long de l'année.

Dans un souci de mutualisation, afin de développer un accompagnement juridique tendant à sécuriser au mieux les procédures, la CCRG a étendu l'accès de son abonnement de Conseil Juridique à l'ensemble des communes membres et ceci à compter du 1er janvier 2025. Ce service supplémentaire, offert à titre gracieux, est intégralement pris en charge par la CCRG.

3.8- Finances *(BF)*

Un tableau de synthèse relatif à l'évolution du service des Finances de 2008 à 2025 est joint en annexe du présent rapport.

3.9- Informatique *(RT)*

Durant l'année 2025, le service informatique a assuré le suivi des dossiers suivants :

- ✓ Une modification du circuit d'appel de l'accueil du SEA. Les modifications actuelles ne sont toujours pas définitives car d'autres interrogations sont apparues comme la nécessité de transférer des appels vers le poste de « BackOffice » lorsque le service d'accueil est occupé.
- ✓ Avec la collaboration du service Marchés Publics, un marché public a été lancé afin de remplacer la flotte de copieurs. Sharp a été sélectionné et nous a permis d'uniformiser les échéances de contrats. Une problématique a émergé car STI ne s'est pas engagé à récupérer les anciens copieurs de la marque RICOH.
- ✓ Le service informatique a relevé une faille de confidentialité dans ses données de comptabilité. En effet, une convention existait entre la CCRG et le PETR sur l'utilisation du logiciel E-Magnus Compta. Les comptes du PETR avait accès à l'ensemble des données comptables de la CCRG, il a donc été décidé que le PETR souscrive à sa propre licence.
- ✓ Déploiement de clés de sécurité sur l'ensemble des postes informatiques. Elles fonctionnent comme une authentification multi facteur pour le déverrouillage de leur session utilisateur ainsi que leur utilisation des outils Microsoft sur internet. Plusieurs utilisateurs se sont plaints de la fiabilité des premières clés de sécurité, il a donc été décidé de commander des clés plus fiables mais plus onéreuses.
- ✓ Un renouvellement global du parc a été entamé courant d'année 2024, le but étant de mettre à niveau les équipements informatiques afin de garantir une bonne efficacité dans leur travail. En plus du renouvellement, le service a décidé d'équiper les agents d'un second écran ainsi qu'un bras pour encore gagner en efficacité.
- ✓ Remplacement Progressif des Switch sur l'ensemble des sites de la CCRG dont gère directement le service informatique. Pour limiter les coûts d'investissement ainsi que la nécessité d'avoir des licences à renouveler pour le matériel réseau, plusieurs marques de matériels sont en cours d'étude.
- ✓ Une réorganisation des baies de brassage a été effectué afin d'optimiser leur organisation et de faciliter les interventions techniques. Des câbles réseaux ont été acquis chez PatchBox afin de standardiser et de structurer le câblage. La prochaine baie de brassage concerné courant 2026 est celle de la Neuenbourg.

Afin d'améliorer la sécurité informatique et la résilience du réseau, des discussions ont été engagées avec des prestataires sur deux projets majeurs :

- ✓ La nécessité d'effectuer un audit cyber évoqué fin 2024, financé en partie par la Région, a été réalisé durant le second semestre 2025. La CCRG a été évaluée sur 42 points. Plusieurs axes sont à travailler comme la documentation, la nécessité de travailler en profondeur la sauvegarde et la surveillance des logs réseaux et applicatifs.
- ✓ Pour optimiser la gestion du réseau sur les principaux sites, nous avons étudié la mise en place d'une solution SD-WAN. Cette technologie permettrait d'améliorer la connectivité, la performance et la sécurité du réseau tout en offrant une meilleure flexibilité dans la gestion des flux de données. Le déploiement de la solution a été mis en pause à cause de la dépendance technique de la CCRG vis-à-vis du prestataire Trustinfo.

3.10- Marchés publics (MFL/AB)

Le service Marchés publics assure le suivi des marchés pour l'ensemble des services de la collectivité, en application d'un guide de la Commande publique et dans le respect des principes de la commande publique :

- ➢ liberté d'accès à la commande publique
- ➢ égalité de traitement des candidats
- ➢ transparence des procédures.

En 2025

Le service de la Commande publique a généré 81 dossiers de consultation pour des marchés publics, en collaboration avec les services concernés. Il a également suivi deux procédures de Délégation de Service Public et une procédure de mise en concurrence d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

La liste de l'ensemble des marchés publics attribués, détaillés par type de prestation, figure en annexe du présent rapport.

Chiffres clés

- 84 consultations lancées (dont une AOT et deux DSP)
- 287 offres reçues
- 64 marchés attribués (+ 3 en cours d'attribution)
- 3 marchés infructueux
- 2 marchés infructueux relancés et attribués
- 11 déclarations sans suite

3.10.1- Répartition des marchés publics par nature de prestation

L'année 2025 a été marquée par une prépondérance d'achat dans le domaine des services.

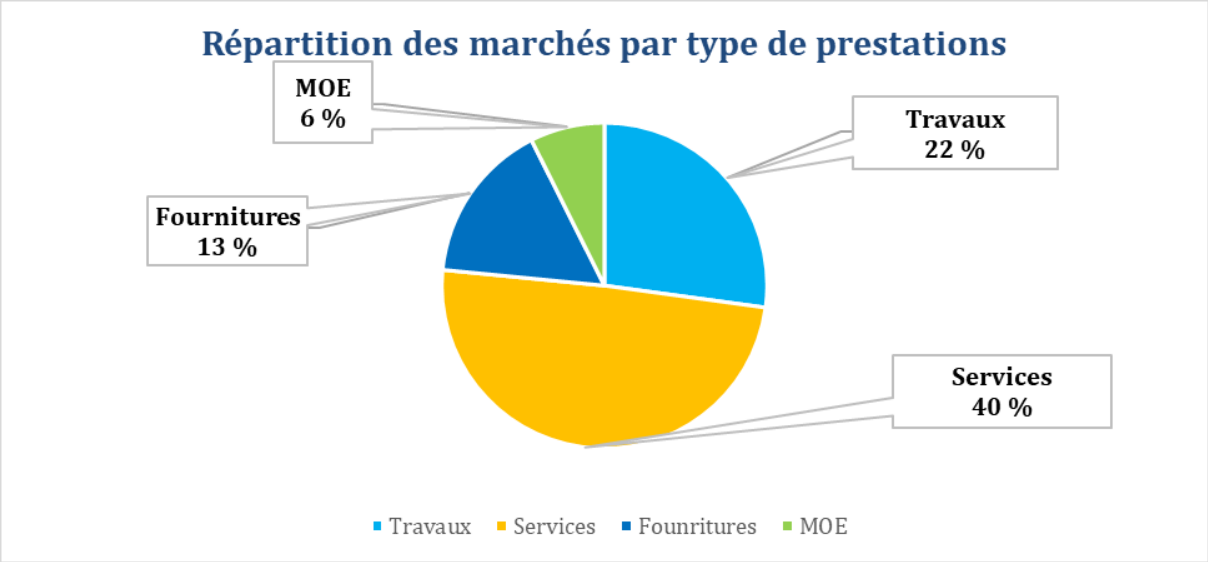

3.10.2- Répartition des marchés publics par service porteur

Pour l'année 2025, c'est le Service Technique/Bâtiment qui a généré le plus de marchés.

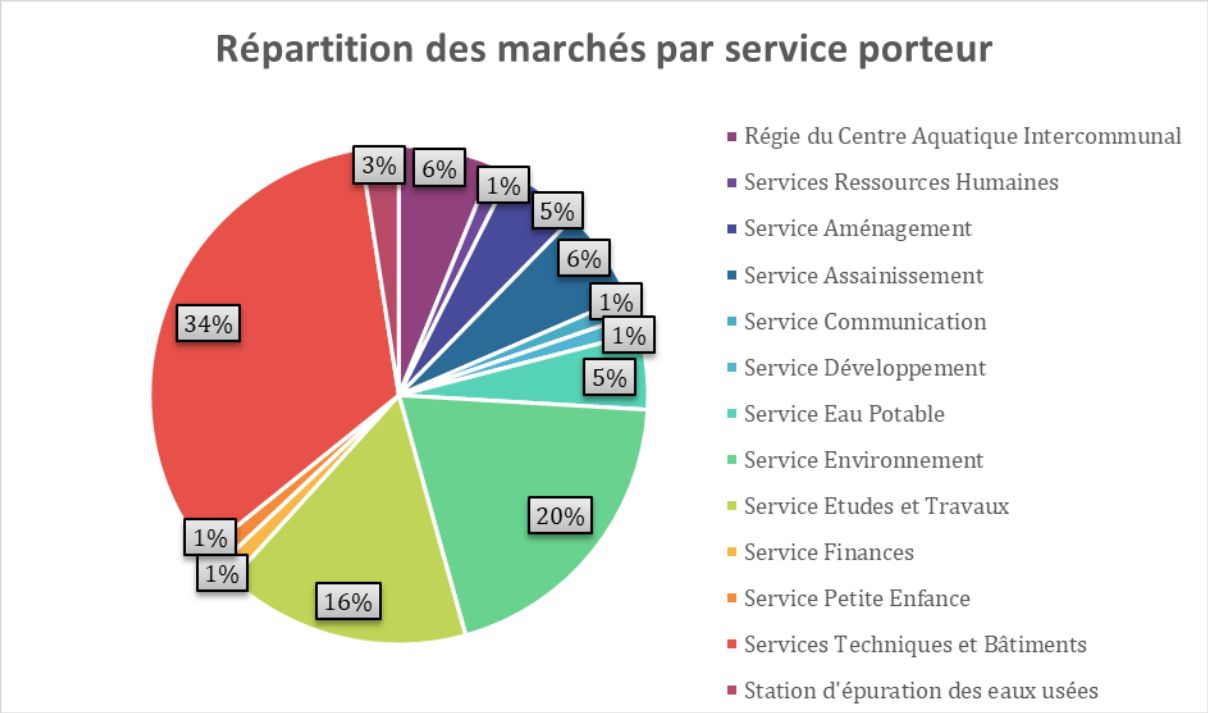

3.10.3- Durée des procédures

Concernant la durée moyenne des procédures, la grande majorité des marchés publics est notifiée dans un délai inférieur à trois mois à compter de l'avis d'appel public à la concurrence et jusqu'à la notification des marchés publics.

3.10.4- Commande publique sur le secteur économique et local

La commande publique constitue un levier économique non négligeable pour les entreprises locales qui obtiennent les marchés publics.

Les graphiques ci-dessous montrent une légère augmentation des attributions des marchés à des entreprises du territoire de la CCRG ; on passe de 19 % en 2024 à 20 % en 2025.

Il y a également une augmentation des attributions de marchés aux entreprises situées dans le Haut-Rhin, où l'on passe de 32 % en 2024 à 42 % en 2025.

Il y a une baisse des attributions de marchés à des entreprises implantées hors du Haut-Rhin ; on passe de 49 % en 2024 à 38 % en 2025.

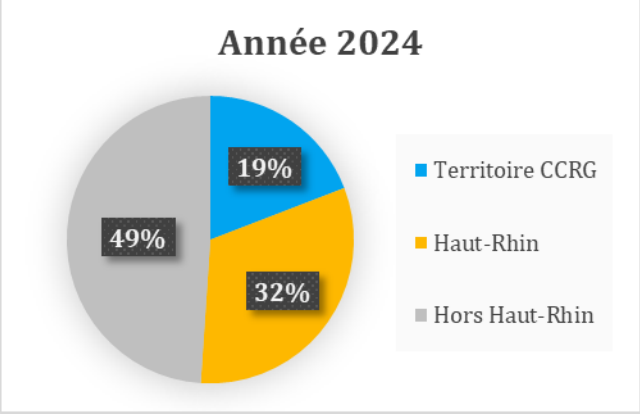

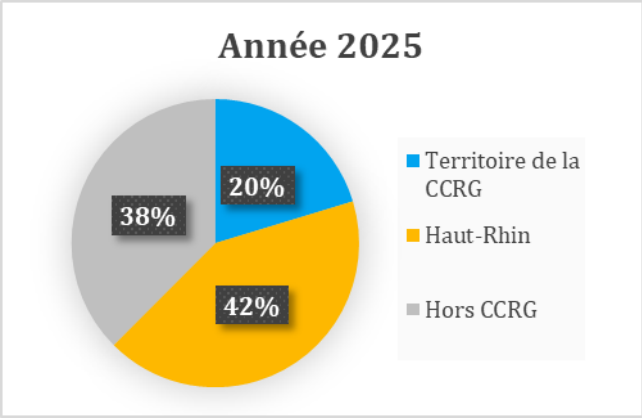

3.10.5- Mutualisation des achats – Groupement de commande

➢ Groupement de commandes – CCRG – communes membres

Un groupement de commande a été créé entre la CCRG et ses communes membres afin de rationaliser l'achat public, l'objectif affiché étant d'obtenir de meilleurs prix sur la commande groupée de certains services ou fournitures, tout en réduisant les frais de consultation pour l'ensemble des participants. Une convention constitutive est signée entre les membres du groupement *(articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique)*, la CCRG intervenant en tant que coordonnateur chargé de mener à bien la procédure de consultation et d'attribuer les marchés. Chaque membre reste cependant chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent.

Par délibération du 29 avril 2025, le Conseil de Communauté a validé la reconduction du groupement de commande pour la période 2026/2031.

Le groupement de commande formé entre la CCRG (coordonnateur) et les communes membres regroupe ainsi 26 types de fournitures ou de services (matériel de bureau, carburant, contrôles règlementaires, maintenances, panneaux signalétiques…).

➢ Groupement de commandes – CCRG - Syndicat de l'Entre deux Mers pour la gestion des déchets, sis au Sud-Est de la Métropole Bordelaise

Depuis maintenant dix ans, la fourniture des sacs et housses compostables, ainsi que les bioseaux ajourés, est assurée via un groupement de commandes. Le nouveau coordinateur de ce groupement de commandes est le SEMOCTOM (syndicat de l'Entre deux Mers pour la gestion des déchets, sis au Sud-Est de la Métropole Bordelaise).

➢ Groupement de commandes – CCRG – commune de Rouffach

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet « miscanthus », de mutualiser le processus de lancement de marché et de commande auprès des fournisseurs, il est proposé de réaliser un groupement de commande avec la commune de Rouffach, formalisé par une convention de commande groupée pour :

➢ l'achat des rhizomes de miscanthus

➢ les prestations d'implantation du miscanthus (location de matériels, achat de petit matériel, transport et main d'œuvre)

La commune de Rouffach disposant d'une compétence générale, elle est désignée en tant que coordinatrice du groupement de commandes.

4. ANNEXES

➢ *Récapitulation des prestations Bûcherons au 31/12/2024*

➢ *Organigrammes fonctionnels du personnel au 31/12/2024*

➢ *Tableau des emplois au 31/12/2024*

➢ *Tableau de synthèse relatif à l'évolution du service des Finances de 2007 à 2024*

31/12/2025

CHARGES BÛCHERONS : ETAT DES AVANCES ET DES REMBOURSEMENTS PAR LES COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

RECAPITULATION ANNUELLE 2025 (suivi de trésorerie)

	décembre-24		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		CUMUL	CUMUL DEPUIS JANV 2025 avec Fd financement inclus
	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titres	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre		
BERGHOLTZ	56,83	**61**					56,83	***375***					1 256,22	***752***	74,86	**849**	13,11	**1 165**	44,21	**1 165**	-28,99		11,47		1 484,53	1 427,71
BERGHOLTZ-ZELL	157,29	**46**			127,68	***293***	84,58	***360***	0,45	***753***	12,24	***753***	903,83	***753***	61,22	**850**	10,66	**1 166**	65,29	**1 166**	53,12	**1 247**	10,05		1 486,41	1 329,12
BUHL	2 438,67	**47**	856,17	***250***	5,74	***361***	976,13	***361***	1 761,73	***483***	1 396,18	***547***	10 146,59	***754***	937,69	**851**	87,96	**919**	4 192,25	**1 167**	702,59	**1 248**	198,12	**8**	23 699,83	21 261,16
GUEBWILLER	2 280,93	**48**	203,20	***251***	14 225,97	***294***	3 394,07	***362***	8 329,22	***484***	3 069,26	***548***	4 294,54	***755***	1 701,54	**852**	-81,97		-244,60		-472,30		1 186,39		37 886,27	35 605,33
HARTMANNSWILLER	150,42	**865**					150,42	***865***					150,42	***865***	5 283,44	**865**	19,34	**920**	9 891,80	**1 168**	1 634,29	**1 249**	168,12	**9**	17 448,26	17 297,83
ISSENHEIM	42,12						42,12						42,12						3 326,34	**1 164**	7 099,62	**1 246**	105,14	**7**	10 657,46	10 615,34
JUNGHOLTZ	172,86	**49**					63,02	***363***					45,46	***767***	252,06	**853**	1 343,26	**921**	28,10	**1 254**	97,35	**1 254**	15,78	**10**	2 017,90	1 845,04
LAUTENBACH	766,55	**50**					357,29	***364***					4 860,71	***756***	6 385,94	**854**	-51,07	**17**	3,10	**17**	235,65	**17**	110,69	**17**	12 668,87	11 902,32
LAUTENBACH-ZELL	302,18	**51**	7 213,33	***252***	65,76	***295***	11 834,72	***365***	-201,29	***549***	2 137,13	***549***	2 995,04	***757***	1 428,42	**855**	680,40	**922**	224,80	**1 169**	18 346,67	**1 250**	440,49	**11**	45 467,65	45 165,47
LINTHAL	715,99	**52**			638,45	***296***	310,48	***366***	2,36	***550***	1 588,78	***550***	344,05	***758***	160,19	**856**	787,85	**923**	814,28	**1 170**	257,39	**1 251**	40,17	**12**	5 659,99	4 944,00
MERXHEIM	163,79						163,79						163,79						163,79						655,17	491,38
MURBACH	1 432,00	**53**					272,99	***367***	308,18	***485***	30,61	***551***	178,33	***759***	33,40	**857**	1 272,04	**924**	14 992,72	**1 171**	964,77	**1 252**	174,07	**13**	19 659,12	18 227,12
ORSCHWIHR	1 607,39	**54**	37,23	***253***	569,31	***297***	544,11	***368***	0,33	***552***	63,77	***552***	1 586,70	***760***	3 653,00	**858**	2 851,60	**925**	170,57	**1 255**	1 627,45	**1 255**	94,89	**14**	12 806,35	11 198,96
RAEDERSHEIM	77,27	**55**					15,74	***369***					304,80	***761***	19,37	**859**	3,30		2,18		-7,40		2,86		418,12	340,85
RIMBACH	298,05	**56**	74,45	***254***	-10,60	***370***	189,34	***370***	0,22	***553***	7 540,02	***553***	894,98	***762***	309,37	**860**	1 485,01	**926**	-18,05		-135,69		96,67		10 723,76	10 425,72
RIMBACH-ZELL	632,66	**57**	8 313,82	***255***	-337,28	***371***	748,52	***371***	-297,24	***554***	940,23	***554***	158,71	***763***	1 029,49	**861**	1 166,30	**927**	-107,40	**1 256**	241,00	**1 256**	112,37	**15**	12 601,19	11 968,53
SOULTZ	7 404,70	**58**	19 622,73	***256***	6 017,20	***298***	3 328,31	***372***	-391,05	***555***	4 852,79	***555***	1 454,66	***764***	2 271,80	**862**	18 685,97	**928**	1 474,11	**1 172**	12 463,72	**1 253**	9 604,68	**16**	86 789,62	79 384,92
SOULTZMATT	8 895,47	**59**			7 552,86	***299***	22 826,18	***373***	378,58	***486***	8 636,62	***556***	1 504,84	***765***	1 636,92	**863**	1 418,86	**929**	-158,90	**18**	563,49	**18**	410,00	**18**	53 664,92	44 769,45
WUENHEIM	1 286,59	**60**	1 749,58	***257***	132,11	***300***	2 233,24	***374***	15 631,63	***487***	2 317,47	***557***	3 284,04	***766***	4 547,99	**864**	-12,36	**19**	-143,40	**19**	-439,03	**19**	13 883,41	**19**	44 471,26	43 184,66
CCRG																										
TOTAL	28 881,76		38 070,51		28 987,20		47 591,88		25 523,12		32 585,10		34 569,85		29 786,71		29 680,26		34 721,19		43 203,72		26 665,37		400 266,67	371 384,91

Suivi par rapport aux éléments cumulés onf		
Situation de janvier à :		**nov-25**
cumul depuis janvier CCRG		371 384,91
éléments cumulés ONF (tab)		328 538,41
Différence		**42 846,50**
Dépenses non comptabilisées dans éléménts cumulés ONF		
	Rém. CCRG	12 637,50
	Frais équip.	
	Fd de finance.	
	CSEI	2 663,75
	Rém. ONF	22 598,55
	Autres (formation …	4 946,70
Remb. Divers	ocapiat	
Solde		**0,00**

31.12.2025



Angélique MULLER - 1re Vice-Présidente

CULTURE -COMMUNICATION - TOURISME – SPORT - ÉVÈNEMENTS

➢ Communication
➢ développement et organisation touristique (OTI), culturel, sportif et patrimoine
➢ Equipements sportifs (gymnases, Nautilia…) touristiques (camping, points bleus…) culturels (CIAP, Neuenbourg,..)

Maud HART **4e Vice-Présidente**

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

➢ Energies renouvelables
➢ Collectes et traitement des déchets (service environnement, Floriom SPL)
➢ Prévention des risques (naturels, techniques et industriels) Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
➢ Forêt

Roland MARTIN - 6e Vice-Président

FINANCES-MARCHES-REGLEMENTATION

➢ Administration générale
➢ Affaires juridiques
➢ Fiscalité / Finances
➢Commande publique
➢ assurances

31.12.2025

Président: Marcello ROTOLO

Directeur Général des Services: Eric GILBERT

- **DGA du Pôle Territoire**
  Marine DUCHENE
  - Service Aménagement
    Responsable de service
    Jean François BERTHEAUX
    - Géomaticien cartographe
      Adrien FERRY
      Animateur Biodiversité
      et trame verte et bleue
      Arnaud ANDRE
  - Service Développement
    Responsable de service
    Sophie JOURNET
    - Chargé de mission Habitat / Climat
      Elodie PAQUET
      Coordinatrice Santé/ Social
      Jeyniver GHANEM
      Agent de développement
      Mobilité / Financements
      Muriel SCHUELLER
    - Assistante du service
      TAD -Gens du voyage
      Astrid MAINEULT
    - Agent de développement
      Camping
      Responsable de site
      Caren KOCHER
      - Camping
        Accueil/gestionnaire:
        Sylvie BOLLECKER
        Accueil/entretien
        Dominique LAMBERT
  - Service Économie
    Responsable de service
    Responsable de site Pépinière
    Annick SCHERMESSER
    - Animatrice entreprises et territoire
      Elisa HERNANDEZ
    - Assitante Économie
      Accueil Pépinière-Immobilier
      d'entreprises
      Hélène BOUCHARD
  - Service Patrimoine-Tourisme
    Responsable de Service
    Responsable de site
    Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire
    Cécile MODANESE
    - Adjointe à la responsable de service
      Médiatrice du patrimoine
      Camille HECKMANN
    - Médiateur du patrimoine/chargé d'inventaire
      Thomas GUILLEREZ
    - Médiatrices du patrimoine
      Laura DE SOUSA NEVES
      Marjorie ONIMUS (50 %)
- Pôle Moyens
- DST Services techniques
  Sébastien RITTY
- Service Petite Enfance
  Responsable de Service
  Jennie AMARU
  - Coordination petite enfance
    MOISAN Solène (50%)
    Assistante administrative
    Françoise TSCHIRHART
  - LAEP
    (lieu d'accueil enfants parents)
    Accueillantes
    Véronique HINIGER
    Véronique SYREN
    Sonia SCHMITT-SCHATT
    Véronique FARKAS (vacataire)
  - RPE
    (relais petite enfance)
    Antenne de Soultz
    Sonia SCHMITT-SCHATT
    Antenne de Buhl
    Véronique SYREN
    Antenne de Guebwiller
    Véronique HINIGER
  - Multi-accueil de Soultzmatt
    Responsable EJE
    Carole VIZZARDI
    Responsable adjointe EJE
    Maryse DEMANGE
    - Auxiliaires de puériculture
      -- Jessica ONFROY
      -Assistante accueil petite enfance
      - Céline SCHMITT
      - Elodie LAENG
      - Julie LACHENMAYER
      - Carole PAVAGEAU

Angélique MULLER 1re Vice-Présidente

CULTURE -COMMUNICATION - TOURISME – SPORT - ÉVÈNEMENTS
- ➢ Communication
- ➢ développement et organisation touristique (OTI), culturel, sportif et patrimoine
- ➢ Equipements sportifs (gymnases, Nautilia…) touristiques (camping, points bleus…) culturels (CIAP, Neuenbourg,..)

Francis KLEITZ 2e Vice-Président

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME
- ➢ PLUi, ORT, OPAH -RU
- ➢ Création aire d'accueil des gens du voyage
- ➢Mobilités douces, intermobilités
- ➢ Grands aménagements

Maud HART 4e Vice-Présidente

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ➢ Energies renouvelables
- ➢ Collectes et traitement des déchets (service environnement, Floriom SPL)
- ➢ Prévention des risques (naturels, techniques et industriels) Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- ➢ Forêt

André SCHLEGEL 5e Vice-Président

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ➢ Actions et projets économiques
- ➢ Commerce de proximité
- ➢ Attractivité du territoire
- ➢ Développement et relocalisation industrielle

Jean-Luc GALLIATH 7e Vice-Président

JEUNESSE, SERVICES AUX PERSONNES, SOLIDARITÉ
- ➢Habitat / PLH
- ➢Gestion, animation et coordination des structures de la Petite Enfance
- ➢ Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- ➢ Maisons de Services au Public (MSAP)
- ➢ Contrat Local de Santé
- ➢Actions sanitaires et sociales s

31.12.2025

Guy HABECKER 3e Vice-Président

RESSOURCES LOGISTIQUES ET TECHNIQUES
- ➢ Bâtiments et infrastructures de la CCRG
- ➢ Gestion assainissement collectif et non collectif
- ➢ Eaux pluviales
- ➢ Eau potable
- ➢ Moyens techniques

Président : Marcello ROTOLO

Directeur Général des Services : Eric GILBERT

Pôle Territoire
Marine DUCHENE

Pôle Moyens

DST Services techniques
Sébastien RITTY

Maud HART 4e Vice-Présidente

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ➢ Energies renouvelables
- ➢ Collectes et traitement des déchets (service environnement, Floriom SPL)
- ➢ Prévention des risques (naturels, techniques et industriels) Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- ➢ Forêt

Assistante Services techniques
Patricia KUHN (30%)

DST Adjoint
Responsable Service Environnement et déchets
Vanessa HIGELIN

Responsable Service Bâtiments et Infrastructures
Hélène DONZE

Responsable Service Assainissement
Cédric VAUTHIER

Responsable Service Etudes et Travaux
Cédric VAUTHIER

Responsable Service Eau potable
Yann SUTTER

Chargé de mission animation Eaux Pluviales - Micropolluants
Mathieu HILAIRE

Batiments et équipements
Christian MUNDINGER
Hélène DONZE

Service ANC
Géraldine SANCHEZ
(20%)

Technicien Etudes/Travaux
Sébastien RAIMONDI

Technicien
eau potable
poste vacant

Animateur Environnement/déchets
Marion DHE

Aménagement et voirie
Emmanuel GROSS

Responsable STEU
SCHMITT Emilie

Instruction des documents d'urbanisme
Géraldine SANCHEZ
(50%)

Facturation/Comptabilité/ suivi client
Fanny GUARINO
Patricia KUHN (70%)

Exploitation déchets
Responsable
Jean-Richard AZALFACK

Responsables équipes techniques
Frédéric SPIESSER
Patrick MATHIEU

Christelle SPITZ
Quentin GIORGIANI
Francisco PARRA NETO

Service Gestion patrimoniale des Réseaux
Geoffroy SCHMITT

Exploitation AEP
Responsable :
Fanny HECHINGER

Adjoint :
Laurent BOSCH

Technicien déchets
Antoine PIERRAT

Assistante service équipes techniques
Sophie LABBE

Equipe Entretien
Priscillia LOUIS DIT SULLY
Evelyne SCHWALLER
Régine SPIESSER

Electrotechniciens
Maxime KELLER
Pascal SONNTAG
Gabor CZAKO
LANDMANN Hervé

Service Branchements
Mickaël MEYER

Patrick JAEGLE
Denis STOLZ
Yann BRENEUR
Sylvain CULTOT
Yves HASSENFORDER

Comptabilité/facturation Secrétariat
Marguerite BENIGNI
Sandra FONSECA
Laura BECKER

Mission Eau
Laura JANNEL

Equipe 1
Arnaud WALCH
Pierrick CONREAUX
Didier WACH
Fabrice DIEMUNSCH
Quentin ANDRE
Etienne WEGERICH
Jonathan BRINSTER
Martin Freymann

Equipe 2
Alexandre IMFELD
Laurent LOISEAU
Franck ALTMEYER
Max STEIN
Grégory RIGAL
Anthony FISCHER
Cosma SCALAMANDRE

Entretien du réseau et vidange
Geoffroy SCHMITT
50 %

Ambassadeurs du Tri
Françoise KOHLER
Victor WANNER
Kévin LEPISSIER

Michel STEIBLIN
Nicolas HEITZ

Accueil des usagers
Sabrina VACCARO
Laure GESSIER
Fanny SYLLA PEREZ

Date de mise à jour : 31/12/2025

Tableau des emplois

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général des Services 20 à 40 000	A	557-835	13 10 1981	occupé	GILBERT Eric	fonction (01/02/18)
DGA / servies généraux 20 à 40 000	A	496-797	01 06 2004	vacant		
DGA / service développement 20 à 40 000	A	496-797	01 06 2004	occupé	DUCHENE Marine	fonction (01/05/21)
Attaché territorial hos classe	A	660-835	15 10 2021	occupé	GILBERT Eric	grade/nommé le 15/11/21
Attaché territorial principal	A	505-826	01 04 2009	occupé	BATTO Alexandre	nommé le 01/12/24
Attaché territorial principal	A	505-826	15 12 2020	occupé	SCHERRER Nathalie	nommée le 16/12/2020
Attaché territorial principal	A	505-826	15 10 2025	occupé	DUCHENE Marine	nommée le 01/11/2025
Attaché (Développement éco du Territoire)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		11 06 2018	occupé	SCHERMESSER Annick	embauche le 01/03/21
Attaché (chargé de communication)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 12 2018	occupé	LEROGNON Camille	embauche le 06/06/22
Attaché (animateur entreprises et territoire)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 12 2018	occupé	HERNANDEZ Elisa	embauche le 22/05/23
Attaché (CLS)	*statutaire ou L332-8-2*		01 10 2019	vacant		
Attaché/attaché ppal (resp Dév et Habitat)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		08 12 2022	occupé	JOURNET Sophie	embauche le 03/04/23
Attaché/attaché ppal (Habitat-Climat)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		08 12 2022	occupé	PAQUET Elodie	CDD/L332-8-2
Attaché/ ppal ou H cl (mission eau)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 10 2023	occupé	JANNEL Laura	embauche le 04/03/2024
Attaché/ ppal ou H cl (resp envi/déchets)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 10 2023	occupé	AZALFACK Jean Richard	Cdd/3 ans le 01/01/24
Attaché/ ppal ou H cl (resp petite enfance)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 12 2023	vacant		
Attaché/ ppal ou H cl (Gest. Cde publique)	***statutaire*** *ou L332-8-2*		01 05 2024	occupé	FEDER-LICHTLE Matthias	détaché FPE 16/09/25
Attaché territorial	A	395-678	06 07 1989	vacant		
Attaché territorial	A	395-678	01/06/2010	occupé	FIMBEL Benoît	titulaire au 15/07/10
Attaché territorial	A	395-678	28/02/2013	occupé	MISLIN Laurent	nommé le 01/08/18
Attaché territorial (TNC 75%)	A	395-678	12/03/2018	vacant		
Attaché territorial	A	395-678	01/06/2015	occupé	HIGELIN Vanessa	nommée au 01/08/15
Attaché territorial	A	395-678	15/12/2017	vacant		
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	B3	08 10 2017	vacant		
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	B3	01 09 2000	occupé	BENIGNI Marguerite	nommée le 15/11/21
Rédacteur territorial ppal 2ème classe	B	B2	01 02 2018	vacant		
Rédacteur (RH - FloRiom droit privé)	*statutaire ou L332-8-2*		15 04 2022	occupé	BLEICH Candy	CDD/L332-8-2
Rédacteur territorial	B	B1	01 01 2017	vacant		
Rédacteur/**ppal 2** ou 1 cl (camping)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 10 2023	occupé	KOCHER Caren	Cdd 3 ans le 01/01/2024
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	vacant		
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	FONSECA Sandra	nommée au 01/11/18
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	LABBE Sophie	nommée au 01/11/18
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	vacant		
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	occupé	RICHERT Gisèle	nommée au 15/11/21
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	occupé	SCHUELLER Muriel	nommée au 15/11/21
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2022	vacant		
Adjoint admin. principal 1ère classe TNC75%	C	C3	01 10 2022	occupé	TSCHIRHART Françoise	nommée au 01/11/22
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	15 10 2023	occupé	GUARINO Fanny	grade/nommée le 01/12/23
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	20 12 2013	occupé	BOUCHARD Hélène	nommée au 01/03/2021
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	occupé	DEMONGEOT Amélie	CDD/poste vacant
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	15 10 2017	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 05 2024	vacant		
Adjoint administratif (TNC 80 %)	C	C1	01 02 2016	occupé	BOLLECKER Sylvie	titulaire au 03/03/17
Adjoint administratif (TNC 50 %)	C	C1	01 02 2016	vacant		
Adjoint administratif (TNC 20/35ème)	C	C1	01 07 2022	occupé	GESSIER Laure	titulaire le 29/07/23
Adjoint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	BECKER Laura	stagiaire au 08/07/25
Adjoint administratif	C	C1	01 02 2016	occupé	VACCARO Sabrina	titulaire au 07/04/17
Adjoint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	KUBLER Christelle	nommée le 13/05/24
Adjoint administratif	C	C1	01 02 2018	occupé	HAEFFLER Cristina	nommée le 14/09/24
Adjoint administratif	C	C1	15 07 2019	occupé	CAEL Désirée	stagiaire au 03/09/2019
Adjoint administratif	C	C1	15 11 2019	occupé	MAINEULT Astrid	nommée le 08/01/25
Adjoint administratif	C	C1	15 07 2025	occupé	KUHN Patricia	nommée le 01/10/25

FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des Services Techniques 20 à 40 000	A	404-792	01 06 2004	occupé	RITTY Sébastien	fonction (01/10/14)
Ingénieur territorial principal	A	519-821	15 10 2021	occupé	RITTY Sébastien	grade/nommé le 15/11/21
Ingénieur territorial principal	A	519-821	15 10 2021	vacant		
Ingénieur/**Ingénieur ppal**/Ingénieur H cl.	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 12 2023	occupé	DONZE Hélène	CDD/poste vacant
Ingénieur	A	390-673	15 12 2020	vacant		
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	15 10 2023	occupé	VAUTHIER Cédric	grade/nommé le 01/12/2023
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	15 10 2023	occupé	MATHIEU Patrick	grade/nommé le 01/12/2023
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 12 2010	occupé	MUNDINGER Christian	transfert piscine 01/01/08
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 12 2010	occupé	GROSS Emmanuel	nommé au 01/05/09
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	16 02 2012	occupé	BERTHEAUX J François	nommé le 16/12/2020
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	16 02 2012	vacant		

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 12 2010	occupé	SANCHEZ Géraldine	titulaire le 01/06/14
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2017	vacant		
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2021	occupé	SCHMITT Emilie	titulaire le 27/03/2024
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2021	occupé	PIERRAT Antoine	CDD/poste vacant
Tech./**ppal 2** ou 1cl (assaini + eaux pluviales)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		10 02 2023	occupé	SCHMITT Geoffroy	CDD/poste vacant
Tech./**ppal 2** ou 1cl (resp expl. eau potable)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		01 08 2023	occupé	HECHINGER Fanny	cdd/3 ans le 01/09/23
Tech./ppal 2 ou 1cl (Electro Assain/Eau pota)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 07 2024	occupé	SONNTAG Pascal	cdd/3 ans le 17/04/2025
Tech./ppal 2 ou 1cl (Technicien Bâtiment)	*statutaire ou L332-8-2*		15 07 2024	vacant		
Tech./ppal 2 ou 1cl (Animateur env et déchets)	*statutaire ou L332-8-2*		15 12 2024	vacant		
Technicien	B	B1	15 12 2012	vacant		
Technicien	B	B1	01 12 2010	vacant		
Technicien	B	B1	01 10 2020	vacant		
Technicien	B	B1	15 10 2023	occupé	CZAKO Gabor	CDD/poste vacant
Technicien	B	B1	15 10 2021	occupé	SUTTER Yann	
Agent de maîtrise / ppal (resp. adj expl. Eau)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 05 2025	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	373-508	01 01 2007	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	373-508	01 01 2007	occupé	SPIESSER Frédéric	nommé le 01/05/06
Agent de maîtrise principal	C	373-508	16 10 1996	occupé	ANDRE Arnaud	nommé le 01/12/24
Agent de maîtrise principal	C	373-508	01 02 2016	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	373-508	15 10 2017	occupé	SCHMIDT Claudine	nommée le 01/12/2024
Agent de maîtrise principal	C	373-508	15 12 2017	occupé	JAEGLE Patrick	transfert au 01/01/18
Agent de maîtrise	C	369-481	01 01 2006	occupé	RIGAL Grégory	nommé le 15/10/25
Agent de maîtrise	C	369-481	01 03 2001	occupé	SPIESSER Régine	nommée au 01/03/2012
Agent de maîtrise	C	369-481	15 02 2020	vacant		
Agent de maîtrise	C	369-481	15 02 2020	occupé	BOSCH Laurent	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	IMFELD Alexandre	nommé le 01/10/18
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	BORTONE Nicole	nommée le 16/12/2025
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	15 10 2017	vacant		
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	LOISEAU Laurent	nommé au 01/05/14
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 03 2013	occupé	STEIBLIN Michel	nommé au 01/06/15
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	vacant		
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	vacant		
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 10 2022	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	LANDMANN Hervé	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 04 2009	occupé	BRINSTER Jonathan	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 03 2013	occupé	HASSENFORDER Yves	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	ALTMEYER Franck	titulaire le 01/09/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	occupé	SCALAMANDRE Cosma	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 10 2023	occupé	KOHLER Françoise	grade/nommée le 01/12/23
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	occupé	PARRA NETO Francisco	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	occupé	SCHWALLER Evelyne	nommée le 16/12/2020
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	occupé	WANNER Victor	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 10 2024	occupé	WALCH Arnaud	nommé le 01/12/2024
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 10 2024	occupé	STEIN Max	nommé le 01/12/2024
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2026	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	2 01 2026	vacant		
Adjoint tech. principal de 2è classe (TNC 50%)	C	C2	01 03 2025	occupé	LAMBERT Dominique	CDD/poste vacant
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	WACH Didier	titulaire le 01/10/22
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	DHE Marion	nommée le 01/06/25
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	LOUIS DIT SULLY Priscilla	titulaire au 01/07/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	STOLZ Denis	titulaire au 07/12/21
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	CONREAUX Pierrick	titulaire au 03/07/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	BRENEUR Yann	titulaire au 21/12/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	MEYER Mickaël	nommé le 01/01/2023
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	WEGERICH Etienne	titulaire le 01/06/25
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	SPITZ Christelle	nommée le 01/01/25
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	GIORGIANI Quentin	stagiaire au 01/04/19
Adjoint technique	C	C1	01 10 2020	vacant		
Adjoint technique	C	C1	15 04 2022	vacant		
Adjoint technique	C	C1	15 04 2022	occupé	HEITZ Nicolas	titulaire le 01/06/2023
Adjoint technique	C	C1	15 04 2022	occupé	KELLER Maxime	titulaire le 01/05/23
Adjoint technique	C	C1	01 08 2023	occupé	DIEMUNSCH Fabrice	titulaire le 16/08/23
Adjoint technique	C	C1	01 08 2023	occupé	FERRY Adrien	titulaire le 01/05/24
Adjoint technique	C	C1	15 10 2023	occupé	TIQUET Raphaël	titulaire le 01/12/24

Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 07 2013	occupé	RAIMONDI Sébastien	nommé au 01/03/2021
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 10 2018	vacant		
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 12 2010	vacant		

Tableau des emplois

FIL. MEDICO-SOCIALE						
Puéricultrice	A	427-727	15 05 2025	occupé	AMARU Jennie	stagiaire le 15/06/25
EJE Classe exp (TNC 75 %)	A	438-632	15 10 2025	occupé	HINIGER Véronique	nommée le 01/11/2025
Educateur de Jeunes Enfants	A	395-597	15 12 2012	occupé	VIZZARDI Carole	reclassement au 01.01.21
Educateur de Jeunes Enfants	A	395-597	15 12 2012	occupé	DEMANGE Maryse	titulaire au 01.07.23
Educateur de Jeunes Enfants (TNC 75%)	A	395-597	15 12 2012	vacant		
Educateur de Jeunes Enfants	A	395-597	01 12 2006	occupé	SYREN Véronique	reclassement au 01.01.21
EJE/ EJE Cl exp. coordinateurP.E. (TNC 50%)	*statutaire ou* ***L332-8-2***		15 12 2024	occupé	MOISAN Solène	CDD au 17/02/25
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	373-517	15 12 2012	occupé	ONFROY Jessica	titulaire le 16.06.23
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	373-517	01 07 2021	vacant		
Agent social ppal 2è classe	C	C2	01 07 2022	vacant		
Agent social	C	C1	15 10 2023	occupé	LAENG Olodie	titulaire le 01/11/2024
Agent social	C	C1	15 10 2023	occupé	LACHENMAYER Julie	titulaire le 01/11/2024
Agent social	C	C1	15 12 2024	occupé	PAVAGEAU Carole	nommée le 08/01/25

FILIERE CULTURELLE						
Attaché ppal de conservation du patrimoine	A	505-826	15 10 2024	occupé	MODANESE Cécile	nommée le 01/12/24
Assistant de cons. du patrimoine ppal 2e cl.	B	B2	10 03 2017	occupé	HECKMANN Camille	nommée le 17/03/17
Adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	C2	15 07 2019	occupé	DE SOUSA NEVES Laura	titulaire au 01/12/21
Adjoint du patrimoine ppal 2e classe	***statutaire*** ou L332-8-2		10 02 2023	occupé	ONIMUS Marjorie	titulaire au 01/01/25

Etat du personnel contractuel

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
EMPLOIS DIVERS						
Chargé de mission Eau (Tech ppal 2ème cl.)	-	L332-8-1	15 10 2017	vacant		
Ingénieur (Directeur régie eau)	-	L332-8-2	15 10 2017	vacant		
Emploi saisonnier / Step	-	1er éch. C1	01 03 2001	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 06 2006	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / camping	-	1er éch. C1	25 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / camping	-	1er éch. C1	12 04 2022	vacant		
Emploi saisonnier / eau potable	-	1er éch. C1	12 04 2022	vacant		
Emploi saisonnier / eau potable	-	1er éch. C1	12 04 2022	vacant		
Emploi saisonnier / PAH	-	1er éch. C1	12 04 2022	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
Contrat Emploi Avenir	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
Apprenti - MA de Soultzmatt	-		01 08 2023	vacant		
Apprenti - Eau potable	-		15 07 2024	vacant		
Apprenti - Informatique			02 10 2025	occupé	MOINE Killian	au 02/10/2025
Contrat de projet (CLS 50 %)	-	Attaché	15 12 2023	vacant		
Contrat de projet Médiateur patrimoniale (TNC 80 %)	-	cadre d'emplois Adj Patrimoine/ C ou **Ass conservation Patrimoine /B**	01 03 2025	occupé	GUILLEREZ BARDOSI Thomas	au 03/06/2025
Contrat de projet (coordinateur CTG)	-	cadre d'emplois Rédacteur ou **Attaché**	01 08 2023	occupé	GHANEM Jeyniver	au 01/05/2024
Contrat de projet (chargé de mission animation Eaux pluviales et micropolluant)	-	cadre d'emplois Rédacteur ou Attaché	15 10 2024	occupé	HILAIRE Mathieu	au 01/12/25

Adjoint technique	C	C1	15 10 2023	occupé	FISCHER Anthony	titulaire au 01.02.25
Adjoint technique	C	C1	15 10 2023	occupé	CULTOT Sylvain	titulaire le 20/11/25
Adjoint technique	C	C1	01 10 2022	occupé	ANDRE Quentin	titulaire le 01/10/25

FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation ppal 2e classe	C	C2	15 11 2019	vacant		
Adjoint d'animation ppal 2e classe	C	C2	15 12 2020	occupé	SCHMITT SCHATT Sonia	nommée le 16/12/2020
Adjoint d'animation	C	C1	15 12 2012	occupé	SCHMITT Céline	transfert 01/01/13

FILIERE SPORTIVE						
Educateur des APS principal de 1ère cl.	B	B3	08 10 2017	vacant		
Educateur des APS principal de 2ème cl.	B	B2	01 10 2007	occupé	BATOT Joris	nommé au 01/11/2018

PERSONNEL FORESTIER						
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	CANDIDO David	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	CANDIDO Léo	CDI le 01/10/21
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	KAUFFMANN Stéphane	embauché le 01/01/25
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	TERSIGNI Paul	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	SALOMON Rémi	embauche le 01/02/17
Sylviculteur Bûcheron	-	-	01 09 2020	occupé	PICCINELLI Carlo	embauche le 01/08/2025
Sylviculteur	-	-	01 01 2017	vacant		
Apprenti bûcheron	-	-	09 09 2002	vacant		
Apprenti bûcheron	-	-	01 01 2022	vacant		

Emplois vacataires et temporaires (non comptabilisés dans les effectifs)

		Rémun.	Date délib		Nom	Observations
Emploi vacataire / Accueil LAEP Buhl	-	SMIC + 30 %	30/06/2022		FARKAS	76 h/an
Emploi vacataire / Référent Santé	-	100 € / h	29/09/2022		LESAGE	20 vacations/an
Emploi vacataire / CIAP week-end	-	SMIC + 30 %	18/04/2024			200h/an
Emploi vacataire / LAEP Guebwiller	-	SMIC + 30 %	13/02/2025		CLAUDET	358h/an
Emploi vacataire / LAEP Guebwiller	-	SMIC + 30 %	13/02/2025		HAMILA	358h/an
Accroissement temp. d'activité / eau potable	-	1er éch.C2	18/04/2024			

Statistiques

EMPLOIS	NB
TITULAIRE	
Filière Administrative	35
Filière Animation	2
Filière Médico - Sociale	10
Filière Sportive	1
Filière Culturelle	4
Filière Technique	57
Total 1	**109**

EMPLOIS	NB
CONTRACTUEL	
Personnel Forestier	6
Emplois Divers	4
Emploi remplacement	0
Emploi temporaire	4
Total 2	**14**
Total 1 + 2	**123**

reclassement 01/01/2017 (cat C. échelles C1 C2 C3 Agt maîtrise)
reclassement 01/01/2007 (cat C.)

Date de mise à jour : 31/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

11/02/2026

Evolution du service Finances 2008 - 2025

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombres d'opérations comptables (mandats, titres..)	7 040	7 431	6 940	6 538	6 251	7 206	7 862	7 761	8 363	8 742	10 486	11 143	11 051	11 236	11 030	11 159	12 328	12 899
Evolution (%)	*0%*	*6%*	*-1%*	*-7%*	*-11%*	*2%*	*12%*	*10%*	*19%*	*24%*	*49%*	*58%*	*57%*	*60%*	*57%*	*59%*	*75%*	*83%*
Nombre de Budgets (Général et annexes)	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	8	8	8	8	8	8	8	8
Evolution (%)	*0%*	*0%*	*0%*	*0%*	*0%*	*20%*	*20%*	*20%*	*20%*	*20%*	*60%*	*60%*	*60%*	*60%*	*60%*	*60%*	*60%*	*60%*
Montant du Budget total consolidé (Général et annexes) en K€	61 816	48 590	51 366	51 219	56 438	59 979	67 043	57 962	67 004	67 610	82 173	81 356	81 744	80 558	78 874	83 774	88 271	94 419
Evolution (%)	*0%*	*-21%*	*-17%*	*-17%*	*-9%*	*-3%*	*8%*	*-6%*	*8%*	*9%*	*33%*	*32%*	*32%*	*30%*	*28%*	*36%*	*43%*	*53%*

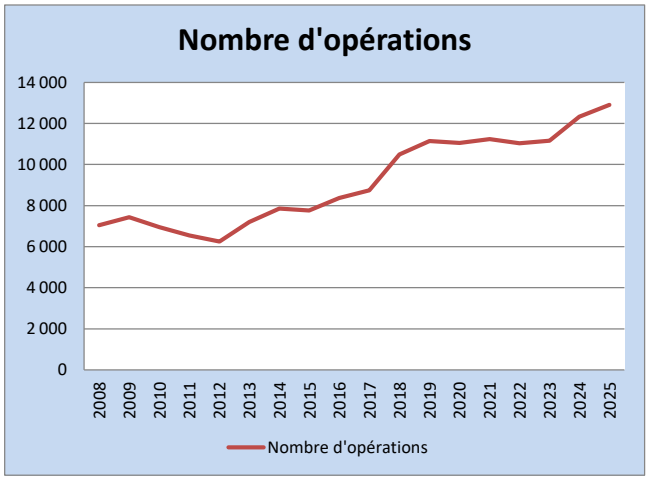

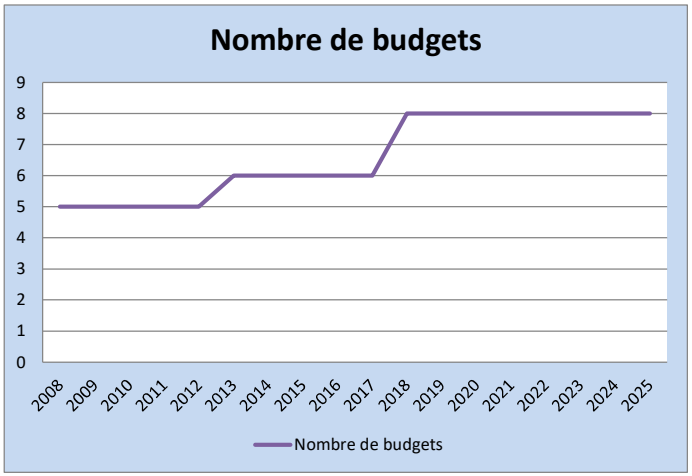

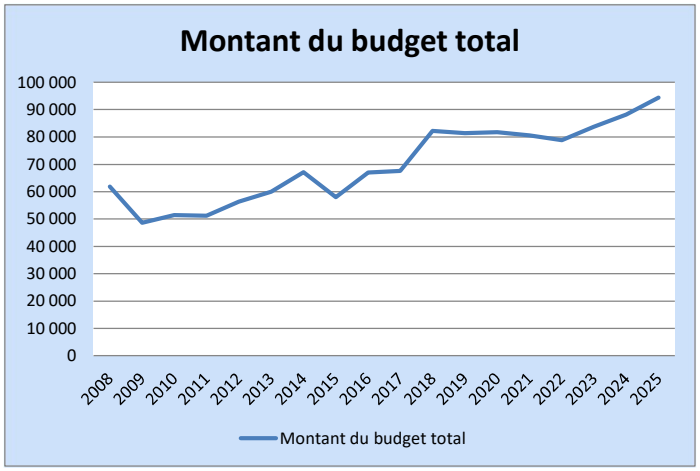

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

ANNEXE D

SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



RAPPORT ANNUEL 2025

Conseil de Communauté du 2 juillet 2026

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS . 4
1.1. Compétence « Déchets » ... 4
1.2. Le service « Déchets » ... 4
1.3. Recensement ... 5
1.4. Nombre d'usagers du service ... 5
2. ORGANISATION DU SERVICE ... 7
2.1. Panorama de la gestion des déchets ... 7
2.2. Flux collectés en porte-à-porte ... 8
- Tri sélectif ... 8
- Biodéchets ... 8
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ... 8
2.3. Flux collectés en points d'apport volontaire : le verre ... 8
2.4. Flux collectés en déchèteries ... 9
2.5. Ordures Ménagères Encombrantes (OME) collectées à domicile ... 11
2.6. Collecte des déchets issus d'activités professionnelles ... 11
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE ... 12
3.1. Production de déchets par flux (CCRG) ... 12
3.2. Évolution des performances ... 13
3.3. Comparatif des performances entre 2024 et 2025 ... 13
3.4. Refus de tri ... 16
3.5. Déchèteries ... 16
- Fréquentation ... 16
- Quantités de déchets collectés (envoyés vers les exutoires) ... 17
- Accès des professionnels ... 17
3.6. Filières de valorisation et de traitement : Où vont les déchets de la CCRG ? ... 18
3.7. Parc de contenants ... 19
3.8. Collecte des Ordures Ménagères Encombrantes (OME) à domicile ... 19
4. PRESTATIONS ET SERVICES ... 20
4.1. Dotation en sacs de tri sélectif et sacs biodéchets ... 20
4.2. Mise à disposition de bennes aux usagers ... 21
4.3. Collecte de l'amiante ... 21
5. INDICATEURS FINANCIERS ... 22
5.1. Budget 2025 ... 22
5.2. Compte Administratif 2025 ... 22
5.3. Principales dépenses de fonctionnement ... 22
5.4. Principales recettes de fonctionnement ... 22
5.5. Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) ... 23
- Tarifs 2025 ... 23
5.6. Coût aidé ... 23
6. COMMUNICATION : ANIMATIONS, SENSIBILISATION ET SUPPORTS ... 24
6.1. Calendrier des collectes ... 24
6.2. Sensibilisation par l'Animatrice Environnement et Déchets ... 24
6.3. Mémo du tri ... 24
6.4. Bornes à verre personnalisées ... 25
6.5. Exposition UFC Que-choisir à l'accueil du SEA ... 25
6.6. Animations ... 26
ANNEXE 1 : Calendrier des collectes 2025 ... 30
ANNEXE 2 : Tonnages collectés en porte-à-porte ... 31
ANNEXE 3 : Verre collecté en points d'apport volontaire ... 33
ANNEXE 4 : tonnages collectés dans les 3 déchèteries entre 2023 et 2025 ... 34
ANNEXE 5 : Déchèterie de BUHL ... 38
ANNEXE 6 : Déchèterie de SOULTZ ... 41

ANNEXE 7 : Déchèterie de SOULTZMATT 44
ANNEXE 8 : TARIFS 47

LISTE DES FIGURES :

Figure 1 : Nombre de redevables par catégorie d'usagers au 31/12/2025 5
Figure 2 : Répartition des foyers selon leur équipement en bac 6
Figure 3 : Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG en 2025 7
Figure 4: Localisation et horaires d'ouverture des déchèteries 10
Figure 5 : Répartition de la production de déchets 2025 par flux 12
Figure 6 : Évolution des performances entre 2024 et 2025 13
Figure 7 -Évolution des performances des collectes en PàP et PAV entre 2010 et 2025 14
Figure 8 - Comparaison des performances (Données Haut-Rhin, Grand-Est issues des matrices des coûts) 15
Figure 9 : Taux de refus de tri en 2023, 2024 et 2025 16
Figure 10 : Répartition des accès par déchèterie en 2025 17
Figure 11 : Répartition des tonnages par déchèterie en 2025 17
Figure 12 : Répartition des filières de traitement/valorisation en 2025 18
Figure 13 : Évolution du service de collecte des OME à domicile entre 2024 et 2025 19
Figure 14 : Installation des 3 bornes personnalisées sur la commune de Raedersheim 25
Figure 15 : Évolution des tonnages collectés en porte-à-porte entre 2024 et 2025 32
Figure 16 : Saisonnalité des dépôts entre 2023 et 2025 37
Figure 17 : Evolution des quantités collectées en déchèteries entre 2023 et 2025 37
Figure 18 Saisonnalité des apports en déchèterie et évolution des tonnages collectés entre 2023,2024 et 2025 37

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Chiffres du recensement applicables au 01/01/2025 5
Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2025 par flux 12
Tableau 3 : Comparatif des performances 15
Tableau 4 : Nombre de bacs actifs par flux et par volume en 2025 19
Tableau 5 : Quantités de rouleaux de sacs (biodéchets et tri sélectif) distribués en 2025 20
Tableau 6 : Mise à disposition de bennes 2025 – Nombre et tonnages 21
Tableau 7 : Principales dépenses de fonctionnement en 2025 (Extraites du Grand Livre 2025) 22
Tableau 8 : Principales recettes de fonctionnement en 2025 (Extraites du Grand Livre 2025) 22
Tableau 9 : Données 2024, les données 2025 n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration du rapport. 23
Tableau 10 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte entre 2024 et 2025, par mois 31
Tableau 11 : Tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire entre 2024 et 2025, par mois 33
Tableau 12 : Évolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2023 et 2025 36
Tableau 13 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2023 et 2025 40
Tableau 14 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZ entre 2023 et 2025 43
Tableau 15 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2023 et 2025. 46

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.1. Compétence « Déchets »

Selon l'article 5214–16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) est compétente en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. À ce titre, elle assure les services suivants :

- Collecte des déchets ménagers, en porte-à-porte et en apport volontaire
- Collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers, provenant des professionnels, commerçants, artisans et administrations
- Aménagement et gestion des déchèteries
- Élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) ou par toute autre filière de valorisation matière ou énergétique ou filière de traitement
- Valorisation des produits et matériaux issus du tri (biodéchets, tri sélectif, déchèteries)
- Actions de sensibilisation et d'incitation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés à destination de l'ensemble des usagers du territoire.

1.2. Le service « Déchets »

Le service *Déchets* est rattaché au service Environnement qui compte 13 agents pour 11.9 ETP.
Le pôle *Déchets* compte à lui 10 agents pour 9.1 ETP.

	Effectif	**ETP**
Responsable du pôle Déchets	1	1
Technicien	1	1
Animatrice Déchets	1	1
Agent technique	1	1
Agents administratifs	5	4,1
Agent en charge de la comptabilité / facturation	1	1
Total	**10**	**9,1**

En 2025, l'équipe a été renforcée avec le recrutement :

- Suite à la mutation de l'animateur *Déchets et Gerplan*, chargé également d'une partie du suivi technique, le poste a été réorganisé. Un technicien *Déchets* a été recruté afin d'assurer le suivi des prestations et des opérations liées aux collectes en porte-à-porte et en déchèterie, ainsi que la gestion des relations avec les éco-organismes
- D'une animatrice *Déchets*, chargée de piloter les projets de communication et de sensibilisation « grand public » sur le territoire.

1.3. Recensement

La compétence *Déchets* couvre les dix-neuf communes qui composent la CCRG :

COMMUNE	POPULATION
BERGHOLTZ	1 094
BERGHOLTZ-ZELL	401
BUHL	3 169
GUEBWILLER	11 340
HARTMANNSWILLER	678
ISSENHEIM	3 594
JUNGHOLTZ	925
LAUTENBACH	1 540
LAUTENBACH-ZELL	978
LINTHAL	603
MERXHEIM	1 361
MURBACH	168
ORSCHWIHR	1 036
RAEDERSHEIM	1 182
RIMBACH	213
RIMBACH-ZELL	195
SOULTZ	7 138
SOULTZMATT-WINTZFELDEN	2 523
WUENHEIM	778
TOTAL	**38 916**

Tableau 1 : Chiffres du recensement applicables au 01/01/2025

1.4. Nombre d'usagers du service

Le nombre d'usagers du service *Déchets* au 31/12/2025 s'élève à **19 500** (19 544 en 2024), dont :

- **18 291 foyers** (**18 357** en 2024)
- **1 209 professionnels** (**1 187** en 2024)

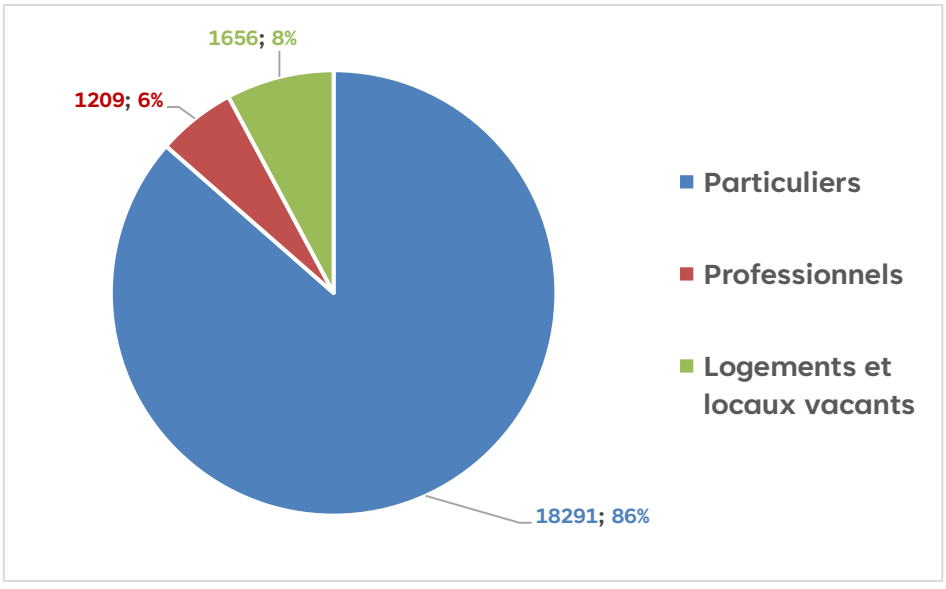

Figure 1 : Nombre de redevables par catégorie d'usagers au 31/12/2025

Sont considérés comme étant professionnels l'ensemble des activités distinctes des ménages (professionnels, artisans, commerçants, associations, administrations, etc.).

- **Usagers particuliers :** Les particuliers sont dotés à 80 % de bacs de collecte individuels, 19 % de bacs collectifs et 1 % rattachés aux points de regroupement.

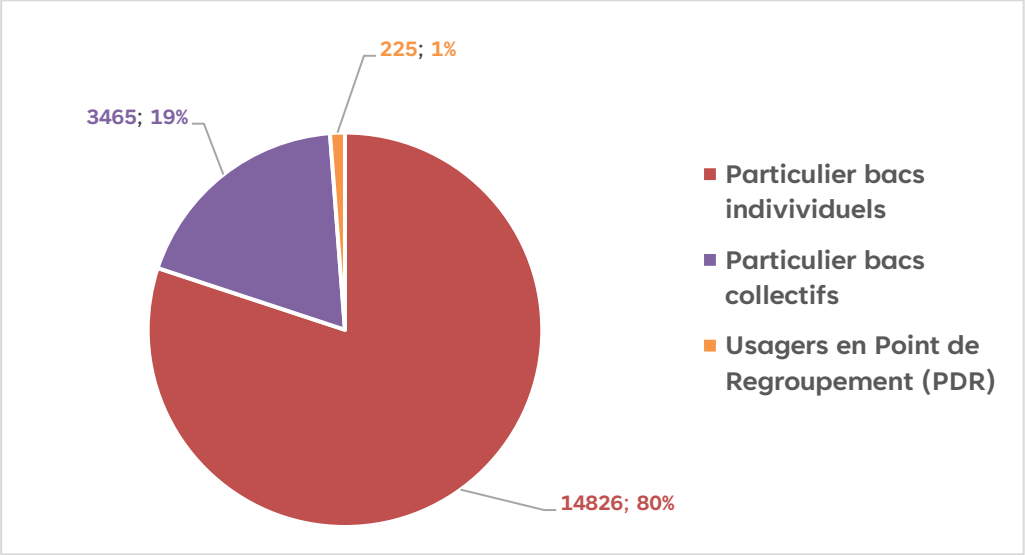

Figure 2 : Répartition des foyers selon leur équipement en bac

- **Logements/locaux vacants :** Les logements/locaux vacants passent de 1 683 en 2024 à 1 656 en 2025, soit une diminution de 2 %.

- **Usagers rattachés aux Points De Regroupement (PDR)** : 225 usagers pour lesquels le camion de collecte ne peut pas accéder au porte-à-porte du fait de leur isolement et de voies non carrossables par les véhicules de collecte.

2. ORGANISATION DU SERVICE

2.1. Panorama de la gestion des déchets

Flux	Précollecte	Collecte			Traitement
		Véhicule	PAP ou PAV	Fréquence	
OMR	 Bacs roulants pucés (80, 120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois toutes les 2 semaines	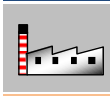 Valorisation énergétique
Biodéchets	 Bacs roulants (80 ou 240 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois par semaine	 Compostage
Tri sélectif	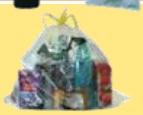 Sacs transparents (50 litres) Bacs roulants pucés (120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois toutes les 2 semaines	 Tri au centre de tri puis recyclage
Verre	 Bornes d'apport volontaire		Points d'apport volontaire par un prestataire	1 fois par semaine	Recyclage (verrerie)
Déchèteries	 3 déchèteries (Buhl, Soultz et Soultzmatt)		Exploitation et transport par FloRIOM	Selon remplissage bennes	Filières spécifiques selon les flux
Encombrants *à domicile*	 En vrac		Porte-à-porte par FloRIOM	Selon demandes	Dépôts en déchèteries puis filières spécifiques selon les flux
Bennes *en location*	 Déchets verts, gravats, encombrants ou bois, en bennes de 8 à 20 m^3		À domicile par FloRIOM	Selon demandes	Filières spécifiques selon les flux

Figure 3 : Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG en 2025

La collecte ainsi que la valorisation et le traitement des déchets sont assurés par différentes sociétés, par le biais de marchés publics et conventions.

Prestation	Prestataire
Collecte des biodéchets	FloRIOM SPL
Collecte Ordures Ménagères Résiduelles	
Collecte du tri sélectif	
Traitement du bois en mélange	CERNAY ENVIRONNEMENT (Cernay)
Recyclage des gravats	STP MADER (Guebwiller)
Valorisation des déchets verts	AGROLOGIC / ANNA COMPOST (Kingersheim)
Valorisation des huisseries	SCHROLL (Pfastatt)
Valorisation du plâtre	SCHROLL (Pfastatt)
Valorisation du plastique rigide/souple et polystyrène expansé	SCHROLL (Pfastatt)
Valorisation des plastiques, films et polystyrène	SCHROLL (Pfastatt)
Valorisation des métaux et ferrailles	DERICHEBOURG (Illzach)
Traitement des Ordures Ménagères Encombrantes	COVED (Aspach)
Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ALSADIS (Cernay)
Traitement de l'amiante	LINGENHELD (Saint-Louis - 57)
Transport et valorisation des batteries	ALSADIS (Cernay)

Les autres flux (Piles, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Déchets d'Éléments d'Ameublement, Pneus, etc.) sont pris en charge par des éco-organismes ou des associations, qui assurent leur collecte, transport et valorisation.

2.2. Flux collectés en porte-à-porte

Le calendrier des collectes en porte-à-porte pour l'année 2025 figure en annexe 1.

- ***Tri sélectif***

Les déchets entrant dans la catégorie du tri sélectif sont les **déchets recyclables (recyclage matière)** :



- revues, journaux, magazines, papiers et cartons
- emballages en plastique vides : bouteilles et flacons (boissons, produits de nettoyage et d'hygiène, etc.), pots, barquettes, sachets et films
- briques alimentaires vides (briques de lait, de soupe, etc.)
- emballages métalliques vides (boîtes de conserve, cannettes, emballages en acier et aluminium), ainsi que les aérosols vides.

Le tri sélectif est collecté une fois toutes les deux semaines dans des sacs transparents (particuliers) ou dans des bacs de collecte à couvercle jaune (collectifs et professionnels).

Pour rappel, les consignes de tri ont évolué au 1er juin 2016 : tous les emballages en plastique sont à déposer dans les sacs de tri.

Les refus de tri désignent la fraction de déchets non recyclables qui sont déposés dans les sacs de tri par erreur ou par incivilité. Ils désignent également les déchets que le centre de tri n'a pas pu gérer en l'état (déchets imbriqués, emballages pleins ou entamés, etc.).

- ***Biodéchets***



Les biodéchets sont composés de **déchets compostables**, à savoir restes de repas et de préparation de repas, marc de café, sachets de thé, serviettes en papier, nappes et mouchoirs en papier, cartons gras et souillés, os, arêtes, coquillages et crustacés, coquilles, etc. Il s'agit de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM).
Les biodéchets sont collectés une fois par semaine dans des bacs de collecte à couvercle brun.

- ***Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)***



Les OMR représentent la **fraction non recyclable** des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit des couches, articles d'hygiène, cotons-tiges, jouets, objets, mégots, vaisselle en plastique ou non recyclable, matériel de bureau (stylos, gommes, règles, etc.), etc. Il s'agit des déchets ne rentrant pas dans le tri sélectif et les biodéchets.
Les OMR sont collectées une fois toutes les deux semaines dans des bacs à couvercle gris.

2.3. Flux collectés en points d'apport volontaire : le verre



La collecte du verre s'effectue par apport volontaire dans les conteneurs aériens et enterrés que la CCRG a mis en place sur son territoire.

102 bornes à verre sont reparties sur le territoire.

2.4. Flux collectés en déchèteries

La CCRG compte trois déchèteries sur son territoire, accessibles à tous les habitants particuliers et professionnels sur présentation d'un badge bleu, délivré par le service *Déchets*.

Les déchets pouvant y être déposés sont les suivants : déchets verts, gravats, huiles minérales et végétales, métaux, papiers/cartons, verre, bois, huisseries, plâtre, plastiques souples et rigides, vêtements, piles, accumulateurs, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), Déchets Diffus Spécifiques (DDS : déchets dangereux), amiante liée et fibrociment (uniquement à Buhl), encombrants, pneumatiques déjantés (uniquement à Buhl), néons, bouchons, radiographies, articles de bricolage et de jardinage, etc.

La carte ci-après indique l'emplacement des déchèteries et leurs horaires d'ouverture.

LOCALISATION ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

ETE
Du 01 avril au 31 octobre

	BUHL	SOULTZ	SOULTZMATT
Lundi	8:30 -12:00 13:30-18:00	8:30 -12:00 13:30-18:00	Fermé
Mardi	8:30 -12:00 13:30-18:00	8:30 -12:00 13:30-18:00	Fermé
Mercredi	Fermé	8:30 -12:00 13:30-18:00	8:30 -12:00 13:30-18:00
Jeudi	8:30 -12:00 13:30-18:00	8:30 -12:00 13:30-18:00	Fermé
Vendredi	8:30 -12:00 13:30-18:00	8:30 -12:00 13:30-18:00	Fermé
Samedi	8:00 -18:00 En continu	8:00 -18:00 En continu	8:00 -13:00 En continu

HIVER
Du 01 novembre au 31 mars

	BUHL	SOULTZ	SOULTZMATT
Lundi	8:30 -12:00 13:00-17:00	8:30 -12:00 13:00-17:00	Fermé
Mardi	8:30 -12:00 13:00-17:00	8:30 -12:00 13:00-17:00	Fermé
Mercredi	Fermé	8:30 -12:00 13:00-17:00	8:30 -12:00 13:00-17:00
Jeudi	8:30 -12:00 13:00-17:00	8:30 -12:00 13:00-17:00	Fermé
Vendredi	8:30 -12:00 13:00-17:00	8:30 -12:00 13:00-17:00	Fermé
Samedi	8:00 -17:00 En continu	8:00 -17:00 En continu	8:00 -13:00 En continu

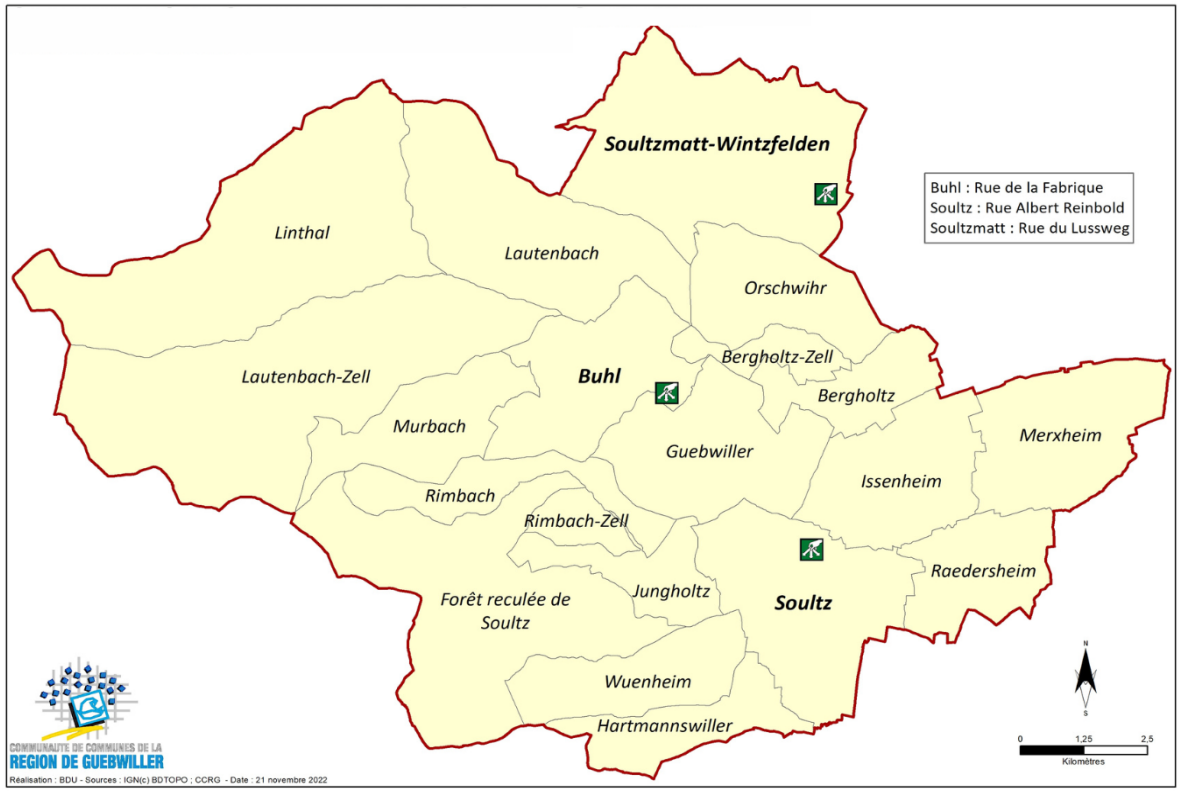

Figure 4: Localisation et horaires d'ouverture des déchèteries

2.5. Ordures Ménagères Encombrantes (OME) collectées à domicile



Ce service est exclusivement réservé aux personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de dépendance ou invalides, qui ne peuvent se déplacer en déchèteries, à raison d'un ramassage par mois au maximum, dans la limite de deux ramassages par an et d'un mètre-cube par ramassage.

Seuls les déchets encombrants tels que mobilier, tapisserie, éléments de décoration, etc., sont récupérés. Les agents de collecte de FloRIOM SPL se rendent au domicile de l'usager pour récupérer ces déchets. Les déchets issus de travaux de rénovation, gravats et déchets verts ne sont pas concernés par ce ramassage.

2.6. Collecte des déchets issus d'activités professionnelles

Les déchets des professionnels qui ne disposent pas de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets sont collectés par la CCRG.
Les informations relatives à la gestion des professionnels sont précisées ci-après :

	2025	2024	Informations complémentaires
Professionnels référencés par la CCRG	**1 429**	**NC**	Tous les professionnels identifiés sur le territoire
Contrats privés	**220**	**219**	Professionnels ne bénéficiant pas du service de collecte de la CCRG compte-tenu de leur contrat avec une société privée
Professionnels soumis à la facturation	**1 209**	**1 187**	3 catégories se profilent : - Ceux utilisant le service de collecte et des déchèteries - Ceux utilisant uniquement le service « déchèteries » - Ceux n'utilisant aucun service, mais qui ne peuvent justifier d'un contrat auprès d'un prestataire privé
Professionnels en convention pour TRI ou OMR en vrac	**146**	**133**	Contrat signé avec les professionnels ne disposant pas de place pour stocker de bacs (présentation en sacs)
Professionnels bénéficiant de collectes supplémentaires (par rapport au calendrier classique)	**160**	**105**	Concerne les professionnels produisant plus de 1 000 litres de déchets hebdomadaires, tous flux confondus (augmentation 2025 par rapport à 2024 due à l'intégration en 2025 des professionnels du centre-ville de Guebwiller)
Création de compte	**67**	**76**	Comptes de professionnels créés sur déclaration ou relevé terrain
Fermeture de compte	**39**	**NC**	Fermeture de compte : liquidation judiciaire, départ à la retraite, déménagement, etc.
Récupération de professionnels en contrats privés	**7**	**3**	Suite proposition tarifaire

Les tonnages des déchets professionnels collectés dans le cadre du service public ne sont pas connus, compte-tenu du fait qu'ils sont pris en charge sur la même tournée que les déchets issus des ménages.
Aucune évolution de la collecte des professionnels n'est envisagée en 2026.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le bilan matière est basé sur les statistiques de population INSEE applicables au 01/01/2025, soit **38 916** habitants.

3.1. Production de déchets par flux (CCRG)

N° flux	Flux	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Performance 2024 (kg/hab)	Performance 2025 (kg/hab)	EVOLUTION 2024-2025
1	OMR	3546	3500	91	90	-1%
2	Biodéchets	2436	2418	62	62	-1%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries	2965	2901	76	75	-2%
4	Verre	1638	1562	42	40	-4%
5 = 1+2+3+4	**SOUS TOTAL Ordures ménagères et assimilés**	**10585**	**10381**	**272**	**267**	**-2%**
6	Encombrants (OME) à domicile	2,26	2,21	0	0	-2%
7	Déchèteries (Hors papiers/cartons)	9242	9020	237	232	-2%
8	Mise à disposition de bennes	45	35	1,153	0,893	-23%
9=6+7+8	**SOUS TOTAL Déchèteries (hors papiers/cartons)**	**9290**	**9057**	**238**	**233**	**-2%**
10 = 5+4	**TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**	**19875**	**19437**	**510**	**499**	**-2%**

Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2025 par flux

***Remarque** : Les déchets issus des activités professionnelles (déchets assimilables aux déchets ménagers) sont comptabilisés dans ces statistiques.*
La part de chaque flux est représentée ci-dessous :

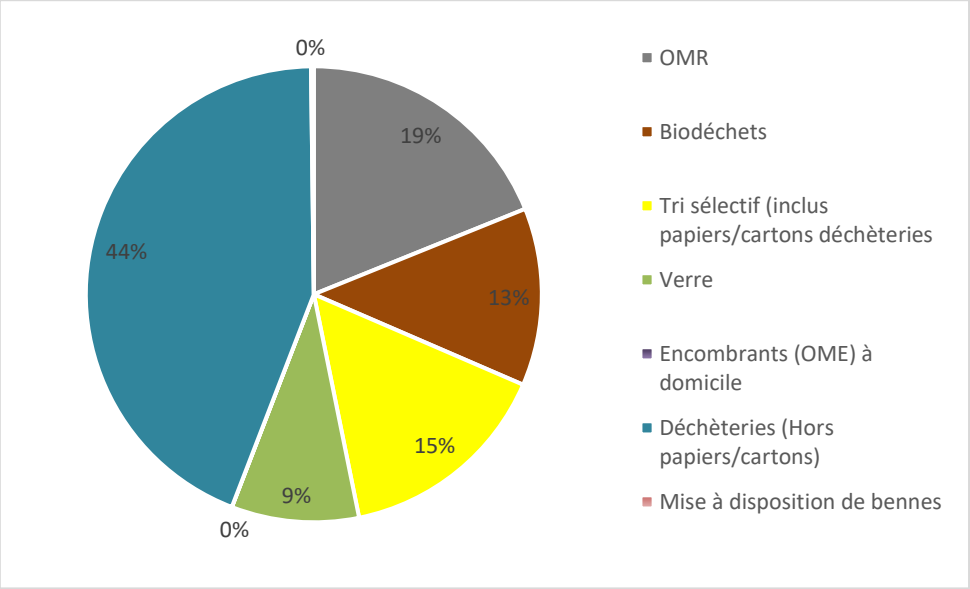

Figure 5 : Répartition de la production de déchets 2025 par flux

L'ensemble des tonnages mensuels collectés pour chaque flux (porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries) figurent en annexes 2 à 7.

3.2. Évolution des performances

Les performances de collecte constituent un indicateur permettant de mesurer la quantité moyenne de déchets produits annuellement, par habitant, sur un territoire considéré. Elles s'expriment en kilogrammes par an et par habitant, pour chaque flux de déchets. Il est à noter que la notion de performance s'interprète au sens mathématique, lorsque toute la population est desservie, comme dans le cas de la CCRG, elle se confond au ratio de production de déchets par habitant.

Les performances/ratio de production de déchets de la CCRG sont donc les productions moyennes de déchets, pour chaque flux, par an, pour chaque habitant des 19 communes qui composent le territoire.

3.3. Comparatif des performances entre 2024 et 2025

N° flux	Flux	2024 (kg/hab)	2025 (kg/hab)	EVOLUTION 2024-2025
1	OMR	91	90	-1%
2	Biodéchets	62	62	-1%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	76	75	-2%
4	Verre	42	40	-4%
5 = 1+2+3+4	**SOUS TOTAL Ordures ménagères et assimilés**	**272**	**267**	**-2%**
6	Encombrants (OME) à domicile	0,1	0,1	-2%
7	Déchèteries (Hors papiers/cartons)	237,06	231,77	-2%
8	Mise à disposition de bennes	1,2	0,9	-23%
9=6+7+8	**SOUS TOTAL Déchèteries (hors papiers/cartons)**	**238**	**233**	**-2%**
10 = 5+4	**TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**	**510**	**499**	**-2%**

Figure 6 : Évolution des performances entre 2024 et 2025

Évolution des performances entre 2024 et 2025

En 2025, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 2 % par rapport à 2024, passant de **510 kg** par habitant à **499 kg** par habitant. Cette baisse concerne l'ensemble des flux, avec une diminution plus marquée pour le verre (-4 %).

Outre l'effet des actions de prévention et de sensibilisation menées sur le territoire, cette évolution pourrait également être liée au contexte économique (inflation, pouvoir d'achat en baisse), tendant à modifier les habitudes de consommation et, par conséquent, à réduire la production de déchets. La seconde vie est également en vogue.

Performance du tri des déchets

- Le tri sélectif et les biodéchets ont baissé respectivement de 2 % et 1 %.
- Les déchets déposés en déchèteries (hors papiers/cartons) ont également baissé de 2 % est suivent la tendance globale de baisse, ce qui est une bonne tendance comparée aux années précédentes où la baisse des déchets collectés en porte-à-porte se reportait en déchèteries
- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont également sur une légère baisse (-1 %).

Évolution depuis 2010

Les performances de collecte et les tonnages en déchèteries ont évolué comme suit depuis 2010 :

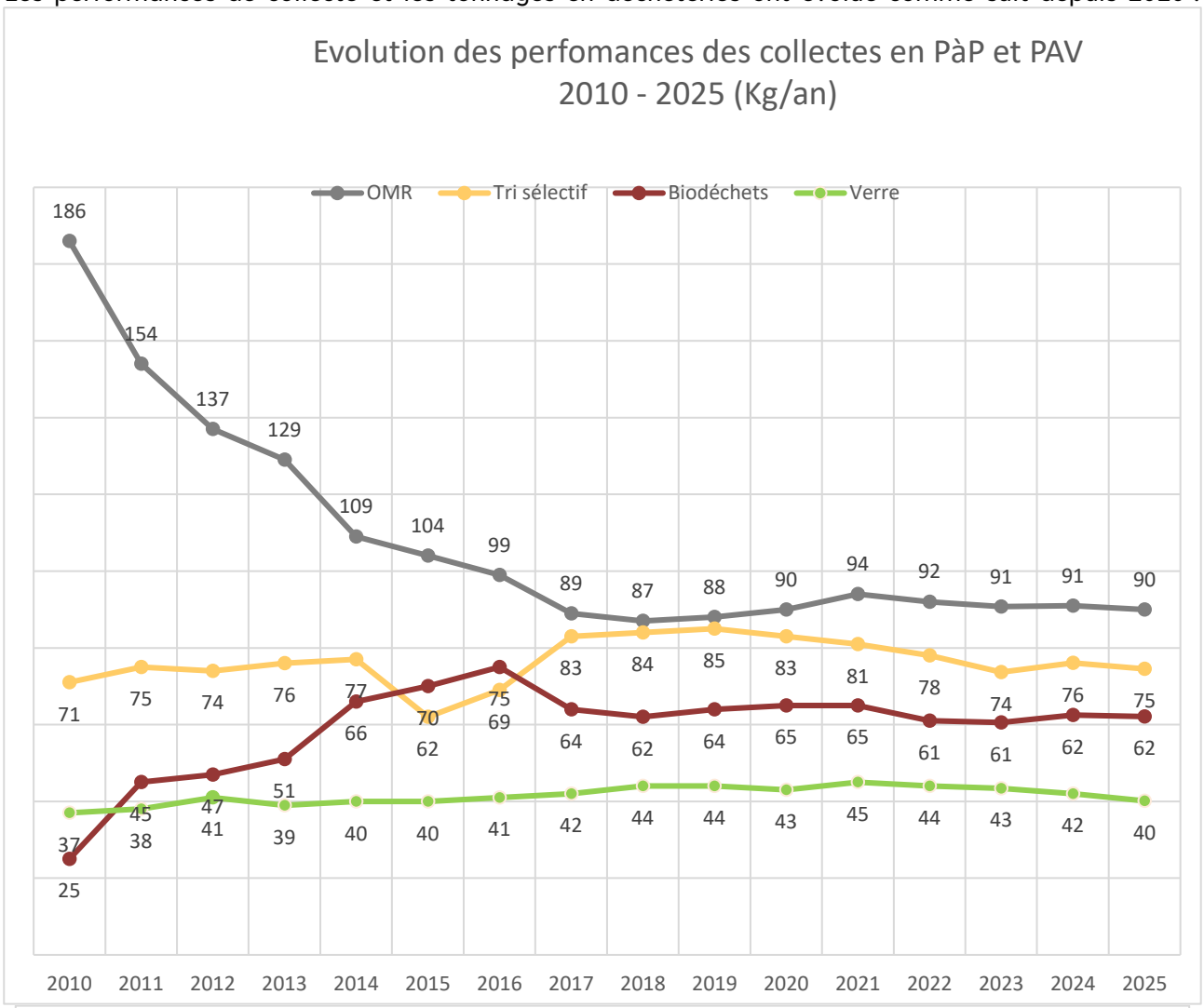

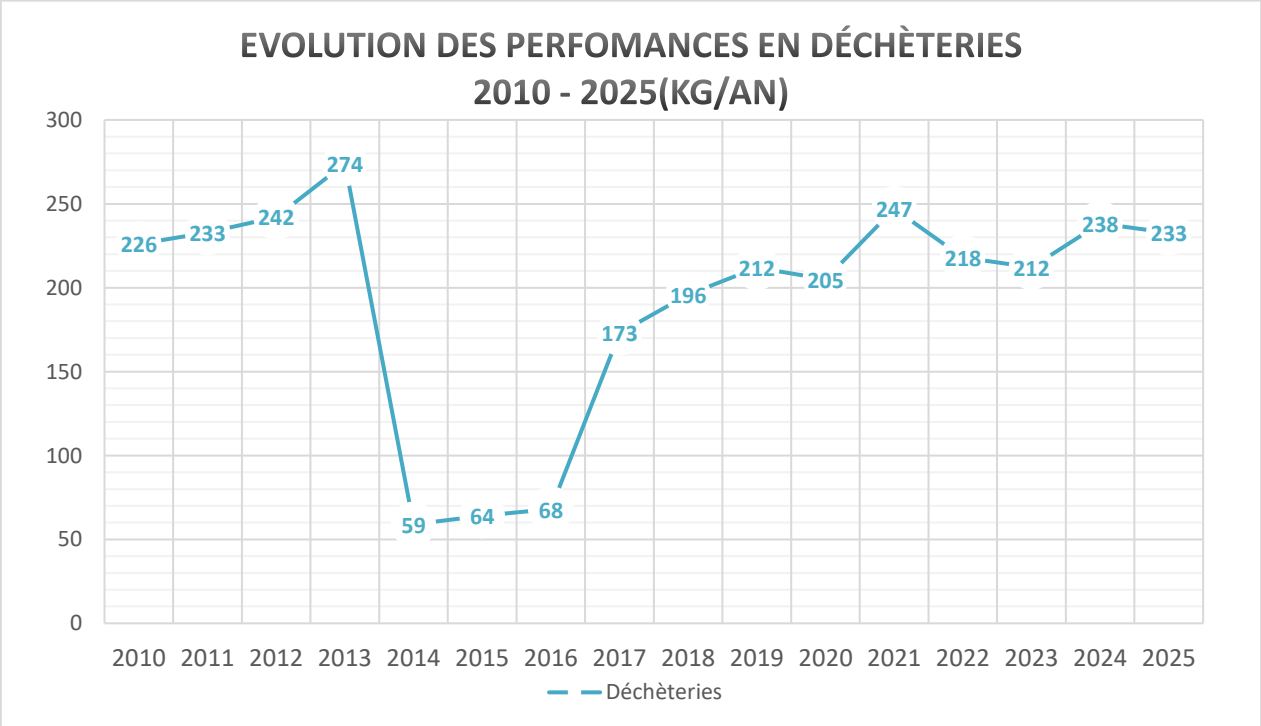

Figure 7 -Évolution des performances des collectes en PàP et PAV entre 2010 et 2025

Les explications justifiant les fortes disparités annuelles sont fournies ci-après :

- La collecte des biodéchets a débuté en avril 2010 ; les tonnages collectés ont fortement augmenté entre 2010 et 2011, pour rebondir à nouveau dès 2014 (mise en place de la redevance incitative).
- La redevance incitative au volume et à la levée a été mise en place en 2014, expliquant :
  - L'augmentation des biodéchets collectés
  - La baisse des tonnages d'OMR
  - Une forte baisse des tonnages collectés en déchèteries entre 2014 et 2016, puis une reprise à partir de 2017.

Rappel : Entre 2014 et 2016, les usagers disposaient dans leur abonnement au service d'une franchise de 100 kilogrammes de déchets déposés en déchèteries, par an et par foyer. Au-delà des 100 kilogrammes, chaque kilogramme déposé était facturé à 0,11 €. Ce dispositif a entraîné une chute drastique des tonnages collectés en déchèteries. La franchise a été modifiée en 2017 à 12 passages, puis 15 passages en 2021 par an et par foyer, sans limite de poids ni de volume. Dès lors, les tonnages ont à nouveau augmenté pour arriver à des valeurs plus « communes ».

- L'extension des consignes de tri a été mise en place en 2016, augmentant encore la part de tri sélectif et marquant la diminution des OMR.

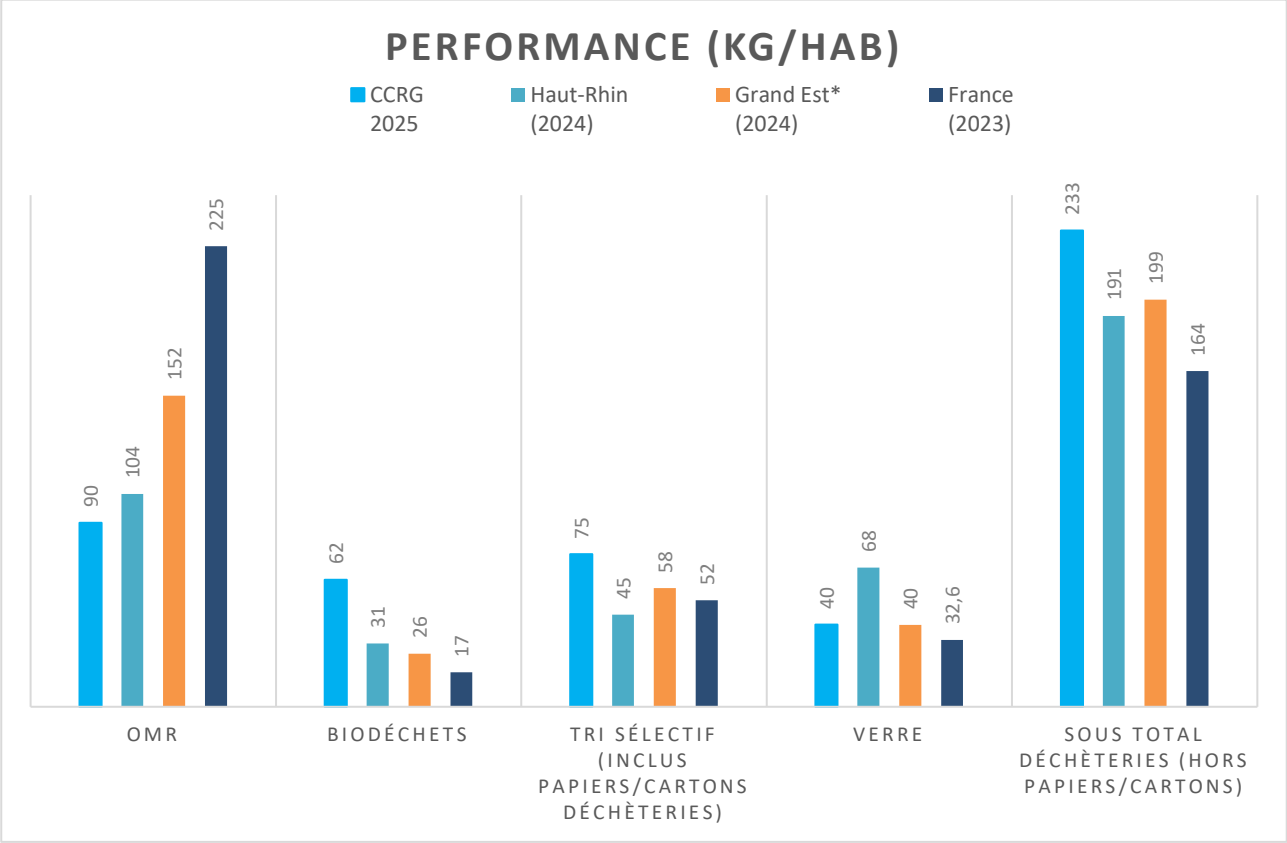

Figure 8 - Comparaison des performances (Données Haut-Rhin, Grand-Est issues des matrices des coûts)

Echelle	Production totale (kg/habitant)
CCRG	500
Haut-Rhin	439
Grand Est	475
France	491

Tableau 3 : Comparatif des performances

3.4. Refus de tri

Le taux de refus de tri s'élève à **23 % en 2025** (22 % en 2024).

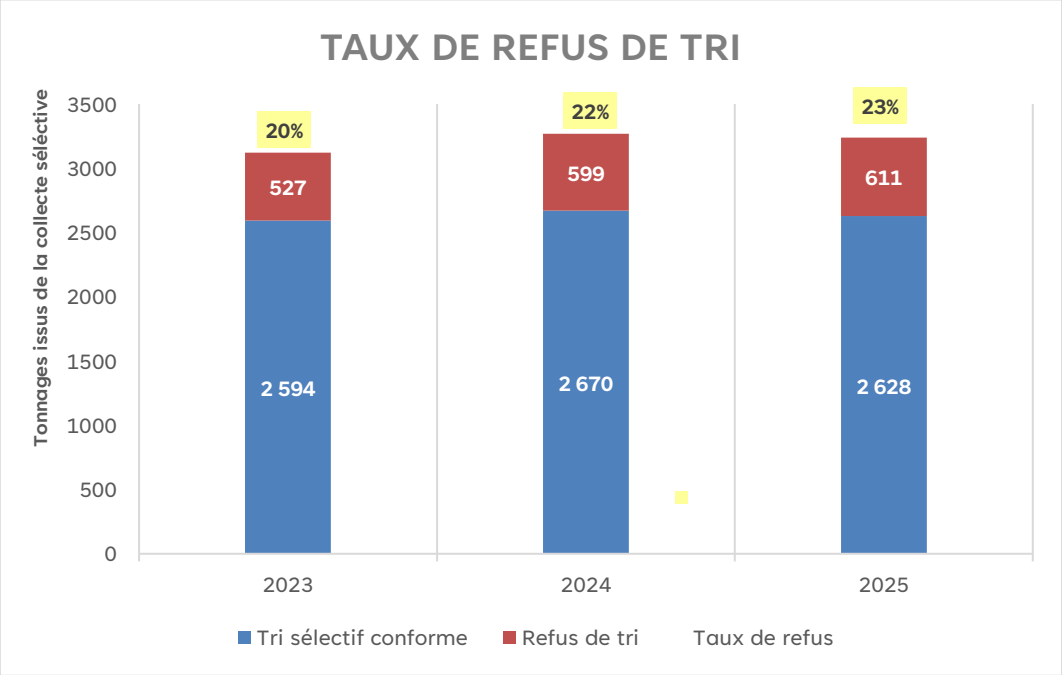

Figure 9 : Taux de refus de tri en 2023, 2024 et 2025

Les refus de tri sont généralement constitués d'emballages non vidés dans les sacs de tri, ainsi que de corps imbriqués les uns dans les autres, ne pouvant faire l'objet d'un recyclage matière en l'état. Il a également été constaté la présence de nombreux mouchoirs en papier et d'objets en plastique (ne constituant pas des emballages).

Le service poursuit ses efforts de sensibilisation pour contenir, voire réduire, le taux de refus. Les campagnes en porte-à-porte ainsi que des ateliers dans les écoles organisés manière ponctuelle, les années précédentes, ont montré leurs limites.

Afin de renforcer l'efficacité des actions de terrain, l'arrivée en 2025 d'une animatrice dédiée de façon pérenne aux missions de sensibilisation permettra de structurer et d'intensifier les démarches engagées. Son rôle visera à améliorer durablement la qualité du tri, réduire le taux de refus et, plus globalement, augmenter les performances de la collectivité en réduisant la quantité de déchets produits.

3.5. Déchèteries

- ***Fréquentation***

Les déchèteries ont enregistré **69 976 passages** en 2025 (**70 033 passages** en 2024), montrant une stabilisation de la fréquentation.

Les accès se répartissent sur les trois sites de la manière suivante :

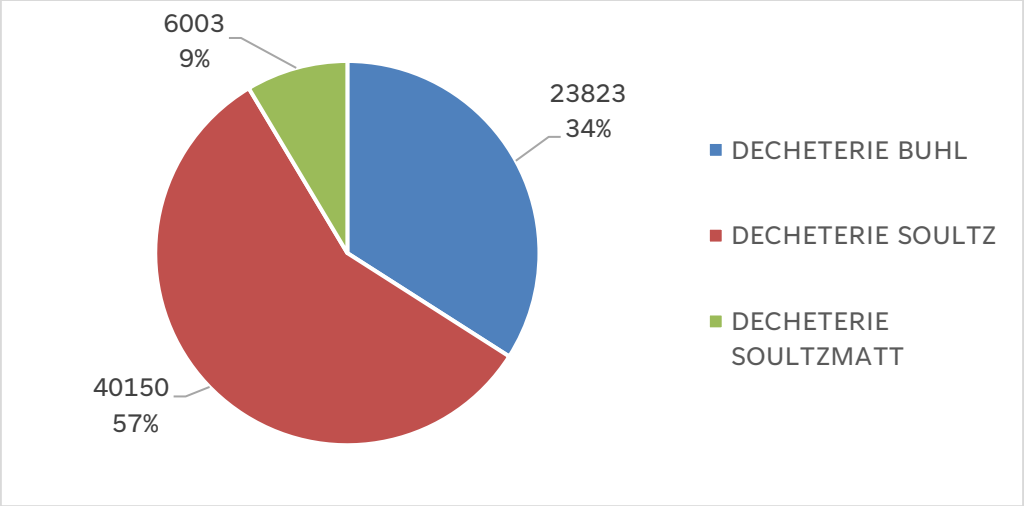

Figure 10 : Répartition des accès par déchèterie en 2025

La déchèterie de Soultz est le site le plus fréquenté, pour 57 % des accès, suivi par Buhl, pour 34 % des accès, et de Soultzmatt, pour 9 %.

- ***Quantités de déchets collectés (envoyés vers les exutoires)***

La quantité de déchets collectés correspond aux tonnages déposés sur les exutoires de tri, traitement et valorisation des déchets. Au total ce sont 9 309,1 tonnes gérées par les déchèteries, réparties de la façon suivante :

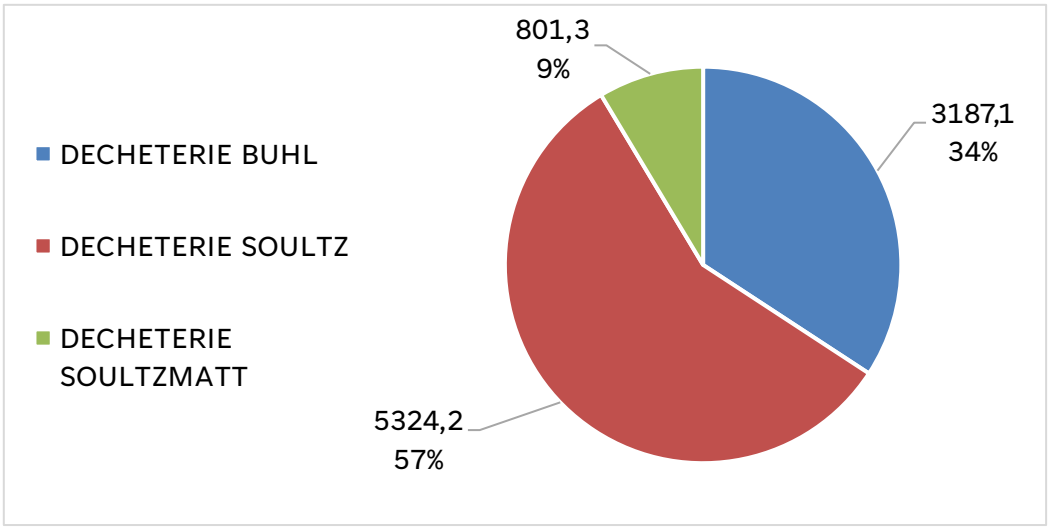

Figure 11 : Répartition des tonnages par déchèterie en 2025

Les annexes 4 à 7 présentent les statistiques de dépôts en déchèteries, entre 2024 et 2025. Les mises à disposition de bennes (gravats, déchets verts, bois et encombrants) ne sont pas comprises dans ces statistiques.

- ***Accès des professionnels***

En 2025, les passages des professionnels en déchèteries représentent 6 % de la fréquentation.

3.6. Filières de valorisation et de traitement : Où vont les déchets de la CCRG ?

- **Les bacs gris** (OMR) : 100 % vont en valorisation énergétique ou incinération
- **Le tri sélectif** : 77 % vont vers des centres de tri ou recyclage. Les 23 % restants qui constituent les refus de tri sont orientés vers la valorisation énergétique.
- **Les biodéchets :** 97 % vont en valorisation organique et 3% en valorisation énergétique (il s'agit des erreurs dans les bacs biodéchets).
- **Les déchèteries :** 100 % des déchets collectés vont en valorisation :
    - 50 % de valorisation matière
    - 20 % de valorisation organique
    - 30 % de valorisation énergétique
    - L'enfouissement ne concerne que les déchets d'amiante et une faible part des déchets collectés par ECOMAISON (déchets d'éléments d'ameublement).

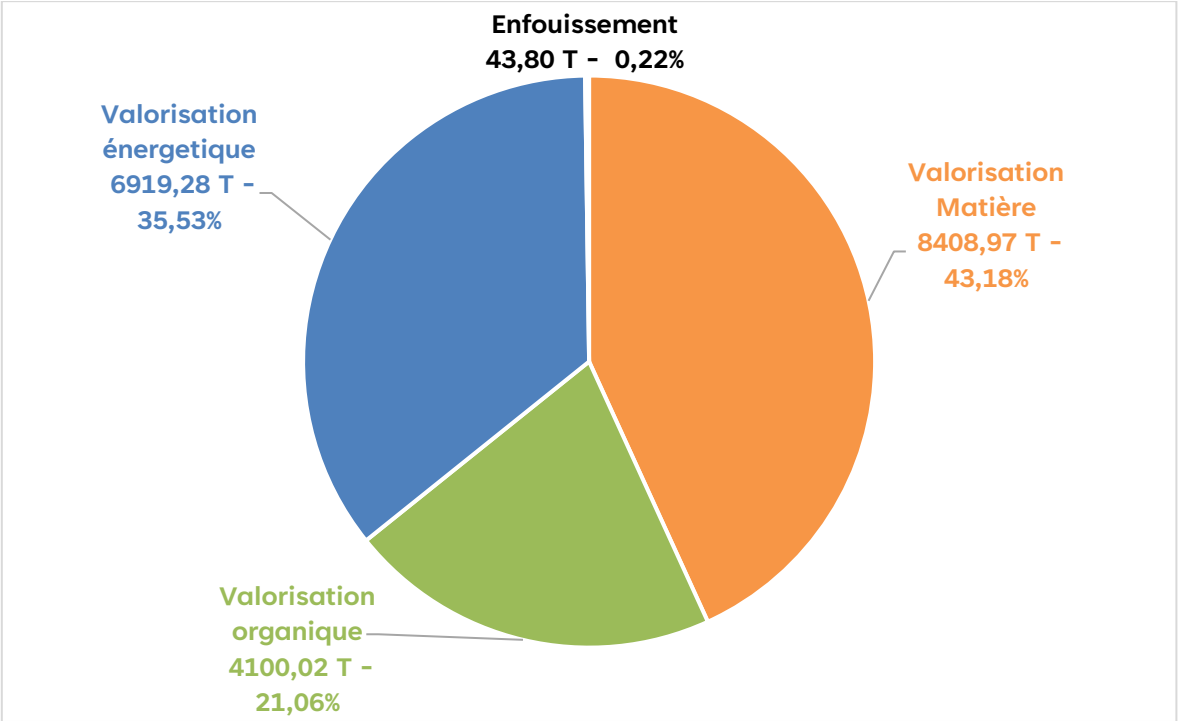

Figure 12 : Répartition des filières de traitement/valorisation en 2025

La mise en place du tri des Ordures Ménagères Encombrantes (OME) en déchèteries permet de séparer les déchets en deux flux distincts.

- **Le premier concerne l'incinération directe**, où les déchets triés par les usagers et déposés dans une benne dédiée sont envoyés directement à l'incinérateur
- **Le second flux est destiné à la production de Combustible Solide de Récupération (CSR)**. Les OME déposées sont acheminées vers une plateforme où elles subissent une opération de pré-tri, permettant d'extraire environ 3 % du flux pour une valorisation matière. Le flux résiduel, représentant environ 97 %, est transformé en CSR.

Grâce à cette organisation, près de 100 % des déchets produits sur le territoire sont valorisés.
Pour rappel, la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) fixe un objectif de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) admis en centre de stockage (enfouissement) à 10 % maximum des volumes produits, d'ici 2035.

3.7. Parc de contenants

Au 31 décembre 2025, le parc de contenants actifs, c'est-à-dire déployés sur le territoire et affectés aux usagers du service, s'élevait à 28 572, répartis comme suit :

Litrage	Biodéchets		Tri sélectif		OMR		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
80 litres	9 628	9 817			8 842	9 207	18 470	19 024
120 litres	1 299	1 474	122	115	5 451	5 283	6 872	6 872
240 litres	309	279	169	172	631	601	1 109	1 052
360 litres			164	173	157	156	321	329
660 litres			6	6	4		10	6
770 litres			671	675	608	614	1 279	1 289
Total général	**11 236**	**11 570**	**1 132**	**1 141**	**15 693**	**15 861**	**28 061**	**28 572**

Tableau 4 : Nombre de bacs actifs par flux et par volume en 2025

Les bacs de 80 litres sont les plus déployés quel que soit le flux.

3.8. Collecte des Ordures Ménagères Encombrantes (OME) à domicile



Ce service, restreint à une partie de la population (personnes âgées, invalides et à mobilité réduite) et assuré sur demande, a représenté 27 **rendez-vous** en 2025 (34 en 2024**),** pour **2,21 tonnes collectées** (2,26 tonnes en 2024).

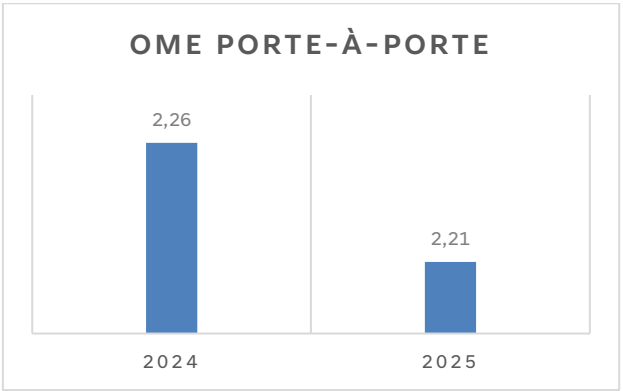

Figure 13 : Évolution du service de collecte des OME à domicile entre 2024 et 2025

Les tonnages collectés dans le cadre de ce service sont inclus dans les statistiques déchèteries.

4. PRESTATIONS ET SERVICES

4.1. Dotation en sacs de tri sélectif et sacs biodéchets

La distribution des sacs de pré-collecte se fait :
- à l'année, au service Environnement, aux horaires d'ouverture et à tout instant au niveau du distributeur automatique de sacs
- au siège de la CCRG (appoints), aux horaires d'ouverture
- en mairies, lors des permanences annuelles organisées et tenues par les agents du service *Déchets*.

Les statistiques 2025 liées à la distribution des sacs figurent dans le tableau ci-dessous :

Type de sacs	2024	2025	Évolution
Rouleau de 30 sacs biodéchets	64 883	59 781	-8%
Rouleau de 26 sacs de tri sélectif	35 529	32 772	-8%
Housses biodéchets 120 litres (Uniquement pour les professionnels)	179	144	-20%
Housses biodéchets 240 litres (Uniquement pour les professionnels)	357	299	-16%

Tableau 5 : Quantités de rouleaux de sacs (biodéchets et tri sélectif) distribués en 2025

Distributeur automatique de sacs

Dans le but d'améliorer continuellement la qualité du service offert aux usagers et de répondre à la problématique d'accessibilité pour les personnes ne pouvant se déplacer durant les heures d'ouverture du service, un distributeur automatique de sacs a été mis en place en avril 2024. Ce nouveau dispositif, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, permet aux usagers de se procurer des sacs à tout moment, offrant ainsi une plus grande autonomie et flexibilité dans l'accès à ce service essentiel pour la gestion des déchets sur le territoire.





En 2025, 13 618 rouleaux de sacs ont été retiré au distributeur automatique, soit 7 705 Rouleaux de sacs BIO (3 117 en 2024) 5 913 rouleaux de sacs de TRI (3 046 en 2024).

4.2. Mise à disposition de bennes aux usagers



Depuis 2015, la CCRG propose aux usagers du territoire la mise à disposition de bennes « Gravats », « Déchets verts » ou « Encombrants ». La prestation de pose et dépose de la benne, ainsi que le transport vers l'exutoire de traitement, sont assurés par FloRIOM SPL. En 2018, la CCRG a décidé d'étendre ce service pour les déchets de bois.

En 2025, ce service a représenté **34,76 tonnes** (44,96 tonnes en 2024), soit une diminution de 23 %.

FLUX	2024	2025
Bois	1,48	5,62
Déchets verts	19,46	7,86
Gravats	24,02	12,88
Métaux	0	0
OME	0	8,40
Tonnage total	**44.96**	**34.76**

Tableau 6 : Mise à disposition de bennes 2025 – Nombre et tonnages

4.3. Collecte de l'amiante

Afin de répondre aux besoins des usagers, la CCRG propose un service exceptionnel de collecte des déchets amiantés. Ce service, interrompu pendant plus d'un an en raison de contraintes réglementaires et techniques, a repris en juillet 2024.

Les collectes sont organisées en déchèterie de Buhl et accessibles uniquement sur inscription. Elles sont ouvertes prioritairement aux particuliers, les professionnels étant invités à se tourner vers des exutoires professionnels. La fréquence de ces collectes est trimestrielle.

En 2025, 21,24 tonnes d'amiante ont été collectées lors de 4 opérations à savoir :
- 26/02/2025 : 19 usagers pour 5,86 tonnes
- 04/06/2025 : 19 usagers pour 6,02 tonnes
- 10/09/2025 : 12 usagers pour 2,44 tonnes
- 03/12/2025 : 13 usagers pour 6,92 tonnes.



5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Budget 2025

Le Budget Primitif 2025 du service Environnement s'équilibrait pour :

- La section de fonctionnement à 9 547 875 €
- La section d'investissement à 2 617 825

soit un **total de 12 165 700 €.**

5.2. Compte Administratif 2025

L'examen du Compte Administratif 2025 du Budget Environnement (M4) fait apparaître un montant global de dépenses de 7 451 404 € (7 147 980 € en 2024), pour 9 556 728 € de recettes (9 680 988 € en 2024).

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 2 229 584 € (2 408 748 € en 2024).

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, par rapport aux prévisions, est de 92 % en 2025, soit un niveau identique à celui observé en 2024.

5.3. Principales dépenses de fonctionnement

Dépenses	Tiers	Montant (€ TTC)
Achat de sacs de tri et biodéchets	JEMACO, Socoplast	144 130 €
Traitement des déchets collectés en déchèteries	Divers	763 378 €
Tri du tri sélectif, mise en balles et traitement des refus de tri	COVED	717 097 €
Traitement OMR et biodéchets, cotisation	SM4	1 336 405€
Collecte en porte-à-porte, exploitation des déchèteries (gardiennage et transport), collecte des encombrants à domicile, prestations annexes	FloRIOM SPL	2 724 256 €

Tableau 7 : Principales dépenses de fonctionnement en 2025 (Extraites du Grand Livre 2025)

5.4. Principales recettes de fonctionnement

Recettes	Tiers	Montant (TTC)
Vente du verre	O-I Manufacturing France	15 205 €
Vente matériaux déchèteries	ESKA, ALSADIS / Cernay Environnement, SCHROLL	77 050 €
Vente matériaux tri sélectif	SUEZ RV, COVED/PAPREC, ARCELORMITTAL, etc.	359 033 €
Aides éco-organismes	CITEO	608 889 €
	ECOLOGIC	41 031 €
	ECOMAISON	11 889 €
	REFASHION (EcoTLC)	2 250 €
RIOM (hors location de bennes)	Usagers	5 688 794 €

Tableau 8 : Principales recettes de fonctionnement en 2025 (Extraites du Grand Livre 2025)

5.5. Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM)

- ***Tarifs 2025***

Les tarifs 2025 sont répartis selon cinq grilles tarifaires :
- RIOM pour les particuliers
- RIOM pour les meublés de tourismes
- RIOM pour les professionnels
- Services et prestations annexes
- Manifestations exceptionnelles.

Ils figurent en annexe 8.

5.6. Coût aidé

Le coût aidé du service public d'élimination des déchets correspond à la différence entre :
- le montant total des charges du service (prestations de collecte et de traitement, personnel, communication, etc.)
- et les recettes liées à la revente des matériaux et aux aides (éco-organismes notamment), hors recettes liées à la RIOM.

Il correspond au montant à recouvrir pour le financement du service par les usagers pour couvrir l'ensemble des charges.

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèteries	Biodéchets	Autres flux *en hab. de la collectivité*	Tous flux *en hab. de la collectivité*
Coût aidé 2024 *(€HT/hab.)*	**37,7 €**	**1,4 €**	**12,9 €**	**47,7 €**	**30,8 €**	**0,1 €**	**130,6 €**
Coût aidé 2023 (€HT/hab.)	*36,0 €*	*1,4 €*	*11,4 €*	*45,8 €*	*27,8 €*	*0,3 €*	***122,7 €***
Coût aidé 2024 Haut-Rhin (€HT/hab)	*38 €*	*2,2 €*	*8 €*	*38 €*	*17 €*	*NC*	***105 €***
Coût aidé 2023 Grand Est (€HT/hab)	*56 €*	*2 €*	*16 €*	*27 €*	*-*	*9 €*	***110 €***

Tableau 9 : Données 2024, les données 2025 n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration du rapport.

6. COMMUNICATION : ANIMATIONS, SENSIBILISATION ET SUPPORTS

6.1. Calendrier des collectes

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres et remis aux nouveaux arrivants, le calendrier des collectes rappelle les jours de collecte, le rattrapage des jours fériés, les horaires des déchèteries et la date de la distribution des sacs en mairies.



L'ensemble des calendriers de collecte par commune sont disponibles sur le site internet de la CCRG.

6.2. Sensibilisation par l'Animatrice Environnement et Déchets

À la suite d'une création de poste au sein du pôle technique, dans le service *Déchets*, une Animatrice *Environnement et Déchets* a pris poste le 2 juin 2025. Elle a pour mission principale d'accompagner, d'encadrer et d'animer des groupes hétérogènes d'usagers pour les sensibiliser, de manière générale, à la gestion et à la réduction des déchets. Elle conçoit et met en œuvre des outils de communication, organise des animations tout public et gère différents projets multi-partenariaux. De manière transversale, elle sera amenée à travailler sur d'autres thématiques environnementales en lien avec les déchets, notamment la préservation de la qualité de la ressource en eau et le changement climatique.

6.3. Mémo du tri

Le mémo du tri, concentré d'informations utiles et pratiques, est remis à tous les nouveaux arrivants et sert de support pour étayer l'explication de la gestion des déchets.



6.4. Bornes à verre personnalisées

Le projet de personnalisation des bornes à verre, initié en 2019, est entré dans sa dernière phase en 2024.

Ce projet a deux objectifs principaux :
- Augmenter les performances de collecte du verre
- Permettre aux bornes à verre d'être intégrées dans le paysage et le contexte environnemental et/ou patrimonial.

La réalisation a démarré en 2021 sur plusieurs bornes du territoire.

Le coût total de réalisation des œuvres artistiques s'élève à 85 300 € pour 34 bornes (hors coût d'acquisition de la borne « nue »).

En 2025, les 7 dernières bornes ont été personnalisées et déployées dans les communes de Hartmannswiller, Issenheim, Lautenbach et Raedersheim.



Figure 14 : Installation des 3 bornes personnalisées sur la commune de Raedersheim

6.5. Exposition UFC Que-choisir à l'accueil du SEA

Une exposition a été organisée et installée à l'accueil du service Environnement sur la thématique « Photo gâchis » de l'UFC Que-choisir, du 7 mai au 10 juin 2025.



6.6. Animations

6.6.1. En milieu scolaire

L'animatrice *Environnement et Déchets* a conçu un programme d'animations scolaires à destination des écoles élémentaires du territoire. Arrivée durant l'été 2025, elle a pu débuter ce programme en octobre. Celui-ci a permis de proposer des animations dans 13 classes, du CP au CM2.

Un diplôme symbolique a été élaboré pour valoriser l'engagement des classes ayant pris part à l'animation. Ce diplôme est remis aux enseignants et aux élèves à la fin de chaque séance.



288 enfants ont ainsi été sensibilisés.

6.6.2. Grand public

- ***La semaine de l'eau et du climat***

La première édition, organisée en 2025, s'est déroulée du 13 septembre au 4 octobre 2025.



La Semaine de l'eau et du climat vise à sensibiliser le public à la richesse du patrimoine local en matière d'eau et de biodiversité, à encourager l'adoption de bons gestes pour préserver l'environnement, et enfin à inciter chacun à participer activement à l'adaptation au changement climatique.



Dans ce cadre, le service Environnement a proposé un atelier thématique portant sur le lien entre biodiversité et gestion des déchets :



La

Bricolo Ecolo party

« Fabrique ta mangeoire à oiseaux avec des matériaux de récupération avec un focus sur les espèces locales d'oiseaux ».

13 personnes étaient présentes lors de cette animation du 1er octobre 2025.

- ***Journées Nationales de la Réparation***

Les 16, 17, 18 et 19 octobre avaient lieu les journées nationales de la réparation. Ces journées ont pour objectif de mettre en lumière les initiatives visant à réparer et prolonger la durée de vie de nos objets.



L'animatrice *Environnement et Déchets* de la CCRG a participé à ces manifestations dans le cadre de la campagne de communication commune menée avec l'association HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée), partenaire de la CCRG. Elle a animé une journée consacrée à cette thématique, en collaboration avec Caroline Schindler de l'Atelier des Blunes, le 18 octobre à Soultz.



La journée s'est articulée en deux temps :

- Le matin : un atelier d'accompagnement et de réalisation d'un sac à vrac
- L'après-midi : un atelier de création d'objets du quotidien (gant de toilette, lingette lavable, bavoir) à partir de serviettes éponges.

Au total, 13 personnes (enfants et parents) ont participé à ces animations.

- ***SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)***

Du 22 au 30 novembre 2025, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets avait pour thème les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Le service Environnement de la CCRG a mobilisé son réseau afin de proposer plusieurs animations et a relayé la campagne sur les réseaux sociaux via sa page Facebook.

Les actions suivantes ont été organisées :



- **Mardi 25 novembre** : stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire, en partenariat avec l'épicerie sociale de Guebwiller. Une vingtaine d'adhérents a été sensibilisée sur le sujet

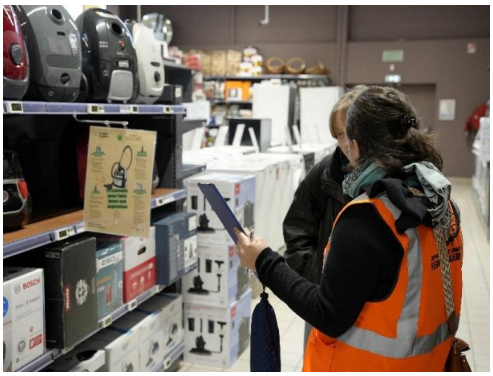

- **Mercredi 26 novembre** : stand au Leclerc d'Issenheim avec sensibilisation des passants à la consommation responsable et à l'entretien des équipements électriques et électroniques, ainsi qu'à la réparation et au réemploi



- **Du 22 au 30 novembre** : collecte de téléphones portables usagés dans deux collèges du territoire : le collège Mathias Grünewald à Guebwiller et le collège du Hugstein à Buhl. Les éco-délégués ont été sensibilisés à la thématique afin de devenir relais du projet.

6.6.3. Bilan synthétique des animations et synthèse des animations 2025

CIBLE	TYPE	LIEU	THEMATIQUE	DESCRIPTION	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Grand Public	Atelier Brico Ecolo party	Château de la Neuenbourg à Guebwiller	Semaine de l'eau et du climat	Atelier de mangeoires à oiseaux avec sensibilisation sur les espèces locales d'oiseaux, goûter offert	01/10/2025	13
Grand Public	Atelier couture et upcycling	L'atelier des Blunes à Soultz	Journées Nationales de la Réparation	Atelier de réalisation de sacs à vrac et d'objets du quotidien à partir de serviettes éponges	18/10/2025	13
Grand Public	Stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire	Épicerie sociale à Guebwiller	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Discussion autour des conseils et astuces pour éviter les déchets alimentaires	25/11/2025	20
Grand Public	Stand de sensibilisation sur les équipements électriques et électroniques	E. Leclerc d'Issenheim	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Sensibilisation des clients sur leur consommation et l'entretien des appareils électriques/électroniques	26/11/2025	30
Scolaires	Collecte de téléphones usagés	Collèges de Guebwiller et de Buhl	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Sensibilisation des éco-délégués sur les composants et le devenir/recyclage des téléphones	22/11 au 30/11/2025	50
Scolaires	Animations en milieu scolaire	Plusieurs écoles du territoire	Initiation et sensibilisation au tri et à la prévention des déchets	Classes allant du CP au CM2 sur différentes thématiques : gaspillage alimentaire, compostage, tri et devenir, tri et réduction	Septembre à décembre 2025, avec une moyenne de 2 interventions par semaine	288
TOTAL						**414**

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES COLLECTES 2025

APPLICABLE AU 01/01/2025

	TRI SÉLECTIF		OMR		BIODÉCHETS
	Semaines impaires	Semaines paires	Semaines impaires	Semaines paires	
	Toutes les deux semaines		Toutes les deux semaines		Toutes les semaines
Bergholtz	Jeudi		Mercredi		Lundi
Bergholtz-Zell	Jeudi		Mercredi		Lundi
Buhl	Jeudi		Mardi		Lundi
Guebwiller	Mardi		Mercredi		Vendredi
Guebwiller Centre-Ville	Mardi C1		Mercredi		Vendredi
Hartmannswiller	Jeudi		Mercredi		Lundi
Issenheim	Jeudi		Jeudi		Lundi
Jungholtz	Jeudi		Mercredi		Lundi
Lautenbach	Jeudi		Mardi		Vendredi
Lautenbach-Zell	Jeudi		Mardi		Vendredi
Linthal	Jeudi		Mardi		Vendredi
Merxheim	Jeudi		Mercredi		Lundi
Murbach	Jeudi		Mardi		Lundi
Orschwihr	Jeudi		Mercredi		Lundi
Raedersheim	Jeudi		Mercredi		Lundi
Rimbach	Jeudi		Mercredi		Lundi
Rimbach-Zell	Jeudi		Mercredi		Lundi
Soultz	Mardi		Mercredi		Vendredi
Soultzmatt-Wintzfelden	Jeudi		Jeudi		Lundi
Wuenheim	Jeudi		Mercredi		Lundi

ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Mois	BIODECHETS				Tri sélectif				OMR			
	2024	2025	Ecart (T)	Ecart (%)	2024	2025	Ecart (T)	Ecart (%)	2024	2025	Ecart (T)	Ecart (%)
Janvier	193,50	212,86	19,36	10%	266,56	255,92	-10,64	-4%	338,3	314,64	-23,66	-7%
Février	177,34	175,08	-2,26	-1%	227,56	198,62	-28,94	-13%	285,24	256,98	-28,26	-10%
Mars	198,76	201,54	2,78	1%	191,43	193,98	2,55	1%	274,84	268,26	-6,58	-2%
Avril	209,56	187,24	-22,32	-11%	219,92	215,36	-4,56	-2%	289,26	322,52	33,26	11%
Mai	209,68	203,74	-5,94	-3%	221,86	223,36	1,5	1%	331,64	278,84	-52,8	-16%
Juin	192,36	204,36	12	6%	201,1	192,68	-8,42	-4%	275,46	271,04	-4,42	-2%
Juillet	206,38	176,98	-29,4	-14%	231,12	262,44	31,32	14%	322,78	328,64	5,86	2%
Août	219,34	215,54	-3,8	-2%	227,74	199,54	-28,2	-12%	275,98	260,36	-15,62	-6%
Septembre	222,24	230,32	8,08	4%	212,54	229,8	17,26	8%	263,96	270,66	6,7	3%
Octobre	205,04	219,82	14,78	7%	248,6	225,04	-23,56	-9%	340,28	334,88	-5,4	-2%
Novembre	203,32	185,38	-17,94	-9%	197,34	196,46	-0,88	0%	261,38	265,3	3,92	1%
Décembre	198,9	205,22	6,32	3%	224,4	235,24	10,84	5%	286,9	328	41,1	14%
Total général	**2436,42**	**2418,08**	**-18,34**	**-1%**	**2670,17**	**2628,44**	**-41,73**	**-2%**	**3546,02**	**3500,12**	**-45,9**	**-1%**

Mois	PORTE-A-PORTE				Ecart (T)	Ecart (%)
	2024		2025			
	Quantité(t)	Kg/an/Hab	Quantité(t)	Kg/an/Hab		
janvier	798,36	20,48	783,42	20,13	-14,94	-2%
février	690,14	17,70	630,68	16,21	-59,46	-8%
mars	665,03	17,06	663,78	17,06	-1,25	0%
avril	718,74	18,44	725,12	18,63	6,38	1%
mai	763,18	19,58	705,94	18,14	-57,24	-7%
juin	668,92	17,16	668,08	17,17	-0,84	0%
juillet	760,28	19,50	768,06	19,74	7,78	1%
août	723,06	18,55	675,44	17,36	-47,62	-6%
septembre	698,74	17,92	730,78	18,78	32,04	5%
octobre	793,92	20,36	779,74	20,04	-14,18	-2%
novembre	662,04	16,98	647,14	16,63	-14,9	-2%
décembre	710,2	18,22	768,46	19,75	58,26	8%
Total général	**8652,61**	**221,94**	**8546,64**	**219,62**	**-105,97**	**-1%**

Tableau 10 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte entre 2024 et 2025, par mois

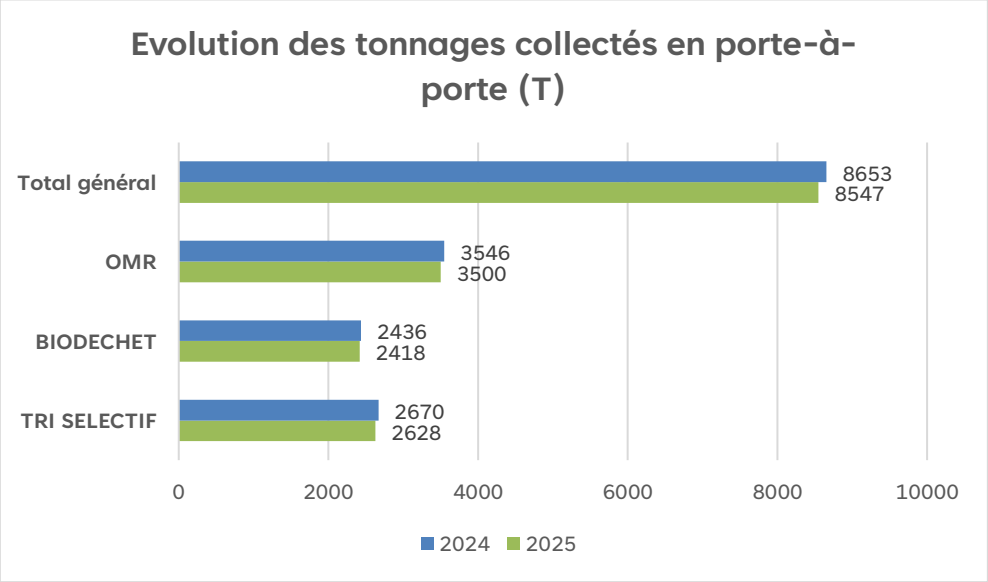

Figure 15 : Évolution des tonnages collectés en porte-à-porte entre 2024 et 2025

ANNEXE 3 : VERRE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

	VERRE					
	2024		2025		Ecart (T)	Ecart (%)
Mois	Quantité(t)	Kg/an/Hab	Quantité(t)	Kg/an/Hab		
janvier	150,82	3,87	131,84	3,39	-18,98	-12%
février	121,88	3,13	116,26	2,99	-5,62	-4%
mars	121,16	3,11	133,5	3,43	12,34	10%
avril	161,38	4,14	136,04	3,50	-25,34	-16%
mai	133,86	3,43	125,98	3,24	-7,88	-6%
juin	122,06	3,13	128,44	3,30	6,38	5%
juillet	154,74	3,97	156,8	4,03	2,06	2%
août	138,88	3,56	126,98	3,26	-11,9	-8%
septembre	141,62	3,63	142,58	3,66	0,96	1%
octobre	130,02	3,33	107,36	2,76	-22,66	-17%
novembre	110,56	2,84	113,6	2,92	3,04	3%
décembre	150,98	3,87	142,3	3,66	-8,68	-6%
Total général	**1637,96**	**42,01**	**1561,68**	**40,13**	**-76,28**	**-4%**

Tableau 11 : Tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire entre 2024 et 2025, par mois

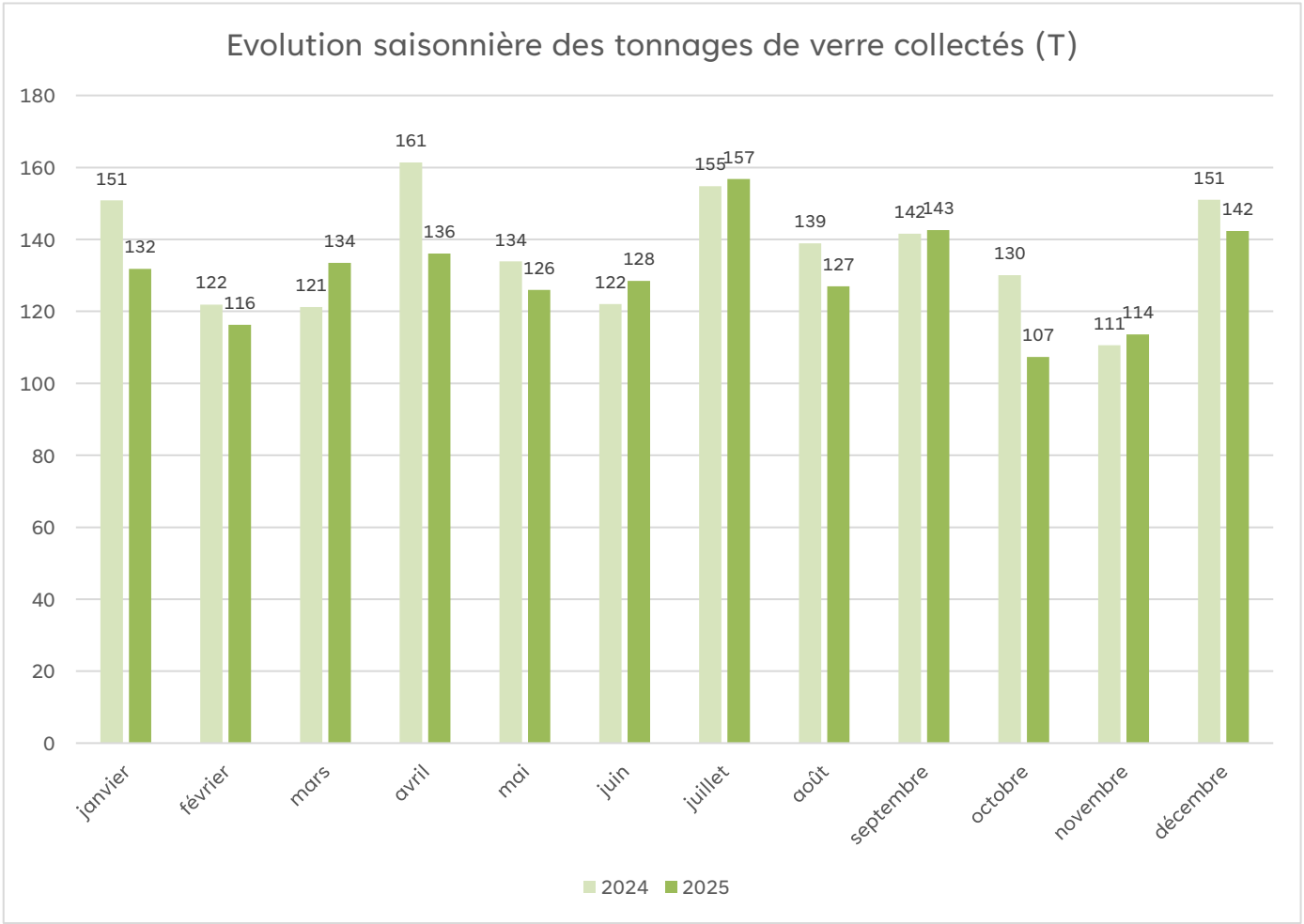

ANNEXE 4 : TONNAGES COLLECTES DANS LES 3 DECHETERIES ENTRE 2023 ET 2025

	OME			PAPIERS			CARTONS			DECHETS VERTS			GRAVATS		
Mois	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	202,46	140,02	184,72	5,34	9,62	5,24	23,78	13,18	16,26	60,3	37,68	41,5	86,76	82,06	108,06
février	182,38	216,92	178,8	10,72	5,14	10,24	9,92	28,24	9,16	75,18	131	106,32	84,36	129,18	109,1
mars	230,24	221,74	220,54	0	5,82	4,58	13,74	10,74	24,26	107	184,62	181,88	146,7	169,86	164,68
avril	208,12	219,48	248,7	5,02	4,6	9,24	26,04	21,84	14,46	128,94	145,18	170,18	142,38	221,28	216,08
mai	257,8	230,94	263,18	4,88	10,24	0	18,82	16,02	15,34	201,8	196,04	184,1	183,08	221,12	194,02
juin	223,54	207,4	193,48	4,98	5,32	5,2	17,62	13,44	18,04	153,52	199,96	124,57	163,16	173,94	169,78
juillet	227,32	254,7	259,92	5,38	4,48	10,24	16,74	25,6	16,72	148,86	196,8	139,12	160,52	206,42	184,66
août	251,6	234,08	199,06	4,4	9,9	9,38	18,9	20,52	19,82	152,46	199,26	150,36	223,9	209,52	170,18
septembre	181,76	185,7	217,62	5,22	10,46	4,5	17,86	11,5	11,96	151,16	180,54	166,2	164,8	158,72	130,4
octobre	208,1	271,18	227,24	4,54	0	6,04	18,24	19,22	18,36	197,34	283,12	236,9	134,16	170,84	135,04
novembre	188,88	161,32	195,62	5,18	10,8	5,44	9,62	9,54	21,34	135,76	171,9	165,5	97,84	95,48	128,64
décembre	159,12	173,26	176,8	0	5,38	5,1	19	23,16	11,42	106,52	106,8	92,08	77,24	60,46	176,28
Total général	**2521,32**	**2516,74**	**2565,68**	**55,66**	**81,76**	**75,2**	**210,28**	**213**	**197,14**	**1618,84**	**2032,9**	**1758,71**	**1664,9**	**1898,88**	**1886,92**

	METAUX			BOIS			HUISSERIES			BATTERIES		
Mois	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	25,64	19,626	16,98	52,82	68,86	51,56	5,29	2,88	5,1	0	0	0,866
février	20,64	15,34	30,76	57,3	88,24	64,42	2,02	6,66	5,14	0,805	1,512	0,682
mars	30,334	49,186	25,26	64,42	74,05	78,24	4,72	4,85	6,06	0,715	0,736	0,87
avril	32,947	27,04	42,30	78,48	95,48	94	3,36	4,31	5,99	0,818	0	0,705
mai	32,378	37,77	28,96	80,96	83,78	84,04	4,6	5,85	9,26	2,602	1,419	2,474
juin	32,02	24,56	33,90	62,52	77,91	58,3	6,62	3,83	5,05	0	0,773	0,614
juillet	27,84	37,9	35,64	96,56	89	88,08	5,04	4,5	5,66	1,687	0,571	0
août	30,72	38,936	33,98	96,1	105,56	91,7	5,45	5,94	4,55	0	1,327	2,509
septembre	37,046	24,4	33,92	88,7	65,08	77,24	4,11	3,14	6,97	0	0,668	1,296
octobre	22,59	33,04	32,10	82,38	99,52	75,46	4,37	5,01	6,03	1,574	2,491	0
novembre	21,79	23,46	25,30	69,08	42,82	62,5	3,71	3,7	5,84	0,705	0	0
décembre	24,3	21,58	18,32	50,36	74,62	54,24	4,07	6,55	7,9	0	0	3,269
Total général	**338,245**	**352,838**	**357,42**	**879,68**	**964,92**	**879,78**	**53,36**	**57,22**	**73,55**	**8,906**	**9,497**	**13,285**

	PILES			HUILES MOTEURS			HUILES VEGETALES			DEEE			ECO DDS		
Mois	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	0	0	1,26	1,8	1,08	0	0,985	0	20,659	26,395	27,82	2,071	2,186	2,482
février	0	0	0	0	1,26	0,99	0,933	0,779	0,776	24,642	26,261	24,781	2,096	2,62	2,295
mars	0	0,5	0	1,62	1,44	0,63	0	0,847	0	23,653	29,726	32,699	2,245	2,161	2,299
avril	2,192	0	0,603	1,53	0,63	2,16	0,844	0	1,499	23,37	30,686	33,888	2,15	2,795	2,871
mai	0	0	0	1,62	3,06	1,53	0	1,766	0	28,293	29,483	33,449	2,842	2,65	2,647
juin	0	0	0	1,53	1,62	1,35	0	0	0	27,055	26,904	28,602	2,681	1,983	2,802
juillet	0	1,852	0	1,71	0,72	2,52	1,748	0,695	0,742	27,169	40,283	35,286	3,116	2,713	3,756
août	0,514	0,581	0,608	1,53	2,25	1,8	0	0	0	36,037	37,454	32,845	2,964	3,241	2,953
septembre	0,611	0	1,841	1,44	2,34	1,35	0,799	0	0,762	29,835	31,41	33,142	2,835	2,573	2,043
octobre	0	0	0	0,72	0,81	2,34	0	1,504	0,933	24,379	36,475	28,914	2,395	3,833	2,422
novembre	0	0	0	0,81	1,35	1,35	0,781	0	0	26,753	22,828	24,824	2,237	1,938	2,664
décembre	2,333	1,961	0	0,81	1,26	0,81	0	0	0	19,809	28,614	26,86	1,38	2,458	2,485
Total général	**5,65**	**4,894**	**3,052**	**14,58**	**18,54**	**17,91**	**5,105**	**6,576**	**4,712**	**311,654**	**366,519**	**363,11**	**29,012**	**31,151**	**31,719**

	ECO DDS			Néons			AMIANTE/FC			ECO MAISON		
Mois	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	2,071	2,186	2,482	0	0,132	0	0	0	0	36,06	41,64	52,99
février	2,096	2,62	2,295	0,219	0,336	0,087	0	0	5,86	40,32	45,5	50,75
mars	2,245	2,161	2,299	0	0,103	0,132	0	0	0	45,3	51,32	65,11
avril	2,15	2,795	2,871	0,118	0,184	0,106	0	0	0	45,78	52,59	56,09
mai	2,842	2,65	2,647	0,187	0,218	0,287	0	0	0	50,92	55,01	71,41
juin	2,681	1,983	2,802	0	0,105	0	0	0	6,02	48,92	51	64,63
juillet	3,116	2,713	3,756	0,14	0,092	0,116	0	3,74	0	47,1	71,59	70,04
août	2,964	3,241	2,953	0,206	0,189	0,12	0	0	0	56,52	65,21	74,07
septembre	2,835	2,573	2,043	0,089	0,225	0,116	0	0	2,44	42,92	52,16	62,41
octobre	2,395	3,833	2,422	0,246	0	0,116	0	0	0	43,46	66,18	63,94
novembre	2,237	1,938	2,664	0	0	0	0	0	0	36,7	50,28	63,5
décembre	1,38	2,458	2,485	0	0	0,223	0	4,04	6,92	39,58	52,93	57,02
Total général	**29,012**	**31,151**	**31,719**	**1,205**	**1,584**	**1,303**	**0**	**7,78**	**21,24**	**533,58**	**655,41**	**751,96**

	PLASTIQUES RIGIDES			POLYSTYRENE + FILM			SOLS ET DALLES PVC			ABJth			ASL		
Mois	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	3,76	6,062	0	2,14	0,47	0	0	0	0	0,237	0,168	0,122	0,78	1,115
février	0	4	6,229	0	1	0,35	0	0,67	0	0	0,236	0,248	0	0,831	0,762
mars	0	5,76	6,302	0	0,82	0,35	0	0	0	0	0,679	0,638	0,6	1,394	0,819
avril	0	8,921	9,34	0	1,83	0,4	0	0,458	0	0,16	1,048	1,321	1,123	1,193	1,671
mai	0	6,843	7,35	0	1,15	0,12	0	0	0	1,533	0,906	0,845	1,64	1,71	1,44
juin	0	5,846	8,669	0	2,992	0,2	0	0	0	0,418	0,796	0,661	0,995	1,211	1,023
juillet	0	7,022	9,392	0	0,42	0,58	0	0	0	0,418	1,054	0,331	1,133	1,986	1,514
août	0	6,775	9,686	0	0,3	0,17	0	0	0	0,866	1,035	0,965	1,432	1,862	1,774
septembre	1,3	7,188	7,98	1,5	0,4	0	0	0	0	0,954	0,421	0,754	1,761	1,141	1,166
octobre	0	7,924	6,51	1,52	0,43	0,09	0	0	0	0,435	0,532	0,699	1,031	1,096	1,155
novembre	8,78	5,667	4	2,04	0,27	0,06	0	0	0	0,798	0,45	0,42	0,82	0,715	0,865
décembre	3,6	5,649	5,722	0	0,78	0,54	0	0	0	0,311	0,279	0,53	0,695	0,981	0,572
Total général	**13,68**	**75,355**	**87,242**	**5,06**	**12,532**	**3,33**	**0**	**1,128**	**0**	**5,893**	**7,673**	**7,58**	**11,352**	**14,9**	**13,876**

Tableau 12 : Évolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2023 et 2025

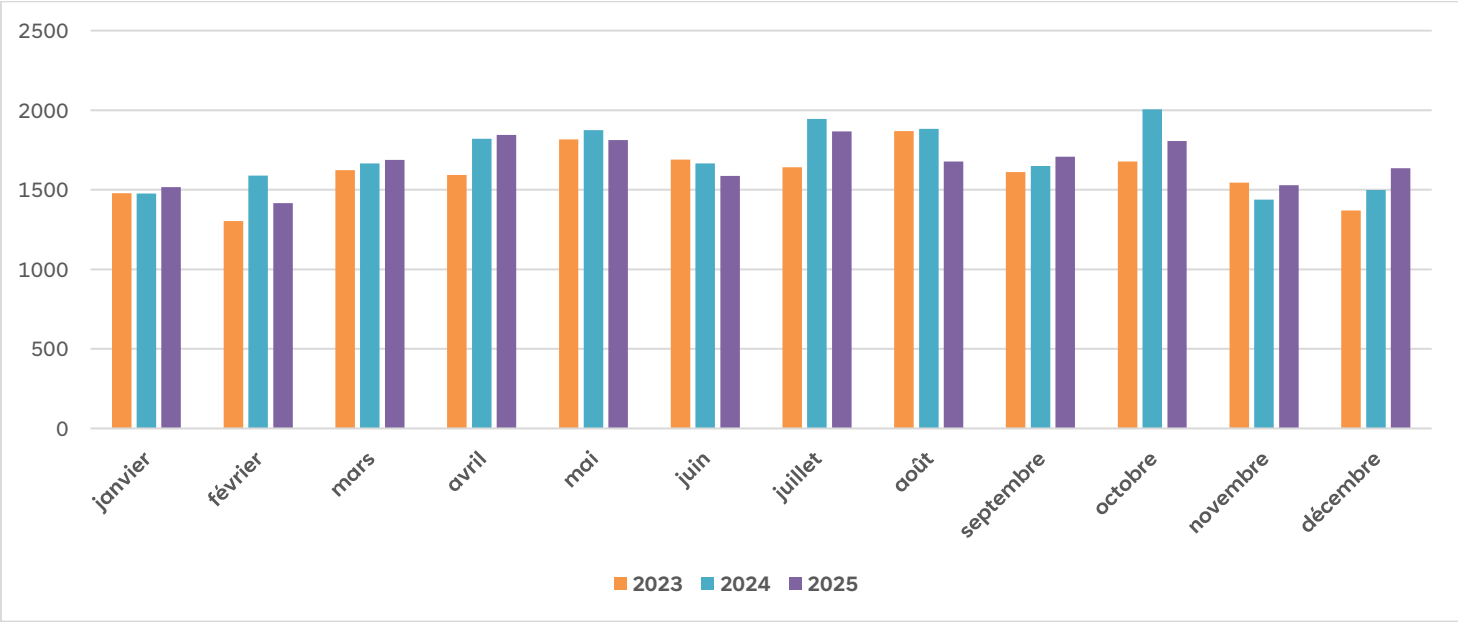

Figure 16 : Saisonnalité des dépôts entre 2023 et 2025

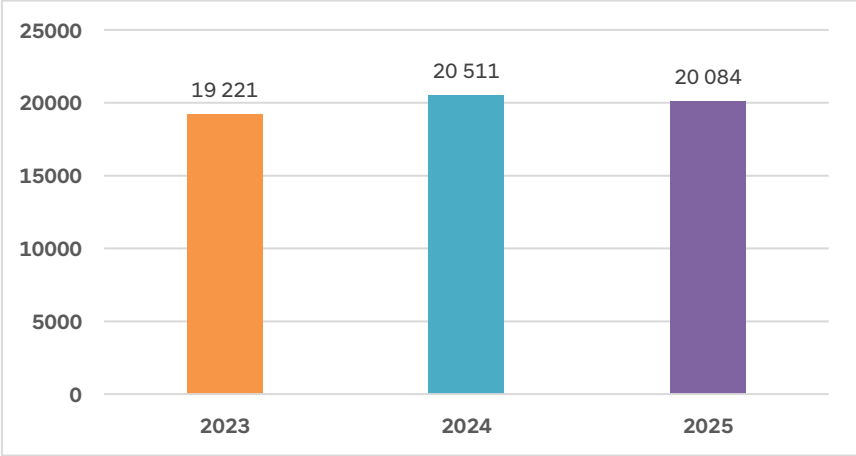

Figure 17 : Evolution des quantités collectées en déchèteries entre 2023 et 2025

ANNEXE 5 : DECHETERIE DE BUHL

Mois	OME			PAPIERS			CARTONS			DECHETS VERTS			GRAVATS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	77,14	52,66	69,14	0	4,72	5,24	9,6	6,7	6,52	18,74	8,18	10,78	35,04	29,48	38,34
février	82,72	80,76	66,24	5,74	0	5,16	5,1	6,56	5,32	38,58	47,36	34,34	30,7	40,58	39,52
mars	86,18	74,16	79,3	0	5,82	0	3,72	4,06	5,42	43,98	56,9	61,1	59,36	40,02	62,26
avril	66,92	76,5	76,54	0	0	4,86	10,32	5	3,5	39,72	42,9	52,12	47,56	104,82	68,84
mai	85,6	105,9	102,74	0	5,2	0	7,3	8,24	5,64	66,86	68,28	56,5	57,1	90,56	55,96
juin	79,68	74,86	71,6	0	0	0	7,54	4,26	6,06	55,7	71,22	39,01	57,46	66,66	67,9
juillet	71,94	106,34	88,98	0	0	4,88	8,1	6,06	5,76	40,4	62,94	43,72	48,74	82,92	54,32
août	87,42	80,96	66,06	4,4	4,76	5,2	4,48	5,38	3,48	41,4	67,94	48,24	85,74	79,34	49,78
septembre	75,64	67,3	68,16	0	5,54	0	4,34	4,24	3,5	61,38	58,32	63,18	47,5	58,6	37,04
octobre	68,72	90,16	86,56	0	0	6,04	8,08	7,18	11,08	59,2	84,8	73,26	39,98	57	35,46
novembre	74,76	62,22	58,34	0	6,1	0	0	3,12	4,1	43,2	56,22	53,9	44,02	33,9	34,78
décembre	49,08	61,68	79,76	0	0	5,1	10,24	5,86	4,34	38	35,62	34,52	21,78	20,86	66,34
Total	**905,8**	**933,5**	**913,42**	**10,14**	**32,14**	**36,48**	**78,82**	**66,66**	**64,72**	**547,16**	**660,68**	**570,67**	**574,98**	**704,74**	**610,54**

Mois	METAUX			BOIS			HUISSERIES			BATTERIES		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	10,5	6,446	4,22	20,98	17,9	21,82	2,7	1	2,31	0	0	0
février	10,38	8,66	11,10	21,1	16,62	19,3	1,3	2,59	2,83	0	0	0,682
mars	11,714	16,446	6,86	20,44	23,18	22,98	1,68	1,06	2,35	0,715	0,736	0
avril	10,279	9,94	16,82	24,38	23,42	30,5	1,32	1,48	2,64	0	0	0
mai	15,4	13,93	12,50	25,8	27,32	26,68	1,88	2,65	5,02	0,882	0	0,738
juin	11,13	6,9	9,86	17,54	28,05	16,26	3,01	2,07	2,24	0	0	0
juillet	6,14	13,48	10,92	28,72	29,58	23,96	1,41	1,99	2,6	0,877	0,571	0
août	14,42	14,7	10,22	29,46	29,96	29,44	3,97	2,87	1,46	0	0	0,858
septembre	9,12	7,12	10,88	31,04	18,02	18,48	1,51	1,4	2,82	0	0	0
octobre	6,26	8,08	14,36	24,24	30,02	28,66	1,8	2	2,17	0	0,817	0
novembre	10,61	9,96	7,94	19,4	10,56	13,2	1,66	1,46	1,66	0,705	0	0
décembre	7,6	10,58	7,00	14,66	18,68	19,82	1,83	3,59	2,9	0	0	0,703
Total général	**123,553**	**126,242**	**122,68**	**277,76**	**273,31**	**271,1**	**24,07**	**24,16**	**31**	**3,179**	**2,124**	**2,981**

Mois	PILES			HUILES MOTEURS			HUILES VEGETALES			DEEE			ECO DDS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	0	0	0,63	0,9	0	0	0	0	8,609	9,612	10,052	0,718	0,785	0,939
février	0	0	0	0	0,63	0,99	0,933	0,779	0	10,289	9,918	7,668	1,165	1,35	1,172
mars	0	0,5	0	0,81	0,72	0	0	0	0	10,074	9,672	11,094	1,179	0,569	0,863
avril	0,533	0	0,603	0,72	0	0,72	0	0	0,668	6,736	12,129	11,613	1,003	0,992	1,256
mai	0	0	0	0	1,62	0,72	0	0,934	0	13,812	10,376	12,91	0,932	1,002	1,088
juin	0	0	0	0,81	0,81	0,63	0	0	0	9,988	9,829	10,482	1,022	0,701	1,18
juillet	0	0,389	0	0,9	0,09	0,81	0,848	0	0	9,147	14,687	12,104	0,946	1,123	1,64
août	0	0	0,608	0,72	0,72	0,99	0	0	0	11,869	14,016	11,661	1,071	1	1,258
septembre	0,611	0	0	0	1,62	0,54	0	0	0	11,498	13,954	10,796	1,172	0,873	0,89
octobre	0	0	0	0	0	0,81	0	0,766	0,933	9,734	13,831	9,229	0,964	1,473	0,946
novembre	0	0	0	0,81	0,72	0,72	0	0	0	10,565	8,88	8,249	0,985	0,416	1,115
décembre	0,566	0,616	0	0	0,63	0	0	0	0	6,714	9,739	11,514	0,373	1,265	1,107
Total	**1,71**	**1,505**	**1,211**	**5,4**	**8,46**	**6,93**	**1,781**	**2,479**	**1,601**	**119,035**	**136,643**	**127,372**	**11,53**	**11,549**	**13,454**

Mois	ECO DDS			Néons			AMIANTE/FC			ECO MAISON		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0,718	0,785	0,939	0	0	0	0	0	0	17,82	20,2	20,67
février	1,165	1,35	1,172	0,116	0,114	0	0	0	5,86	21,06	22,24	19,31
mars	1,179	0,569	0,863	0	0	0,132	0	0	0	18,28	21,5	25,66
avril	1,003	0,992	1,256	0	0,085	0	0	0	0	20,8	20,92	23,4
mai	0,932	1,002	1,088	0,187	0,106	0,094	0	0	0	23,66	23,42	31,38
juin	1,022	0,701	1,18	0	0,105	0	0	0	6,02	20,14	22,68	27,42
juillet	0,946	1,123	1,64	0	0	0	0	3,74	0	17,5	33	29,44
août	1,071	1	1,258	0	0,096	0,12	0	0	0	21,56	27,24	26,7
septembre	1,172	0,873	0,89	0	0	0	0	0	2,44	17,04	19,12	28,57
octobre	0,964	1,473	0,946	0,144	0	0	0	0	0	17,86	29,81	23,8
novembre	0,985	0,416	1,115	0	0	0	0	0	0	14,58	21,98	23,01
décembre	0,373	1,265	1,107	0	0	0,107	0	4,04	6,92	14,52	24,99	24,96
Total	**11,53**	**11,549**	**13,454**	**0,447**	**0,506**	**0,453**	**0**	**7,78**	**21,24**	**224,82**	**287,1**	**304,32**

Mois	PLASTIQUES RIGIDES			POLYSTYRENE + FILM			SOLS ET DALLES PVC			ABJth			ASL		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	0	0,832	0	0	0	0	0	0	0	0,131	0	0	0,291	0,523
février	0	0	1,089	0	0	0	0	0	0	0	0,052	0,041	0	0,288	0,185
mars	0	0	0,522	0	0	0	0	0	0	0	0,208	0	0,418	0,521	0,294
avril	0	0,821	0	0	1,83	0	0	0	0	0	0,32	0,406	0,12	0,573	0,52
mai	0	0,448	1	0	0	0	0	0	0	0,672	0,242	0,248	0,561	0,685	0,387
juin	0	0,646	0,719	0	0	0	0	0	0	0,116	0,298	0,103	0,283	0,603	0,4
juillet	0	0,967	1,022	0	0	0	0	0	0	0,143	0,366	0,213	0,51	1,016	0,672
août	0	0,895	0,636	0	0	0	0	0	0	0,095	0,205	0,3	0,437	0,638	0,612
septembre	0	0,808	1,14	0	0	0	0	0	0	0,214	0,1	0,161	0,647	0,412	0,398
octobre	0	1,064	0,91	0	0	0	0	0	0	0,167	0,038	0,317	0,565	0,594	0,428
novembre	0	0,567	0,62	0	0	0	0	0	0	0,271	0,163	0	0,173	0,222	0,245
décembre	0	0,699	0,762	0	0	0	0	0	0	0,162	0,156	0,111	0,289	0,495	0,222
Total	**0**	**6,915**	**9,252**	**0**	**1,83**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1,84**	**2,279**	**1,9**	**4,003**	**6,338**	**4,886**

Tableau 13 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2023 et 2025

ANNEXE 6 : DECHETERIE DE SOULTZ

Mois	OME			PAPIERS			CARTONS			DECHETS VERTS			GRAVATS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	99,5	61,66	95,18	5,34	4,9	0	7,08	6,48	9,74	28,1	29,5	30,72	43,92	52,58	55,22
février	90,4	115,32	94,66	4,98	5,14	5,08	4,82	9,36	3,84	32,46	73,84	60,1	38,06	81,18	61,12
mars	104,4	123,66	107,7	0	0	4,58	10,02	6,68	11,2	57,64	108,24	107,02	63,2	100,28	85,94
avril	117,38	125,92	141,8	5,02	4,6	4,38	9,42	11,16	8,62	74,86	94,22	104,8	73,02	108,66	124,2
mai	153,1	107,5	140,48	4,88	5,04	0	8,08	7,78	9,7	122,38	121,12	112,96	108,86	116,06	116,12
juin	128	112,2	106,28	4,98	5,32	5,2	10,08	9,18	8,34	85,8	118,46	80,62	90,14	91,78	87,1
juillet	134,72	126,98	135,98	5,38	4,48	5,36	8,64	12,44	8,46	99,48	117,32	82,94	102,78	109,02	114,36
août	136,88	127,66	116,48	0	5,14	4,18	8,58	9,96	11,1	94,62	123,7	90,02	128,42	117,2	97,08
septembre	92,92	107,3	128,04	5,22	4,92	4,5	9,42	7,26	8,46	89,78	110	96,12	109,72	93,84	85,04
octobre	121,78	141,28	116,2	4,54	0	0	10,16	12,04	7,28	116	168,26	139,8	85,5	98,62	91,98
novembre	101,82	87,4	121,02	5,18	4,7	5,44	9,62	6,42	9,88	85,14	105,72	96,82	53,82	47,26	81,96
décembre	99,14	91,22	86,68	0	5,38	0	8,76	9,52	7,08	59,88	56,78	50,9	48,78	32,82	92,26
Total	**1380,04**	**1328,1**	**1390,5**	**45,52**	**49,62**	**38,72**	**104,68**	**108,28**	**103,7**	**946,14**	**1227,16**	**1052,82**	**946,22**	**1049,3**	**1092,38**

Mois	METAUX			BOIS			HUISSERIES			BATTERIES		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	10,86	13,18	12,76	22,44	37,66	29,74	2,59	1,88	2,79	0	0	0,866
février	10,26	6,68	12,16	31,48	53,58	33,56	0,72	4,07	2,31	0,805	1,512	0
mars	12,8	25,6	18,40	33,22	45,51	37,38	3,04	3,79	3,71	0	0	0,87
avril	17,268	17,1	19,30	42,42	60,74	54,92	2,04	2,83	3,35	0,818	0	0,705
mai	16,978	16,44	16,46	47,58	47,8	44,04	2,72	3,2	4,24	0,852	1,419	1,736
juin	16,98	17,66	18,00	37,16	39,44	35,16	3,61	1,76	2,81	0	0,773	0
juillet	16,88	18,14	18,22	60	51,22	54,04	3,63	2,51	3,06	0,81	0	0
août	16,3	24,236	23,76	57,08	61,24	48,28	1,48	3,07	3,09	0	1,327	1,651
septembre	22,04	11,36	17,30	43,76	41,84	46,46	2,6	1,74	4,15	0	0	1,296
octobre	16,33	24,96	17,74	49,6	52,46	42,42	2,57	3,01	3,86	1,574	1,674	0
novembre	11,18	6,68	11,34	44,32	27,46	37,5	2,05	2,24	4,18	0	0	0
décembre	10,48	11	11,32	28,78	42,14	29,64	2,24	2,96	5	0	0	1,914
Total	**178,356**	**193,036**	**196,76**	**497,84**	**561,09**	**493,14**	**29,29**	**33,06**	**42,55**	**4,859**	**6,705**	**9,038**

Mois	PILES			HUILES MOTEURS			HUILES VEGETALES			DEEE			ECO DDS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	0	0	0,63	0	1,08	0	0,985	0	9,857	14,151	15,46	0,99	1,017	1,194
février	0	0	0	0	0,63	0	0	0	0,776	10,623	13,798	15,743	0,645	1,096	1,123
mars	0	0	0	0,81	0,72	0,63	0	0,847	0	11,546	18,164	19,165	0,89	1,455	1,093
avril	1,659	0	0	0,81	0,63	0,81	0,844	0	0,831	13,292	16,699	20,062	0,956	1,574	1,207
mai	0	0	0	0,81	0,72	0,81	0	0,832	0	13,697	17,115	19,068	1,469	1,149	1,352
juin	0	0	0	0,72	0,81	0,72	0	0	0	15,013	14,746	15,856	1,327	1,282	1,152
juillet	0	1,463	0	0,81	0,63	0,81	0,9	0,695	0,742	15,717	21,128	19,322	1,839	1,132	1,492
août	0	0	0	0,81	1,53	0,81	0	0	0	21,229	19,971	18,894	1,37	1,929	1,386
septembre	0	0	1,841	0,72	0	0,81	0,799	0	0,762	16,474	14,613	20,059	1,376	1,485	0,865
octobre	0	0	0	0,72	0,81	1,53	0	0,738	0	12,473	20,302	18,332	1,314	1,627	1,179
novembre	0	0	0	0	0,63	0	0	0	0	14,579	11,625	14,757	0,98	1,384	1,241
décembre	1,767	1,345	0	0,81	0	0,81	0	0	0	11,277	16,66	12,881	1,007	1,015	1,214
Total	**3,426**	**2,808**	**1,841**	**7,65**	**7,11**	**8,82**	**2,543**	**4,097**	**3,111**	**165,777**	**198,972**	**209,599**	**14,163**	**16,145**	**14,498**

Mois	ECO DDS			Néons			AMIANTE/FC			ECO MAISON		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0,99	1,017	1,194	0	0,132	0	0	0	0	18,24	21,44	32,32
février	0,645	1,096	1,123	0,103	0,121	0,087	0	0	0	19,26	23,26	31,44
mars	0,89	1,455	1,093	0	0,103	0	0	0	0	27,02	29,82	39,45
avril	0,956	1,574	1,207	0,118	0,099	0,106	0	0	0	24,98	31,67	32,69
mai	1,469	1,149	1,352	0	0,112	0,193	0	0	0	27,26	31,59	40,03
juin	1,327	1,282	1,152	0	0	0	0	0	0	28,78	28,32	37,21
juillet	1,839	1,132	1,492	0,14	0,092	0,116	0	0	0	29,6	38,59	40,6
août	1,37	1,929	1,386	0,206	0,093	0	0	0	0	34,96	37,97	47,37
septembre	1,376	1,485	0,865	0,089	0,225	0,116	0	0	0	25,88	33,04	33,84
octobre	1,314	1,627	1,179	0,102	0	0,116	0	0	0	25,6	36,37	40,14
novembre	0,98	1,384	1,241	0	0	0	0	0	0	22,12	28,3	40,49
décembre	1,007	1,015	1,214	0	0	0,116	0	0	0	25,06	27,94	32,06
Total	**14,163**	**16,145**	**14,498**	**0,758**	**0,977**	**0,85**	**0**	**0**	**0**	**308,76**	**368,31**	**447,64**

Mois	PLASTIQUES RIGIDES			POLYSTYRENE + FILM			SOLS ET DALLES PVC			ABJth			ASL		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	3,76	5,23	0	2,14	0,47	0	0	0	0	0,085	0,168	0,122	0,413	0,531
février	0	4	5,14	0	1	0,35	0	0,67	0	0	0,128	0,132	0	0,519	0,529
mars	0	5,76	5,78	0	0,82	0,35	0	0	0	0	0,471	0,638	0,182	0,83	0,525
avril	0	8,1	9,34	0	0	0,4	0	0,458	0	0,16	0,577	0,737	1,003	0,463	0,981
mai	0	6,395	6,35	0	1,15	0,12	0	0	0	0,861	0,513	0,597	1,079	1	0,99
juin	0	5,2	7,95	0	2,992	0,2	0	0	0	0,302	0,393	0,49	0,712	0,536	0,623
juillet	0	6,055	8,37	0	0,42	0,58	0	0	0	0,105	0,588	0,118	0,493	0,819	0,634
août	0	5,88	9,05	0	0,3	0,17	0	0	0	0,771	0,705	0,623	0,929	0,775	1,009
septembre	1,3	6,38	6,84	1,5	0,4	0	0	0	0	0,545	0,257	0,593	0,991	0,656	0,652
octobre	0	6,86	5,6	1,52	0,43	0,09	0	0	0	0,268	0,419	0,382	0,466	0,502	0,727
novembre	8,78	5,1	3,38	2,04	0,27	0,06	0	0	0	0,391	0,223	0,246	0,527	0,45	0,474
décembre	3,6	4,95	4,96	0	0,78	0,54	0	0	0	0,149	0,123	0,314	0,334	0,409	0,262
Total	**13,68**	**68,44**	**77,99**	**5,06**	**10,702**	**3,33**	**0**	**1,128**	**0**	**3,552**	**4,482**	**5,038**	**6,838**	**7,372**	**7,937**

Tableau 14 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZ entre 2023 et 2025

ANNEXE 7 : DECHETERIE DE SOULTZMATT

Mois	OME			PAPIERS			CARTONS			DECHETS VERTS			GRAVATS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	25,82	25,7	20,4	0	0	0	7,1	0	0	13,46	0	0	7,8	0	14,5
février	9,26	20,84	17,9	0	0	0	0	12,32	0	4,14	9,8	11,88	15,6	7,42	8,46
mars	39,66	23,92	33,54	0	0	0	0	0	7,64	5,38	19,48	13,76	24,14	29,56	16,48
avril	23,82	17,06	30,36	0	0	0	6,3	5,68	2,34	14,36	8,06	13,26	21,8	7,8	23,04
mai	19,1	17,54	19,96	0	0	0	3,44	0	0	12,56	6,64	14,64	17,12	14,5	21,94
juin	15,86	20,34	15,6	0	0	0	0	0	3,64	12,02	10,28	4,94	15,56	15,5	14,78
juillet	20,66	21,38	34,96	0	0	0	0	7,1	2,5	8,98	16,54	12,46	9	14,48	15,98
août	27,3	25,46	16,52	0	0	0	5,84	5,18	5,24	16,44	7,62	12,1	9,74	12,98	23,32
septembre	13,2	11,1	21,42	0	0	0	4,1	0	0	0	12,22	6,9	7,58	6,28	8,32
octobre	17,6	39,74	24,48	0	0	0	0	0	0	22,14	30,06	23,84	8,68	15,22	7,6
novembre	12,3	11,7	16,26	0	0	0	0	0	7,36	7,42	9,96	14,78	0	14,32	11,9
décembre	10,9	20,36	10,36	0	0	0	0	7,78	0	8,64	14,4	6,66	6,68	6,78	17,68
Total	**235,48**	**255,14**	**261,76**	**0**	**0**	**0**	**26,78**	**38,06**	**28,72**	**125,54**	**145,06**	**135,22**	**143,7**	**144,84**	**184**

Mois	METAUX			BOIS			HUISSERIES			BATTERIES		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	4,28	0	0,00	9,4	13,3	0	0	0	0	0	0	0
février	0	0	7,50	4,72	18,04	11,56	0	0	0	0	0	0
mars	5,82	7,14	0,00	10,76	5,36	17,88	0	0	0	0	0	0
avril	5,4	0	6,18	11,68	11,32	8,58	0	0	0	0	0	0
mai	0	7,4	0,00	7,58	8,66	13,32	0	0	0	0,868	0	0
juin	3,91	0	6,04	7,82	10,42	6,88	0	0	0	0	0	0,614
juillet	4,82	6,28	6,50	7,84	8,2	10,08	0	0	0	0	0	0
août	0	0	0,00	9,56	14,36	13,98	0	0	0	0	0	0
septembre	5,886	5,92	5,74	13,9	5,22	12,3	0	0	0	0	0,668	0
octobre	0	0	0,00	8,54	17,04	4,38	0	0	0	0	0	0
novembre	0	6,82	6,02	5,36	4,8	11,8	0	0	0	0	0	0
décembre	6,22	0	0,00	6,92	13,8	4,78	0	0	0	0	0	0,652
Total	**36,336**	**33,56**	**37,98**	**104,08**	**130,52**	**115,54**	**0**	**0**	**0**	**0,868**	**0,668**	**1,266**

Mois	PILES			HUILES MOTEURS			HUILES VEGETALES			DEEE			ECO DDS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0	0	0	0	0,9	0	0	0	0	2,193	2,632	2,308	0,363	0,384	0,349
février	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,73	2,545	1,37	0,286	0,174	0
mars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,033	1,89	2,44	0,176	0,137	0,343
avril	0	0	0	0	0	0,63	0	0	0	3,342	1,858	2,213	0,191	0,229	0,408
mai	0	0	0	0,81	0,72	0	0	0	0	0,784	1,992	1,471	0,441	0,499	0,207
juin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,054	2,329	2,264	0,332	0	0,47
juillet	0	0	0	0	0	0,9	0	0	0	2,305	4,468	3,86	0,331	0,458	0,624
août	0,514	0,581	0	0	0	0	0	0	0	2,939	3,467	2,29	0,523	0,312	0,309
septembre	0	0	0	0,72	0,72	0	0	0	0	1,863	2,843	2,287	0,287	0,215	0,288
octobre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,172	2,342	1,353	0,117	0,733	0,297
novembre	0	0	0	0	0	0,63	0,781	0	0	1,609	2,323	1,818	0,272	0,138	0,308
décembre	0	0	0	0	0,63	0	0	0	0	1,818	2,215	2,465	0	0,178	0,164
Total	**0,514**	**0,581**	**0**	**1,53**	**2,97**	**2,16**	**0,781**	**0**	**0**	**26,842**	**30,904**	**26,139**	**3,319**	**3,457**	**3,767**

Mois	ECO DDS			Néons			AMIANTE/FC			ECO MAISON		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier	0,363	0,384	0,349	0	0	0	0	0	0			
février	0,286	0,174	0	0	0,101	0	0	0	0			
mars	0,176	0,137	0,343	0	0	0	0	0	0			
avril	0,191	0,229	0,408	0	0	0	0	0	0			
mai	0,441	0,499	0,207	0	0	0	0	0	0			
juin	0,332	0	0,47	0	0	0	0	0	0			
juillet	0,331	0,458	0,624	0	0	0	0	0	0			
août	0,523	0,312	0,309	0	0	0	0	0	0			
septembre	0,287	0,215	0,288	0	0	0	0	0	0			
octobre	0,117	0,733	0,297	0	0	0	0	0	0			
novembre	0,272	0,138	0,308	0	0	0	0	0	0			
décembre	0	0,178	0,164	0	0	0	0	0	0			
Total	**3,319**	**3,457**	**3,767**	**0**	**0,101**	**0**	**0**	**0**	**0**			

Mois	PLASTIQUES RIGIDES			POLYSTYRENE + FILM			SOLS ET DALLES PVC			ABJth			ASL		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
janvier										0	0,021	0	0	0,076	0,061
février										0	0,056	0,075	0	0,024	0,048
mars										0	0	0	0	0,043	0
avril										0	0,151	0,178	0	0,157	0,17
mai										0	0,151	0	0	0,025	0,063
juin										0	0,105	0,068	0	0,072	0
juillet										0,17	0,1	0	0,13	0,151	0,208
août										0	0,125	0,042	0,066	0,449	0,153
septembre										0,195	0,064	0	0,123	0,073	0,116
octobre										0	0,075	0	0	0	0
novembre										0,136	0,064	0,174	0,12	0,043	0,146
décembre										0	0	0,105	0,072	0,077	0,088
Total général										**0,501**	**0,912**	**0,642**	**0,511**	**1,19**	**1,053**

Tableau 15 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2023 et 2025

ANNEXE 8 : TARIFS

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE
DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM)
- PARTICULIERS -
Applicables au 1er janvier 2025

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2024	Valeur 2025
Abonnement (€/an/foyer)	188,00	188,00

2. Parts variables

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	Valeurs 2024					Valeurs 2025				
		FORFAIT LEVÉE (€/levée)					FORFAIT LEVÉE (€/levée)			
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Bacs (volume, en litres)	Forfait volume (€/an)	12 levées/an (incluses part fixe)	13e à 24e levée/an	25e à 36e levée/an	À compter de la 37e levée/an	Forfait volume (€/an)	12 levées/an (incluses part fixe)	13e à 24e levée/an	25e à 36e levée/an	À compter de la 37e levée/an
80	40,20	-	3,70	5,28	7,04	40,20	-	3,70	5,28	7,04
120	68,20	-	5,90	7,84	10,45	68,20	-	5,90	7,84	10,45
240	136,30	-	7,40	9,80	13,07	136,30	-	7,40	9,80	13,07
360	199,00	-	9,70	12,06	16,08	199,00	-	9,70	12,06	16,08
660*	364,90	-	16,70	20,80	27,74	364,90	-	16,70	20,80	27,74
770	406,30	-	18,10	22,61	30,15	406,30	-	18,10	22,61	30,15

** Bacs mis en place uniquement sur dérogation.*

2.2. DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Passage (€/passage supplémentaire) *(à partir du 16ème passage)*	11,00	11,00

Sont inclus dans l'abonnement au service quinze (15) passages en déchèteries par an et par foyer depuis le 1er janvier 2021.

2.3. DÉPÔTS DE DÉCHETS AMIANTÉS EN DÉCHÈTERIE :

	Valeur 2024		Valeur 2025	
Type de contenant	Fourniture (€/ contenant)	Traitement (€/kilo déposé)	Fourniture (€/ contenant)	Traitement (€/kilo déposé)
Sac *(environ 80 * 110)*	7,00	0,36	7,00	0,36
T1 *(environ 100*100*100cm)*	36,00		36,00	
T2 *(environ 160*110*50cm)*	44,00		44,00	
T3 *(environ 260*110*50cm)*	47,00		47,00	
T4 *(environ 310*110*50cm)*	50,00		50,00	

PENALIITES	2024	2025
Rendez-vous non honoré et non justifié	80 €	80 €
Apports non conformes ayant entraîné l'annulation du rendez-vous	120 €	120 €

Tarifs des prestations

Vente de produits,
remplacement de bacs et pièces détachées
suite à dégradations, vols, utilisations inappropriées,
facturation du matériel manquant, services et prestations annexes, etc.

Applicables au 1er janvier 2025

Ces tarifs ne sont pas applicables suite à une dégradation due à la collecte, sauf en cas de dépassement de la charge utile du bac. Une vérification sera faite par le service Environnement avant toute facturation. Ils comprennent le coût d'acquisition du matériel et les frais de gestion.

		Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
Vente de produits		Par unité	Par unité
	Composteur (par unité)	10,00	10,00
	Compost (par unité, sac de 30 litres)	1,50	1,50
	Compost vrac* (à la tonne) ** - 10 % à partir de 3 tonnes*	30,00	30,00
	Bioseau ventilé pour la pré-collecte des biodéchets	-	-
Remplacement de bacs (dégradation, non-restitution, etc) - hors serrure		Par unité	Par unité
	Bacs de 80 et 120 litres	21,00	21,00
	Bac de 240 litres	28,00	28,00
	Bac de 360 litres	41,00	41,00
	Bac de 770 litres	110,00	110,00
Remplacement de pièces détachées sur les bacs (dégradation, non-restitution, etc)		Par unité	Par unité
	Serrure dégradée	30,00	30,00
	Une (1) clef pour serrure (suite perte, vol, non restitution, etc.)	7,00	7,00
	Jeu de deux (2) clefs pour serrure (suite perte, vol, non restitution, etc.)	14,00	14,00
Roue	Bacs de 80, 120, 240, 360 litres	2,00	2,00
	Bac de 770 litres	9,00	9,00
Axe de roues	Bacs de 80, 120, 240 et 360 litres	2,50	2,50
Couvercle + clips	Bacs de 80, 120 et 240 litres	9,00	9,00
	Bac de 360 litres	20,00	20,00
	Bac de 770 litres	43,00	43,00
Remplacement de badges et de puces électroniques (perte, vol, dégradation, etc), sauf ceux dont la puce est défectueuse		Par unité	Par unité
	Badge d'accès aux déchèteries	5,00	5,00
	Puce électronique d'identification	5,00	5,00
Serrure sur bac biodéchets		Par unité	Par unité
	Mise en place d'une serrure sur un bac biodéchets (usagers particuliers)	45,00	45,00
Rouleaux de sacs et sacs		Par unité	Par unité
	Sacs de tri sélectif ou sacs biodéchets (dotation au-delà de la grille de dotation)	0,00	0,00
	Rouleaux de sacs prépayés (26 sacs de 37 litres)	40,20	40,20
	Sac prépayé à l'unité (1 sac de 37 litres)	1,85	1,85

		Par acte	Par acte
Frais administratifs (applicables en cas d'ouverture et/ou fermeture de compte)		10,00	10,00
Frais techniques (forfait lavage de bac restitué non nettoyé, livraison/retrait à domicile - par voyage, échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an)		15,00	15,00
Déménagement non signalé (frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement) et Collecte exceptionnelle à la demande d'un usager		25,00	25,00
Mise à disposition de benne "gravats", "déchets verts", "encombrants", "bois", "Ordures Ménagères Résiduelles" et "tri sélectif" (location)		Par location ou par tonne	Par location ou par tonne
Gravats	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	340,00	340,00
Déchets verts	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	240,00	240,00
Encombrants et Bois	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	290,00	290,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Encombrants" (€/tonne)	240,00	240,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Bois" (€/tonne)	110,00	110,00
Tri Sélectif (Emballages recyclables et papiers/cartons)	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	195,00	195,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "MONO-MATERIAUX" (€/tonne)	25,00	25,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "MULTI-MATERIAUX" (€/tonne)	130,00	130,00
Ordures Ménagères Résiduelles	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	255,00	255,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "OMR" (€/tonne)	200,00	200,00
Frais supplémentaires et annexes	Pénalité pour non-conformité *(déchets contenus dans la benne non conformes au règlement)* - Coût par tonne non-conforme, ayant été déclassée	240,00	240,00
	Compaction des déchets contenus dans la benne (€/heure, comprenant l'aller et le retour du dépôt de FloRIOM SPL vers le point de compaction)	105,00	105,00
	Forfait journalier supplémentaire pour la mise en place de la benne (€/jour supplémentaire, hors jour de pose et jour de dépose de la benne)	10,00	10,00

		Par acte	Par acte
Frais administratifs (applicables en cas d'ouverture et/ou fermeture de compte)		10,00	10,00
Frais techniques (forfait lavage de bac restitué non nettoyé, livraison/retrait à domicile - par voyage, échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an)		15,00	15,00
Déménagement non signalé (frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement) et Collecte exceptionnelle à la demande d'un usager		25,00	25,00
Mise à disposition de benne "gravats", "déchets verts", "encombrants", "bois", "Ordures Ménagères Résiduelles" et "tri sélectif" (location)		Par location ou par tonne	Par location ou par tonne
Gravats	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	340,00	340,00
Déchets verts	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	240,00	240,00
Encombrants et Bois	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	290,00	290,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Encombrants" (€/tonne)	240,00	240,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Bois" (€/tonne)	110,00	110,00
Tri Sélectif (Emballages recyclables et papiers/cartons)	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	195,00	195,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "MONO-MATERIAUX" (€/tonne)	25,00	25,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "MULTI-MATERIAUX" (€/tonne)	130,00	130,00
Ordures Ménagères Résiduelles	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	255,00	255,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "OMR" (€/tonne)	200,00	200,00
Frais supplémentaires et annexes	Pénalité pour non-conformité *(déchets contenus dans la benne non conformes au règlement)* - Coût par tonne non-conforme, ayant été déclassée	240,00	240,00
	Compaction des déchets contenus dans la benne (€/heure, comprenant l'aller et le retour du dépôt de FloRIOM SPL vers le point de compaction)	105,00	105,00
	Forfait journalier supplémentaire pour la mise en place de la benne (€/jour supplémentaire, hors jour de pose et jour de dépose de la benne)	10,00	10,00

TARIFS

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Mise en place de bacs

Tarif unitaire par bac

Applicables au 1er janvier 2025

Ces tarifs sont applicables aux usagers organisant des manifestations exceptionnelles, nécessitant la mise en place ponctuelle de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés.

Ils comprennent les frais de collecte et de traitement des déchets collectés dans le bac (pour une levée), ainsi que les frais de gestion (hors frais de livraison et/ou retrait, lavage, etc).

Type de déchets	Volume du bac (en litres)	Valeur 2024 (en €)	Valeur 2025 (en €)
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	80	6,00	6,00
	120	7,00	7,00
	240	10,00	10,00
	360	14,00	14,00
	770	26,00	26,00
TRI SÉLECTIF	120	5,00	5,00
	240	8,00	8,00
	360	10,00	10,00
	770	18,00	18,00
BIODÉCHETS	80	5,00	5,00
	240	10,00	10,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM)

LOGEMENTS DE TOURISME (GITES ET CHAMBRE d'HOTES)

Applicables au 1er JANVIER 2025

Ces tarifs sont applicables aux logements touristiques (Gîtes et chambres d'hôtes) et comprennent l'abonnement au service ainsi qu'une part variable obligatoire.

	Valeurs 2025			
Groupes de logement de tourisme	**Forfait (€/an)**	**Volume bac compris**	**FORFAIT LEVÉE***	**DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES****
Groupe 1 : Gîtes de 1 à 4 personnes situés à l'adresse du propriétaire	94,00	-	-	-
Groupe 2: Gîtes de 1 à 4 personnes situés à une adressde différente de celle du propriétaire	228,20	80 litres	12 levées/an	15 passages
Groupe 3: Gîtes de 5 à 7 personnes	322,20	80 litres	12 levées/an	15 passages
Groupe 4: Gites de 8 à 10 personnes	444,20	120 litres	12 levées/an	15 passages
Groupe 5: Gîtes de 11 personnes et plus	606,30	240 litres	12 levées/an	15 passages
Groupe 6: Chambres d'hôtes	47,00	-	-	-

Au-delà, les tarifs des tranches correspondantes de la grille tarifaire des particuliers s'appliquent

** Au-delà, le tarif des passages supplémentaires de la grille des particuliers s'applique

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM)

- PROFESSIONNELS -

Applicables au 1er janvier 2025

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2024	Valeur 2025
Abonnement (€/an/professionnel)	117,85	117,85

2. Parts variables

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	Valeur 2024		Valeur 2025	
Bacs (volume, en litres)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	40,20	3,70	40,20	3,70
120	68,20	5,90	68,20	5,90
240	136,30	7,40	136,30	7,40
360	199,00	9,70	199,00	9,70
770	406,30	18,10	406,30	18,10

2.2. COLLECTE DU TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE :

	Valeur 2024		Valeur 2025	
Bacs (volume, en litres)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
120	50,25	1,01	50,25	1,01
240	100,50	2,01	100,50	2,01
360	150,75	3,02	150,75	3,02
770	326,63	6,03	326,63	6,03

2.3. COLLECTE DES BIODÉCHETS EN PORTE-À-PORTE :

	Valeur 2024		Valeur 2025	
Bacs (volume, en litres)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	56,28	0,67	56,28	0,67
120	84,42	1,00	84,42	1,00
240	168,84	2,01	168,84	2,01

2.4. DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Tarif au kilo déposé (€/kilo)	0,11	0,11

Facturation au poids dès le premier kilo déposé.

2.5. RÉINTÉGRATION DE PROFESSIONNELS AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Réintégration (€/réintégration)	35,00	35,00

2.6. TARIF DE MISE À DISPOSITION DE BENNES GRAND VOLUME :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Mise à disposition de benne (€/an)	1 200,00	1 200,00

Ce tarif comprend les frais d'amortissement de la benne. Il est proratisé au nombre de jours de mise en place de la benne. Il s'applique lors de mises à disposition de bennes de façon pérenne (non ponctuelle), dont la durée est supérieure à 30 jours.

2.7. MISE À DISPOSITION DE BORNES À VERRE :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Forfait pour la pose ou la dépose de la borne (€/pose ou dépose)	145,00	145,00
Forfait annuel de mise à disposition de la borne à verre (€/an)	300,00	300,00
Forfait mensuel pour 4 vidages maximums de la borne (€/mois), **appliqué quel que soit le nombre de vidages réels**	200,00	200,00
Forfait unitaire par vidage supplémentaire (€/vidage supp.)	50,00	50,00

2.4. DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Tarif au kilo déposé (€/kilo)	0,11	0,11

Facturation au poids dès le premier kilo déposé.

2.5. RÉINTÉGRATION DE PROFESSIONNELS AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Réintégration (€/réintégration)	35,00	35,00

2.6. TARIF DE MISE À DISPOSITION DE BENNES GRAND VOLUME :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Mise à disposition de benne (€/an)	1 200,00	1 200,00

Ce tarif comprend les frais d'amortissement de la benne. Il est proratisé au nombre de jours de mise en place de la benne. Il s'applique lors de mises à disposition de bennes de façon pérenne (non ponctuelle), dont la durée est supérieure à 30 jours.

2.7. MISE À DISPOSITION DE BORNES À VERRE :

	Valeur 2024	Valeur 2025
Forfait pour la pose ou la dépose de la borne (€/pose ou dépose)	145,00	145,00
Forfait annuel de mise à disposition de la borne à verre (€/an)	300,00	300,00
Forfait mensuel pour 4 vidages maximums de la borne (€/mois), **appliqué quel que soit le nombre de vidages réels**	200,00	200,00
Forfait unitaire par vidage supplémentaire (€/vidage supp.)	50,00	50,00

2.8. DÉPÔTS DE DÉCHETS AMIANTÉS EN DÉCHÈTERIE :

	Valeur 2024		Valeur 2025	
Type de contenant	Fourniture, gestion, collecte, transport (€/contenant)	Traitement (€/kilo déposé)	Fourniture, gestion, collecte, transport (€/contenant)	Traitement (€/kilo déposé)
Sac *(80 * 110)*	53	0,36	53	0,36
T1 *(100*100*100cm)*	143		143	
T2 *(160*110*50cm)*	150		150	
T3 *(260*110*50cm)*	157		157	
T4 *(310*110*50cm)*	166		166	

PENALIITES	2024	2025
Rendez-vous non honoré et non justifié	80 €	80 €
Apports non conformes ayant entraîné l'annulation du rendez-vous	120 €	120 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYND TERRITOIRE ENERGIE ALSACE

Numéro SIRET : 25680274500024

POSTE COMPTABLE : 068090 PAIER LA CEA

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures

ECCF

		Origine des données	Page
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	32
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	34
B	Compte de résultat	Comptable	38
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	40
D	Balance des comptes	Comptable	41
	IV. États annexés		

		Origine des données	Page
	A. Présentation croisée et agrégée		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d'information		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	58

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	5,56 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,32 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	11,68 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	11,68 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 293 040,26	14 898 000,00	26 191 040,26
	Recettes réalisées (1)	B	6 508 461,90	13 878 777,92	20 387 239,82
	Restes à réaliser	C	2 757 991,00	0,00	2 757 991,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 399 373,60	16 343 531,16	26 742 904,76
	Dépenses réalisées (1)	E	6 258 844,18	13 732 829,76	19 991 673,94
	Restes à réaliser	F	3 621 165,33	0,00	3 621 165,33
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	249 617,72	145 948,16	395 565,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-893 666,66	1 445 531,16	551 864,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-644 048,94	1 591 479,32	947 430,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-863 174,33	0,00	-863 174,33
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 507 223,27	1 591 479,32	84 256,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-893 666,66		249 617,72		-644 048,94
Fonctionnement	3 551 212,64	2 105 681,48	145 948,16		1 591 479,32
TOTAL I	**2 657 545,98**	**2 105 681,48**	**395 565,88**		**947 430,38**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**2 657 545,98**	**2 105 681,48**	**395 565,88**		**947 430,38**

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	3 621 165,33
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		210 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		1 110 623,33
21	Immobilisations corporelles (3)		326 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		1 973 642,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(II) 2 757 991,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 757 991,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	**D**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	9 932,91
Subventions d'investissement versées	4 173,71	Neutralisations et régularisations	-21,51
Autres immobilisations incorporelles	295,39	Réserves	20 383,05
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 445,53
Terrains	420,73	Résultat de l'exercice	145,95
Constructions	1 254,16	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	167,94	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**31 885,94**
Réseaux divers	3 725,70	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	2,08	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées	18 893,78	**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	42,88	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	**3 186,52**	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 250,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	**25,62**	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**1 250,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**32 188,51**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86,36
Stocks		Autres dettes non financières	112,60
Créances	774,32	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**198,96**
Trésorerie	383,88	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**1 158,19**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**1 448,96**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	11,81
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**33 346,70**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**33 346,70**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes	-676,79	1 187,29
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	45,28	42,11
Produits des cessions d'actifs		9,50
Autres produits de gestion	3 832,57	4 314,86
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	5,35	5,35
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**3 206,42**	**5 559,12**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	268,62	314,90
Charges de personnel	640,40	593,55
Indemnités des élus (et membres du CESR)	82,81	81,60
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	14,02	91,12
Impôts et taxes	12,22	10,08
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 479,33	1 116,87
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		9,50
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**2 497,41**	**2 217,62**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	563,06	1 299,23
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**563,06**	**1 299,23**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**145,95**	**2 042,27**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**145,95**	**2 042,27**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | I

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N | F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	460 000,00	217 251,16	47,23	210 700,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 560 000,00	1 652 180,14	64,54	1 110 623,33
21	Immobilisations corporelles	2 507 367,18	2 179 731,10	86,93	326 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 540 000,00	1 994 408,20	43,93	1 973 642,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**10 067 367,18**	**6 043 570,60**	**60,03**	**3 621 165,33**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	46 032,82	46 032,82	100,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	660,00	615,20	93,21	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	25 000,00	50,00	0,00
Total des dépenses financières		**96 692,82**	**71 648,02**	**74,10**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**10 164 060,00**	**6 115 218,62**	**60,17**	**3 621 165,33**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*5 400,00*	*5 354,66*	*99,16*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*229 913,60*	*138 270,90*	*60,14*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**235 313,60**	**143 625,56**	**61,04**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**10 399 373,60**	**6 258 844,18**	**60,18**	**3 621 165,33**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**893 666,66**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**11 293 040,26**	**6 258 844,18**		**3 621 165,33**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 757 993,16	1 496 132,97	31,44	2 757 991,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	1 250 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 226,84	34 226,84	100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 107 000,00	2 110 497,29	100,17	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**8 149 220,00**	**4 890 857,10**	**60,02**	**2 757 991,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*1 433 550,02*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*1 480 356,64*	*1 479 333,90*	*99,93*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*229 913,60*	*138 270,90*	*60,14*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**3 143 820,26**	**1 617 604,80**	**51,45**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**11 293 040,26**	**6 508 461,90**	**57,63**	**2 757 991,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**11 293 040,26**	**6 508 461,90**		**2 757 991,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	326 100,00	261 752,95	0,00	261 752,95	80,27	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	723 500,00	681 252,67	0,00	681 252,67	94,16	0,00
014	Atténuations de produits	10 900 000,00	10 650 599,00	0,00	10 650 599,00	97,71	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 471 324,50	544 257,02	110 000,00	654 257,02	44,47	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**13 420 924,50**	**12 137 861,64**	**110 000,00**	**12 247 861,64**	**91,26**	**0,00**
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 700,00	5 634,22	0,00	5 634,22	98,85	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**13 429 624,50**	**12 143 495,86**	**110 000,00**	**12 253 495,86**	**91,24**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 433 550,02*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*1 480 356,64*	*1 479 333,90*	*0,00*	*1 479 333,90*	*99,93*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**2 913 906,66**	**1 479 333,90**	**0,00**	**1 479 333,90**	**50,77**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**16 343 531,16**	**13 622 829,76**	**110 000,00**	**13 732 829,76**	**84,03**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**16 343 531,16**	**13 622 829,76**	**110 000,00**	**13 732 829,76**		**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	28 600,00	21 760,13	0,00	21 760,13	76,08	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	53 000,00	45 284,30	0,00	45 284,30	85,44	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 600 000,00	9 973 810,00	0,00	9 973 810,00	94,09	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 211 000,00	3 832 568,83	0,00	3 832 568,83	91,01	0,00
Total des recettes de gestion des services		**14 892 600,00**	**13 873 423,26**	**0,00**	**13 873 423,26**	**93,16**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**14 892 600,00**	**13 873 423,26**	**0,00**	**13 873 423,26**	**93,16**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*5 400,00*	*5 354,66*	*0,00*	*5 354,66*	*99,16*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**5 400,00**	**5 354,66**	**0,00**	**5 354,66**	**99,16**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**14 898 000,00**	**13 878 777,92**	**0,00**	**13 878 777,92**	**93,16**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**1 445 531,16**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**16 343 531,16**	**13 878 777,92**	**0,00**	**13 878 777,92**		**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		199 391,36		199 391,36	
2033	Frais d'insertion		420,21		420,21	
2051	Concessions et droits similaires		19 732,02	2 292,43	17 439,59	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	460 000,00	219 543,59	2 292,43	217 251,16	242 748,84
2041411	Biens mobiliers, matériel et études		1 126 819,14		1 126 819,14	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études		525 361,00		525 361,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 560 000,00	1 652 180,14		1 652 180,14	907 819,86
2115	Terrains bâtis		470,00		470,00	
21311	Bâtiments administratifs		1 263 600,00		1 263 600,00	
21534	Réseaux d'électrification		904 500,00		904 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 087,48	1 160,00	2 927,48	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		4 354,56		4 354,56	
21838	Autre matériel informatique		4 070,99	1 029,60	3 041,39	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		837,67		837,67	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 507 367,18	2 181 920,70	2 189,60	2 179 731,10	327 636,08
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		1 970 005,90		1 970 005,90	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		24 402,30		24 402,30	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 540 000,00	1 994 408,20		1 994 408,20	2 545 591,80
Total des dépenses d'équipement		**10 067 367,18**	**6 048 052,63**	**4 482,03**	**6 043 570,60**	**4 023 796,58**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
1328	Autres		46 032,82		46 032,82	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	46 032,82	46 032,82		46 032,82	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
261	Titres de participation		615,20		615,20	
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	660,00	615,20		615,20	44,80
2745	Avances remboursables		25 000,00		25 000,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	50 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
Total des dépenses financières		**96 692,82**	**71 648,02**		**71 648,02**	**25 044,80**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		**10 164 060,00**	**6 119 700,65**	**4 482,03**	**6 115 218,62**	**4 048 841,38**
13911	*État et établissements nationaux*		*5 271,66*		*5 271,66*	
13912	*Régions*		*83,00*		*83,00*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*5 400,00*	*5 354,66*		*5 354,66*	*45,34*
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*		*143 303,17*	*5 032,27*	*138 270,90*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*229 913,60*	*143 303,17*	*5 032,27*	*138 270,90*	*91 642,70*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***235 313,60***	***148 657,83***	***5 032,27***	***143 625,56***	***91 688,04***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**10 399 373,60**	**6 268 358,48**	**9 514,30**	**6 258 844,18**	**4 140 529,42**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**893 666,66**				
Total des dépenses de la section d'investissement		**11 293 040,26**	**6 268 358,48**	**9 514,30**	**6 258 844,18**	**5 034 196,08**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1328	Autres		1 496 132,97		1 496 132,97	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	4 757 993,16	1 496 132,97		1 496 132,97	3 261 860,19
1641	Emprunts en euros		1 250 000,00		1 250 000,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	1 250 000,00		1 250 000,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21534	Réseaux d'électrification		34 226,84		34 226,84	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	34 226,84	34 226,84		34 226,84	
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		4 815,81		4 815,81	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 105 681,48		2 105 681,48	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 107 000,00	2 110 497,29		2 110 497,29	-3 497,29
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		**8 149 220,00**	**4 890 857,10**		**4 890 857,10**	**3 258 362,90**
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 433 550,02*				
28031	*Frais d'études*		*15 512,08*		*15 512,08*	
28041411	*Biens mobiliers, matériel et études*		*1 215 896,82*		*1 215 896,82*	
28041581	*Biens mobiliers, matériel et études*		*182 376,34*		*182 376,34*	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	**B2**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2805	*Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires*		*12 666,16*	*551,84*	*12 114,32*	
28128	*Autres agencements et aménagements*		*210,00*		*210,00*	
281311	*Bâtiments administratifs*		*10 530,00*		*10 530,00*	
281318	*Autres bâtiments publics*		*168,00*		*168,00*	
28152	*Installations de voirie*		*19 757,21*		*19 757,21*	
28158	*Autres installations, matériel et outillage techniques*		*2 848,25*		*2 848,25*	
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*		*4 560,05*		*4 560,05*	
281838	*Autre matériel informatique*		*7 705,85*		*7 705,85*	
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*		*7 330,83*	*470,90*	*6 859,93*	
28188	*Autres*		*795,05*		*795,05*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*1 480 356,64*	*1 480 356,64*	*1 022,74*	*1 479 333,90*	*1 022,74*
2031	*Frais d'études*		*123 869,60*	*4 258,27*	*119 611,33*	
2033	*Frais d'insertion*		*1 044,00*	*774,00*	*270,00*	
238	*Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles*		*18 389,57*		*18 389,57*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*229 913,60*	*143 303,17*	*5 032,27*	*138 270,90*	*91 642,70*
Total des recettes d'ordre en investissement		***3 143 820,26***	***1 623 659,81***	***6 055,01***	***1 617 604,80***	***1 526 215,46***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**11 293 040,26**	**6 514 516,91**	**6 055,01**	**6 508 461,90**	**4 784 578,36**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**11 293 040,26**	**6 514 516,91**	**6 055,01**	**6 508 461,90**	**4 784 578,36**

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D’EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		326,06		326,06	
60612	Énergie - Électricité		47 835,52		47 835,52	
60622	Carburants		845,09		845,09	
60631	Fournitures d'entretien		659,18		659,18	
60632	Fournitures de petit équipement		937,41		937,41	
6064	Fournitures administratives		1 048,02		1 048,02	
611	Contrats de prestations de services		25 403,58		25 403,58	
61221	Matériel roulant		5 065,84		5 065,84	
6132	Locations immobilières		500,00		500,00	
61521	Terrains		936,00		936,00	
615221	Bâtiments publics		336,00		336,00	
615232	Réseaux		216,00		216,00	
6156	Maintenance		11 206,87		11 206,87	
6161	Multirisques		5 740,04		5 740,04	
6182	Documentation générale et technique		1 489,00		1 489,00	
6184	Versements à des organismes de formation		7 018,60		7 018,60	
6188	Autres frais divers		594,58		594,58	
62268	Autres honoraires, conseils...		85 657,92	24 441,99	61 215,93	
6228	Divers		851,13		851,13	
6231	Annonces et insertions		3 143,03		3 143,03	
6233	Foires et expositions		6 910,00		6 910,00	
6234	Réceptions		81,10		81,10	
6236	Catalogues et imprimés		4 837,20		4 837,20	
6238	Divers		14 247,61		14 247,61	
6251	Voyages, déplacements et missions		6 974,82	231,10	6 743,72	
6261	Frais d'affranchissement		8 745,72	1 147,49	7 598,23	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6262	Frais de télécommunications		1 641,07	120,00	1 521,07	
627	Services bancaires et assimilés.		1 000,00		1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		23 172,70		23 172,70	
6283	Frais de nettoyage des locaux		12 228,78	940,98	11 287,80	
6284	Redevance pour services rendus		42,60		42,60	
6288	Autres		5 877,40		5 877,40	
63512	Taxes foncières		3 065,64		3 065,64	
total chapitre 011	Charges à caractère général	326 100,00	288 634,51	26 881,56	261 752,95	64 347,05
6218	Autre personnel extérieur		12 879,64	2 942,00	9 937,64	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		315,29		315,29	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		7 861,00		7 861,00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		981,67		981,67	
64111	Rémunération principale		163 533,72		163 533,72	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		3 850,73		3 850,73	
64113	NBI		2 274,36		2 274,36	
64118	Autres indemnités.		122 934,11		122 934,11	
64131	Rémunérations		87 504,16		87 504,16	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		1 452,21		1 452,21	
64138	Primes et autres indemnités		65 209,66		65 209,66	
6417	Rémunérations des apprentis		4 496,03		4 496,03	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		72 206,01		72 206,01	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		68 590,24		68 590,24	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		6 336,30		6 336,30	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		29 648,58		29 648,58	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		658,00		658,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		64,20		64,20	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		9 603,80		9 603,80	
6475	Médecine du travail, pharmacie		1 384,88		1 384,88	
6478	Autres charges sociales diverses		22 410,08		22 410,08	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	723 500,00	684 194,67	2 942,00	681 252,67	42 247,33
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		10 650 599,00		10 650 599,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	10 900 000,00	10 650 599,00		10 650 599,00	249 401,00
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		73 797,02		73 797,02	
65312	Frais de mission et de déplacement		4 437,43		4 437,43	
65313	Cotisations de retraite		4 575,17		4 575,17	
6541	Créances admises en non-valeur		1 012,63		1 012,63	
657341	Communes membres du GFP		322 586,00	1 000,00	321 586,00	
657348	Autres communes		4 256,54		4 256,54	
657351	GFP de rattachement		59 672,00		59 672,00	
65741	Ménages		279 750,00	104 300,00	175 450,00	
65742	Entreprises		5 700,00	5 700,00		
65748	Autres personnes de droit privé		11 600,00	9 500,00	2 100,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		7 368,00		7 368,00	
65888	Autres		2,23		2,23	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 471 324,50	774 757,02	120 500,00	654 257,02	817 067,48
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**13 420 924,50**	**12 398 185,20**	**150 323,56**	**12 247 861,64**	**1 173 062,86**
total chapitre 66	Charges financières	3 000,00				3 000,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	**D1**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 634,22		5 634,22	
total chapitre 67	Charges spécifiques	5 700,00	5 634,22		5 634,22	65,78
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		**13 429 624,50**	**12 403 819,42**	**150 323,56**	**12 253 495,86**	**1 176 128,64**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*1 433 550,02*				
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*		*1 480 356,64*	*1 022,74*	*1 479 333,90*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 480 356,64*	*1 480 356,64*	*1 022,74*	*1 479 333,90*	*1 022,74*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 913 906,66***	***1 480 356,64***	***1 022,74***	***1 479 333,90***	***1 434 572,76***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**16 343 531,16**	**13 884 176,06**	**151 346,30**	**13 732 829,76**	**2 610 701,40**
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**16 343 531,16**	**13 884 176,06**	**151 346,30**	**13 732 829,76**	**2 610 701,40**

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		2 889,91		2 889,91	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		9 491,14		9 491,14	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		9 379,08		9 379,08	
total chapitre 013	Atténuations de charges	28 600,00	21 760,13		21 760,13	6 839,87
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70388	Autres redevances et recettes diverses		45 284,30		45 284,30	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 000,00	45 284,30		45 284,30	7 715,70
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
73141	Accise sur lélectricité		9 973 810,00		9 973 810,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	10 600 000,00	9 973 810,00		9 973 810,00	626 190,00
total chapitre 74	Dotations et participations					
755	Dédits et pénalités perçus		6 490,74		6 490,74	
75738	Autres		10 756,54		10 756,54	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		3 809 824,60		3 809 824,60	
75888	Autres		5 496,95		5 496,95	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 211 000,00	3 832 568,83		3 832 568,83	378 431,17
Total des recettes de gestion des services		**14 892 600,00**	**13 873 423,26**		**13 873 423,26**	**1 019 176,74**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		**14 892 600,00**	**13 873 423,26**		**13 873 423,26**	**1 019 176,74**
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*		*5 354,66*		*5 354,66*	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*5 400,00*	*5 354,66*		*5 354,66*	*45,34*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***5 400,00***	***5 354,66***		***5 354,66***	***45,34***
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**14 898 000,00**	**13 878 777,92**		**13 878 777,92**	**1 019 222,08**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**1 445 531,16**				
Total des recettes de la section de fonctionnement		**16 343 531,16**	**13 878 777,92**		**13 878 777,92**	**2 464 753,24**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		7 604 515,66	3 430 804,51	4 173 711,15	3 919 804,17
Autres immobilisations incorporelles		393 692,32	98 307,02	295 385,30	225 641,87
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		422 198,04	1 470,00	420 728,04	420 468,04
Constructions		1 265 478,00	11 320,80	1 254 157,20	1 255,20
Réseaux et installations de voirie		237 068,97	69 125,46	167 943,51	187 700,72
Réseaux divers		3 725 703,54		3 725 703,54	1 642 626,70
Installations techniques, agencements et matériel		10 969,54	8 892,73	2 076,81	1 997,58
Immobilisations mises en concessions ou affermées		18 893 784,34		18 893 784,34	18 893 784,34
Autres		323 235,54	280 358,78	42 876,76	54 564,02
Immobilisations corporelles en cours		3 186 523,79		3 186 523,79	2 285 037,94
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		25 615,20		25 615,20	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**36 088 784,94**	**3 900 279,30**	**32 188 505,64**	**27 632 880,58**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		357 996,31		357 996,31	436 411,88
Créances sur les redevables et comptes rattachés		12 287,62		12 287,62	26 411,93
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		404 033,41		404 033,41	305 039,05
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**774 317,34**		**774 317,34**	**767 862,86**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		383 875,39		383 875,39	3 745 950,58
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**383 875,39**		**383 875,39**	**3 745 950,58**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**37 246 977,67**	**3 900 279,30**	**33 346 698,37**	**32 146 694,02**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		25 007,99	25 007,99
Fonds globalisés		62 792,19	57 976,38
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		48 196,02	53 550,68
Rattachées à un actif non amortissable		9 796 916,84	8 346 816,69
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-21 510,65	-21 510,65
RÉSERVES		20 383 054,31	18 277 372,83
REPORT A NOUVEAU		1 445 531,16	1 508 941,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		145 948,16	2 042 271,53
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**31 885 936,02**	**30 290 426,56**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 250 000,00	
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 250 000,00**	
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86 356,37	624 227,00
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		112 600,00	1 167 209,94
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**198 956,37**	**1 791 436,94**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**1 448 956,37**	**1 791 436,94**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		11 805,98	64 830,52
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**33 346 698,37**	**32 146 694,02**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes		-676 789,00	1 187 294,72	-1 864 083,72
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		45 284,30	42 113,31	3 170,99
Produits des cessions d'actifs			9 500,00	-9 500,00
Autres produits de gestion		3 832 568,83	4 314 859,63	-482 290,80
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		5 354,66	5 354,66	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**3 206 418,79**	**5 559 122,32**	**-2 352 703,53**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		268 624,95	314 895,38	-46 270,43
Charges de personnel		640 396,94	593 548,28	46 848,66
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*448 365,07*	*410 811,31*	*37 553,76*
Dont charges sociales		*192 031,87*	*182 736,97*	*9 294,90*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		82 809,62	81 604,66	1 204,96
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		14 017,08	91 119,49	-77 102,41
Impôts et taxes		12 223,60	10 080,88	2 142,72
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 479 333,90	1 116 868,12	362 465,78
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			9 500,00	-9 500,00
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**2 497 406,09**	**2 217 616,81**	**279 789,28**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		563 064,54	1 299 233,98	-736 169,44
Dont ménages		*175 450,00*	*408 390,00*	*-232 940,00*
Dont personnes morales de droit privé		*2 100,00*	*27 900,00*	*-25 800,00*
Dont collectivités territoriales		*325 842,54*	*793 882,10*	*-468 039,56*
Dont autres organismes publics		*59 672,00*	*69 061,88*	*-9 389,88*
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**563 064,54**	**1 299 233,98**	**-736 169,44**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**145 948,16**	**2 042 271,53**	**-1 896 323,37**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**145 948,16**	**2 042 271,53**	**-1 896 323,37**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		25 007,99						25 007,99		25 007,99
10222	F.C.T.V.A.		57 976,38				4 815,81		62 792,19		62 792,19
	Sous Total compte 1022		**57 976,38**				**4 815,81**		**62 792,19**		**62 792,19**
	Sous Total compte 102		**82 984,37**				**4 815,81**		**87 800,18**		**87 800,18**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		18 277 372,83				2 105 681,48		20 383 054,31		20 383 054,31
	Sous Total compte 106		**18 277 372,83**				**2 105 681,48**		**20 383 054,31**		**20 383 054,31**
	Sous Total compte 10		**18 360 357,20**				**2 110 497,29**		**20 470 854,49**		**20 470 854,49**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 508 941,11	2 105 681,48	2 042 271,53			2 105 681,48	3 551 212,64		1 445 531,16
	Sous Total compte 11		**1 508 941,11**	**2 105 681,48**	**2 042 271,53**			**2 105 681,48**	**3 551 212,64**		**1 445 531,16**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		2 042 271,53	2 042 271,53				2 042 271,53	2 042 271,53		
	Sous Total compte 12		**2 042 271,53**	**2 042 271,53**				**2 042 271,53**	**2 042 271,53**		
1311	État et établissements nationaux		63 260,00						63 260,00		63 260,00
1312	Régions		1 000,00						1 000,00		1 000,00
	Sous Total compte 131		**64 260,00**						**64 260,00**		**64 260,00**
1328	Autres		8 346 816,69			46 032,82	1 496 132,97	46 032,82	9 842 949,66		9 796 916,84
	Sous Total compte 132		**8 346 816,69**			**46 032,82**	**1 496 132,97**	**46 032,82**	**9 842 949,66**		**9 796 916,84**
13911	État et établissements nationaux	10 543,32				5 271,66		15 814,98		15 814,98	
13912	Régions	166,00				83,00		249,00		249,00	
	Sous Total compte 1391	**10 709,32**				**5 354,66**		**16 063,98**		**16 063,98**	
	Sous Total compte 139	**10 709,32**				**5 354,66**		**16 063,98**		**16 063,98**	
	Sous Total compte 13	**10 709,32**	**8 411 076,69**			**51 387,48**	**1 496 132,97**	**62 096,80**	**9 907 209,66**		**9 845 112,86**
1641	Emprunts en euros						1 250 000,00		1 250 000,00		1 250 000,00

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 164						**1 250 000,00**		**1 250 000,00**		**1 250 000,00**
	Sous Total compte 16						**1 250 000,00**		**1 250 000,00**		**1 250 000,00**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	19 613,91						19 613,91		19 613,91	
193	Autres neutralisations et régularisation	1 896,74						1 896,74		1 896,74	
	Sous Total compte 19	**21 510,65**						**21 510,65**		**21 510,65**	
	Total classe 1	**32 219,97**	**30 322 646,53**	**4 147 953,01**	**2 042 271,53**	**51 387,48**	**4 856 630,26**	**4 231 560,46**	**37 221 548,32**	**37 574,63**	**33 027 562,49**
2031	Frais d'études	249 561,88				203 649,63	123 869,60	453 211,51	123 869,60	329 341,91	
2033	Frais d'insertion	2 976,55				1 194,21	1 044,00	4 170,76	1 044,00	3 126,76	
	Sous Total compte 203	**252 538,43**				**204 843,84**	**124 913,60**	**457 382,27**	**124 913,60**	**332 468,67**	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	5 347 837,47				1 126 819,14		6 474 656,61		6 474 656,61	
	Sous Total compte 204141	**5 347 837,47**				**1 126 819,14**		**6 474 656,61**		**6 474 656,61**	
	Sous Total compte 20414	**5 347 837,47**				**1 126 819,14**		**6 474 656,61**		**6 474 656,61**	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	604 498,05				525 361,00		1 129 859,05		1 129 859,05	
	Sous Total compte 204158	**604 498,05**				**525 361,00**		**1 129 859,05**		**1 129 859,05**	
	Sous Total compte 20415	**604 498,05**				**525 361,00**		**1 129 859,05**		**1 129 859,05**	
	Sous Total compte 2041	**5 952 335,52**				**1 652 180,14**		**7 604 515,66**		**7 604 515,66**	
	Sous Total compte 204	**5 952 335,52**				**1 652 180,14**		**7 604 515,66**		**7 604 515,66**	
2051	Concessions et droits similaires	43 784,06				19 732,02	2 292,43	63 516,08	2 292,43	61 223,65	
	Sous Total compte 205	**43 784,06**				**19 732,02**	**2 292,43**	**63 516,08**	**2 292,43**	**61 223,65**	
	Sous Total compte 20	**6 248 658,01**				**1 876 756,00**	**127 206,03**	**8 125 414,01**	**127 206,03**	**7 998 207,98**	
2115	Terrains bâtis	418 582,84				470,00		419 052,84		419 052,84	
	Sous Total compte 211	**418 582,84**				**470,00**		**419 052,84**		**419 052,84**	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres agencements et aménagements	3 145,20						3 145,20		3 145,20	
	Sous Total compte 212	**3 145,20**						**3 145,20**		**3 145,20**	
21311	Bâtiments administratifs					1 263 600,00		1 263 600,00		1 263 600,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 878,00						1 878,00		1 878,00	
	Sous Total compte 2131	**1 878,00**				**1 263 600,00**		**1 265 478,00**		**1 265 478,00**	
	Sous Total compte 213	**1 878,00**				**1 263 600,00**		**1 265 478,00**		**1 265 478,00**	
2152	Installations de voirie	237 068,97						237 068,97		237 068,97	
21534	Réseaux d'électrification	1 642 626,70		1 212 803,68		904 500,00	34 226,84	3 759 930,38	34 226,84	3 725 703,54	
	Sous Total compte 2153	**1 642 626,70**		**1 212 803,68**		**904 500,00**	**34 226,84**	**3 759 930,38**	**34 226,84**	**3 725 703,54**	
2158	Autres installations, matériel et outill	8 042,06				4 087,48	1 160,00	12 129,54	1 160,00	10 969,54	
	Sous Total compte 215	**1 887 737,73**		**1 212 803,68**		**908 587,48**	**35 386,84**	**4 009 128,89**	**35 386,84**	**3 973 742,05**	
2181	Installations générales, agencements et	148 041,68				4 354,56		152 396,24		152 396,24	
21828	Autres matériels de transport	20 449,50						20 449,50		20 449,50	
	Sous Total compte 2182	**20 449,50**						**20 449,50**		**20 449,50**	
21838	Autre matériel informatique	61 310,98				4 070,99	1 029,60	65 381,97	1 029,60	64 352,37	
	Sous Total compte 2183	**61 310,98**				**4 070,99**	**1 029,60**	**65 381,97**	**1 029,60**	**64 352,37**	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 276,04				837,67		72 113,71		72 113,71	
	Sous Total compte 2184	**71 276,04**				**837,67**		**72 113,71**		**72 113,71**	
2185	Matériel de téléphonie	1 694,00						1 694,00		1 694,00	
2188	Autres	12 229,72						12 229,72		12 229,72	
	Sous Total compte 218	**315 001,92**				**9 263,22**	**1 029,60**	**324 265,14**	**1 029,60**	**323 235,54**	
	Sous Total compte 21	**2 626 345,69**		**1 212 803,68**		**2 181 920,70**	**36 416,44**	**6 021 070,07**	**36 416,44**	**5 984 653,63**	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2315	Installations, matériel et outillage tec	2 285 037,94		14 044,12	1 226 847,80	2 113 309,07	5 032,27	4 412 391,13	1 231 880,07	3 180 511,06	
	Sous Total compte 231	**2 285 037,94**		**14 044,12**	**1 226 847,80**	**2 113 309,07**	**5 032,27**	**4 412 391,13**	**1 231 880,07**	**3 180 511,06**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili					24 402,30	18 389,57	24 402,30	18 389,57	6 012,73	
	Sous Total compte 23	**2 285 037,94**		**14 044,12**	**1 226 847,80**	**2 137 711,37**	**23 421,84**	**4 436 793,43**	**1 250 269,64**	**3 186 523,79**	
2418	Autres mises en concession	18 893 784,34						18 893 784,34		18 893 784,34	
	Sous Total compte 241	**18 893 784,34**						**18 893 784,34**		**18 893 784,34**	
	Sous Total compte 24	**18 893 784,34**						**18 893 784,34**		**18 893 784,34**	
261	Titres de participation					615,20		615,20		615,20	
	Sous Total compte 26					**615,20**		**615,20**		**615,20**	
2745	Avances remboursables					25 000,00		25 000,00		25 000,00	
	Sous Total compte 274					**25 000,00**		**25 000,00**		**25 000,00**	
	Sous Total compte 27					**25 000,00**		**25 000,00**		**25 000,00**	
28031	Frais d'études		29 988,44				15 512,08		45 500,52		45 500,52
	Sous Total compte 2803		**29 988,44**				**15 512,08**		**45 500,52**		**45 500,52**
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		1 856 718,05				1 215 896,82		3 072 614,87		3 072 614,87
	Sous Total compte 2804141		**1 856 718,05**				**1 215 896,82**		**3 072 614,87**		**3 072 614,87**
	Sous Total compte 280414		**1 856 718,05**				**1 215 896,82**		**3 072 614,87**		**3 072 614,87**
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		175 813,30	7 562,10	7 562,10		182 376,34	7 562,10	365 751,74		358 189,64
	Sous Total compte 2804158		**175 813,30**	**7 562,10**	**7 562,10**		**182 376,34**	**7 562,10**	**365 751,74**		**358 189,64**
	Sous Total compte 280415		**175 813,30**	**7 562,10**	**7 562,10**		**182 376,34**	**7 562,10**	**365 751,74**		**358 189,64**
	Sous Total compte 28041		**2 032 531,35**	**7 562,10**	**7 562,10**		**1 398 273,16**	**7 562,10**	**3 438 366,61**		**3 430 804,51**
	Sous Total compte 2804		**2 032 531,35**	**7 562,10**	**7 562,10**		**1 398 273,16**	**7 562,10**	**3 438 366,61**		**3 430 804,51**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		40 692,18			551,84	12 666,16	551,84	53 358,34		52 806,50
	Sous Total compte 280		**2 103 211,97**	**7 562,10**	**7 562,10**	**551,84**	**1 426 451,40**	**8 113,94**	**3 537 225,47**		**3 529 111,53**
28128	Autres agencements et aménagements		1 260,00				210,00		1 470,00		1 470,00
	Sous Total compte 2812		**1 260,00**				**210,00**		**1 470,00**		**1 470,00**
281311	Bâtiments administratifs						10 530,00		10 530,00		10 530,00
281318	Autres bâtiments publics		622,80				168,00		790,80		790,80
	Sous Total compte 28131		**622,80**				**10 698,00**		**11 320,80**		**11 320,80**
	Sous Total compte 2813		**622,80**				**10 698,00**		**11 320,80**		**11 320,80**
28152	Installations de voirie		49 368,25				19 757,21		69 125,46		69 125,46
28158	Autres installations, matériel et outill		6 044,48				2 848,25		8 892,73		8 892,73
	Sous Total compte 2815		**55 412,73**				**22 605,46**		**78 018,19**		**78 018,19**
28181	Installations générales, agencements et		126 339,35				4 560,05		130 899,40		130 899,40
281828	Autres matériels de transport		20 449,50						20 449,50		20 449,50
	Sous Total compte 28182		**20 449,50**						**20 449,50**		**20 449,50**
281838	Autre matériel informatique		49 087,02				7 705,85		56 792,87		56 792,87
	Sous Total compte 28183		**49 087,02**				**7 705,85**		**56 792,87**		**56 792,87**
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		51 637,76			470,90	7 330,83	470,90	58 968,59		58 497,69
	Sous Total compte 28184		**51 637,76**			**470,90**	**7 330,83**	**470,90**	**58 968,59**		**58 497,69**
28185	Matériel de téléphonie		1 694,00						1 694,00		1 694,00
28188	Autres		11 230,27				795,05		12 025,32		12 025,32
	Sous Total compte 2818		**260 437,90**			**470,90**	**20 391,78**	**470,90**	**280 829,68**		**280 358,78**
	Sous Total compte 281		**317 733,43**			**470,90**	**53 905,24**	**470,90**	**371 638,67**		**371 167,77**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28		**2 420 945,40**	**7 562,10**	**7 562,10**	**1 022,74**	**1 480 356,64**	**8 584,84**	**3 908 864,14**		**3 900 279,30**
	Total classe 2	**30 053 825,98**	**2 420 945,40**	**1 234 409,90**	**1 234 409,90**	**6 223 026,01**	**1 667 400,95**	**37 511 261,89**	**5 322 756,25**	**36 088 784,94**	**3 900 279,30**
4011	Fournisseurs		23 567,79	375 798,03	395 190,16			375 798,03	418 757,95		42 959,92
	Sous Total compte 401		**23 567,79**	**375 798,03**	**395 190,16**			**375 798,03**	**418 757,95**		**42 959,92**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		524 568,31	5 438 148,78	4 916 525,52			5 438 148,78	5 441 093,83		2 945,05
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		50 798,44	20 376,84	10 029,80			20 376,84	60 828,24		40 451,40
	Sous Total compte 4047		**50 798,44**	**20 376,84**	**10 029,80**			**20 376,84**	**60 828,24**		**40 451,40**
	Sous Total compte 404		**575 366,75**	**5 458 525,62**	**4 926 555,32**			**5 458 525,62**	**5 501 922,07**		**43 396,45**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		25 292,46	25 292,46				25 292,46	25 292,46		
	Sous Total compte 40		**624 227,00**	**5 859 616,11**	**5 321 745,48**			**5 859 616,11**	**5 945 972,48**		**86 356,37**
411	Redevables	26 411,93		4 251 273,81	4 265 398,12			4 277 685,74	4 265 398,12	12 287,62	
	Sous Total compte 41	**26 411,93**		**4 251 273,81**	**4 265 398,12**			**4 277 685,74**	**4 265 398,12**	**12 287,62**	
421	Personnel - Rémunérations dues			277 958,70	277 958,70			277 958,70	277 958,70		
	Sous Total compte 42			**277 958,70**	**277 958,70**			**277 958,70**	**277 958,70**		
431	Sécurité sociale			296 639,83	296 639,83			296 639,83	296 639,83		
437	Autres organismes sociaux			28 812,40	28 812,40			28 812,40	28 812,40		
	Sous Total compte 43			**325 452,23**	**325 452,23**			**325 452,23**	**325 452,23**		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			40 781,36	40 781,36			40 781,36	40 781,36		
	Sous Total compte 442			**40 781,36**	**40 781,36**			**40 781,36**	**40 781,36**		
44312	Recettes - Amiable	16 580,88		3 379 687,00	3 396 267,88			3 396 267,88	3 396 267,88		
44316	Recettes - Contentieux			2 715,08	1 955,77			2 715,08	1 955,77	759,31	
	Sous Total compte 4431	**16 580,88**		**3 382 402,08**	**3 398 223,65**			**3 398 982,96**	**3 398 223,65**	**759,31**	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses		21 750,00	1 475 411,68	1 453 661,68			1 475 411,68	1 475 411,68		
	Sous Total compte 4434		**21 750,00**	**1 475 411,68**	**1 453 661,68**			**1 475 411,68**	**1 475 411,68**		
44351	Dépenses		990 194,74	12 138 522,24	11 148 327,50			12 138 522,24	12 138 522,24		
	Sous Total compte 4435		**990 194,74**	**12 138 522,24**	**11 148 327,50**			**12 138 522,24**	**12 138 522,24**		
44381	Dépenses		3 250,00	93 038,91	89 788,91			93 038,91	93 038,91		
	Sous Total compte 4438		**3 250,00**	**93 038,91**	**89 788,91**			**93 038,91**	**93 038,91**		
	Sous Total compte 443	**16 580,88**	**1 015 194,74**	**17 089 374,91**	**16 090 001,74**			**17 105 955,79**	**17 105 196,48**	**759,31**	
44551	T.V.A. à décaisser			163 851,00	163 851,00			163 851,00	163 851,00		
	Sous Total compte 4455			**163 851,00**	**163 851,00**			**163 851,00**	**163 851,00**		
44562	T.V.A. sur immobilisations			623 389,29	623 389,29			623 389,29	623 389,29		
44566	T.V.A. sur autres biens et services			400,00	400,00			400,00	400,00		
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	419 831,00		504 391,00	566 985,00			924 222,00	566 985,00	357 237,00	
	Sous Total compte 4456	**419 831,00**		**1 128 180,29**	**1 190 774,29**			**1 548 011,29**	**1 190 774,29**	**357 237,00**	
44571	T.V.A. collectée			429 665,38	429 665,38			429 665,38	429 665,38		
	Sous Total compte 4457			**429 665,38**	**429 665,38**			**429 665,38**	**429 665,38**		
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			419 831,00	419 831,00			419 831,00	419 831,00		
	Sous Total compte 4458			**419 831,00**	**419 831,00**			**419 831,00**	**419 831,00**		
	Sous Total compte 445	**419 831,00**		**2 141 527,67**	**2 204 121,67**			**2 561 358,67**	**2 204 121,67**	**357 237,00**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			12 223,60	12 223,60			12 223,60	12 223,60		
	Sous Total compte 44	**436 411,88**	**1 015 194,74**	**19 283 907,54**	**18 347 128,37**			**19 720 319,42**	**19 362 323,11**	**357 996,31**	
466	Excédents de versement			4 970,84	4 970,84			4 970,84	4 970,84		
46711	Autres comptes créditeurs		33 515,20	350 956,65	320 041,45			350 956,65	353 556,65		2 600,00

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4671		**33 515,20**	**350 956,65**	**320 041,45**			**350 956,65**	**353 556,65**		**2 600,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable	305 039,05		1 619 246,65	1 561 285,49			1 924 285,70	1 561 285,49	363 000,21	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			116 350,93	75 317,73			116 350,93	75 317,73	41 033,20	
	Sous Total compte 4672	**305 039,05**		**1 735 597,58**	**1 636 603,22**			**2 040 636,63**	**1 636 603,22**	**404 033,41**	
	Sous Total compte 467	**305 039,05**	**33 515,20**	**2 086 554,23**	**1 956 644,67**			**2 391 593,28**	**1 990 159,87**	**401 433,41**	
4686	Charges à payer		118 500,00	118 500,00	110 000,00			118 500,00	228 500,00		110 000,00
	Sous Total compte 468		**118 500,00**	**118 500,00**	**110 000,00**			**118 500,00**	**228 500,00**		**110 000,00**
	Sous Total compte 46	**305 039,05**	**152 015,20**	**2 210 025,07**	**2 071 615,51**			**2 515 064,12**	**2 223 630,71**	**291 433,41**	
4712	Virements réimputés			1 081,82	1 081,82			1 081,82	1 081,82		
47131	Versements sur contributions directes			9 973 810,00	9 973 810,00			9 973 810,00	9 973 810,00		
47133	Fonds d'emprunt			1 250 000,00	1 250 000,00			1 250 000,00	1 250 000,00		
47138	Autres		64 830,52	3 947 468,01	3 882 637,49			3 947 468,01	3 947 468,01		
	Sous Total compte 4713		**64 830,52**	**15 171 278,01**	**15 106 447,49**			**15 171 278,01**	**15 171 278,01**		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			115,81	11 921,79			115,81	11 921,79		11 805,98
	Sous Total compte 47141			**115,81**	**11 921,79**			**115,81**	**11 921,79**		**11 805,98**
47143	Flux d'encaissements à réimputer			34 226,84	34 226,84			34 226,84	34 226,84		
	Sous Total compte 4714			**34 342,65**	**46 148,63**			**34 342,65**	**46 148,63**		**11 805,98**
	Sous Total compte 471		**64 830,52**	**15 206 702,48**	**15 153 677,94**			**15 206 702,48**	**15 218 508,46**		**11 805,98**
47218	Autres dépenses			1 273 540,80	1 273 540,80			1 273 540,80	1 273 540,80		
	Sous Total compte 4721			**1 273 540,80**	**1 273 540,80**			**1 273 540,80**	**1 273 540,80**		
4728	Autres dépenses à régulariser			2 868,87	2 868,87			2 868,87	2 868,87		
	Sous Total compte 472			**1 276 409,67**	**1 276 409,67**			**1 276 409,67**	**1 276 409,67**		

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,98	0,98			0,98	0,98		
	Sous Total compte 478			**0,98**	**0,98**			**0,98**	**0,98**		
	Sous Total compte 47		**64 830,52**	**16 483 113,13**	**16 430 088,59**			**16 483 113,13**	**16 494 919,11**		**11 805,98**
	Total classe 4	**767 862,86**	**1 856 267,46**	**48 691 346,59**	**47 039 387,00**			**49 459 209,45**	**48 895 654,46**	**774 317,34**	**210 762,35**
515	Compte au Trésor	3 745 950,58		17 332 962,77	20 695 037,96			21 078 913,35	20 695 037,96	383 875,39	
	Sous Total compte 51	**3 745 950,58**		**17 332 962,77**	**20 695 037,96**			**21 078 913,35**	**20 695 037,96**	**383 875,39**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 638 747,39	1 638 747,39			1 638 747,39	1 638 747,39		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			1 012,63	1 012,63			1 012,63	1 012,63		
	Sous Total compte 587			**1 012,63**	**1 012,63**			**1 012,63**	**1 012,63**		
	Sous Total compte 58			**1 639 760,02**	**1 639 760,02**			**1 639 760,02**	**1 639 760,02**		
	Total classe 5	**3 745 950,58**		**18 972 722,79**	**22 334 797,98**			**22 718 673,37**	**22 334 797,98**	**383 875,39**	
60611	Eau et assainissement					326,06		326,06		326,06	
60612	Énergie - Électricité					47 835,52		47 835,52		47 835,52	
	Sous Total compte 6061					**48 161,58**		**48 161,58**		**48 161,58**	
60622	Carburants					845,09		845,09		845,09	
	Sous Total compte 6062					**845,09**		**845,09**		**845,09**	
60631	Fournitures d'entretien					659,18		659,18		659,18	
60632	Fournitures de petit équipement					937,41		937,41		937,41	
	Sous Total compte 6063					**1 596,59**		**1 596,59**		**1 596,59**	
6064	Fournitures administratives					1 048,02		1 048,02		1 048,02	
	Sous Total compte 606					**51 651,28**		**51 651,28**		**51 651,28**	
	Sous Total compte 60					**51 651,28**		**51 651,28**		**51 651,28**	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services					25 403,58		25 403,58		25 403,58	
61221	Matériel roulant					5 065,84		5 065,84		5 065,84	
	Sous Total compte 6122					**5 065,84**		**5 065,84**		**5 065,84**	
	Sous Total compte 612					**5 065,84**		**5 065,84**		**5 065,84**	
6132	Locations immobilières					500,00		500,00		500,00	
	Sous Total compte 613					**500,00**		**500,00**		**500,00**	
61521	Terrains					936,00		936,00		936,00	
615221	Bâtiments publics					336,00		336,00		336,00	
	Sous Total compte 61522					**336,00**		**336,00**		**336,00**	
615232	Réseaux					216,00		216,00		216,00	
	Sous Total compte 61523					**216,00**		**216,00**		**216,00**	
	Sous Total compte 6152					**1 488,00**		**1 488,00**		**1 488,00**	
6156	Maintenance					11 206,87		11 206,87		11 206,87	
	Sous Total compte 615					**12 694,87**		**12 694,87**		**12 694,87**	
6161	Multirisques					5 740,04		5 740,04		5 740,04	
	Sous Total compte 616					**5 740,04**		**5 740,04**		**5 740,04**	
6182	Documentation générale et technique					1 489,00		1 489,00		1 489,00	
6184	Versements à des organismes de formation					7 018,60		7 018,60		7 018,60	
6188	Autres frais divers					594,58		594,58		594,58	
	Sous Total compte 618					**9 102,18**		**9 102,18**		**9 102,18**	
	Sous Total compte 61					**58 506,51**		**58 506,51**		**58 506,51**	
6218	Autre personnel extérieur					12 879,64	2 942,00	12 879,64	2 942,00	9 937,64	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 621					**12 879,64**	**2 942,00**	**12 879,64**	**2 942,00**	**9 937,64**	
62268	Autres honoraires, conseils...					85 657,92	24 441,99	85 657,92	24 441,99	61 215,93	
	Sous Total compte 6226					**85 657,92**	**24 441,99**	**85 657,92**	**24 441,99**	**61 215,93**	
6228	Divers					851,13		851,13		851,13	
	Sous Total compte 622					**86 509,05**	**24 441,99**	**86 509,05**	**24 441,99**	**62 067,06**	
6231	Annonces et insertions					3 143,03		3 143,03		3 143,03	
6233	Foires et expositions					6 910,00		6 910,00		6 910,00	
6234	Réceptions					81,10		81,10		81,10	
6236	Catalogues et imprimés					4 837,20		4 837,20		4 837,20	
6238	Divers					14 247,61		14 247,61		14 247,61	
	Sous Total compte 623					**29 218,94**		**29 218,94**		**29 218,94**	
6251	Voyages, déplacements et missions					6 974,82	231,10	6 974,82	231,10	6 743,72	
	Sous Total compte 625					**6 974,82**	**231,10**	**6 974,82**	**231,10**	**6 743,72**	
6261	Frais d'affranchissement					8 745,72	1 147,49	8 745,72	1 147,49	7 598,23	
6262	Frais de télécommunications					1 641,07	120,00	1 641,07	120,00	1 521,07	
	Sous Total compte 626					**10 386,79**	**1 267,49**	**10 386,79**	**1 267,49**	**9 119,30**	
627	Services bancaires et assimilés.					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)					23 172,70		23 172,70		23 172,70	
6283	Frais de nettoyage des locaux					12 228,78	940,98	12 228,78	940,98	11 287,80	
6284	Redevance pour services rendus					42,60		42,60		42,60	
6288	Autres					5 877,40		5 877,40		5 877,40	
	Sous Total compte 628					**41 321,48**	**940,98**	**41 321,48**	**940,98**	**40 380,50**	
	Sous Total compte 62					**188 290,72**	**29 823,56**	**188 290,72**	**29 823,56**	**158 467,16**	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					315,29		315,29		315,29	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					7 861,00		7 861,00		7 861,00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					981,67		981,67		981,67	
	Sous Total compte 633					**9 157,96**		**9 157,96**		**9 157,96**	
63512	Taxes foncières					3 065,64		3 065,64		3 065,64	
	Sous Total compte 6351					**3 065,64**		**3 065,64**		**3 065,64**	
	Sous Total compte 635					**3 065,64**		**3 065,64**		**3 065,64**	
	Sous Total compte 63					**12 223,60**		**12 223,60**		**12 223,60**	
64111	Rémunération principale					163 533,72		163 533,72		163 533,72	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 850,73		3 850,73		3 850,73	
64113	NBI					2 274,36		2 274,36		2 274,36	
64118	Autres indemnités.					122 934,11		122 934,11		122 934,11	
	Sous Total compte 6411					**292 592,92**		**292 592,92**		**292 592,92**	
64131	Rémunérations					87 504,16		87 504,16		87 504,16	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 452,21		1 452,21		1 452,21	
64138	Primes et autres indemnités					65 209,66		65 209,66		65 209,66	
	Sous Total compte 6413					**154 166,03**		**154 166,03**		**154 166,03**	
6417	Rémunérations des apprentis					4 496,03		4 496,03		4 496,03	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						2 889,91		2 889,91		2 889,91
	Sous Total compte 641					**451 254,98**	**2 889,91**	**451 254,98**	**2 889,91**	**448 365,07**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					72 206,01		72 206,01		72 206,01	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraite					68 590,24		68 590,24		68 590,24	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					6 336,30		6 336,30		6 336,30	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					29 648,58		29 648,58		29 648,58	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					658,00		658,00		658,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					64,20		64,20		64,20	
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					9 603,80		9 603,80		9 603,80	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						9 491,14		9 491,14		9 491,14
	Sous Total compte 645					**187 107,13**	**9 491,14**	**187 107,13**	**9 491,14**	**177 615,99**	
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 384,88		1 384,88		1 384,88	
6478	Autres charges sociales diverses					22 410,08		22 410,08		22 410,08	
6479	Remboursements sur autres charges social						9 379,08		9 379,08		9 379,08
	Sous Total compte 647					**23 794,96**	**9 379,08**	**23 794,96**	**9 379,08**	**14 415,88**	
	Sous Total compte 64					**662 157,07**	**21 760,13**	**662 157,07**	**21 760,13**	**640 396,94**	
65311	Indemnités de fonction					73 797,02		73 797,02		73 797,02	
65312	Frais de mission et de déplacement					4 437,43		4 437,43		4 437,43	
65313	Cotisations de retraite					4 575,17		4 575,17		4 575,17	
	Sous Total compte 6531					**82 809,62**		**82 809,62**		**82 809,62**	
	Sous Total compte 653					**82 809,62**		**82 809,62**		**82 809,62**	
6541	Créances admises en non-valeur					1 012,63		1 012,63		1 012,63	
	Sous Total compte 654					**1 012,63**		**1 012,63**		**1 012,63**	
657341	Communes membres du GFP					322 586,00	1 000,00	322 586,00	1 000,00	321 586,00	

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657348	Autres communes					4 256,54		4 256,54		4 256,54	
	Sous Total compte 65734					**326 842,54**	**1 000,00**	**326 842,54**	**1 000,00**	**325 842,54**	
657351	GFP de rattachement					59 672,00		59 672,00		59 672,00	
	Sous Total compte 65735					**59 672,00**		**59 672,00**		**59 672,00**	
	Sous Total compte 6573					**386 514,54**	**1 000,00**	**386 514,54**	**1 000,00**	**385 514,54**	
65741	Ménages					279 750,00	104 300,00	279 750,00	104 300,00	175 450,00	
65742	Entreprises					5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00		
65748	Autres personnes de droit privé					11 600,00	9 500,00	11 600,00	9 500,00	2 100,00	
	Sous Total compte 6574					**297 050,00**	**119 500,00**	**297 050,00**	**119 500,00**	**177 550,00**	
	Sous Total compte 657					**683 564,54**	**120 500,00**	**683 564,54**	**120 500,00**	**563 064,54**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					7 368,00		7 368,00		7 368,00	
	Sous Total compte 6581					**7 368,00**		**7 368,00**		**7 368,00**	
65888	Autres					2,23		2,23		2,23	
	Sous Total compte 6588					**2,23**		**2,23**		**2,23**	
	Sous Total compte 658					**7 370,23**		**7 370,23**		**7 370,23**	
	Sous Total compte 65					**774 757,02**	**120 500,00**	**774 757,02**	**120 500,00**	**654 257,02**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					5 634,22		5 634,22		5 634,22	
	Sous Total compte 67					**5 634,22**		**5 634,22**		**5 634,22**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					1 480 356,64	1 022,74	1 480 356,64	1 022,74	1 479 333,90	
	Sous Total compte 681					**1 480 356,64**	**1 022,74**	**1 480 356,64**	**1 022,74**	**1 479 333,90**	
	Sous Total compte 68					**1 480 356,64**	**1 022,74**	**1 480 356,64**	**1 022,74**	**1 479 333,90**	
	Total classe 6					**3 233 577,06**	**173 106,43**	**3 233 577,06**	**173 106,43**	**3 082 230,76**	**21 760,13**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						45 284,30		45 284,30		45 284,30
	Sous Total compte 7038						**45 284,30**		**45 284,30**		**45 284,30**
	Sous Total compte 703						**45 284,30**		**45 284,30**		**45 284,30**
	Sous Total compte 70						**45 284,30**		**45 284,30**		**45 284,30**
73141	Accise sur lélectricité						9 973 810,00		9 973 810,00		9 973 810,00
	Sous Total compte 7314						**9 973 810,00**		**9 973 810,00**		**9 973 810,00**
	Sous Total compte 731						**9 973 810,00**		**9 973 810,00**		**9 973 810,00**
7398	Reversements, restitutions et prélèvemen					10 650 599,00		10 650 599,00		10 650 599,00	
	Sous Total compte 739					**10 650 599,00**		**10 650 599,00**		**10 650 599,00**	
	Sous Total compte 73					**10 650 599,00**	**9 973 810,00**	**10 650 599,00**	**9 973 810,00**	**676 789,00**	
755	Dédits et pénalités perçus						6 490,74		6 490,74		6 490,74
75738	Autres						10 756,54		10 756,54		10 756,54
	Sous Total compte 7573						**10 756,54**		**10 756,54**		**10 756,54**
	Sous Total compte 757						**10 756,54**		**10 756,54**		**10 756,54**
75813	Redevances versées par les fermiers et c						3 809 824,60		3 809 824,60		3 809 824,60
	Sous Total compte 7581						**3 809 824,60**		**3 809 824,60**		**3 809 824,60**
75888	Autres						5 496,95		5 496,95		5 496,95
	Sous Total compte 7588						**5 496,95**		**5 496,95**		**5 496,95**
	Sous Total compte 758						**3 815 321,55**		**3 815 321,55**		**3 815 321,55**
	Sous Total compte 75						**3 832 568,83**		**3 832 568,83**		**3 832 568,83**
777	Recettes et quote-part des subventions d						5 354,66		5 354,66		5 354,66
	Sous Total compte 77						**5 354,66**		**5 354,66**		**5 354,66**

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					10 650 599,00	13 857 017,79	10 650 599,00	13 857 017,79	10 650 599,00	13 857 017,79
	Total général	34 599 859,39	34 599 859,39	73 046 432,29	72 650 866,41	20 158 589,55	20 554 155,43	127 804 881,23	127 804 881,23	51 017 382,06	51 017 382,06

État des Contrôles du Compte Financier

L’état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d’anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l’exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 04/03/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M Christophe DUCHENE	du 01/01/2025	au	04/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VEILLARD Christine (1017850296-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe **A DDFiP DU HAUT-RHIN, le 05/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



territoire d'énergie ALSACE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025..... 3

1er engagement dans un projet citoyen d'ACC..... 3
Création d'Alsace Synergies..... 3
Organisation du Concours Ecoloustics..... 4
Des nouveaux Statuts pour le Syndicat..... 5
Gaz Vert..... 6
Conseil et développement photovoltaïque..... 7

VIE DU SYNDICAT..... 8

Achat d'un nouveau siège administratif..... 8
Comités Syndicaux..... 9
Ressources humaines..... 10
CCPE 2025..... 11
Salon des Maires du Haut-Rhin..... 12

PROGRAMMES 2025..... 13

ACTEE+ Chêne..... 13
Renouvellement d'Happy Gaz et déclinaison pour les collectivités 13
Point d'avancement ROPD..... 14
Partenariat Electriciens Sans Frontières et Gescod : Avenant 2025 14
Plan de Corps de Rue Simplifié..... 15
Article 8 : nouveaux critères de sélection des opérations..... 15
Eclairage public : fin du programme..... 16

CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE..... 17

RESSOURCES ET FINANCES..... 20

Bilan des opérations comptables..... 20
Accise sur l'électricité..... 20
Redevances de fonctionnement..... 21
Redevance d'investissement..... 22
Fonctionnement en 2025..... 23
Investissement en 2025..... 24

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX..... 25

Enfouissement des lignes électriques..... 25
Eclairage public..... 27
Subventions Happy Gaz..... 28

EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2025..... 29

Remplacement de fils nus à Kingersheim..... 29
Dépose de poteaux électriques Haute Tension à Ribeauvillé 30
Projet de DSP à Ballersdorf..... 31

MENTIONS LÉGALES :

Territoire d'Énergie Alsace
Directeur de publication : Jean-Luc BARBERON, Président
Droits images : Territoire d'Énergie Alsace / Pixabay / Pexels / GRDF / Mister Tim / Centrales Villageoises de la Weiss / Patrice Besse
N°ISSN : 2966-9375 (version numérique)

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

1er engagement dans un projet citoyen d'autoconsommation collective

En septembre 2024, Territoire d'Énergie Alsace a lancé un dispositif destiné à **accompagner les projets citoyens de production d'énergies renouvelables** sur le territoire, dans l'objectif de favoriser la transition énergétique locale.

La première opération soutenue concerne les **Centrales Villageoises de la Weiss**. Territoire d'Énergie Alsace est devenu membre de la SAS et a apporté 25 000 € en compte courant d'associé pour contribuer au financement d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école primaire de Lapoutroie. L'électricité produite est revendue à l'EHPAD du Canton Vert, situé à proximité.

La Convention de partenariat a été signée le 24 janvier 2025 dans les locaux du Syndicat, et la centrale a été inaugurée le 17 mai 2025, juste avant sa mise en service.

En chiffres :

- 190 panneaux solaires
- 75 kWc de puissance installée



Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire de Lapoutroie

Création d'Alsace Synergies

En 2025, Territoire d'Énergie Alsace a franchi une étape majeure dans son engagement pour la transition énergétique en créant Alsace Synergies, une **Personne Morale Organisatrice (PMO)** dédiée à l'autoconsommation collective. Ce dispositif répond à un objectif clair : faciliter la mise en place de boucles locales de partage d'électricité renouvelable, principalement d'origine photovoltaïque, entre producteurs et consommateurs situés à proximité.

L'association, créée le 17 avril 2025, regroupe 15 membres fondateurs (EPCI, PETR et communes) et agit comme **interlocuteur unique** auprès des gestionnaires de réseaux (Enedis, Vialis, Primeo, Gaz de Barr, Strasbourg Électricité Réseaux…).

Au-delà de son rôle opérationnel, Alsace Synergies permet de mutualiser les compétences nécessaires à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective. Elle est ouverte à l'ensemble du territoire alsacien, bien au-delà du seul périmètre de Territoire d'Énergie Alsace, afin d'accompagner tous les porteurs de projet qui le souhaitent, quel que soit leur statut.

Qu'est-ce qu'une Personne Morale Organisatrice ?

C'est une structure qui regroupe les producteurs et consommateurs d'électricité dans une opération d'autoconsommation collective. Son rôle est simple :

- Coordonner les échanges d'énergie entre les participants
- Assurer la facturation et la répartition de l'électricité produite
- Servir d'interlocuteur unique au gestionnaire de réseau

En résumé, la PMO est le facilitateur !

Votre contact : Quentin BOURÉ
Directeur Transition
q.boure@te.alsace

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Organisation du Concours Écoloustics

Territoire d'Énergie Alsace a choisi de s'engager pour la première fois dans le programme Ecoloustics, **porté par la FNCCR** et placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ce concours national annuel, destiné aux **élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème)**, vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition énergétique et à leur rôle dans la construction d'un avenir durable.

Les classes participantes doivent **réaliser un support créatif** (bande dessinée, reportage, jeu, site web, court-métrage…) illustrant leurs recherches sur la production et la consommation d'énergie à l'échelle locale, ainsi que les solutions pour mieux produire et consommer. Les projets peuvent aborder les énergies du passé, d'aujourd'hui et de demain, ou imaginer la commune du futur.
L'édition 2025–2026 met l'accent sur la **valorisation des biodéchets**. Un prix spécial récompensera les classes qui traiteront ce sujet.

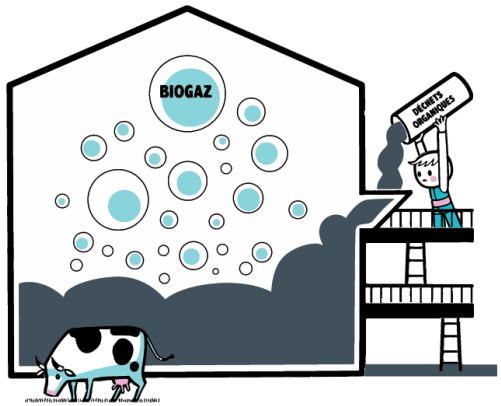

Territoire d'Énergie Alsace assure la **coordination locale** : mobilisation des écoles, organisation du jury, remise des prix et possibilité d'organiser des visites de sites de production d'énergie (centrales solaires, unités de méthanisation).

ÉCOLOUSTICS



Pour cette première participation, Territoire d'Énergie Alsace a choisi de **limiter le dispositif au PETR Pays du Sundgau**. Ce choix s'explique par :

- Un lien direct avec la thématique : le Sundgau porte le projet *« 100 % Gaz Vert »* à l'horizon 2030.
- Une phase pilote : tester l'organisation locale (mobilisation des écoles, jury, remise des prix) avant un déploiement élargi.

Quatre classes de CM2 de 4 écoles différentes sont inscrites pour cette première édition du concours Ecoloustics :

- EE Oltingue
- RPI CLLOD (Oberlarg)
- RPI Koestlach – Moernach – Vieux-Ferrette
- RPI Seppois-le-Haut – Mooslargue

Rendez-vous en juin 2026 pour les résultats !



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Des nouveaux Statuts pour le Syndicat

Territoire d'Énergie Alsace a engagé en 2025 une refonte majeure de ses statuts afin d'accompagner l'**évolution du Syndicat**, **sécuriser ses missions** et **améliorer la représentativité** de sa gouvernance. Cette révision répond à plusieurs objectifs :

- **Adapter les statuts à l'élargissement du périmètre :** TEA compte désormais 345 membres représentant 390 communes, ce qui nécessite une gouvernance plus efficace et représentative. C'est pourquoi le Comité Syndical comptera la prochaine mandature 50 membres titulaires (au lieu de 40) et 20 suppléants, pour une meilleure représentativité des territoires et une souplesse dans la gestion du quorum.

- **Clarifier les actions de TEA en distinguant les compétences et les services rendus aux membres :** la compétence obligatoire (électricité) et les compétences optionnelles (gaz, mobilité propre, éclairage public, énergies renouvelables…) sont désormais mieux définies. Il en est de même pour les missions que TEA rend à ses membres, comme par exemple, le conseil pour le développement photovoltaïque ou l'établissement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

- **Anticiper les évolutions et intégrer les nouvelles missions confiées aux syndicats d'énergie**, notamment en matière de transition énergétique.

Ces nouveaux statuts permettent également de **préparer la feuille de route 2026–2031**, qui guidera l'action du prochain mandat, en prévoyant d'ores et déjà l'éventuel exercice de nouvelles compétences, si les membres le décident.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Gaz Vert

a) Marché de Noël engagé Gaz Vert à Sierentz

Le week-end du 5 au 7 décembre 2025, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF ont mené une opération sur le Marché de la Saint-Nicolas de Sierentz avec pour but de collecter les biodéchets produits par les exposants et les visiteurs. Cette initiative avait un double objectif : **valoriser les biodéchets** produits pendant l'événement sous forme de **Gaz Vert** et **sensibiliser le public** aux biodéchets et à la méthanisation.





Inauguration du Marché de la Saint Nicolas
De gauche à droite : Pascal TURRI, Maire de Sierentz et Vice-Président de TEA, Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale GRDF et Mathieu ROUX, Adjoint au Maire de Sierentz

Les 140 kg de déchets organiques collectés ont été acheminés vers le **méthaniseur Agrivalor à Ribeauvillé**, où ils ont été transformés en biogaz. Ce gaz renouvelable a ensuite pu être utilisé pour chauffer des logements, cuisiner ou alimenter certains véhicules. Cette action s'inscrit dans le Contrat de concession signé avec GRDF, pour favoriser le développement du gaz renouvelable sur le territoire de TEA.

b) Soutien au projet 100 % Gaz Vert du PETR Pays du Sundgau

Territoire d'Énergie Alsace accompagne le PETR Pays du Sundgau et notamment soutient financièrement un **poste dédié au gaz vert** pour accompagner le développement du projet *« 100 % gaz vert dans le Sundgau à l'horizon 2030 »*.

Ce partenariat, officialisé par une convention signée en juillet 2025, s'inscrit dans la continuité de la stratégie territoriale visant à structurer une filière biométhane locale, cohérente avec les enjeux agricoles, économiques et énergétiques du Sundgau. Les objectifs du poste sont :

- D'accompagner les projets de méthanisation
- D'animer les groupes d'agriculteurs
- D'organiser des ateliers, visites et actions de sensibilisation
- De piloter l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à détecter et structurer des projets locaux de production de biométhane

Le Comité Syndical du 28 janvier 2025 a décidé un **soutien de 60 000 €**, représentant jusqu'à un tiers des dépenses engagées par le PETR pour ce programme. Ce soutien est accordé pour la période 2025–2027.



Unité de méthanisation M'TA d'Ungersheim

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Conseil et développement photovoltaïque

Territoire d'Énergie Alsace a renforcé l'accompagnement auprès de ses membres en proposant un service de **préfiguration d'opérations photovoltaïques**. Ce dispositif vise à accompagner les territoires qui s'interrogent sur la faisabilité d'un projet de production énergie photovoltaïque et sur la façon de valoriser l'électricité produite.

La production d'énergie renouvelable est un levier majeur de transition énergétique. Elle nécessite toutefois une **analyse technique, réglementaire et économique** pour évaluer la pertinence d'une opération. TEA apporte ainsi une expertise pour éclairer les choix des collectivités intéressées.

L'accompagnement proposé par Territoire d'Énergie Alsace comprend plusieurs étapes :

1. **Une réunion de lancement sur site :** pour présenter la démarche et recueillir les documents nécessaires à la réalisation de l'étude. Une visite des sites de productions potentielles est également réalisée.

2. **Réalisation de l'étude de préfiguration :** l'analyse menée par TEA couvre l'ensemble des dimensions du projet, qu'il s'agisse de l'évaluation des sites de production potentiels (surface disponible, production estimée, contraintes techniques et architecturales, raccordement possible), l'étude des profils de consommation à partir des courbes Enedis afin d'identifier les consommateurs les plus adaptés et l'analyse économique détaillée incluant investissements, coûts d'exploitation et recettes associées à la vente de l'énergie produite. Cette étape fournit aux collectivités des éléments objectifs pour choisir le montage le plus pertinent pour leur territoire.

3. **Restitution de l'étude et livrables :** à l'issue de l'analyse, TEA présente les résultats lors d'une réunion dédiée. Les collectivités reçoivent ensuite un support de présentation pédagogique et synthétique et un rapport complet permettant d'intégrer les conclusions dans leurs projets.

Conformément à la délibération du 25 mars 2025, une **participation financière forfaitaire** est demandée pour bénéficier de ce service : 1 000 € HT pour l'étude complète (étapes 1 à 3) et 100 € HT par réunion complémentaire.

Votre contact : Quentin BOURÉ
Directeur Transition
q.boure@te.alsace

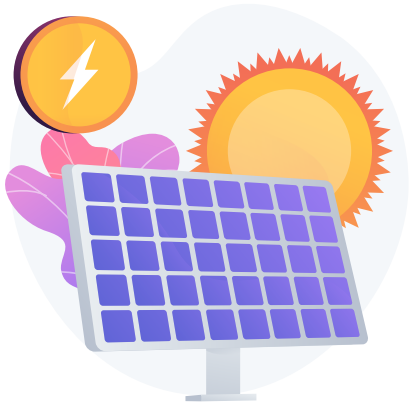

Collectivités ayant bénéficié de ce service en 2025 :

- Munster
- Habsheim
- Balschwiller
- Lapoutroie

Projets en cours :

- Rixheim
- Ribeauvillé
- Pulversheim

VIE DU SYNDICAT

Achat d'un nouveau siège administratif

Depuis 2020, les missions de Territoire d'Énergie Alsace ont connu une évolution, tant en volume qu'en technicité. Cette dynamique s'est traduite par un renforcement des effectifs : de 5 agents en début de mandature, à 10 en 2025 (dont un apprenti). Cette progression appelle ainsi un besoin d'espace et donc, d'un nouveau bâtiment, permettant à tous, élus et agents, d'exercer au mieux leurs missions.
En effet, les locaux actuels ne permettront plus de garantir de bonnes conditions de travail et d'accueil.
Les besoins identifiés portent notamment sur :

- Des espaces supplémentaires pour accueillir 20 à 30 agents à terme
- Des bureaux plus adaptés à la concentration et aux nouvelles formes de travail (visios, ...)
- Une salle de réunion adaptée aux séances du Bureau Syndical et aux Groupes de Travail
- Une capacité de stockage sécurisée pour les archives
- Une accessibilité facilitée, dans une logique de mobilités durables

Ces éléments ont servi de cahier des charges pour les recherches immobilières.

Le 17 juin 2025, le Comité Syndical a validé l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour un montant de 1,25 M € : une maison située avenue Poincaré à Colmar, en face de la Cour d'Appel. Le bâtiment actuel sera cédé, permettant de financer une partie des travaux nécessaires à l'installation du nouveau siège, qui sera modernisé et optimisé sur le plan énergétique. Cette maison possède plusieurs atouts :

- 545 m² sur trois niveaux (hors sous-sol), offrant une grande modularité
- 19 pièces lumineuses, facilement aménageables en bureaux
- Un terrain de 10,48 ares pouvant accueillir des places de parking et la proximité de la Gare de Colmar

Grâce à ces caractéristiques, le bâtiment pourra accueillir l'ensemble des collaborateurs actuels et futurs, tout en offrant des espaces fonctionnels pour les réunions, le stockage et le développement des activités.



Futur siège de TEA - avenue Poincaré à COLMAR



VIE DU SYNDICAT

Comités Syndicaux

28 JANVIER 2025
SOULTZ HAUT RHIN





25 MARS 2025
LE HAUT-SOULTZBACH

17 JUIN 2025
ZIMMERBACH





23 SEPTEMBRE 2025
ILLFURTH

16 DÉCEMBRE 2025
BANTZENHEIM



Chaque séance du Comité Syndical est précédée d'un Bureau Syndical, qui prépare notamment les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Comité.
Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et souligne l'assiduité des membres du Comité Syndical.

VIE DU SYNDICAT

Ressources humaines

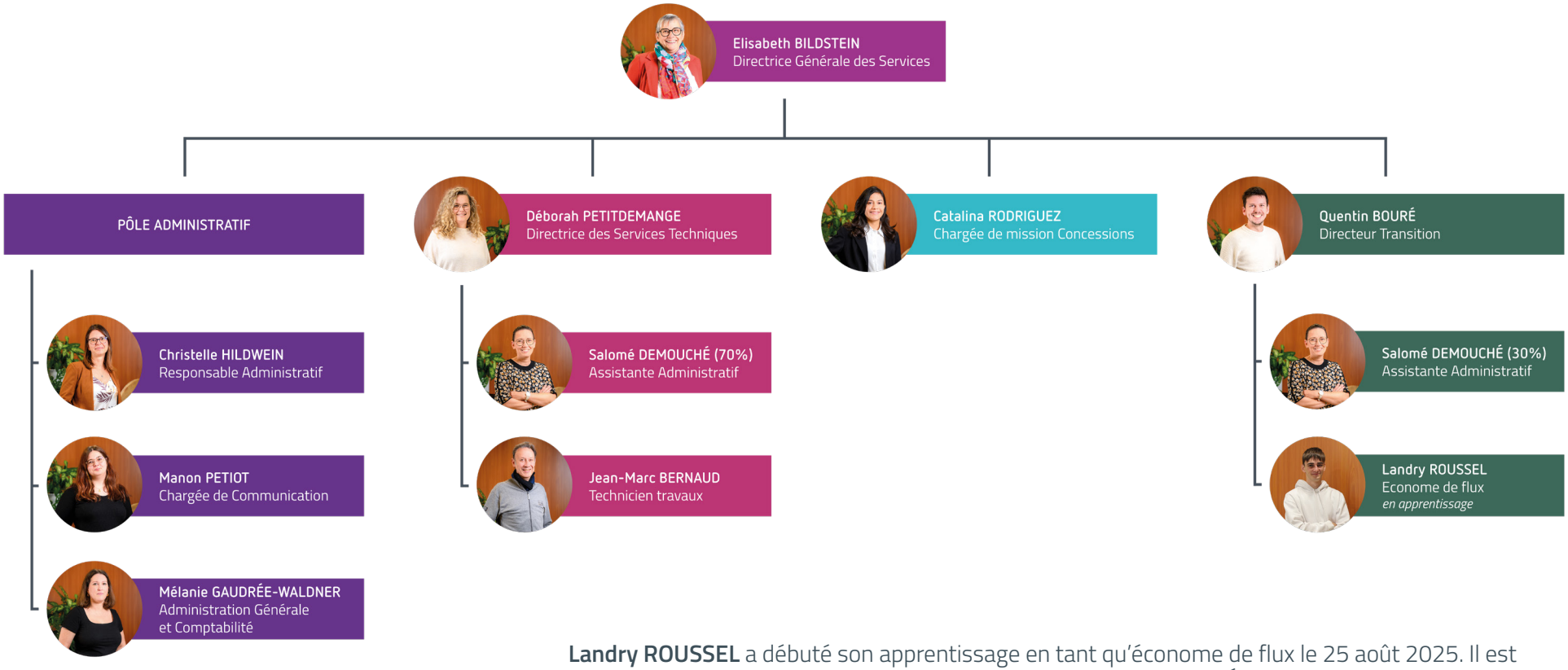

Landry ROUSSEL a débuté son apprentissage en tant qu'économe de flux le 25 août 2025. Il est en dernière année du BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique à l'IUT de Colmar.

VIE DU SYNDICAT

Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) 2025

La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE), instance annuelle d'échanges entre Territoire d'Énergie Alsace et les EPCI du territoire, s'est tenue le **3 avril 2025** à la **MJC d'Ungersheim**. Cette rencontre avait cette année pour thème : *« Le gaz dans le mix énergétique »* ; l'année précédente ayant été consacrée à l'électricité. La matinée a été rythmée par les interventions de plusieurs experts et partenaires :

- **Jean-Claude MENSCH**, Maire d'Ungersheim, a présenté les actions pionnières de sa commune en matière de transition énergétique ;
- **Jérôme GUICHARD**, Responsable Développement Territorial Grand Est chez NaTran (ex GRTgaz), est revenu sur les enjeux du projet RhYn ;
- **Cécile FONTAINE**, Cheffe du département Affaires Publiques et Juridiques à FNCCR, a exposé des pistes pour l'optimisation des réseaux gaz ;
- **Camille DOLINAR**, Ingénieure biométhane chez GRDF, a détaillé les perspectives d'autoconsommation collective en gaz.
- **Quentin BOURÉ**, Directeur Transition chez TEA, a présenté la Personne Morale Organisatrice territoriale créée par le Syndicat, afin de gérer des boucles d'autoconsommation collectives ;
- **Fabrice AICHELMANN**, producteur au méthaniseur M'TA d'Ungersheim, a expliqué le fonctionnement d'une unité de méthanisation et son rôle dans l'écosystème énergétique local.



Jean-Luc BARBERON, Président de TEA

Ensuite, une **table ronde** animée par Elisabeth BILDSTEIN, DGS de TEA, a été consacrée à la place du gaz dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et a réuni :

- **Jean-Claude MENSCH**, pour l'expérience locale à Ungersheim ;
- **Denis NASS**, 1er Vice-président du PETR Pays du Sundgau, pour une vision territoriale ;
- **Bastien REGNIER**, Directeur Territorial Régional Grand Est chez GRDF, pour l'approche du distributeur ;
- **Serge JANUS**, Vice-président de TEA, pour éclairer le rôle d'autorité concédante et présenter le dispositif Happy Gaz.

L'après-midi s'est conclue par une v**isite du méthaniseur M'TA** d'Ungersheim, permettant aux participants de découvrir concrètement les technologies et les enjeux liés à la méthanisation.

Le Syndicat remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants et participants pour la richesse des échanges.


Photo de groupe à la visite de l'unité de méthanisation M'TA

VIE DU SYNDICAT

Salon des Maires du Haut-Rhin 2025

Le **19 juin**, Territoire d'Énergie Alsace a participé au Salon des communes et des intercommunalités du Haut-Rhin, organisé à **Colmar**. Ce rendez-vous annuel constitue un moment privilégié pour rencontrer les élus locaux, échanger sur leurs besoins et présenter les dispositifs d'accompagnement proposés par le Syndicat.

Durant cette journée, l'équipe du Syndicat a pu informer les élus sur les aides disponibles et sur les nouveaux dispositifs récemment déployés.



Stand de TEA, avec présents Jean-Michel STRASBACH et Jean ZURBACH, membres du Bureau Syndical

Nouveauté cette année : les *« conférences flashs »*. TEA a animé deux de ces conférences :

- *« L'aide apportée aux collectivités pour le développement de projets d'énergie renouvelable »* : présentée par Quentin BOURÉ, Directeur Transition, cette intervention a permis d'expliquer le fonctionnement d'Alsace Synergies, la Personne Morale Organisatrice (PMO) territoriale créée par TEA pour accompagner les opérations d'autoconsommation collective. Quentin a également mis en lumière l'appui technique que le Syndicat apporte aux collectivités souhaitant développer leurs propres projets de production d'énergie renouvelable sur leur territoire.
- *« Réduire la facture énergétique des bâtiments publics grâce à la pompe à chaleur Hybride Gaz »* : cette conférence, co-animée par Alain BOITEUX (GRDF) et Elisabeth BILDSTEIN (Directrice Générale des Services de TEA), a présenté le dispositif Happy Gaz Collectivités, ses modalités de subvention et un exemple concret de mise en œuvre en commune.

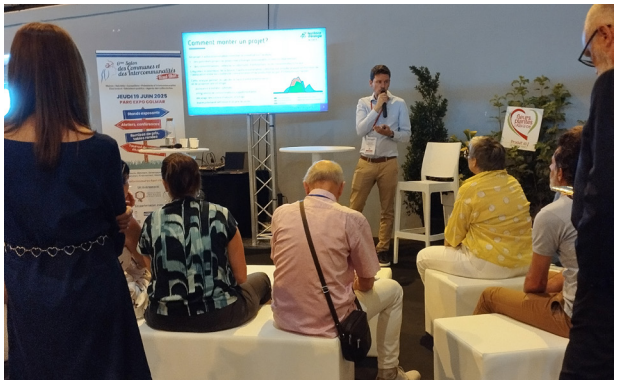

Conférence flash animée par Quentin BOURÉ, Directeur Transition



Conférence flash co-animée par Elisabeth BILDSTEIN, DGS

PROGRAMMES 2025

ACTEE+ Chêne

Fort du succès rencontré sur le plan national, la FNCCR a relancé un appel à projets ACTEE, cette fois baptisé « fonds Chêne », en élargissant son périmètre à toutes les communes. Comme pour ACTEE II Sequoia, TEA a proposé de jouer le rôle de coordonnateur des communes et EPCI du territoire qui souhaitaient candidater au programme. Encouragée par la FNCCR, la mutualisation devient même obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, soit près de 90% des communes membres du Syndicat.

Le groupement est, pour cette session, composé de **4 communes et 1 communauté de communes**. Ces collectivités n'ont jamais bénéficié d'aides de la part du programme ACTEE. Il s'agit de :

- La commune de Châtenois
- La commune de Jungholtz
- La Communauté de Communes Centre Haut-Rhin
- La commune de Muespach
- La commune de Werentzhouse

La **candidature commune** au programme ACTEE+ Chêne a été déposée en décembre 2025 par TEA, auprès de la FNCCR.

Renouvellement d'Happy Gaz et déclinaison pour les collectivités

En janvier 2025, Territoire d'Énergie Alsace a fait évoluer le dispositif Happy Gaz, très plébiscité l'année précédente : le dispositif devient **Happy Gaz Vert**, pour résonner avec la volonté des partenaires de décarboner le gaz. La principale nouveauté réside dans la **souscription obligatoire d'un Contrat de fourniture comprenant une part de Gaz Vert** pour bénéficier de cette subvention.



Parallèlement, Territoire d'Énergie Alsace a comblé un manque identifié dans l'accompagnement des collectivités. Alors qu'il n'existait en 2024 aucun dispositif spécifique, TEA et GRDF proposent désormais **Happy Gaz Collectivités**, un dispositif dédié à l'amélioration de la performance énergétique des **bâtiments publics** ; avec ses propres conditions d'attribution. Les montants des subventions sont plus élevés et une aide pour la réalisation d'études thermiques proposant une solution gaz (si la solution gaz est retenue) a été créée.

Avec Happy Gaz Vert pour les usagers et Happy Gaz Collectivités pour les acteurs publics, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF renforcent leur action pour la décarbonation du gaz sur le territoire.

PROGRAMMES 2025

Point d'avancement RODP

Territoire d'Énergie Alsace souhaite accompagner les communes dans la perception de la RODP, versée par les opérateurs utilisant le domaine public pour leurs réseaux.

La plupart des communes pilotes de ce service ont désormais pris leur délibération et signé leur convention avec TEA. Si les premiers retours sont positifs, ils montrent aussi quelques points à améliorer : des loyers d'antennes parfois trop faibles, des métrés de voirie à vérifier, des conventions anciennes à mettre à jour…

Le Groupe de Travail RODP, réuni à Eguisheim en octobre 2025, a permis de clarifier les démarches et d'identifier les actions à mener. Les prochaines étapes porteront sur la vérification des fourreaux, le recensement des travaux et la mise à jour des données pour optimiser durablement les redevances.



Partenariat avec Electriciens Sans Frontières et Gescod : Avenant 2025

Pour rappel, Territoire d'Énergie Alsace, Gescod et Électriciens Sans Frontières (ESF) ont renouvelé en 2023 leur Convention de partenariat pour trois ans. Ainsi, chaque année, TEA consacre de l'ordre de 1 % de la redevance R1 versée par Enedis au financement de projets visant à améliorer l'accès à l'énergie dans des territoires fragiles. Les projets soutenus par Territoire d'Energie Alsace sont repartis dans plusieurs villes de Madagascar :

- Le **projet Ambesisika** poursuit l'électrification solaire de bâtiments publics, contribuant à renforcer les infrastructures locales et à améliorer les conditions de vie des populations.
- Le **projet Santé Mahajanga** prévoit la réhabilitation du centre de santé Sotema et la remise à niveau de l'accès à l'eau, à l'énergie et à l'assainissement dans plusieurs établissements de santé.

L'Avenant 2025 à la Convention permettra d'équiper six centres de santé en éclairage extérieur et d'installer des systèmes de secours dans trois d'entre eux, pour un financement à hauteur de 9 500 € par TEA.

À travers ces projets, TEA confirme son engagement solidaire aux côtés d'acteurs reconnus du développement, en cohérence avec les valeurs du service public et les ambitions de transition énergétique portées par le Syndicat.

PROGRAMMES 2025

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Pour les collectivités locales, les concessionnaires et les entreprises associées, **la connaissance précise des réseaux enterrés** est fondamentale. Souvent, les collectivités disposent de plans de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité, de précision inégale. Cela nuit à la bonne conception des projets et peut présenter des risques lors des travaux.

Depuis le 1er juillet 2012 et l'application du décret DT-DICT en application de la loi anti-endommagement des réseaux, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers et les gestionnaires de réseaux doivent notamment s'engager sur la position de leurs ouvrages. **En 2026, tous les réseaux sensibles enterrés devront être géoréférencés**. Dans ce cadre, Territoire d'Énergie Alsace a souhaité adapter ses outils cartographiques par la création d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), **en collaboration** avec les acteurs de son territoire.

Ce fonds de plan partagé de haute précision est destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour répondre à la législation en vigueur. Ce socle cartographique commun entre les gestionnaires de réseaux va permettre, une fois finalisé, de fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises de travaux, aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale. Cet outil cartographique doit être doté d'une grande précision de résolution de 5 cm/pixel et d'une précision inférieure à 10 cm, on parle d'ortho-images.

La mise en place de ce Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sera une avancée **pour la sécurité et l'efficacité des travaux sur les réseaux enterrés**, garantissant une réduction des risques liés aux travaux.

Article 8 : nouveaux critères de sélection des opérations

En 2025, le Groupe de Travail « Travaux » a conduit une réflexion sur les critères de programmation de l'ensemble des travaux d'investissement relatifs au réseau électrique Basse Tension. Cette démarche a permis de formaliser un cadre commun visant à garantir une **priorisation transparente et équitable des projets** portés par les communes membres.

La procédure retenue repose sur un **recensement annuel** des besoins exprimés par les communes au cours du deuxième trimestre de l'année précédant la programmation. Ces demandes font l'objet de pré-chiffrages réalisés durant l'été, permettant d'évaluer les enveloppes financières nécessaires. Les projets sont ensuite analysés et classés selon des critères prédéfinis, avant qu'une proposition de programmation ne soit soumise au Groupe de Travail « Travaux » à l'automne. Le programme prévisionnel est transmis à Enedis avant la fin du mois de septembre, avec la possibilité d'une clause de revoyure au mois de mars de l'année suivante afin d'ajuster la programmation si nécessaire, selon les mêmes critères de classement.

Plusieurs critères sont utilisés pour prioriser les projets, notamment l'âge des réseaux, l'ampleur de l'opération, les aides précédentes apportées par TEA, le potentiel financier de la commune. Cette organisation renforce la lisibilité du processus décisionnel du Comité Syndical pour le choix des investissements sur le réseau électrique Basse Tension.

PROGRAMMES 2025

Éclairage public : fin du programme

Au cours des dernières années, Territoire d'Énergie Alsace a accompagné ses collectivités membres dans la rénovation de leur parc d'éclairage public, en mobilisant plus de **8,5 M € d'aides depuis 2020**.

L'impact du programme aura été significatif : **257 communes ont pu bénéficier, parfois à plusieurs reprises**, de cet accompagnement financier, contribuant à l'amélioration de la performance énergétique de leur éclairage public.

Parallèlement, TEA a élargi son action à d'autres champs de la transition énergétique, tout en maintenant le principe de redistribution d'une part importante de ses recettes.

Dans ce contexte, il a été décidé en 2025 de plafonner l'enveloppe annuelle dédiée aux aides à l'éclairage public à 900 000 € dans la perspective de l'arrêt du dispositif à la fin de l'année 2025.

LE PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE A PERMIS :



La réduction des consommations d'électricité de **67 %**

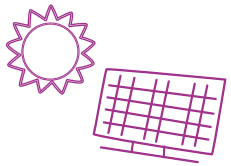

soit *7,9 GWh*

4 fois la production du parc photovoltaïque de Katzenthal !

MAIS AUSSI...

2,4 M€ d'économies annuelles pour les communes



soit 59,5 M€ sur 25 ans !

CE QUI A ÉVITÉ

l'émission de **173 tonnes/an** de CO_2



CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE

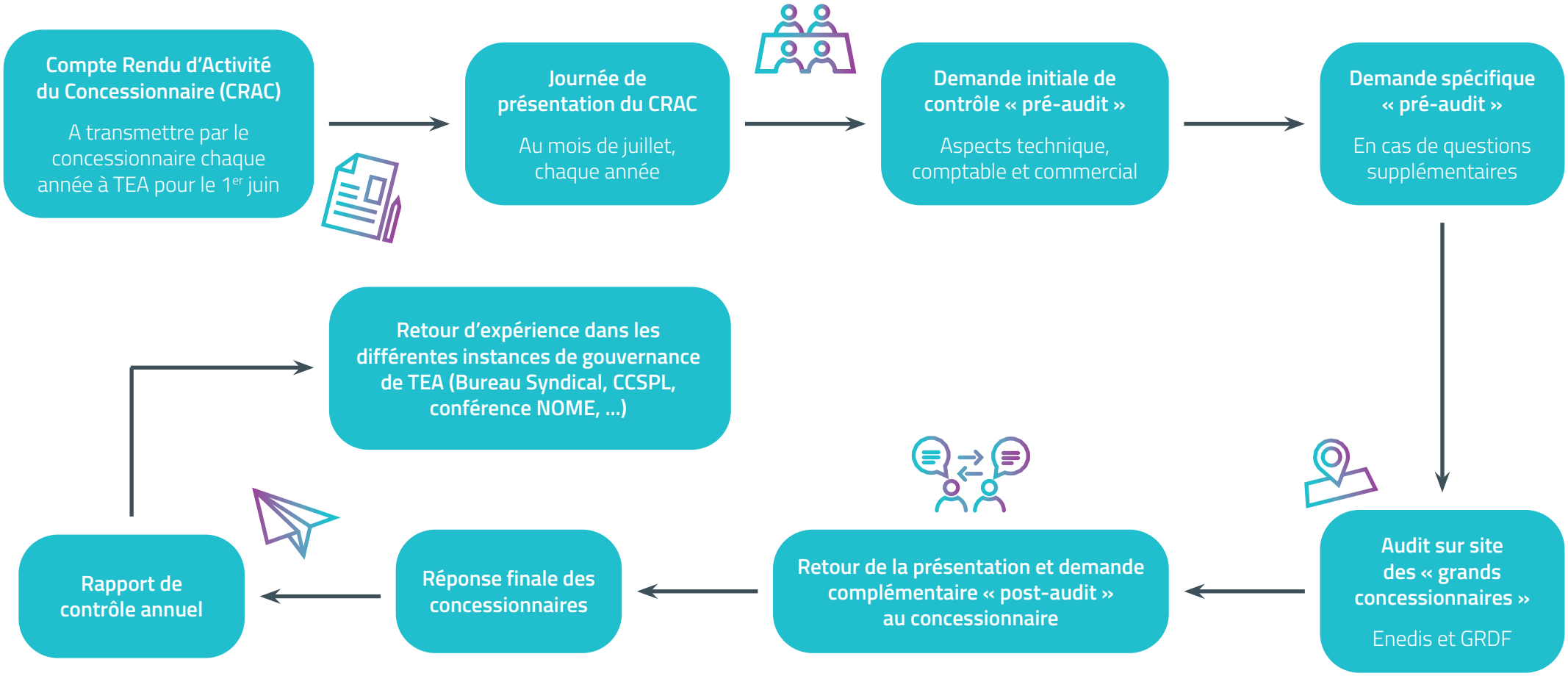

CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les concessionnaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies, CALEO et Barr Energies (ex Gaz de Barr) ont transmis leur **Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC)** avant le 1er juin 2025. Les concessionnaires ont présenté leur CRAC aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le **1er juillet 2025**.

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire des réseaux exploités par les concessionnaires sur son périmètre.

EDF

- 199 999 clients tarif bleu résidentiel (+ 3,6 %)
- 16 003 clients tarif bleu non résidentiel (+ 7,5 %)
- Réclamations totales : 6 269 (- 13 %)

Rappel : EDF est partie prenante du Contrat de Concession pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Enedis

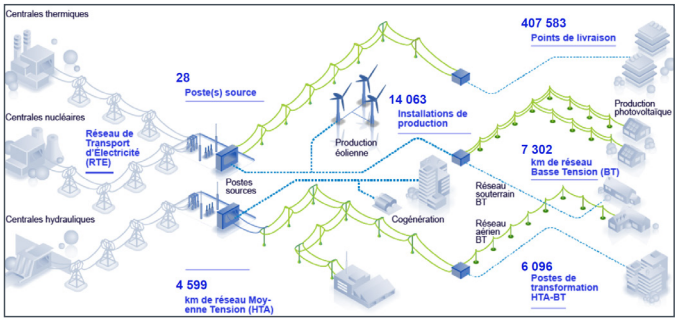

- 14 063 installations de production raccordées
- 59 min de coupure électrique par client/an (- 5 %)
- 57,1 % de taux d'enfouissement basse tension

Barr énergies *(pour la Commune de Villé)*

DISTRIBUTION BASSE TENSION :

- 11 postes HTA/BT et 2 postes BT
- 22,3 km de réseau basse tension
- 1 160 clients (+ 0,4 %)
- 14,3 min de coupure électrique par client/an

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ TRV :

- 1 097 clients (+ 0,2 %)

- 140 communes dans le cadre du contrat de concession (secteur historique), et 18 communes dans le cadre de concessions via Délégation de Service Public (DSP)
- 2 332 km de canalisations
- 110 202 clients (- 0,6 %)

- 12 communes desservies, dont 2 en gaz naturel et 10 en propane
- 5 Contrats de concession (DSP)
- 17,8 km de réseau
- 178 clients (- 3,7 %)

- 4 communes desservies en gaz naturel
- 3 Contrats de concession (DSP)
- 18,4 km de réseau
- 161 clients (+ 3,2 %)



Audit de Contrôle GRDF



Audit de Contrôle Enedis

Cette présentation du CRAC fait partie de la mission de **contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution**, qui constitue le cœur de métier des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), par obligation définie à l'article L. 2224-31 du CGCT.

Le **Bureau Expert AEC** est chargé d'assister Territoire d'Énergie Alsace pour le contrôle de la bonne exécution des missions de nos différents concessionnaires.

Les audits de contrôle de l'exercice 2024 ont eu lieu pour GRDF le 23 octobre 2025 à Kingersheim et pour Enedis/EDF le 27 novembre à Sausheim. Les membres du Bureau Syndical ont participé aux auditions.

RESSOURCES ET FINANCES

Bilan des opérations comptables

2 843 mandats de paiement ont été émis
171 titres de recettes ont été émis

Délai global de paiement :

9,47 jours dont 4,30 jours pour TEA

En 2024 : 11,76 jours dont 5,95 jours pour TEA

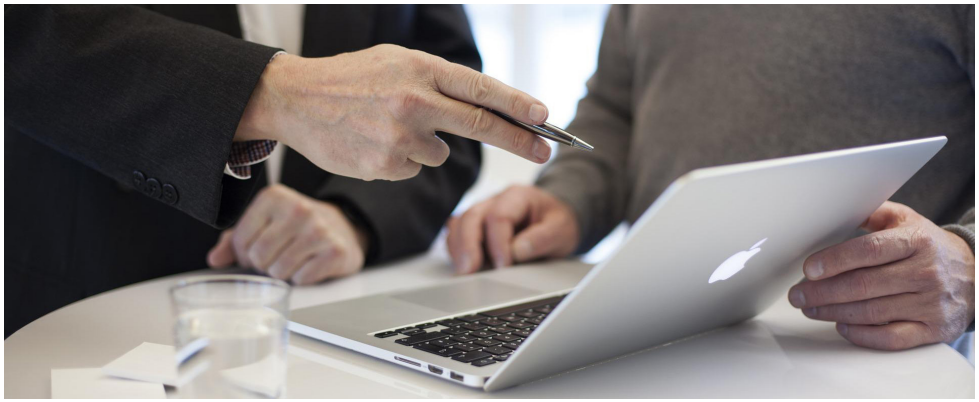

Accise sur l'électricité

Territoire d'Énergie Alsace a perçu 9 973 810 € de recettes et a reversé, en juillet et décembre, 10 650 599 € aux communes.

Le reversement apparaît supérieur à la perception en raison de régularisations effectuées au titre des exercices 2023 et 2024, concernant les communes de Saint-Louis et de Villé.

En 2025, la diminution de l'accise totale (- 6,6 %) s'explique par la baisse de la consommation nationale d'électricité, une évolution qui n'est pas compensée par l'inflation.

Par ailleurs, le recours au Tribunal administratif pour le recalcul des bases de l'accise 2023 est toujours en cours d'instruction.

RESSOURCES ET FINANCES

Redevances de fonctionnement

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace ne demande aucune participation financière aux communes membres, au titre de leur adhésion.

Les missions de TEA sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances :

- La **redevance « R1 électricité »**, destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence électricité
- La **redevance « R1 gaz »**, destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence gaz
- La **redevance d'investissement « R2 »**, versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les membres et par Territoire d'Énergie Alsace.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES R1 ÉLECTRICITÉ ET R1 GAZ

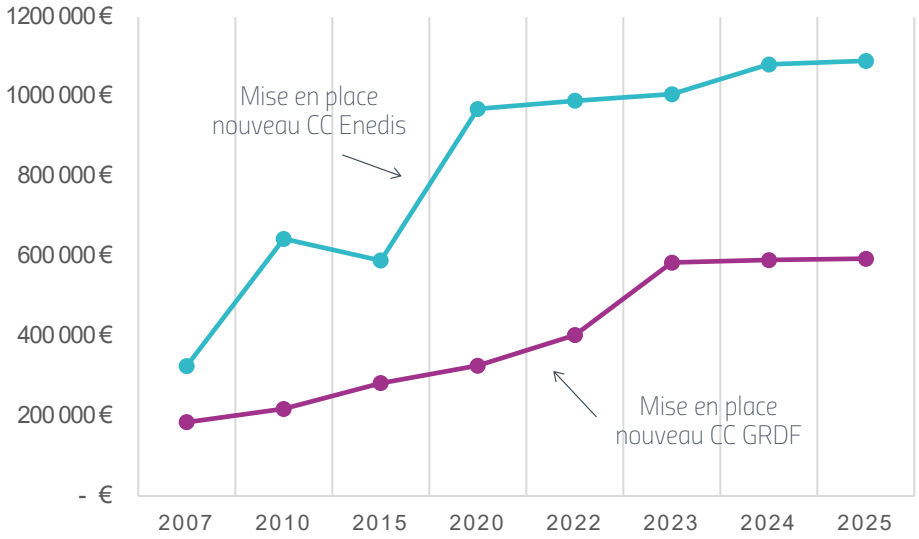

Ces redevances permettent à Territoire d'Énergie Alsace d'assurer son fonctionnement et ses missions, notamment le Contrôle de concession.

Pour l'année 2025, la redevance de fonctionnement **R1 électricité** versée par Enedis est de 1 087 355 €. La redevance versée par Gaz de Barr est de 2 967 €. Soit un total de 1 090 323 €.

La redevance de fonctionnement **R1 gaz** versée par GRDF est de 586 880 €, celle versée par Antargaz Énergies est de 3 513 € et celle de Caléo est de 4 332 €. Soit un total de 594 564 €.

CC = Contrat de Concession

RESSOURCES ET FINANCES

Redevance d'investissement

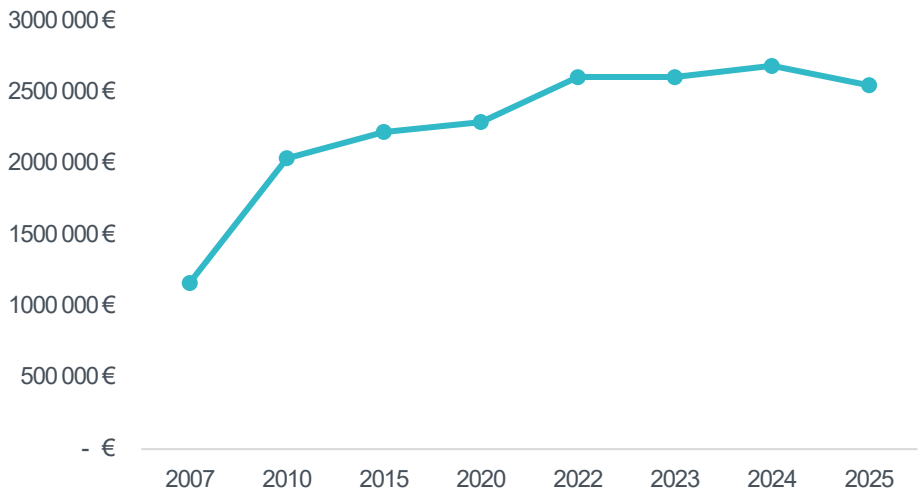

La **redevance R2** (Contrat de concession électricité Enedis - EDF) est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes, les communautés de communes et TEA sur les réseaux.

En 2025, cette redevance se monte à 2 549 924 € :

- 357 408 € ont été reversés aux collectivités membres ayant réalisé des travaux ; si les communes étaient restées isolées, elles n'auraient perçu aucune somme de la part d'Enedis.
- 2 192 516 € seront affectés aux aides de TEA pour l'enfouissement des lignes basse et haute tensions et pour l'éclairage public.

RESSOURCES ET FINANCES

Fonctionnement en 2025

Le budget de Territoire d'Énergie Alsace est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires.
Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2025 est de 1 591 479 €.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 SONT DE 13 615 096 € :

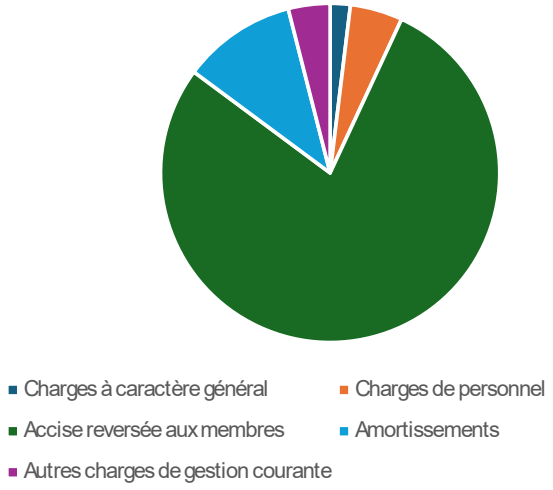

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 SONT DE 13 783 635 € :

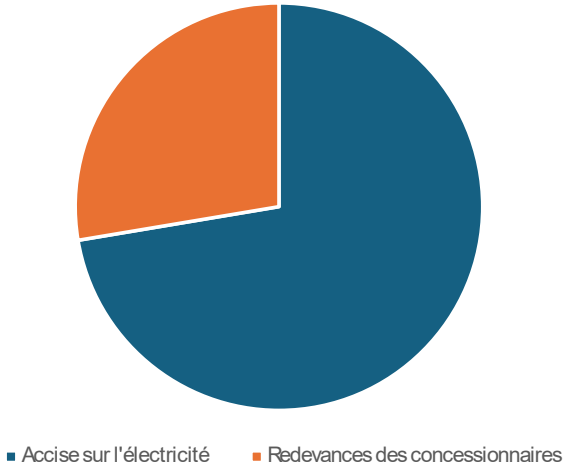

RESSOURCES ET FINANCES

Investissement en 2025

Le résultat de clôture de 2025 fait apparaître un déficit de 1 507 223,27 € avec les restes à réaliser, et 644 048,94 € sans les restes à réaliser.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 SONT DE 6 258 844 € :

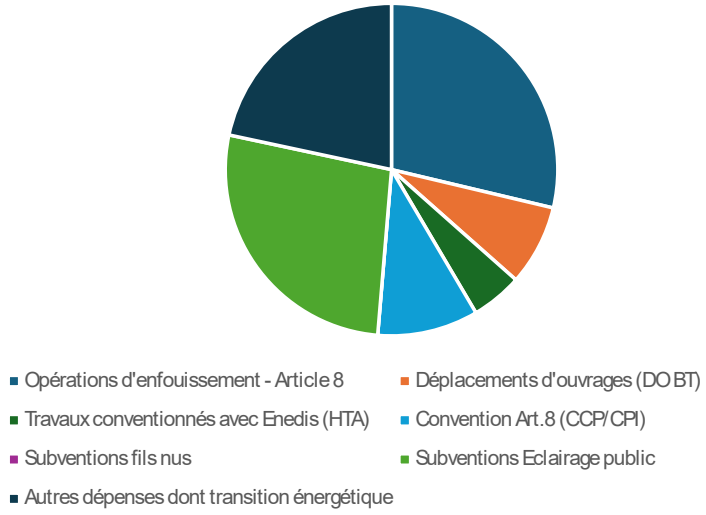

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 SONT DE 6 508 461 € :

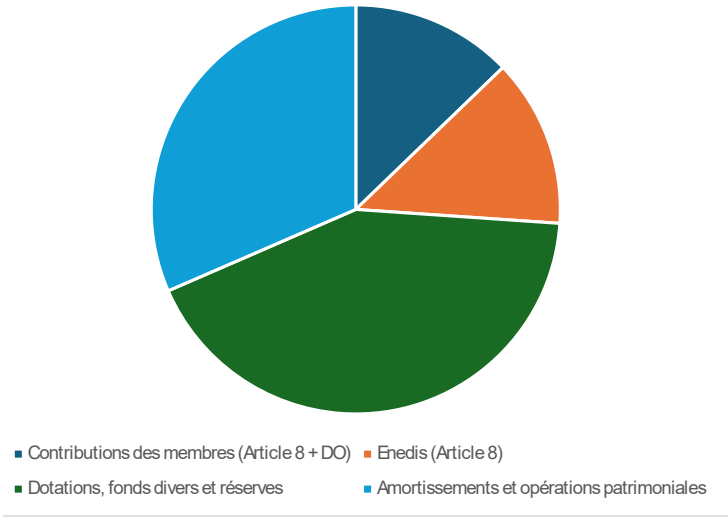

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Enfouissement des lignes électriques

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES
Article 8 du Contrat de concession

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres de Territoire d'Énergie Alsace ont bénéficié d'une **participation financière de 50 %**. C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'Enedis mette à disposition de Territoire d'Énergie Alsace une enveloppe annuelle pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques. Cette enveloppe permet de contribuer à 40% du coût de l'opération, TEA abondant de 10% sur ses fonds propres.

Pour l'année 2025, l'enveloppe mise à la disposition de Territoire d'Énergie Alsace est de 685 000 €. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2022, **10 % d'aides supplémentaires sont alloués sur fonds propres de Territoire d'Energie Alsace**.

Les montants ci-contre correspondent aux **subventions accordées** en 2025 par le Comité Syndical, représentant donc 50 % du coût total des travaux hors taxes.

BANTZENHEIM	Route de Bâle – Tr1	132 107 € H.T.
CHATENOIS	Rue des Goumiers	94 000 € H.T.
EGUISHEIM	Chemin des Chapelins et Rue des Jardins	22 700 € H.T.
EGUISHEIM	Rues de Buhl et des Vendangeurs	48 850 € H.T.
HELFRANTZKIRCH	Rue de l'Eglise	141 130 € H.T.
HELFRANTZKIRCH (HTA)	Rue de l'Eglise	24 283 € H.T
KINTZHEIM	Rue des Œillets	42 200 € H.T.
MEYENHEIM	Rue des Ecoles	68 350 € H.T.
SICKERT	Rue Principale	88 544 € H.T.
SCHERWILLER	Route d'Ebersheim	24 322 € H.T.
URCHENHEIM	Rue des Lilas	88 335 € H.T.
ZILLISHEIM	Diverses rues	180 000 € H.T.

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT BASSE TENSION

Territoire d'Énergie Alsace peut également traiter des chantiers dans le cadre de déplacements d'ouvrages.

Les chiffres ci-contre correspondent au montant des subventions accordées et représentent 50 % du montant éligible hors taxes des travaux.

BLOTZHEIM	Rue du Tilleul	19 939 € H.T.
GUEVENATTEN	Rue Principale	40 100 € H.T.
GUEWENHEIM	Rues de la Gare et de la Libération	65 868 € H.T.
GUEWENHEIM (HTA)	Rues de la Gare et de la Libération	36 360 € H.T.
HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX	Rue du Hagueneck	65 850 € H.T.
LABAROCHE	Site des Genêts	29 500 € H.T.
PORTE DU RIED	CD 45	58 250 € H.T.
UFFHEIM	Suttergasse	27 030 € H.T.

TRAVAUX CONVENTIONNÉS AVEC LE CONCESSIONNAIRE

Il s'agit de travaux **cofinancés** sur le réseau HTA avec le concessionnaire Enedis.

Les montants ci-contre correspondent au montant des subventions accordées pour le programme et représentent 50 % du montant hors taxes des travaux.

PAC BENNWIHR GARE	Enveloppe 2025	40 000 € H.T.
PAC LUCELLE	Enveloppe 2025	130 700 € H.T.
PAC MERXHEIM pompage	Enveloppe 2025	66 500 € H.T.

PAC = Plan d'Aléas Climatiques

PROGRAMME DE RÉSORPTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN FILS NUS

Par délibération du 16 février 2021, le Comité Syndical de TEA a validé un programme de soutien à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus. Ces travaux bénéficient de **30 % de subvention complémentaire au dispositif « A8 »**, financé sur les fonds propres du Syndicat au prorata du linéaire de fils nus résorbé.

BANTZENHEIM	Route de Bâle – Tr1	39 481 € H.T.
HELFRANTZKIRCH	Rue De l'Eglise	35 988 € H.T.
KINTZHEIM	Rue des Œillets	25 620 € H.T.
SICKERT	Rue Principale	10 625 € H.T.
ZILLISHEIM	Diverses rues	9 288 € H.T.

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Éclairage Public

COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2025

27 demandes recevables, pour un montant d'aides accordées de 282 557 € et 2 789 points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUIN 2025

27 demandes recevables, pour un montant d'aides accordées de 181 365 € et 1 505 points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

25 demandes recevables, pour un montant d'aides accordées de 113 741 € et 769 points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

25 demandes recevables, pour un montant d'aides accordées de 249 786 € et 1 447 points lumineux.

Depuis 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un **montant total de 8 570 548 €** et **17 423 points lumineux**.

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Subventions « Happy Gaz »

Comme indiqué précédemment, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF ont fait évoluer le dispositif Happy Gaz, en créant Happy Gaz Vert pour les usagers et professionnels, et Happy Gaz Collectivités pour les acteurs publics membres de TEA.



HAPPY GAZ VERT

Avec jusqu'à 2 000 € d'aide par dossier, « Happy Gaz Vert » a bénéficié en 2025 à plus de 330 demandeurs, qui peuvent espérer voir leur facture baisser en moyenne de 500 € par an, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage.

Happy Gaz, c'est ainsi 275 100 € d'aides allouées pour des travaux qui ont représenté 1 260 000 € d'investissements sur le territoire.

Les bénéficiaires de subvention Happy Gaz Vert sont :

- 326 particuliers
- 12 entreprises

Dans 158 communes membres, desservies par GRDF.

HAPPY GAZ COLLECTIVITÉS

Avec jusqu'à 10 000 € d'aide par dossier de subvention, « Happy Gaz Collectivités » a bénéficié à 13 communes, pour un montant total de 28 392 €.

EXEMPLES DE RÉALISATION EN 2025

Remplacement de fils nus à Kingersheim

En 2025, un chantier de modernisation du réseau électrique a été mené à Kingersheim par Enedis, avec pour objectif la résorption des fils nus, conformément aux engagements inscrits dans le Contrat de concession. Cette opération s'inscrit dans une stratégie de long terme visant la disparition progressive de ce type d'ouvrages anciens à l'horizon 2040.

Le projet a consisté à remplacer **190 mètres de**



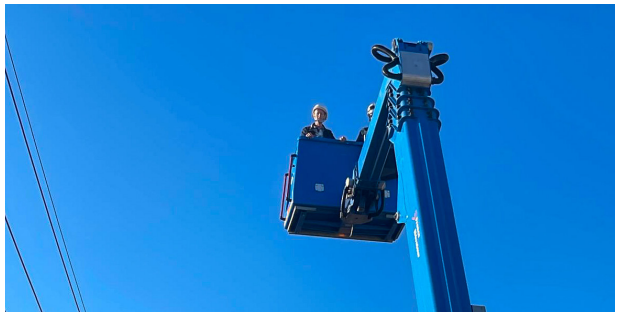

fils nus par du **câble torsadé isolé**, plus robuste et offrant de meilleures garanties en matière de sécurité et de fiabilité du réseau. Réalisés sur une durée de dix jours, les travaux ont mobilisé huit agents d'Enedis et deux nacelles pour une intervention effectuée sous tension. L'opération représente un investissement de **25 000 €** et permet de pérenniser une portion du réseau appelée à rester en aérien pour les prochaines décennies.

Si Territoire d'Énergie Alsace ne finance pas directement ce type de travaux, le Syndicat contribue chaque année, dans le cadre de la **Convention Article 8**, à hauteur de **200 000 €**, à la sécurisation des **Coupe-Circuits Principaux (CCP)** situés dans les greniers et combles des habitations. Par ailleurs, TEA accompagne les communes qui optent pour l'enfouissement de réseaux intégrant des fils nus, en proposant une **aide majorée de 30 %**, afin d'accélérer la disparition de ces équipements vétustes.

Au total, Enedis s'est engagé à résorber **230 kilomètres de fils nus**, soit **85 % du stock recensé** sur le périmètre de TEA. Cette ambition est intégrée au **Schéma Directeur d'Investissement (SDI)** établi sur 30 ans et fait l'objet d'un suivi régulier par TEA.

Ce chantier illustre pleinement le rôle de Territoire d'Énergie Alsace : veiller à la qualité du réseau électrique, pour les lignes plus sûres et plus fiables.

EXEMPLES DE RÉALISATION EN 2025

Dépose de poteaux électriques Haute Tension à Ribeauvillé

Dans le cadre de la sécurisation et de la modernisation des réseaux électriques, Territoire d'Énergie Alsace et Enedis collaborent sur certaines opérations d'enfouissement du réseau haute tension HTA, réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, via les « Travaux Conventionnés ». Ces projets, souvent inscrits dans le Plan Aléas Climatiques (PAC), font l'objet d'une validation préalable par le Comité Syndical et permettent une programmation anticipée des travaux.

En 2025, un important chantier a été mené à Ribeauvillé, au niveau du chemin de la Grande





De gauche à droite : Vincent MAURER, Interlocuteur Privilégié Enedis, Bernard KEMPF, Vice-Président de TEA, Mathilde FLAUSS, Directrice Déléguée aux affaires territoriales et Jean-Louis CHRIST, Maire de Ribeauvillé

Verrerie, avec le basculement d'une ligne aérienne de 20 000 volts vers un réseau souterrain. Cette opération visait à réduire la vulnérabilité du réseau face aux aléas climatiques et de ce fait, à améliorer la qualité de fourniture de l'électricité sur ce secteur.

L'opération globale a consisté en l'enfouissement de 7 500 mètres de réseau haute tension HTA. À l'issue des travaux, l'ancienne ligne aérienne et ses poteaux ont été déposés. Le coût total de l'opération s'élève à 800 000 €.

Dans ce cadre, TEA a participé au co-financement d'un tronçon stratégique situé au niveau de la Petite Verrerie, comprenant 1 349 mètres de réseau HTA aérien nu traversant des zones boisées. Le coût de ce tronçon est de 256 000 € HT, dont 128 000 € HT financés par TEA, soit 50 %, au titre du programme des travaux conventionnés.

Ce projet illustre l'engagement conjoint de TEA et d'Enedis en faveur d'un réseau électrique plus résilient et mieux adapté aux enjeux climatiques, tout en assurant la continuité et la qualité du service public de distribution d'électricité.

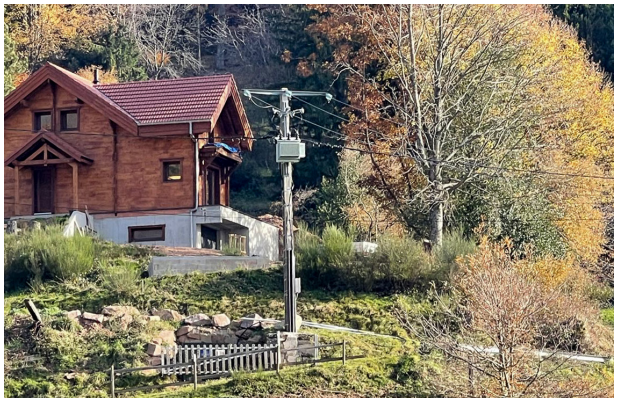

EXEMPLES DE RÉALISATION EN 2025

Projet de Délégation de Service Public (DSP) à Ballersdorf

En 2025, la commune de Ballersdorf a sollicité l'accompagnement de Territoire d'Énergie Alsace pour accéder au **gaz naturel**. Jusqu'ici non raccordée, la commune bénéficie du passage récent d'une conduite de biométhane entre Traubach et Altkirch, offrant l'opportunité de créer un réseau au service des habitants et des futurs aménagements.

Pour répondre à la demande de la commune, TEA a engagé une procédure de Délégation de Service Public (DSP). Celle-ci prévoit que l'opérateur désigné construira le réseau, raccordera les usagers et en assurera l'**exploitation pendant 30 ans**. Il prendra en charge la maintenance et sera rémunéré par les recettes liées à son exploitation, tandis que la collectivité fixe le cadre et les objectifs.

Le Comité Syndical sera amené à désigner le délégataire début 2026. Avec ce projet, Territoire d'Énergie Alsace confirme son rôle d'**accompagnement des communes** et soutient des solutions énergétiques adaptées aux besoins locaux.



Photo d'illustration

territoire d'énergie ALSACE

11 rue du 1er Cuirassiers
68000 COLMAR

03 89 21 11 60
accueil@te.alsace
www.te.alsace